UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES
DÉPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES ET GÉOSTRATEGIQUES DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES

Par MAOUNDONODJI Gilbert

Promoteur : Professeur Claude ROOSENS (UCL)

Co-promoteur : Professeur Bichara Khader (UCL)

JANVIER 2009

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES
DÉPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES ET GÉOSTRATEGIQUES DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES

Par MAOUNDONODJI Gilbert

Comité d'encadrement :

Promoteur : Professeur Claude ROOSENS (UCL)

Co-promoteur : Professeur Bichara Khader (UCL)

Membres :

Professeur : Aymeric Chauprade (Paris)

Professeur : Tanguy de Wilde d'Estmael (UCL)

REMERCIEMENTS

Cette thèse est l'aboutissement d'un processus de longue haleine. Comme dans tout parcours, celui-ci comprend des repères et étapes sans lesquels nous ne serions arrivés à destination. Certes, au point de départ, nous étions seuls dans le starting block avec notre idée, sujet, puis projet de recherches doctorales. Cependant, tout au long du chemin parcouru, nous avions pu bénéficier des encouragements, conseils et soutiens multiformes. Parmi les appuis décisifs, il y a les professseurs Claude Roosens et Bichara Khader, respectivement promoteur et co-promoteur de cette thèse. Avec les professeurs Tanguy de Wilde d'Estmael et Aymeric Chauprade, ils ont été la précieuse boussole qui a orienté notre aiguillage intellectuelle durant les années de rédaction de cette dissertation doctorale. Qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements et l'expression de notre profonde gratitude.

Pourtant, avant de se lancer sur la piste de ce marathon intellectuel – la rédaction d'une thèse étant une course de fond et non de vitesse -, il fallait un préparateur physique et psychologique. Pour accomplir cette double tâche, il y a notre épouse Djérayom Sanodji Eugenie et nos enfants Junior, Gilson, Aisance et Gloria. Tous ces membres de notre famille ont consenti de nombreux sacrifices, notamment les longues périodes d'absence auprès d'eux et de séjour en Belgique, pour rendre possible la réalisation de cette thèse. Nous la leur dédions avec la ferme conviction et l'espoir qu'ils y tirent les enseignements nécessaires à la compréhension du monde dans lequel on vit.

Par ailleurs, dans les gradins de notre stade académique, il n'y avait pas que d'anonymes et passifs spectateurs. Des parents, amis et de nombreuses autres personnes nous ont supportés, encouragés et activement soutenus. La liste est longue et nous n'aimerions pas prendre le risque d'omettre des noms. Toutefois, les fans supporteurs s'imposent nécessairement à vous. Parmi ceux-ci, il y a : mon père, Daïnmbaydjé Mathieu, ma mère, Mbaydené Jeanne, mon oncle paternel, Mbaïtogoum Albert, mes frères, ma sœur, mes tantes et oncles, mes cousins et cousines, etc. Dans cette même catégorie de soutiens, il y a mon ami et frère, le Professeur Emmanuel Murhula Nashi, Banhoudel Mékondo Frédéric, Hetty Burgman et Françoise Petit. Que tous soient remerciés de leurs précieux appuis.

Enfin, un clin d'œil aux Pères Camille Martel, Régis Ballet et Jean Géli, trois révérends qui, comme Moïse, ont tiré leur révérence sans pouvoir assister à la soutenance de cette thèse. Celle-ci est pourtant l'aboutissement d'un parcours humain et intellectuel dont ils ont posé les jalons. Ces trois personnes ont imprimé à mon cursus personnel, scolaire et universitaire la culture du travail bien fait, le sens de la discipline et de la rigueur intellectuelle ainsi que de l'humanisme nécessaire à l'altérité scientifique, c'est-à-dire la prédisposition à réfléchir à des problématiques sociétales globales dont les implications affectent ou peuvent affecter la vie des gens et pour la compréhension desquelles on peut apporter sa modeste contribution.

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AB: Actions Birmanie

ACE: Agence de credit à l'exportation

ADNOC: Abu Dhabi national Oil Company

AIE: Agence Internationale de l'énergie

ARAMCO: Arabian American Oil Company

BP: British Petroleum

CHEC: Chinese Harbour Engineering Company

CISL : Confédération internationale des syndicats libres

CNPC: China national petroleum corporation

CNOOC: China national offshore oil corporation

CFP: Compagnie française des pétroles

CPM: Compagnie pétrolière multinationale

ELF: Essence et lubrifiants français

EFIC: Export finance and Insurance Corporation

EDC: Export Development Corporation

ECGD: export credit guarantee department

FMI : Fonds monétaire international

FMN : Firmes multinationales

GBM : Groupe de la banque mondiale

GNPC: Ghana national petroleum corporation

HRW: Human rights watch

IFI : Institutions financières internationales

ITIE : Initiative de transparence dans les industries extractives

JDZ: Joint development zone

KPC: Kuwait petroleum corporation

KFW: Kreditanstanstalt fur Wiederaufbau

MEND : Mouvement d'émancipation du delta du Niger

MOSOP : Mouvement pour la survie du peuple ogoni

NNPC: Nigeria national petroleum corporation

NOC: National Oil Company

NEP: New Energy Policy

NEPDG: National energy policy development group

ONGC: Oil and Natural Gas Corporation

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OP : Opinion publique

OSC : Organisation de la société civile

ONG : Organisation non gouvernementale

OIG : Organisation internationale gouvernementale/Organisation intergouvernementale

OPAPEP: Organisation des pays arabes producteurs et exportateurs de pétrole

OPEP : Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole

OSI : Open society institute

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PETROBRAS : Petroleo brasileiro Sa

PET : Projet d'exportation tchadien

PVDVSA : Petroleos de venezuela Sa

PWYP : Publish what you pay

QP : Qatar petroleum

RAM : Révolution dans les affaires militaires

RDC : République démocratique du Congo

SFI : Société financière internationale

SHT : Société des hydrocarbures du Tchad

SINOPEC : China national petrochemical corporation

SNH : Société nationale des hydrocarbures

SNPC : Société nationale des pétroles du congo

SPN : Société pétrolière nationale

SPP : Société parapétrolière

TIC : Technologies de l'information et de la communication

URSS : Union des républiques socialistes et soviétique

UA : Union Africaine

WEIS: World Event Interaction Survey

LISTE DES CARTES, ENCADRES, GRAPHIQUES, ET TABLEAUX

CARTES

Carte 1 : système d'exportation du pétrole Tchadien

Carte 2: les routes maritimes du pétrole et passages stratégiques

Carte 3 : Bases militaires américaines autour des routes du pétrole

Carte 4 : production pétrolière en 2004

Carte 5 : l'enclavement des savanes d'Afrique Centrale

Carte 6 : Zones du Permis H de Conoco

Carte 7 : résultats des forages pétroliers au Tchad au 1er mars 1978

Carte 8 : le Tchad et le Cameroun en Afrique

Carte 9 : principales destinations du pétrole tchadien

Carte 10 : le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun

Carte 11 : Zone des trois champs pétrolifères de Miandoum, Komé et Bolobo en exploitation

Carte 12 : Zone des champs pétrolifères Nya et Moundouli

Carte 13 : zone du plan de développement régional

Carte 14 : la région du Logone oriental dans la nouvelle division administrative

Carte 15 : géopolitique du pétrole tchadien (Géraud Magrin, Grafigéo, 2003-22)

Carte 16 : principaux bassins pétrolifères tchadiens

Carte17 : avancée des rebelles tchadiens lors de l'offensive éclaire de 2008

Carte 18 : principales batailles au Tchad de 2005 à 2008

Carte 19 : permis H et blocs pétroliers disponibles

Carte 20 : les concessions pétrolières et gazières au Soudan

Carte 21 : oléoducs vers l'océan Atlantique (Tchad-Cameroun) et la Mer Rouge (Port Soudan)

Carte 22: zone de déploiement de l'Eufor Tchad/Rca

ENCADRÉS

Encadré 1 : liste non exhaustive d'exonérations octroyées au Consortium par l'avenant n°2 à la convention du 19 décembre 1988

Encadré 2 : les droits garantis consentis au Consortium

Encadré 3 : Directives Environnementales et Politiques Opérationnelles du Groupe de la Banque Mondiale

FIGURE ET GRAPHIQUES

Figure 1 : répartition géographique des réserves mondiales en pourcentage du total en 2006

Graphique 1 : répartition géographique des réserves mondiales prouvées de pétrole en 2006

Graphique 2 : répartition géographique production et consommation de pétrole en 2006

Graphique 3 : crude oïl prices since 1861

Graphique 4 : évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008

Graphique 5 : évolution du potentiel militaire aérien tchadien

SCHÉMAS

Schéma 1 : les trois de la géopolitique comme méthode

Schéma 2 : les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique

Schéma 3: Modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale

Schéma 4 : la triangulation de la relation stratégique

TABLEAUX

Tableau 1 : les axes d'une taxinomie systémique des relations internationales

Tableau 2 : les axes d'une taxinomie systémique des Relations transnationales

Tableau 3 : matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale

Tableau 4 : les 15 grands pays producteurs de pétrole en 2006

Tableau 5 : les 15 grands pays consommateurs de pétrole

Tableau 6 : classement des 10 premières compagnies pétrolières en 1997-2002

Tableau 7 : réserves prouvées, production annuelle et journalière de pétrole des pays d'Afrique du Nord en 2006

Tableau 8 : réserves prouvées, production annuelle et journalière de pétrole dans les sept pays du golfe de Guinée en 2006

Tableau 9 : résultats des forages pétroliers puits par puits

Tableau 10 : mode de calcul de la fiscalité modulaire

Tableau 11 : coûts du projet

Tableau 12 : financement du projet

Tableau 13: financement du Groupe de la Banque Mondiale

Tableau 14 : financement de la Banque Européenne d'Investissement

Tableau 15 : production et revenus pétroliers du Tchad en 2007

Tableau 16 : Estimation indicative des revenus du Tchad et des compagnies pétrolières

Tableau 17 : évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008

Tableau 18 : ratio dépenses militaires et cumul allocations aux secteurs prioritaires

Tableau 19 : les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires de 2004 à 2007

Tableau 20 : États membres de l'UE participant à l'EUFOR TCHAD/RCA.

PROLÉGOMÈNES

D'une superficie de 1 284 000 km2, le Tchad se place au vingtième rang mondial par sa superficie. C'est également le cinquième plus grand pays d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Libye.

Source : *Atlas du Tchad*, Paris, Editions Jeune Afrique, 2006.

QUELQUES INDICATEURS GÉNÉRAUX

- Superficie en milliers de km2 : 1 284
- Population en milliers (2005) :10 032
- PIB par habitant, valorisation Dollars PPA (2005) :1 551
- Espérance de vie (2000-2005) : 44,2
- Taux d'analphabétisme (2005) :74,3
- Langues officielles : Français & Arabe
- Autres langues nationales : Sara/ Ngambaye

Source : Données Bad/Ocde (2007 & Atlas du Tchad).

INDICATEURS POLITIQUES

- Pays : ancienne colonie française (1900-1960)
- Indépendance : 11 août 1960
- Nature de l'Etat : République
- Chef de l'Etat : Idriss Deby Itno (depuis le 4 décembre 1990)
- Type de régime : présidentiel
- Système politique : multipartisme (plus de 70 partis politiques légalement reconnus mais un parti dominant)
- Constitution : principe de séparation des pouvoirs : exécutif, législatif et judicaire
- Compétition politique : pluraliste mais verrouillée car le parti politique dominant est celui du président qui remporte majoritairement tous les scrutins électoraux.

Source : Maoundonodji Gilbert, *Afrique centrale : Cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Karthala, 2005.

Situé au cœur du continent, le Tchad est un carrefour de civilisations entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne. Il se caractérise par sa continentalité, une très grande diversité géographique et ethnique ainsi que par un peuplement humain très ancien (peintures et gravures rupestres du Tibesti et de l'Ennedi, civilisation Sao).

Un pays continental sans accès à la mer

Territoire enclavé et sans littoral, le Tchad partage ses frontières avec six pays limitrophes : la Libye au nord, la République centrafricaine au sud, le Soudan à l'est, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'ouest. Le désert occupe la moitié du territoire dans sa partie nord (Borkou, Ennedi, Tibesti), le sahel au centre et à l'est. Le sud du pays est de type subtropical et c'est la région où se concentre la majorité des 10 032 millions d'habitants (2005)[1].

La population tchadienne est une mosaïque ethnique[2]. Elle ne compte pas moins de 140 ethnies et plusieurs groupes ou sous-groupes linguistiques. Les principales ethnies et leur poids relatif dans la population totale sont : Sara (34%), Arabe (14%), Maba (5%), Toubou-Gorane (3,9%), Hadjeraï (2,6%), Bilala (2,5%), Kanembou (1,8%), Zaghwa et Bideyat (1,2%), Fellata (1,2%), Autres (34%)[3].

Une zone de contact entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne

Pays de peuplement séculaire, le Tchad fut pendant des siècles une zone de contact entre les Arabes d'Afrique du Nord et les populations de l'Afrique noire. Il a connu une histoire agitée, marquée par des luttes ethniques et religieuses. Au royaume du Kanem qui prend son essor au XIe siècle et dont la conversion de ses souverains répandit l'islam dans toute la sous-région, succèdent des royaumes tels que ceux du Ouaddaï au XIVe siècle et du Baguirmi au XVIe siècle. Ces royaumes qui couvrent la zone sahélienne coexistent avec des sociétés sans organisation étatique dans le nord et le sud du pays. Au XIXe siècle, l'affaiblissement de ces

[1] Bad/Ocde, *Perspectives économiques en Afrique*, 2007.
[2] Une ethnie, selon la définition rapportée dans l'Atlas du Tchad, est un ensemble d'êtres humains ayant conscience d'appartenir à un groupe et possédant une identité particulière qui s'est constituée à travers le temps et qui s'incarne dans un nom, des institutions politiques (sociétés à Etat/sociétés segmentaire), un système économique, un territoire et parfois une langue spécifique (Atlas du Tchad, 2006).
[3] Gérard-François Dumont, *Géopolitique et populations au Tchad*, Paris, ERES, Outre-Terre n°20, Revue française de géopolitique, Académie européenne de géopolitique, 2008.

royaumes par les guerres et les luttes intestines permettra au conquérant Rabah de fonder un vaste empire qui se heurtera à la colonisation française.[4]

Après soixante ans de colonisation française (1900-1960), le Tchad devient indépendant le 11 août 1960[5].

Une histoire politique chaotique

L'accession du Tchad à l'indépendance a suscité beaucoup d'espoirs pour la majorité des Tchadiens. Elle était porteuse de promesses et d'aspirations à une vie meilleure ainsi qu'à la jouissance des libertés fondamentales qui faisaient défaut sous la colonisation. Malheureusement, au bout d'à peine deux ans d'indépendance, ces espoirs ont été déçus. Le parti unique a été institué dès 1962 en lieu et place du multipartisme. L'année suivante, en septembre 1963, des manifestations pacifiques ont été réprimées dans le sang. Plusieurs leaders politiques, en majorité ressortissants de la partie septentrionale du pays, furent arrêtés et mis en prison. Certains rescapés vont prendre le maquis afin de mener la lutte armée contre le régime. D'autres sont allés en exil. C'est dans ce contexte que l'insurrection armée s'est développée et amplifiée avec la création, en juin 1966, du Front de Libération Nationale du Tchad (Frolinat). En août 1968, le Gouvernement de François Tombalbaye fait appel aux troupes françaises pour l'aider à combattre ce mouvement armé. Malgré l'aide de l'ancienne puissance coloniale et les scissions au sein du Frolinat, le régime ne put venir à bout de la résistance armée. Le 13 avril 1975, F. Tombalbaye fut assassiné à la suite d'un coup d'Etat militaire. Le général Félix Malloum, un autre originaire du Sud, lui succède à la tête de l'Etat. A la faveur d'âpres négociations, le Conseil Supérieur Militaire (CSM) signe un accord avec les Forces Armées du Nord (FAN), une faction dissidente du Frolinat, et son leader, Hissène Habré, devient Premier ministre. Les rivalités au sein de l'exécutif aboutissent à l'éclatement de la guerre civile le 12 février 1979. Les dissensions entre les différentes factions armées conduisent à l'intensification de la guerre civile et l'internationalisation du conflit.

L'internationalisation et les ingérences étrangères dans la conflictualité

L'intervention militaire française et l'implication des pays voisins du Tchad consacrent le début de l'internationalisation de la conflictualité tchadienne. Les premiers acteurs externes impliqués dans les crises au Tchad sont, outre la France, la Libye et le Nigeria. Ces deux pays

[4] SERES-DME, *Evaluation de la coopération française au Tchad*, 2005, p. 37.
[5] Ibid.

limitrophes sont intervenus, tantôt pour soutenir tel ou tel camp, tantôt pour les médiations de paix. L'une des solutions de sortie de la guerre civile de 1979 a été la signature en mars 1979 au Nigeria des accords de Kano I. En application de ces accords, dont l'une des clauses principales est la « dissolution des institutions existantes », le président du CSM démissionne et un Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) a été formé. Il est présidé par Goukouni Weddeye, devenu chef de l'Etat, avec comme vice-président le colonel Kamougé Wadal Abdelkader et ministre de la défense Hissène Habré. Le GUNT n'a pas réussi dans sa mission de ramener la paix. Le conflit dégénère en guerre ouverte entre les factions rivales. La faction de Hissène Habré réussit finalement à prendre le dessus. Le GUNT est renversé et Hissène Habré s'installe au pouvoir en juin 1982. Au bout de huit années de règne, ce dernier est chassé du pouvoir. Le 4 décembre 1990 Idriss Déby, son ex-bras droit, entré en dissidence un an auparavant, s'installe au pouvoir. Dans la foulée des promesses, le nouveau Chef de l'Etat proclame la démocratisation de la vie publique, annonce le multipartisme et la reconnaissance des libertés fondamentales. Une Conférence Nationale Souveraine (CNS) est organisée de janvier à avril 1993. Elle est suivie d'une période de transition de trois ans (1993-1996) et de l'organisation de plusieurs scrutins (référendum constitutionnel en 1996 et 2005, élections présidentielles en 1996, 2001 et 2006, ainsi que deux élections législatives en 1997 et 2002). Parallèlement ou parfois en concomitance, de nouvelles institutions ont été créées. Un processus d'institutionnalisation qui semble traduire la volonté de démocratisation de la vie publique[6]. Dans la réalité, ce processus est constamment remis en cause. Les libertés fondamentales (opinion, expression, presse, association, réunion) sont quotidiennement violées. Le jeu politique étant complètement verrouillé, en l'absence de possibilité d'alternance démocratique, les acteurs politiques ont recours à la violence comme moyen de conquête et/ou d'exercice du pouvoir. D'où la recrudescence des insurrections armées et la multiplication du nombre de mouvements politico-armés, ces cinq dernières années.

Les clivages comme grille de lecture

Les clivages régionaux et ethniques, c'est-à-dire l'opposition, supposée générale et irréductible, entre « le Nord musulman et le Sud chrétien et animiste » a longtemps servi à masquer la véritable nature des problèmes tchadiens, qui est en réalité d'ordre essentiellement politique et non pas ethnique ou religieux. Même s'il arrive que des clivages se recoupent, il importe d'autant plus de ne pas, d'une part, prendre les effets pour des causes et, d'autre part,

[6] Maoundonodji Gilbert, *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Institut Panos Paris, Paris, Khartala, mai 2005, 250 p.

de ne pas donner à l'éventuelle attitude personnelle régionaliste ou tribaliste de tel ou tel dirigeant une portée générale en la projetant sur l'ensemble d'un groupe de la population[7]. En effet, quand le tout premier président de la République, François Tombalbaye, a essayé de soumettre tous les fonctionnaires de sa propre ethnie à l'initiation (d'ailleurs complètement faussée), cela n'a nullement entraîné l'approbation générale dans cette ethnie et, encore moins, dans l'ensemble des régions qui constituent le « Sud ». En outre, quand, en 1979, Hissène Habré a crié à la trahison parce que le GUNT, conformément à sa mission et sous l'impulsion de Goukouni, s'ouvrait à tous sans distinction d'origine régionale, ethnique ou religieuse, cela n'exprimait pas davantage l'attitude de l'ensemble des populations musulmanes, qu'elles soient du nord ou d'ailleurs[8].

Par ailleurs, si l'on continue à raisonner avec le prisme des clivages, on peut dire qu'il ne devrait plus y avoir de conflits dont les principaux protagonistes sont du nord du pays. Car depuis 1979 jusqu'à nos jours, ce sont quatre présidents de la République, originaires du nord géopolitique du Tchad, qui se sont succédé au pouvoir. Certes, il ne faut pas nier qu'il puisse subsister quelques séquelles historiques de la situation précoloniale et coloniale mais se cristalliser sur celles-ci ne donne pas une vision exacte des choses, car c'est l'arbre qui cache la forêt[9]. Les deux tentatives majeures de renversement du régime, en avril 2006 et février 2008, sont le fait des groupes armés dirigés par des nordistes, musulmans et dont certains sont des Zaghawa et proches parents du président en place, lui-même nordiste et musulman. Des faits qui battent définitivement en brèche la thèse de la dialectique nord-sud comme grille de lecture de la conflictualité au Tchad.

En définitive, au-delà de la conquête du pouvoir politique par certains groupes politico-armés qui le considère comme un moyen d'ascension sociale personnelle, il s'agit d'une opposition fondée sur le refus d'un régime, d'une certaine conception du pouvoir et de la façon de l'exercer, et non sur l'appartenance régionale de tel ou tel responsable.

La nouvelle donne pétrolière

L'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière, au début des années 2000, a donné une dimension nouvelle à la conflictualité tchadienne. C'est cette dimension que l'on se propose d'examiner dans le cadre de cette thèse.

---

[7] Monique Brandily, *Le Tchad face nord 1978-1979,* Politique africaine n°16, Paris, Khartala, décembre 1984, p.16.
[8] Ibid.
[9] Ibid.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« *Les Américains vont tenir la dragée haute aux partenaires traditionnels de l'Afrique, à commencer par la France. Nous ne laisserons plus l'Afrique aux Européens* ». Ron Brown[10], Secrétaire américain au Commerce, Sommet afro-américain de Dakar, mai 1995.

La fin de la décennie 1980 et le début des années 1990 sont marqués par la chute du mur de Berlin, ayant entraîné dans son sillage la disparition du communisme et le triomphe du libéralisme. Cette mutation n'épargne aucune aire géographique et contribue à redessiner la carte géopolitique du monde avec une prolifération de nouveaux États, à telle enseigne que le «géopolitologue[11] » français, François Thual, n'hésite pas à parler de « Planète émiettée [12]», « morceler et lotir » étant comme un « nouvel art de dominer le monde ».

Ainsi, on peut constater avec Roland Marchal et Christine Messiant, que « la fin de la Guerre froide a considérablement modifié la configuration des relations internationales, avec des conséquences sur les guerres dont beaucoup s'étaient inscrites dans cet affrontement bipolaire : elle n'a donc pas manqué de susciter un regain de réflexion sur les conflits »[13].

Si ces transformations ont eu des conséquences évidentes sur le système international, elles ont touché également les sous-systèmes régionaux, voire les régimes politiques internes de certains États, avec les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance comme nouvelles valeurs à promouvoir. L'Afrique n'est pas restée en marge de ces changements systémiques. Elle est idéologiquement et structurellement affectée.

Au plan idéologique, le discours de la Baule du président français, François Mitterrand, avait annoncé la couleur du type et du rythme de changements que la France entendait imprimer à ses anciennes colonies des pays africains francophones. Pourtant, depuis la fin de la guerre froide, la France n'est plus le seul joueur sur l'échiquier africain. D'autres acteurs, à commencer par les États-Unis, lui contestent ce rôle.

---

[10] Cité par Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Montréal, Les Intouchables, 2003, p. 196.
[11] On préfère utiliser un néologisme, « *géopolitologue* » à la place de géopoliticien qui, dans le contexte du Tchad, a une connotation péjorative. Il signifie un politicien qui fait de la politique en se basant exclusivement sur son ethnie, sa région ou sa religion.
[12] François Thual, *La planète émiettée. Morceler et lotir. Un nouvel art de dominer*, Paris, Arléa, 2002.
[13] Roland Marchal et al. , *Une lecture symptomale de quelques théorisations récentes des guerres civiles*, Paris, CERI/CNRS-CEA/EHESS, 2001, p. 2.

En octobre 1996, lors de sa tournée africaine, le secrétaire d'État américain Warren Christopher déclare, en guise d'avertissement et d'intentions : « *le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphères d'influence, où des puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers de pays comme leur domaine réservé. Aujourd'hui, l'Afrique a besoin du soutien de tous ses amis et pas du patronage exclusif de quelques-uns* »[14]. Une déclaration qui conforte et explicite celle faite par feu Ron Brown, alors secrétaire américain au Commerce, après le sommet afro-américain de Dakar, et ci-dessus rapportée.

Il apparaît clairement que l'enjeu africain pour les grandes puissances n'est plus de l'ordre de la bipolarisation idéologique. L'Afrique devient le point de convergence et le centre d'attraction des grandes puissances en course, voire en compétition pour ses ressources.

Dès 1993, le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines, George Moose, dans une déclaration faite devant le Sénat, indiquait : « *nous devons assurer notre accès aux immenses ressources naturelles de l'Afrique, un continent qui renferme 78% des réserves mondiales de chrome, 89% de platine et 59% de cobalt* »[15].

Ces déclarations de hauts responsables américains s'inscrivent dans la continuité de la ligne tracée par Bill Clinton dans son discours de politique étrangère devant le Congrès. L'arrivée au pouvoir de l'administration Bush ne va pas entraîner une rupture dans cette politique. Bien au contraire. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et l'instabilité persistante au Moyen-Orient vont pousser les États-Unis à s'intéresser à d'autres régions du monde dont l'Afrique pour leur approvisionnement en hydrocarbures.

En effet, dans leur « vision géopolitique planétaire des hydrocarbures »[16], les États-Unis place l'Afrique au cœur de leur « pétro-diplomatie » en opérant un redéploiement stratégique de la région du golfe Persique vers le golfe de Guinée. La nouvelle Politique nationale de l'énergie (NEP), traduite dans l'Energy Bill adopté par le Congrès fin juillet 2005, fixe même un objectif chiffré quant aux approvisionnements en provenance de cette région : « l'Afrique de l'Ouest fournira 25% des importations de pétrole des États-Unis à l'horizon 2015, afin de réduire la dépendance envers un golfe Arabo-persique trop troublé et une OPEP trop gourmande »[17].

[14] Robin Philpot, op.cit, p. 196.
[15] Ibid.
[16] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 71.
[17] Idem, p. 131.

Or, dans cette ruée vers les matières premières africaines, les occidentaux (américains, britanniques et français) ne sont plus seuls en course. La Chine, l'Inde, le Brésil, considérés comme de nouvelles puissances émergentes, aiguisent également leurs appétits en Afrique.

La Chine, elle, n'a pas attendu les attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis pour jeter son dévolu sur l'Afrique comme source d'approvisionnement en pétrole. Dès la fin de la guerre froide, et face au vide stratégique laissé en Afrique par l'Europe qui s'est tournée vers les pays de l'ex- URSS, la Chine est réapparue en force sur le continent africain en déclarant œuvrer à « *établir et développer un nouveau type de partenariat stratégique marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant-gagnant sur le plan économique* ».[18]

Cette nouvelle donne que représentent le redéploiement stratégique des États-Unis et la poussée de la Chine en Afrique augure-t-elle d'une « guerre froide sino-américaine en Afrique »[19] dont l'enjeu serait énergétique ? Certains auteurs, à travers leurs publications, tendent à le faire croire. D'autres pensent au contraire qu'il n'y aura pas d'affrontement direct entre ces deux grandes puissances, membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, mais des stratégies pour contrôler ou contrer les ambitions de l'un et l'autre.

De toute évidence, on assiste de plus en plus à des rivalités entre ces pays, soit directement à travers leurs sociétés multinationales engagées dans la conquête des marchés, soit indirectement sur le théâtre des conflits comme hier en République Démocratique du Congo (RDC), aujourd'hui au Darfour, et sans nul doute demain dans n'importe quel coin de l'Afrique riche en ressources naturelles.

Sur le plan structurel, le deuxième changement systémique après la fin de la guerre froide affecte l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). En septembre 1999, l'organisation continentale change de nom et devient l'Union Africaine (UA). Au-delà d'un simple glissement sémantique, il y a une remise en cause profonde de la structure organisationnelle, du mode de fonctionnement et du mandat de l'organisation supranationale continentale.

Parmi les innovations, il a la création d'un Conseil de Paix et de Sécurité. La principale mission de cet organe est d'aider l'UA à la prévention des conflits et à la résolution pacifique

---

[18] « *La politique de la Chine à l'égard de l'Afrique* », www.chineafrique.com, (cité par Valérie Niquet, La stratégie africaine de la Chine, in Politique étrangère n°2 :2006).

[19] Jean-François Susbielle, *CHINE-USA. La guerre programmée. Le 21e siècle sera-t-il le siècle de la revanche chinoise ?*, Paris, First Editions, 2006, p. 231.

des différends entre les États ou à l'intérieur de ceux-ci. En dépit de l'existence de cet organe, l'organisation continentale n'arrive pas à faire face aux principaux défis actuels de l'Afrique que sont la lutte contre la pauvreté, l'avènement de véritables États de Droit et la fin des coups d'État pour renverser des régimes en place.

Le long conflit en République Démocratique du Congo, qualifié de première guerre mondiale africaine, et ses millions de morts ; la crise du Darfour avec ses centaines de milliers de morts ainsi que des millions de réfugiés et déplacés ; le chaos persistant en Somalie, le récent coup d'Etat en Mauritanie… sont autant de zones grises qui montrent les limites des capacités de l'UA à résoudre par elle-même ces conflits. En plus de ces conflits politiques, quels sont les autres types de conflits observés en Afrique ? Quels sont les enjeux ou facteurs explicatifs de cette conflictualité africaine ?

Dans une remarquable revue bibliographique, Cyril Abal Musila tente d'apporter des éléments de réponses à ces questions centrales. Dans cette recension documentaire intitulée « Crises et conflits en Afrique de l'Ouest : état des connaissances »[20], l'auteur a répertorié les ouvrages et articles de recherche universitaire ; les actes de colloques scientifiques ; les documents de recherche-action ; les rapports de missions ou d'activités de terrain d'acteurs impliqués dans les actions de recherche de solutions à ces crises et conflits ; etc.

Grâce à cette étude, on peut mesurer « l'apport de la recherche dans le champ de gestion des conflits en termes d'analyse d'acteurs, d'identification des thématiques et de mécanismes et de structures organisationnelles qui interviennent dans cette problématique »[21] en Afrique de l'Ouest, y compris Cameroun et Tchad. Le principal apport de cette étude réside dans le fait qu'elle a permis à l'auteur de dégager une typologie pertinente des crises.

Ainsi, sept types de conflits sont identifiés : (i) les crises foncières et les différends relatifs à la gestion des ressources naturelles (eau, terre, minéraux, pâturages…) ; (ii) les conflits liés aux enjeux culturels et identitaires ou ethniques ; (iii) les crises socio-économiques ; (iv) les conflits liés aux migrations et aux flux des réfugiés ; (v) les différends frontaliers entre États ; (vi) les crises politiques impliquant une révolte armée, une violence encadrée par l'État ou des conflits militaires ; (vii) les drames socio-psychologiques[22].

[20] Cyril Abal Musila, *Crises et conflits en Afrique de l'Ouest : état des connaissances*, OCDE-Club du Sahel, SAH/D (2002)538, septembre 2002.
[21] Ibid.
[22] Ibid.

Les facteurs explicatifs de ces types de crises et conflits sont également mis en exergue dans cette revue documentaire. La plupart s'intègrent dans les différentes hypothèses et théories avancées par les spécialistes de l'Afrique et que François Thual résume en trois types de facteurs : l'aspect ethnico-identitaire, la rivalité entre les grandes puissances et les intérêts économiques pour le contrôle des matières premières[23].

Selon François Thual, la première série d'analyses s'appuie sur le poids sociologique du phénomène ethnique dans les sociétés africaines et constate que la plupart des États africains souffrent de « malformations » ethniques. Autrement dit, d'après cet auteur, les explications ethnicistes sont des explications géopolitiques de type endogène, selon lesquelles les conflits naissent de l'inadéquation des structures d'État léguées par la colonisation et des structures socio-ethniques léguées par l'histoire[24].

Le deuxième type d'explication repose sur un affrontement géopolitique entre, d'un côté la France, de l'autre les Anglo-saxons, c'est-à-dire l'alliance entre les Américains et les Anglais pour contrer la puissance française et si possible s'emparer de certaines parties de son domaine d'influence. À l'appui de cette conception on trouve les analyses concernant la guerre du Congo, ex-Zaïre. En effet, à travers la crise des Grands Lacs, on a vu un bloc constitué de l'Ouganda, du Burundi et du Rwanda… soutenu par Washington et Londres, s'attaquer au Zaïre et à ses colossales richesses et renverser le Général Mobutu qui était protégé par la France. De même, voit-on dans la coalition des pays qui se sont portés au secours du régime de Mobutu un certain nombre de pays protégés par la France, le Soudan, le Tchad, l'Angola, le Zimbabwe -ex-pays anglophone qui s'est rangé dans le camp français- et aussi des pays situés très loin de la zone comme la Libye. Pour les auteurs de cette école, la plupart des guerres d'Afrique seraient déclenchées par des luttes d'influence entre puissances « impérialistes » rivalisant pour s'évincer l'une l'autre des domaines qu'ils s'étaient constitués[25].

Le troisième groupe d'analyses considère que la plupart des conflits d'Afrique actuels ont pour but le contrôle des richesses minières, pétrolières, voire agricoles de l'Afrique. Dans cette école inspirée du marxisme, il y aurait une sorte d'instrumentalisation à plusieurs étages. Le premier étage consisterait dans l'instrumentalisation des ethnies par des groupes financiers lesquels seraient appuyés par les grands États. Ainsi, l'objectif de ces grands groupes

[23] François Thual, *Contrôler et contrer. Stratégies géopolitiques*, Paris, Ellipses, 2000.
[24] Ibid
[25] Ibid

économiques multinationaux serait de créer en fait des « États clients », des sortes d'émirats pétroliers, uranifères voire diamantifères.

L'étude des enjeux géopolitiques[26] et géostratégiques[27] de l'exploitation du pétrole au Tchad, nouveau venu sur l'échiquier pétrolier régional et international, permet de conforter ces facteurs explicatifs de la conflictualité africaine. Elle apporte également un autre éclairage sous forme de lecture globale des crises et conflits en lien avec l'exploitation des ressources naturelles, pétrole notamment.

A propos de ce type de conflictualité, les principales publications recensées dans l'étude de Cyril Abal Musila et qui ont un certain intérêt pour notre thèse concernent surtout le Nigeria : *Oïl in Nigeria. Conflict and litigation between oil companies and village communities*; *Ogoni's Agonies : Ken Saro-Wiwa and the crisis in Nigeria* ; *L'émergence des Ogoni : la politique pétrolière, l'agitation des minorités et l'avenir de l'État nigérian*; *Les réactions de l'Etat aux protestations anti-pétrole dans le Delta du Niger au Nigeria*; *Les forces militaires, la société civile et la démocratisation au Nigeria : Ken Saro-Wiwa et la société civile nigériane* ; etc. Ces références complètent l'abondante littérature concernant la thématique du pétrole en général.

S'agissant de l'étude du cas spécifique du Tchad, qui est le terrain d'investigation dans le cadre de cette thèse, la littérature est moins abondante. Certes, c'est depuis au moins quatre décennies que l'on parle de l'exploitation du pétrole dans ce pays. Cependant, il n'existe pas véritablement d'ouvrages de référence au plan académique. La plupart des publications sont récentes. Les principales sources documentaires sont : les documents officiels du projet d'exportation du pétrole de Doba, publiés soit par le Gouvernement tchadien, soit par le Consortium pétrolier, soit encore par le Groupe de la Banque Mondiale. Ils sont les plus fiables et crédibles.

---

[26] Dans son *Dictionnaire de Géopolitique*, Yves Lacoste dresse un inventaire assez complet et critique des différentes définitions du concept de géopolitique. D'autres auteurs comme François Thual (in *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité, Paris, Ellipses, 1996*), Aymeric Chauprade et al. (*Dictionnaire de Géopolitique. Etats, Concepts, Auteurs*, Paris, Ellipses, 2e édition revue et augmentée, 1999) font une lecture critique du concept de géopolitique et proposent des outils opérationnels d'analyse suivant la méthode géopolitique.

[27] Hervé Coutau-Bégarie (in *Traité de Stratégie*, Paris, Economica, 1998) et Yves Lacoste (*Dictionnaire de Géopolitique*) définissent le concept de stratégie et établissent la distinction avec les concepts voisins comme géopolitique.

À côté de ces sources primaires, il y a l'un ou l'autre ouvrage, mais surtout quelques rapports d'études et d'actions de terrain des associations ainsi qu'organisations non gouvernementales impliquées dans le suivi du projet. Parmi les publications les plus pertinentes, on peut citer : *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*[28] *; Le pétrole du Tchad. Rêve ou cauchemar pour les populations*[29] *; Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent du dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*[30] *; Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique* [31]*; Tchad-Cameroun, pour qui le pétrole coulera-t-il ?*[32] *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipeline*[33], etc.

Toutes ces références sont très importantes pour comprendre la façon dont ces types d'acteurs perçoivent les différents enjeux de l'exploitation du pétrole au Tchad. Toutefois, dans la mesure où il y a parfois des prises de positions militantes, l'utilisation de ces sources a été faite avec discernement et prudence.

Par ailleurs, les articles de la presse nationale et internationale ont été également consultés ou utilisés. Ils rendent assez bien compte des faits et des événements en lien avec l'objet de l'étude en fournissant des repères.

Enfin, pour compléter le tableau des sources générales, il faudra ajouter les ouvrages théoriques et méthodologiques consultés. Des ouvrages de référence existent et couvrent le champ des relations internationales, de la géopolitique, de l'économie, du droit…bref de toutes les disciplines qui touchent de loin ou de près notre problématique de recherche. Or, on s'est rendu compte très rapidement que la consultation de ces sources ne fournit pas l'outillage méthodologique pour aborder notre problématique dans toute sa complexité. On a fini par faire tout un travail de conceptualisation et d'élaboration d'un modèle approprié pour étudier notre problématique.

---

[28] Géraud Magrin, *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*, Paris, Mémoires et documents de l'UMR PRODIG, 2003-22.
[29] Martin Pétry et al. , *Le pétrole du Tchad ; Rêve ou cauchemar pour les populations,* Paris, Khartala, 2005.
[30] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-États d'Afrique*, CRS & BIC, décembre 2004.
[31] Ian Gray et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, CRS & BIC, juin 2003
[32] Antoin de Ravignon, *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il ?* Paris, Hors Série Lettre FIDH, juillet 2000.
[33] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipeline, Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, n°13, Paris, L'harmattan, 1999.

La thèse est structurée en deux parties et comprend, outre l'introduction et la conclusion, sept (7) chapitres :

Introduction générale

Chapitre 1 : Problématique, justification du choix du sujet, considérations conceptuelle, théorique et méthodologique

Première partie. L'échiquier pétrolier international et régional aujourd'hui

Chapitre 2 : La configuration actuelle de la scène pétrolière mondiale

Chapitre 3 : L'Afrique dans la nouvelle géopolitique pétrolière mondiale

Deuxième partie. Contexte et enjeux de l'exploitation du pétrole au Tchad

Chapitre 4 : L'aventure pétrolière tchadienne d'hier à aujourd'hui

Chapitre 5 : L'avènement de l'ère pétrolière avec le projet d'exportation tchadien

Chapitre 6 : Les enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad

Chapitre 7 : Les enjeux géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad

Conclusion générale : Enseignements pratiques et lecture théorique de la conflictualité

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE, JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET, CONSIDÉRATIONS CONCEPTUELLE, THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

1.1. PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

1.1.1. Position du problème

L'exploitation des gisements pétroliers de Doba, au cœur de la zone soudanienne du Tchad, constitue un facteur majeur d'incertitude à court terme, en même temps qu'un potentiel de changement important. Le pétrole représente depuis plusieurs décennies un enjeu considérable au Tchad tant les ressources semblent prometteuses. Les projections de réserves prouvées, faites par les multinationales (Exxon mobil, Petronas et Chevron) dans les trois champs de Komé, Bolobo et Miandoum (bassin de Doba) sont passées de 300 à 850 puits sans tenir compte des prospections qui se font en dehors de ces champs ainsi que dans les autres bassins (Dosséo, Salamat, Bongor et Lac Tchad).

La mise en valeur de ces champs de pétrole, isolés au sein de la masse continentale africaine, a nécessité la construction d'un oléoduc de 1070 kilomètres pour évacuer le brut du Sud du Tchad vers Kribi, à la côte atlantique du Cameroun (Carte 1 : système d'exportation tchadien, infra).

Certes, par le passé, en fonction des cours mondiaux, de l'évaluation du risque géopolitique et du niveau des réserves probables, différentes entreprises transnationales ont manifesté un intérêt fluctuant pour l'or noir du Tchad. La participation d'un ou plusieurs pays limitrophes s'est avérée indispensable pour le tracé du pipeline, de même que celle de la Banque Mondiale pour la caution morale et surtout la couverture du risque politique afin de permettre aux compagnies pétrolières d'injecter les ressources financières nécessaires à la réalisation de ce mégaprojet (3,5 milliards de dollars d'investissement).

Carte 1 : Système d'exportation du pétrole Tchadien

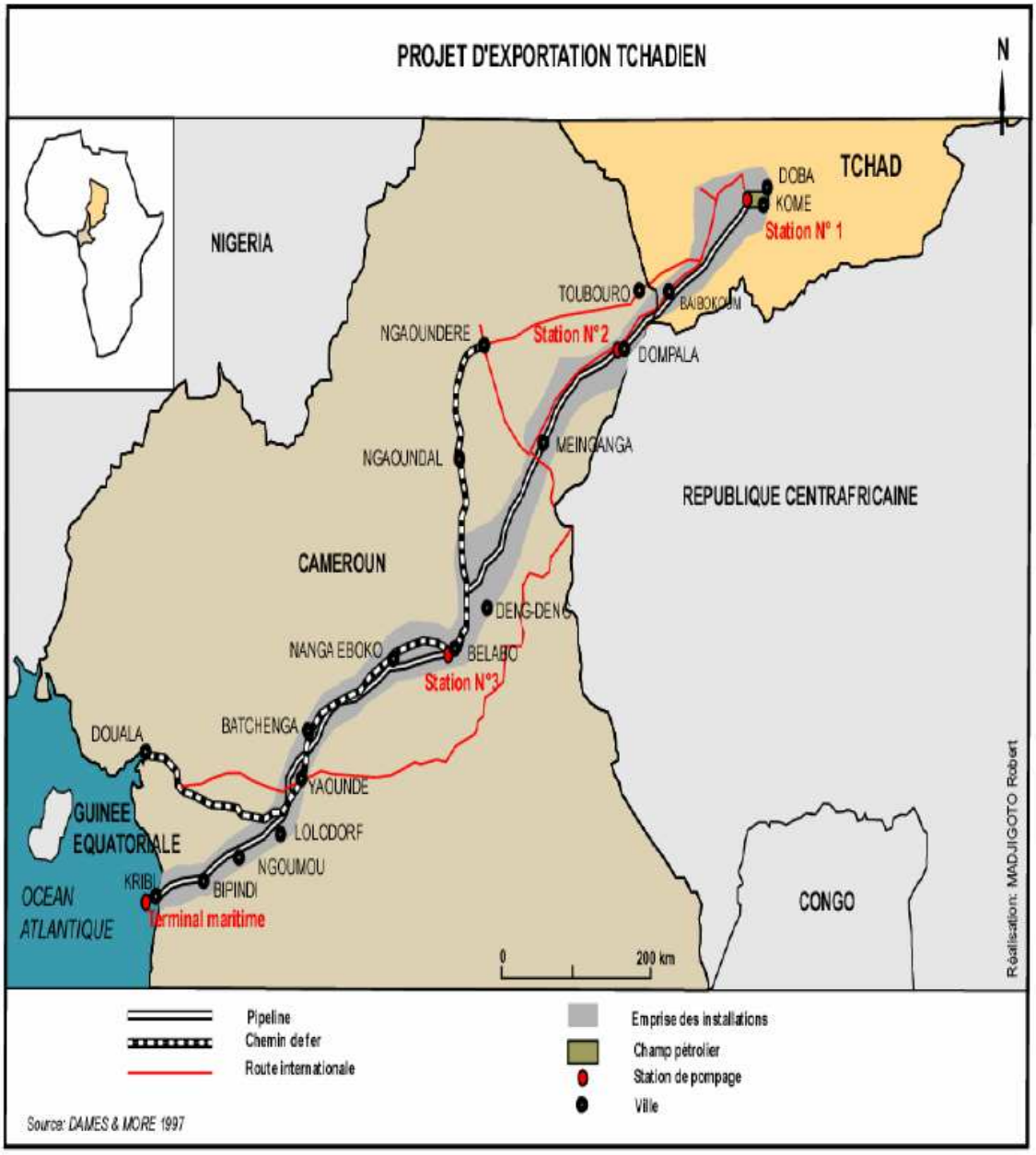

Source : Plan de Gestion de l'Environnement (PGE), Dames & Moore

Depuis juin 2000, date à laquelle la Banque Mondiale a donné son aval financier aux multinationales, il n'y avait plus de doute : le processus d'exploitation du pétrole tchadien est irréversible. Trois ans après, en juillet 2003, les premiers barils sont pompés dans le pipe-line à destination du terminal camerounais de Kribi.

Le 10 octobre 2003 a été célébrée en grande pompe l'entrée du Tchad dans le cercle restreint des pays producteurs et exportateurs de pétrole.

Photo : cérémonie d'inauguration de l'exportation du pétrole de Doba

Source : http://clabedan.typepad.com/photos/uncategorized/tchadpetrole220.jpg

Cérémonie officielle d'inauguration de l'exportation des premiers barils de pétrole tchadien (Komé, 10 octobre 2003). Le Président Idriss Déby ouvrant les vannes en présence de très hautes personnalités dont ses homologues : Dénis Sassou Nguesso (République du Congo), Oumar El-Béchir (Soudan), Oumar Bongo (Gabon), etc.

Pourtant, des débats passionnés ont mis aux prises, dans la deuxième moitié des années 1990, les partisans et les adversaires de l'exploitation du pétrole tchadien. Quoi qu'en disent le gouvernement et le consortium, écrit Géraud Magrin[34], les perspectives d'exploitation du pétrole de Doba s'inscrivent dans le contexte de l'opposition nord/sud, alimentant la théorie du complot du nord visant à faire main basse sur les richesses du Sud. Le souhait du consortium de limiter les mouvements migratoires (internes/internationaux) autour du projet procède pour partie du désir de ne pas exacerber ce ressentiment.

En outre, d'après l'auteur précité, la combativité de la société civile face au projet pétrolier doit s'interpréter en considérant l'identité des acteurs. En effet, constituée pour la plupart de

[34] Géraud Magrin, *Le Sud du Tchad en mutation des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, CIRAD-PRASAC-SEPIA, 2001.

membres des ONG, des Églises ou des médias, la société civile regroupe une majorité de jeunes cadres « sudistes », pour lesquels l'engagement dans la société civile constitue, plus ou moins consciemment, une forme de résistance à la situation politique du pays, qui leur concède une si faible place et les tient éloignés des structures de l'État. L'opposition fondamentale qu'ils vouent au système politique existant procède d'une méfiance indépassable vis-à-vis du régime politique en place, considéré comme celui des « nordistes » [35]. Une thèse qui comporte une certaine part de vérité historique mais qui, on le verra, est battue aujourd'hui en brèche par les faits et les événements qui rendent beaucoup plus complexe la lecture de la conflictualité au Tchad.

En revanche, le point sur lequel on est d'accord avec Magrin c'est à propos des deux principaux enjeux de ces controverses reflétant les échelles concernées par le projet d'exploitation. En effet, le pétrole pourrait perturber l'environnement physique et humain de la zone de production, autour de Doba. Il risque surtout de conforter, à l'échelle nationale, un régime incapable de « bonne gouvernance », et ainsi alimenter des tentations autonomistes, voire séparatistes au sud du pays mais également des vélleités de prise du pouvoir par d'autres acteurs politiques dans le but d'accéder à la rente pétrolière. Il suffit de se référer à l'exemple passé du Biafra, et plus récent du peuple Ogoni dans le delta du Niger, tous deux du Nigeria, pour s'en convaincre.

Par ailleurs, les changements récents, mais surtout les incertitudes qui pèsent sur l'avenir, dépendent pour une large part de logiques et de dynamiques mondiales sur lesquelles le Tchad n'a guère de prise. Celles-ci sont également porteuses de conflictualité. Car l'exploitation du pétrole tchadien ne met pas en scène que des entreprises. Elle mobilise des Etats, à l'échelle régionale et internationale, plus précisément les puissances occidentales qui aspirent à une position majeure ou hégémonique dans le concert des nations du XXIe siècle[36]. Or, le contrôle des relations internationales passe en partie par celui des ressources mondiales d'hydrocarbures. Enfin, dans les 15-20 prochaines années, les pays d'Afrique centrale, notamment ceux appartenant à la région géopolitique du Golfe de Guinée mais aussi le Tchad, vont occuper une place importante dans ce jeu. « *Au Sud du Sahara, le principal pôle pétrolier se situe en Afrique centrale, dans les pays riverains du Golfe de Guinée et du*

[35] Géraud Magrin, op. cit. p.394.
[36] Ibid.

plateau de l'Angola. A ces pays que sont le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Congo-Brazzaville et l'Angola, il faut y ajouter le Tchad »[37].

En définitive, avec l'exploitation de son pétrole, le Tchad constitue un territoire d'intérêt stratégique intégré dans les dispositifs géopolitique et géostratégique des pays occidentaux, en particulier des États-Unis et de la France. De plus, sa position charnière entre l'Afrique Subsaharienne et le Maghreb en fait également un « État tampon idéologique ». Tous ces éléments constituent des sources de conflits potentiels qui méritent d'être décryptés.

1.1.2. Justification du choix du sujet

Le sujet choisi se justifie tant du point de vue de son intérêt historique (1.1.2.1) que de son originalité (1.1.2.2).

1.1.2.1. Intérêt historique

La guerre secrète pour le pétrole. La guerre froide du pétrole. Le monde secret du pétrole. L'épopée du pétrole. L'empire du pétrole. Le pétrole roi du monde. Le pétrole et le pouvoir mondial. Le pétrole, la plus grosse des affaires (Oil the biggest business) Les Émirats mirages. Les émirs de la République, Tintin au pays de l'or noir, etc. ces titres, fort évocateurs, reflètent mieux que tout les fantasmes et les rêves que le pétrole jette dans les imaginations. Celui de l'enrichissement spectaculaire des capitaines d'industries pétrolières (Rockefeller, Deterding pour ne citer que les illustres pionniers) ; celui aussi d'un pouvoir immense, capable de faire et défaire les gouvernements du Mexique, du Venezuela ou d'ailleurs (certains pays d'Afrique et les complots d'Elf Aquitaine[38]), de plier à ses volontés les dirigeants à Washington, Londres ou Paris[39]. Grâce à leurs liens secrets, *Les hommes du pétrole*[40] peuvent dominer le monde, lui imposer les prix convenus entre eux, se partager les champs de production aussi vastes que certains États, tourner aisément les réglementations nationales, obtenir les fiscalités les plus favorables, pousser les États à intervenir

[37] *Le Monde diplomatique*, mai 1993, n°470.

[38] La compagnie multinationale française du pétrole Elf-Aquitaine est notamment accusée d'avoir provoqué la guerre civile au Congo-Brazzaville (5 juin-25 octobre 1997) parce que le président en place, Pascal Lissouba, lui aurait refusé une concession pétrolière au profit d'une multinationale américaine Oxy. D'où le soutien de Elf-Aquitaine à l'ancien président Denis Sassou Nguesso, qui a repris le pouvoir par les armes à l'issue d'une guerre civile fratricide et meurtrière (entre 4000-10 000 morts, Source : *Annuaire économique et géopolitique mondial*, 1999, p. 159). Les agissements mafieux de Elf-Aquitaine ont suscité la création, en France, d'un mouvement « Elf ne doit pas faire la loi en Afrique » ! Pour un approfondissement de ce sujet, voir Yitzhak Koula, Pétrole et violences au Congo-Brazzaville. Les suites de l'affaire Elf, Paris, L'Harmattan, 2006.

[39] André Noushi, *Pétrole et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1999, p.7.

[40] Daniel Yergin, *Les hommes du pétrole. Les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991.

militairement contre les récalcitrants. L'opinion leur attribue les assassinats dans l'ombre de leurs adversaires, les silences achetés à prix d'or et les rend capables de déclencher la guerre et d'imposer leurs conditions de paix[41]. D'où le lien d'interdépendance, voire de collusion qu'on peut établir entre pétrole, politique et conflit.

Certes, le pétrole est d'abord un bien économique et occupe une place de choix dans la vie des nations modernes. Car les moyens de transport (motocyclettes, voitures, camions, navires, avions, pour ne citer qu'eux, utilisent le pétrole. Les industries chimiques, pharmaceutiques, cosmétiques, etc. se servent du pétrole et de ses dérivés pour fabriquer des centaines de milliers de produits de consommation. Cependant, le pétrole n'est pas un produit comme les autres. Dans les deux guerres mondiales (1914-18 et 1939-45), le pétrole a joué un rôle déterminant dans le déroulement et l'issue des hostilités. Enfin, la plupart des crises, des conflits, voire des guerres, qu'ils se déroulent à l'intérieur de certains Etats ou opposent ceux-ci à d'autres, présentent en général un certain lien avec la question de l'appropriation ou du contrôle des ressources.

Ainsi en est-il du pétrole, qui a été un facteur clé dans la crise de Suez[42] de 1956 (première utilisation de l'arme du pétrole par les pays arabes), de la guerre de sécession du Biafra[43] (Nigeria) de mai 1967-janvier 1970, de la guerre israélo-arabe de 1973, de la guerre Iran-Irak[44] de 1980-1988, de l'invasion du Koweït[45] par l'Irak en 1990 et de la guerre du Golfe de 1991, de la guerre civile congolaise de 1997, etc. sans oublier les chocs pétroliers successifs et leurs nombreuses répercussions dans le monde.

Tous ces exemples montrent à suffisance l'importance du pétrole comme ressource d'intérêt national[46] pour les États qui la possèdent mais aussi pour ceux qui ne l'ont pas et qui désirent

---

[41] André Noushi, op.cit. p.7.

[42] Après le refus américain de financer le barrage égyptien d'Assouan, Gamal Abdel Nasser décide en juin 1956 de nationaliser la Compagnie qui exploite le Canal de Suez. En octobre, la Grande-Bretagne, la France et Israël prennent militairement possession du Canal. Les pays arabes utilisent l'arme du pétrole pour faire pression sur les occidentaux. La crise se termine le 22 décembre 1956 avec la fin de la présence des forces franco-britanniques sur le Canal.

[43] Le Biafra fait partie de la troisième aire régionale semi-autonome (Eastern Region East) qui regorge des ressources pétrolières du Nigeria.

[44] L'un des principaux objectifs de l'Irak, en déclarant la guerre à l'Iran en 1980, était de récupérer la rive gauche du Chatt el-Arab, qu'il avait dû laisser à l'Iran en 1975 selon les accords d'Alger, et de s'emparer de la grande province pétrolière du Khuzestân.

[45] L'objectif visé par l'Irak était d'obtenir une rectification de frontière.

[46] Le concept d'intérêt national est largement développé par Hans Morgenthau comme « l'intérêt défini en termes de puissance », en se basant sur le facteur militaire comme principal déterminant de la puissance d'un Etat. Ce critère est, certes, nécessaire mais n'est plus suffisant aujourd'hui. Plusieurs auteurs dont Paul Kennedy (*théorie de la surextension stratégique*), Pascal Boniface (*volonté d'impuissance*) et J.B Duroselle (*Tout empire périra*) ont montré la relativité de ce critère basé sur le « Hardpower ».

en avoir, au besoin en faisant la guerre à d'autres. D'où ses enjeux géopolitique et géostratégique dans les relations internationales contemporaines[47]. D'où également l'intérêt historique du sujet choisi.

1.1.2.2. Originalité du sujet

L'une des particularités et l'intérêt de cette thèse résident dans le fait qu'elle ambitionne d'étudier un phénomène complexe (à savoir la conflictualité liée au pétrole) et multidimensionnel (politique, économique, géopolitique, géostratégique, etc.).

En outre, compte tenu de sa nature multidimensionnelle, la conflictualité en lien avec le pétrole ne peut être appréhendée que suivant plusieurs niveaux d'analyse (locale, nationale, régionale, internationale ou transnationale) et selon une approche systémique et pluridisciplinaire (Sciences politiques, Relations internationales, géopolitique, etc.). Cela introduit non seulement une rupture épistémologique mais paradigmatique. Car la démarche classique d'analyse de tout phénomène scientifique confine celui-ci à un champ disciplinaire unique dont il est supposé relever, créant ainsi des cloisons étroites entre disciplines scientifiques, pourtant complémentaires, et rendant partielle toute tentative de théorisation de portée générale. Or, du point de vue théorique, cette thèse ambitionne d'articuler l'interne et l'externe dans la démarche d'analyse en sciences politiques, combinant plusieurs outils méthodologiques dont notamment les méthodes d'analyse géopolitique et d'analyse des « forces transnationales » (Cf. infra).

1.2. QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

1.2.1. Question de départ

L'objectif déclaré du gouvernement tchadien, soutenu par la Banque Mondiale, est d'utiliser les revenus générés par le pétrole pour lutter contre la pauvreté. Concrètement, on indique que cela doit se traduire par des investissements conséquents dans les secteurs dits prioritaires, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et l'élevage. Pourtant, compte tenu des enjeux géopolitique et géostratégique de l'exploitation du pétrole du Tchad, on peut se demander si ces enjeux ne constituent pas une source de conflits potentiels entre les différents acteurs

[47] Maoundonodji Gilbert, *Le pétrole comme enjeu géopolitique et géostratégique dans les relations internationales contemporaines*, Louvain-la-Neuve, UCL, mémoire projet de DEA, janvier 2001.

impliqués dans son exploitation, et donc dommageables à son objectif primordial d'en faire un projet de développement durable ?

1.2.2. Hypothèses de travail

1.2.2.1. Hypothèse générale

L'hypothèse de base que nous formulons consiste à dire que le pétrole, parce qu'il constitue une ressource d'intérêt vital et stratégique, est une source de conflictualité permanente, c'est-à-dire de heurts d'intérêts économiques, politiques, idéologiques ou autres entre les différentes parties intéressées. Si son exploitation ne s'effectue pas dans un contexte démocratique et ne tient pas compte de l'intérêt bien compris des parties prenantes, alors cela va entraîner des crises, des tensions, des conflits, voire des guerres meurtrières et hypothéquer toute possibilité d'en tirer un profit mutuellement avantageux pour les acteurs impliqués dans son exploitation. Cela est observable aussi bien sur la scène pétrolière internationale que dans la plupart des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole et donc, *mutatis mutandis,* également aussi valable dans le cas du Tchad. La dynamique de conflictualité observée au Tchad avant le démarrage du projet pétrole et pendant son exploitation conforte cette assertion.

1.2.2.2. Hypothèses particulières

Dans le cas du Tchad, deux hypothèses particulières sont formulées et se rapportent aux enjeux géopolitique et géostratégique de l'exploitation pétrolière dans ce pays.

La première hypothèse particulière se fonde sur les considérations d'ordre géopolitique et postule qu'avec l'exploitation du pétrole au Tchad, et précisément l'avènement de la manne pétrolière, on va assister à une rude compétition entre élites nationales, régionales et locales pour le contrôle de la rente qui en découle.

De plus, la volonté affichée[48] par le régime en place de modifier l'article 61[49] de la Constitution tchadienne pour que l'actuel président de la République, dont le mandat se termine en 2006, reste au pouvoir à vie, vise manifestement à contrôler la rente pétrolière. Cela constitue une source potentielle de conflictualité pouvant impliquer les autres acteurs

[48] Réunis en Congrès ordinaire le 18 novembre 2003, les militants du Mouvement Patriotique du Salut (parti au pouvoir) ont voté une résolution demandant au Gouvernement de modifier l'article 61 de la Constitution de la République du Tchad, adoptée par référendum le 31 mars 1996.

[49] L'article 61 de la Constitution du Tchad dispose : « *Le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible une seule fois* ». Cette disposition constitutionnelle est l'un des compromis historiques qui résulte de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de janvier 1993, dans le but de garantir la stabilité institutionnelle et politique mise à mal depuis l'indépendance du Tchad par plusieurs rébellions armées.

prétendant ou aspirant à la magistrature suprême. Car la non limitation du nombre de mandat présidentiel ôte à ces prétendants toute possibilité d'alternance démocratique au pouvoir. Dans un tel contexte, le recours à la violence illégitime pour conquérir le pouvoir n'est pas à exclure. Le pétrole sera donc le carburant de cette conflictualité au niveau national, c'est-à-dire du pouvoir central.

Le deuxième niveau de conflictualité ayant un lien certain avec l'exploitation pétrolière au Tchad pourra impliquer le gouvernement central et les régions productrices de pétrole. En effet, pour prévenir ce type de conflit, la Constitution de la République du Tchad, qui organise le pays en collectivités territoriales décentralisées dont l'autonomie est constitutionnellement garantie, stipule que les ressources de ces collectivités sont constituées notamment par le pourcentage sur le produit des ressources du sol et du sous sol exploitées sur leur territoire[50]. Conformément à l'esprit de cette disposition constitutionnelle, une loi relative à la gestion des ressources pétrolières accorde 5% des revenus à la région productrice[51]. Or, non seulement ce pourcentage peut être jugé insuffisant par les populations de cette région mais la loi autorise le pouvoir exécutif à modifier ce pourcentage par décret. Cela constitue une autre source de conflictualité qui pourra prendre la forme de revendications pour une meilleure répartition des revenus pétroliers (exemple du peuple Ogoni du delta du Niger), voire de mouvements autonomiste ou sécessionniste (guerre de sécession du Biafra, Nigeria).

Le troisième niveau de conflictualité concerne le niveau local. La question de la délimitation de la « *région productrice* » devant bénéficier des 5% pose actuellement problème. Alors que dans l'accord de prêt consenti par la Banque Mondiale au Gouvernement du Tchad pour financer sa participation au projet, la carte annexée au texte de l'accord considère comme région productrice quatre régions administratives (Logone oriental, Logone occidental, Mandoul et Tandjilé), avec l'avènement des revenus pétroliers cette délimitation est contestée. Les élites locales estiment que la région productrice est le Logone oriental où il y a les puits de pétrole. Il n'est donc pas impossible que l'on observe une situation de conflictualité identique à celle qui oppose fréquemment les communautés Itsekeri et Ijaw de la région nigériane du Delta du Niger, riche en pétrole.

---

[50] L'article 212 dispose : « *Les ressources des collectivités territoriales décentralisées sont constituées notamment par (...) le pourcentage sur le produit des ressources du sol et du sous-sol exploitées sur leur territoire* ».

[51] Loi 001/PR/1999 de janvier 1999 relative à la gestion des revenus pétroliers du Tchad.

La seconde hypothèse particulière repose sur la dimension de la géopolitique externe et les considérations d'ordre géostratégique en lien avec l'exploitation pétrolière au Tchad. Du point de vue géopolitique, le fait que le pipe-line, qui permet d'exporter le pétrole du Tchad, parte des champs pétrolifères du sud du Tchad et traverse un autre pays souverain (le Cameroun) sur 1070 kilomètres, constitue une source potentielle de conflictualité entre le Tchad et le Cameroun. En outre, la capacité du pipe-line est conçue non seulement pour transporter le pétrole des champs de Doba, mais aussi ceux des autres bassins du Tchad ainsi que le pétrole devant provenir des régions frontalières du Tchad telles que le Niger, le Soudan et le nord de la République centrafricaine, censées regorger de pétrole. Ainsi, des rivalités directes entre pays occidentaux ou indirectes à travers leurs compagnies pétrolières ne sont pas à exclure pour s'assurer le contrôle de ce pays qui entre désormais dans le pilier géostratégique des États-Unis dans la région du golfe de Guinée.

En définitive, dans la première comme la seconde hypothèse, deux facteurs majeurs méritent d'être soulignés pour comprendre la problématique de la conflictualité au Tchad. D'abord, il faut préciser que les régions productrices de pétrole sont essentiellement au sud du Tchad, à majorité chrétienne, tandis que les élites au pouvoir central depuis plus de deux décennies sont originaires du nord du pays à dominance musulmane. Ensuite, la position charnière du Tchad, situé au carrefour entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, fait de ce pays un « *État tampon idéologique* » exposé aux influences culturelles extérieures et religieuses surtout. Puisque la religion est un facteur de communalisation[52], au sens wébérien du terme, les acteurs politiques pourront aisément l'utiliser pour masquer les enjeux pétroliers de la conflictualité et la réduire à ce que Samuel P. Huntington appelle « *Le choc des civilisations* »[53].

Ainsi, sans une véritable démocratie, garantissant l'alternance au pouvoir, et une justice sociale, assurant une distribution ou redistribution équitable des ressources nationales, tous les ingrédients sont réunis pour que le Tchad replonge à nouveau dans un cycle infernal d'instabilité institutionnelle et politique sur fond de violences meurtrières.

---

[52] Bertrand Badie, *Culture et Politique*, Paris, Economia, 1993, 3e édit.
[53] Samuel P. Hungtinton, *Le choc des civilisations*, Paris, Eds Odile Jacob, 1997 (traduit de l'anglais).

1.3. CONCEPTUALISATION, CARTE CONCEPTUELLE ET DÉFINITIONS DES CONCEPTS DE BASE

1.3.1. Conceptualisation

De même que Hans Morgenthau[54] affirme que les hommes d'État pensent et agissent en termes d'intérêt, et que cette affirmation permet de retracer et d'anticiper les mouvements qu'un homme d'État – du passé, du présent ou de l'avenir - a faits ou fera sur la scène internationale[55] ; de même, nous affirmons que l'identification et la mise en exergue des heurts d'intérêts potentiels (économique, politique, idéologique, etc.) entre acteurs/partenaires en situation d'interactions nous permet de décrire, comprendre et expliquer les conflits du passé, du présent, et d'anticiper ceux à venir, qui ont pour enjeu le pétrole, considéré comme ressource d'intérêt stratégique.

Le potentiel de conflictualité lié à une ressource d'intérêt vital et stratégique comme le pétrole dépend de plusieurs déterminants dont la nature et le nombre d'acteurs (étatiques, intra-étatiques, transétatiques) ; les motivations de ces acteurs ; les intentions qui guident et orientent les comportements de ces acteurs dans le sens de la coopération ou de la compétition, à partir de la définition qu'ils ont de la situation d'interaction ; les capacités et moyens d'action (puissance, influence) ; les dispositifs déployés (types d'alliances, de contre-alliances, de coalitions) par les acteurs pour satisfaire leurs ambitions ou contrer les menaces. De tels heurts d'intérêts potentiels sont porteurs de conflits latents susceptibles de se transformer en conflits ouverts passant par les étapes de crise, de tension et de conflit armé ou de guerre.

Les heurts d'intérêts du passé et du présent, qui conduisent à des situations de crise, de tension, voire à une conflictualité pure sont dus à des comportements tactiques/compétitifs visant l'intérêt (national) exclusif de chacun des acteurs impliqués dans la situation d'interaction. Ainsi, dans un système international classique, qu'il soit bipolaire, multipolaire ou de l'équilibre de la puissance, la tendance à la coopération parfaite ou la conflictualité pure dépend de la distribution de la puissance entre centre et périphérie.

Pourtant, dans la mesure où le conflit est inhérent à toute situation d'interaction, son déclenchement ou sa prévention dépend de la perception, des motivations, des intentions et

[54] Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, New York, A. Knop, 1973.
[55] Jean Barrea, *Théories des relations internationales. La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p.21.

attentes des interactants, c'est-à-dire des acteurs impliqués dans la relation. Dans ce cas, les moments de normalité, c'est-à-dire de relation non conflictuelle, résultent de l'adoption de comportements stratégiques tenant compte de l'intérêt bien compris de chacun des acteurs dans la situation d'interaction, et ce, quel qu'en soit le rang de l'acteur/actant en termes de distribution puissance. On appelle cela relation de conflictualité stratégique (cf. infra).

Dans le cas du Tchad, les controverses entre partisans et adversaires du projet, -qu'ils soient des partis politiques de l'opposition, des mouvements de rébellions armées ou de la société civile (campagne des ONG auprès des opinions publiques nationales et internationales pour demander à la Banque Mondiale de ne pas financer le projet)- ; la répression brutale du mouvement de rébellion armée des Forces Armées pour la République Fédérale (FARF) par les forces gouvernementales durant les années 1997-1998 ; la crise diplomatique entre le Tchad et la France en novembre 1999, consécutive au retrait de la compagnie pétrolière française Elf du Consortium ; les perspectives d'exploitation du pétrole dans les zones frontalières du Tchad, notamment les bassins pétrolifères contigus avec ceux des pays limitrophes ; la stratégie d'encerclement de la région du golfe de Guinée par les Etats-Unis, se traduisant par des initiatives régionales de « lutte contre le terrorisme » ; l'arrivée de la Chine et de l'Inde sur la scène pétrolière africaine, peuvent être révélateurs de la conflictualité liée à l'exploitation du pétrole au Tchad, en même temps des enjeux géopolitiques et géostratégiques présents et à venir.

1.3.2. Carte conceptuelle et définition des concepts de base

La revue de la littérature permet de se rendre compte que *« l'effort théorique engagé depuis quarante ans a été de favoriser l'identification des variables permettant de décrire les interactions sur la scène internationale et de proposer un minimum de conceptualisation sur la façon dont elles pouvaient s'ordonner* ».

Grâce cette revue, d'après B. Badie, il y a au moins six variables que l'on retrouve dans tout système international et dont la combinaison pèse sur la liberté de comportement des acteurs bien au-delà des péripéties de la conjoncture immédiate. Ce sont : le nombre d'acteurs ; la répartition de la puissance entre ces acteurs ; la répartition entre coopération et conflit au sein du système ; la nature des acteurs composant le système ; le type de moyens utilisés dans un système donné d'interactions ; la nature des relations du système avec son environnement.

La conceptualisation de notre objet d'étude révèle un nombre bien plus élevé de concepts fondamentaux qui méritent d'être définis.

1.3.3. Définition des concepts de base

Plusieurs concepts de base sont révélés par la conceptualisation. Il s'agit de : conflictualité, crise, tension, conflit; intérêt vital, intérêt stratégique et intérêt bien compris; acteurs (étatiques, intra-étatiques, transétatiques), puissance; moyens ou dispositifs; situation d'interaction; image, représentation; comportements coopératifs, comportements compétitifs, comportements stratégiques; système international, etc. Certains de ces concepts seront définis dans cette section. D'autres le seront au fur et à mesure dans les sections ou sous-sections appropriées.

1.3.3.1. Le concept de conflictualité et les notions dérivées

Par conflictualité, au sens géopolitique du terme, il faut entendre les heurts d'intérêts économiques, politiques, idéologiques, etc. Ces heurts d'intérêts se traduisent par des moments, de crise momentanée, de tension passagère, de conflit, voire par la guerre opposant les différents acteurs dans la situation d'interaction.

Notions de crise et tension

La littérature scientifique se rapportant à l'étude des crises est prolixe, quant à la définition de la notion de crise. Chaque auteur, en fonction de son champ disciplinaire, propose sa définition de la crise. Pourtant, lorsqu'on se réfère à l'étymologie du mot crise, des points communs apparaissent en filigrane des différentes définitions formulées.

Du point de vue étymologique, l'origine du mot crise remonte à l'antiquité grecque. Pour Platon et ses contemporains, le mot crise vient du verbe Krinein qui signifie « juger », puis « séparer » ou « discriminer » et enfin « décider ». Dans la tradition latine, on retrouve l'élément «jugement » dans la notion de *Krisi*s même si celle-ci va évoluer dans le temps pour devenir *crisin* au XIVe siècle, *Crisis* au XVIe siècle et plus tard crise[56].

Dès lors, le terme de crise est mis à toutes les « sauces ». Ses emplois sont multiples. On le retrouve dans le domaine médical (moment d'une maladie caractérisée par un changement subit, souvent grave ou intense), émotif (crises de nerfs ou de colère) et en relations internationales (moments de tensions entre États). Toutefois, l'essentiel du sens étymologique

[56] Claude Roosens, *Séminaire de Science politique et Relations internationales*, Louvain-la-Neuve, UCL, 1999.

réside dans la notion de décision. « *Sans décision à prendre, et donc sans jugement préalable, la crise n'existe pas. Pour qu'il y ait crise, il faut : un choix, une appréciation de la situation, un jugement pour décider* »[57]. A partir de cette notion clé de décision, plusieurs auteurs dont Charles F. Herman[58], Oran R. Young[59] et Michaël Brecher[60] ont proposé d'autres définitions critiques. En politique internationale (comme ailleurs), la notion de crise est une étiquette couvrant des situations en fait très diverses. Une crise est un moment fort du jeu international, mettant à nu les rapports de force en présence. La crise peut être voulue (par exemple, Hitler remilitarisant la Rhénanie en 1936 ou revendiquant les Sudètes tchécoslovaques en 1938, etc.). Toutefois, nombre de crises sont indissociables d'incompréhension, de malentendus, les acteurs impliqués (principalement les États) se trompant mutuellement sur leurs intentions et se trouvant de ce fait entraînés dans un engrenage qui leur échappe. Enfin, une crise n'est pas un instant isolé, elle s'inscrit dans des flux historiques, un environnement politique, économique, stratégique. Aussi, ce qui, dans un ou même plusieurs cas, conduira à un compromis négocié, va engendrer dans un autre cas l'affrontement militaire[61].

Oran R. Young utilise deux notions, celles de passage et de tension pour appréhender le phénomène de crise. Ainsi, d'après cet auteur, en général dans toute crise, il y a un axe bipolaire. La crise se situe toujours entre une situation de coopération et de conflit. Il établit ainsi une échelle des rapports entre États, une sorte de *continuum* qui se présente comme suit :

A. *C.*

Interaction normale *B* *Belligérance*

Crise

---------- ----->>

Coopération pure *Conflictualité pure*

Seuil de coercition *Seuil de violence*

[57] Jean-Louis Dufour, *Les crises internationales de Pékin -1900 à Sarajevo-1955*, Bruxelles, Questions au XXe siècle, Editions Complexe, 1996.
[58] Charles F. Herman, *Crises in Foreign Policy. A simulation Analysis*,, Indianapolis and New York, Princeton University, 1969.
[59] Oran R. Young, *The politics of force. Bargaining during international crises*, Princeton university press, 1968.
[60] Michaël Brecher et al., *Crises in the twentieth Century*, Oxford-New York-Beijing-Frankfurt-Sao Paulo-Sydneey-Tokyo-Toronto, Pergamon Press, 1988, volume II.
[61] Philippe Moreau Defarges, *Les grands concepts de la politique internationale*, Paris, Les Fondamentaux, Hachette, 1995, pp. 29-30.

La crise a sa place entre la coopération pure et la conflictualité pure. Avant la crise, c'est la phase d'interaction normale. Si on dépasse la situation de crise, on passe à la belligérance et au conflit armé. D'où la notion de passage.

En période de crise, le système international est particulièrement sensible. Il peut être affecté très rapidement par la survenance d'un événement. La tension est beaucoup plus longue que la crise qui est caractérisée par un temps réduit (très courte durée).

Conflit et guerre

Au sens littéral du terme, un conflit désigne une opposition d'intérêts qui ne se traduit pas forcément par l'emploi de la force armée. Le conflit Est-Ouest, durant la période de la guerre froide, qui reposait sur des intérêts et valeurs irréconciliables entre les deux blocs idéologiques et qui n'a jamais abouti à une confrontation armée directe entre ces deux blocs, en est une bonne illustration[62].

Le conflit (réel ou potentiel) se définit comme la situation dans laquelle les acteurs ont la possibilité d'utiliser la force armée, soit dans l'emploi, soit dans la menace d'emploi pour contraindre l'autre dans un rapport d'antagonisme entretenu avec lui[63]. Lorsque le conflit évolue en conflit armé, il se confond avec la guerre et les deux termes sont indistinctement employés.

Pour Karl Von Clausewitz, la guerre est un « *acte de violence avec l'intention de contraindre l'opposant à accomplir « ma volonté ». D'où sa célèbre formule : « la guerre est (…) une simple continuation de la politique par d'autres moyens* »[64].

Selon cette acception de Clausewitz, la guerre est un instrument à la disposition de toute entité politique (États, mais aussi mouvements ou organisations de toutes sortes) résolue à imposer sa volonté à une autre ou à d'autres entités, le succès militaire n'ayant de sens qu'en fonction du but politique qui doit sous-tendre la guerre[65].

---

[62] Pascal Boniface (Sous la direction de…), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996, p.172.
[63] Dossier théorique et pratique de la conflictualité dans les Relations internationales, Le Trimestre du Monde, n°35, 1996, p.12-13.
[64] Pascal Boniface (Sous la direction de…), op.cit. p.174.
[65] Philippe Moreau Defarges, *Les grands concepts de la politique internationale*, Paris, Hachette, 1995, p.75.

Par ailleurs, un autre facteur important à considérer avec Philippe Moreau Defarges réside dans le fait que la guerre est un pari aléatoire. En effet, celui qui s'engage dans une guerre le fait à partir d'un calcul toujours incertain, comparant les coûts probables (en destructions, en hommes, en argent) et les gains escomptés (en territoires, en richesses, en prestige). Or une guerre est un enchaînement d'actions et de réactions souvent non prévues[66].

En définitive, les concepts de crise, de conflit et de guerre relèvent du même phénomène, à savoir la conflictualité. Tout est question de degré ou d'intensité. Cela signifie que les conflits peuvent être latents, prendre des formes de tension diplomatique, de crise internationale, de crise régionale ou de crise locale. Ils peuvent aussi prendre la forme d'une confrontation armée générale ou ponctuelle[67].

1.3.3.2. Trois concepts dérivés du concept d'intérêt national : intérêt vital, intérêt stratégique et intérêt bien compris

Dans son acception instrumentale, l'intérêt national consiste, d'une part, en l'acquisition des moyens de puissance en vue d'assurer la sécurité, la prospérité et la sauvegarde de l'identité nationale ; et d'autre part, la relation de puissance qui en est le pendant consiste à exercer ces moyens contre les autres acteurs du système international.

Par contre, dans son contenu substantiel, la notion d'intérêt national englobe « *les intérêts militaire, économique et culturel d'un État ou la recherche de la sécurité, de la prospérité et d'une identité nationale* »[68].

Les concepts d'intérêt vital, d'intérêt stratégique et d'intérêt bien compris découlent du concept d'intérêt national. Celui-ci est défini comme « *tout ce que les décideurs ont tenu pour tel* »[69]. Ainsi, selon J. Barrea, toute décision d'un acteur sur la scène internationale est l'expression de l'intérêt national. Celui-ci comporte l'intérêt vital ou stratégique et des intérêts plus secondaires (intérêt de milieu, intérêt bien compris).

Ce concept-clé d'intérêt national est à la base de la conception de l'univers international que propose Hans Morgenthau, figure de proue du réalisme. Celui-ci déclare : « *Nous affirmons que les hommes d'État pensent et agissent en termes d'intérêt (…). Cette affirmation nous permet de retracer et d'anticiper les mouvements qu'un homme d'État – du passé, du présent*

---

[66] Ibid.
[67] Aymeric Chauprade et François Thual, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, p.486.
[68] Ibid.
[69] Jean Barrea, *Théories des relations internationales. La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p.21.

ou de l'avenir- a faits ou fera sur la scène internationale (…). En pensant en termes d'intérêt (…) nous pensons comme il l'a fait lui-même »[70].

Le concept d'intérêt national tel qu'envisagé est ainsi lié à la prise de décision de politique étrangère. Toutefois, à cette première acception considérée comme subjective, s'ajoute une deuxième définition plus objective du concept d'intérêt national identifié à la recherche de la puissance. Ainsi, selon l'expression classique de Hans Morgenthau, c'est « *l'intérêt défini en termes de puissance* ». Mais que signifie donc la notion de puissance (cf. infra) ?

1.3.3.2.1. Le concept d'acteur

Les définitions du concept d'acteur varient d'une discipline à une autre et d'un auteur à un auteur. Retraçant les origines et l'évolution de ce concept dans le champ des relations internationales, Paul N. Dussault[71] prend comme point de départ la thèse de Martin Jay[72] selon laquelle « *les visions historicistes qui ont eu libre cours après la Renaissance en Occident expliquent en bonne partie la fixation sur la totalité que constitue l'État. L'Europe des monarques absolus lègue une conception de la vie sociale axée sur l'organisation politique centralisée dans l'intérêt de tous. Selon cette optique, les sujets de l'histoire sont conçus comme des entités agissantes –États ou nations- mues par leurs spécificités et vouées à la défense de l'intérêt commun (national). Le postulat de la responsabilité (et de la légitimité) des appareils d'État, pour bon nombre d'auteurs, va de soi* ».

Pour retracer l'histoire du concept d'acteur, Paul N. Dussault s'appuie également sur ce qu'il appelle le dilemme d'Arnold Wolfers, considéré comme l'un des fondateurs de la discipline américaine des relations internationales. En effet, Wolfers a proposé une conception du comportement des États qui identifie trois options. Un État peut chercher l'expansion nationale (*self-extension*) dans tous les sens qu'on peut donner à ce terme, c'est-à-dire gain de territoire, d'influence, de ressources, d'alliés, etc. Ou encore il peut tenter de protéger l'espace et l'intérêt national (*self-preservation*). Ou bien il renonce à certains avantages pour promouvoir la paix, la solidarité, etc. (*self-abnegation*). Or une politique étrangère, soutient Wolfers, constitue toujours un amalgame de ces trois options contradictoires. Si bien que les

[70] Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, New York, A. Knop, 1973, in Jean Barrea, op.cit. p.21.
[71] Paul N. Dussault, *Les origines et l'évolution du concept d'acteur*, in Bahgat Korany et al. *Analyse des relations internationales. Approches, concepts et données*, Québec, Gaëtan morin-CQRI, 1987, p.135.
[72] Martin Jay, Marxism *and Totality*, University of California Press, 1984, 576 p. (cite par Paul N. Dussault).

rapports étatiques en viennent à nier dans le système bipolaire la collusion des grandes puissances sur laquelle l'alliance globale est fondée[73].

Paul N. Dussault en conclut que le dilemme de Wolfers illustre bien la difficulté que cause une utilisation trop restreinte du concept d'acteur. Pour aider à saisir l'étendue et la diversité de ce concept, cet auteur utilise l'historicité de la pensée en relations internationales pour faire surgir certaines tendances explicatives à partir des trois visions théoriques qui se partagent les honneurs et regroupent les courants suivants : métaphysique, positiviste et matérialiste.

D'après Paul N. Dussault, le fondement métaphysique est incarné par trois principaux auteurs, à savoir Grotius, Kant et l'Abbé de Saint-Pierre. Grotius (*Du droit de guerre et de paix,* 1625) tente de défendre la liberté des mers et reconnaît à l'État une responsabilité première à cet égard. Ainsi, la réglementation de l'usage des guerres justes repose sur l'acceptation par les monarques d'un certain ordre dans la conquête et l'appropriation des bénéfices de l'échange. La conception de l'ordre humain général impose un rapport interétatique comme balance de forces, instrument utile pour limiter la voracité des princes dans leur quête de pouvoir absolu[74].

L'Abbé de Saint-Pierre et Emmanuel Kant, désireux d'assurer la paix perpétuelle et se situant dans un champ d'analyse plus global, souhaitent amener les États à une certaine discipline en limitant leur potentiel agressif[75].

L'option positiviste, incarnée par Auguste Comte (*Le Catéchisme positiviste,* 1852) et bien d'autres auteurs, prétend renverser la vapeur en fondant la connaissance sur des perceptions (plutôt que sur des spéculations métaphysiques). Ainsi, pour les positivistes, l'expérimentation doit être le fondement de la construction d'une science positive basée sur des théories non contradictoires et invariantes.

Les versions modernes de ce courant de pensée positiviste suivent plusieurs ramifications dont les plus représentatives sont les réalistes (Hans J. Morgenthau, Gille Bertin, Raymond Aron) et les systémistes-fonctionnalistes (Morton Kaplan, James Rosenau, Marcel Merle).

Selon Morgenthau, la lutte pour la puissance explique l'importance de l'État comme acteur. En effet, les États réalisent leurs intérêts dans l'équilibre entre leurs divers pouvoirs. La

[73] Paul N. Dussault, in Bahgat Korany, op. cit., p. 136.
[74] Ibid., p.137.
[75] Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe,* Paris, Editions Garnier, 1981, 606 p., (cité par Paul N.Dussault, op.cit. p.138).

variante « économiste » de l'école réaliste propose également une théorie qui met l'accent sur l'État-nation comme acteur principal. Gilles Bertin[76] soutient que le paysage international des années 1980 est marqué par quatre caractères dominants. D'abord, le progrès technique a élargi la dimension des opérations de l'État. Une certaine ampleur dans les interventions devient une condition première de la puissance. Deuxièmement, la concentration des échanges a rapproché les intérêts des grands pays commerçants. En troisième lieu, la dispersion des unités de production à l'échelle de la planète rend plus délicat le problème du contrôle de la production. Et enfin, la dernière décennie a connu des changements dont la fréquence et l'ampleur rendent l'adaptation difficile[77].

Raymond Aron[78], quant à lui, a proposé un cadre théorique général pour expliquer la légitimité et la légalité du recours à la force armée dans cette société non-intégrée qui constitue un type idéal, c'est-à-dire la société internationale. La perspective rationnelle « *praxéologique* » d'Aron met l'accent sur les relations entre des unités politiques qui diffèrent selon les époques. Les relations internationales d'ailleurs se définissent justement par ces rapports entre unités capables de mener la guerre[79].

En définitive, qu'elle privilégie le politique (Morgenthau), l'économique (Bertin), ou le social (Aron), la perspective réaliste considère l'Etat comme l'acteur privilégié sur la scène internationale[80]. Pourtant, ce rôle privilégié de l'Etat comme unique acteur de la scène internationale va être progressivement relativisé, voire remis en cause par les systémistes-fonctionnalistes.

L'une de figures de proue de ce courant systémiste-fonctionnaliste, Morton Kaplan, va développer une typologie des systèmes internationaux et distinguer trois catégories d'acteurs : national, transnational et universel[81].

Dans le même sillage systémiste-fonctionnaliste, on peut situer les travaux de Marcel Merle[82]. Pour Merle, le système international regroupe l'ensemble des relations entre les principaux acteurs, c'est-à-dire les États, les organisations internationales et les forces transnationales.

---

[76] Gilles Bertin, *Les objectifs extérieurs des États*, Paris, Economica, 1981, 301 p, (cité par Paul N. Dussault, op. cit., p.139).
[77] Paul N. Dussault, op. cit., p.139.
[78] Raymond Aron, *Guerre et paix entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
[79] Paul N. Dussault, op.cit. ibid.
[80] Ibid.
[81] Morton Kaplan, System *and Process in International Politics*, New York, John Wiley and Sons, 1957, 283 p.

Par « *forces transnationales* », Merle désigne les mouvements et les courants de solidarité privée qui cherchent à s'établir à travers les frontières et qui tendent à faire valoir ou prévaloir leur point de vue dans le système international. « *Bien entendu, les dirigeants politiques et les collectivités qu'ils représentent demeurent des acteurs du système international. Mais les uns et les autres ont perdu, du fait de l'émergence de nouveaux facteurs dont le contrôle leur échappe, une partie de leur rôle traditionnel. La frontière n'est plus cette cloison étanche derrière laquelle l'État souverain pouvait se barricader commodément. Elle est transpercée à tout instant, dans les deux sens, par des flux de personnes, de capitaux, de marchandises et de messages, dont le passage érode ou exaspère selon les circonstances le sentiment de l'identité nationale* »[83].

Merle est ainsi parvenu à proposer une typologie comprenant trois catégories de « *forces transnationales* », à savoir les organisations non gouvernementales (ONG), les firmes multinationales (FM) et l'opinion publique.

Par ONG, Merle désigne « *tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs*[84] ». D'après cet auteur, deux traits essentiels caractérisent les ONG : l'initiative privée et la solidarité internationale. Selon lui, l'initiative privée est la preuve de la spontanéité qui se manifeste au plan international, à l'insu ou en dehors de toute directive gouvernementale ou intergouvernementale. Tandis que la spontanéité et la solidarité procèdent de l'idée selon laquelle les Etats-nations ne sont pas en mesure de satisfaire à eux seuls toutes les aspirations de leurs ressortissants.

L'expression « *firme multinationale* » recouvre un ensemble de situations très variées allant de l'entreprise nationale qui cherche à étendre son action au-delà des frontières jusqu'aux entreprises ou groupes d'entreprises qui échappent par leur structure comme par leur organisation à tout contrôle national et qui affrontent directement de multiples partenaires, privés et publics, nationaux et internationaux[85].

Selon Merle, « *l'opinion publique est d'abord un phénomène national qui s'enracine dans une histoire, se déploie dans une culture et s'inscrit dans un espace déterminé par le champ*

---

[82] Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1974, 436 p; *Les acteurs dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1986, 204 p.
[83] Marcel Merle, *Les acteurs dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1986, 204 p.
[84] Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, op.cit.. p.345.
[85] Ibid.

de moyens d'expression qui sont encore, pour l'essentiel, des instruments nationaux »[86]. L'opinion publique internationale surgirait du rapprochement ou de la convergence entre différentes opinions nationales.

Pour les matérialistes (N. Boukharine, Wladimir Andreff, Samir Amin), c'est l'organisation de la vie matérielle qui module les relations internationales. Ainsi, les transformations de la politique internationale résultent de l'organisation socio-économique des sociétés en interaction. S'appuyant sur les analyses contemporaines de ces auteurs, celles de N. Boukharine notamment, P. Dussault écrit : *« l'accroissement des forces productives transforme les conditions de production du capital dans une économie mondiale réunissant trois sphères : les débouchés marchands, les matières premières et les investissements. Ces trois racines du capitalisme financier nourrissent un processus d'internationalisation qui se heurte aux jalousies nationales* »[87].

Wladimir Andreff a souligné l'aptitude des sociétés multinationales à « se mettre hors la crise ». Il a démontré que le dynamisme des multinationales repose sur leur capacité de s'étendre vers des espaces économiques non encore annexés et d'approfondir leurs marchés. Dans cette perspective il n'y a plus d'acteurs, pas de scénarios prévus à l'avance, et aucun dénouement ne survient[88].

Pour Samir Amin, avec sa théorie de l'échange inégal, la perspective de l'acteur devient secondaire et laisse la place à une interprétation des contradictions propres aux mécanismes de l'échange marchand. Par contre, pour Christian Palloix, dont les travaux portent sur l'internationalisation du capital avec comme point de mire le rôle des classes sociales dans les transformations du capitalisme contemporain, la perspective de l'acteur joue ici un rôle, puisque implicitement l'État-nation se trouve remplacé par les bourgeoisies et prolétariats de chaque pays et les bourgeoisies et prolétariats internationaux[89].

En définitive, indépendamment de l'absence de consensus quant à l'appréciation du rôle et de l'influence des acteurs sur la scène internationale, il y a une sorte de convergence de vue quant à l'identité des acteurs des relations internationales. Ainsi, outre les Etats, acteurs traditionnels et privilégiés des relations internationales, il y a désormais : les organisations intergouvernementales (OIG) ; les organisations non gouvernementales (ONG) ; les firmes

[86] Idem, p. 347.
[87] Paul N. Dussault, op. cit., p. 143.
[88] Ibid.
[89] Idem, p.143.

multinationales (FMN) ; les opinions publiques (OP) nationales et internationales, les autres groupes organisés et réseaux d'influence, etc. Enfin, même si les appellations ou caractérisations (acteurs étatiques et non étatiques ; acteurs étatiques, infra-étatiques et trans-étatiques ; acteurs national, transnational et universel, etc.) varient selon les auteurs, celles-ci renvoient à une et même réalité : les États ne sont plus les seuls acteurs des relations internationales.

1.3.3.3. Les notions de puissance, de relation de puissance et de distribution de puissance

La notion de puissance est polysémique. Déjà, lorsqu'on parle d'une puissance ou de la puissance, on voit apparaître les traits distinctifs.

Dans le premier cas, une puissance, au sens le plus général, ce sont des individus (dans ce cas, on dira plutôt « les puissants », employant rarement, selon Littré, l'expression au singulier), ou, (…) un État, qui est capable, en certaines circonstances, de modifier la volonté d'individus, groupes ou États étrangers. Jean-Baptiste Duroselle prend soin de préciser que « la capacité pour l'État de modifier la volonté de groupes ou d'individus inclus dans sa sphère, à l'intérieur, se désigne plutôt, en français par le mot « pouvoir » (qui n'a pas de correspondant, en anglais, le mot « *power* » étant ambivalent, pour l'intérieur et l'extérieur »[90].

Dans le second cas, la puissance est définie comme « la capacité de faire, produire ou détruire »[91] ou mieux comme « la capacité d'imposer sa volonté aux autres »[92]. Arnold Wolfers dit, de meme, que la puissance (*power*) est « *the ability to coerce or, more precisely, to inflict deprivation upon others* ». Il distingue "*power politics*" (on impose sa volonté par la force ou par la menace) d' « *influence politics* » (on fait adopter son point de vue par la persuasion ou le marchandage)[93].

Morgenthau distingue la puissance de la violence et de l'influence, qui en sont les limites supérieures et inférieures. La violence est une contrainte physique ; elle requiert le recours effectif à la force armée dans le cadre d'une épreuve de force (la guerre) qui est une réalité physique. La puissance, au contraire, est une relation psychologique ; elle met en rapport des volontés qui cherchent, par l'exercice de pressions, à infléchir leur cours normal, sans

[90] Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra*, op.cit, p.336.
[91] Raymond Aron, *Guerre et Paix entre les Nations*, p.58, (cité par Jean Baptiste Duroselle, op.cit., p.336).
[92] Idem
[93] Jean-Bapiste Duroselle, *Tout empire périra*, op.cit., p.336.

toutefois recourir à la violence physique. L'instrument de la violence est la force ; le véhicule de la puissance est la pression. La simple menace du recours à la violence relève de l'épreuve de volonté ou de la relation de puissance, du fait qu'il n'y a que pression psychologique[94].

L'influence, à l'instar de la puissance, est également une relation psychologique entre volontés. Par-delà cette similitude de nature, précise Barrea, la puissance se distingue de la simple influence. Cette distinction varie d'un auteur à l'autre. Pour Morgenthau, par exemple, l'influence est synonyme de persuasion. Pour Wolfers, par contre, il y a influence lorsque le moyen d'action est une promesse ou une récompense. Pour d'autres encore, Rosenau par exemple, l'influence est l'infléchissement involontaire d'une autre volonté. En opposition à l'influence, Rosenau définit la relation de puissance comme la relation de « contrôle intentionnel » (*calculated control*)[95].

Le concept de « *relation de puissance* » est la seconde notion clé de l'approche réaliste des relations internationales. Selon Jean Barrea[96], cette notion n'est rien d'autre que la projection au second niveau d'analyse de la discipline, du concept d'intérêt national défini par Hans Morgenthau en termes de puissance (cf. supra).

En relations internationales, la puissance est donc définie comme la résultante de plusieurs facteurs (économique, militaire, démographique, technologie, culturel, etc.). Historiquement, le facteur militaire est principalement celui sur lequel on se base pour déterminer la puissance de l'acteur classique des relations internationales qu'est l'État : « le Pape, combien de divisions a-t-il ? », se demandait Staline.

Aujourd'hui, on sait que ce critère est nécessaire mais n'est pas en lui-même suffisant. Plusieurs auteurs dont Paul Kennedy (*théorie de la surextension stratégique*)[97], Pascal Boniface (*volonté d'impuissance*)[98] et J.B. Duroselle (*Tout empire périra*)[99] ont montré la relativité de ce critère, voire les limites de cette conception de la puissance fondée sur le « *hard power* », c'est-à-dire la force militaire. De plus, la « complexification » de la scène internationale et la réapparition des acteurs non-étatiques (intra-étatiques et trans-étatiques)

---

[94] Jean Barrea, *Théories des relations internationales. La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, Centre d'études stratégiques, UCL, 3e édition revue et augmentée, 1994, p.59.
[95] Ibid.
[96] Jean Barrea, op.cit.
[97] Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Payot, 1988.
[98] Pascal Boniface, *La volonté d'impuissance. La fin des ambitions internationales et stratégiques*, Paris, Seuil, 1996.
[99] Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, Série internationale, 16, 1982.

ont élargi la conception de la puissance. Celle-ci devant être considérée désormais comme la combinaison de l'ensemble des facteurs (politique, militaire, économique, technologique, culturel, etc.). Autrement dit, la puissance aujourd'hui, c'est aussi bien le potentiel militaire, le poids économique, la cohésion sociale, le modèle social exportable ou non, l'attrait culturel (le « *soft power* ») qu'on est en mesure ou non d'exercer. Un ensemble d'éléments qui déterminent le rang et la place de l'acteur dans la vie internationale (ou la distribution de la puissance dans une situation d'interaction).

En définitive, si selon H. Morgenthau, « *la survie d'une unité politique, telle qu'une nation, prise en considération dans son identité, est le minimum irréductible, l'élément nécessaire de son intérêt à l'égard d'autres unités* »[100], alors, c'est par rapport à cet intérêt vital qu'il faut analyser l'action des États sur la scène internationale, en temps de paix comme de guerre.

1.3.3.4. De l'opérationnalité des variables

Si l'on se réfère aux propositions théoriques les plus élaborées sur le système international géostratégique, dont font mention B. Badie et M.-C. Smouts, celles-ci furent construites à partir d'une réflexion sur la combinaison du nombre, de la puissance et de la conflictualité (Kaplan, Bull, Waltz) ainsi que la plus ou moins grande homogénéité des acteurs (Aron, Hoffmann).

L'étude du phénomène de la conflictualité ayant pour enjeu le pétrole est envisagée comme un phénomène transnational ou qui se situe dans le cadre des relations transnationales. Par relations transnationales, il faut entendre, « *toute relation qui, par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des États. Comme telles, ces relations remettent en cause, volontairement ou non, la souveraineté des États et la prétention de ceux-ci à revendiquer un droit exclusif à agir sur la scène internationale. Elles se caractérisent par leur extrême diversité, leur relative ancienneté, la difficulté d'insérer leur analyse dans un paradigme réellement opératoire* »[101].

Les principaux concepts étant définis, il faudra les situer dans leur champ scientifique, préciser le statut épistémologique des disciplines qui les portent et rendre compte des débats théoriques qui les sous-tendent.

---

[100] Hans Morgenthau, *The Dilemmas of Politics*, Chicago, Univ.Of Chicago Press, 1958, p.66, (in J.Barrea, op.cit. pp. 22-23).

[101] Bertrand Badie et M.-C. Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paaris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, octobre 1995

1.4. CONSIDÉRATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES

Si cette thèse ambitionne d'étudier un phénomène considéré, de prime abord, comme complexe, à savoir la conflictualité liée au pétrole, multidimensionnel (politique, économique, géopolitique, géostratégique, etc.) et qui implique plusieurs acteurs (locaux, nationaux, régionaux et internationaux ou transnationaux), individuels ou collectifs, en interactions tant sur la scène interne, régionale qu'internationale, cela soulève plusieurs questions préalables : quels sont les concepts opératoires, les théories, paradigmes ou modèles d'analyse qui rendent au mieux compte de ces interactions ou relations, supposées ou susceptibles d'être de nature conflictuelle (objet de l'étude) ? Quel est le statut épistémologique de chacune des disciplines qui sous-tendent ces concepts, modèles et théories?

Les concepts relevant aussi bien des relations internationales, de la géopolitique que de la science politique, il faudra nécessairement cerner l'objet d'étude de ces différentes disciplines, le statut épistémologique de chacune d'entre elles, les méthodes d'investigation et techniques d'analyse qu'elles privilégient.

1.4.1. La discipline des relations internationales

1.4.1.1. Objet d'étude des relations internationales

Relations internationales, études internationales, affaires internationales, politique mondiale, politique globale[102] : les dénominations multiples auxquelles recourent les internationalistes pour désigner leur discipline ne permettent guère de se faire une idée de ce sur quoi porte l'étude savante de ce qui se passe sur la scène internationale… ou mondiale[103].

Pour tenter de démêler cet écheveau et cerner l'objet d'étude des relations internationales, Dario Battistella part de l'origine du mot « international ». D'après cet auteur, l'adjectif « international » est introduit en France en 1801, mais celui-ci a été forgé par le philosophe

---

[102] A.P. Reynolds, *Theory and Explanation in International Relations*, Londres, M. Robertson, 1973 établit une distinction entre ces différents concepts : Politique internationale (« *comportements des États et interactions entre États* »), les relations internationales (« *transactions transfrontalières de toute nature entre acteurs quels qu'ils soient* »), et les études internationales qui incluent, au-delà des relations internationales et de la politique internationale, « *tous les domaines qui ont un impact sur les Relations internationales et la Politique internationales ou qui peuvent l'éclairer* ». S'appuyant sur les travaux de J.Baylis et S. Smith (eds) (*The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations, Oxford, Oxford University Press*, 2e éd., 2001) D. Battistella précise que les analyses en termes de mondialisation et de globalisation rendent une telle lecture obsolète ; parce qu'elles véhiculent une interprétation parmi d'autres du champ « international », elles rendent encore plus difficile toute tentative de typologie.

[103] Dario Battistella, *Théories des Relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, septembre 2003, p.19.

utilitariste britannique Jeremy Bentham dans son ouvrage *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, publié en 1789. D'ailleurs, selon Battitesla, J. Bentham lui-même n'est arrivé à proposer le mot « international » que pour remplacer celui de « *droit des gens* ». Ainsi, « lorsque les personnes dont le droit règle la conduite relève d'un même État, il s'agit du droit interne ; à l'inverse, lorsqu'il s'agit de réguler la conduite de « membres d'États différents », c'est la « *jurisprudence internationale* » qui est concernée »[104]. D'après Bentham, relèvent du droit international – et sont donc des relations internationales - les relations qui mettent aux prises les chefs d'États eux-mêmes, « les 'transactions mutuelles' entre souverains en tant que tels »[105].

Certes, écrit D. Battistella, les relations entre entités politiques ne datent pas de la fin du XVIIIe siècle[106]. Cependant, ce n'est qu'à partir des XVIIe et XVIIIe siècles que naît un véritable système international, au sens d'ensemble d'États souverains entretenant des interactions suffisamment régulières pour que le comportement de tout un chacun soit un facteur nécessaire dans le calcul présidant au comportement de tous les autres.

En effet, ce véritable système international est né avec la fin de la guerre de Trente Ans[107]. Celle-ci se termine par les traités de Westphalie qui consacrent le triomphe de l'État comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés, caractérisée par les deux principes de la souveraineté externe (*rex est imperator in regno suo* : aucun État ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout État reconnaît tout autre État comme son égal) et de la souveraineté interne (*cujus regio, ejus religio* : tout État dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun État ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre État)[108].

---

[104] Dario Battistella, op.cit., p.20.

[105] J. Bentam, *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, op. cit., p.296-297, (cité par D. Battistella, op. cit., p. 21-22).

[106] Pour illustrer l'ancienneté des relations entre ces entités politiques, D. Battistella (op. cit., p.22) cite plusieurs exemples : des accords formels émergent dès l'Antiquité sumérienne, des alliances dès l'Antiquité égyptienne et des relations diplomatiques dès l'Antiquité perse ; par ailleurs, il existe un proto-système international au moment de l'Antiquité grecque, avec des délégations se rendant d'une Cité-État à une autre, en vue de résoudre une dispute, de présenter une requête, de négocier un traité de commerce, et même avec un début de régulation, lorsque les différentes polis recourent aux oracles de Delphes pour arbitrer un différend ; enfin, les villes-États de la pentarchie italienne au moment de la Renaissance, à l'origine de la diplomatie, au sens moderne, d'ambassades permanentes, entretiennent elles des relations conflictuelles au point de pratiquer une politique de maintien de l'équilibre des puissances avant la lettre.

[107] La guerre de Trente Ans (1618 et 1648) est due à la volonté de la dynastie catholique des Habsbourg d'étendre son impérium à l'ensemble d'une Europe qui n'avait plus rien à voir avec l'Universalis Christiana à cause de l'émergence des premiers Etats territoriaux monarchiques de facto indépendants du double pouvoir spirituel du Pape et temporel de l'Empereur qui avait caractérisé le Moyen Age.

[108] Idem, p.23.

Le concept de souveraineté de l'État va être le premier critère de délimitation des relations internationales. Dès lors, « *pour que l'on puisse parler de relations internationales, il faut que l'on soit en présence de relations horizontales régulières entre des groupes sociaux basés territorialement et délimités politiquement les uns par rapport aux autres ; et comme, dans l'histoire, les unités entretenant entre elles des relations régulières ont pris la forme d'États souverains, l'objet des Relations internationales porte sur les relations régulières entre États souverains* ».

Pour conforter cette assertion, D. Battistella cite H. Bull : « *le point de départ des relations internationales est l'existence d'États, ou de communautés politiques indépendantes, avec à leur tête un gouvernement revendiquant la souveraineté sur une portion particulière de la surface terrestre et un segment particulier de la population humaine* ».

Le deuxième critère de délimitation de l'objet des relations internationales résulte de la nature même des relations entre ces États souverains. Ainsi, en se référant à Jean Bodin, Battistella affirme : « *le fait pour les États (…) d'être souverains, de ne reconnaître au-dessus d'eux aucune autorité comme légitime, revient à affirmer qu'ils sont en état de nature entre eux* », c'est-à-dire « *l'état de nature » au sens Hobbesien de l'absence de « pouvoir commun » tenant les États indépendants en respect. Ainsi, « si alors on se place non plus dans la perspective des États à l'origine des Relations internationales, mais dans celle de l'état de nature dans lequel se déroulent ces Relations internationales, alors sont considérées comme relations internationales les relations qui se déroulent à l'état de nature ou, ou pour reprendre un terme plus moderne, en état d'anarchie* »[109].

Substituant le concept d'« *anarchie* », due à l'Anglais G. Lowes Dickinson[110], à celui d'« *état de nature* », inventé par Thomas Hobbes[111], les internationalistes vont faire de la notion d'anarchie, au sens premier d'absence d'autorité centrale au-dessus des États, le principal critère de délimitation des relations internationales depuis leur création en 1919.

Si dans son évolution[112] ultérieure on constate que la délimitation de la discipline des relations internationales se fait moins par rapport à l'État souverain que par référence à l'état

[109] Dario Battistella, op.cit., p.24.
[110] G.L. Dickinson, *The European Anarchy*, Londres, Allen & Unwin, 1916 ; G.L. Dickinson, *The International Anarchy*, Londres, Swartmore, 1926, (cité par Dario Battistella) ibid.
[111] T. Hobbes, *Léviathan (1651*), Paris, Sirey, 1971, p.126, in Dario Battistella, ibid.
[112] Après la première guerre mondiale la discipline des relations internationales s'était focalisée sur la problématique des relations de puissance, et plus particulièrement sur la question de la guerre et de la paix entre États.

d'anarchie, alors le critère qui fait d'une relation une relation internationale (plutôt qu'une relation sociale ou politique parmi d'autres) ne renvoie plus nécessairement à l'acteur étatique à l'origine de cette relation. « *De nos jours, on entend par relations internationales l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les Etats pris individuellement, quelque soit l'acteur – étatique ou non - concerné par ces relations, et quelle que soit la nature – politique ou autre - de ces relations* »[113].

En effet, avec « le retournement du monde[114] » et « la fin des territoires », consécutifs aux mutations intervenues sur la scène internationale depuis la chute du mur de Berlin et grâce au développement des Technologies de la Communication (TIC), on assiste désormais à la « *perte de la souveraineté de l'État* », premier critère de délimitation des Relations internationales, et l'apparition de nouveaux acteurs de la scène internationale. Ce processus est bien décrit par Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts : « *menacé dans son universalisme, l'État l'est aussi – et sans cesse davantage - dans sa souveraineté et dans son identité d'acteur décisif de la scène internationale. De plus en plus, des groupes privés revendiquent avec succès cette identité, se dotent de moyens d'action adaptés, voire se substituent à l'État dans l'accomplissement de fonctions relevant traditionnellement de la diplomatie. En bref, les Relations internationales, au sens le plus classique du terme, renvoyant aux interactions entre États, se doublent de relations transnationales qui se réalisent hors de ceux-ci, ignorent les frontières et bafouent les souverainetés* »[115].

Pour ces deux auteurs, « *tout se passe comme si l'ordre international était entré dans une composition dualiste. Celle-ci se manifeste d'abord par la coexistence de deux mondes que nous décrit James Roseneau : un monde de l'État, codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles ; un monde « multicentré », constitué d'un nombre presque infini de participants dont on ne peut que constater qu'ils ont une capacité d'action internationale plus ou moins autonome de l'État dont ils sont censés relever* »[116].

M-C. Smouts et B. Badie constatent que « *cette dualité de mondes s'accompagne d'une dualité des dynamiques : le monde des États agit dans le système international en vue de conforter et de légitimer son existence. Le monde « multicentré » vise, quant à lui, à élargir son autonomie par rapport aux États, donc à banaliser la remise en cause des frontières et*

[113] Dario Battistella, op.cit., p.27.
[114] Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, 2e édition revue et mise à jour, 1995.
[115] Ibid, p. 69
[116] Ibid, p. 69.

des souverainetés étatiques. Aussi le premier fait-il un usage privilégié de la contrainte, et le second un usage prioritaire des relations informelles entre individus. Le premier s'inscrit dans une problématique de la légitimité, le second dans celle de l'efficacité »[117].

1.4.1.2. Statut épistémologique des relations internationales

La discipline des relations internationales est traversée par plusieurs courants de pensée. Chaque courant est porteur de sa propre conception, propose ses concepts, théories ou modèles d'analyse.

La classification des courants ou traditions varie en fonction des auteurs avec des variantes. M.Wight, l'un des précurseurs de la réflexion sur les relations internationales, distingue trois traditions : la tradition réaliste, la tradition rationaliste, la tradition révolutionnaire. Un trait caractéristique distingue une tradition d'une autre.

Pour la tradition réaliste, également appelée machiavélienne, représentée par des penseurs tels que *Thucydide, Machiavel, Bodin, Hume, Hegel*, les Relations internationales sont d'abord une « *anarchie internationale* », mettant aux prises une multiplicité d'États indépendants et souverains ne reconnaissant aucune autorité politique supérieure à eux et régulant *in fine* leurs relations par la guerre.

Pour la tradition rationaliste, également appelée grotienne, dont les figures de proue sont *Grotius, Locke, Montesquieu*, les Pères fondateurs de la Constitution américaine, *Bentham, Burke, Mil, Wilson*, les relations internationales sont d'abord un « échange international », vu la prééminence entre États souverains de relations diplomatiques et commerciales institutionnalisées, continues et organisées.

Dans le cadre de cette thèse, il n'est pas indispensable de présenter ces différents courants de manière exhaustive. Toutefois, avant d'indiquer une option préférentielle quant au choix du paradigme d'analyse, il convient de passer rapidement en revue ces différentes conceptions tout en les situant dans leur cadre épistémologique.

1.4.1.2.1. Le courant idéaliste ou rationaliste

Apparu au début des années 1920, c'est le courant idéaliste qui a donné naissance aux Relations internationales en tant que discipline autonome affranchie de l'histoire et du droit[118]. Il est porteur du projet de «*sécurité collective* » dont les principaux axes idéologiques

[117] Ibid, p. 69.
[118] Jean Barrea, *Théories des Relations internationales*, Louvain-la-Neuve, Artel, 2e édition, 1994, p.5.

sont **:** la renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale, le désarmement, la paix par le droit international et l'influence modératrice des opinions publiques.

L'objectif essentiel poursuivi par ce courant idéaliste est la paix. Le néo-idéalisme qui en découle va se préoccuper de la création des conditions d'une paix juste et stable entre les nations. Autrement dit, ce courant « *s'attache davantage à dénoncer les abus de puissance qu'à faire froidement l'inventaire de ses moyens* »[119].

Le Pacte Briand-Kellog (1928) par lequel les États signataires renonçaient à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale est une traduction concrète de l'idéalisme. Il en est de même de la Doctrine Stimson (1928) au nom de laquelle les États-Unis se refusaient à reconnaître sur le plan diplomatique tout changement acquis par la force. Mais une série d'événements survenus sur la scène internationale (*agression de la Chine par le Japon avec comme corollaire la création de l'État vassal du Mandchoukouo et la violation du Traité de Versailles par la remilitarisation allemande de la Rhénanie ; avec l'Anschluss*) vont faire perdre tout crédit à l'idéalisme. D'où l'apparition du courant réaliste.

1.4.1.2.2. Le courant réaliste

Il est né après la seconde guerre mondiale et en réaction à celle-ci. En effet, ce courant « réaliste » attribue la seconde guerre mondiale à l'angélisme de la diplomatie de « l'apaisement » qui prévalut au cours de l'entre-deux-guerres et conduisit à des capitulations successives face à un État, une idéologie et un homme que la force seule pouvait tenir au respect. Au danger né de l'existence des forces armées, les « réalistes » répondent par la force elle-même. Ils entendent faire dériver la sécurité d'une domestication de la violence par la menace d'une contre-violence[120].

Le réalisme se présenta donc comme une réfutation des idées dominantes concernant la possibilité de dépasser l'état de nature (*rejet de l'idéalisme wilsonien*) et érigea l'intérêt égoïste des nations comme le mobile à agir dans l'ordre – ou le désordre - international (*refus de l'isolationnisme républicain*)[121].

1.4.1.2.3. Le courant traditionaliste

Il focalise l'analyse de la vie internationale sur des « grandes questions » telles que celles de la souveraineté et de la sécurité. Son approche est basée essentiellement sur une méthode

---

[119] Ibid, p.7.
[120] Jean Barréa, op.cit. p.6.
[121] Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Clefs/Politique, 3e édition 1999, p.20.

qualitative « *faite de jugements et d'intuitions, à partir d'une observation « impressionniste » de la réalité internationale* »[122].

Au regard du cadre conceptuel de base des « traditionalistes », constitué des notions fondamentales de « *souveraineté étatique, d'anarchie internationale, d'équilibre des forces* », on peut dire que ce courant n'innove pas fondamentalement. La vraie rupture paradigmatique viendra plus tard, avec le courant dit scientifique.

1.4.1.2.4. Le courant scientifique

Le souci premier de ce courant est d'ordre méthodologique. Les tenants de cette approche « *scientifique* ou *behavioriste* » veulent produire des connaissances scientifiques suffisamment générales et généralisables. Ainsi, contrairement aux « traditionalistes », les scientifiques utilisent des méthodes de plus en plus pointues : modèles de prise de décision, analyse du contenu, analyse systémique, approche quantitative, théorie des jeux,[123] etc.

Pour leur part, les scientifiques n'ont pas non plus échappé aux nombreuses critiques formulées à leur endroit. En première ligne, se trouvent les « traditionalistes » qui dénoncent le « fétichisme du mesurable » des « scientifiques ». En outre, ces derniers sont accusés de « *nier la spécificité de la vie internationale, caractérisée, pourtant par le recours légitime, en dernier ressort à la violence* ».[124]

1.4.1.2.5. Le courant transnational

D'après l'inventaire de Jean-Jacques Roche, le transnationalisme regroupe quatre écoles distinctes mais unies par le même souci de se différencier du réalisme. Ce sont : le fonctionnalisme, le réseau, le mondialisme, la "dépendencià".

Le fonctionnalisme, fondé largement sur l'expérience de l'intégration européenne et incarné par David Mitrany[125] (et bien d'autres auteurs dans le sillage de la tradition contractualiste de Grotius), vise à dépasser l'analyse centrée sur l'État pour atteindre l'Homme. "*Aux critères de l'intérêt et de la sécurité, Mitrany substitua donc les critères de paix, de bien-être et de participation comme objectifs ultimes de l'action internationale. Ceux-ci correspondant à des fonctions précises, il était alors envisageable de développer le rôle et les attributions d'organisations internationales fonctionnelles, seuls acteurs en mesure de remplacer la*

[122] Ibid.
[123] Jean Barréa, op.cit. , p.9.
[124] Ibid.
[125] David Mitrany, *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle books, 1966, 221 p (in Jean-Jacques Roche, op.cit., p. 53).

confrontation par la coopération". À l'intérieur de l'école fonctionnaliste, sont apparus le néo-fonctionnalisme et le fédéralisme participatif. Le premier considère que, "*plutôt que de diluer les souverainetés en fractionnant les allégeances*", il faut "*créer un super État de type fédéral sur une base territoriale élargie, tout en préservant les souverainetés d'origine*". Le fédéralisme participatif pousse la logique plus loin, en étudiant les modalités pratiques de la cohabitation entre les autorités fédérales et fédérées.

La deuxième école est celle de "l'interdépendance complexe", incarnée par O. Keohane et Joseph S. Nye. Dans un ouvrage publié en 1972, *Transnational Relations and World Politics,* ces deux auteurs "*analysèrent les conséquences de cette mise en contact permanente, non pas seulement des économies, mais également des régions et des sociétés du fait des mutations de l'environnement international à la faveur de la clôture de l'espace observable au lendemain de la Seconde guerre mondiale*". Ils en arrivent à établir une nette distinction entre les "*relations politiques qui incluaient la possibilité d'un recours à la force et les relations transnationales qui regroupaient l'ensemble des rapports internationaux où l'un des acteurs au moins n'était pas un agent gouvernemental*"[126].

C'est dans un deuxième ouvrage, publié en 1977, *Power and interdependance,* que Keohane et Nye ont développé le concept d'"interdépendance complexe". Selon ces auteurs, rapporte Jean-Jacques Roche, l'érosion des cadres préétablis d'autorité et l'inégalité fondamentale entre les acteurs traditionnels et les nouveaux acteurs de la vie internationale créaient une situation "d'interdépendance asymétrique" dans laquelle les asymétries constatées étaient "*sources d'influence pour les acteurs dans leurs relations mutuelles*".

L'innovation de la théorie de « l'interdépendance complexe », par rapport au caractère conservateur du réalisme, c'est qu'elle introduit « l'idée d'une nécessaire prise en compte du changement » et ce, à partir de deux instruments : « la sensibilité » et la « vulnérabilité ». Alors que le premier concept renvoie à la « *vitesse et l'ampleur d'un changement induit par un premier État dans un second pays* », le deuxième se rapporte « aux possibilités offertes à l'acteur B de résister au changement provoqué par l'acteur A».

Ainsi, « à la vision statique de l'équilibre, Keohane et Nye substituaient une conception dynamique de l'ordre international »[127]. Toutefois, le cadre de leur analyse ramène obligatoirement à l'État. Autrement dit, « *la prise en compte du changement et sa mesure les*

[126] Jean-Jacques Roche, op.cit., p.60.
[127] Ibid, p. 61.

conduisent en effet à revenir au cadre traditionnel de la politique étrangère comme domaine privilégié où pouvaient être observés les effets de la « sensibilité » et la résistance de la « vulnérabilité ». Ils contribuèrent néanmoins à élargir le cadre d'interprétation de la politique étrangère en abandonnant la conception réaliste d'un instrument institutionnalisé de poursuite d'un intérêt général rationalisé »[128].

L'intérêt de cette théorie de « *l'interdépendance complexe* » pour notre thèse réside dans le fait qu'elle est falsifiable au sens poppérien du terme. En effet, l'idée de « changement » dont la prise en compte est requise ainsi que les instruments de mesure proposés, à savoir « la sensibilité » et la « vulnérabilité », peuvent être considérés et appliqués à un système plus large que le système étatique. Ainsi, au lieu de mesurer la « *vitesse et l'ampleur d'un changement induit par un premier État dans un second pays* » et les « *possibilités offertes à l'acteur B de résister au changement provoqué par l'acteur A* », l'on se propose de s'intéresser au changement provoqué par le comportement de n'importe quel acteur dans n'importe quel système d'interaction, - que ce soit au niveau d'un système politique interne, d'un sous-système international, du système international ou enfin du système transnational -, et la capacité de ce système à faire face aux effets ainsi qu'à l'impact des comportements de ces acteurs.

La troisième école, celle du mondialisme, constitue la plus fondamentale remise en cause du réalisme. Inis L. Claude, John W. Burton et Norbert Elias en sont les figures de proue. Pour ces auteurs, principalement Burton, « *l'État ne pouvait plus être considéré comme l'acteur unique, ou seulement essentiel de la vie internationale. Une pluralité d'acteurs aux statuts très divers allant des organisations internationales aux firmes multinationales, des organisations non gouvernementales aux mouvements de libération nationale entretiendraient entre eux des liens multiples qui ne pouvaient plus être envisagés à travers l'unique critère de l'intérêt défini en termes de puissance* »[129].

L'idée centrale de Burton, selon Jean-Jacques Roche, réside dans la représentation de multiples liens transnationaux sous forme d'une « *toile d'araignée* », où chaque acteur est uni à tous les autres par un enchevêtrement d'interactions de nature très diverses. Dans la « société-monde » de Burton, dit-il, l'échange est le paramètre central de l'analyse et vise à satisfaire les « besoins fondamentaux ». Ceux-ci ne sont même plus représentés par l'État,

[128] Ibid, p. 61-62.
[129] Ibid., p.62.

mais c'est au contraire au niveau des individus que Burton se situe pour essayer de prendre la mesure des demandes sociales très diverses, (*égalité, bonheur, justice sociale, identité*…), qui permettent de comprendre la nature des transactions transnationales.

La distinction entre politique internationale et politique interne est donc récusée, l'insatisfaction des besoins fondamentaux dans l'ordre interne étant, de l'avis de Burton, la cause des tensions internationales. Il est alors amené à accorder une importance toute particulière à la manière dont sont perçus ces besoins fondamentaux.

A la suite de Burton, Norbert Elias, dans sa « *Société des Individus* », fait reposer sa démarche sur le postulat selon lequel « *plus large est l'environnement social, plus nombreuses sont les possibilités d'individualisation offertes à l'homme* ». Pour lui, « l'unité suprême de survie des hommes est désormais à l'échelle du monde »[130].

Enfin, la quatrième école, celle de la « *dépendencià* » ou de « l'économie-monde », qui tire son origine de l'école de l'impérialisme, est venue enfoncer le clou de la contestation du réalisme. Selon les théoriciens de « l'économie-monde » tel l'économiste Raoul Prebish, « *la situation dramatique des pays du Sud s'expliquerait du fait de l'exploitation des pays de la périphérie par un centre capitaliste* »[131].

1.4.1.3. Débats théoriques et perspectives d'analyse

Deux conceptions de la théorie scientifique, trois traditions philosophiques, quatre débats inter-paradigmatiques… : les relations internationales sont une discipline pluraliste, au sein de laquelle coexistent de multiples théories. En raison de ce pluralisme, il n'existe pas d'accord quant aux approches à distinguer. D'où l'interrogation de Bahgat Korany : « *Une, deux ou quatre écoles de relations internationales* ? [132] ».

Si on part de l'histoire de la pensée internationale, la théorie réaliste apparaît comme l'approche première, vu le nombre d'auteurs se réclamant de ce paradigme depuis Thucydide ; si on se contente de l'évolution de la discipline des relations internationales, c'est au contraire de l'idéalisme dont s'est réclamée la plupart des premiers internationalistes dans l'Entre-deux-guerres. C'est principalement autour de l'opposition entre réalisme, paradigme

[130] Ibid., p.66.
[131] Ibid., p.71.
[132] Bahgat Korany, « *Une deux, ou quatre ? Les écoles de relations internationales* », Etudes internationales, 15 (4), décembre 1984, p.699-723.

dominant, et le libéralisme, principal concurrent, qu'est structuré le champ des relations internationales.

Pourtant, les relations internationales ne sont pas réductibles à ces deux paradigmes. Au-delà de la dichotomie réalisme-libéralisme, il existe d'autres approches théoriques d'analyse des relations internationales dont l'une des plus pertinentes et appropriées pour notre thèse est l'analyse des relations internationales selon la perspective transnationale. Nous allons donc présenter brièvement et successivement les théories libérales, les théories réalistes et la perspective transnationale avec l'objectif de mettre en exergue les principaux paradigmes qu'elles ont développés ainsi que ce qui différencie une approche de l'autre**.**

1.4.1.3.1. Les théories libérales des relations internationales

Persuadés que le règne de la loi est applicable aussi bien entre les États qu'au sein de ceux-ci et que la diffusion de la démocratie va de pair avec la pacification des relations interétatiques, et convaincus de l'existence d'une harmonie réelle des intérêts entre sociétés qui ne demande qu'à être constatée par des esprits éduqués pour se substituer aux intérêts nationaux mesquins, les internationalistes libéraux sont caractérisés par « *la croyance que le système international qui avait été à l'origine de la première guerre mondiale pouvait être transformé en un ordre mondial fondamentalement plus pacifique et plus juste ; mieux, que sous l'impact combiné de l'esprit démocratique naissant, le développement de la Société des Nations, le travail des hommes de paix et la lumière diffusée par leur enseignement, ce système était effectivement en train d'être transformé ; et que la responsabilité des chercheurs en relations internationales consistait à assister à cette marche du progrès vers le dépassement de l'ignorance, des préjudices, la mauvaise volonté, et les intérêts mesquins qui continuaient de s'opposer à cette transformation* »[133].

Pour les libéraux, la tendance des réalistes consistant à postuler, depuis Thucydide jusqu'à Clausewitz, *« la nature éternellement égoïste et agressive de l'homme* » est « *digne d'un perroquet* ». En effet, d'après eux, la guerre n'est pas « *une forme d'instinct, mais une forme d'action étatique. Elle ne fait pas partie de la nature humaine, mais d'un programme politique. Elle n'est pas davantage un instinct ou un élément de la nature humaine que ne l'est l'adoption de l'impôt* »[134]. Ainsi, puisque la guerre est de nature sociale, parce que résultante de l'imperfection des institutions, l'on peut y mettre un terme, à la simple condition de prendre conscience de ce que dans un monde interdépendant, le recours à la force est futile

[133] H. Bull, *The Theory of International Relations 1919-1969*, (1972), (in D. Battistella, op.cit, p.78).
[134] G. Murray, *The Ordeal of This Generation*, Londres, Harper, 1929, p.29, (in D. Battistella, op.cit, p.77).

et contre-productif, vu que le bien-être et même la puissance d'une nation résident non pas dans sa force militaire mais dans sa richesse elle-même fonction de sa productivité et de ses échanges[135].

1.4.1.3.2. Les théories réalistes des relations internationales

Dans la lignée de Hobbes (avec le *Léviathan*), les réalistes considèrent que le champ des relations d'État à État est celui où l'état de nature et la loi de la jungle continueraient à prévaloir. Ainsi, "*la domination violente de l'autorité suprême vis-à-vis de ses administrés débouchait sur une légitimation du recours à la violence à l'extérieur (…). L'État ne pouvait donc être soumis à aucune règle instituée en dehors de lui, c'est-à-dire en dehors de la volonté expresse de la société interne*"[136].

La seconde référence des réalistes fut Machiavel. "*Comme l'intérêt avait déjà servi de ferment chez Hobbes à la conclusion du Pacte social, il devait en outre servir de ligne de conduite dans les rapports mutuels des État*s". Pour les premiers réalistes (Edward H. Carr et Reinhold Niebuhr), "*la sphère extérieure (…) restait le domaine privilégié d'affrontements entre des ambitions antagonistes tournées vers la recherche de la puissance destinée à assurer la sécurité des États*"[137].

Le paradigme de "*l'intérêt"* est celui qui a mobilisé la plupart des réalistes tels Hans Morgenthau, Graham T.Allison, Raymond Aron…pour ne citer que ceux-là. Pour Morgenthau, le concept "*d'intérêt nationa*l" est la clé d'intelligibilité de la prise de décision en politique étrangère. C'est dans ce sens qu'il affirme : "*nous pourrons anticiper les mouvements qu'un homme d'État – du passé, du présent ou de l'avenir - a fait ou fera sur la scène internationale, (…). En pensant en termes d'intérêt (…) nous pensons comme il l'a fait lui-même*"[138].

---

[135] D. Battistella, op.cit, p.77.
[136] Ibid, p. 22.
[137] Ibid, p. 24.
[138] Hans Morgenthau, *Politics among Nations. The struggle for Power and Peace*, New York, Knopf, 1973, p.5 in J.Barrea, op. cit., p.21.

Hans Morgenthau est parvenu ainsi à définir six principes de base du réalisme politique qui sont les suivants[139] :

- *Le fondement de la vie politique est dans la nature humaine ;*
- *Le concept intégrateur de la vie politique internationale est l'intérêt national défini en termes de puissance ; les relations internationales sont une compétition sans fin pour la survie par la force et la puissance ;*
- *Ainsi défini, l'intérêt national est une réalité objective et universelle ;*
- *Une tension inévitable existe entre l'ordre moral et l'ordre politique ;*
- *Aucune valeur ou idéologie particulière n'a valeur de précepte universel ;*
- *Enfin la politique étrangère a une autonomie ; sa spécificité lui vient de la poursuite de l'intérêt national.*

Les deux paradigmes (*état de nature et intérêt*) ont entraîné plusieurs conséquences axiomatiques que Jean-Jacques Roche répertorie autour de deux théorèmes : le théorème de la centralité de l'état et le théorème de l'impossibilité.

Le théorème de "*l'impossibilité*" considère que "*la violence des relations internationales trouvait ses origines dans l'impossibilité où est placée l'humanité de satisfaire ses besoins. (…) Incapable de subvenir aux besoins de tous les hommes, la nature imposerait cette lutte sans fin de l'homme pour sa survie et ce conflit permanent entre des intérêts obligatoirement antagonistes*"[140].

Le théorème de la "*centralité de l'État*", par contre, postule que "tout est politique et l'intervention de l'État permet d'objectiver les multiples demandes du corps social". Ainsi, le théorème "stato-centrique" revendique l'autonomie pleine et entière du politique. Aucune infrastructure économique et sociale n'aurait influencé le comportement d'un État qui aurait été relégué au rôle de superstructure. (…) L'État est l'ordre parfait qui crée le droit et soumet l'intérêt particulier à l'intérêt général"[141].

Il apparaît clairement que le principal critère du réalisme en politique internationale est le concept d'intérêt défini en termes de puissance. Celle-ci, selon Morgenthau, englobe aussi bien les éléments matériels (*les ressources, l'espace, le dispositif militaire, les hommes*…) que

[139] Ibid., p.7.
[140] Jean-Jacques Roche, op.cit, p.29.
[141] Ibid., p.28.

des éléments immatériels (*caractère national, qualité du gouvernement ou de la diplomatie*). Ainsi, "*quels que soient les buts ultimes de la politique internationale, la puissance est toujours son objectif premier*"[142].

À la suite de *Morgenthau, Raymond Aron,* considère que "*la quête de la gloire est également une composante de la politique internationale, ce qui impose de distinguer entre les intérêts concrets (âmes, territoires, richesses…) et les intérêts abstraits (valeurs, idées, gloires*)". Et l'auteur de "*Guerre et Paix entre les Nations*" de poursuivre : "*seul le risque de guerre permet aux Etats de définir leur comportement les uns vis-à-vis des autres, en fonction de ce droit de recourir à la violence qu'ils se reconnaissent mutuellement*". Pourtant, quand il était apparu au cours de la Seconde guerre mondiale que la raison de l'État pouvait ne pas être rationnelle, l'absolutisme de la souveraineté perdit sa raison d'être, ce qui ouvrit la voie à la contestation du réalisme, non seulement par l'émergence de nouveaux acteurs, mais également par la dénonciation du « tout politique »[143].

Tout compte fait, et comme ce fut le cas du courant idéaliste, de nombreuses critiques seront adressées au courant réaliste**.** Entre autres reproches, celui-ci est accusé d'être, d'une part, centré sur les seules grandes puissances et leurs relations d'équilibre ; et, d'autre part, de négliger tout le reste : forces transnationales, l'opinion publique, les idéologies, etc.

En effet, "*la transformation des structures, liée aussi bien à la décolonisation qu'à la multiplication des acteurs non étatiques ou encore la prise en compte de l'internationalisation des économies, détruisit la croyance dans l'unicité des acteurs. L'État n'était plus le seul acteur du jeu international qui se devait d'intégrer de nouveaux intervenants, tels les organisations internationales, les firmes multinationales, les mouvements de libération, les organisations non gouvernementales, etc.* [144] ».

Par ailleurs, on a vu que malgré l'affaiblissement de l'approche « *stato-centrique* », les partisans du réalisme pensent que, « quoique diminué, l'État demeure (…) l'acteur principal des relations internationales. Cependant, « *toute la question consiste alors à déterminer dans quelle mesure cet État concurrencé et affaibli parvient à conserver la maîtrise de son environnement* ».

[142] Hans Morgenthau, in Jean-Jacques Roche, op.cit., p.33.
[143] Raymond Aron, in Jean-Jacques Roche, op.cit, p.35.
[144] Jean-Jacques Roche, op.cit. p.40.

Pierre de Senarclens constate que la réduction de la liberté d'action des États a pour conséquence directe d'affecter leurs capacités à faire face aux problèmes sociaux provoqués par l'évolution des modes de production[145].

En définitive, selon Jean-Jacques Roche, cette diversification de la qualité d'acteurs du système international entraîne une double conséquence : elle permet de récuser le primat du tout politique; et de s'interroger sur la centralité de l'État et sur ses moyens d'action dans l'ordre international. L'apparition de l'"*économie-monde*", dit-il, ayant pour corollaire l'intensification des échanges entraîne une remise en cause du primat que les réalistes avaient attribué au politique. Pour cet auteur, le monopole de la représentation étatique qui régissait les relations internationales fut donc contesté par les exigences de l'économie. La perméabilité des frontières à des flux matériels et immatériels portait alors directement atteinte à l'autorité suprême attribuée à l'État. Ainsi, en même temps que de nouveaux phénomènes apparaissent, qui battent en brèche la centralité de l'État et ne pouvant plus être appréhendé uniquement par les paradigmes de l'état de nature et de l'intérêt, sont apparus d'autres paradigmes ou théories, notamment dans le sillage du transnationalisme**.**

1.4.1.3.3. La perspective d'analyse transnationale

La perspective transnationale est privilégiée par plusieurs auteurs, allant des précurseurs aux contemporains en passant par plusieurs écoles. Seule une revue de la littérature, même non exhaustive, permettra de mettre en exergue la perspective d'analyse de chacun de ces auteurs, d'en saisir la portée et les limites.

L'approche transnationale *stricto sensu* date du tournant des années 1970 avec, en première ligne, des auteurs comme Karl Kaiser[146], Robert Keohane et Joseph Nye[147]. Mais peuvent être considérés comme précurseurs les théoriciens de l'intégration (Karl Deutsh, David Mitrany) et les internationalistes libéraux de l'Entre-deux-guerres[148].

Si la perspective transnationale contemporaine remonte à John Burton, Richard Mambash et Edward Morse ; elle est de nos jours associée au nom de James Rosenau et**,** en France, à la

[145] Ibid, p. 140-141.
[146] Karl Kaiser, *La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale* (1969), (in Braillard (Philippe), *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, p.222-247).
[147] Robert Keohane et Joseph Nye, *Transnational Relations and World Politics, International Organization*, 25 (3), été 1971, numéro spécial.
[148] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, septembre 2003, p. 202-203.

sociologie des relations internationales proposée par l'Ecole française avec des figures de proue tels que Marcel Merle, Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts[149].

En 1990, J. Rosenau publie "*Turbulence in World Politics. A theory of change and Continuity* ». Dans cet ouvrage, il constate que "*les paramètres issus des traités de Westphalie, qui avaient été à l'origine des systèmes internationaux modernes fondés sur l'État, ont été balayés. La multiplication des acteurs agissant en dehors du cadre de la souveraineté (soverignety free) et la disparition des identités, qui ne peuvent plus s'incarner dans une allégeance unique envers l'État du fait de la fragmentation des solidarités, seraient à l'origine de ces turbulences* ». Ces paramètres sont chez Rosenau au nombre de trois.

Le paramètre individuel (*micro parameter*) est constitué par les instruments à l'aide desquels les citoyens des États et les membres des organisations non gouvernementales se rattachent à l'univers macropolitique. Cet univers macropolitique constitue le deuxième paramètre, encore appelé paramètre structurel, qui se rapporte « *aux contraintes fixées par la distribution de la puissance parmi et entre les collectivités du système global* ». Entre ces deux dimensions, on peut distinguer un élément intermédiaire, le paramètre relationnel, qui s'intéresse « *à la nature des relations d'autorité qui lient les individus du niveau micro à leur collectivité d'origine* ». Les turbulences constatées auraient donc pour origine « *la scission (bifurcation) entre le système étatique qui coexiste dorénavant avec un système multicentrique aussi puissant mais plus décentralisé* »[150].

L'originalité de Rosenau, c'est qu'il met en évidence « *l'érosion des pouvoirs de l'État, en portant son attention sur le paramètre individuel. Alors que l'individu n'avait jamais été pris en compte par les théories réalistes, il insiste sur les mutations affectant les comportements individuels, depuis les années cinquante, pour expliquer la concurrence que subissent les mécanismes interétatiques. (…) Il distingue trois types d'acteurs individuels : le citoyen, le responsable politique et l'acteur privé dont les initiatives influencent la scène internationale. Il s'agit alors d'étudier la manière dont se combinent le niveau individuel et les autres niveaux. Il reprend donc une approche qu'il avait déjà suggérée vers la fin des années soixante à travers la théorie du « linkage », et par laquelle il tente d'analyser les rapports entre politique intérieure et politique extérieure* [151]».

[149] Dario Battistela, op.cit., p. 204.
[150] Jean-Jacques Roche, op.cit., p.132.
[151] Ibid., p.134.

Dans notre démarche d'analyse, c'est la perspective de Marcel Merle[152] qui sera privilégiée à cause de son mode opératoire. En effet, dans sa « *Sociologie des relations internationales* », Marcel Merle constate que « *dans l'ensemble des 'flux' qui constituent les relations internationales, seuls ont été pris en considération jusqu'ici ceux qui émanent directement ou indirectement des États ou, plus exactement, des gouvernements qui sont censés représenter les États sur la scène internationale* ». Pourtant, écrit-il, il existe d'autres « flux » qui échappent plus ou moins, sinon totalement au contrôle des autorités gouvernementales[153]. Tels sont, par exemple, les déplacements des personnes, les mouvements de capitaux, les échanges de marchandises ou la circulation des idées. Mais M. Merle reconnaît que l'étude de ce phénomène est très délicate. Car, s'il est relativement facile d'identifier comme acteurs les États ou les Organisations Internationales Gouvernementales (O.I.G), il est beaucoup plus compliqué de localiser l'origine puis de reconstituer le tracé de toutes les actions et interactions qui constituent le réseau des relations transnationales.

Pour cet auteur, étant donné que le droit international ignore ou ne traite que d'une façon tout à fait incidente et accessoire les phénomènes transnationaux, le critère de distinction qu'on peut retenir et appliquer à l'étude de ces phénomènes est celui lié à l'objectif poursuivi. Ainsi, la distinction entre organismes à but non lucratif et à but lucratif est essentielle pour l'analyse des « *forces transnationales* ». Car elle permet de voir le degré d'intérêt ou d'indifférence dont témoignent les États à l'égard des acteurs susceptibles de leur disputer le pouvoir. Cette distinction ne concerne bien évidemment que les forces organisées, même si les forces inorganisées et « spontanées » sont prises en compte par le concept « d'opinion publique ».

En se basant sur ce critère distinctif, Merle est parvenu à proposer, d'une part, une typologie comprenant trois catégories de « *forces transnationales* », à savoir les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les firmes multinationales et l'opinion publique ; et d'autre part, à mettre en exergue le rôle joué par chacune d'elle en élaborant une grille de lecture sous forme de modèle d'analyse des relations transnationales.

1.4.1.4. Méthodes et techniques d'analyse des relations internationales

L'émergence, l'évolution et le développement des relations internationales se sont accompagnés de débats épistémologiques et de controverses théoriques. Dans le même temps,

---

[152] Marcel Merle, *Sociologie des Relations internationales*, Paris, Dalloz, 1974.

[153] Dans son ouvrage, *La résistance des Etats. Les démocraties face aux défis de la mondialisation,* Paris, Seuil, 2003, Samy Cohen s'oppose à la thèse selon laquelle l'on assisterait à «*l'érosion de la souveraineté* ». Aussi, s'est-il interrogé : «*érosion* » par rapport à quoi et à quand ? Pour quel État et jusqu'où ? Le recul de la souveraineté est-il nécessairement une «*défaite* » de l'État ?

le souci de décrire, d'interpréter et d'expliquer les faits, événements et phénomènes internationaux a exigé l'adoption et la maîtrise des méthodes nécessaires à l'application et à la vérification des théories.

Comment analyser les Relations internationales ? Telle est la question préalable que se posent tous les chercheurs qui investiguent dans ce champ disciplinaire. Celle-ci constituera également le fil conducteur pour ce travail d'inventaire méthodologique préalable à notre investigation.

Un tel inventaire rapide des différentes méthodes permettra de juger de la pertinence de l'une ou l'autre qui est appropriée à l'étude de notre phénomène, à savoir la conflictualité en lien avec les ressources naturelles (pétrole en l'occurrence).

La revue de la littérature dans le domaine de la méthodologie permet de relever une classification des méthodes d'analyses des relations internationales en trois grandes catégories, à savoir les méthodes descriptives (par exemple, l'analyse juridique, l'analyse historique), les méthodes analytiques (telle l'application du schéma de la prise de décision) et les méthodes interprétatives (par exemple, les théories fonctionnalistes versus les théories conflictuelles). La présentation de ces différentes méthodes n'étant pas très utile pour notre sujet, nous allons plutôt présenter les techniques d'analyses des relations internationales ou transnationales.

A l'instar de leurs collègues d'autres disciplines des sciences sociales, les chercheurs en relations internationales ont développé plusieurs techniques de collecte des données et d'analyse des événements et phénomènes dans le champ de cette discipline. Parmi ces techniques, il y a : l'observation directe, l'expérimentation, les entretiens, l'analyse documentaire, la procédure particulière à un thème, etc.

La technique *d'observation directe* offre en général deux modalités, à savoir l'observation extérieure et l'observation participante. Dans le premier cas, le chercheur décide par exemple d'observer systématiquement les débats à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le second cas s'applique à un chercheur-praticien. Lorsque ce dernier est membre d'une délégation internationale dans des négociations entre différents acteurs internationaux, ou à la rigueur un officier dans un conflit armé[154].

[154] Bahgat Korany et al., op. cit., p. 257.

La technique *d'expérimentation* est utilisée en laboratoire ou sur le terrain (avec ou sans entretiens). Bahgat Korany rapporte, à propos de l'expérience en laboratoire, que la technique de simulation a été employée à l'Université Northwestern dans les années 60 comme base de développement des théories des relations internationales et une mesure des modes d'évolution des conflits internationaux et/ou la réaction des décideurs dans des situations différentes[155].

Bahgat Korany signale que plusieurs de ces techniques de cueillette et d'analyse des données ne s'excluent pas, et plusieurs spécialistes emploient plus d'une technique dans le même travail. Cependant, les techniques les plus usitées sont les techniques quantitatives qui, d'après cet auteur, influencent à l'heure actuelle l'analyse des relations internationales. Ainsi, les techniques d'analyse du contenu, les données événementielles, les indicateurs cruciaux du comportement et l'énumération des « attributs » et leur classification sont fréquemment employées.

La technique *d'analyse de contenu*. Elle vise à aller au-delà de l'impression et de l'intuition pour capter, d'une manière systématique, le contenu d'un message, écrit ou oral. Il s'agit donc d'une énumération statistique de thèmes et figures d'une communication écrite ou parlée.

Initiée par Harold Lasswell, cette technique a permis à ce spécialiste d'analyse politique d'origine allemande et à ses collaborateurs de s'intéresser à l'étude de la propagande allemande. Ainsi, la technique consiste essentiellement à démontrer qu'un texte est politique selon les différentes assertions qui le composent et à faire le compte de ceux des thèmes que l'on pouvait relever régulièrement. Les fréquences de ces thèmes dans un texte que l'on suspectait de propagande étaient comparées avec les fréquences du même thème dans les publications connues pour être neutres ou favorables aux alliés[156].

Le degré de rigueur et de fiabilité des données dégagées grâce à cette technique, dépend de la pertinence des catégories établies pour analyser le document, et de l'unité de mesure (par exemple, le mot, la phrase, le paragraphe, ou la page). Le plus grand projet d'analyse des relations internationales qui a appliqué cette technique à la fin des années 1950 et pendant les années 1960 est sans aucun doute « *the Stanford Studies of International Conflict and Integration* »[157].

La technique des *données événementielles*. Par donnée événementielle il faut entendre une activit*é (*apportée par une source publique*)* qui nous révèle *«* qui dit ou fait quoi, envers qui et

[155] Ibid, p.258.
[156] Bahgat Korany, op. cit., p.259.
[157] Ibid.

quand ». Par conséquent, la classification et la « tabulation » de ces données s'effectuent selon les quatre catégories suivantes : a) acteur-initiateur (qui) ; b) sujet ou « *issue-area* » (quoi) ; c) acteur-cible (envers qui) ; et d) date de l'événement (quand)[158].

La technique des données événementielles repose sur les postulats suivants : 1. Tout système politique (national ou international) se définit comme un réseau d'interactions et d'échanges entres les unités du système ; 2. La nature des interactions, leur intensité et leur fréquence sont quantifiables selon plusieurs dimensions. Les deux principales sont la dimension coopérative et la dimension conflictuelle ; 3. Les échelles d'intensité et de fréquence constituent (dans le temps et dans l'espace) des baromètres fiables de la structure et du fonctionnement du système international ; 4. Sur une courte période, la perception des décideurs et la capacité des acteurs apparaissent comme des paramètres du processus décisionnel en politique étrangère et non comme des variables indépendantes[159].

Sur l'initiative et sous la direction de Charles McClelland, l'Université de Californie du Sud a lancé le premier projet World Event Interaction Survey (WEIS) privilégiant l'utilisation de la technique des données événementielles. Plusieurs autres chercheurs (Edward Azar, Thomas Sloan, P. Burgess & R. Lawton, Charles Kegley, Charles McClelland, etc.) vont emboîter le pas avec différents autres projets se distinguant essentiellement par le type de comportement étudié, le nombre d'acteurs considérés, les limites temporelles fixées, le nombre de sources utilisées et le type d'échelle privilégiée[160].

L'échelle Azar-Sloan[161] se veut une échelle d'intensité pondérée où chaque comportement est comparable dans le continuum conflit/coopération à tous les autres types de comportement alors que la typologie de McClelland[162] est essentiellement descriptive et n'accorde aucune valeur relative au comportement dans ce continuum. La typologie McClelland et l'échelle Azar-Sloan ont ceci en commun : elles conceptualisent le comportement en termes bi-dimensionnels : conflit/coopération[163].

La technique des *indicateurs cruciaux du comportement*. Cette technique isole quelques indicateurs considérés révélateurs du comportement international. Les indicateurs privilégiés

---

[158] Ibid, p. 260.
[159] Bahgat Korany et al., op. cit., p.260.
[160] Idem, p. 261.
[161] Edward Azar & Thomas Sloan, *Dimensions of Interaction*, International Studies, 1975, (cité par Bahgat Korany et al., op. cit., p. 260).
[162] Charles McClelland et al., *Conflict Patterns in the Interaction Among Nations*, dans J. Rosenau, International Politics and Foreign Policy, (cité par Bahgat Korany, op. cit., p. 260).
[163] Bahgat Korany, op. cit., p.261.

sont actuellement au nombre de quatre : le mode de représentation diplomatique, les transactions économiques, les visites interétatiques, et les accords. Les indicateurs sont classifiés selon leur type (accords diplomatiques, militaires, culturels et économiques) ou leur niveau de pondération.

En prenant comme exemple les visites échangées (c'est-à-dire reçues et envoyées) et le mode de représentation diplomatique, l'échelle de pondération est la suivante : Ambassadeur résident (5), Ambassadeur non résident (4), Représentation diplomatique résidente (moins qu'au niveau d'ambassadeur) (3), Représentation diplomatique non résident (2) et autre relation diplomatique (1).

Grâce à cette échelle, on a une morphologie claire concernant le mode du comportement international d'un acteur à travers le temps et l'espace. Ainsi, le chercheur qui utilise cette technique va dès lors se préoccuper de répondre à cette série d'interrogations suivantes : avec qui ses interactions sont-elles les plus intenses ? Durant quelle période et dans quels secteurs s'opèrent-elles ? A titre d'exemple, B. Korany rapporte que pendant les années soixante-dix, la quasi totalité des relations militaires de l'Algérie, par exemple, étaient avec l'URSS alors que les relations économiques étaient assez faibles avec tout le camp socialiste et très étroites avec les pays occidentaux, et surtout les Etats-Unis, le « chef de l'impérialisme »[164].

La technique de l'énumération des « attributs » et leur classification. Elle permet d'analyser les attributs ou les caractéristiques des acteurs eux-mêmes et/ou du système. C'est ainsi que, au niveau d'acteur international, North et Choucri ont privilégié trois attributs clés dans l'analyse des conflits internationaux : la population, les ressources et la technologie. En traçant l'évolution d'interactions entre ces trois attributs, ils arrivent à une conclusion claire concernant la naissance de conflits et de la violence politique[165].

David Singer et son équipe de l'université Michigan utilisent aussi les attributs pour expliquer la cause des guerres. Les attributs, au niveau de l'acteur, sont la population, la production de fer et d'acier et les dépenses militaires. Au niveau du système, l'attribut est, par exemple, le nombre d'alliances et leurs caractéristiques qu'ils ont trouvé en corrélation avec l'avènement de la guerre[166].

Comme on peut le constater, il existe un éventail de méthodes et techniques d'analyse des relations internationales. Lesquelles privilégier dans le cadre de cette thèse ? Dans la mesure

[164] Bahgat Korany, op. cit., p. 264.
[165] Idem, p. 265.
[166] Ibid.

où l'étude de notre phénomène, à savoir la conflictualité en lien avec le pétrole, s'intéresse aux enjeux géopolitiques et géostratégiques, il faudra également explorer le champ de la géopolitique avant de répondre à cette question.

1.4.2. La géopolitique : statut épistémologique, objet et méthodes d'analyse

1.4.2.1. Le statut épistémologique de la géopolitique

Le débat épistémologique actuel n'a pas définitivement tranché la question de savoir si la géopolitique est une science ou un savoir. Pour certains géopoliticiens comme François Thual, la géopolitique n'est pas une science. Car, par nature, une science est définie par son objet. Or, la géopolitique n'a pas d'objet propre. Elle partage avec d'autres disciplines l'analyse de la scène internationale. En outre, la géopolitique n'est pas parvenue à dégager des lois générales et généralisables : ce qui est la caractéristique de toute science positiviste.

Par ailleurs, ces mêmes auteurs soutiennent que la géopolitique n'est pas non plus un savoir, c'est-à-dire une somme de recettes fondées sur l'expérience. Penser cela, écrit, F. Thual, serait la réduire à n'être qu'un assemblage de trucs ou de savoir-faire intellectuels, de « tours de mains »[167]. Pourtant, cette thèse défendue il y a un peu moins de dix ans semble aujourd'hui relativisée, paradoxalement par ces mêmes auteurs ! Ironie du sort ou humilité scientifique ?

En effet, dans la 2e édition revue et augmentée de leur Dictionnaire de Géopolitique paru en 1999, François Thual et Aymeric Chauprade reconnaissent que les « *récentes tentatives de définition d'une science géopolitique apportent nombre d'outils à la réflexion géopolitique* ». Ils y ajoutent : « *Yves Lacoste a contribué de manière sensible à la construction d'un savoir géopolitique indépendant* »[168].

Désormais, même si l'unanimité n'est pas encore faite, quant au statut épistémologique de la géopolitique, un consensus minimum semble être établi : la géopolitique est une science et un savoir.

1.4.2.2. L'objet d'étude de la géopolitique

L'objet de la science géopolitique serait la recherche de l'intelligibilité des phénomènes étudiés par l'identification des motifs et des intentions des acteurs. Autrement dit, la science géopolitique viserait à mettre en évidence, en dehors des représentations idéologiques, un ensemble de déterminations dans les choix politiques des acteurs internationaux, qui

[167] François Thual, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996, p.3.
[168] Aymeric Chauprade et al. *Dictionnaire de Géopolitique. Etats, Concepts, Auteurs*, Paris, Ellipses, 2e édition revue et augmentée, 1999, p.500.

découlent de caractéristiques objectives de la géographie physique et humaine. Elle doit être centrée en permanence sur les dynamiques territoriales et identitaires qui constituent son objet premier[169].

Enfin, parce qu'elle est une science et un savoir, la géopolitique se fonde sur une série de principes de base qu'on peut ainsi dégager[170] :

a) *Le premier principe est le pragmatisme : il existe une réalité identitaire fondée objectivement dans l'espace (géographie) et dans le temps (histoire). On appelle alors réalité géopolitique, l'interaction d'une réalité identitaire et d'un système d'idées et de représentations ;*
b) *L'État est la réalité géopolitique première. Il est l'objet central de la science géopolitique et son référentiel de raisonnement ;*
c) *Les réalités géopolitiques que sont les États présentent un caractère d'invariance et de continuité qui leur semble inhérent. Alors que les relations internationales insistent plutôt sur les événements, les crises, les ruptures, la géopolitique souligne quant à elle les dynamiques de continuité ;*
d) *Le mode d'exercice d'une réalité géopolitique est la puissance. C'est la puissance et la recherche de la puissance qui fonde l'existence de forces. (Mais la puissance, pour quoi faire ?). Cela signifie que toute réalité géopolitique constitue et est constituée par un champ de forces ;*
e) *Outre l'État, qui est la structure politique la plus légitime dotée de l'exercice de la puissance et du monopole de la violence au service de la maîtrise d'un espace, il existe d'autres acteurs géopolitiques (dotés également d'un minimum de puissance avec un potentiel de violence : symbolique, structurelle, **et**c.) ;*
f) *Tout acteur géopolitique est susceptible de mettre sa puissance au service de représentations géopolitiques. Il en découle des dispositifs géopolitiques (offensifs ou défensifs) ;*
g) *Enfin, la géopolitique refuse le monisme, c'est-à-dire la croyance en une cause unique, en un facteur explicatif unique.*

[169] Ibid.
[170] Ces principes sont dégagés par nous à partir de la présentation de Aymeric Chauprade et F. Thual. C'est nous également qui les avons hiérarchisés.

1.4.2.3. Les controverses et débats théoriques dans le champ de la géopolitique

Les conditions difficiles de l'émergence d'un savoir géopolitique et de la reconnaissance de celle-ci comme science sont intimement liées à l'histoire de cette discipline. Un survol du passé et du présent permet de mieux se rendre compte de ces réticences, liées essentiellement à la géopolitique des pères fondateurs (1.4.2.3.1). Même si le renouveau de la géopolitique aujourd'hui (1.4.2.3.2..) apporte un éclairage plus rassurant, quant aux risques idéologiques.

1.4.2.3.1. La géopolitique des fondateurs

Historiquement, trois écoles se partagent la tribune de la réflexion géopolitique : l'École Allemande, l'École Anglaise et l'École Américaine.

1.4.2.3.1.1. L'École allemande

Le fondateur de la géopolitique allemande est incontestablement le géographe Friedrich Ratzel. Cet universitaire, dans sa Géographie politique paru en 1897, partit du principe que l'espace (en fait le sol, territoire) était l'enjeu fondamental des États : « *Tout État est en lutte avec son voisin pour l'espace et cherche à accroître son espace pour se procurer des ressources* ». Il établissait donc un rapport dialectique entre sol et État, considéré comme un organisme vivant en lutte pour sa survie. Dès lors, la « notion d'espace vital » parut régir toute analyse des relations internationales, l'État le plus fort soumettant les États plus faibles. L'empire allemand, qui était fort, devait donc, pour les contemporains de Ratzel, s'étendre en Europe (centrale et orientale notamment) ou acquérir des colonies[171].

Pour Ratzel, la conscience de l'espace est en fait la perception collective qu'une société a d'elle-même et de son avenir en fonction de l'espace qui est le sien. Autrement dit, ce que Ratzel appelle la représentation de l'espace correspond aux ambitions d'extension ou aux perceptions de menaces qu'un État peut avoir concernant son environnement[172].

Tout en théorisant sur la géopolitique, Ratzel n'est pas l'inventeur du concept. Le mot « *géopolitique* » est apparu pour la première fois en 1904 sous la plume d'un géographe suédois, Rudolph Kjellen (1864-1922). Ce dernier reprendra ce concept en 1919 dans son livre L'État comme organisme vivant : « *C'est (la géopolitique), la science de l'État en tant*

[171] François Thual, *Méthodes de la géopolitique*…, op.cit., p .4.
[172] Pascal Boniface, (Sous la direction de…), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996.

qu'organisme géographique, tel qu'il se manifeste dans l'espace »[173]. Mais c'est après 1918 et surtout avec Haushofer qu'est apparu le premier mouvement d'idées géopolitiques[174].

En effet, le courant d'idées se référant explicitement à la géopolitique en Allemagne est né avec le géographe Karl Haushofer. Disciple de Ratzel, ce général allemand déclarait en 1920 : «*la géopolitique sera et doit être la conscience géographique de l'État. Son objet est l'étude des grandes connexions vitales de l'homme d'aujourd'hui dans l'espace d'aujourd'hui (…) et sa finalité (…) est la coordination des phénomènes reliant l'État à l'espace* »[175].

Affecté par la défaite allemande de 1918 et le diktat de Versailles, le général Karl Haushofer va essayer d'affiner la notion d'espace vital et envisager le partage du monde, à terme, en quatre zones d'influence (allemande, russe, japonaise et américaine).

Il va même préconiser le « *contre-encerclement* » des puissances maritimes par les puissances continentales. À cet effet, il pense que l'Allemagne nazie aura intérêt à s'allier – temporairement - avec l'URSS. En outre, K. Haushofer affirme la vacuité de la notion de frontière, qui n'était que le résultat d'un rapport de force. En un mot, l'Allemagne nazie ne saurait tolérer les frontières de Versailles.

La géopolitique allemande va être ainsi intimement associée aux idéologies pangermaniste et nazie dont les bases doctrinales semblent trouver leurs fondements dans les thèses de Ratzel. « *Un peuple doit vivre sur le sol qu'il a reçu du sort, il doit y mourir, en subir la loi* »[176], affirmait Ratzel. Et ce dernier de poursuivre : « *l'État, organisme vivant, entre en conflit avec d'autres organismes pour l'appropriation de ressources d'un domaine limité. D'où la lutte pour l'espace et la revendication d'un espace vital (Lebensraum) pour exister, croître, se développer. L'État est un arbre qui a besoin d'un espace vital suffisant pour se régénérer* »[177]. Et c'est là où réside tout le péché originel (collusion avec le nazisme) de la géopolitique allemande, lequel péché a conduit à l'expansionnisme hitlérien. Qu'en est-il de la géopolitique anglo-saxonne ?

1.4.2.3.1.2. L'École britannique

La géopolitique anglaise a comme figure de proue Sir Alford Mackinder. Celui-ci orienta sa réflexion essentiellement sur les conditions de la puissance du Royaume-Uni. Il divisa le

[173] Cité par Philippe Moreau Defarges, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 1994, p. 27.
[174] Yves Lacoste, (Sous la direction de…), *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.
[175] Ibid., p.10.
[176] Philippe Moreau Defarges, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 1994, p.26.
[177] Tanguy de Wilde d'Estmael, *Géopolitique*, Syllabus de cours, UCL, 1999-2000.

monde en grandes zones : à l'ouest, « *les puissances maritimes* » dominant « *l'anneau insulaire* » ou « anneau des continents extérieurs », s'opposant à la terre centrale pivot (Heartland).

Pour Mackinder, c'est autour de ce concept clé de pivot que s'articulent toutes les rivalités et stratégies du monde. Ce pivot, selon lui, correspond à la partie continentale de l'Eurasie : « *N'est-elle pas la région pivot de la politique mondiale, nous dit-il, cette vaste eurasiatique inaccessible aux navires, qui dans l'antiquité était ouverte aux cavaliers nomades et qui, aujourd'hui est en train de se couvrir d'un réseau ferroviaire ? Là ont été et sont les conditions d'une puissance économique et militaire mobile d'un caractère considérable bien que limité. La Russie remplace l'empire mongol. La pression qu'elle exerce sur la Finlande, la Scandinavie, la Perse, l'Inde et la Chine, remplace les raids centrifuges des hommes de la steppe* »[178].

La thèse centrale de MacKinder, développée dans un article intitulé « *Le pivot géographique de l'Histoire* » (*The geographical pivot of History*) qui fera plus tard sa renommée internationale, consiste à présenter l'évolution du monde comme le résultat des rivalités entre le pivot central et les terres de l'anneau extérieur. Autrement dit, entre puissance(s) continentale(s) et puissance(s) maritime(s). Selon lui, qui contrôle la partie orientale du continent européen, domine le *Heartland*. Le contrôle de la zone pivot ouvre la voie au contrôle de l'Ile mondiale, puis du monde tout entier en conquérant les espaces maritimes[179].

À cette conception du « Heartland », va s'opposer celle de la « *Sea power* » de l'École américaine dont l'une des figures les plus représentatives est Alfred Mahan.

1.4.2.3.1.3. L'Ecole américaine

Tout comme les géopoliticiens allemands et britanniques, Alfred Mahan se préoccupa également des conditions de puissance de son pays, les États-Unis. En 1897, Mahan expose dans *The interest of America in sea power* (Les intérêts de l'Amérique dans la maîtrise des mers) la doctrine qui doit orienter l'action des Etats-Unis, s'ils veulent s'ériger au rang de puissance mondiale.

La doctrine de Mahan s'articule autour des points suivants : association avec la puissance navale britannique, opposition aux prétentions allemandes sur les mers ; vigilance à l'expansion prévisible du Japon dans le Pacifique ; enfin, défense coordonnée des Européens

[178] Pascal Lorot et F. Thual, *La géopolitique*, Paris, Monchrestien/Clefs, 1997, p. 23.
[179] Ibid.

et Américains contre les peuples d'Asie. Pour ce faire, la maîtrise des mers est nécessaire. Les facteurs qui peuvent y contribuer sont : « *la position géographique ; la confrontation physique, y compris les productions naturelles et le climat ; l'étendue territoriale, enfin le nombre d'habitants et le caractère de la population* »[180].

Selon Mahan, « *la maîtrise des mers apparaît donc incontournable à la pérennité et surtout au renforcement de l'influence mondiale des États-Unis* ». À l'inverse du britannique Mackinder, Mahan postule que les puissances maritimes ont vocation à l'emporter sur les puissances continentales.

Disciple de Mackinder, mais aussi l'un de ses plus virulents critiques, Nicholas Spykman développe une conception assez originale de la géopolitique. Il considère que « *le champ d'action particulier de la géopolitique est la politique étrangère de l'Etat. Par les méthodes d'analyse qui sont propres,* précise-t-il*, elle sait utiliser les données de la géographie - celle-ci étant entendue dans son sens le plus large - pour décider d'un comportement politique permettant d'atteindre certains objectifs légitimes* »[181].

Certes, Spykman reprend les notions de « pivot » et « ceinture périphérique » de Mahan mais réfute l'opposition mer-terre comme base de la pensée géopolitique. Selon lui, « *il n'y a jamais vraiment eu une simple opposition puissance terrestre contre puissance maritime. Historiquement, on a toujours vu certains membres du* Rimland *aux côtés de la Grande Bretagne contre certains membres du Rimland aux côtés de la Russie, ou encore, la Grande Bretagne et la Russie ensemble contre une puissance dominante du Rimland* »[182].

Par ce biais, Spykman renverse l'approche de Mackinder et avance l'idée qu'existe un Rimland**.** Pour lui, c'est la « *région intermédiaire entre le Heartland et les mers riveraines* ». Ainsi, « *celui qui domine le Rimland domine l'Eurasie ; celui qui domine l'Eurasie tient le destin du monde entre ses mains* ». Spykman soutient que la victoire, lors de la Seconde Guerre mondiale, a été gagnée sur les rivages et terres du Rimland, ou « *anneau des terres* ». D'où l'importance de son contrôle pour qui veut dominer le monde.

En définitive, la caractéristique commune de ces trois Écoles (allemande, britannique et américaine) est que l'ensemble des auteurs qui en sont les figures représentatives n'ont qu'une seule préoccupation **:** la réflexion sur les conditions de puissance de leur nation respective.

[180] Pascal Lorot et F. Thual, *La géopolitique*, op.cit., p.28
[181] Ibid, p. 29.
[182] Ibid., p. 31.

C'était donc une géopolitique essentiellement utilitaire et « *conseillère du prince* ». D'où les travers idéologiques de cette géopolitique des pères fondateurs et sa mise en quarantaine. Cela dit, qu'est-ce qui explique la renaissance de la géopolitique aujourd'hui ?

1.4.2.3.2. La géopolitique aujourd'hui

Après un peu plus d'un quart de siècle de proscription du concept de « géopolitique » dans les milieux politique et universitaire, le terme réapparaît vers la fin des années 1970. D'abord dans les médias, traitant de certains conflits considérés comme comportant des enjeux géopolitiques. Ensuite, s'amorce un mouvement de « refondation » d'une nouvelle réflexion géopolitique dépouillée de ses aspects idéologiques. Quelles sont les causes de cette proscription et les raisons du renouveau de la géopolitique aujourd'hui ?

1.4.2.3.2.1. Les causes de la proscription de la géopolitique

Le principal facteur généralement avancé pour expliquer la proscription de la géopolitique au lendemain de la Seconde guerre mondiale, est sa collusion avérée avec l'idéologie pangermaniste et expansionniste hitlérienne. Mais plus fondamentalement, c'est la remise en cause de la validité des invariants de la géopolitique classique et la transformation du cadre des relations internationales avec l'avènement de la guerre froide, qui en sont les principales raisons.

Premièrement, la thèse de l'existence d'un déterminisme géographique est battue en brèche par, entre autres choses, les progrès technologiques (RAM). Certes, les conditions climatiques, le relief, le caractère enclavé ou non d'un État, le fait que celui-ci soit doté ou non d'une façade maritime, sont des facteurs qui continuent à influer sur les politiques des États. Cependant, grâce au progrès technologique et à la capacité de plus en plus grande de l'homme de dompter son environnement (construction de barrages, technologie de conservation des aliments, etc.), la relation historique pluriséculaire est inversée : l'homme influe davantage sur son environnement que l'inverse[183].

Deuxièmement, l'espace territorial, l'étendue, ne revêtent plus aujourd'hui la même importance dans le concert international. Condition de la puissance hier, l'espace garantissait les ressources. Il n'est plus désormais le facteur clé (…). La puissance peut aussi s'appuyer sur des facteurs scientifiques, culturels, voire religieux, dont le rayonnement accompagne l'influence des États sur la scène mondiale. (…) Avec l'avènement de l'ère balistique, lié à

[183] Pascal Lorot et F. Thual, *La géopolitique*, op.cit., p.37.

l'accélération des vitesses et à l'apparition de nouveaux systèmes de propulsion, aucun territoire n'est plus à l'abri. Le sanctuaire cher au heartland a disparu[184].

Troisièmement, les frontières étaient perçues comme vivantes, évoluant au gré des poussées territoriales, pacifiques ou non, des États. Or, les indépendances coloniales, la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le développement des moyens de communication et d'information, la démocratisation des sociétés civiles ont conduit à une stabilisation juridiquement fixée et à une institutionnalisation internationale des frontières. Aujourd'hui, toute remise en cause par un coup de force, de ces frontières internationalement reconnues entraîne une réaction de la communauté internationale, soit par la condamnation de l'agresseur soit par une mobilisation armée contre ce dernier. La réaction armée internationale contre l'Irak suite à l'invasion par ce dernier du Koweït et l'intervention occidentale en Bosnie en sont des exemples patents.

Enfin, quatrièmement, la division du monde en deux blocs Est-Ouest ayant comme conséquence la guerre froide et son corollaire d'équilibre de la terreur, c'est-à-dire l'impossibilité pour un camp de l'emporter sur l'autre, a fait perdre à la réflexion géopolitique de son intérêt, surtout dans les milieux universitaires en Europe de l'Ouest comme de l'Est. Ce qui n'est pas le cas dans le monde américain. Même si, dans le même temps, des revendications identitaires territorialement orientées persistent ça et là.

Yves Lacoste rapporte que certains spécialistes américains continuaient à faire référence à la géopolitique quelques fois dans des travaux assez confidentiels destinés à fournir aux dirigeants américains une base théorique à la politique que les États-Unis, du fait de la guerre froide et de leur puissance, devaient mener au plan mondial. « *L'essence de la géopolitique est d'étudier la relation qui existe entre la politique internationale de puissance et les caractéristiques correspondantes de la géographie (et notamment) celles sur lesquelles se développent les sources de la puissance*, écrit, en 1963, Saul Cohen dans *Géography and Politics in a World Divided*[185].

En définitive, ce qu'il faut retenir, c'est que la géopolitique classique a été discréditée, d'une part, par son flirt avec le nazisme ; et d'autre part, par une survalorisation du géographique, ayant entraîné la perte de validité de ses paramètres. D'où la cause de son entrée en

[184] Ibid, p.38.
[185] Yves Lacoste, *Dictionnaire de Géopolitique*, op.cit. p. 10.

hibernation forcée pendant plusieurs années. Quelles sont donc aujourd'hui les raisons du renouveau de la géopolitique ?

1.4.2.3.2.2. Les raisons du renouveau de la géopolitique

Yves Lacoste, considéré comme le pionnier – au niveau européen en tout cas - du renouveau de la nouvelle géopolitique, situe le début du processus vers la fin des années 1970. D'après lui, le terme réapparaît lors du conflit Cambodge-Vietnam. À partir de ce conflit, la polarisation de l'affrontement entre deux camps idéologiques, communisme contre capitalisme ou encore monde d'égalité contre monde libre, a perdu de son sens. Les rivalités entre Cambodgiens et Vietnamiens pour le contrôle d'une partie du delta du Mékong eurent donc un très grand retentissement international et contribuèrent à la réapparition du mot « géopolitique » pour désigner « *des antagonismes moins idéologiques que territoriaux* »[186].

Outre ce conflit ayant opposé le Cambodge et le Vietnam, deux nations d'un même bloc idéologique, le conflit Iran-Irak de 1980 à 1998, l'invasion du Koweït et son annexion par l'Irak en 1990, la guerre du Golfe de 1991 ont revitalisé la réflexion géopolitique. Toutefois, deux facteurs essentiels ont contribué à ce renouveau : la chute du mur de Berlin en 1989 et un regain d'intérêt dans les milieux universitaires.

En effet, la chute du mur de Berlin a entraîné la fin de la guerre froide et la transformation du cadre des relations internationales. Car, « *l'effondrement des régimes communistes a révélé la multiplicité des revendications d'indépendance nationales et les contradictions territoriales* »[187]. Ainsi, de nouveaux problèmes géopolitiques apparaissent, non pas dans les relations des États avec les autres États sur la scène internationale, mais à l'intérieur des États. Des « *territoires historiques ou symboles* » sont revendiqués par des groupes nationaux. La démocratie, les libertés d'expression et de presse qui l'accompagnent sont le ferment de cette nouvelle géopolitique.

Par ailleurs, dans les milieux académiques tant européens qu'anglo-saxons, se développent des travaux novateurs. Le concept géopolitique « *a fait l'objet d'un important travail de reformulation pour en extraire les caractères les plus extrêmes et sa pertinence dans l'analyse des conflictualités contemporaines* ».

[186] Ibid., p. 14.
[187] Ibid, p. 17.

En Europe, plus précisément en France, l'essentiel du travail de refondation de la géopolitique est le fait d'Yves Lacoste et des enseignants ou observateurs de la scène internationale qui gravitent autour de la revue Hérodote.

Pascal Lorot et F. Thual résument bien la pensée de l'école d'Hérodote. La géopolitique chez Lacoste, disent-ils, ne se résume pas à un pur produit de la géographie. Elle aspire à la recherche des intentions collectives, plus ou moins conscientes, plus ou moins avouées ou avouables. Selon ces auteurs, ce que recherche Yves Lacoste, c'est la mise en évidence des rapports de force et la récusation du *géographisme* de l'ancienne géopolitique. Ces auteurs soulignent également les apports d'Yves Lacoste à la discipline. Ils en mentionnent trois : l'invention du concept de représentation (cf. infra) comme paradigme d'analyse, le rôle des médias dans la perception d'une situation à caractère géopolitique et dans la prise de décision politique qui s'ensuit, et enfin l'importance accordée par Yves Lacoste aux problèmes nationaux ainsi qu'aux problèmes de minorités comme facteurs principaux de la scène géopolitique interne.

A côté de l'École d'Hérodote et d'Yves Lacoste, il faut parler aussi d'un travail conceptuel original, celui de *Jean Christophe Rufin*. Dans L'empire et les nouveaux barbares (1990), ce dernier a élaboré le concept de zones *grise*, c'est-à-dire de zones qui échappent au contrôle des Etats et où se développent des économies pathologiques en général criminelles ou mafieuses, sur fond de trafic de drogue et de retour à la barbarie. J.C. Rufin développe une vision du monde clivé en deux : les zones de **«** *civilisation* » contrôlées par des États et des lois, et des zones de « *réensauvagement* » où tout est possible, car tout est permis.

Enfin, il ne faut pas oublier les travaux d'Alain Labrousse (*Géopolitique et géostratégies des drogues*, 1995), ceux de Yavier Raufer « *qui a été le premier à comprendre que la mutation de la grande criminalité sous forme des mafias italiennes, japonaises ou autres, modifiait le panorama de la géopolitique de la planète* » et bien entendu les contributions de *Pascal Lorot, François Thual*[188]*, Aymeric Chauprade*[189] et bien d'autres auteurs français qui ont permis une nouvelle approche de la géopolitique contemporaine.

[188] Cet auteur a publié plus d'une vingtaine d'ouvrages et réalisés des travaux majeurs dans le champ de la géopolitique. Parmi ces ouvrages, il y a : Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité, Paris, Ellipses, 1996, 128 p. ; Le désir de territoire, Paris, Ellipses, 1999, 192 p ; Contrôler et contrer. Stratégies géopolitiques, Paris, Ellipses, 2000, 192 p; La planète émiettée, Paris, Ellipses, 2002, 156 p.

[189] Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire, Paris, Ellipses, 2005, 960 p. Cet ouvrage de référence apparaît comme l'une des contributions majeures au renouveau de la géopolitique contemporaine.

Dans le monde anglo-saxon, sans négliger les travaux de rénovation de la géopolitique, ceux de Samuel Huntington et de Zbigniew Brzezinski sont les plus représentatifs. Samuel Huntington propose, dans un article paru en 1993 dans la revue « Foreign Affairs » intitulé « *The Clash of Civilizations ?* »[190], un nouveau paradigme explicatif des relations internationales **:** le choc des civilisations ! En 1996, Huntington précise sa pensée dans un ouvrage publié sous le titre *The Clash of Civilizations and The Remaking of World Order*[191].

Selon la théorie de S. Huntington, en ce 21e siècle, les principaux conflits seraient menés au nom de ce qu'il appelle les civilisations. Huntington prédit un choc violent mené par une coalition de civilisations non occidentales contre l'Occident.

Zbigniew BrzezinskiI s'interroge, quant à lui, sur la singularité de la puissance américaine dans l'après-guerre froide par comparaison avec les autres formes de puissance impériale ayant traversé le cours de l'Histoire. Et considère, à la suite de Mackinder, que l'Eurasie demeure ce « grand échiquier » sur lequel se déroule le « jeu » de la puissance mondiale.

Le professeur T.anguy de Wilde d'EstmaelL signale que, avec la parution de son ouvrage *The Grand Chessboard : American Primacy and Its Geostrategic Imperatives*[192], Zbigniew Brzezinski se présente comme le dernier grand géopoliticien du siècle.

L'ensemble de ce travail de « refondation » va non seulement contribuer à renforcer le statut de la géopolitique comme discipline scientifique, qui s'inscrit dans le champ des sciences humaines, mais à en faire une méthode efficace et opérationnelle d'analyse de la conflictualité.

1.4.2.4. La géopolitique comme méthode d'analyse

Aujourd'hui, même s'il est admis que la géopolitique est une science et un savoir, son intérêt réside dans le fait qu'elle est une méthode d'analyse, c'est-à-dire une « *technique d'investigation et de lecture des faits* »[193].

1.4.2.4.1. La géopolitique comme méthode d'analyse

Le travail de refondation de la géopolitique a permis à nombre d'auteurs, européens notamment, de proposer plusieurs grilles d'analyse. On se limitera à la présentation des

[190] Samuel Huntington, *The Clash of Civilizations*?, Foreign Affairs, Vol. 72, n°3, 1993.
[191] Samuel Huntington, *The Clash of Civilizations and The Remaking of World Order*, New York, Simon an Schuster, 1996, (traduction française à Paris, Odile Jacob, 1997).
[192] Zbigniew Brzezinski, *The Grand Chessboard: American Primacy and Its geostrategic Imperatives*, BasicBooks, traduction française, Paris, Bayard, 1997.
[193] François Thual, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, op.cit. p. 4.

perspectives, méthodes et techniques d'analyse de quelques auteurs qu'on peut regrouper autour de l'école française de géopolitique.

D'après *Yves Lacoste*, l'un des pionniers du renouveau de la nouvelle géopolitique, au niveau européen en tout cas, le concept de conflictualité est l'essence de la géopolitique et son horizon indépassable. Car, pense-t-il, là où il y a conflit, il y a matière à l'analyse géopolitique. Inversement, là où il y a réflexion géopolitique, il y a conflit[194].

S'inscrivant dans le sillage de cet Y. Lacoste, Aymeric Chauprade et François Thual[195] considèrent que la mission première de la géopolitique consiste à mettre en lumière les origines parfois lointaines des conflits et les motivations des protagonistes. Pour ces deux auteurs, à l'origine des conflits il y a trois filières essentielles d'explication, trois chaînes causales, non nécessairement dissociables, et qui sont susceptibles d'orienter les recherches.

Selon A. Chauprade et F. Thual, la première filière, quels que soient l'époque et le lieu, tient à la lutte pour les ressources : matières premières minières, agricoles ou industrielles. La deuxième chaîne causale en matière de conflictualité concerne l'acquisition de données géostratégiques. Un État cherchera ainsi à contrôler un espace géographique donné soit pour se protéger, soit pour augmenter sa puissance, soit encore pour empêcher un autre État de s'emparer de cet espace géographique. La troisième source de conflictualité, qui sert souvent de légitimité aux deux autres, tient aux conflits menés au nom d'une identité collective.
D'après ces deux auteurs, tout conflit doit donc être analysé à l'aide de ces diverses chaînes causales. Pour F. Thual, la méthode géopolitique consiste à démystifier les apparences pour accéder à la réalité. Elle permet de transcender, d'aller au-delà des discours officiels, pour identifier les intentions réelles, même si celles-ci sont ensevelies au plus profond des attitudes des États (Acteurs). Pourtant, avertit cet auteur, comme méthode des logiques d'affrontement, la géopolitique ne saurait être un secteur de la prospective. Simple avertissement lié au principe de précaution qu'exige toute démarche de type scientifique, ou réminiscence d'un lourd passé géopolitique caractérisé par les travers idéologiques de la géopolitique ?

1.4.2.4.2. La démarche d'analyse géopolitique

Si l'on admet le fait que la géopolitique est une méthode d'analyse, alors pour être opératoire elle doit comporter un certain nombre d'étapes à franchir. F. Thual[196] propose une grille de lecture articulée dans un protocole de questions. Ainsi, pour cet auteur, chaque fois qu'il y a

[194] Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, op.cit.
[195] Aymeric Chauprade et F. Thual, *Dictionnaire de géopolitique*, op.cit.
[196] François Thual, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996.

négociation, crise, tension, conflit, guerre, il faut se poser les questions suivantes : Qui veut quoi ? Pourquoi ? Comment ?

À partir de ce protocole, est-il donc possible de décrire, comprendre et expliquer les heurts d'intérêts qui ont jalonné tout le processus de l'exploitation du pétrole au Tchad et d'appréhender les enjeux géopolitiques et géostratégiques qui y sont liés ?

La grille de lecture proposée par F. Thual est systématisée par le Professeur Tanguy de Wilde d'Estmael dans ce qu'il appelle «**Les trois temps de la géopolitique comme méthode** ».

Schéma 1 : les trois de la géopolitique comme méthode (Prof. Tanguy de Wilde D'estmal)

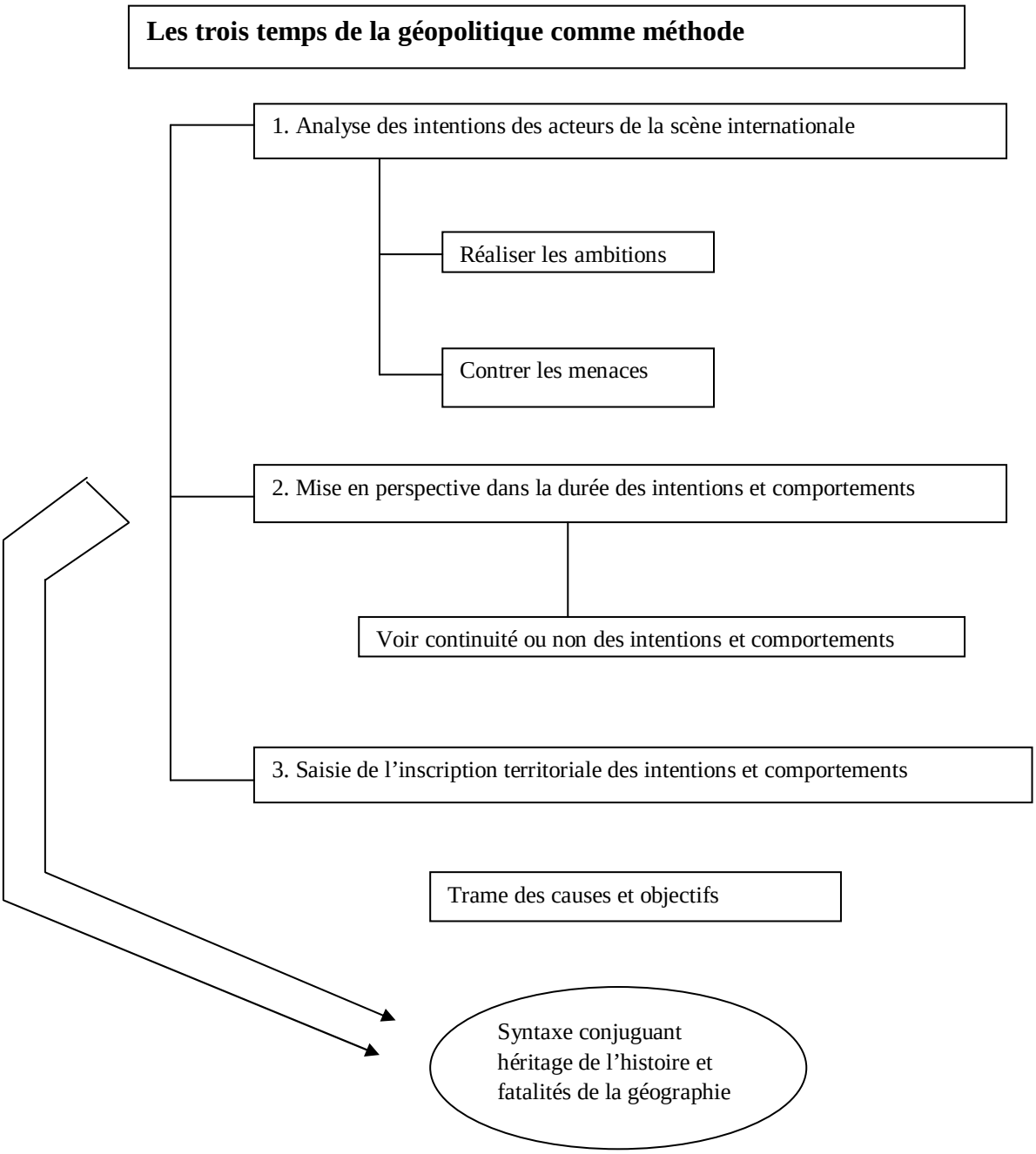

Cette systématisation a le mérite de clarifier les étapes. Cependant, si l'on scrute l'horizon méthodologique de la géopolitique en nous inscrivant dans la même foulée de F. Thual, on s'aperçoit que la systématisation faite par le Professeur Tanguy de Wilde peut être améliorée par le rajout de quelques étapes essentielles, dont celles de l'identification des acteurs et l'examen des dispositifs mis en œuvre par ceux-ci pour réaliser leurs ambitions ou objectifs géopolitiques. Cela peut se traduire par un schéma comportant cinq étapes hiérarchisées de la manière suivante (les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique).

Schéma 2 : les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique (Gilbert Maoundonodji)

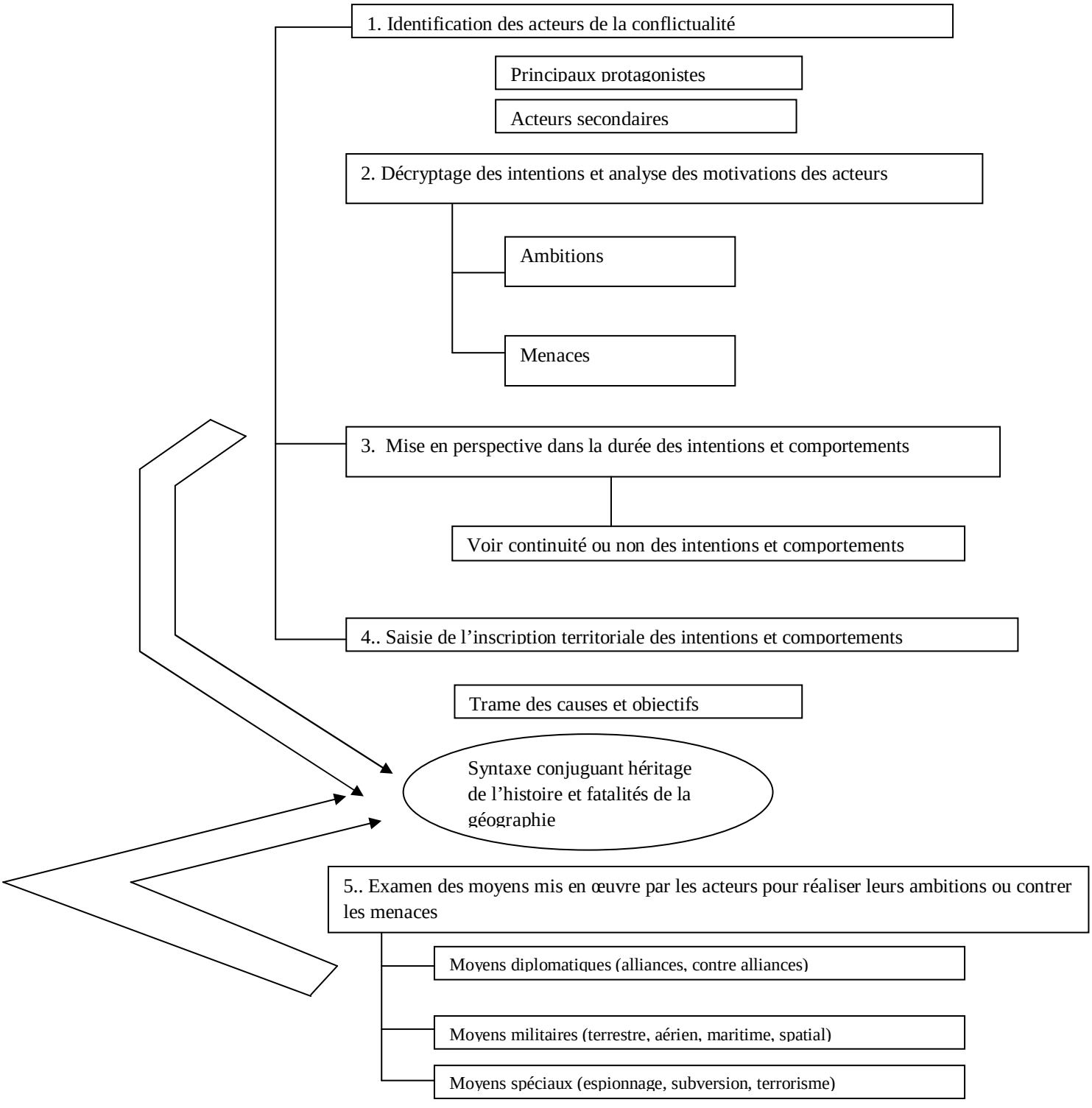

L'identification des acteurs impliqués dans la conflictualité est une étape essentielle car elle permet de connaître et distinguer les principaux protagonistes et les acteurs secondaires. Une telle distinction peut faciliter le travail de décryptage des intentions et donner des indications sur les motivations des uns et des autres.

Étant donné qu'il s'agit ici de l'analyse de la conflictualité, notre principal objectif consiste à décrypter (décrire, comprendre et expliquer) les heurts d'intérêts passé et présent, qu'ils soient dus à des motivations politiques, économiques, idéologiques, géopolitiques, géostratégiques ou autres, liés à l'exploitation du pétrole au Tchad, afin de prévenir (prédiction implicite) les conflits futurs susceptibles de compromettre l'objectif ultime de faire de ce projet un moyen de lutte contre la pauvreté (intérêt pratique) et un modèle de coopération entre secteur privé et public dans ce nouveau contexte de globalisation.

Enfin, en proposant d'intégrer dans la systématisation l'examen des moyens mis en œuvre (diplomatique, militaire, spéciaux) par les acteurs pour réaliser leurs ambitions ou en vue de contrer les menaces, on pense que cette étape est essentielle. Car, les dispositifs géopolitiques des acteurs sont révélateurs de leurs intentions (offensives ou défensives) présentes ou futures et peuvent orienter leurs comportements. Ils entrent dans la trame des causes et objectifs et permettent de comprendre la situation géopolitique. Ainsi, un pays qui commence à s'armer, un groupe terroriste qui pose des bombes et un État qui signe un accord défense ou un traité d'assistance militaire avec un autre État, qui lui-même n'entretient pas de bons rapports avec le premier, font apparaître ainsi leurs intentions géopolitiques.

On verra comment les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique pourront contribuer à l'intelligibilité du phénomène que l'on se propose d'étudier, à savoir la conflictualité ayant pour principal enjeu le pétrole.

1.5. CHOIX ÉPISTÉMOLOGIQUE, PARADIGMATIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

S'il est un phénomène en sciences humaines qui fait l'objet d'attention d'autant de disciplines, c'est celui de l'étude des conflits. Ainsi, historiens, anthropologues, ethnologues, sociologues, juristes, spécialistes d'études stratégiques, politologues, "*géopolitologues*", etc., chacun y est allé de son outillage conceptuel, méthodologique et de son armature théorique. Certains s'intéressent à l'étude des conflits qui naissent à l'intérieur des communautés locales ou nationales, et qui opposent des groupes sociaux ou ethniques aux intérêts divergents ou antagonistes ; d'autres se préoccupent des conflits qui opposent des entités souveraines, c'est-à-dire des États ; d'autres encore s'intéressent aux conflits qui opposent un groupe d'États à un autre, etc.

Pourtant, dans un monde retourné, pour paraphraser B. Badie et M.-C. Smouts, dont l'un des traits dominants est la fin des territoires et l'émergence d'acteurs trans-étatiques, un conflit déclenché à un niveau micro peut avoir des imbrications/impacts sur d'autres niveaux. Or, étant donné que dans le cadre de cette thèse, nous nous intéressons à la conflictualité en lien avec l'exploitation du pétrole au Tchad, précisément aux enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole de ce pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique, laquelle fait intervenir des acteurs aux identités multiples, il n'est pas possible d'étudier ce phénomène en le situant uniquement à un seul niveau d'analyse.D'où la nécessité de trouver un paradigme qui permette de passer d'un niveau d'analyse à un autre, suivant un processus itératif. Cela suppose d'inscrire la démarche de recherche dans une approche épistémologique, théorique et méthodologique appropriée. Notre option porte sur une démarche transdisciplinaire combinant l'approche systémique et la perspective géopolitique, comme cadre conceptuel, épistémologique, théorique et méthodologique.

1.5.1. L'approche systémique comme cadre conceptuel, théorique et méthodologique

Par perspective systémique, au sens de Philippe Braillard[197], il faut entendre une perspective retenant l'attention sur la totalité organisée que forment les éléments à travers leurs interactions, et selon laquelle on ne peut considérer un élément isolément de la totalité dont il fait partie. Une telle perspective est donc tout simplement une façon d'approcher la réalité sur la base de l'idée de système, et qui est donc très nettement opposée à la perspective atomistique et réductionniste[198].

---

[197] Philippe Braillard, *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1977, 216 p.
[198] Ibid., p.58.

Une perspective, c'est une façon de voir la réalité, procédant d'un choix plus ou moins arbitraire, et devant en tout cas se concrétiser au plan de la recherche scientifique elle-même par le développement d'un cadre d'analyse permettant d'étudier la réalité en tant que système[199]. Autrement dit, selon cet auteur, la perspective systémique doit permettre l'élaboration d'une théorie et d'un cadre d'analyse systémique. Pour ce faire, il distingue, avant le niveau de l'élaboration théorique proprement dite, deux autres niveaux, à savoir celui de la taxinomie et celui de l'élaboration de modèles. Cependant, avant de passer en revue ces différents niveaux, il convient de cerner le concept de système en retraçant ses origines et les considérations épistémologiques liées à son utilisation ainsi que les différentes définitions et typologies des systèmes en général afin de circonscrire ceux qui nous intéressent.

1.5.1.1. Le concept de système : origines et épistémologie

Le recours au concept de système est de plus en plus fréquent dans la démarche scientifique contemporaine, et ce, dans presque toutes les disciplines : sciences physiques, biologiques, sociologiques, politiques, etc. Pourtant, le terme "système" est d'un usage relativement ancien.

En effet, Philippe Braillard relève que "*l'idée d'une totalité organisée, donc non réductible à la simple somme de ses parties, et à laquelle il est nécessaire de recourir pour comprendre les divers éléments de la réalité (…) est très présente dans la pensée philosophique grecque et médiévale. Aristote, par exemple, l'a remarquablement exprimée, avec sa vision du monde, du cosmos, comme un vaste système hiérarchisé, comme un ordre auquel chaque être participe par sa nature et auquel il faut se référer pour comprendre quelque réalité physique que ce soit*"[200]. Or, constate cet auteur, cette conception du monde n'a pas permis à la science aristotélicienne de rendre compte avec succès du monde physique. Ni d'ailleurs, celle de Galilée qui admet la possibilité d'étudier un corps isolément de l'ordre cosmique, et qui est à la base de la naissance de la physique moderne. Certes, la conception galiléenne a permis d'opérer une rupture paradigmatique, c'est-à-dire de changer fondamentalement de perspective en abandonnant un "*point de vue spéculatif, synthétique et holistique*" pour un "*point de vue empirique, analytique et atomistique*". Il poursuit : "*ce point de vue atomistique et cette démarche analytique consistent à étudier la réalité en ramenant les phénomènes complexes à leurs éléments simples, éléments pouvant être étudiés isolément les uns des autres*"[201].

---

[199] Ibid, p. 59.
[200] Philippe Braillard, op.cit, p. 13.
[201] Ibid. p.14.

Braillard souligne que cette façon de voir s'est parfaitement concrétisée dans le modèle mécaniste qui a été le modèle admis de la démarche scientifique jusqu'au siècle dernier. Mais ce modèle mécaniste auquel peuvent être rattachés de nombreux travaux va être progressivement remis en question. Car, "*on se rendit (…) compte que les phénomènes complexes, tels que les interactions mécaniques entre plus de deux corps, la structure atomique de la matière et l'organisation propre aux êtres vivants, ne pouvaient pas être expliqués à partir de la simple somme de leurs éléments ou composants, à partir des chaînes causales linéaires impliquant la mise en relation de seulement deux variables*"[202].

Sur la base de cette constatation, certains chercheurs vont renoncer à la démarche atomistique au profit d'une démarche holistique. Mais une fois de plus on s'est très vite aperçu que la perspective holistique comporte également des limites. D'où le recours à l'idée de système comme moyen de dépasser ces controverses explicatives.

D'après Braillard, c'est un biologiste, *Ludwig Von Bertalanffy*, qui a été, partiellement en tout cas, à l'origine de la perspective systémique et qui a, par la suite, largement œuvré en faveur de son adoption et de son développement. Cet auteur chercha en effet, dès 1925, à comprendre l'organisme vivant comme un système organisé, comme une totalité non réductible à la somme de ses éléments et dont on pouvait, dans cette perspective, rendre compte sans faire appel à des principes vitaux supérieurs[203].

Depuis lors, outre la biologie, « *de nombreuses sciences ont adopté plus ou moins largement une telle perspective, en refusant l'atomisme sans pour autant sortir du cadre de la démarche scientifique moderne* ». C'est le cas des sciences physiques et mathématiques ; de la linguistique saussurienne (structuralisme) ; de l'économie ; de la sociologie et de la science politique.

Dans le domaine de la science politique, qui est l'un des champs disciplinaires dans lequel s'inscrit l'étude du phénomène de la conflictualité en lien avec le pétrole, objet de notre thèse, citons les trois principaux auteurs parmi les plus représentatifs qui ont utilisé l'approche systémique dans leurs travaux. Il s'agit de Gabriel Almond et de son analyse comparative des systèmes politiques, de David Easton et de son « input-output analysis » et de Karl Deutsch et de son analyse cybernétique[204].

---

[202] Ibid., p.15.
[203] Philippe Braillard, op.cit., p.17.
[204] Ibid. p. 19.

Gabriel Almond s'est consacré, notamment avec G.-B. Powell et J. Coleman, à l'élaboration d'une approche théorique structurelle-fonctionnelle du développement politique, c'est-à-dire du passage des systèmes politiques d'une forme traditionnelle à une forme moderne, d'un état de développement moindre à un état plus développé.

Dans le cadre de cette approche théorique du développement, Almond a tenté d'établir une typologie des systèmes politiques, en fonction de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches qui incombent à tout système politique. C'est ainsi qu'il établit des comparaisons entre les divers systèmes politiques possédant, suivant leur état de développement, des structures soit multifonctionnelles, soit à fonction spécifique. Étant donné que, outre le fait qu'une structure peut être multifonctionnelle, une même fonction peut être remplie par diverses structures et une structure peut cesser d'accomplir sa fonction pour être remplacée par une autre structure, Almond prend pour centre de son analyse les fonctions qui se retrouvent, elles, dans tout système politique. Ce qui l'amène à chercher quelles sont, dans chaque système, les structures qui accomplissent ces fonctions. C'est sur la base de la mise à jour de ces structures que la typologie systémique est alors établie[205].

David Easton, à la différence de Almond qui cherche à établir des modèles de certains types bien précis de systèmes politiques, tente d'élaborer une théorie empirique systémique générale, c'est-à-dire s'appliquant à tout système politique, qu'il soit interne ou international, et mettant au jour les variables les plus importantes pour l'étude de ce type de système. Easton distingue analytiquement le système politique de tout le reste de la réalité sociale qu'il considère comme l'environnement de ce système. Pour lui, ce système se caractérise en tant que politique par la « répartition autoritaire des valeurs ». Ainsi, dans l'ébauche de sa théorie systémique, Easton propose un modèle descriptif du système politique, qui est avant tout un « process model » et non un modèle structurel. Il centre essentiellement son attention sur les interactions à l'intérieur de ce système et sur les échanges entre ce dernier et son environnement. C'est pourquoi, il procède à une « input-output analysis », les « inputs » représentant les exigences et les soutiens des membres du système et les « outputs » les décisions et les actions des autorités. Easton cherche, à travers l'élaboration de son modèle, à comprendre comment un système politique peut résister, face aux « stress » provenant de son environnement et face aux tensions internes[206].

[205] Ibid., p.20.
[206] Ibid.

Karl Deutsch, quant à lui, propose un modèle cybernétique de la politique à partir du concept de système. Considérant le système politique comme un réseau de communications, Deutsch montre l'importance de l'information et des mécanismes de communication de cette information dans ce type de système, et se penche sur les processus de régulation, de contrôle et de développement qui s'y manifestent[207].

L'utilisation du concept de système s'est ainsi généralisée et a été à la source d'un développement théorique qualifié par Braillard de « particulièrement ambitieux », à savoir la théorie générale des systèmes à l'origine de laquelle se trouve Ludwig von Bertalanffy.

En effet, les travaux de von Bertalanffy sur les systèmes ouverts et l'équilibre dynamique qui leur est propre, l'amenèrent à postuler l'existence de principes et de lois applicables de manière générale à un grand nombre de systèmes, indépendamment de leurs caractéristiques particulières, et par conséquent l'existence d'isomorphismes, ou similitudes structurelles, entre divers systèmes. Ainsi, pour Ludwig von Bertalanffy, c'est en recherchant des isomorphismes structurels dans les divers domaines de la connaissance, qu'il serait possible d'élaborer une théorie générale des systèmes présentant l'avantage d'aller à l'encontre du fractionnement disciplinaire de plus en plus marqué dans la recherche scientifique contemporaine[208].

Depuis lors, l'idée d'une théorie générale des systèmes est à la source de nombreux travaux dont bien entendu ceux de Ludwig von Bertalanffy mais aussi de plusieurs autres chercheurs de l'Université de Chicago (notamment Ralph Gerard, James Miller, Anatol Rapoport)[209]. Mais qu'est donc un système ? Existe-t-il plusieurs types de systèmes ? Quelle est la valeur heuristique, et la pertinence de l'utilisation du concept de système pour étudier le phénomène de la conflictualité en lien avec le pétrole ? Voilà autant de questions auxquelles il faut répondre dans les lignes qui suivent.

1.5.1.2. Définitions et typologie des systèmes

1.5.1.2.1. Qu'est-ce qu'un système ?

Un système est un ensemble d'unités en interrelations naturelles (von Bertalanffy) ; un ensemble d'éléments liés par un ensemble de relations *(*J. Lesourne) ; une totalité organisée,

[207] Ibid, p.21.
[208] Ibid., p.22.
[209] Ibid., p. 22-23.

faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres en fonction de leur place dans cette totalité (F. De Saussure) ; un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but (J. de Rosnay) ; c'est un objet complexe, formé de composants distincts reliés entre eux par un certain nombre de relations (J. Ladrière) ; c'est une unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus (Edgar Morin)[210], etc.

L'une des définitions les plus élaborées du concept de système est celle proposée par Braillard. Ainsi, selon cet auteur, « *un système est un ensemble d'éléments en interaction, constituant une totalité et manifestant une certaine organisation* »[211].

La multitude de définitions, variables d'un auteur à un autre, ne reflète pas nécessairement une divergence de vue fondamentale entre systémistes. Une telle inflation sémantique traduit historiquement l'évolution progressive de la démarche systémique. L'ensemble de ces définitions a pour dénominateur commun quatre concepts fondamentaux (éléments, relations et interactions, totalité, organisation) qu'il convient d'expliciter comme suit :

1°) Les éléments d'un système. Les éléments – ou *parties, unités, entités, objets* - d'un système peuvent être de nature très différente en fonction du type de système considéré. Ils peuvent être des entités concrètes, des concepts ou même des variables.

2°) Les relations et interactions. Alors que les relations sont les liens qui relient les différents éléments du système, les interactions sont les actions réciproques qui modifient ou sont susceptibles de modifier la nature ou le comportement de ces éléments.

3°) Le concept ou principe de totalité. Le principe de totalité signifie que le système n'est ni réductible à ses composantes ni identifiable uniquement à la somme de ses parties mais est un tout. Ervin Laszlo le dit très bien : *« le concept de totalité définit le caractère du système en tant que tel, par opposition au caractère de ses parties prises isolément* »[212].

4°) Le concept ou principe d'organisation. Le principe d'organisation veut dire que l'unité du système résulte d'un agencement entre ses composantes. Le degré d'organisation qui est propre à ce système dépendra des relations entre les éléments du système et des contraintes qui se manifestent au niveau de ces relations.

---

[210] Daniel Durand, *La Systémique*, Que sais-je ? , Paris, PUF, 1990.
[211] Philippe Braillard, op. cit. , p.53.
[212] Ibid., p. 52.

Le concept de système étant défini, se pose la question de savoir quelle est la nature de ce système ? Autrement dit, « *un système existe-t-il en tant que réalité concrète, ou n'a-t-il qu'une existence purement analytique* ?»[213]. Pour répondre à cette question, Braillard, qui s'appuie sur bien d'autres auteurs, établit une distinction entre diverses catégories de systèmes.

1.5.1.2.2. Distinction entre diverses catégories de systèmes

Selon Braillard, James Miller met au jour trois catégories de systèmes : les systèmes conceptuels, les systèmes concrets et les systèmes abstraits. Ainsi, « *les systèmes conceptuels sont des systèmes formels – des formulations verbales, mathématiques ou logiques, ou des simulations d'ordinateur. Ils peuvent être établis pour représenter des systèmes soit abstraits, soit réels, ou ils peuvent être de « pures » structures mathématiques ou logiques, n'ayant pas d'application empirique, ou aucune application proposée ou découverte. Ils existent comme concepts dans l'esprit du chercheur* »[214].

« *Les systèmes concrets, 'réels', ou véritables, vivants ou non vivants, sont des régions continues et limitées de l'espace-temps physique, contenant un amas ordonné de matière et d'énergie, organisé en un ensemble de sous-systèmes liés entre eux. Leurs éléments ainsi que leurs relations sont concrets* »[215].

« *Les systèmes abstraits sont des ensembles de relations formelles à l'intérieur de ou entre des sous-systèmes concrets. Leurs relations existent en tant que concepts dans l'esprit des observateurs scientifiques. Leurs sous-systèmes existent dans l'espace-temps physique et sont identifiables empiriquement* »[216].

Braillard rapporte une autre distinction très proche de celle de Miller, à savoir celle de von Bertalanffy. Ce dernier adopte les trois mêmes catégories de systèmes, mais en modifie quelque peu le contenu. Ainsi, pour von Bertalanffy, « *on admettra facilement qu'une galaxie, un chien, une cellule ou un atome sont des* ***systèmes réels****, c'est-à-dire des êtres perçus par l'observation ou déduits de celle-ci, et qui existent indépendamment de l'observateur. D'un autre côté, il y a des* ***systèmes conceptuels*** *comme la logique, les mathématiques (mais aussi la musique) qui sont essentiellement des constructions symboliques ; les* ***systèmes abstraits***

[213] Ibid., p. 54.
[214] Cité par Philippe Braillard, op.cit. p.44.
[215] Ibid., p.54.
[216] Ibid., p.54.

(science) sont une sous-classe de cette dernière, c'est-à-dire les systèmes conceptuels correspondant à la réalité »[217].

Tout en reconnaissant la qualité heuristique de cette catégorisation triadique des systèmes, Braillard n'en reprécise pas moins les termes et le contenu. Pour lui, « *les systèmes concrets sont des systèmes donnés dont les éléments ont une nature concrète, alors que les systèmes conceptuels sont des systèmes construits - et parfois élaborés axiomatiquement, tels la logique et les mathématiques - dont les éléments sont de nature conceptuelle* »[218].

On voit bien que Braillard récuse l'utilisation par Miller et von Bertalanffy du qualificatif de « réel » pour caractériser les systèmes concrets. D'après lui, « *il n'y a en effet pas de raison de considérer comme réels les systèmes concrets et non les systèmes conceptuels* ». De plus, il émet également des « réserves de bonnes raisons » à propos de la catégorie des systèmes abstraits. En effet, il préfère qualifier de « *modèle de système* » ce que von Bertalanffy appelle « *système abstrait* » car « *appeler à la fois système la réalité et l'expression cognitive de cette réalité peut prêter à confusion* »[219].

Par « modèle de système » au lieu de système, Braillard veut dire que ce système fait référence à un autre système dont il est un modèle. Ainsi, le modèle d'un système concret, s'il est isomorphe avec la réalité à laquelle il se réfère, doit être lui aussi un système. Autrement dit, c'est un système conceptuel établi par abstraction à partir d'une réalité concrète[220].

Par ailleurs, précise Braillard, dans l'étude d'un système concret, il est possible de ne considérer qu'un aspect, qu'une dimension de ce système, qu'un seul type d'interaction entre les éléments de ce système, auquel cas le modèle que l'on construit n'est pas le modèle du système concret, mais le modèle d'un aspect du système, analytiquement abstrait de tout le reste, donc en quelque sorte le modèle d'un système analytique. « *On peut dans ce cas parler d'un système analytique, auquel ce modèle se réfère directement, en gardant toutefois bien à l'esprit le fait qu'un tel système n'existe qu'à travers l'analyse et qu'il doit obligatoirement être référé au système concret dont il est analytiquement abstrait. C'est dans ce sens que nous parlerons de système analytique* [221]».

[217] Philippe Braillard, op. cit., p.55.
[218] Ibid.
[219] Ibid.
[220] Ibid., p.56.
[221] Philippe Braillard, op.cit. p.56.

Enfin, à en croire Braillard, « *cette distinction entre systèmes concrets, systèmes conceptuels et systèmes analytiques, d'une part, et entre ces systèmes et les modèles qu'on peut en élaborer, d'autre part, permet sans doute d'éclairer la question consistant à se demander si les systèmes existent en tant que réalité ou s'ils n'ont qu'une existence purement analytique* ». Or, dit-il, « *nous avons vu que l'on peut parler de système non seulement au plan concret, mais aussi au plan conceptuel, et qu'au plan de l'analyse on peut considérer des systèmes de nature purement analytique, mais qui exigent une référence aux systèmes concrets dont ils sont abstraits* ». Autrement dit, « *un système peut très bien ne pas être une entité, au sens phénoménal du mot, et même être constitué d'éléments non matériels. Même si elle n'est pas directement apparente au plan phénoménal, la totalité que forme le système n'en existe pas moins pour autant. C'est le chercheur qui doit la découvrir et tout d'abord la supposer en tentant d'élaborer un modèle systémique* »[222].

1.5.1.2.3. Typologie des systèmes

Les systèmes sont classifiables en fonction de leur degré de complexité. Il existe plusieurs types de classification. Cependant, nous allons présenter succinctement la typologie de Jacques Lesourne[223] et celle de Jean Louis Le Moigne[224].

J. Lesourne distingue : (a) les systèmes à états, (b) les systèmes à buts, (c) les systèmes à apprentissage et (d) les systèmes complexes (ou à décideurs multiples). Selon cet auteur, les systèmes à états sont des systèmes qui transforment une succession d'entrées en une succession de sorties. Les systèmes à buts diffèrent des systèmes à états simplement par le fait que le contrôle est intégré dans le système dont il constitue l'unité-objectifs (thermostat). Les systèmes à apprentissage sont dotés d'une mémoire et d'un super-contrôle (idée d'auto-organisation). Enfin, les systèmes complexes sont composés de plusieurs systèmes à buts indépendants (jeux, organisations, sociétés).

La typologie de J.L. Lemoigne s'articule en neuf niveaux « *présentés par ordre de complexité croissante* » : niveaux de l'objet passif (une pierre au sol) ; de l'objet actif (le soleil) ; de l'objet actif régulé (thermostat) ; de l'objet qui s'informe (automate industriel) ; de la décision (information) ; de l'émergence de la mémoire (communication) ; de la coordination ou du

[222] Ibid., p.57.
[223] Jacques Lesourne, *Les systèmes Du Destin*, Paris, Dalloz, 1976.
[224] Jean Louis Lemoigne, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, Afcet, Systèmes, 1990.

pilotage ; de l'émergence de l'imagination ou de l'intelligence ; enfin le niveau de l'autofinalisation où l'homme se fixe sa propre finalité, ses propres objectifs[225].

Il est évident que dans le cadre de cette thèse, le phénomène étudié, à savoir la conflictualité en lien avec les ressources, relève du système social, lequel se situe au neuvième niveau d'après la typologie de J. L Lemoigne. Nous verrons par la suite qu'à l'intérieur d'un système donné, on peut identifier plusieurs phénomènes dont l'étude requiert un cadre d'analyse approprié. Puisque nous voulons utiliser le concept de système et l'approche systémique qui en découle pour étudier le phénomène de la conflictualité liée au pétrole, il est important de présenter ce cadre général d'analyse systémique avant d'envisager son applicabilité à notre objet d'étude susmentionné.

1.5.1.3. Le cadre général d'analyse systémique

Pour Braillard, « *le recours à l'idée de système dans la démarche scientifique peut se situer à des niveaux différents, qu'il importe de bien distinguer. L'idée de système peut tout d'abord fonder la perspective selon laquelle on considère, on approche la réalité. C'est un fait largement reconnu que toute activité scientifique, quelle qu'elle soit, implique l'adoption d'une perspective, sur la base de laquelle la recherche peut se faire* »[226].

L'adoption d'une perspective systémique dans la démarche scientifique, dit-il, est sans doute non négligeable pour le progrès de la recherche scientifique, notamment dans les sciences de l'homme. Il ne faut toutefois pas oublier qu'elle reste une perspective, une façon de voir la réalité, procédant d'un choix plus ou moins arbitraire, et devant en tout cas se concrétiser au plan de la recherche scientifique elle-même par le développement d'un cadre d'analyse permettant d'étudier la réalité en tant que système.

Autrement dit, paraphrasant Raymond Boudon, « *il ne suffit pas de découvrir la réalité comme système pour pouvoir en faire l'analyse. Il faut également avoir développé l'outil conceptuel permettant l'analyse de cette réalité en tant que système. (…). Cela signifie donc qu'il faut, au plan de la démarche scientifique, se tourner, à partir de la perspective systémique, vers l'élaboration d'une théorie systémique, en développant notamment un cadre d'analyse systémique* »[227]. Comment développer ce cadre d'analyse systémique ? Lorsqu'on parle de cadre d'analyse systémique, de quoi s'agit-il et quelles sont ses implications ?

---

[225] Ibid, p. 29-30.
[226] Philippe Braillard, op. cit., p. 57.
[227] Ibid. , p.59.

Braillard propose des éléments de réponse à cette double interrogation. Pour cet auteur, « *lorsqu'on parle d'analyse systémique il ne s'agit pas d'une analyse particulière quant à ses outils, mais bien d'une analyse qui se caractérise par le fait qu'elle repose sur un cadre conceptuel systémique* »[228]. De même, dit-il, « *l'adoption d'un cadre conceptuel systémique d'analyse n'implique pas nécessairement l'instauration d'un nouvel outil d'analyse et l'abandon des outils d'analyse traditionnels* »[229]. Bien au contraire, lorsqu'on veut étudier un objet en tant que système, il est même fortement recommandé d'utiliser tous les outils d'analyse à disposition pouvant se révéler utiles dans cette étude.

C'est donc dans ce sens qu'il faudra comprendre le cadre d'analyse systémique que nous allons définir pour l'étude du phénomène de la conflictualité dont l'enjeu principal est le pétrole (infra). Autrement dit, à partir de l'idée de système, le cadre d'analyse sera élaboré en utilisant les concepts, théories, méthodologies et outils émanant aussi bien de la science politique, des relations internationales, de la géopolitique, etc.

1.5.1.3.1. Cadre conceptuel systémique

L'intérêt d'un cadre conceptuel d'analyse systémique, c'est qu'il doit permettre de « *procéder à une clarification systémique des phénomènes et variables étudiés, et de construire des modèles systémiques de la réalité dont on veut rendre compte. (…) L'existence d'un cadre conceptuel systémique d'analyse, à la fois au plan taxinomique et à celui de l'élaboration des modèles, est indispensable si l'on veut pouvoir passer à la mise sur pied d'une théorie systémique* »[230]. Dans la section suivante, nous allons examiner en quoi consiste l'étape taxinomique qui précède la construction des modèles et l'élaboration théorique.

1.5.1.3.2. Taxinomie systémique

Dans la démarche scientifique, écrit Braillard, il existe une étape qui se situe avant la construction de modèles et l'élaboration théorique proprement dite, qui leur est ordonnée. Cette étape peut être qualifiée de taxinomique. « *Par taxinomie, nous entendons un cadre conceptuel comprenant un certain nombre de catégories ou de classes et qui constitue la base d'une distinction et d'une classification des divers phénomènes et éléments que l'on peut rencontrer dans l'étude d'un domaine quelconque, ainsi que des concepts que l'on peut utiliser pour décrire et étudier ces phénomènes* »[231].

---

[228] Ibid. , p.60.
[229] Ibid. , p.59.
[230] Philippe Braillard, op. cit., p.59.
[231] Ibid., p. 140.

En outre, « *à l'intérieur des catégories ainsi distinguées et classées, pourront être rangées les diverses variables auxquelles on aura recours afin de rendre compte des phénomènes appartenant au domaine étudié, et notamment pour élaborer des modèles de ces phénomènes* »[232].

Enfin, pourquoi une étape taxinomique dans la démarche scientifique ? Braillard avance trois raisons essentielles. Premièrement, « *dans une taxinomie bien faite, l'existence de telles catégories, auxquelles on peut sans peine référer les diverses variables utilisées, permet de mieux distinguer, une fois que l'on a choisi quel est le phénomène dont on veut rendre compte, les variables que l'on considère comme dépendantes (ce que l'on cherche à expliquer), de celles que l'on considère comme indépendantes (ce que l'on regarde comme les éléments explicatifs)* ».

Deuxièmement, « *une taxinomie peut permettre une meilleure cohérence dans la recherche, dans le sens où, d'une étape à l'autre, pour autant qu'une taxinomie puisse être largement acceptée, on peut obtenir une certaine continuité grâce à un cadre de catégories clairement établi et ordonné. La taxinomie est ainsi sans aucun doute un des éléments permettant de donner à la démarche scientifique un caractère cumulatif, dans le cadre de l'étude d'un domaine tout au moins* ».

Troisièmement, pour être utilisée dans la recherche avec profit, toute taxinomie doit remplir certaines conditions : « *nous considérons comme exigences minimales (…) une cohérence interne, une grande précision quant aux concepts employés, une généralité et une souplesse lui permettant d'être ouverte aux progrès de la recherche, notamment à la mise au jour de nouvelles variables* »[233].

Puisqu'en définitive « *toute taxinomie présuppose à son fondement un certain modèle, une représentation, si grossière soit-elle, de la réalité sur laquelle elle porte* »[234], examinons l'étape de construction de modèles et d'élaboration de théories systémiques.

[232] Ibid., p. 141.
[233] Ibid.
[234] Philippe Braillard, op. cit., p.141.

1.5.1.3.3. Construction de modèles et élaboration de théories systémiques

Qu'est-ce qu'un modèle ? Qu'est-ce qu'une théorie ? Quelle distinction peut-on faire entre un modèle et une théorie ? Ce sont là des questions préalables auxquelles il faut répondre avant de parler de la construction de modèles et de l'élaboration de théories systémiques.

Un modèle est une construction censée reproduire un phénomène ou un objet, non pas dans tous ses éléments, mais dans certains de ceux-ci que l'on estime essentiels ou représentatifs. C'est donc une représentation simplifiée de la réalité qui nous permet, grâce à cette simplification opérée, de mieux cerner et étudier cette réalité. Par contre, une théorie est un ensemble organisé et intégré de lois, de généralisations ou de propositions ayant été soit démontrées, soit vérifiées. Elle intègre donc les généralisations établies à partir de la mise à l'épreuve des modèles élaborés, ou plutôt à partir de la mise à l'épreuve des hypothèses mises à jour dans l'étude des modèles, et elle peut à son tour susciter de nouvelles hypothèses[235].

Pour Braillard, le caractère de simplification du modèle, par rapport à la réalité (au phénomène, à l'objet) qu'il est censé représenter, est très important. Car, selon lui et nous partageons cet avis, « *il est en effet impossible de reproduire une réalité donnée dans toute sa complexité, et même si cela était possible, une telle reproduction aurait peu d'intérêt, car on ne pourrait pas aisément étudier cette réalité, on se perdrait dans les détails et la compréhension de cette réalité en serait impossible, étant donné les limites mêmes de l'esprit humain. Voilà pourquoi on doit choisir certains aspects ou caractères de l'objet à étudier, que l'on abstrait ainsi de l'ensemble complexe dont ils font partie. (…) Si ce choix est correctement fait, on peut dire que le modèle est isomorphe*[236] *avec la réalité dont il constitue une abstraction* »[237].

Par ailleurs, un modèle implique à plusieurs niveaux la présence d'hypothèses. Tout d'abord le choix des aspects de l'objet que l'on estime important et que l'on prend en considération dans le modèle, donne un certain caractère hypothétique au modèle, implique lui-même une hypothèse. Ensuite, le modèle permet, s'il est efficace et convenablement construit, de formuler certaines hypothèses à partir desquelles on peut déduire un certain nombre de

---

[235] Ibid., p. 156.

[236] Dans un sens strict, « un modèle est isomorphe avec la réalité s'il comprend tous les phénomènes significatifs de cette réalité qu'il doit représenter et s'il décrit correctement les relations qui existent réellement », (Graham, George J., *Methodological Foundations for Political Analysis*, Waltham, Mass., Xerox College Publishing, 1971, p. 17), in Philippe Braillard, op.cit. p.157.

[237] Philippe Braillard., op.cit., p. 156-157.

conséquences qu'il faut tenter alors de tester empiriquement, de confronter avec les faits[238]. C'est un tel processus ou enchaînement d'étapes que certains auteurs comme Bernard Walliser[239] ont formalisé dans une démarche dite de modélisation systémique (voir infra).

En outre, rappelons cette distinction des fonctions d'un modèle établit par Braillard. Pour cet auteur, un modèle a deux fonctions essentielles. Une fonction heuristique, car le modèle permet de mieux saisir l'objet étudié, de mettre de l'ordre dans le fouillis des données observables, et de suggérer des hypothèses. Une fonction explicative, car à travers l'examen et la mise à l'épreuve des hypothèses suggérées par le modèle, on peut rendre compte de l'objet étudié, expliquer sa structure, son fonctionnement[240].

Enfin, de la même façon que la catégorisation de systèmes en systèmes réels, systèmes conceptuels et systèmes abstraits a soulevé de nombreuses controverses, la distinction modèle formel[241] par opposition à modèle réel pose également problème, fait remarquer Braillard. En effet, selon ce dernier, « *si l'on admet, avec Hans Kammler, qu'un modèle est un système qui est isomorphe, ou en tout cas structurellement analogue à un autre système, on peut alors dire avec lui qu'il y a modèle formel si le système S1 que l'on utilise comme modèle du système concret S2 dont on veut rendre compte, est un système conceptuel, c'est-à-dire un 'objet construit par la pensée, qui peut être traduit par des énoncés déterminés logiquement (des tautologies et/ou des contradictions)'* »[242].

Braillard pense que cette distinction et opposition entre modèle formel et modèle réel n'est pas pertinente. Car, dit-il, « *lorsqu'on parle de modèle réel, on s'exprime de manière très elliptique, ce qui risque de faire oublier que ce n'est pas un système concret que l'on utilise comme modèle du système dont on veut rendre compte, mais bien un modèle d'un système concret. Il faudrait mieux dire que l'on recourt à un même modèle pour rendre compte de deux systèmes concrets différents* ». Ainsi, cet auteur préfère opposer à un type de modèle formel, un type de modèle non formel. Par modèle non formel, il entend un modèle exprimé dans un langage non formel, par exemple un modèle verbal, composé de concepts et de rapports entre concepts, et dont la structure n'est pas axiomatique. Même si ce modèle n'est

---

[238] Ibid., p.157.
[239] Bernard Walliser, *Introduction critique à l'analyse des Systèmes*, Paris, Seuil, 1974.
[240] Philippe Braillard, op.cit., p.158.
[241] Philippe Braillard définit un modèle formel comme un modèle exprimé dans un langage abstrait et qui procède selon une démarche axiomatique.
[242] Idem

pas formel, il n'en est pas moins abstrait, car il procède nécessairement d'une abstraction de la réalité sur laquelle il porte.

En tout état de cause, l'autre raison de la non pertinence de la distinction entre modèle formel et modèle réel ou non formel réside dans le fait que le recours à l'idée de système n'intervient ni au niveau de la formalité du langage, ni à celui des procédures. Certes, « *si l'on doit reconnaître des différences importantes, non seulement au niveau du langage employé mais au niveau des procédures et de la démarche cognitive utilisées, entre les modèles formels et les modèles non formels* », il n'y a pas lieu de se préoccuper de ces différences. Ce recours se situe au niveau de l'élaboration même des bases du modèle, c'est-à-dire au niveau de la perspective selon laquelle on aborde la réalité, et plus directement encore à celui du choix des caractères de la réalité et des relations qui sont prises en considération dans le modèle. C'est en tant que cadre conceptuel que l'idée de système peut intervenir dans la construction de modèles[243]. C'est donc cette dernière perspective qui nous intéresse dans notre démarche d'élaboration d'un cadre approprié à l'étude du phénomène de la conflictualité en lien avec le pétrole, objet de notre thèse.

Dans la perspective de déterminer les différents niveaux d'analyse où situer l'étude du phénomène de la conflictualité selon une approche systémique, nous allons examiner l'usage qui a été fait du concept de système dans l'étude des relations internationales.

1.5.2. Le concept de système dans l'étude des relations internationales

1.5.2.1. Origines et définitions du concept de système international

Le concept de système international tire son origine de la théorie générale des systèmes qui prit d'assaut les modes de pensée traditionnels des sciences sociales au cours des années cinquante[244]. Des auteurs pionniers tels que K.E. Boulding, C.A. McClelland, Morton Kaplan, Raymond Aron, Stanley Hoffmann, pour ne citer que les plus représentatifs, vont être à l'origine de nombreux travaux ayant eu recours au concept de système.

1.5.2.1.1. Les origines du concept de système dans les relations internationales

Boulding fut l'un des premiers auteurs à introduire les concepts d'échelons ou de niveaux systémiques en proposant « *l'arrangement de systèmes et de construction théoriques en une hiérarchie de complexités, correspondant approximativement à la complexité des 'individus' des différents domaines empiriques* », et du développement d'« *un niveau d'abstraction*

[243] Philippe Braillard, op.cit., p.160.
[244] Michael Brecher, *Système et crise en politique internationale*, in Bahgat Korany et al. op. cit. p.74.

approprié à chacun ». Il poursuivait en suggérant neuf niveaux d'analyse, allant des structures statiques ou « *frameworks* » en passant par les systèmes dynamiques ou « *clockworks* », jusqu'aux organisations sociales et, au sommet, aux systèmes transcendants »[245].

S'agissant de l'étude de la politique mondiale, McCelland fut probablement le premier à spécifier des niveaux : les États-nations ; « *de plus larges systèmes nommés indifféremment la société mondiale, le marché mondial, la communauté mondiale, etc.* » ; et les « *sous-systèmes d'autres nations* ». « *Les Relations internationales,* écrivait-il, *devraient faire l'objet d'une* étude systématique à chacun des niveaux de relations où surviennent des transactions»[246]. Waltz reconnut implicitement la diversité des niveaux d'analyse lorsqu'il définit ses trois images de l'homme, l'État et la guerre[247]. Le « *problème du niveau d'analyse* » appliqué au système international et à l'État-nation, fut énoncé de façon explicite par Singer en 1961[248]. Dans un ouvrage ultérieur, il nota une demi-douzaine de niveaux – l'individu, les associations primaires et secondaires, l'État national, les organisations intergouvernementales de nature régionale, continentale, ou globale, les associations non gouvernementales, et le système global[249].

Brecher, quant à lui, affirme : « *de façon très générale, on peut distinguer deux niveaux : le niveau systémique ou macro, qui comprend le système global, le système dominant et les sous-systèmes ; et le niveau unitaire ou micro, qui comprend les Etats et les acteurs non étatiques* ».

Pour notre part, nous estimons que si la spécification des niveaux d'analyse revêt une importance heuristique évidente quant à l'étude des phénomènes dans une perspective systémique, les critères utilisés, qui d'ailleurs varient d'un auteur à un autre, ne sont pas nécessairement satisfaisants. Par exemple, lorsqu'on examine les critères utilisés implicitement par McClelland, Waltz et Singer pour spécifier les différents niveaux, on peut, sans risque de se tromper, dire que c'est le critère d'acteur considéré par rapport au système

---

[245] K.E. Boulding, *General System Theory – The Skeleton of Science*, Management Science, 2, avril 1956, pp. 201 et 202, (cité par Michael Brecher, in Bahgat Korany et al., op. cit., p.74).
[246] C.A. McClelland, *Applications of General Systems Theory in International Relations*, Main Currents in Modern Thought, 12 novembre 1955, p. 34 et "*Systems and History in International Relations : Some perspectives for empirical Research and Theory*, in General Systems, Yearbook of the Society for General Systems Research, vol. III, 1958, pp. 221-247, (cité par Michael Brecher in Bahgat Korany et al., p.74).
[247] K.N. Waltz, *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959, (cité par Michael Brecher in Bahgat Korany et al., p.74).
[248] J. D. Singer, *The level of Analysis Problem in International Relations*, World Politics, XIV, octobre 1961, pp. 72-92., (cité par Michael Brecher in Baghat Korany et al., p.74).
[249] Michael Brecher, *Système et crise en politique internationale*, (in Bahgat Korany et al., op. cit., p.74).

qui est appliqué. Par contre, si l'on regarde les deux niveaux de Brecher, quatre critères de distinction sont sous-jacents. En effet, le niveau dit systémique ou macro qui, selon ce dernier, comprend le système global, le système dominant et les sous-systèmes fait déjà appelle à trois critères : le système global réfère à un système partiel ; le système dominant renvoie à l'idée de la distribution de la puissance ; et les sous-systèmes sont distingués par référence au système global ou suprasystème et à un niveau inférieur. Enfin, le deuxième niveau dit niveau unitaire ou micro, qui comprend les États et les acteurs non étatiques, se fonde sur le critère de l'acteur distingué par rapport au système.

En définitive, les seuls critères qui nous semblent pertinents dans la détermination des niveaux d'analyse systémique doivent être établis en fonction du type de système considéré, visant la combinaison de tous les éléments et attributs ou caractéristiques de ce système. C'est ce que nous allons essayer de faire pour l'étude de la conflictualité ayant pour enjeu le pétrole (infra).

1.5.2.1.2. Les différentes définitions du concept de système international

La revue de la littérature permet de s'apercevoir qu'il n'y a pas de définition du système international universellement acceptée par les spécialistes. Dans sa contribution portant sur « *Système et crise politique internationale* », Michael Brecher rend bien compte de cette diversité définitionnelle qu'il convient de présenter brièvement.

Kaplan[250], dans un ouvrage fécond sur la politique mondiale, fit référence à un « système d'actions » qu'il définit comme un « *ensemble de variables – distinct de son environnement - liées d'une façon telle que des récurrences comportementales (et) repérables caractérisent le rapport interne des variables les unes aux autres mais aussi les relations externes de l'ensemble des variables individuelles avec des combinaisons de variables externes (…) L'étude des systèmes requiert l'étude des interrelations (…) (entre) les variables suivantes : les règles essentielles du système, les règles de transformation, les variables de classification de l'acteur, les variables de capacité, et les variables d'information* »[251].

Pour Brecher, la formulation adoptée par Hoffman est moins abstraite et moins complexe : « *un système international est un réseau de relations entre les unités de base de la politique mondiale ; il se caractérise par l'étendue des objectifs que poursuivent ces unités et des tâches qu'elles accomplissent par les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs et exécuter*

[250] M.A. Kaplan, *Systems and Process in International Politics*, New York, John Wiley, 1957.
[251] Ibid., p. 4 et 9, (cite par Michael Brecher, op. cit., p.75).

ces tâches. Ce réseau est déterminé en grande partie par la structure du monde, par la nature des forces qui œuvrent entre ou au sein des unités principales, et par les capacités, la structure du pouvoir et la culture politique de ces unités »[252]. Un système international, pour Hoffman, est donc identifié à la totalité des relations internationales.

Aron, dont la méthode définie dans *Conflict and War from the Viewpoint of Historical Sociology*[253] publié en 1957, influença les travaux d'Hoffman et de Rosecrance, mettait l'accent sur « *la configuration du rapport des forces* » entre un « *petit nombre d'acteurs* », et déclarait : « *J'appelle système international l'ensemble constitué par des unités politiques qui maintiennent entre elles des relations régulières et sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale… La structure des systèmes internationaux est toujours oligopolistique. À chaque époque les acteurs principaux ont façonné le système plus qu'ils n'ont été déterminés par celui-ci* »[254].

Brecher estime que la définition de E. Haas est plus explicite car elle distingue les systèmes internationaux des autres phénomènes de politique mondiale : « *la rigueur conceptuelle, sémantique et opérationnelle doit être atteinte en considérant 1) les interrelations qui ont été définies, i.e. la nature des inputs et des outputs ; 2) les unités constitutives du système ; 3) l'environnement du système ; sinon, les frontières du système ne peuvent être circonscrites – et sans frontières, il n'y a pas de système ; 4) les attributs dominants du système, telle la question de savoir si le système est en mouvement ou en équilibre, stable ou révolutionnaire, s'il s'auto-maintient ou s'il s'adapte de façon inédite… 5) les structures qui permettent au système de fonctionner ; et enfin 6) les fonctions que le système est censé remplir* »[255].

Young définit quatre composantes d'un système – « *un groupe d'acteurs ayant entre eux des relations caractéristiques (structure), interagissant sur la base de réseaux identifiables (processus), et sujets à diverses limitations contextuelles* »[256]. Brecher souligne que cette distinction que faisait Young entre structure et processus était confuse et que c'est Keohane et Nye qui ont clarifié cette distinction de la manière suivante : « *la structure d'un système fait*

---

[252] S. Hoffman, *International Systems and International Law*, World Politics, XIV, octobre 1961, p.207, (cite par Michael Brecher, op. cit., p.75).
[253] R. Aron, *Conflict and War from the Viewpoint of Historical Sociology*, in The Nature of conflict, Paris, UNESCO, 1957, p. 177-203, (cité par Michael Brecher, op. cit., p.76).
[254] R. Aron, *Peace and War*, New York, Doubleday, 1966, pp. 94 et 95, (cité par Michael Brecher, op. cit., p.76).
[255] E.B. Haas, *Beyond The Nation State*, Stanford University Press, 1964, pp. 62-63, cité par Michael Brecher, op. cit., p.76
[256] O.R. Young, *A Systemic approach to international Politics*, Princeton, Center of International Studies, Princeton University, 1968, p. 6, cité par Michael Brecher, op. cit., pp. 75 et 76.

référence à la répartition des capacités entre des unités similaires. Dans les systèmes politiques internationaux, les unités les plus importantes sont les États, et les capacités qui les caractérisent ont été définies en termes de ressources de la puissance…la structure se distingue donc du processus, qui se rapporte au comportement d'allocation ou de négociation des ressources au sein d'une structure de pouvoir »[257].

Enfin Brecher constate que c'est Waltz[258] qui fit également valoir la nécessité d'une démarcation bien établie entre structure et interaction. La première fait référence à la distribution du pouvoir entre les États membres d'un système, alors que la seconde se rapporte aux processus dynamiques mettant ces acteurs en relation. Les concepts de structure et d'interaction sont inclus dans la définition d'un système conçu comme « *un ensemble d'unités interreliées. À un niveau, un système est constitué d'une structure, et la structure est la composante de niveau systémique qui permet de concevoir les unités comme étant partie d'un ensemble plutôt que comme simple agrégat. À un autre niveau, le système est constitué d'unités interreliées. Le but de la théorie des systèmes est de montrer comment les deux niveaux fonctionnent et interagissent, et il est nécessaire pour cela de les différencier l'un de l'autre* »[259].

Sur la base des différentes définitions et distinctions, on a pu établir une typologie des systèmes internationaux.

1.5.2.2. Typologie et distinction des systèmes et sous-systèmes internationaux

L'étude typologique la plus représentative de l'une des premières tentatives d'application la plus large du concept de système au champ des Relations internationales est sans conteste celle de Morton A. Kaplan. Dans son ouvrage, qui fit école et reste sans nul doute l'une des références en la matière, *System and Process in International Politics*, publié en 1957, cet auteur distingue, essentiellement sur la base du nombre d'acteurs et de la configuration stratégique (« power configuration »), six types de systèmes internationaux, et tente de constituer, à partir de cette distinction, une typologie comparative. Les six types de systèmes internationaux, tels que distingués par M.Kaplan, sont les suivants[260] :

---

[257] R.O Keohane et J.S. Nye, *Power and Interdependence*, Boston, Little Brown, 1977, p. 20-21, (cité par Michael Brecher, op. cit., p. 77).
[258] K. N. Waltz, *Theory of International Politics*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1979, p. 40, (cité par Michael Brecher, op. cit., p.77).
[259] Michael Brecher, *Système et crise en politique internationale*, (in B. Korany et al. op. cit. p.77).
[260] Philippe Braillard, op. cit. p. 31-32.

1. Le « *balance of power system* », dans lequel les seuls acteurs essentiels sont des États possédant une capacité militaire et économique très importante. Ces acteurs essentiels sont au moins au nombre de cinq.
2. Le « *loose bipolar system* » qui est un système bipolaire qui comprend, en plus des acteurs nationaux (États), des acteurs supranationaux, ces derniers étant en partie des acteurs universels et en partie des acteurs appartenant à l'un des deux blocs.
3. Le « *tight bipolar system* » qui est un système bipolaire où tout acteur non-membre de l'un des deux blocs perd toute influence marquante, ou même disparaît.
4. Le « *universal system* » qui est un système universel intégré, c'est-à-dire un système dans lequel des pouvoirs politiques importants sont transférés à une organisation universelle.
5. Le « *hierarchical system* » qui est un système qui pourrait dériver d'un système international et qui prendrait alors une forme non-directive, c'est-à-dire démocratique ; il pourrait aussi être imposé par l'un des acteurs, auquel cas, il prendrait une forme directive, c'est-à-dire à tendance autoritaire.
6. Le « *unit veto system* », qui est un système dans lequel divers acteurs (États ou blocs) posséderaient l'armement nucléaire suffisant pour avoir un droit de regard effectif dans le système international.

Braillard indique que par la suite Kaplan a complété cette typologie systémique en établissant quelques variantes possibles du « *looser bipolar system* » et du « *unit veto system* », à savoir le « *very loose bipolar system* » et le « *detente system* », le « *unstable bloc system* » et le « *incomplete nuclear diffusion system* »[261]. Enfin, outre l'élaboration de la typologie systémique ainsi que de ses différentes variantes, M. Kaplan a cherché ensuite à procéder à

[261] Morton A. Kaplan, *Variants on six Models of the International System, International Politics and Foreign Policy. A Reader in Research and Theory*, ed. By James N. Rosenau. New York, The Free Press; London, Collier-Macmillan, rev. ed., 1969, p. 291-303, (cité par Philippe Braillard, op. cit., p. 32).

une analyse comparative du comportement de ces types de systèmes et notamment des conditions d'équilibre propre à chacun d'eux[262].

À cause de l'intérêt limité de cette typologie de Morton Kaplan pour notre investigation, nous n'entrerons pas dans les discussions et critiques formulées à cet égard. Cependant, signalons qu'à la suite de Kaplan d'autres auteurs comme Richard Rosecrance, J. Frankel, George Modelski, Oran Young, Wolfram Hanrieder, se sont intéressés à la distinction des systèmes internationaux selon différents critères ou points de vue.

Rosecrance[263] distingue, essentiellement sur la base de l'histoire diplomatique, neuf systèmes différents au cours de la période 1740-1960, et procède, à partir de cette distinction, à une analyse systémique consistant à dégager les facteurs ayant contribué à la stabilité et à l'instabilité de chacun de ces systèmes. A la suite de Rosecrance, l'un des auteurs qui s'est intéressé à l'observation des « *changements marquants au plan systémique* »[264] est *J. Frankel*. Ce dernier a essayé de « *retracer l'évolution des relations internationales au cours de l'histoire, en se fondant sur différentes caractéristiques systémiques, notamment la structure systémique* »[265].

George Modelski, quant à lui, a procédé, dans la perspective d'une analyse comparative de type structurel-fonctionnel, à la distinction de deux types de systèmes internationaux : les systèmes internationaux formés de sociétés de type agraire et les systèmes internationaux formés de sociétés de type industriel. Cette typologie de Modelski se base sur la « *structure sociale des systèmes internationaux* » et vise à identifier quelles sont les structures dans chacun des types qui « *satisfont aux exigences fonctionnelles propres selon lui à tout système international* »[266].

Wolfram Hanrieder sera parmi les auteurs contemporains qui ont proposé une typologie systémique qui tente de dépasser le dualisme structurel bipolaire-multipolaire. Certes, souligne Braillard, cet auteur propose un schéma d'analyse qui reste à fondement bipolaire mais opère deux développements.

---

[262] Philippe Braillard, op. cit., p.32
[263] Richard Rosecrance, *Action and Reaction in World Politics*. Boston, Little Brown, 1963, 314 p., (cité par Philippe Braillard, op. cit., p. 32).
[264] Philippe Braillard, op. cit., p.32.
[265] Idem
[266] Ibid., p. 33.

Premièrement, il fait une distinction entre différents niveaux du système international (« *issue levels* »), chacun correspondant à une fonction de ce système. Deuxièmement, pour pouvoir mieux saisir les types de structure propres à chacun de ces niveaux, il propose un développement des concepts structurels utilisés jusqu'ici principalement par la prise en considération des facteurs de symétrie et de dissymétrie. Sur cette base, il arrive à distinguer quatre « pattern variations » (symétrique, asymétrique, hétéro-symétrique, hétéro-asymétrique), pour un système international, ou plutôt pour ses différents niveaux ou zones fonctionnelles. Par ailleurs, outre la définition de la typologie des systèmes internationaux, il est fréquent de constater que dans la plupart des travaux qui utilisent le concept de système l'on parle aussi de sous-systèmes. De quoi s'agit-il ? Qu'est-ce qui les différencie des systèmes internationaux ?

D'après Braillard, si l'on considère que la réalité a une dimension systémique, c'est-à-dire qu'aux différents niveaux de cette réalité existent des systèmes, et que l'on désire étudier un système quelconque, on choisit ce système comme niveau de référence. Il est alors normal qu'existent d'autres systèmes à d'autres niveaux que le niveau de référence choisi, en particulier à un niveau inférieur. Lorsqu'un ou plusieurs de ces systèmes font partie, à titre d'éléments, ou de groupes d'éléments, du système étudié, on peut alors parler de sous-systèmes par rapport à ce système[267].

Autrement dit, la notion de sous-système est relative au niveau d'analyse auquel on se situe. Un système, étudié comme système dans le cadre d'une analyse donnée, peut ainsi être vu comme un sous-système dans le cadre d'une analyse située à un niveau supérieur. Réciproquement, lorsqu'on passe à un niveau d'analyse inférieur, un sous-système peut être vu comme un système[268].

1.5.2.3. Taxinomie systémique des Relations internationales

Pourquoi une taxinomie systémique des relations internationales ? La question ne mérite plus d'être posée puisque Braillard a éloquemment démontré l'importance de l'étape taxinomique qui est, dans la démarche scientifique, une étape intermédiaire se situant entre la construction de modèles et l'élaboration théorique. S'agissant de l'application du concept de système au champ des Relations internationales, la vraie question est de savoir quels sont les éléments d'une taxinomie systémique des Relations internationales.

---

[267] Braillard, op. cit., p. 69.
[268] Ibid.

La discussion épistémologie à ce sujet a déjà été menée entre Braillard et J. David Singer. Concernant « *les unités de base de tout système social, unités à partir desquelles on pourra développer une taxinomie utilisable dans l'étude de ces systèmes* »[269], Singer estime que deux réponses sont possibles, chacune d'entre elles se manifestant sous la forme d'une orientation dans l'analyse. La première réponse réside dans ce que Singer appelle une « *system-of-action orientation* », et selon laquelle on adopte comme unités d'analyse des systèmes sociaux les relations ou les interactions, ou encore les rôles. L'autre réponse implique, pour cet auteur, une « *system-of-entities orientation* » et consiste à prendre pour unités d'analyse les entités sociales concrètes[270].

Après avoir analysé les avantages et inconvénients de ses deux orientations d'analyse, Singer opte pour la seconde orientation et « *pense que les unités d'analyse des systèmes sociaux sont des entités sociales concrètes, ce qui fait que c'est sur la base de telles entités, et non à partir d'interactions ou de rôles, que doit être construite une taxinomie des systèmes sociaux* »[271]. Pourquoi devrait-on absolument choisir entre ces deux solutions opposées et exclusives, s'interroge Braillard ? Pour cet auteur, « *la solution se situe dans un dépassement des deux réponses présentées par Singer, dans le sens où les éléments constitutifs des systèmes sociaux sont à la fois les entités sociales et les relations et interactions que ces entités ont entre elles. Cette solution s'applique d'ailleurs à tout système, qu'il soit social ou non. Pour qu'il y ait système, il faut qu'il y ait à la fois des éléments et des relations entre ces éléments. Des éléments sans relations ne forment pas un système, pas plus que des relations sans termes* ».[272]

Pour nous, c'est une évidence car lorsqu'on parle de perspective systémique, on entre de facto dans une logique conjonctive et non disjonctive. N'est-ce pas là le point de rupture épistémologique entre l'approche atomistique et systémique des sciences ? Ce détour va nous permettre tout de même de mieux comprendre sur quoi Braillard se base pour tracer les grandes lignes de sa taxinomie systémique des relations internationales.

Selon Braillard, « *si l'on dépasse ainsi l'une et l'autre des deux solutions présentées par Singer comme opposées, on peut dire que les éléments et les relations seront les unités fondamentales de toute taxinomie systémique. S'il s'agit des systèmes sociaux, on pourra plus*

[269] Philippe Braillard, op. cit., p.142.
[270] Ibid.
[271] Ibid., p.143.
[272] Philippe Braillard, op. cit., p.144.

précisément parler des entités sociales et de leurs relations et interactions, comme unités taxinomiques ». Sur la base de cette constatation, Braillard est parvenu à élaborer sa taxinomie systémique des relations internationales articulée autour des quatre axes suivants : les éléments des systèmes internationaux ; les relations et interactions entre ces éléments ; la structure du système ; enfin, les relations entre le système et son environnement. Il situe sur chacun de ces axes un certain nombre de catégories de variables nécessaires à l'étude des systèmes internationaux.

D'où le tableau taxinomique ci-dessous (les axes d'une taxinomie systémique des relations internationales).

Tableau 1 : Les axes d'une taxinomie systémique des relations internationales

I.	**Eléments**	{Etats-nations, individus}			
		{entités subnationales}			{Physiques}
		{entités transnationales}		**Attributs de**	{structurels}
		{organisations internationales}		**ces éléments**	{culturels}
		{dans des cas très limités}			
		Etc.			
		Type de relations		**Nature des interactions**	
II.	**Relations et Interactions**	{coopération} {opposition} {dépendance}	<->	{économique} {politique} {culturelle}	{Les interactions impliquent l'existence de communications
		Etc.		{écologique}	entre les éléments}
III.	**Structure du système**	{hiérarchie des acteurs (ou éléments)}			
		{homogénéité du système}			
	(organisation)	{cohésion du système}			
		{règles du jeu admise par les acteurs, etc.}.			
IV.	**Environnement du système**	{éléments constitutifs de l'environnement}			
		{caractéristiques ou attributs de ces éléments}			
		{structure de l'environnement}			
		Type de relations		**Nature des interactions**	
V.	**Relations et interactions du système et de son environnement**	{coopération} {opposition} {dépendance} {etc.}	<->	{économique} {politique} {culturelle} {écologique}	

Braillard s'est attaché à décrire et commenter les quatre axes de sa taxinomie systémique des relations internationales l'un après l'autre. Sans entrer dans un long développement et commentaire, rappelons brièvement le contenu assigné à chacun de ces axes.

Les éléments des systèmes internationaux constituent pour Braillard le premier axe taxinomique. Pour lui, les éléments des systèmes internationaux sont soit des entités sociales (groupes sociaux) soit, dans certains cas, directement des individus. Il a plus précisément distingué parmi les entités sociales : les États, les entités subnationales, les entités transnationales, certaines organisations.

On comprend aisément que le terme « éléments » tel qu'employé ici est synonyme « d'acteurs ». Dans le contexte strict des Relations internationales, considéré sous l'angle d'un système social, une telle synonymie est compréhensible. Cependant, il faudra garder en mémoire, à juste titre d'ailleurs puisque c'est Braillard lui-même qui l'écrit, que les « *éléments – ou parties, unités, entités, objets - d'un système peuvent être de nature très différente en fonction du type de système considéré. Ce peuvent être par exemple des entités concrètes, des concepts ou même des variables* »[273] (cf. le système considéré dans l'étude du phénomène de la conflictualité stratégique).

Par ailleurs, sur l'axe taxinomique des éléments, Braillard indique qu'il faut également tenir compte d'autres catégories de variables dont les attributs ou caractéristiques des divers éléments des systèmes internationaux. Il distingue ainsi les trois catégories suivantes d'attributs des systèmes internationaux : les caractéristiques physiques, structurelles et culturelles.

Le deuxième axe taxinomique de Braillard est celui des relations et des interactions entre les éléments des systèmes internationaux, ces relations et interactions étant, avec les éléments, les unités constitutives des systèmes internationaux. Sur la base de la distinction entre relation - ou interdépendance qui peut exister entre les éléments de ces systèmes - et interaction – consécutive à la relation - cet auteur a établi deux cadres de catégories. « *Celui des relations, tout d'abord, ces dernières étant distinguées selon leur type, chaque type pouvant constituer une catégorie de variables. Celui des interactions, ensuite, dans lequel ces dernières sont distinguées selon leur nature économique, politique, culturelle, etc., d'où une autre série de catégories de variables* »[274]. En outre, puisqu'il n'y a pas d'interaction sociale sans

[273] Philippe Braillard, op. cit., p.50.
[274] Ibid., p.149

communication, « *les diverses interactions entre les éléments des systèmes internationaux impliquent un certain nombre de communications entre ces éléments, et l'existence d'un réseau de communication* »[275].

Enfin, dans l'étude des interactions et dans le choix des variables à considérer, il ne faut pas oublier la référence humaine et donc aussi la dimension psychologique de toute interaction internationale. Si donc l'individu est l'unité ultime de tout système social, alors la prise en considération des variables perceptuelles revêt toute son importance. « *Ces variables qui ont en grande partie leur source au niveau des attributs structurels et culturels des acteurs, peuvent sans aucun doute être souvent plus déterminantes, pour le cours des interactions, que les variables ayant trait à la dimension purement matérielle de telles interactions* »[276].

La structure des systèmes internationaux constitue le troisième axe taxinomique. Par structure, écrit Braillard, « *nous entendons la configuration que manifestent à un moment donné les éléments d'un système à travers leurs relations et interactions. On peut dire aussi que la structure traduit l'organisation d'un système* »[277]. Parmi les catégories de variables situées sur cet axe, il y a la hiérarchie des acteurs – établie sur la seule base des capacités potentielles de chaque acteur avec un intérêt pour les variables perceptuelles-, l'homogénéité du système, c'est-à-dire soit le degré de similitude ou de différence entre les régimes des divers États constituant un système international, soit le degré de disparité économique, technologie ou culturelle existant entre les divers acteurs internationaux.

L'environnement des systèmes internationaux constitue le quatrième axe taxinomique. Dans la mesure où on considère un type de système, on procède à un découpage entre ce système et le reste de la réalité. Dès lors, on distingue en quelque sorte ce système de son milieu, ou de son contexte, ou encore de son environnement. Sur cet axe, trois catégories sont distinguées, à savoir une catégorie des éléments de l'environnement, une catégorie des caractéristiques ou attributs de ces éléments et une catégorie des variables structurelles.

Le dernier axe de la taxinomie systémique de Braillard est celui des relations et interactions entre les systèmes internationaux et leur environnement. « *Dans le cadre de l'élaboration d'un modèle de relation et d'interaction entre un système international et son environnement, il faudrait alors considérer les relations et interactions de ce système avec les diverses parties*

[275] Ibid. , p. 50
[276] Ibid., p. 150
[277] Ibid.

constitutives de l'environnement, pour autant que cet environnement comporte plusieurs parties, par exemple plusieurs sous-systèmes internationaux [278] ».

En définitive, puisque, selon Braillard, une taxinomie n'est rien d'autre qu' « *un outil d'analyse ordonné à l'élaboration théorique et notamment à la construction de modèles* [279] », nous allons présenter les modèles et théories systémiques des relations internationales qui découlent de l'utilisation que cet auteur en a faite.

1.5.2.4. Le concept de système comme cadre théorique d'étude

En envisageant le concept de système comme cadre théorique pour l'étude des Relations internationales, on part du présupposé qu'il pourrait être utile soit pour la construction de modèles, soit pour l'établissement de théories systémiques. En quoi consistent les modèles et théories systémiques des Relations internationales ? Une fois de plus, nous allons faire recours à Braillard pour en préciser le contenu.

1.5.2.4.1. Modèles systémiques des Relations internationales

Concevoir une réalité comme un système implique qu'on cherche à la décrire, à l'analyser et à la comprendre en tant que système, en tant que totalité. D'où, comme conséquence de l'adoption d'une perspective systémique dans l'étude des Relations internationales, la construction de modèles systémiques, traduisant la nature systémique de ces relations. Dans la mesure où nous considérons les Relations internationales comme un système, ou plutôt comme plusieurs systèmes et sous-systèmes, nous devons tenter de construire des modèles systémiques, c'est-à-dire des systèmes conceptuels isomorphes des systèmes internationaux, qui soient maniables et opérationnels, qui nous permettent de progresser dans notre connaissance des Relations internationales[280]. Comment s'y prend-t-on pour construire un modèle systémique ?

Pour Braillard, si l'on veut établir le modèle d'un objet que l'on considère être un système, on est obligatoirement conduit à construire ce modèle sur la base de variables exprimant la nature systémique de cet objet, c'est-à-dire de variables traduisant les divers facteurs constitutifs d'un système. Autrement dit, un modèle systémique doit ainsi traduire par sa structure, par les

[278] Philippe Braillard, op.cit., p.152
[279] Ibid. p.153.
[280] Ibid. p. 162.

variables qu'il implique et par la mise en relations de ces variables, la nature systémique de l'objet auquel il se réfère[281].

Dans l'étude des Relations internationales, affirme cet auteur, il est donc possible d'envisager de construire non seulement des modèles de systèmes concrets, mais aussi des modèles de systèmes analytiques. À cet effet, dit-il, plusieurs voies ou axes de développement peuvent être envisagés.

Un premier axe de développement possible, consiste en la détermination de critères et de procédures permettant de mieux discerner l'existence d'un système international et par conséquent de mieux délimiter concrètement un système donné. Tout modèle de système international quel qu'il soit implique en effet, pour pouvoir être opérationnel, que l'on puisse, à travers les variables qu'il contient, se référer à un donné empirique dont il est censé exprimer, au moins partiellement, la structure. Élaborer un modèle d'un système international donné, caractérisé par un type ou par un faisceau d'interactions diverses, exige donc que l'on développe les moyens d'exprimer par des variables et par des invariants les interactions concrètes constitutives (avec les éléments qui en sont les termes) du système étudié. Un des moyens possibles est par exemple la prise en considération, grâce à toute une série de variables, des diverses transactions entre les acteurs internationaux[282].

Un deuxième axe de développement souhaitable pour l'élaboration de modèles systémiques est l'étude de l'influence que peut avoir la structure d'un système international sur le comportement des acteurs membres de ce système. Dans de tels modèles, il est important d'introduire des variables exprimant la hiérarchie des acteurs dans le système afin de voir dans quelle mesure le rang d'un acteur dans la hiérarchie d'un système international, et également les différences pouvant exister entre les divers rangs de cet acteur, établis non pas d'une manière globale, mais en fonction de domaines déterminés (diplomatie, économie, stratégie, etc.), peuvent influencer et même déterminer le comportement international de cet acteur[283].

Un autre axe de développement intéressant consiste en l'élaboration de modèles permettant d'étudier la stabilité et l'instabilité des systèmes internationaux, les variables indépendantes pouvant alors traduire la structure du système ou un facteur particulier. Dans ce cas, il ne

[281] Ibid. , p.163.
[282] Ibid., p. 168 et 169.
[283] Ibid. , p. 169 et 170.

faudrait pas se limiter à la seule polarité du système comme variable mais également étudier, à travers les modèles élaborés, le maintien ou non d'un « état stable » dans les systèmes internationaux et les processus morphostatiques par lesquels un tel état stable peut être maintenu, ainsi que les processus morphogénétiques qui peuvent présider à la recherche d'un nouvel état stable à travers un changement de structure[284].

L'étude de l'équilibre et de la stabilité des systèmes internationaux conduit tout naturellement à l'étude des conflits, qui constitue un autre axe intéressant et important de développement. « *Le fait de chercher à établir des modèles systémiques de conflits, c'est-à-dire de concevoir les conflits internationaux comme survenant dans des systèmes d'interactions, représente sans aucun doute une perspective non seulement utile mais même indispensable si l'on veut procéder à une étude sérieuse de ce type de phénomène et tenter par exemple d'éclairer la question si complexe et discutée de la cause des guerres internationales* »[285].

L'étude des organisations internationales, vues comme éléments structurels de systèmes internationaux, serait également très utile. On pourrait par exemple élaborer des modèles permettant l'étude de la prise de décision dans le cadre de ces organisations. Dans ce cas de figure, il faudrait tenir compte, dans de tels modèles, de la catégorie des variables fonctionnelles, et au niveau des variables structurelles, établir des critères permettant de distinguer la structure formelle et la structure réelle de telles organisations[286].

Il existe certainement encore d'autres pistes de développement possible. Toutefois, nous nous limiterons à celles ci-dessus présentées en ayant la conviction que l'une ou l'autre d'entre elles éclairera l'élaboration du modèle systémique adapté à l'étude de notre phénomène.

1.5.2.4.2. Théories systémiques des Relations internationales

Si l'on considère, comme l'a fait Braillard, le terme « théorie » dans son acception large, c'est-à-dire comme « *un ensemble cohérent de généralisations permettant d'expliquer une réalité donnée, on doit avouer que, dans le domaine des Relations internationales, bien peu jusqu'aujourd'hui a été fait dans ce sens qui ait atteint un résultat largement admis par les spécialistes. On a certes de multiples travaux qui prétendent au statut de théorie, mais il faut reconnaître que, bien souvent, ils ne constituent que des modèles ou de simples hypothèses, de*

[284] Ibid. ,p. 170-171.
[285] Ibid., p. 171-172.
[286] Ibid.

surcroît difficilement confirmables »[287]. Ainsi, avertit Braillard, lorsqu'on parle de théorie des relations internationales, on ne doit pas oublier cet état de fait.

Par théorie systémique des Relations internationales, il faut entendre une théorie qui tend à éclairer la réalité internationale en tant que système. Une telle théorie, selon Braillard, serait donc caractérisée par un recours à une perspective et à un cadre conceptuel systémiques. Mais de quelle façon et à quel niveau ce recours intervient-il dans la théorie ? « *C'est en concevant les Relations internationales comme système – ou plutôt comme manifestant un certain nombre de systèmes -, et en les analysant comme telles, sur la base d'une taxinomie systémique, que l'on pourrait contribuer à l'établissement de théorie de ces relations, théories qui seraient systémiques puisqu'elles rendraient compte de ces dernières comme d'une réalité ayant une nature systémique* [288] ».

Enfin, « *une théorie systémique des Relations internationales, c'est-à-dire une théorie qui procède de l'analyse de ces relations au niveau systémique – que ce soit au niveau de référence du système international général ou à celui des sous-systèmes internationaux - serait essentiellement une théorie macroscopique, une théorie rendant compte d'un système international en tant que système, et ne considérant les acteurs internationaux qu'en référence au système qu'ils constituent* [289] ».

1.5.2.5. Quid de l'étude de la conflictualité en lien avec le pétrole ?

Cette interrogation fondamentale suscite plusieurs autres questionnements de portée conceptuelle, épistémologique, théorique et méthodologique qui nécessitent des réponses très claires si on veut entrer dans le vif du sujet de notre thèse.

Sur le plan conceptuel et épistémologique, l'étude du phénomène de la conflictualité ayant pour enjeu le pétrole relève-t-elle de la discipline des relations internationales, de la géopolitique, de la politique interne, du droit, de la sociologie, etc. ? Nous disons qu'elle relève de toutes ces disciplines à la fois, et ce, pour les raisons suivantes. D'abord, les premiers acteurs impliqués dans ce type de conflictualité sont avant tout des États, producteurs ou consommateurs de pétrole. Ces États ne sont-ils pas les principaux acteurs et l'unité de base d'étude des Relations internationales ? Puis, suivent les compagnies multinationales qui, quoique ayant pour champ d'action toutes les régions du monde dotées en

[287] Ibid, p. 176-177.
[288] Ibid., p. 178.
[289] Ibid., p. 179.

pétrole, ont toujours une nationalité d'origine, même si par la suite elles ont des succursales dans différents autres pays où elles opèrent. Les entreprises pétrolières Exxon/Mobil, Chevron, Texaco, pour ne citer que les majors, ne sont-elles pas d'abord identifiées comme américaines ? British Petroleum (BP), comme son nom l'indique si bien, n'est-elle pas d'abord une entreprise britannique ? La question du statut juridique d'une entreprise ou de sa nationalité mais aussi des contrats pétroliers relève du Droit (interne et international).

Ensuite, lorsque ces acteurs, notamment les États consommateurs, à travers leurs compagnies multinationales, veulent accéder et contrôler les ressources pétrolières dans un pays ou une région donnée, voire contrer les menaces qui peuvent constituer des obstacles pour la réalisation de ces ambitions, n'est pas une posture géopolitique ? En outre, les stratégies que ceux-ci développent ainsi que les dispositifs ou moyens déployés à cet effet ajoutent à la géopolitique son pendant ou sa dimension géostratégique.

Enfin, ce sont les États nationaux qui, dans le cas de ceux dont le territoire regorge de ressources naturelles dont le pétrole, définissent les règles d'accès, négocient et signent les contrats de recherches, d'exploration et d'exploitation de ce pétrole avec les compagnies pétrolières. De même, ce sont eux qui reçoivent les royalties et les autres paiements des compagnies pétrolières avec le pouvoir d'allocations et de redistribution de ces revenus pour le développement économique et social du pays. Dès lors, toute conflictualité observée à ce niveau relève non seulement de la géopolitique interne mais d'abord de la politique interne.

On peut donc multiplier à volonté les exemples pour montrer clairement que pour étudier le phénomène de la conflictualité en lien avec le pétrole, on ne peut ni se situer à un niveau d'analyse, ni uniquement dans un champ disciplinaire, encore moins utiliser un seul outil d'analyse. C'est pourquoi, nous avons opté pour une approche systémique et transdisciplinaire, laquelle doit nous permettre d'intégrer les différentes préoccupations d'ordre conceptuel, épistémologique, théorique et méthodologique dans un cadre d'analyse approprié à l'étude du phénomène de la conflictualité, qu'on qualifie de conflictualité transnationale (Cf. infra).

1.5.3. A la recherche d'un cadre d'analyse appropriée

L'approche systémique est de type macroscopique ou plus exactement macro-structurel. Elle attribue à chacune des grandes structures du système international la qualité de variable indépendante essentielle, explicative du type de relations qu'entretiennent les unités constitutives du système. En clair, l'approche systémique attribue à la multipolarité ou à la bipolarité, par exemple, les types de comportement que les États adoptent dans ces structures internationales. Elle attribue aussi la plus ou moins grande stabilité du système à sa structure – l'équilibre des forces multipolaire, bipolaire, etc. L'approche systémique, d'autre part, néglige généralement les facteurs idéologiques et les données d'ordre interne aux États. Elle ne s'embarrasse pas non plus de la distinction entre le fait et sa perception (l'image)[290].

Barrea note que, en privilégiant l'étude des structures du système international, l'approche systémique (ou structurelle) met l'accent sur des réalités en soi invisibles, alors que l'approche behavioriste, en étudiant directement le comportement des États, se penche sur des réalités observables de l'objet international, ainsi saisi à ses premier et second "niveau d"analyse". Nul n'a donc jamais vu et ne verra jamais en face une bipolarité ou un système multipolaire, alors qu'on peut observer un processus décisionnel, une négociation, ou l'exercice de pression. Du point de vue des structures du système international, seuls sont observables leurs éventuels effets sur le comportement des acteurs, au niveau de leurs décisions ou de leurs interactions[291].

Cette approche systémique suffit-elle, à elle seule, à l'étude du phénomène considéré, à savoir la conflictualité transnationale ? Quelles sont les étapes par lesquelles il faudra passer afin de procéder à l'étude de ce phénomène ? Nous allons d'abord définir ce que signifie la conflictualité transnationale, rechercher les éléments d'une taxinomie systémique des relations transnationales, essayer de construire un modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale et ébaucher une théorisation. Ne faudrait-il pas un paradigme d'analyse approprié et combinant différentes clés de lecture suivant une perspective transdisciplinaire ?

[290] Jean Barrea, op.cit. , p. 239.
[291] Ibidem, p.240.

1.5.3.1. Définition et signification de la notion de conflictualité transnationale

Par conflictualité transnationale, au sens large du terme, nous entendons les heurts d'intérêts économiques, politiques, idéologiques, géopolitiques, géostratégiques, etc. qui ont pour enjeu le pétrole et pour champ de forces la scène pétrolière internationale, considérée comme un grand échiquier avec des joueurs multiples luttant d'abord et avant tout pour leurs propres intérêts égoïstes sans tenir compte des intérêts des autres joueurs. Cette relation de nature compétitive est toujours imposée par l'acteur dominant aux autres acteurs perçus comme des adversaires, des antagonistes, voire des ennemis et donc constituant des menaces à la réalisation des ambitions. Des crises, tensions et conflits de toutes sortes peuvent naître des interactions entre ces acteurs et avoir un impact négatif sur la stabilité du système transnational décliné en système international, sous-système international et le système interne.

1.5.3.2. Taxinomie systémique des relations transnationales

Si par taxinomie, Braillard entend un « *cadre conceptuel comprenant un certain nombre de catégories ou de classes et qui constitue la base d'une distinction et d'une classification des divers phénomènes et éléments que l'on peut rencontrer dans l'étude d'un domaine quelconque, ainsi que des concepts que l'on peut utiliser pour décrire et étudier ces phénomènes* », alors il est primordial, pour l'étude du phénomène de la conflictualité transnationale ayant pour objet le pétrole, d'établir un tel cadre conceptuel.

La revue de la littérature théorique nous a permis d'abord d'approfondir nos hypothèses, de formuler une conceptualisation et d'amorcer une théorisation. Les concepts de base ont été précisés et les variables opératoires identifiées. En définitive, cette revue a été essentielle pour parvenir à la construction d'une matrice conceptuelle et théorique, nécessaire qu'on peut considérer comme la taxinomie systémique de la conflictualité, c'est-à-dire la classification ou catégorisation des concepts ainsi que des diverses variables auxquels on aura recours afin de rendre compte du phénomène étudié.

Tableau 2 : les axes d'une taxinomie systémique des Relations transnationales

		Type de système	Attributs du système
I.	**Niveau systémique**	Système transnational Système international	Immatériels (réseaux) Organisationnels
		Sous-système international	Physiques (géographiques)
		Système interne	Culturels, etc.

		Configuration du Système	Caractéristiques structurelles
II.	**Structure du Système**	Interdépendance complexe Anarchique	Polycentrité, multicentrité Multipolarité, bipolarité, Unipolarité
		Polyarchique	Polyarchie
		Hiérarchique	Hiérarchie

		Type de Système	Types d'interactions	Modalités d'interactions
III.	**Interactions**			
		Système transnational	Asymétrie, Symétrie	Négociation, Échange
		Système International,	Symétrie, Symétrie	Coopération, Confrontation
		Sous-système international	Complémentaire, Symétrie	Négociation, Coopération
		Système interne	Symétrie, Complémentaire	Médiation institutionnelle, Socialisation
		Type de relations	**Effets relationnels**	**Impact systémique**
IV.	**Nature de la relation**	Interdépendance (mutuelle)	Equilibre	Stabilité
		Coopération	Crise, Tension	Stabilité relative
		Compétition	Conflit, Guerre	Instabilité

Source : Gilbert Maoundonodji (élaboration propre)

Tableau 3 : Matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale

NIVEAU SYSTÉMIQUE	STRUCTURE DU SYSTÈME CONSIDÉRE	CARACTÉRIS-TIQUES STRUCTURELLES DU SYSTÈME	TYPES D'INTERACTION ENTRE ACTEURS		MODALITÉS OU MODES D'INTER-ACTION	NATURE DE LA RELATION	DISTRI-BUTION DE PUIS-SANCE OU POU-VOIR	EFFETS ET IMPACT SYSTÉMIQUE
			A, A',A''…N	B, B', B''…N				
Système transnational	Interdé-pendance complexe	Polycentré, multicentré	Asymétrie Symétrie	Symétrie Asymétrie	Négociation, Collabo-ration, Échange	Interdépen-dance complexe	Puissance réversible, Influence	Equilibre/ Stabilité
Système international	Anarchique	Multipolarité bipolarité, Unipolarité	Symétrique Symétrique	Complé-mentaire Symétrique	Contrainte Confronta-tion	Compéti-tion	Domination, Puissance	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité Relative, Instabilité
Sous-système international	Polyarchique	Polyarchie	Complé-mentaire	Complé-mentaire	Négociation, coopération	Coopéra-tion ou dépendan-ce mutuelle	Influence réciproque	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité relative, /Instabilité
Système politique interne	Hiérarchique	Hiérarchie	Symétrique	Complé-mentaire	Médiation institution-nelle, socialisation	Dépendan-ce absolue, dépendance relative	Contrainte (violence légitime, illégitime)	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité Relative, Instabilité

Source : Gilbert Maoundonodji (élaboration propre)

Grâce à cette matrice, nous pouvons situer l'étude de notre phénomène à différents niveaux d'analyse et suivant une approche transdisciplinaire et systémique.

Enfin, la revue de la littérature théorique et l'exploration des outils méthodologiques proposés par certains auteurs relevant de notre terrain d'investigation nous ont amené à privilégier la démarche de modélisation pour élaborer notre modèle d'analyse du phénomène de la conflictualité transnationale.

1.5.3.3. Modélisation systémique de la relation de conflictualité stratégique

L'approche systémique offre un éventail d'outils susceptibles d'être utilisés par le chercheur suivant son champ disciplinaire et en fonction de l'orientation de sa recherche. Parmi les outils de la systémique, il y a : le raisonnement analogique, la logique mathématique, la théorie des jeux, le langage graphique, la modélisation, etc.

Même si le recours à l'un ou l'autre outil sera nécessaire à tel moment ou tel autre de notre investigation, c'est principalement la technique de modélisation qui sera utilisée pour élaborer le modèle systémique d'analyse de la relation de conflictualité stratégique.

Par modélisation, il faut entendre « *l'action d'élaboration et de construction intentionnelle, par composition de symboles, de modèles susceptibles de rendre intelligible un phénomène perçu complexe, et d'amplifier le raisonnement de l'acteur projetant une invention délibérée au sein du phénomène ; raisonnement visant notamment à anticiper les conséquences de ces projets d'actions possibles* »[292].

La nécessité d'élaborer un modèle systémique d'analyse résulte de l'incomplétude de la démarche d'analyse géopolitique basée sur un protocole articulé autour des quatre questions suivantes : « Qui veut quoi ? Pourquoi ? Comment ? Avec qui **?** » Or, on l'a vu, en s'intéressant uniquement à ces interrogations, quoique fondamentales, on passe sous silence certaines questions telles que « Pour quoi ? Contre qui ? Avec quels effets et impacts ? », qui sont primordiales si l'on veut étudier la conflictualité.

La modélisation systémique offre donc la possibilité d'intégrer les autres questions et de tenir compte de tous les aspects du phénomène de la conflictualité transnationale.

1.5.3.3.1. Schématisation du « Modèle systémique d'analyse de la conflictualité stratégique »

Si « *comprendre, qui est la fin de toute recherche, consiste à substituer un schéma ou une structure rationnels, à un ensemble de données complexes et embrouillés* »[293] alors, la taxinomie systémique de la relation de conflictualité stratégique, la matrice conceptuelle et théorique ainsi que la démarche d'analyse géopolitique nous fournissent les éléments nécessaires à la schématisation du modèle d'analyse systémique de la relation de conflictualité stratégique comme ci-dessous.

---

[292] Daniel Durand, *La Systémique*, Que sais-je ? , PUF, Paris, 1990, p.50.
[293] Jacques Vernant, *La recherche en politique étrangère*, Politique étrangère, vol I, 1968, p.9 (cité par Braillard, op. cit.).

Schéma 3 : Modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale

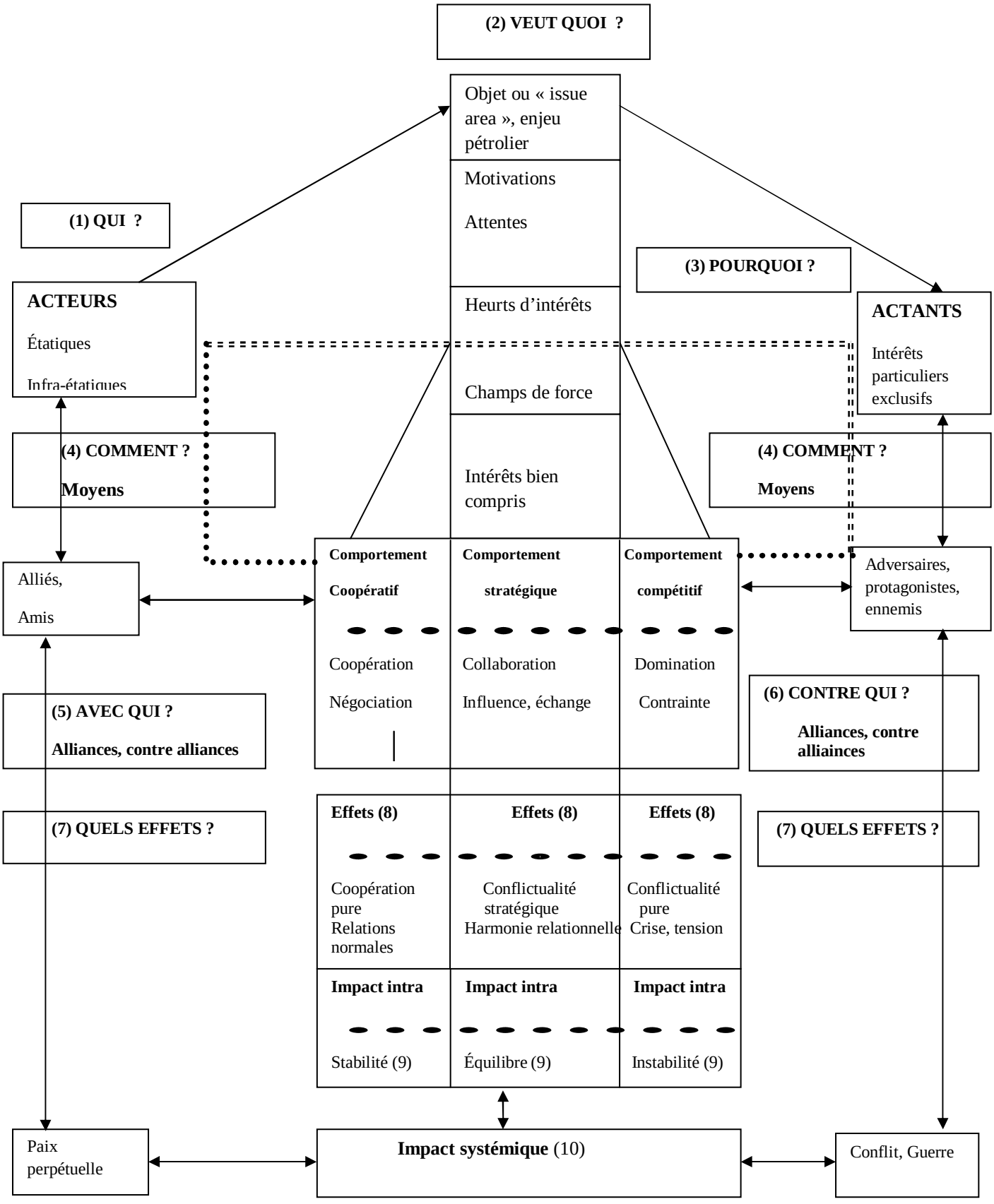

Source : Gilbert Maoundonodji (élaboration propre)

1.5.3.3.2. Description du modèle systémique d'analyse de la relation de conflictualité stratégique

Le modèle systémique d'analyse de la relation de conflictualité stratégique comprend les étapes suivantes : (étape 1) identification des acteurs ; (étape 2) détermination ou mise en exergue de l'objet ou « issue area »; (étape 3) décryptage des intentions comportementales et analyse des motivations des acteurs ; (étape 4) Analyse du dispositif et examen des moyens d'action des acteurs ; (étapes 5, 6 et 7) Observation du dispositif d'interaction et évaluation des rapports de force ou des capacités par rapport aux menaces ; (étape 8) Analyse des effets comportementaux des acteurs ; (étape 9) Analyse de l'impact intrasystémique (stabilité, équilibre, instabilité) ; (étape 10) Analyse de l'impact systémique.

Étape 1 : L'identification des acteurs (étatiques, infra-étatiques, transnationaux)

L'identification des acteurs impliqués dans une relation de conflictualité réelle ou potentielle est une étape essentielle, car elle permet de connaître et de distinguer les principaux protagonistes et les acteurs secondaires. Une telle distinction peut faciliter le travail de catégorisation des acteurs : acteurs-initiateurs (qui) ; acteurs-cibles (envers ou contre qui) ; acteurs-partenaires (avec qui).

Dans le contexte de l'étude de la conflictualité en lien avec le pétrole et à la lumière des définitions précédemment présentées, la catégorie des acteurs-initiateurs englobe les États (producteurs et consommateurs de pétrole), les firmes ou compagnies pétrolières multinationales, les organisations intergouvernementales (OPEP, OPAPEP, OPAP, AIE, etc), les organisations non gouvernementales nationales ou internationales, les opinions publiques, les réseaux formels ou informels, les individus, etc.

Dans la catégorie des acteurs-cibles on peut classer les adversaires, les protagonistes, les ennemis. Par contre dans celle des acteurs-partenaires, on trouve les amis et les alliés. Il faut signaler le fait que cette catégorisation n'est ni prédéterminée ni statique. En fonction de la situation d'interaction considérée, un acteur-initiateur (A) peut avoir comme acteur-cible (B) et acteur-partenaire (C). C'est la triangulation de la relation stratégique (voir schéma).

Schéma 4 : la triangulation de la relation stratégique (élaboration propre)

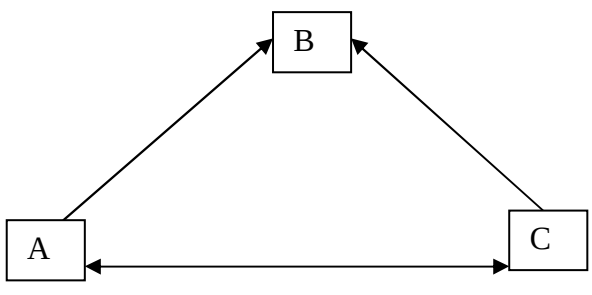

Dans une relation triangulaire, l'acteur C qui est allié ou ami de A peut considérer l'acteur-cible B comme étant également son ennemi et vice versa. N'est-ce pas que l'ami de ton ami est ton ami et l'ennemi de ton ami est ton ennemi ?

Étape 2 : La détermination ou mise en exergue de l'objet ou « issue area »

La deuxième étape est celle de la détermination de l'enjeu de la relation ou ce que l'approche globale des relations internationales appelle « issue-areas » ou objets qui suscitent des comportements coopératifs ou compétitifs (conflictuels) et pour lequel nous préconisons l'adoption de comportement stratégique (cf. étape 4 ci-dessous) comme facteur d'équilibre dans l'échange ou l'interaction.

La volonté de dépassement de l'approche réaliste a amené certains auteurs à proposer une nouvelle approche qualifiée tantôt de « globalisme »[294], tantôt de « *issue paradigm* »[295]. Ainsi, au lieu de partir des États, c'est-à-dire des acteurs, le nouveau paradigme entend partir des objets (« issue-areas ») qui suscitent des rapports politiques conflictuels ou coopératifs. Ce sont, en effet, ces objets politiques qui permettent d'identifier les acteurs importants qui ont érigé lesdits objets en causes politiques. Ces acteurs ne sont pas tous des États. Ils peuvent également être des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG), des multinationales, des parties d'État comme des régions, voire des individus tels que des mercenaires, des terroristes, une autorité religieuse, etc., le tout formant le système dit du « conglomérat complexe »[296].

Selon cette nouvelle approche globale, les acteurs qui tournent autour d'un objet politique sont donc déterminés empiriquement et non de façon a priori, comme dans l'approche réaliste des relations internationales. Ainsi, par exemple, le nouvel objet idéologique international appelé « Droits de l'homme » fera surgir un acteur non étatique tel que Amnesty International, tandis que l'objet politique classique qu'est la sécurité ne peut s'étudier, dans le cadre de la crise des euromissiles (1977-1987), sans prendre en considération d'autres acteurs

[294] Ray Maghroori and Bennett Ramberg (eds), *Globalism versus Realism : International Relations'Third Debate*, Boulder (col.), Westview Press, 1982 (Chap.1), (cité par Jean Barrea, op. cit., p.10).
[295] Richard W. Mansbach and John A. Vasquez, *In Search of Theory. A New paradigm for Global Politics*, New York (N.Y), Columbia University Press, 1981 (chap.3), (cité par Jean Barrea, op. cit. , p.10).
[296] Richard W. Mansbach, Yale H. Ferguson et Donald E. Lampert, *The Web of World Politics. Nonstate Actors in the Global System*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1976 (chap.3, spécialement p.39-43). J.Lapid, *The Third Debate. On the Prospects of International Theory in a Past-positivist Era*, dans International Studies Quaterly, Vol.33, 3, September 1989, (cité par Jean Barrea, op.cit., p.10).

non étatiques : les multiples mouvements de paix[297]. Ces exemples permettent de mieux illustrer analogiquement notre « issue-area », le pétrole comme objet politique plus qu'économique.

En effet, le pétrole étant une ressource stratégique, il comporte des enjeux géopolitiques et géostratégiques qui peuvent susciter des comportements soit coopératifs, soit compétitifs (conflictuels). Nos différentes hypothèses privilégient la dimension compétitive et notre pré-théorie préconise des comportements stratégiques, face à de tels enjeux, comme facteurs de relations harmonieuses.

Étape 3 : Décryptage des intentions et analyse des motivations des acteurs (ambitions, menaces)

Avant de parler du décryptage des intentions comportementales, il est important de disséquer ce que signifient les notions d'«intentions » et « comportement ». En effet, à la différence des auteurs de l'école d'Hérodote pour qui le plus important est de « montrer l'intentionnalité des comportements politiques », il s'agit ici de rechercher les intentions qui orientent les comportements des acteurs en interactions dans le système considéré. Par intention, au sens géopolitique, il faut entendre « un réseau hiérarchisé d'attitudes obéissant à une logique de réalisation des ambitions ou d'atténuation des menaces existantes »[298].

Nous l'avons vu, la typologie McClelland et l'échelle Azar-Sloan conceptualisent le comportement en termes bi-dimensionnels (conflit/coopération) : types de comportement conflictuel et coopératif. Notre modèle d'analyse conceptualise le comportement selon les trois dimensions suivantes : comportement coopératif, comportement stratégique et comportement compétitif. Qu'est-ce qu'un comportement stratégique ?

Selon l'acception courante, on dit d'un acteur qu'il a un comportement stratégique lorsqu'il agit en anticipant les réactions des autres à ses propres actions. Par comportement stratégique, au sens de la théorie des jeux, il faut entendre un comportement de l'acteur qui, dans la poursuite d'un intérêt, est fonction du comportement d'un autre acteur, en situation d'interdépendance avec le premier[299].

[297] Jean Barrea, op.cit., p.10.
[298] François Thual, Méthodes de la géopolitique…, op.cit. p.23.
[299] Ibid., p. 104.

Traditionnellement, selon l'école réaliste, la rationalité des États consiste à poursuivre un intérêt national défini en termes de la plus grande puissance possible. Cette première rationalité, unilatérale ou nationale, se pense au premier niveau d'analyse de la discipline, celui des États souverains et de leur politique étrangère. La rationalité réaliste est donc implicitement conflictuelle ; au mieux, elle est indifférente. Or, ce qui est censé être bon pour un acteur donné ne l'est pas nécessairement pour les autres ni pour la collectivité internationale tout entière. Il en est ainsi, par exemple, de l'accroissement de la force nationale d'un Etat insatisfait du statu quo. Rationnel du point de vue de l'État en question, cet accroissement est dangereux pour les autres et, au total, risque d'être déstabilisateur, donc dysfonctionnel pour le système international dont la distribution des forces est contestée[300].

Dans le domaine pétrolier qui nous intéresse, nombre de litiges contractuels ; de différends frontaliers ; de conflits relatifs au contrôle de l'espace territorial ou maritime, au partage de la rente pétrolière entre les compagnies pétrolières et les États, à l'appropriation exclusive de la rente pétrolière par les dirigeants en place ; de menaces ou attaques terroristes des circuits d'approvisionnements ; des attaques armées avec destructions des installations et/ou prises d'otages ; sont dus, entre autres facteurs, au manque de rationalité stratégique ou à la non adoption de comportement stratégique par les acteurs. De nombreux exemples, tirés aussi bien de la scène pétrolière internationale qu'africaine, illustrent cette réalité (cf. première partie, chapitres 2 et 3). Ils permettront de mieux apprécier la situation particulière du Tchad, c'est-à-dire les heurts d'intérêts du passé, du présent et du futur et apportera sans nul doute un éclairage sur les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad.

L'application de la théorie des jeux dans le domaine de la négociation et de la coopération internationale rend bien compte des gains et perte encourus, selon que les acteurs adoptent des comportements coopératifs ou compétitifs. À ce propos, Jean Barrea présente plusieurs cas de figure : coopération naturelle par l'harmonie des intérêts, coopération impossible par la divergence des intérêts et coopération en situation mixte, etc.

Le paradigme de la relation de conflictualité stratégique, qui est à la base de notre modèle d'analyse et de la pré-théorie qu'il induit, se fonde sur la nouvelle rationalité dite stratégique. L'essence de la rationalité stratégique consiste à prendre en considération les intérêts et donc les comportements, (coopératifs ou compétitifs), des autres acteurs. Autrement dit, selon cette rationalité, le comportement stratégique consiste en ce qu'un acteur renonce à des

[300] Jean Barrea, *Théories des Relations internationales*, op.cit., p.107-108.

actions/situations individuellement optimales pour collaborer à « *la réalisation des résultats mutuellement préférés* »[301]. Ceci, non pas par altruisme, mais par un « intérêt bien compris » qui consiste à tenir compte aussi des intérêts d'autrui…capable de sanctionner le comportement compétitif unilatéral de l'acteur égoïste[302].

La notion d'intérêt bien compris ou de poursuite stratégique de l'intérêt national (dans le cas des États) ou de l'intérêt particulier (s'agissant de tout autre acteur), en situation d'interdépendance, implique la combinaison de deux éléments essentiels. Il s'agit, d'une part, de la continuation de la relation entre les acteurs après l'action compétitive unilatérale qui a rompu la coopération et, d'autre part, de la capacité défensive ou de rétorsion de la part de l'acteur lésé par le comportement compétitif initial de son adversaire[303].

En définitive, selon notre pré-théorie, qui s'appuie d'ailleurs sur les postulats de départ, l'intention comportementale initiale est indéterminée. C'est la situation d'interaction qui dicte le comportement à adopter et oriente la relation généralement dans le sens coopératif ou compétitif en fonction de la définition de la situation (ou de l'image). Or, une définition de la situation, mue par l'intérêt bien compris et donc basée nécessairement sur la rationalité stratégique, devra orienter la relation dans un sens d'équilibre que nous appelons conflictualité stratégique. La culture de l'acteur et sa représentation de la réalité en fonction de l'image sont les facteurs déterminants de cette conflictualité.

La culture apparaît ici comme l'une des variables indépendantes, c'est-à-dire explicative de l'intention comportementale. Forgé par les anthropologues pour analyser des sociétés de petite dimension, caractérisées, en outre par une très forte intégration, ce concept suppose un solide effort de redéfinition avant d'être utilisé pour rendre compte de la complexité des sociétés modernes[304]. B. Badie est un des auteurs qui a participé à ce travail de redéfinition critique.

D'après Badie, lorsqu'on parcourt les définitions récentes qui ont été données de la culture, celle-ci n'est plus envisagée comme âme des peuples, elle n'est plus considérée comme système de valeurs commun, tant il est vrai que, dans une collectivité sociale moderne, la chance qu'un consensus se crée sur des valeurs données est particulièrement faible ; elle n'est

[301] Idem, p. 108.
[302] Idem, p.109.
[303] Ibid, p.108.
[304] Bertrand Badie et al. , *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, 1995, p. 25.

pas davantage assimilable à la tradition, car celle-ci se renouvelle, se transforme et s'adapte. Depuis le renouveau sémiotique dont l'anthropologue américain Clifford Geertz a pris l'initiative, on l'envisage volontiers comme un système de signification communément partagé par les individus membres d'une même collectivité : la culture désigne ainsi le code par lequel les acteurs se comprennent dans le jeu social, et en même temps la signification particulière que revêtent l'action et les institutions sociales dans chaque collectivité[305].

Dans le domaine des relations internationales, de nombreux travaux[306], dont rend compte B. Badie, permettent d'arriver à la conclusion selon laquelle, « *à défaut de créer des identités pérennes, la culture organise le comportement de l'acteur mobilisable mais aussi de l'acteur détenteur de pouvoir* ». Cet auteur souligne que le phénomène est d'importance quand il s'agit d'analyser le fonctionnement de la scène internationale, et notamment l'interaction entre partenaires relevant de socialisations très différentes[307].

En effet, d'après Badie, la théorie classique des relations internationales avait largement occulté ce problème, partant du postulat que tous les acteurs partageaient une même rationalité qui autorisait de faire largement usage de la théorie de jeux pour interpréter et expliquer les grandes confrontations internationales. Dans cette vision, seule l'incertitude et donc la sous-information des acteurs pouvaient expliquer les fautes de calcul commises de part et d'autre ; l'erreur était cependant de postuler l'existence d'un système de significations communément partagé, et donc de négliger et même d'ignorer les écarts de représentation qui les séparent, la part de surprise et de risque supplémentaire qui peut en dériver, et finalement les difficultés qui peuvent, de ce fait, rejaillir sur le fonctionnement des institutions internationales. C'est pourquoi, en nous fondant sur cette critique de B. Badie, nous disons que la culture (*comme système de significations*) joue un rôle primordial dans l'interaction entre les acteurs car elle forge leur **image**, influence leur **représentation** et leur **perception**. L'image, la représentation et la perception sont les trois déterminants de l'intention comportementale des acteurs.

---

[305] Ibid.
[306] R. Little, S. Smith (eds), *Belief Systems and International Relations*, Oxford, Blackwell, 1988; M. Bonham, M. Shapiro, *Thought and Actions in Foreign Policy*, Basel, Birkhauser Verlag, 1977; R. Jervis, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
[307] Bertrand Badie, op.cit., p.26.

Depuis Kenneth Boulding[308], on sait déjà l'importance des effets d'image. Les décideurs internationaux ont, du monde, des autres et, en particulier, de l'adversaire, des représentations qui peuvent se révéler déterminantes dans la définition de leur choix stratégique et qui sont en grande partie liées à leur propre culture. L'assimilation de l'Occident, et en particulier des États-Unis, à un Satan, a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la diplomatie d'un Khomeiny, tout comme l'appréhension de l'Union soviétique comme puissance du mal par un Foster Dulles ou un Ronald Reagan. De même, faut-il tenir compte de l'impact exercé sur la politique étrangère américaine par la conception messianique que les élites nourrissent de leur propre action et qu'elles puisent dans la tradition et dans les mythes fondateurs des États-Unis[309].

L'observation de la scène internationale contemporaine, notamment du comportement des acteurs qui y interagissent, révèle nombre de ces images : axe du mal, États voyous, organisations terroristes, réseaux mafieux, etc.

L'une des approches scientifiques de la décision en politique étrangère, notamment celle du *decision-making*, en insistant sur la dimension cognitive, privilégie la perception que le décideur se fait de la réalité objective au lieu de prétendre, suivant l'approche traditionnelle, fonder uniquement sa décision sur la réalité elle-même[310].

M. Brecher, Steinberg et Stein ont développé un schéma explicatif basé sur cette dimension cognitive, c'est-à-dire tenant compte de l'environnement mental ou cognitif du décideur. Celui-ci comprend l'environnement opérationnel externe et interne, un environnent mental décomposé en « *prisme des attitudes* » et en « *image* », ainsi que des processus d'information, de formulation et d'actualisation de la décision.

L'environnement opérationnel externe (la variable systémique chez Rosenau) est subdivisé en système international global, système (s) subordonné(s) (dont l'État qui prend la décision est membre et dont il ne l'est pas), en relation bilatérale dominante ou principale et en relation(s) bilatérale(s) ordinaire (s). Ces divers aspects du système international sont susceptibles de peser d'un certain poids sur les décisions. Leur influence se combine avec celle des facteurs constitutifs de l'environnement opérationnel (c'est-à-dire réel) interne : les capacités militaires et économiques d'une part, les groupes d'intérêt (la variable sociétale chez

[308] K.E. Boulding, *The Image*: *Knowledge in Life and Society*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 1956, (cité par Bertrand Badie, op. cit.).
[309] Bertrand Badie, op.cit., p.27.
[310] Jean-Barrea, op.cit. p.43.

Rosenau), la contre-élite et la structure politique (la variable gouvernementale chez Rosenau), d'autre part. Les décideurs n'ont généralement accès aux éléments constitutifs de cet environnement réel externe et interne qu'à travers les analyses et les rapports de tout genre qu'en font les services de renseignements, les mass média, les observateurs politiques, les experts ou l'administration elle-même. Dès ce niveau, un décalage risque de s'opérer entre la réalité objective et l'information à son sujet[311].

L'environnement cognitif ou mental du décideur comprend les filtres ou « *prisme des attitudes* » et une « *image* » de l'environnement opérationnel externe et interne. Plus le prisme des attitudes fonctionne comme une lentille déformante, plus la décision est prise sur base non pas des faits eux-mêmes, mais de l'idée - l'« *image* » - que le décideur s'en est faite.

L'image porte sur les intentions et les capacités des autres États/acteurs ; les capacités militaires étant généralement prises pour des indicateurs d'intentions politiques. Ainsi, selon J. Barrea, de l'idée que l'on se fait des capacités et des intentions des autres États naissent en définitive deux images essentielles en relations internationales : **l'ami** et **l'ennemi** (voir étapes 5 et 6).

La notion de **représentation**, selon l'acception de Yves Lacoste qui en fait le paradigme d'analyse de l'École d'Hérodote, signifie tout d'abord « *l'ensemble des idées et des perceptions collectives d'ordre politique, religieux ou autre qui anime les groupes sociaux et qui structure leur vision du monde* » [312]. Ensuite, le concept de représentation vise à montrer comment cette perception se transforme elle-même en justification d'actions, et en inspiration de postures géopolitiques. Le fondement d'une nouvelle méthode d'analyse repose sur ce concept de représentation, car il ne concerne pas seulement l'expression des idéologies nationales ou religieuses mais il récapitule les imaginaires collectifs qui sont structurés précisément par ces représentations.

En outre, la géopolitique d'Yves Lacoste, très centré sur les problèmes nationaux et les problèmes de minorités, tous deux perçus comme des facteurs principaux de la scène géopolitique, cherche à retrouver au travers des représentations plus ou moins conscientes qu'ont les dirigeants d'un pays, les motivations de comportements marqués soit par une volonté d'agression, soit par des réflexes défensifs. Chez Lacoste, la géopolitique se fait science des rivalités. Comme il l'affirme si bien : « *les oppositions entre les peuples ne sont*

[311] Jean Barrea, op. cit., p.43.
[312] François Thual, *Méthodes de la géopolitique...*, op.cit. p.14.

pas uniquement des divergences d'intérêts, mais elles peuvent concerner des contradictions portant sur des territoires symboles, que se disputent les nations rivales ». Enfin, la géopolitique de Lacoste « *aspire à la recherche des intentions, étant entendu que les intentions dont il s'agit sont des intentions collectives, plus ou moins conscientes, plus ou moins avouées ou avouables* ».

En fin de compte, ce que recherche Yves Lacoste, c'est la mise en évidence des rapports de force. Pour cet auteur, la géopolitique se doit en fait de continuer à identifier des logiques qui sont essentiellement, à ses yeux, des logiques de représentation motivant des logiques d'affrontement[313].

Les motivations ou raisons qui sont à la base des comportements des acteurs ou ambitions géopolitiques peuvent être d'ordre idéologique, politique, économique, géostratégique, etc. Ce sont donc ces intentions et motivations qu'il convient de décrypter et d'analyser pour comprendre la dynamique de la conflictualité.

Étape 4 : Analyse du dispositif et examen des moyens d'action des acteurs

Le concept de dispositif est central dans la méthode géopolitique. Son objectif est de rendre compte de l'agencement et de la hiérarchisation des priorités et des objectifs qu'un pays s'est fixé dans son comportement et ses postures géopolitiques.

Un dispositif géopolitique est un réseau organisé et hiérarchisé d'objectifs qui peuvent être différenciés suivant qu'ils répondent à une logique d'ambitions ou à une logique de contre-menaces dont le but est de contrer les ambitions des autres. Saisie sur la longue durée, l'addition des dispositifs successifs élaborés par un pays forme un processus.

Un dispositif géopolitique s'incarne essentiellement dans un dispositif diplomatique complété par un dispositif militaire et un dispositif regroupant les moyens secrets d'action et de coercition. Les dispositifs concrétisent les objectifs géopolitiques. Ils sont de deux ordres : défensifs et offensifs ou combinent les deux facteurs, les deux types de motivation.

[313] Ibid., p.15.

Étapes 5 et 6 et 7: Observation du dispositif d'interaction et évaluation des rapports de force ou des capacités par rapport aux menaces

Le dispositif d'interaction s'appuie sur les moyens mis en œuvre par les acteurs pour entrer en relation avec les autres acteurs selon les objectifs visés et en fonction de leurs motivations. Dans l'optique de la relation de coopération mutuelle, les acteurs privilégient les accords, les alliances ou contre alliances avec des partenaires et alliés considérés comme des « amis ». Par contre, dans une relation conçue comme compétitive, le dispositif d'interaction intègre des moyens d'action à visée coercitive, c'est-à-dire des moyens spéciaux (espionnage, subversion, terrorisme, etc.), voire militaires, dans le cas bien entendu des acteurs étatiques. Dans ce deuxième cas de figure, les autres acteurs sont perçus comme des « adversaires, voire des ennemis ».

Les images d'ami et d'ennemi, on l'a vu, dès lors qu'elles sont des idées préconçues au travers desquelles sont interprétées les situations concrètes, sont des éléments constitutifs du prisme des attitudes. Autrement dit, l'image « *ami ou ennemi* » porte sur une réalité empirique donnée alors que le prisme des attitudes « *ami ou ennemi* » est préexistant à la lecture d'une situation empirique[314].

Étape 8 : Analyse des effets comportementaux (coopération pure, conflictualité stratégique et conflictualité pure) des acteurs

Lors de la présentation des différentes techniques d'analyse des Relations internationales (section 1.4.1.4.2), on a vu que le point de convergence de la typologie de McClelland et l'échelle Azar-Sloan est leur conceptualisation du comportement des acteurs internationaux en termes bidimensionnels : conflit/coopération. Autrement dit, ces deux auteurs ont distingué les comportements conflictuels ou compétitifs des comportements coopératifs. Nous y avons ajouté une troisième dimension, à savoir les comportements stratégiques.

L'analyse des effets comportementaux vise donc à mettre en exergue les conséquences systémiques de la relation de coopération pure, de la relation de conflictualité stratégique et de conflictualité pure. Dans la perspective d'analyse privilégiée ici, l'hypothèse sous jacente est que la coopération pure dans le sens de la réalisation d'un intérêt de milieu aura pour effet des « relations normales » ; tandis que la conflictualité stratégique, orientée par l'intérêt bien compris, aura pour effet l'harmonie relationnelle ; et, enfin, la conflictualité pure aura pour

[314] Jean Barrea, op.cit., p. 44-45.

conséquence des situations de crises et de tensions. L'ensemble de ces effets ont un impact à l'intérieur du système d'interaction et se répercute sur le système global.

Étape 9 : Analyse de l'impact intrasystémique (stabilité, équilibre, instabilité)

Que signifie impact intrasystémique ? Comment l'analyser ? Ce sont les questions fondamentales auxquelles il faut répondre durant cette étape d'opérationnalisation du modèle.

Par impact intrasystémique, on entend le type de changement qui survient à l'intérieur du système considéré et qui est induit par les effets comportementaux des acteurs dans leurs interactions. Or, on l'a vu précédemment, ces comportements sont de trois ordres, à savoir la coopération pure, la conflictualité stratégique et la conflictualité pure, et correspondent respectivement aux changements intrasystémiques suivants : stabilité, équilibre et instabilité.

Brecher définit la stabilité comme étant un changement à l'intérieur de limites données. L'équilibre est défini comme étant l'état fixe d'un système, où le changement se situe en dessous d'un seuil appelé seuil de réversibilité. Le déséquilibre marque un changement se situant au-delà du seuil de réversibilité. Par contre, l'instabilité correspond au changement qui dépasse le champ de fluctuations normales. L'absence de changement indique une stabilité pure, et la présence de changements un certain degré d'instabilité. Tout système peut donc être qualifié de stable ou instable. Par exemple l'instabilité du système international peut être illustrée par un changement de volume d'interaction inhérent à des phénomènes comme les guerres ou les crises impliquant des acteurs essentiels. La présence de l'un de ces processus peut également provoquer un changement structurel et accentuer ainsi l'instabilité systémique[315].

L'impact intrasystémique sera donc analysé à la lumière des concepts de stabilité, d'équilibre et d'instabilité, qu'on peut considérer comme des variables indépendantes et le concept de changement comme variable dépendante.

En effet, en se référant aux travaux de Azar[316] et Ashby, Brecher insiste sur le fait que « *le concept de changement constitue l'élément clé qui permet de faire la différence entre la stabilité et l'équilibre, de même que pour découvrir le lien organique les unissant* »[317]. C'est ainsi que celui-ci définit *« le changement comme étant la modification ou l'alternance d'un*

[315] Michael Brecher, *Système et crise en politique internationale*, in Korany et al. , op.cit., p.90.
[316] E.E. Azar, Conflict Escalation and Conflict Reduction in an International Crisis : Suez, 1956, Journal of Conflict Resolution, 16, juin 1972, pp. 183-201; E.E. Azar et al., *A system for Forecasting Crisis : Findings and Speculations about Conflict in the Middle East*, International Interactions, 3, 1977, p. 196-197 et 207.
[317] Michael Brecher, *Système et crise en politique internationale*, in Korany et al. op.cit., p.89.

réseau d'interaction existant entre deux ou plusieurs acteurs vers une situation de plus grand conflit ou de plus grande coopération »[318]. Ce changement, dit-il, est révélé par des actes ou des événements qui dépassent les limites des fluctuations normales ou le « *champ des relations normales* ».

Étape 10 : Analyse de l'impact systémique (conflit, guerre, paix relative, paix perpétuelle)

Dans cette dernière étape, il s'agit d'analyser les conséquences systémiques de chaque type de relation (coopération pure, conflictualité stratégique et conflictualité pure) sur le système global. On l'a vu, la coopération pure a pour effets des relations normales et comme impact intrasystémique la stabilité, tandis que la conflictualité pure entraîne des situations de crise, voire de tension entre les interactants et provoque l'instabilité à l'intérieur du système ; et enfin, la conflictualité stratégique permet l'harmonie relationnelle et maintient l'équilibre à l'intérieur du système. Puisque chaque système est en relation de dépendance avec son environnement immédiat et l'environnement global, c'est-à-dire que le système influence son environnement et vice versa, l'impact systémique peut être caractérisé soit par une situation de conflit, voire de guerre, soit celle de paix relative, soit enfin celle de paix perpétuelle.

L'application de ce modèle systémique d'analyse devra permettre d'envisager une lecture théorique systémique de la conflictualité transnationale.

1.5.3.4. Quelle lecture théorique systémique de la conflictualité transnationale ?

Si une théorie est un ensemble composé d'une description, d'une classification et d'une explication globale[319], les étapes définitionnelle, conceptuelle, taxinomique et de modélisation nous permettent de satisfaire à ce critère de validité et d'esquisser une tentative de théorisation systémique de la conflictualité transnationale**.**

1.5.3.4.1. Formulation

Le potentiel de conflictualité lié à une ressource d'intérêt vital et stratégique comme le pétrole dépend de plusieurs déterminants dont la nature et le nombre d'acteurs (étatiques, intra-étatiques, transétatiques), les éléments ou facteurs de puissance de ces acteurs, les moyens utilisés ou dispositifs déployés (types d'alliances, de contre-alliances, de coalitions) et la situation d'interaction qui peut être, soit celle de coopération parfaite, dans l'intérêt bien compris des acteurs ; soit celle de crise momentanée, due à l'intérêt du moment, soit celle de

[318] Ibid.
[319] J. B Duroselle, *Tout empire périra*, op.cit., p. 285.

tension, soit enfin celle de conflictualité pure, lorsque cet intérêt vital ou stratégique pour l'acteur est menacé.

Les heurts d'intérêts du passé et du présent, qui conduisent à des situations de crise, de tension, voire à une conflictualité pure sont dus à des **comportements tactiques/compétitifs** visant l'intérêt (national) exclusif de chacun des acteurs impliqués dans la situation d'interaction. Ainsi, dans un système international classique, qu'il soit bipolaire, multipolaire, ou de l'équilibre de la puissance, la tendance à la coopération parfaite ou la conflictualité pure dépend de la distribution de la puissance entre centre et périphérie.

Pourtant, dans la mesure où le conflit est inhérent à toute situation d'interaction, son déclenchement ou sa prévention dépend de la perception, des motivations, des intentions et attentes des interactants, c'est-à-dire des acteurs impliqués dans la relation. Dans ce cas, les moments de normalité, c'est-à-dire de relation non conflictuelle, résultent de l'adoption de comportements stratégiques tenant compte de l'intérêt bien compris de chacun des acteurs dans la situation d'interaction, et ce, quel que soit le rang de l'acteur/actant en termes de distribution puissance. On appelle cela relation de conflictualité stratégique qu'on peut considérer comme un paradigme d'analyse.

1.5.3.4.2. Le paradigme de la relation de conflictualité stratégique et ses postulats

On entend par relation de conflictualité stratégique toute situation d'interaction dans laquelle l'acteur, quels que soient sa nature et son rang en termes de distribution de puissance, agit dans le sens de l'intérêt bien compris des autres acteurs, en vue de la sauvegarde, de la protection, voire de l'accroissement de ses intérêts vitaux et stratégiques à moindre coût, c'est-à-dire sans recourir à la violence armée.

À l'origine de ce paradigme de la conflictualité stratégique, il y a quatre postulats de base :

1) Le conflit étant inhérent à toute société, nationale ou internationale, sa gestion stratégique est moins coûteuse que par la conflictualité pure, c'est-à-dire le recours à la violence armée.

2) Tout conflit a pour enjeux des heurts d'intérêts idéologiques, économiques, politiques, etc. La connaissance des intentions et motivations des acteurs, intéressés par ces enjeux, permet d'adopter un comportement stratégique dans une situation d'interaction en tenant compte du rang de chacun et de son potentiel de nuisance dans la distribution de puissance.

3) Dans toute situation d'interaction, même celle d'interdépendance asymétrique, le plus faible des acteurs a un potentiel de nuisance dont les coûts peuvent être incalculables, même pour le plus fort (ONG, campagne contre compagnie pétrolière = coût pour l'image de la compagnie, fuite des actionnaires ; attentat terroriste du 11 septembre 2001 et ses conséquences sur l'hyperpuissance, avion de tourisme survol la Maison blanche =panique et évacuation, choc psychologique, Vietnam, Somalie, Irak, etc.). D'ailleurs le rang de puissance n'est jamais définitif (P. Kennedy, *Naissance et Déclin des grandes puissances*), c'est-à-dire la puissance est réversible (couplant souci de maintien du rang) et ayant pour attitude la volonté d'impuissance (P. Boniface)

4). Les moments de normalité ou d'équilibre, c'est-à-dire de la relation non conflictuelle, résultent de l'adoption de comportements stratégiques tenant compte de l'intérêt bien compris de chacun des acteurs dans la situation d'interaction. D'où la relation de conflictualité stratégique qu'on considére comme paradigme d'analyse des heurts d'intérêts passés, présents, potentiels ou futurs.

1.6. CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Ce premier chapitre constitue la fondation de notre thèse. Sa rédaction nous a mis, de prime abord, face à plusieurs défis : conceptuel, théorique, épistémologique, paradigmatique, méthodologique et pratique.

Sur les plans conceptuel et théorique, le principal défi concerne la pertinence et l'opérationnalité des concepts nécessaires pour aborder l'objet de notre étude, à savoir l'analyse des enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad. Pour relever ce défi plusieurs concepts ont été revisités, dont les cinq principaux sont : conflictualité, intérêt national, acteurs, puissance et système. Cet exercice a été très fructueux dans la mesure où il nous a permis de définir et de préciser les significations de ces concepts ainsi que de procéder à l'identification des variables opératoires.

En outre, grâce à la revue critique de la littérature nous avons pu tester nos hypothèses de recherche, formuler une conceptualisation et amorcer une théorisation. De plus, cette revue a été essentielle à la construction d'une matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale. Cette matrice découlant elle-même de la taxinomie systémique des relations transnationales. Par taxinomie, au sens générique du terme, on entend la classification ou catégorisation des concepts ainsi que des diverses variables auxquels on a recours pour rendre compte du phénomène étudié.

Du point de vue épistémologique, paradigmatique et méthodologique, le défi majeur à relever renvoie aux questionnements classiques : dans quel(s) champ(s) disciplinaire(s) inscrire l'étude de la conflictualité liée à l'exploitation du pétrole au Tchad ? A quel (s) niveau(x) d'analyse situer l'étude d'un tel phénomène ? Selon quelles approches méthodologiques et avec quels outils l'aborder ?

Une vision ou approche moniste des sciences sociales nous aurait poussé d'emblée à privilégier la perspective mono disciplinaire. Mais, la complexité du phénomène, l'étendue de l'objet de l'étude et sa nature multidimensionnelle ne peuvent autoriser un tel choix. D'où l'option d'une perspective pluridisciplinaire. Cette approche nous a permis de passer en revue les concepts et théories relevant aussi bien de la science politique, des relations internationales, de la géopolitique, de l'économie, du droit, etc.

Une fois le choix épistémologique opéré, il fallait répondre aux questions relatives au paradigme, niveau(x) et outils d'analyse. Du point de vue paradigmatique, nous nous sommes très vite rendu compte que le paradigme classique de l'intérêt national est, certes, nécessaire pour appréhender la conflictualité à l'un ou l'autre niveau d'analyse ; toutefois, il ne suffit pas à lui seul pour décrire, comprendre et expliquer les heurts d'intérêts en lien avec une ressource d'intérêt stratégique telle que le pétrole, qui mobilise les acteurs étatiques et non étatiques, chacun agissant avec des motivations propres ainsi que des stratégies tenant compte de son rang en termes de distribution de puissance. C'est ainsi que la recherche d'un paradigme approprié, pour l'étude du phénomène de la conflictualité dans sa complexité, nous a amené à opter pour la notion d'intérêt bien compris. C'est sur elle que repose le paradigme de la relation de conflictualité stratégique, fondement de notre esquisse théorique.

S'agissant du questionnement à propos du niveau d'analyse, l'approche systémique a permis de trancher l'éternelle question de l'articulation de l'interne et de l'externe. En effet, la revue critique du concept de système, de sa typologie et de sa taxinomie nous a effectivement permis d'élaborer un modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale (1.5.3.3.1). La description de toutes les étapes de la démarche d'analyse ainsi proposée (1.5.3.3.2) rend opératoire son applicabilité à l'étude du phénomène considéré. C'est ce que nous allons faire dans les chapitres et lignes qui suivent.

Ainsi, au terme de ce premier chapitre, nous disposons désormais du cadre conceptuel, théorique et méthodologique nécessaire à l'étude des enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad, nouveau venu sur l'échiquier pétrolier international et régional.

PREMIERE PARTIE : L'ECHIQUIER PETROLIER INTERNATIONAL ET REGIONAL AUJOURD'HUI

Si la chute du mur de Berlin en 1989 a mis fin à la guerre froide et conforté le rang des Etats-Unis comme seule puissance hégémonique sur la scène internationale, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont remis sur le tapis la question de la sécurité des approvisionnements en hydrocarbures, un des facteurs de cette hyperpuissance320. La configuration actuelle de la scène pétrolière mondiale lève un coin du voile de la nouvelle géopolitique internationale avec une redistribution des cartes entre anciens et nouveaux acteurs du grand jeu pétrolier global.

Considérée pendant longtemps comme une région marginale, l'Afrique occupe désormais une place de choix sur l'échiquier pétrolier international. Le potentiel pétrolier du continent africain connaît une forte croissance depuis ces dix dernières années. Certes, les réserves prouvées de pétrole de l'Afrique sont concentrées essentiellement dans deux principales zones, à savoir l'Afrique du Nord notamment en Algérie, Libye, Egypte et Tunisie, et dans les pays riverains du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun, République du Congo). Cependant, depuis moins de cinq ans, c'est l'ensemble de l'Afrique subsaharienne qui apparaît comme un gisement super-géant. Des pays comme le Soudan, le Tchad, la Mauritanie, le Bénin, la République démocratique du Congo, le Ghana, pour ne citer que ceux-là, sont devenus producteurs de pétrole ou sont en voie de l'être.

Depuis lors, des compagnies pétrolières multinationales occidentales ou des sociétés pétrolières nationales des pays émergents comme l'Inde et la Chine se ruent vers l'or noir africain. Des gisements pétroliers considérés jusque-là comme non rentables à cause des coûts de production élevés prennent de l'importance. C'est le cas du Tchad, pays enclavé et sans façade maritime, devenu pays producteur et exportateur de pétrole depuis 2003.

L'exploitation du pétrole au Tchad, nouveau venu sur l'échiquier pétrolier international et régional, est-elle différente de celle des autres pays producteurs et exportateurs de pétrole de l'Afrique au sud du Sahara ? Avant de répondre à cette interrogation primordiale, il convient de décrypter la configuration actuelle de la scène pétrolière mondiale (Chapitre 2) et la place de l'Afrique dans la nouvelle géopolitique pétrolière mondiale (Chapitre 3).

---

320 Le concept d'hyperpuissance a été utilisé pour la première fois par Zbignew Brzezinski dans *Le Grand Echiquier : l'Amérique et le reste du monde(1997).* Dans cet ouvrage, l'auteur décrit les Etats-Unis comme la seule puissance à avoir la suprématie simultanée dans les quatre domaines-clés : militaire, économique, technologique et culturel.

CHAPITRE 2 : LA CONFIGURATION ACTUELLE DE LA SCENE PETROLIERE MONDIALE

Par scène pétrolière mondiale, par opposition à scène internationale, on entend les lieux matériels ou immatériels où se déroulent les interactions entre différents acteurs intéressés par l'enjeu pétrolier.

Dans ce deuxième chapitre, nous nous efforcerons successivement : d'identifier les acteurs du grand jeu pétrolier mondial (2.1) ; de faire un état des lieux des réserves et flux pétroliers mondiaux aujourd'hui (2.2) ; d'identifier et de décrypter les différents enjeux du pétrole (2.3), les stratégies ou moyens d'actions des principaux acteurs (2.4), les effets comportementaux du jeu des acteurs de la scène pétrolière mondiale et leur impact sur le système international et les sous-systèmes régionaux et nationaux (2.5).

2.1. LES ACTEURS DU GRAND JEU PÉTROLIER MONDIAL

Traditionnellement, les acteurs du grand jeu pétrolier mondial sont d'abord les grands pays producteurs de pétrole (2.1.1.), et les principaux pays consommateurs de pétrole (2.1.2.). Viennent ensuite les compagnies pétrolières multinationales, les sociétés pétrolières nationales et les sociétés parapétrolières (2.1.3). Enfin, la mondialisation des échanges a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs de la scène pétrolière mondiale (2.1.4).

2.1.1. Les principaux pays producteurs de pétrole en 2006

Si on applique le critère de pays dont la production est supérieure ou égale à 2% de la production mondiale de pétrole, ce sont au total 15 pays qui peuvent être considérés comme principaux producteurs de pétrole en 2006 (*Tableau 1 Les 15 principaux pays producteurs de pétrole*).

Tableau 4 : les 15 grands pays producteurs de pétrole en 2006

Pays	Production de pétrole en 2006		Rang
	Millions de tonnes	% de la production mondiale	
Arabie Saoudite	514,6	13,1	1er
Fédération de Russie	480,5	12,3	2e
Etats-Unis	311,8	8,0	3e
Iran	209,8	5,4	4e
Chine	183,7	4,7	5e
Mexique	183,1	4,7	6e
Canada	151,3	3,9	7e
Venezuela	145,1	3,7	8e
Emirats Arabes Unis	138,3	3,5	9e
Koweït	133,2	3,4	10e
Norvège	128,7	3,3	11e
Nigeria	119,2	3,0	12e
Irak	98,1	2,5	13e
Brésil	89,2	2,3	14e
Algérie	86,2	2,2	15e

Source: Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical Review of World Energy, Juin 2007).

Pris individuellement, excepté l'Arabie Saoudite et mis à part la Fédération de Russie et les Etats-Unis, chacun de ces pays producteurs de pétrole joue un rôle marginal sur la scène pétrolière internationale. Cependant, lorsqu'on les considère comme faisant partie d'un cartel, ou d'un regroupement régional ou encore d'un organisme intergouvernemental de coopération, ce sont de véritables **acteurs géopolitiques**[321] dont les comportements ont des effets et/ou des impacts non négligeables sur la scène pétrolière mondiale, sur le système international, les sous-système régionaux et nationaux.

En effet, plus de la moitié des 15 grands pays producteurs de pétrole sont membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il s'agit de : Arabie Saoudite, Iran, Venezuela, Emirats Arabes Unis, Koweït, Irak, Nigeria, Algérie.

Créée en septembre 1960 par cinq pays (*Arabie Saoudite, Irak, Iran, Koweït, Venezuela*), l'OPEP s'est fixée comme but principal de « *coordonner et unifier les politiques pétrolières des Etats membres et de déterminer les meilleurs moyens de sauvegarder leurs intérêts, individuellement et collectivement* »[322]. Elle compte aujourd'hui 11 membres. Outre les huit pays précités, le Qatar, l'Indonésie et la Libye font également partie de ce cartel. L'Equateur et le Gabon en ont été membres avant de s'en retirer. L'Irak, depuis l'invasion d'avril 2003, n'est plus soumis aux quotas de production de l'organisation[323].

Une autre caractéristique majeure à souligner est le fait qu'un tiers de ces 15 producteurs mondiaux de pétrole sont situés géographiquement au Moyen-Orient. Il s'agit de *l'Arabie Saoudite, de l'Iran, des Emirats Arabes Unis, du Koweït et de l'Irak*. Or, cette région est mondialement connue et reconnue comme étant la région pétrolifère qui concentre, à elle seule, près de la moitié des réserves conventionnelles de pétrole et de gaz de la planète (Cf. 2.2., état des lieux des réserves prouvées de pétrole).

Par ailleurs, les *Etats-Unis*, le *Canada*, la *Norvège*, respectivement 3^{e}, 7^{e} et 11^{e} producteurs mondiaux font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette organisation intergouvernementale joue également un rôle majeur sur la scène

[321] Par ce concept d'acteur géopolitique nous désignons tout individu ou groupe d'individus (famille, communauté, etc.) toute organisation (étatique ou non étatique) dont les intérêts économique, politique, idéologique, culturel, lorsqu'ils sont menacés ou risquent d'être menacés, sont susceptibles d'entraîner de crises, tensions, voire de conflits violents. Face aux menaces potentielles ou réelles sur l'un ou l'autre de ses intérêts, l'acteur géopolitique développe des stratégies et mobilise les moyens nécessaires pour soit contrer celles-ci, soit y résister. La satisfaction ou la défense des intérêts est le principal facteur explicatif du comportement de l'acteur géopolitique dans une situation d'interaction.

[322] Questions internationales, *Le pétrole : ordre ou désordre mondial*, La Documentation Française, Paris, n°2, juillet-août 2003, p. 46.

[323] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 8.

pétrolière internationale et ce, à travers l'Agence internationale pour l'énergie (AIE). Créée en 1974, l'AIE vise à « *garantir la sécurité des approvisionnements et l'indépendance énergétique de ses membres, qui sont à cette fin tenus de conserver des stocks minimums équivalents à 90 jours d'importations nettes de l'année civile précédente* »[324].

Enfin, la *Chine* et le *Brésil*, deux pays émergents, mais aussi le *Mexique* sont à compter parmi les acteurs de la scène pétrolière mondiale, non pas tant à cause de leur production mais comme faisant partie des principaux pays consommateurs de pétrole dont les besoins d'approvisionnement s'accroissent d'année en année.

2.1.2. Les grands pays consommateurs de pétrole en 2006

L'application du même critère de pourcentage permet de retenir les 15 grands pays consommateurs dont la consommation représente au moins 2% de la consommation mondiale de pétrole en 2006 (Tableau 2 : les 15 grands pays consommateurs de pétrole en 2006).

[324] Cédric de Lestrange et al. , *Géopolitique du pétrole. Un nouveau marché. De nouveaux risques. Des nouveaux mondes*, Editions TECHNIP, Paris, 2005, p. 75

Tableau 5 : les 15 grands pays consommateurs de pétrole en 2006

Pays	Consommation de pétrole		
	En millions de tonne	% du total mondial	Rang
Etats-Unis	938, 8	24,1	1er
Chine	349,8	9,0	2e
Japon	235,0	6,0	3e
Fédération de Russie	128,5	4,2	4e
Allemagne	123,5	3,2	5e
Inde	120,3	3,1	6e
Corée du Sud	105,3	2,7	7e
Canada	98,8	2,5	8e
France	92,8	2,4	9e
Arabie Saoudite	92,6	2,4	10e
Brésil	92,1	2,4	11e
Mexique	86,9	2,2	12e
Italie	85,7	2,2	13e
Royaume Uni	82,2	2,1	14e
Iran	79,3	2,0	15e

Source: Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical Review of World Energy, juin 2007).

L'analyse des courants d'échanges dans le domaine pétrolier montre que les zones de consommation de pétrole ne coïncident pas nécessairement avec les zones de production. En dehors des Etats-Unis qui sont le premier raffineur (920 Mt/an et le premier consommateur du monde, les productions de la plupart des pays du Moyen-Orient, de l'Amérique Latine, de l'Afrique et de certains pays d'Extrême-orient couvrent largement leurs besoins de consommation interne. L'excédent est surtout destiné à l'exportation.

2.1.3. Les compagnies pétrolières multinationales (CPM) et les sociétés pétrolières nationales (SPN)

La naissance de l'industrie pétrolière en 1859[325] s'est accompagnée de l'apparition des compagnies pétrolières de taille modeste, opérant d'abord à l'échelle locale, puis nationale et enfin internationale. Aujourd'hui, une multitude de compagnies pétrolières sont des multinationales (CPM) même si quelques unes seulement d'entre elles dominent l'industrie pétrolière mondiale (2.3.1.1). En dépit de la domination des « majors », certaines sociétés pétrolières nationales (SPN) (2.31.2.) jouent un rôle clé dans leur pays respectif et de leurs décisions dépend l'accès ou non des multinationales au secteur pétrolier de la plupart des grands pays producteurs.

2.1.3.1. Les compagnies pétrolières multinationales (CPM)

L'histoire de l'industrie pétrolière a commencé, certes, au milieu du XIXe siècle avec le premier forage en Pennsylvanie (Etats-Unis). Cependant, c'est la création en 1870 par John D. Rockefeller de la première compagnie pétrolière, Standard Oil, qui va accélérer le développement de cette industrie. « *En une dizaine d'années, cette compagnie [Standard Oil] contrôle environ 90% de l'ensemble de l'industrie pétrolière américaine. Son succès repose sur un modèle intégré (présence tout au long de la filière) et sur la maîtrise des coûts. Vers 1880, John D. Rockefeller est à la tête de la première fortune des Etats-Unis avec environ 150 millions de dollars. En 1890, son empire subit les premières attaques de la justice américaine. En vertu des lois antitrust, les autorités judiciaires veulent démanteler la Standard Oil. Après une longue bataille juridique, J.D. Rockefeller doit renoncer à son empire. Il cède l'essentiel de ses parts, et son groupe est démantelé en 1911* »[326].

[325] C'est précisément le 27 août 1859 qu'est née l'industrie pétrolière avec le 1er forage de puits de pétrole concluant de Titusville en Pennsylvanie (Etats-Unis). C'est l'aboutissement d'une aventure personnelle du « Colonel » Drake, de son vrai nom Edwin Laurentine.

[326] Ludovic Mons, *Les enjeux de l'énergie. Pétrole, nucléaire, et après ?* Petite encyclopédie Larousse, Baume-Les-Dames (France), avril 2005, p.28

Le démantèlement de *Standard Oil* va donner naissance à la création de plusieurs sociétés dont *Exxon, Mobil, Chevron, Arco* ou encore *Amoco*. Les deux premières fusionneront d'ailleurs en 1998 pour devenir *ExxonMobil*. Au début du 20e siècle, c'est au tour des Européens de constituer des « majors » ou grandes sociétés pétrolières[327].

Fondée en 1890 par Jean Kessler, Henri Deterring et Hugo Loudon, *Royal Dutch petroleum* devenue, par la fusion avec *Shell* en 1907, *Royal Dutch Shell* est l'une des toutes premières compagnies pétrolières européennes développant des activités hors du territoire national. Certes, à sa création, sa zone d'opérations était d'abord limitée aux Indes néerlandaises. Aujourd'hui, Shell opère dans toutes les régions du monde où il y a du pétrole et où elle peut obtenir un permis.

Le 28 mai 1901, l'investisseur anglais William Knox d'Arcy signe un accord de concession d'exploitation pétrolière avec le Shah de Perse Muzaffar al-Din. Pour réaliser son entreprise, W. K. d'Arcy crée la *Burmah Oil Company d'Arcy*. C'est cette dernière qui devint *l'Anglo-Persian Oil Company* puis *British Petroleum* (BP) en 1954[328].

En France, c'est le 18 mars 1924 que se tient la première assemblée constitutive de la Compagnie Française des Pétroles (CFP). La CFP résulte de la volonté du Gouvernement de voir se constituer un groupement national de pétrole[329]. Cependant, avec un capital insignifiant (25 millions de F) et des moyens dérisoires, la CFP ne pouvait concurrencer les filiales des *majors* anglo-saxons implantées sur le territoire français. De plus, durant la deuxième guerre mondiale (1939-1945), l'industrie pétrolière française a été affectée par la destruction des installations. En dépit de cette situation, la CFP a survécu et demeura la société pétrolière française la plus importante, étendant son action dans tout le Proche-Orient d'abord, dans le monde ensuite[330]. La CFP deviendra plus tard TOTAL.

En 1966, l'Etat français crée une autre société *ELF* (Essence et Lubrifiants Français) dans laquelle il possède tout le capital, alors que dans la *CFP*, sa part n'est que de 35%. *ELF* est née du *Bureau de recherches de pétroles (BRP)* créé en octobre 1945[331].

---

[327] Ibid, p. 27
[328] Maoundonodji Gilbert, *Le pétrole comme enjeu géopolitique et géostratégique dans les relations internationales contemporaines*, Mémoire-projet de DEA, UCL, Louvain-la-Neuve, 2001, p.16
[329] André Nouschi, *La France et le pétrole*, Editions A. et J. Picard, Paris, 2001
[330] Idem.
[331] Idem

S'inscrivant dans le vaste mouvement des fusions survenues vers la fin des années 1990, *Total* va absorber *ELF*, acquérir la société pétrolière Belge *Fina* et deviendra *TotalFinaElf*. *Total* fait partie des plus grandes sociétés pétrolières internationales qui ont dominé l'industrie pétrolière pendant plusieurs décennies. Même si cette domination des « majors » est, depuis ces cinquante dernières années, de plus en plus remise en cause par les sociétés pétrolières nationales (Cf. 2.1.3.2).

En effet, jusqu'en 1950, huit compagnies pétrolières multinationales fournissaient la moitié de la production mondiale. Cinq de ces sociétés sont américaines : *Exxon Corporation (ancienne Standard Oil Company of New Jersey), Texas Corporation (Texaco), Gulf Oil Corporation, Standard Oil of California (Chevron) et Mobil Oil Corporation*. Parmi les trois autres, on trouve : une anglo-néerlandaise, la *Royal Dutch Shell* ; une anglaise, la *British Petroleum* (BP) ; et une française, la *Compagnie Française des Pétroles* (CFP, Total)[332].

C'est seulement à partir de 1950 que le cercle s'est agrandi avec plus de trois cent sociétés privées et une cinquantaine de sociétés d'Etat. Toutefois, malgré cet accroissement numérique, les sociétés américaines restent dominantes. Le classement des 10 premières compagnies pétrolières multinationales, en 1997 et en 2002, montre que cinq d'entre elles sont américaines (Cf. Tableau 6).

[332] Maoundonodji Gilbert, op. cit. , p. 26.

Tableau 6 : Classement des 10 premières compagnies pétrolières en 1997 et en 2002[333]

Nom de la compagnie	Chiffres d'affaires 1997 (millions de dollars)	Nom de la compagnie	Chiffres d'affaires 2002 (millions de dollars)
1. Exxon (USA)	137 742	1. Exxon-Mobil (USA)	204 506
2. Royal Dutch Shell Group (GB-NL)	128 186	2. BP-Amoco-Arco (GB-USA)	174 218
3. British Petroleum (GB)	69 858	3. Royal Dutch Shell Group (GB-NL)	135 211
4. Mobil (USA)	65 906	4. Chevron-Texaco (USA)	99 043
5. Texaco (USA)	46 667	5. TotalFinaElf (F)	94 243
6. Groupe Elf Aquitaine (F)	45 490	6. Conoco-Philips Petroleum (USA)	57 200
7. Chevron (USA)	41 950	7. ENI SpA (I)	44 605
8. ENI SpA (I)	37 384	8. Repsol-YPF (E)	32 215
9. Groupe Total (F)	34 518	9. Marathon Oil Corp. (USA)	31 720
10. Amoco (USA)	32 986	10. Nippon Mitsubishi Oil (J)	23 504

Source : Forbes 500, Forbes Global, rapports annuels des firmes

[333] Jean-Marie Chevalier, *Le pétrole dans l'économie mondiale*, Questions internationales, n°2 juillet-août 2003, La Documentation Française, Paris, 2003, p. 27.

Cette prépondérance des compagnies pétrolières américaines n'est guère surprenante d'autant plus que l'industrie pétrolière a pris son envol aux Etats-Unis et que c'est une compagnie américaine, en l'occurrence la *Standard Oil Company* de John D. Rockfeller qui, en cherchant la domination et la maîtrise absolues sur le commerce mondial de pétrole, va inaugurer l'ère des sociétés multinationales dont le principe organisationnel de base est l'intégration verticale. D'où, d'ailleurs, la fameuse formule « du puits à la pompe », c'est-à-dire le contrôle de tout le circuit depuis la production jusqu'à la commercialisation[334].

Ainsi, pendant des années, « *une poignée d'acteurs opèrent au début de la chaîne, dans l'exploration et la production, à travers toute la planète, et se partagent les réserves mondiales de pétrole et de gaz* »[335]. Aujourd'hui, ce rapport de forces est en plein bouleversement entre les dominants d'hier, les majors surtout anglo-saxons, qui ne sont plus que cinq (*ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP, Total, Chevron*) à contrôler à peine 9% des gisements, et les nouveaux titans du brut que sont les compagnies pétrolières nationales[336].

2.1.3.2. Les sociétés pétrolières nationales (SPN)

Pendant plusieurs années, on l'a vu, la scène pétrolière mondiale était dominée par les majors anglo-saxons, d'abord les « sept sœurs », puis le cercle s'est ouvert à quelques compagnies européennes (*Total*, *EN*I, *Repsol-YPF*). Cependant, au fil des années, cette domination est contestée par les compagnies pétrolières nationales des pays producteurs et exportateurs.

A l'heure actuelle, dix des compagnies pétrolières nationales membres de l'OPEP « disposent de la majorité des réserves (53%) et se savent désormais incontournables ». Il s'agit de : *Abu Dhabi National Oil Company* (*ADNOC*), Emirats arabes unis ; *Saudi Arabian American Oil Company* (*ARAMCO*), Arabie saoudite ; *Kuwait Petroleum Corporation* (*KPC*), Koweït ; *National Iranian Oil Company* (*NIOC*), Iran ; *National Oil Company* (*NOC*), Libye ; *Nigeria National Petroleum Corporation* (*NNPC*), Nigeria ; *Pertamina,* Indonésie ; *Petroleos de Venezuela* SA (*PDVSA*), Venezuela ; *Qatar Petroleum* (*QP*), Qatar ; *Sonatrach*, Algérie[337].

---

[334] Ibidem.
[335] Jean-Pierre Séréni, *Venezuela, Russie, Chine… Les Etats s'emparent de l'arme pétrolière,* Le Monde diplomatique, n°636, mars 2007, p. 1.
[336] Ibid.
[337] Idem, p.19.

D'autres CPN, non membres de l'OPEP, exploitent 16% des réserves mondiales. Ce sont notamment : *China National Petroleum Corporation* (*CNPC*), Chine ; *Oil and Natural Gas Corporation* (*ONGC*), Inde ; *Petroleo Brasileiro SA* (*Petrobras*), Brésil ; *Statoil*, Norvège ; *Pétronas*, Malaisie. La plupart de ces sociétés sont les bras armés de leur Etat[338].

Selon PFC Energy, une influente société internationale de consultants, 77% des hydrocarbures du monde appartiennent aux CPN. L'écart est préoccupant pour les Majors (13% de la production mondiale, contre seulement 9% des réserves). « *Trois acteurs sur quatre se trouvent donc dans la position très inconfortable de pomper chaque jour plus d'hydrocarbures qu'ils n'en acquièrent par leurs découvertes ou des rachats de gisements à d'autres compagnies. (…) S'ils n'accèdent pas à de nouveaux gisements assez rapidement, leur avenir même est en jeu, surtout pour ceux qui sont cotés en Bourse, et dont les cours peuvent plonger encore plus vite que leurs réserves, les exposant à l'offre publique d'achat (OPA) sauvage d'un concurrent. D'où des « bavures » dans l'évaluation de réserves qu'on tend volontiers à surestimer. Shell a dû reconnaître en 2004 avoir « truqué » les siennes à la hausse (+20% !) pour faire meilleure figure auprès de ses actionnaires* »[339]. D'où également la course effrénée aux réserves, objet de rivalités entre compagnies pétrolières et facteurs de conflictualité plus ou moins directe entre les Etats, principaux consommateurs, comme les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, etc.

2.1.3.3. Les sociétés parapétrolières (SPP) ou sociétés de services pétroliers

L'industrie pétrolière, à cause de son gigantisme et de la complexité des activités y afférentes, fait intervenir de nombreux acteurs relevant de plusieurs domaines d'expertise. Certes, les compagnies pétrolières multinationales et les sociétés pétrolières nationales demeurent les principaux acteurs de la chaîne pétrolière. Elles « *détiennent des droits miniers et mettent en œuvre les installations industrielles leur permettant d'explorer, de produire, de transformer puis de transporter et le cas échéant de raffiner le pétrole* »[340]. Cependant, « *elles ne réalisent le plus souvent pas directement les travaux nécessaires à leurs investissements et confient cette activité à des équipementiers et des services d'ingénierie qui se chargent de construire ou d'entretenir leurs installations. Elles font appel, dans une relation de maître d'ouvrage à maître d'œuvre, à des sous-traitants parapétroliers spécialisés dans l'ingénierie, les*

[338] Idem, p.1.
[339] Ibid.
[340] Cédric de Lestrange et al. , op.cit. , p. 123-124.

équipements ou diverses prestations de service, comme la maintenance des installations pétrolières »[341].

Parmi les sociétés parapétrolières les plus connues, il y a : *Schlumberger, Halliburton, Géophysique, Géo services, Transocean Sedco Forex*, etc. Ces sociétés interviennent dans des domaines techniques précis (acquisition et traitement géophysique, forage, diagraphies, matériel de production…) en fournissant aux compagnies pétrolières du personnel et du matériel qu'elles ne possèdent pas (pour des raisons de limitation des coûts)[342].

En plus de cette catégorie de sociétés parapétrolières, on trouve des consultants indépendants, opérant comme individus ou au nom de bureaux d'études techniques. Enfin, d'autres fournisseurs de services parapétroliers d'un type nouveau sont apparus au grand jour ces dernières années. Il s'agit des sociétés privées de sécurité dont les services sont requis par les multinationales du pétrole qui « *ont réussi à investir dans des économies déstructurées, voire mafieuses, en dépit de contextes insurrectionnels qui, du Soudan à l'Angola, les ont obligées à sécuriser leurs opérations avec les moyens du bord. A partir d'enclaves abritant leur personnel expatrié, ces compagnies ont, en l'occurrence, employé des gardes privés et loué les services des forces de l'ordre locales* »[343].

Le phénomène des sociétés privées de sécurité n'est ni localisé ni limité à l'Afrique. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 sur le World Trade Center (USA) ont conduit à un recours de plus en plus fréquent et quasi-généralisé à ces sociétés de sécurité. « *Elles ne sont pas seulement au service des Etats, mais également de l'ONU, des ONG, des chaînes de télévision et des multinationales. Leurs missions vont du conseil à une participation directe aux interventions militaires, en passant par la formation, le soutien logistique, le déminage, la fourniture de matériel, l'évaluation des risques et de l'environnement, le renseignement, la protection du personnel diplomatique et des infrastructures* »[344].

A la différence des deux premières catégories de sociétés parapétrolières, à savoir celles qui interviennent dans l'exploration et la production ainsi que les consultants, les sociétés privées de sécurité sont de véritables acteurs géopolitiques[345]. En tout cas celles qui travaillent dans

---

[341] Idem, p. 124
[342] http://www.planete-energies.com
[343] Marc-Antoine Pérouse de Monclos, *Pétrole et sécurité privée au Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du « syndrome de Monaco »*, Culture & Conflits n°52- 4/2003, p. 117-138.
[344] Tanguy Struye de Swielande, *La « privatisation » de la sécurité : danger ou nécessité ?* (http : //www.lalibre.be/article.phtml, article mis en ligne le 31/10/2007).
[345] Voir définition en note de bas de page (294).

les zones de conflits ou insurrectionnelles (Irak, Soudan, Nigeria, etc.) sont plus ou moins directement impliquées dans ces crises. L'exemple de la société *Blackwater* en Irak est très révélateur du statut d'acteur géopolitique conféré aux sociétés privées de sécurité.

En effet, *Blackwater* est une société privée de sécurité qui sous-traite avec le département d'Etat américain la protection des diplomates et hautes personnalités en Irak. A l'instar de toutes les compagnies de sécurité étrangères travaillant en Irak, *Blackwater* bénéficie de l'immunité accordée en 2004 par Paul Bremer alors administrateur provisoire nommé à Bagdad au lendemain de la chute du régime de Saddam Hussein. Le 16 septembre 2007, à Bagdad, « *un convoi de las société privée Blackwater ouvre le feu sur les voitures qui l'empêchent de passer. Bilan : 17 Irakiens sont tués. Blackwater affirme avoir répondu à des tirs, mais le gouvernement irakien l'accuse d'avoir délibérément massacré des civils sans provocation (tous les témoignages ont depuis confirmé cette version)* »[346].

2.1.4. L'irruption de nouveaux types d'acteurs géopolitiques

L'industrie pétrolière est un domaine qui intéresse de prime abord les acteurs étatiques que sont les pays producteurs et consommateurs, ainsi que les organisations intergouvernementales (OPEP, AIE, etc.) dont le rôle est d'œuvrer à la défense des intérêts de ceux-ci. Mais le pétrole, outre sa caractéristique principale qui est d'être un bien économique, comporte des enjeux politiques, géopolitiques, géostratégiques, sociaux, environnementaux, etc. (Cf. Section 2.3) qui intéressent ou impliquent d'autres types d'acteurs. Ce sont, d'un côté, les organisations internationales gouvernementales (OIG) ; et, de l'autre, les organisations non gouvernementales (ONG) et les opinions publiques regroupées sous la dénomination société civile, ainsi que les autres groupes d'intérêt.

2.1.4.1. Les organisations internationales gouvernementales (OIG)

Les OIG telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds Monétaire international (FMI), le Groupe de la Banque Mondiale (GBM), dont le mandat n'a pas nécessairement de lien direct avec les questions pétrolières, sont amenées à s'intéresser à celles-ci. Certaines, comme l'ONU, ont élaboré des normes internationales (droits de l'Homme, droits sociaux, environnementaux, lutte contre la corruption, etc.) applicables aux compagnies pétrolières multinationales - l'Assemblée Générale de l'ONU a notamment adopté une résolution sur la souveraineté

[346] Isabelle Duriez, *Dans les méandres de l'enquête Blackwater, la société aux 17 morts*, 5 novembre 2007 (http://www.liberation.fr/actualité/monde/289121).

permanente des Etats sur leurs ressources naturelles. D'autres, telle que l'OCDE à travers l'Agence Internationale pour l'Energie (AIE), se penchent sur le fonctionnement du marché pétrolier. Enfin, alors que le FMI se préoccupe de l'impact macroéconomique du comportement des principaux acteurs du jeu pétrolier, les Etats surtout, le GBM joue parfois un triple rôle (banquier, aval financier et caution politique). L'implication de ce dernier dans le projet de l'oléoduc pétrolier Tchad-Cameroun met en évidence ces différents rôles[347].

2.1.4.2. La société civile et les questions pétrolières

L'irruption de la société civile sur la scène pétrolière s'est faite autour de trois principaux types d'enjeux ou sujets de préoccupations, à savoir les droits de l'Homme, la bonne gestion de la rente pétrolière et les problèmes environnementaux. En effet, les violations massives des droits de l'Homme constatées dans les pays producteurs de pétrole dont les régimes politiques ne sont pas démocratiques, les détournements des revenus pétroliers par les dirigeants de ces pays au détriment de leur peuple, le désastre écologique causé sur les communautés locales des zones d'opération des compagnies pétrolières, etc. sont autant de facteurs qui ont amené les organisations non gouvernementales et les opinions publiques, principales composantes de la société civile, à devenir les acteurs géopolitiques de la scène pétrolière à l'échelle locale et globale.

Sur le terrain des droits de l'Homme, *Human Rights Watch* (HRW) et *Amnesty International* sont parmi les ONG qui ont joué un rôle décisif dans la dénonciation de l'implication des compagnies pétrolières dans les atteintes graves aux droits de l'Homme dans les pays comme la Colombie, où les multinationales pétrolières telles *Occidental Petroleum* ou *BP* ont signé des accords avec l'armée et la police afin de garantir « la sécurité de leurs installations et de leur personnel ». Pour HRW, ces multinationales ont « une responsabilité directe dans les exactions que ces forces peuvent commettre ». De telles incriminations ont amené certaines ONG comme *EarthRights International*, basée à Washington (USA), à porter plainte contre *Unocal* et *Total* pour complicité avec la Junte birmane[348].

[347] Voir deuxième partie, Chapitre 5. L'avènement de l'ère pétrolière avec le projet d'exportation tchadien.
[348] Deux actions en justice ont été intentées à Los Angeles en 1996 contre Total et Unocal. Seule l'action contre Unocal a été déclarée recevable. Le Tribunal s'est déclaré incompétent pour instruire le procès contre la Junte birmane, la MOGE et Total. Source : Rapport d'information n°1859, *Pétrole et éthique : une conciliation possible*, Assemblée Nationale française, 1999.

En Afrique, *Shell*, *Mobil* et *Chevron* ont été directement mises en cause pour leur rôle au Nigeria. *Chevron* est particulièrement accusée d'avoir fourni aux forces de sécurité nigérianes les hélicoptères, bateaux et autres équipements utilisés pour mater les mouvements de protestation (motivés par des préoccupations environnementales et de corruption) de la communauté *Ijaw* dans le delta du Niger. Dans ce dernier cas, l'action des ONG a bénéficié d'un soutien politique remarqué, conduisant notamment certains élus à la Chambre des représentants [USA] à demander une enquête sur le comportement du pétrolier américain[349].

De son côté, Shell a été la cible principale de la campagne du Mouvement pour la Survie du peuple Ogoni (MOSOP), qui l'accusa de complicité dans le génocide présumé de ce peuple. En 1993, Shell fut contrainte d'interrompre la production dans l'*Ogoniland* suite à des manifestations massives dans ses installations et affirma que son personnel avait été menacé[350]. Enfin, c'est la dénonciation des agissements mafieux et des pratiques illicites de la compagnie pétrolière française *ELF-Aquitaine* à travers la campagne « *Elf ne doit pas faire la loi en Afrique* », qui ont amené l'Assemblée nationale Française à mandater sa Commission des Affaires étrangères pour élaborer un rapport d'information[351] sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental.

Par ailleurs, la société civile se mobilise également de plus en plus pour lutter contre le détournement de la rente pétrolière par les dirigeants au pouvoir, la corruption et la gabegie, et exiger, d'une part, la transparence dans les paiements effectués par les compagnies pétrolières aux gouvernements ; et, d'autre part, l'utilisation des revenus reçus par ces derniers pour lutter contre la pauvreté des populations. Des organisations non gouvernementales comme *Global Witness*, *Save The Children*, *Transparency international*, *Oxfam*, *Open Society Institute* (OSI), CAFOD, etc. sont à l'avant-garde de ce combat pour la transparence dans la gestion des revenus provenant des industries extractives et militent pour leur bonne utilisation dans les programmes de lutte contre la pauvreté dans les pays riches en ressources naturelles. Grâce aux pressions exercées par ces ONG, qui ont lancé la campagne internationale *Publish What You Pay* (PWYP), une vaste coalition de plus de 300 ONG s'est constituée et a pu amener l'ancien Premier Ministre britannique, Tony Blair, à promouvoir l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).

---

[349] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique. Une conciliation possible ?*, Rapport d'information n°1859, op. cit. , p.38.
[350] Ibid, p. 58.
[351] Idem., p. 38.

Enfin, dans le domaine environnemental, des ONG comme *Greenpeace*, les *Amis de la terre*, et bien d'autres, se sont illustrées dans des campagnes de boycott très efficaces contre les multinationales pétrolières (Cf. Section 2.5). L'affaire de la plate-forme *Brent Spar* en est la parfaite illustration. De quoi s'agit-il ?

Il s'agissait de la campagne de boycott organisée par *Greenpeace* contre la compagnie pétrolière anglo-néerlandaise *Shell*, accusée de polluer la Mer du Nord par l'immersion de cette plate-forme pétrolière contenant de fortes doses de polluants. En effet, tout est parti de la décision du gouvernement britannique d'autoriser *Shell* à couler au nord de l'océan Atlantique, près des côtes écossaises, une plate-forme pétrolière au printemps 1995. Pour Greenpeace, il fallait procéder à son démantèlement à terre. Ce que refusa de faire Shell. D'où l'appel de Greenpeace au boycott de *Shell*[352].

La contestation débuta par les protestations de *Greenpeace* en Allemagne puis dans d'autres pays, considérant que *Shell* avait des responsabilités à assumer et qu'une telle décision pouvait entraîner de graves risques écologiques. Malgré les arguments de la compagnie qui soulignaient qu'une telle mesure était techniquement la plus efficace pour éviter les dangers relatifs aux produits toxiques ou radioactifs contenus sur la plate-forme, *Greenpeace* Allemagne décréta le boycott de la compagnie, demandant à la population de ne plus se fournir chez *Shell* tant que la décision n'aurait pas été annulée. Cette décision était stupéfiante pour la *Shell*, qui estimait peu acceptable le boycott dirigé contre ses succursales allemandes car la décision concernant la plate-forme avait été prise en Grande-Bretagne. La plate-forme *Brent Spar* fut occupée par les militants de *Greenpeace* qui firent appel aux autorités britanniques pour obliger la *Shell* à abandonner son projet d'immersion en mer. Dans un premier temps les autorités britanniques refusèrent d'intervenir, mais la campagne de *Greenpeace* prit de l'ampleur. Les accusations de *Greenpeace* relayées par d'autres ONG frappèrent une opinion publique choquée qu'une compagnie pétrolière puisse polluer impunément la mer du Nord. *Shell* fit figure d'empoisonneur et cette campagne efficace de boycott la frappa durement[353].

La mobilisation de la société civile a eu pour résultat de faire évoluer positivement le comportement des compagnies pétrolières et les pratiques de certains gouvernements dans les domaines précités. Car ces deux catégories d'acteurs géopolitiques ont pu mesurer les effets

[352] Ibid, p.48
[353] Ibid, p.49

en termes de coûts (économiques, financiers, politiques, sociaux, etc.) sur leurs intérêts. Cette dimension est examinée dans la section 2.5.

Le projet de construction de l'oléoduc pétrolier devant transporter le pétrole brut tchadien des champs pétrolifères de Doba (Sud du Tchad) au terminal maritime de la ville camerounaise de Kribi a également suscité une forte mobilisation des organisations de la société civile locale et internationale autour des mêmes sujets de préoccupations tels que les droits de l'Homme, le respect de l'environnement et la question de la transparence dans l'utilisation des revenus.

2.1.4.3. Les autres groupes d'intérêts (diffus)

Il s'agit des réseaux mafieux, des organisations terroristes, des rébellions armées et autres intermédiaires, qui sont intéressés, pour des motivations aussi diverses que variées, à l'enjeu pétrolier. Certains cherchent à s'approprier ou détourner de manière illicite une partie de la rente pétrolière. D'autres, pour protester contre ces pratiques ou exprimer des revendications politiques, s'en prennent aux installations pétrolières ou au personnel des compagnies multinationales. Enfin, il y a ceux qui s'attaquent à l'Etat rentier, dont les dirigeants sont considérés comme corrompus et assujettis aux intérêts étrangers au lieu d'être au service de leur peuple.

2.2. ETAT DES LIEUX DES RÉSERVE, DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

Selon notre modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale (Chapitre 1, 1.5.3.3.1), après l'identification des acteurs, la deuxième étape descriptive est celle de la détermination de l'enjeu de la relation ou ce que l'approche globale des relations internationales nomme « *issue areas* », ou objet pouvant susciter des comportements coopératifs ou compétitifs (conflictuels) et pour lequel nous préconisons l'adoption de comportement stratégique comme facteur d'équilibre dans l'échange ou l'interaction.

Le pétrole étant considéré ici comme le principal enjeu de la conflictualité géopolitique, il convient de montrer en quoi la répartition géographique des réserves mondiales (2.2.1.), de la production et de la consommation de pétrole (2.2.2) sont, au regard des perspectives pétrolières mondiales et de leurs incidences géopolitiques (2.2.3), les deux principaux déterminants de ce type de conflictualité.

2.2.1. La répartition géographique des réserves mondiales de pétrole en 2006

Les réserves prouvées de pétrole conventionnel[354] (léger) sont estimées à 1208, 2 milliards de barils, réparties géographiquement de la manière suivante : 742,7 milliards pour le Moyen-Orient ; 144,4 milliards pour l'Europe et l'Eurasie ; 117, 2 milliards pour l'Afrique ; 103,5 milliards pour l'Amérique centrale et du Sud ; 59,9 milliards pour l'Amérique du Nord et 40,5 milliards pour l'Asie Pacifique[355].

Graphique 2 : Répartition géographique des réserves mondiales prouvées de pétrole en 2006

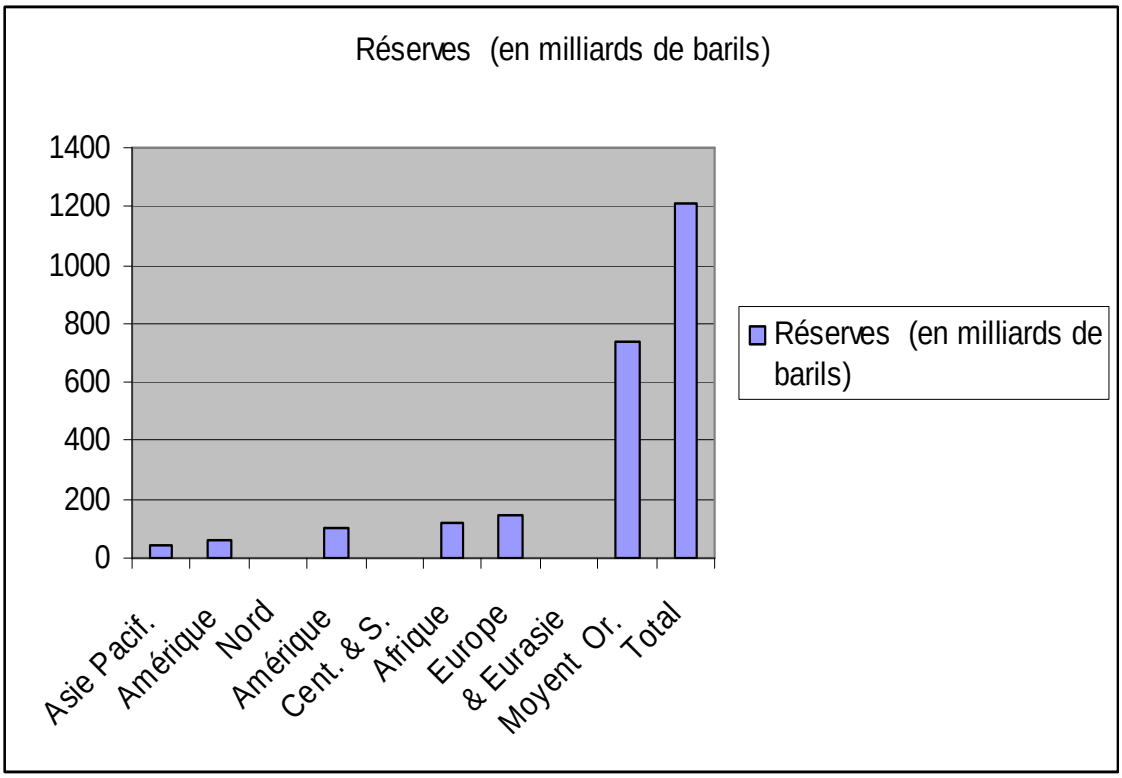

Source : Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical World Energy Review, juin 2007).

La région du Moyen-Orient détient, à elle seule, 61 % des réserves mondiales prouvées de pétrole. Elle est suivie par l'Europe et l'Eurasie (12%). Avec 10%, l'Afrique occupe le troisième rang mondial. Viennent ensuite l'Amérique Centrale et du Sud (9%), l'Amérique du Nord (5,0%) et enfin l'Asie-Pacifique (3 %).

[354] Le pétrole conventionnel est léger, par opposition à celui non conventionnel (sables bitumeux), lourd et visqueux
[355] Source : BP Statistical Review of World Energy, June 2007

Figure 1 : répartition géographique des réserves mondiales en pourcentage du total en 2006

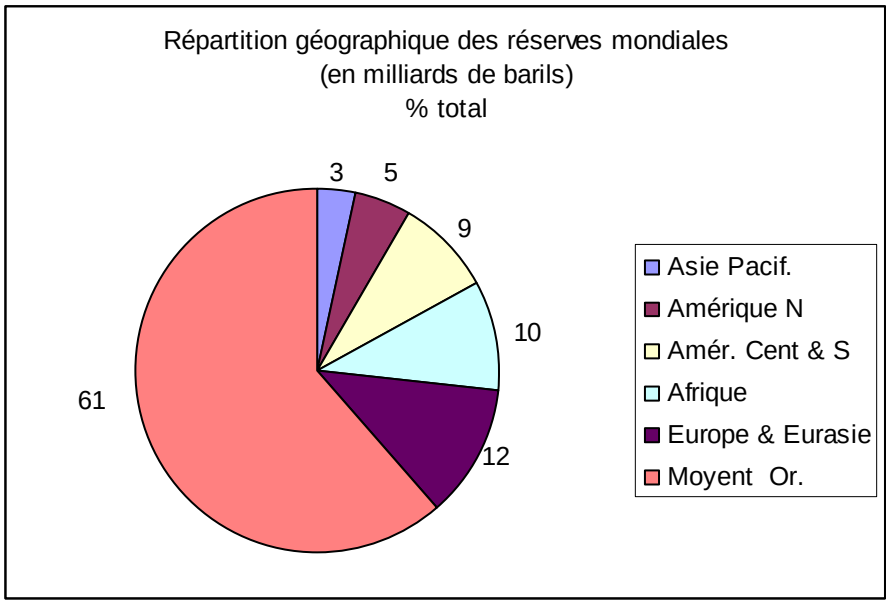

Source : Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical World Energy Review, juin 2007).

2.2.2. Cartographie de la production et consommation mondiale de pétrole en 2006

En 2006, la production mondiale de pétrole se chiffre à 3914 millions de tonnes répartie comme suit : Asie pacifique (379,8 Mt), Afrique (473, 7 Mt), Moyen Orient (1221,9 Mt), Europe et Eurasie (846,7 Mt), Amérique centrale et du Sud (345,8 Mt) et Amérique du Nord (646,1 Mt). Voir graphique 2 ci-dessous.

Graphique 2 : répartition géographique production et consommation de pétrole (2006)

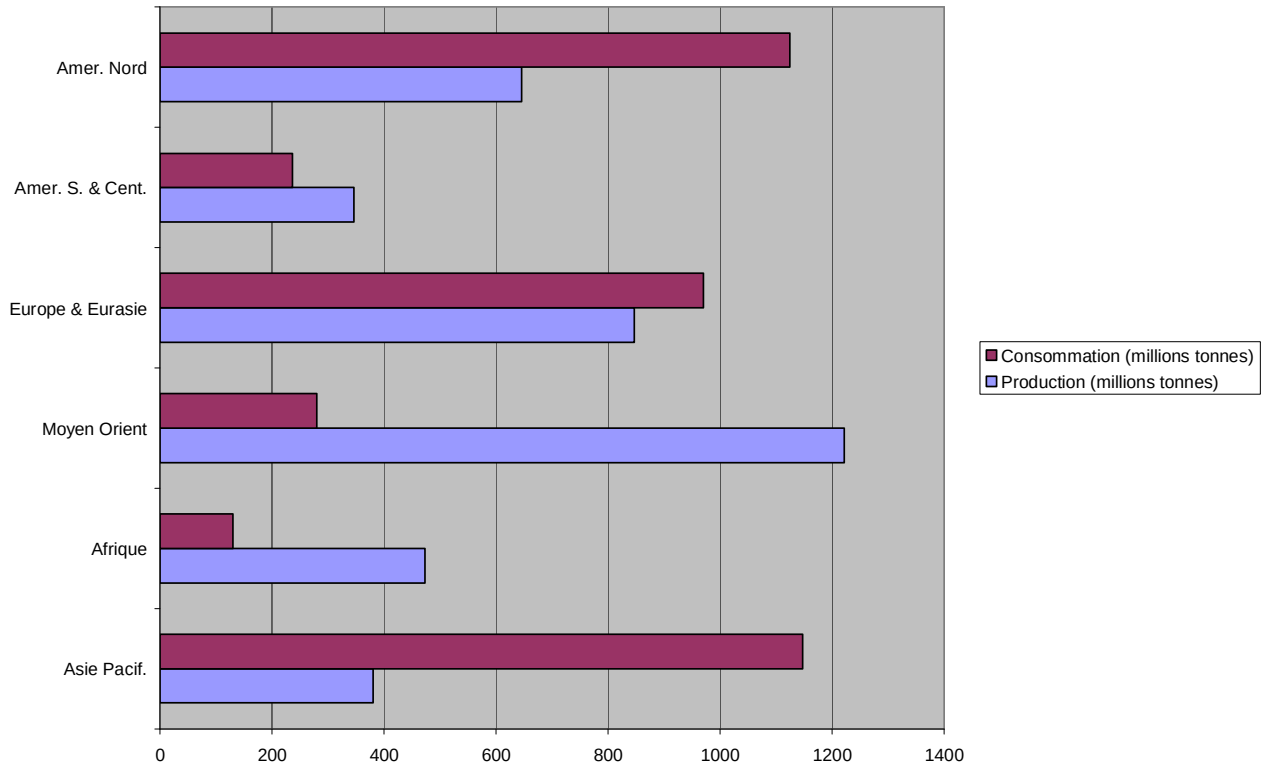

Source : Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical World Energy Review, juin 2007).

En termes d'importance de la production par rapport au total mondial, la région du Moyen Orient se place au premier rang (31,2%). Elle est suivie par l'Europe et l'Eurasie (21,6%), l'Amérique du Nord (16,5%), l'Afrique (12,1%), l'Asie pacifique (9,7%) et l'Amérique centrale et du sud (8,8%).

La consommation mondiale de pétrole en 2006 s'élève à 3889,8 millions de tonnes. La répartition régionale est la suivante : Asie pacifique (1148 Mt), l'Afrique (130,5 Mt), le Moyen Orient (280,1 Mt), l'Europe et l'Eurasie (970,1 Mt), l'Amérique centrale et du sud (236,5 Mt) et l'Amérique du Nord (1124,6 Mt).

La mise en relation des chiffres de la production et de la consommation mondiale de pétrole montre qu'il n'y a pas de concordance entre les principales régions productrices et consommatrices. Alors que l'Asie pacifique se classe au cinquième rang en termes de production, elle est la première région consommatrice au monde (29,5%). L'Amérique du

Nord est la deuxième région consommatrice (28,9%). Viennent ensuite, l'Europe et l'Eurasie (24,9%), le Moyen Orient (7,2%), l'Amérique centrale et du sud (6,1%) et enfin l'Afrique (3,4%).

Cette répartition géographique des réserves, de la production et de la consommation mondiales de pétrole n'est pas sans incidences sur la géopolitique pétrolière mondiale actuelle et future.

2.2.3. La géopolitique pétrolière mondiale actuelle et future

Dans le bilan énergétique mondial actuel, les énergies fossiles représentent 88% de la consommation d'énergie primaire. Au cours de la dernière décennie, on note une progression de 18,7% de la consommation de cette dernière, soit 9741,2 Mtep. Dans la structure de cette consommation d'énergie, le pétrole compte pour 40% contre 25% pour le gaz, 25% pour le charbon et 10% pour les autres.

Selon les prévisions de l'AIE, la part du pétrole dans cette consommation diminuera légèrement au profit du gaz mais se stabilisera autour de 38% d'ici à 2030[356]. Cependant, la forte croissance de la demande énergétique des pays développés et émergents, la perspective de l'atteinte du pic pétrolier et donc de l'épuisement des réserves ainsi que d'autres facteurs géopolitiques révèlent les différents enjeux du pétrole, lesquels sont autant de motivations qui orientent les comportements des acteurs du grand jeu pétrolier international.

2.3. LE PÉTROLE ET SES DIFFÉRENTS ENJEUX

Le pétrole comporte de multiples enjeux dont les plus évidents sont économiques, financier, social, politique, etc. Avant de nous attarder sur les enjeux géopolitique et géostratégique du pétrole, qui intéressent directement notre problématique de recherche, passons rapidement en revue les autres enjeux.

Du point de vue économique et financier, le pétrole compte pour environ 40%, dans la structure de la consommation énergétique mondiale, suivi par le charbon (25%), le gaz naturel (25%). Les 10% restants recouvrent le nucléaire, l'hydraulique et les autres énergies

[356] AIE, *Prospectives énergétique mondiale jusqu'en 2030*, World Energy Outlook, 2002.

renouvelables. L'exploitation et la transformation du pétrole en produits finis génèrent un chiffre d'affaires de l'ordre de 2000 milliards d'euros[357].

Sur le plan social, le pétrole est le « symbole du progrès humain ». Aujourd'hui, écrit Daniel Yergin, nous dépendons à tel point du pétrole et il est si ancré dans notre vie quotidienne que c'est à peine si nous prenons le temps d'en comprendre la signification envahissante. C'est le pétrole qui nous permet de vivre où nous vivons, comme nous vivons, qui nous permet de prendre le train pour aller travailler, qui régente notre façon de voyager et même l'endroit où nous courtisons les femmes. C'est le sang même des communautés suburbaines. Le pétrole (et le gaz naturel) sont les composants essentiels des engrais dont dépend l'agriculture du monde ; c'est le pétrole qui permet de transporter le ravitaillement jusqu'aux méga-villes du monde incapables de subvenir à leurs propres besoins. C'est le pétrole aussi qui fournit les matières plastiques et chimiques qui constituent les briques et le mortier de notre civilisation contemporaine, une civilisation qui s'effondrerait si les puits de pétrole, dans le monde, s'asséchaient soudain[358].

C'est cette dépendance quasi-absolue de l'homme contemporain au pétrole qui lui confère son caractère de produit stratégique, révélant par la même occasion son double enjeu géopolitique et géostratégique.

2.3.1. Le pétrole comme enjeu géopolitique

Ressource d'intérêt vital, le pétrole est l'objet de toutes les convoitises des différents acteurs qui veulent s'approprier la rente pétrolière, accéder aux gisements pétrolifères, contrôler les réserves, etc. Cette volonté d'appropriation de la rente pétrolière ou de contrôle des ressources pétrolières suscite bien souvent des rivalités, entraîne des crises, provoque des disputes territoriales, crée des tensions et débouche sur des affrontements violents ou conflits armés impliquant deux ou plusieurs pays voisins, voire la communauté internationale. C'est en cela que le pétrole constitue un enjeu géopolitique parce qu'il est au cœur de la conflictualité.

Un bref aperçu de l'histoire des relations internationales, à partir de la fin du 19^{e} siècle jusqu'à nos jours, montre que le pétrole a été l'un des principaux enjeux des rivalités entre

[357] Jean-Marie Chevalier, *Le pétrole dans l'économie mondiale*, Questions internationales n°2, juillet-août 2003, Paris, p.19.
[358] Daniel Yergin, *Les hommes du pétrole. Les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991, p.17.

puissances européennes pour les conquêtes territoriales. Il a été également un facteur déterminant pour l'issue des deux guerres mondiales (1914-18 et 1939-45).

En outre, lors de la crise de Suez de 1956 et de la guerre israélo-arabe de 1973, le pétrole a été utilisé comme moyen de pression[359] sur les pays occidentaux. Enfin, la dimension pétrolière n'est pas étrangère à la guerre Iran-Irak de 1980-1988, à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, à la guerre du Golfe de 1991 ainsi qu'à l'intervention militaire américaine en Irak (2003). Bref, tous ces événements portent l'empreinte du pétrole. Autrement dit, le facteur pétrolier a joué, d'une façon ou d'une autre, un rôle déterminant soit en tant qu'élément déclencheur, soit comme moteur de l'événement, soit enfin comme élément stabilisateur[360].

Ainsi, au fil des années, le lien entre pétrole et géopolitique ne cesse de s'affermir. La question pétrolière est donc passée tout naturellement d'une affaire de politique intérieure pour quelques pays développés, dont les économies sont fort dépendantes, à « un enjeu géopolitique majeur, du plan local au plan mondial, via la multiplication des acteurs et l'augmentation des interdépendances entre, d'une part, les Etats consommateurs, producteurs et exportateurs et, d'autre part, les compagnies pétrolières internationales, nationales et les compagnies privées plus modestes »[361]. En outre, la « montée en puissance de revendications communautaires dans certains pays producteurs », pour exiger un meilleur partage des revenus pétroliers entre les régions productrices et le gouvernement central ou prônant le séparatisme pour mieux profiter des richesses pétrolières desdites régions, procède d'une logique géopolitique.

Enfin, le fait que la problématique pétrolière concerne au premier chef les autorités politiques des Etats et influence fortement les rapports interétatiques, lui confère presque naturellement le caractère géopolitique qui accroît son enjeu géostratégique.

2.3.2. Le pétrole comme enjeu géostratégique

Le pétrole, *« ça sert à faire la guerre !*». Cette célèbre formule qu'on attribue volontiers à Lord Curzon, alors ministre britannique des Affaires étrangères, révèle, à elle seule, l'une des

[359] Sur l'efficacité de l'embargo économique comme moyen de pression, voir Tanguy de Wilde d'Estmael, *La dimension politique des relations économiques extérieures de la Communauté Européenne : l'instrument économique comme moyen de politique étrangère*, UCL, 1997.
[360] Pour mieux se rendre compte de ce lien étroit entre pétrole et géopolitique, il y a le remarquable ouvrage de William Engdahl, *Pétrole. Une guerre d'un siècle. L'ordre mondial anglo-américain*, traduit de l'américain par Valentin Dumas, Nièvre (France), Editions Jean Cyrille Godefroy, 2007.
[361] Philippe S. Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit., p.7.

dimensions primordiales du pétrole comme un enjeu géostratégique. William Engdahl nous apprend que l'étude des principaux théâtres de la guerre de 1914-1918 montre à quel point la sécurisation des approvisionnements pétroliers était déjà au centre des préoccupations militaires de l'époque. Au cours de la guerre, la mobilité des actions militaires avait été prodigieusement accrue grâce au pétrole[362].

Quelques exemples tirés de cette période en témoignent. L'occupation de la Roumanie par l'Allemagne n'avait en réalité qu'un seul objectif : faire main basse sur toutes les ressources de production pétrolière et des oléoducs auparavant répartis entre Anglais, Néerlandais, Français et Roumains. En effet, pendant la guerre, la Roumanie fut la seule source d'approvisionnement garantie pour toutes les forces aériennes, les tanks et les sous-marins allemands. En outre, la campagne britannique des Dardanelles avait pour objectif de sécuriser l'approvisionnement pétrolier en provenance des champs pétrolifères russes de Bakou pour soutenir l'effort de guerre anglo-français[363].

Le 21 novembre 1918, à l'occasion d'un dîner de la victoire tenu dix jours après l'Armistice, le sénateur français Henry Bérenger, directeur du Comité général du Pétrole en temps de guerre, déclara que le pétrole était « le sang de la victoire. L'Allemagne avait trop misé sur sa supériorité en acier et en charbon, sans tenir suffisamment compte de notre supériorité en pétrole »364.

D'autres exemples, tirés de la seconde guerre mondiale, confirment cet enjeu géostratégique du pétrole. En effet, à la veille de la seconde guerre mondiale, l'Allemagne et la Russie signent le pacte germano-soviétique (1939) qui assura à l'Allemagne un approvisionnement important en pétrole. De 1939 à 1941, Moscou approvisionnera Berlin avec plus de 65 millions de barils. Non satisfaite, l'Allemagne dénonça ce pacte et décida d'envahir la Russie en juin 1941. Les divisions hitlériennes se ruèrent vers le Caucase et les importants gisements de Bakou avant d'être arrêtées à Stalingrad365. N'ayant pas réussi à atteindre à leur but, les forces allemandes durent se contenter des produits synthétiques fabriqués à partir du charbon ou du lignite. Grâce à ces produits de synthèse, les deux tiers des besoins globaux des forces de l'Axe et plus particulièrement 90% de l'essence d'aviation furent couverts. Mais l'extension géographique du front en Russie et en Afrique du Nord, l'intensification de la

[362] William Engdahl, *Pétrole. Une guerre d'un siècle. L'ordre mondial anglo-américain*, op.cit., p. 56.
[363] Ibid, p. 54.
[364] Ibid, p.56.
[365] Philippe S. Lopez, op.cit. , p. 12.

bataille sur le front occidental, après les débarquements alliés de 1944 et la destruction des usines allemandes de produits de synthèse, créèrent une grave crise de ravitaillement qui contribua à paralyser la défense allemande.

Le Japon, autre puissance de l'Axe, souffrit davantage de la pénurie de pétrole366. En effet, dès 1931, suite à l'occupation japonaise de la Mandchourie et plus encore après l'attaque de la Chine par le Japon en juillet 1937, les Etats-Unis, qui fournissaient à l'époque 80% de la consommation pétrolière japonaise, décident une quarantaine partielle sur les produits pétroliers à destination du Japon. Mais face à la poursuite de l'expansionnisme nippon en Asie, cette mesure fut renforcée en juillet 1940, puis en juin 1941, date de l'embargo total des exportations de pétrole vers le Japon décrété par les Etats-Unis. C'est cette décision, suivie de l'échec des négociations pour l'achat de pétrole auprès de l'Union soviétique en juillet 1941 qui conduira le Japon, début septembre, à préparer sous trois mois l'entrée en guerre contre les Etats-Unis, qui sera effective avec l'attaque aérienne japonaise sur Pearl Harbour, le 7 décembre 1941. Mais les stratèges japonais, en focalisant leur objectif militaire sur les vaisseaux de guerre de la flotte étasunienne du Pacifique, ont oublié de détruire les énormes cuves contenant quelque 4,5 millions de barils de carburant à Hawaï, ce qui permit aux Etats-Unis de lancer leur contre-attaque plus rapidement que ne l'avait prévu l'amirauté japonaise.367

Ainsi, pendant les deux guerres mondiales, accéder aux ressources pétrolières ou en priver l'ennemi relevait aussi bien d'un objectif que de la stratégie militaire. Car on voit bien que du pétrole dépend la victoire ou la défaite des forces belligérantes. Aujourd'hui, cette question de la sécurité des approvisionnements pétroliers demeure toujours au centre des préoccupations des nations développées (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Russie), tant leur mode de vie et leur puissance en dépendent. Il en est de même des pays économiquement émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, etc.) dont le pétrole constitue le moteur de leur croissance économique.

Par ailleurs, le premier choc pétrolier, consécutif à l'embargo[368] décrété en octobre 1973 par les pays arabes lors de la guerre du Kippour opposant ces derniers à Israël, le second choc

366 Etienne Dalemont et al. , *Histoire du pétrole*, Paris, PUF, Que sais-je ? , 1993, p.44.
367 Philippe S. Lopez, op. cit. , p. 11-12.
368 Cet embargo comportait deux volets : restrictions de production au plan mondial d'environ 25% ; un embargo total contre cinq pays (Etats-Unis, Pays-Bas, Afrique du Sud, Rhodésie, Portugal), soit dans le cas des Etats-Unis et des Pays-Bas, en raison de leur soutien à Israël, soit pour protester contre la politique « coloniale » des trois autres Etats.

créé par la révolution islamique iranienne en 1979, suivi de la guerre Irak/Iran 1980-1988 ainsi que de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, ont accru les risques de vulnérabilité et d'insécurité des approvisionnements et donc l'importance géostratégique du pétrole.

Enfin, depuis les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis et les menaces qui pèsent sur les principales zones d'approvisionnement, la sécurisation physique des voies d'approvisionnement ou d'accès aux gisements sont considérés comme des cibles stratégiques à protéger militairement de ces menaces réelles ou supposées. Désormais, la question de la sécurité des routes maritimes est vitale pour l'approvisionnement mondial en hydrocarbures.

En effet, d'après, Philippe Sébille Lopez, se référant aux statistiques de *l'US Department of Energy*, sur les 48 millions de barils de pétrole brut et de produits pétroliers qui naviguent quotidiennement, ce sont plus de 35 millions de barils qui transitent chaque jour par ce qu'il est convenu d'appeler des goulots d'étranglement, c'est-à-dire des passages difficilement contournables, au plan de la circulation mondiale des hydrocarbures. Ces détroits[369], parce qu'ils peuvent être facilement bloqués, sont très vulnérables et constituent des cibles potentielles de choix pour d'éventuels mouvements terroristes et autres pirates[370].

[369] Sur l'importance stratégique du contrôle des détroits et des canaux, se rapporter au remarquable ouvrage du Professeur A. Chauprade : *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003, p.579.

[370] Philippe S. Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit., p.43.

Carte 2 : les routes maritimes du pétrole et passages stratégiques

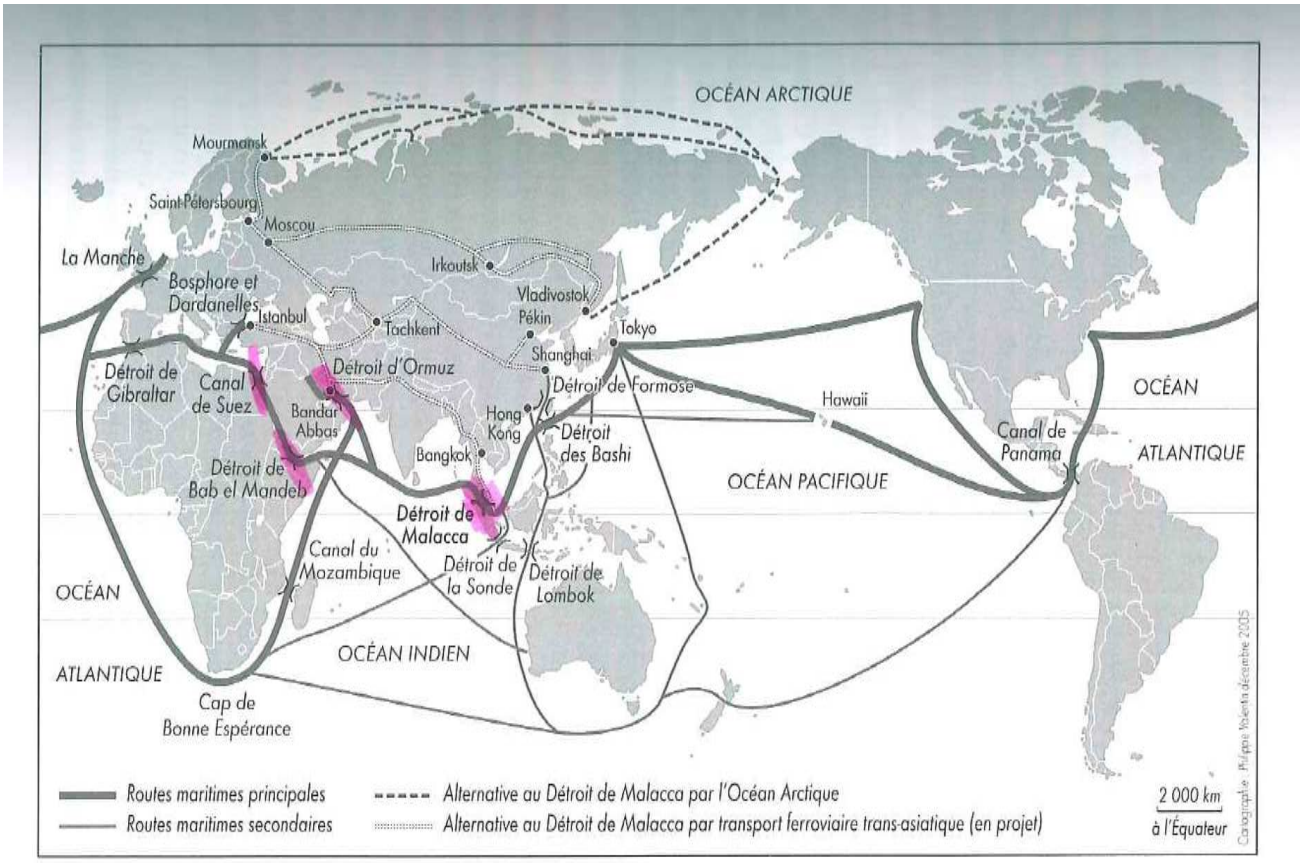

Les routes maritimes du pétrole et les passages stratégiques

Source : Philippe Sébille Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, p.45.

Ainsi, face aux enjeux géopolitique et géostratégique du pétrole, les acteurs de la scène pétrolière développent des stratégies ou mobilisent différents moyens pour réaliser leurs ambitions ou contrer les menaces réelles ou supposées.

2.4. STRATÉGIES OU MOYENS D'ACTION DES PRINCIPAUX ACTEURS

L'observation du comportement des acteurs du grand jeu pétrolier sur l'échiquier international révèle que ceux-ci utilisent des stratégies ou moyens aussi divers que variés pour réaliser leurs ambitions ou contrer les menaces qui s'y opposent. Pour l'essentiel, l'on peut classer ces moyens dans les trois catégories généralement admises par la démarche d'analyse géopolitique. Il s'agit des moyens diplomatiques, militaires et spéciaux ou spécifiques.

2.4.1. Des moyens diplomatiques pour satisfaire les ambitions pétrolières

« *Une nation faible n'a pas de diplomatie* », constate Jean-François Susbielle à propos de la Chine : « on fait le dos rond, on plie comme le roseau, tant que l'on n'a pas les moyens d'imposer sa diplomatie. C'est ainsi que la Chine a à peine protesté lorsqu'en 2003

l'Amérique de Bush s'est emparée de l'Irak et des réserves pétrolières destinées à la République populaire. Menacée au premier chef par la stratégie d'encerclement et d'étouffement américaine, la Chine n'a jamais brandi son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies, laissant ce rôle à la France, autre **nation faible**[371] mais pourtant téméraire »[372].

Pourtant, cette donne semble changer ces dernières années. Deuxième grand consommateur de pétrole au monde, après les Etats-Unis, la Chine dispose désormais des moyens diplomatiques pour satisfaire ses ambitions pétrolières. Elle se présente actuellement comme le principal concurrent, voire le rival des Etats-Unis sur la scène pétrolière mondiale. L'examen de la diplomatie pétrolière de ces deux rivaux, tous deux membres du Conseil de sécurité, permettra de mettre en exergue les moyens diplomatiques déployés par chacun pour réaliser ses buts dans cet environnement concurrentiel.

2.4.1.1. La diplomatie pétrolière des Etats-Unis

L'enjeu pétrolier a toujours été au cœur de la politique étrangère des Etats-Unis depuis au moins un demi-siècle. Les différentes Administrations américaines, de *Truman* à *Georges W. Bush* en passant par *J.F. Kennedy, Lyndon B. Johnson, Richard Nixon, Jimmy Carter, Georges H. Bush* et *Bill Clinton*, ont élaboré leur doctrine de politique étrangère en l'articulant autour de la protection des intérêts américains, pétroliers surtout. L'examen de la diplomatie pétrolière des Etats-Unis sous l'Administration de George W. Bush confirme cette réalité.

Dès le début de son premier mandat de 2001, l'une des priorités du président américain nouvellement élu est la nécessité d'augmenter les flux d'hydrocarbures vers les Etats-Unis. Deux principaux facteurs ont déterminé la définition de cette priorité : la crise énergétique (pénurie de gaz et de pétrole surtout) que connaît le pays depuis plusieurs mois et l'accroissement des importations de pétrole en provenance de l'étranger.

En effet, quelques mois avant la première investiture de George W. Bush, les Etats-Unis ont été confrontés à plusieurs pénuries de pétrole et de gaz dans différentes parties du pays, entraînant des coupures périodiques de courant en Californie. En outre, depuis 1998, les importations de pétrole brut dépassaient, pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis,

---

[371] Le qualificatif « nation faible » utilisé pour caractériser la France est à prendre avec des pincettes dans la mesure où ce pays dispose de « l'atome égalisateur ».

[372] Jean-François Susbielle, *Chine-USA. La guerre programmée. Le 21e siècle sera-t-il le siècle de la revanche chinoise ?* , Paris, First Editions, 2006, p. 45.

les 50% de la consommation nationale, provoquant une certaine anxiété quant à la perspective des approvisionnements énergétique du pays à long terme[373].

Face à cette situation, George W Bush déclara que la résolution de la crise énergétique nationale était sa tâche majeure en tant que président. Il considéra, avec ses conseillers, que les approvisionnements pétroliers constituaient un élément essentiel de la bonne santé et de la compétitivité des industries du pays. Dès le mois de mars 2001, lors du Sommet national sur l'énergie, Mr Spencer Abraham, secrétaire d'Etat à l'Energie déclarait : « Les Etats-Unis sont confrontés à une importante crise énergétique pour les deux prochaines décennies. Tout échec à relever ce défi menacera notre prospérité économique nationale, compromettra notre sécurité nationale et modifiera totalement notre mode de vie »[374].

Pour répondre à cet impératif, le président Bush mit sur pied un groupe de travail baptisé « *National Energy Policy Development Group* » (NEPDG). Le groupe, présidé par le vice-président, Richard Cheney, et composé d'éminentes personnalités aussi bien de l'administration Bush que des dirigeants d'entreprises du secteur énergétique rédige un rapport avec des propositions pour l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique nationale. Dans leurs analyses, les membres du NEPDG ont rapidement compris que la problématique énergétique du pays les conduisait vers deux réponses diamétralement opposées : soit continuer de consommer toujours plus de pétrole, malgré le déclin de la production domestique, et devenir ainsi de plus en plus dépendant des importations de brut ; soit choisir une voie plus difficile, orientée vers les énergies renouvelables aux fins de réduire progressivement l'utilisation du pétrole. Le président Bush, à qui le rapport Cheney a été soumis dès le mois de mai 2001, arbitra en faveur de la continuité et de l'augmentation de la dépendance aux importations pétrolières. Cette décision indique donc la voie à suivre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique nationale (NEP) des Etats-Unis[375].

L'objectif déclaré de la NEP est donc : *« assurer des approvisionnements plus conséquents en provenance de l'étranger* ». Car, « la sécurité énergétique des Etats-Unis dépend d'un approvisionnement suffisant pour soutenir la croissance économique du pays et du monde. » Ainsi, précise le rapport Cheney : « nous pouvons renforcer notre propre sécurité énergétique et la prospérité partagée de l'économie mondiale. C'est un mandat qui nous est confié de faire

[373] Philippe Sébille Lopez, *Géopolitique du pétrole,* op. cit. , p.72.
[374] Ibid, p.73.
[375] Ibid, p. 74.

de la sécurité énergétique, une priorité de notre politique commerciale et de notre politique étrangère »[376].

La base de la stratégie pétrolière de l'administration Bush consiste, par tous les moyens, à stimuler l'offre pétrolière mondiale afin de diminuer la dépendance des Etats-Unis vis-à-vis du Moyen-Orient et, en particulier, de l'Arabie saoudite. Pour ce faire, la NEP demande aux secrétaires à l'Energie, au Commerce, et au secrétaire d'Etat « d'approfondir le dialogue commercial avec le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, et les autres Etats de la Caspienne pour promouvoir un climat d'affaires transparent et stable au plan de l'énergie et des projets d'infrastructures »[377]. Dans cette vision géopolitique planétaire des hydrocarbures des Etats-Unis, les pays producteurs de pétrole des Amériques tels que le Canada, le Mexique, le Venezuela, etc. et ceux de l'Afrique sont également considérés comme des sources d'approvisionnements alternatifs.

Dès lors, les « représentants (comme les exécutants) de cette politique devront négocier pour obtenir ces approvisionnements énergétiques et investir (directement et indirectement) pour faire augmenter la production et le volume des exportations. Ils doivent aussi faire en sorte que des révolutions, insurrections et autres troubles divers ne viennent pas, à terme, perturber les livraisons vers les Etats-Unis ». C'est ce qu'il faut comprendre par l'injonction faite à ceux-ci de mettre l'accent sur « la levée des obstacles d'ordre politique, économique, juridique ou logistique, qui entravent cet accès ».

C'est donc sur la base de cette stratégie, et conformément à l'objectif de la NEP, que le gouvernement américain va lancer une offensive diplomatique pour disposer de davantage de ressources à l'étranger, avec deux cibles privilégiées dès le début, l'Afrique et la région de la mer Caspienne. Plusieurs exemples tirés de la scène pétrolière africaine (Cf. Chapitre 3) confirment cette nouvelle orientation de la géopolitique pétrolière des Etats-Unis sur fond de pétrostratégie.

2.4.1.2. La diplomatie pétrolière de la Chine

Depuis 2003, la donne a changé. Avec des réserves de change, devenues les premières au monde en 2006 et atteignant 1433,6 milliards fin septembre 2007[378] ainsi qu'une sous-évaluation du *Yuan* (monnaie chinoise) qui ôte le sommeil aux Occidentaux, la Chine dispose

[376] Ibid, p.75.
[377] Ibid, p.76.
[378] Dépêche de l'Agence France Presse (AFP) du 10 octobre 2007 à 10 h 40.

des moyens pour sa diplomatie pétrolière. Celle-ci est articulée autour de deux principaux objectifs : diversifier les sources d'approvisionnement et assurer la sécurité physique des flux pétroliers vers la Chine. A l'effet de réaliser ces objectifs, Pékin met en œuvre les moyens diplomatiques suivants : établissement des liens économiques et politiques avec des pays producteurs ; appui au développement des activités d'exploration et de production des compagnies publiques chinoises partout où c'est possible ; création d'un stock stratégique national ; et, enfin, renforcement des capacités militaires navales afin de sécuriser les routes maritimes[379].

La réduction de la dépendance pétrolière vis-à-vis du Moyen Orient par la diversification des sources d'approvisionnements est la première priorité de la diplomatie pétrolière des autorités de Pékin. En effet, depuis 1993, année où elle est devenue importatrice nette de pétrole, la Chine dépend du Moyen-orient pour plus de la moitié de ses importations pétrolières. En 2003, sur les neuf premiers mois de l'année, 52% des importations chinoises de pétrole brut provenaient de cette région[380]. L'Arabie saoudite et l'Iran sont ses deux principaux fournisseurs. Pourtant, la dépendance de la Chine vis-à-vis de cette région a fait prendre conscience à ses dirigeants de la vulnérabilité de leur pays, en cas de crise grave pouvant perturber les approvisionnements. D'où la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement. Deux principales stratégies ou moyens seront utilisés : conclusion d'alliances stratégiques se traduisant par la signature d'accords dans les domaines commerciaux et économique ; et soutien aux trois compagnies pétrolières publiques, à savoir la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), la *China National Petrochemical Corporation* (Sinopec) et la *China National Offshore Oil Corporation* (CNOOC), pour l'accès aux gisements pétroliers au-delà des frontières nationales.

Ainsi, le souci de diversifier ses sources d'approvisionnements amène la Chine à s'intéresser à toutes les régions du monde où ses compagnies pétrolières peuvent opérer. Ces dernières sont en Asie centrale, en Asie du Sud-est, en Amérique Latine et en Afrique. A l'instar des Etats-Unis, l'activisme pétro-diplomatique de la Chine sera également illustré par quelques exemples pris sur le continent africain (Cf. Chapitre 3).

---

[379] Pierre Noël et Michal Meidan, *L'approvisionnement énergétique de la Chine*, op.cit. , p. 15.
[380] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit. p. 304.

2.4.2. Stratégies ou moyens militaires pour contrer les menaces

Si, pour paraphraser K. V. Clausewitz, « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens », alors on pourrait analogiquement dire que la 'pétrostratégie', c'est la mobilisation des moyens militaires au service de la diplomatie pétrolière. Examinons les moyens militaires mobilisés par les Etats-Unis et la Chine pour contrer les menaces potentielles ou réelles sur leurs sources d'approvisionnement.

2.4.2.1. Les Etats-Unis, une vision géopolitique planétaire des hydrocarbures

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 perpétrés contre les Etats-Unis, nombre d'observateurs notent qu'il y a de « fortes convergences au plan géopolitique entre les différents axes prioritaires de la politique étrangère et de sécurité des Etats-Unis, à savoir : d'une part, la guerre contre le terrorisme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'expansion de la démocratie et la chasse aux tyrans ; et d'autre part, la quête des hydrocarbures »[381]. La géostratégie pétrolière ou la pétrostratégie des Etats-Unis tient donc compte de cette confluence.

En effet, avec la lutte contre le terrorisme, les Etats-Unis ont, en plus de leurs grandes bases aériennes et navales héritées de la guerre froide, des postes avancés à proximité de presque tous les grands bassins d'hydrocarbures. Ils disposent aussi de points d'appui stratégiques sur les routes mondiales du pétrole, un peu partout dans le monde. Car ils savent très bien que la sécurité de leurs approvisionnements pétroliers pour les prochaines décennies, les obligera à se fournir presque partout, y compris au Moyen-Orient »[382].

[381] Philippe Sébille Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit. p. 81.
[382] Ibid, p. 96.

Carte 3 : Bases militaires américaines autour des routes du pétrole

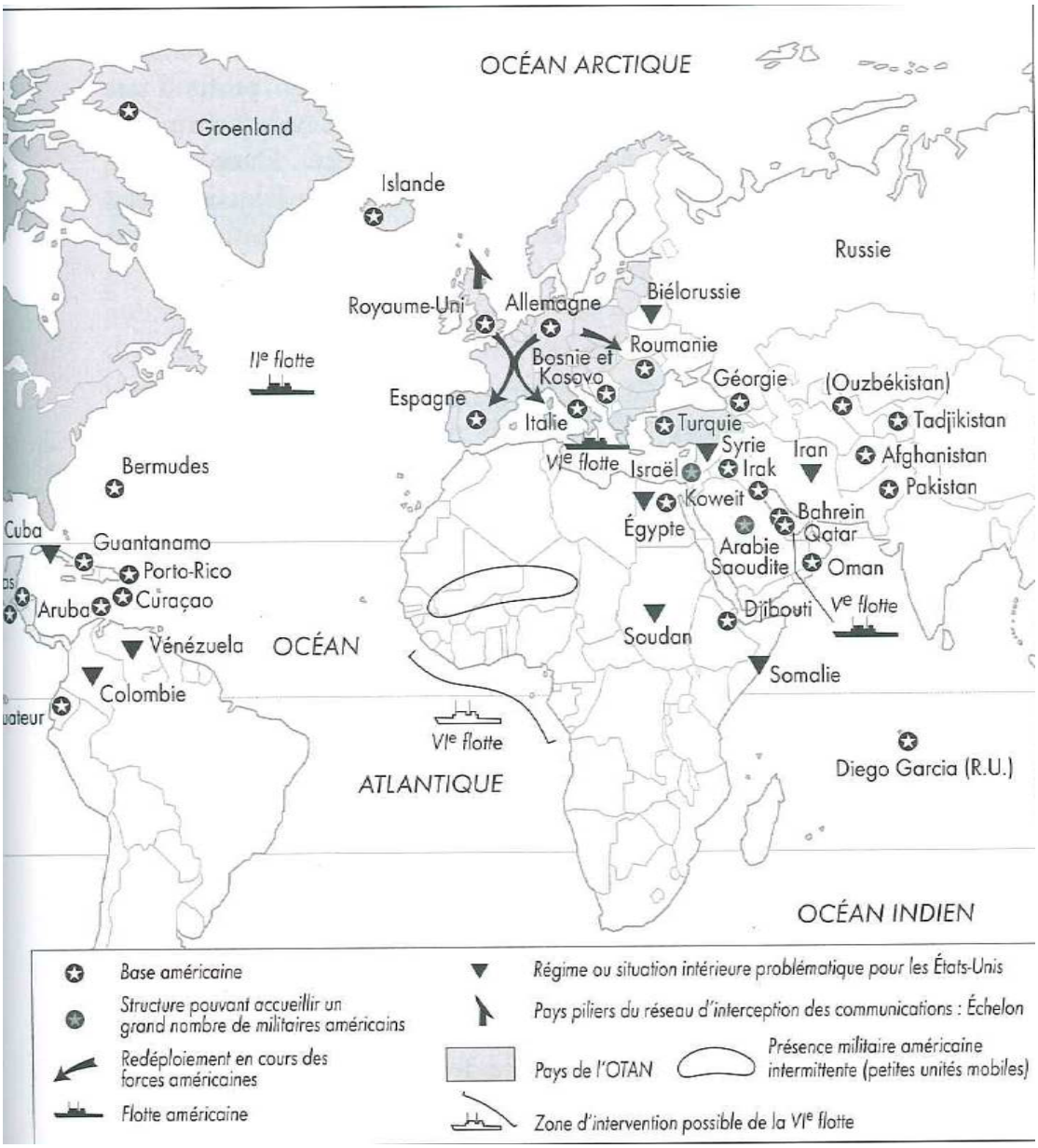

Source : Philippe Sébille Lopez, Géopolitiques du pétrole, p.45.

En plus de l'implantation de bases militaires, les Etats-Unis développent des programmes de formation, organisent des stages ou conférences à l'intention des responsables militaires des pays alliés ou amis. Le redéploiement stratégique des Etats-Unis sur le continent africain (Cf. Chapitre 3) le montre bien. Qu'en est-il de la mobilisation des moyens militaires de la Chine pour servir sa diplomatie pétrolière dans le monde ?

2.4.2.2. La pétrostratégie de la Chine

A l'instar des Etats-Unis, les attentats du 11 septembre 2001 ont également eu des répercussions sur la perception des dirigeants chinois quant aux nouvelles menaces qui pèsent sur les intérêts vitaux de leur pays. « La Chine est de plus en plus inquiète des risques d'attentats terroristes sur les infrastructures énergétiques, et notamment sur certains points particulièrement sensibles des voies de transport maritime qui la relient au Proche-Orient, comme les détroits d'Ormuz et de Malacca ». La rupture des approvisionnements va inévitablement avoir non seulement des conséquences directes sur son économie en pleine croissance mais également sur sa sécurité nationale. C'est pourquoi la question de la sécurité des approvisionnements est également au cœur de la pétrostratégie chinoise.

En effet, pour Pékin, la sécurité énergétique est considérée comme trop importante pour être réglée par les seules forces du marché, la prospérité de la Chine étant de plus en plus exposée aux risques de pénurie induits par les lois de l'approvisionnement international, à l'instabilité chronique qui règne dans les régions exportatrices de pétrole, et aux aléas de la géopolitique énergétique mondiale[383]. C'est pourquoi, les dirigeants chinois ont élaboré une stratégie énergétique internationale à grande échelle visant à augmenter la sécurité de l'approvisionnement et à rendre ainsi le pays moins vulnérable à la diminution de l'offre et aux chocs dus à la flambée des prix[384].

Faute de mobiliser des moyens militaires identiques ou comparables à ceux des Etats-Unis, la Chine développe des stratégies de contournement des zones à risques et des alternatives aux goulots d'étranglements. Cela s'observe déjà dans son environnement géographique immédiat, à savoir l'Asie. Par exemple, « les stratèges chinois réfléchissent ainsi au percement d'un canal, sur l'isthme de *Kra*, là où la péninsule thaïlandaise est la plus étroite, afin de connecter directement le golfe du Bengale à la mer de Chine méridionale. En outre, Pékin envisage la construction d'un oléoduc entre la mer des *Andaman* et le *Yunnan* pour échapper à la route entre l'océan Indien et la mer de Chine. Un peu plus à l'Ouest sur la côte birmane, la Chine étudie la réalisation d'un terminal de débarquement du brut à *Sittwe*, d'où il serait acheminé par pipeline, sur 900 Km, vers *Kunming*, au *Yunnan*, dans le Sud de la Chine[385].

---

[383] Heinrich Kreft, *La diplomatie chinoise de l'énergie*, op. cit. , p.353.
[384] Ibid, p.355.
[385] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit. , p.307.

Sur la mer d'Oman, dans la province pakistanaise du *Baloutchistan*, c'est un nouveau port commercial et militaire qui est en construction, conçu et réalisé par les soins de la *Chinese Harbour Engineering Company* (CHEC). C'est le port de *Gwadar*, situé en eaux profondes et dans une province frontalière avec l'Afghanistan. Il est un point de passage stratégique naturel entre l'Asie centrale et le sous-continent indien, en offrant à ces républiques enclavées un débouché maritime. Il constitue également un véritable poste d'observation du détroit d'Ormuz. Enfin, pour la Chine, ce port presque exclusivement contrôlé par les Chinois présente aussi d'autres avantages. Il rapproche les livraisons du golfe Arabo-Persique et du Soudan, mais aussi celles de plus en plus importantes en provenance du reste de l'Afrique, via le cap de Bonne-Espérance[386].

2.4.3. Des moyens spéciaux et spécifiques

En plus des moyens diplomatiques et militaires, qui sont mobilisables par les acteurs étatiques pour réaliser leurs ambitions ou contrer les menaces sur la scène pétrolière, des moyens spéciaux (renseignement, espionnage, subversion, etc.) et spécifiques (boycott, terrorisme, etc.) sont également employés.

2.4.3.1. L'utilisation des moyens spéciaux

S'il est un domaine où les acteurs classiques du jeu pétrolier, pays producteurs et consommateurs ainsi que les compagnies pétrolières multinationales utilisent abondamment les moyens spéciaux, c'est celui du pétrole. Les compagnies multinationales, et leurs Etats d'origine, livreraient une guerre sans merci contre les pays producteurs en recourant à tous les moyens, licites ou illicites, pour l'octroi de concessions pétrolières[387]. Pour ce faire, le renseignement, l'espionnage et la subversion, etc. sont parmi les moyens auxquels ont recours ces acteurs pour atteindre leurs buts. Une fois de plus, l'exploitation du pétrole en Afrique illustre particulièrement l'utilisation de ces moyens spéciaux et les conséquences désastreuses qui en découlent pour les pays producteurs.

2.4.3.2. L'emploi des moyens spécifiques

Les autres catégories d'acteurs tels que les organisations de la société civile, les groupes armés ou terroristes utilisent des moyens spécifiques pour agir dans le jeu pétrolier et faire entendre leurs revendications.

---

[386] Philippe Sébille-Lopez, op.cit. , p. 309-310.
[387] Roland Pourtier, *L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires*, (<http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/pourtier/article.htm).

La dénonciation des agissements mafieux ou des comportements nuisibles des compagnies pétrolières multinationales dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement s'est faite à travers des appels au boycott de leurs produits. En effet, outre l'affaire de la plate-forme *Brent Spar* ci-dessus évoquée (cf. 2.1.4.2), un collectif d'associations, d'ONG auquel des professeurs d'université et des étudiants participent, dénommé Actions Birmanie (AB) a lancé en mai 1999 l'appel au boycott de *TotalFina* en Belgique sous le slogan : « *Soutenez la démocratie. Pas de plein chez Total* ». La Confédération internationale des Syndicats libres (CISL) s'est associée à cette opération. Les automobilistes belges sont appelés à boycotter les stations *TotalFina*. L'appel au boycott est argumenté par la CISL : « *La commission d'enquête du Bureau international du Travail a condamné le recours massif au travail forcé en Birmanie et conclu à la responsabilité pénale individuelle des membres de la Junte. Ils sont susceptibles d'être accusés de crimes contre l'humanité. Les personnes ou compagnies qui travaillent avec la Junte pourraient être un jour accusées de complicité, par exemple devant la future Cour pénale internationale* »[388].

La prise d'otage des membres du personnel travaillant pour les compagnies multinationales, est le moyen souvent utilisé par certains groupes armés. Au Nigeria, par exemple, le nombre de personnes enlevées par le Mouvement d'émancipation du delta du Niger (MEND) ou des bandes organisées s'élève à 300 pour le seul mois de janvier 2007[389]. D'autres s'en prennent non seulement aux installations pétrolières mais s'attaquent également aux personnes. C'est le cas en Colombie. D'après le rapport de *Human Rights Watch* (*HRW*) d'avril 1998, cité par le rapport d'information de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale précité, l'exploitation des gisements de pétrole en Colombie repose sur un partenariat associant *Ecopetrol*, la compagnie contrôlée par l'Etat, et les multinationales *Occidental Petroleum*, *BP*, *Shell*, etc**. «** *Les guérillas opérant dans ces deux départements contestent cette forme d'exploitation, accusant les grandes multinationales d'accaparer la totalité des bénéfices et attaquent et bombardent de façon systématique les installations pétrolières ainsi que les infrastructures de transport. Elles ont même kidnappé et tué des douzaines de personnes travaillant pour le compte de ces compagnies* **»[390].**

[388] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique, une conciliation possible ?* , Rapport d'information n°1859, Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères, Paris, 1999, p.40.
[389] Philippe Bernard, *Delta du Niger : attaques en série contre les majors pétrolières*, Le Monde Week-end, n°19299, 10 février 2007, p.19.
[390] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique, une conciliation possible ?* , Rapport d'information n°1859, op.cit., p.43.

Enfin, les attentats sont les moyens dont font usage les groupes terroristes. Ces derniers ont pour cibles les navires et les principales voies d'approvisionnement tels que les détroits, menaçant directement la sécurité des approvisionnements des principaux pays consommateurs.

Comme on peut s'en apercevoir, les acteurs du jeu pétrolier disposent d'un éventail de moyens (diplomatiques, militaires, spéciaux ou spécifiques) pour satisfaire leurs ambitions ou contrer les menaces. Ainsi, quelque soit le type de moyen utilisé par un acteur, cela affecte l'interaction avec les autres acteurs et produit des effets ou conséquences inéluctables selon la nature de la relation induite par un comportement coopératif, stratégique ou compétitif. Examinons ces effets comportementaux et leur impact systémique.

2.5. EFFETS COMPORTEMENTAUX DU JEU DES ACTEURS PÉTROLIERS ETIMPACT SYSTÉMIQUE

Dans la recherche d'un cadre approprié pour l'analyse (Cf. Chapitre 1, section 1.6.3) de ce qu'on appelle la conflictualité transnationale, nous avons mis en exergue les divergences d'approches privilégiées pour l'étude des structures du système international. Alors que l'approche systémique met l'accent sur des réalités en soi invisibles (*bipolarité, multipolarité*) de l'objet international, l'approche behavioriste se penche sur des réalités observables par l'étude du comportement des Etats à travers leur processus décisionnel, de négociation ou de pression. Ainsi, du point de vue des structures du système international, seuls sont observables leurs éventuels effets sur le comportement des acteurs, au niveau de leurs décisions ou de leurs interactions.

En préconisant ici l'examen des répercussions ou effets comportementaux du jeu des acteurs pétroliers et leur impact systémique, nous procédons à un renversement de perspective, voire à une rupture paradigmatique.

Le comportement des acteurs pétroliers peut être observé à travers les intérêts en jeu, lesquels intérêts déterminent les relations de coopération ou de compétition[391] qu'entretiennent ces acteurs sur la scène pétrolière. Pourtant, l'histoire et le développement de l'industrie pétrolière montrent que l'adoption par un acteur de tel ou tel type de comportement est fonction des

[391] Pour mémoire, McClelland et Azar-Sloan (*Conflict Escalation and Conflict Reduction in an International Crisis : Suez, 1956*, Journal of Conflict Resolution, 16, juin 1972) ont conceptualisé le comportement des acteurs internationaux en termes bidimensionnels (coopération ou conflit). Nous y avons ajouté une troisième dimension, à savoir la conflictualité stratégique.

rapports de force du moment ou de la « distribution de la puissance »[392]. Il en est de même des effets comportementaux induits par la situation spécifique d'interaction (coopération parfaite, conflictualité stratégique et conflictualité pure).

2.5.1. Un siècle de domination absolue des majors

Pour mémoire, 1870 est l'année de la création par John D. Rockefeller de la *Standard Oil*, compagnie pétrolière à l'origine du développement extraordinaire de l'industrie pétrolière mais aussi de la multinationalisation qui favorisera une domination absolue du secteur par quelques *majors*. Par contre, le début des années 1970 inaugure l'ère de la contestation de cette domination par les autres acteurs, à savoir les Etats producteurs de pétrole.

En effet, pendant un siècle, l'ensemble des opérations de la filière pétrolière internationale, du puits à la pompe, était presque totalement pris en charge par quelques très grandes sociétés verticalement intégrées. Parmi ces compagnies, les *Seven Sisters*, *Exxon, Shell, Mobil, BP, Texaco, Gulf Oil, Chevron*, avaient un rôle dominant. Elles exploraient, produisaient, transportaient, raffinaient, distribuaient leurs produits sous leurs propres marques[393].

C'est de cette domination, aux effets néfastes pour les autres acteurs, dont parle Daniel Yergin, lorsqu'il montre que les multinationales pétrolières, grâce à leur poids financier, disposent d'un pouvoir immense, capable de faire et de défaire les gouvernements du Mexique, du Venezuela, de plier à leurs volontés les dirigeants à Washington, Londres ou Paris. Grâce à leurs liens secrets, écrit Daniel Yergin, les hommes du pétrole peuvent dominer le monde, lui imposer les prix convenus entre eux, se partager les champs de production aussi vastes que certains Etats, tourner aisément les réglementations nationales, obtenir les fiscalités les plus favorables, pousser les Etats à intervenir militairement contre les récalcitrants. L'opinion leur attribue les assassinats dans l'ombre de leurs adversaires, les silences achetés à prix d'or et les rend capables de déclencher la guerre et d'imposer leurs conditions de paix[394].

On voit là résumés, en quelques mots, les effets comportementaux d'une relation de nature compétitive visant la satisfaction d'intérêts particuliers, en l'espèce l'appropriation exclusive de la rente pétrolière par les compagnies multinationales. Or, il est théoriquement démontré que dans une situation d'interdépendance l'action compétitive unilatérale d'un acteur rompt la coopération et entraîne la rétorsion de la part de l'acteur lésé par le comportement initial de

[392] La « *notion de distribution de la puissance* » est une vision néo-réaliste très développée par Kenneth N. Waltz, notamment dans *Theory of international Politics*, Reading Addison-Wesley, 1979.
[393] Jean-Marie Chevalier, *Le pétrole dans l'économie mondiale*, op.cit. p.26.
[394] Daniel Yergin, *Les hommes du pétrole. Les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991.

son adversaire (Cf. Chapitre 1, 1.5.3.3.2). C'est ce qui advint plus tard avec la contestation de l'ordre des majors ainsi que de leur domination par les Etats producteurs, voire les pays consommateurs[395].

2.5.2. La contestation de l'hégémonie des majors par les pays producteurs

La prise de conscience des pays producteurs de l'iniquité dans le partage de la rente pétrolière, le déclenchement de la guerre Israélo-arabe le 6 octobre 1973, la révolution iranienne de 1979, la guerre Iran-Irak (1980-1988), l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, la première guerre du golfe (1991), et les attentas terroristes perpétrés contre les Etats-Unis en septembre 2001 ayant entraîné l'intervention militaire américaine en Afghanistan puis l'occupation de l'Irak en 2003, sont autant de facteurs qui ont modifié les rapports de forces, voire de puissance sur la scène pétrolière mondiale.

Le premier événement majeur, annonciateur de la contestation de l'hégémonie des majors, est la création en 1960 de l'OPEP. La première priorité de ce cartel est la reprise par les pays producteurs du contrôle du sous-sol et de l'exploitation du pétrole, jusque-là aux mains des multinationales. L'utilisation par les pays arabes de l'arme du pétrole comme moyen de pression lors de la guerre du Kippour aura permis de modifier fondamentalement les rapports de force entre, d'un côté, les compagnies pétrolières et les Etats importateurs, et de l'autre, les Etats producteurs. « Dix jours après le début du conflit, les pays arabes de l'OPEP décident unilatéralement d'augmenter le prix du pétrole de 70%. C'est la première fois que les cours ne sont pas négociés entre les Etats producteurs et les compagnies occidentales. A la suite de cette mesure, les pays arabes membres de l'OPEP réduisent leur production et décrètent un embargo sur les pays soutenant Israël. En quelques semaines, les prix explosent, passant de 3 à 12 dollars le baril »[396]. C'est le premier choc pétrolier.

Profitant de son avantage, le cartel s'attaque à la répartition de la rente pétrolière. Fin 1974, la part des pays producteurs sur le prix du pétrole atteint plus de 80% contre moins de 50% en 1970. A partir de 1975, ces pays procèdent à des nationalisations. C'est la prise de pouvoir par l'OPEP et la diminution de l'influence des multinationales.[397]

---

[395] Il ne faut pas oublier que la remise en cause de la toute-puissance des multinationales a commencé dès 1890 par les attaques contre l'empire de Rockefeller puis le démantèlement qui d'ailleurs a conduit à la naissance des sept sœurs.

[396] Ludovic Mons, *Les enjeux de l'énergie*, op cit., p.29.
[397] Ibid.

Deux autres événements géopolitiques, la révolution iranienne et la guerre Iran-Irak, vont provoquer le deuxième choc pétrolier. Car ces deux pays sont également des producteurs importants de pétrole et membres de l'OPEP. La guerre qui les oppose va amputer l'offre mondiale de pétrole de 5 millions de barils/jour et les autres pays membres de l'OPEP ne parviennent pas à compenser ce recul de la production. Les prix flambent à nouveau pour atteindre environ 36 dollars le baril en 1980, soit presque trois fois plus qu'avant le choc.

2.5.3. La recherche d'une relation équilibrée par les pays consommateurs

Face à la flambée des prix sur le marché international, les pays consommateurs ont réagi en prenant plusieurs mesures d'atténuation des répercussions négatives de cette hausse des prix. D'abord, ils réduisent leur consommation interne. Ensuite, ils diversifient leurs sources d'approvisionnements extérieurs en s'adressant à des fournisseurs non membres de l'OPEP. Enfin, « les cours élevés du pétrole permettent de rentabiliser l'exploitation des gisements » des régions difficiles (production en mer dans des conditions climatiques parfois extrême : la mer du Nord et l'Alaska deviennent d'importantes zones de production[398].

Par ailleurs, au sein de l'OPEP, de fortes dissensions sont apparues. Certes, avec le deuxième choc pétrolier, les revenus des pays producteurs de pétrole augmentent considérablement. Cependant, paradoxalement, deux visions s'affrontent au sein de ce cartel. D'un côté, les pays africains, caractérisés par une situation de surendettement et la quasi-saturation de leurs capacités de production, défendent une stratégie de prix élevés par un contrôle de la production. De l'autre, les pays comme l'Arabie saoudite veulent accroître leur part de marché en réduisant les prix si besoin est. Les tensions sont fortes au sein du cartel et les quotas de production mis en place en 1982 sont dépassés par certains membres.

Toutes ces conditions réunies, le contre-choc est inévitable. Il survient en 1986. Les prix chutent à environ 13 dollars le baril. Depuis lors, la volatilité des prix du pétrole est non seulement fonction des décisions de l'OPEP mais aussi de celles des pays consommateurs réunis au sein de l'AIE ainsi que du comportement des autres acteurs géopolitiques.

2.5.4. Les répercussions du comportement des autres acteurs géopolitiques

Lorsque les ONG de défense des droits de l'homme publient des rapports sur les violations des droits de l'Homme perpétrées par les pays producteurs de pétrole avec la complicité directe ou indirecte des compagnies multinationales, comme par exemple en Colombie, en

[398] Idem, p.30-31

Birmanie, au Nigeria, etc., ou mobilisent les opinions publiques à travers des appels au boycott, les effets sont non négligeables.

Pour les compagnies pétrolières multinationales, il est clair que ces actions peuvent porter atteinte à leur image et que des effets de ricochet sur leur actionnariat à travers le monde peuvent être dévastateurs. C'est ainsi que la publication par Human Rights Watch de rapports sur le rôle de *Shell* au Nigeria, de *British Petroleum* (BP) en Colombie ou d'*Enron* en Inde a pesé sur leur comportement et les a amenés à évoluer d'autant plus que l'aggravation de la situation des droits de l'Homme dans certains pays n'est pas sans retentissement sur la sécurité de leurs investissements[399]. Il en est de même pour les Etats.

En effet, Amnesty International comme *Human Rights Watch* ont su habilement montrer qu'en violant les droits de l'Homme, certains pays producteurs de pétrole présentent un risque politique et économique qui atteint directement les intérêts des compagnies pétrolières.

Par ailleurs, la mobilisation des médias et de l'opinion publique par ces ONG a également contribué à infléchir les comportements des compagnies pétrolières dans le sens d'une plus grande sensibilité à ces questions. Human Rights Watch souligne, dans son rapport publié en 1999, que depuis que « *ses intérêts au Nigeria ont focalisé l'attention internationale en 1995, le groupe Royal Dutch/Shell a entrepris un réexamen approfondi de son attitude à l'égard des communautés locales et des questions liées aux droits de l'Homme et au développement durable. Aucune autre compagnie pétrolière active au Nigeria n'a, selon les informations de Human Rights Watch, entrepris une telle démarche pour réviser ses politiques et pratiques* »[400].

Enfin, l'action des groupes armés ou terroristes qui s'attaquent aux installations pétrolières et/ou aux membres du personnel travaillant dans l'industrie pétrolière a des répercussions directes sur la production, en termes de réduction de l'offre sur le marché pétrolier international, et donc des prix.

2.5.5. L'impact systémique des effets comportementaux du jeu des acteurs

On l'a vu, les effets comportementaux du jeu des acteurs pétroliers, du point de vue de la dynamique de la conflictualité, se résument en termes de crises (chocs pétroliers, dissensions au sein du cartel), tensions (nationalisations des entreprises pétrolières multinationales) et de

[399] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique, une conciliation possible ?* , op.cit. , p.37.
[400] Ibid, p.51-52.

conflits violents (sabotage des installations par groupes armés, guerres civiles, actes terroristes, conflits territoriaux entre pays limitrophes disputant des bassins pétrolifères, etc.). Quel est l'impact systémique de tous ces effets comportementaux ?

Dans une relation de coopération pure entre les acteurs tenant compte des intérêts mutuellement avantageux des uns et des autres, c'est la stabilité qui règne à l'intérieur du système considéré. Or, dans le contexte pétrolier, la relation entre les acteurs est caractérisée par la conflictualité pure, c'est-à-dire la volonté des acteurs dominants (compagnies pétrolières multinationales surtout, puis désormais les Etats producteurs aussi) de satisfaire leurs intérêts exclusifs. D'où les crises, tensions, voire conflits, et donc l'instabilité observée au niveau systémique.

C'est donc parce que la recherche de l'équilibre n'est pas la préoccupation primordiale des acteurs du jeu pétrolier que ces crises, tensions et conflits sont fréquents sur la scène pétrolière. C'est pourquoi, nous préconisons la posture de la conflictualité stratégique comme condition d'équilibre dans le jeu des acteurs pétroliers. C'est la théorie du « gagnant, gagnant » mû par l'intérêt bien compris. Car, dans la situation actuelle d'épuisement progressif des réserves prouvées de pétrole, et future de risque de pénurie, c'est la seule façon d'atténuer les effets néfastes d'une compétition inévitable pour le pétrole.

2.6. CONCLUSION DU CHAPITRE 2

La rédaction de ce deuxième chapitre constitue le premier test d'applicabilité de la démarche d'analyse géopolitique en cinq étapes que nous avons développée au chapitre précédent (Cf. Chapitre 1, 1.4.2.4.2). En procédant à l'application systématique de cette démarche, nous avons pu successivement identifier les acteurs de la scène pétrolière mondiale, décrypter et analyser leurs motivations, mettre en perspective dans la durée leurs intentions et comportements, saisir l'inscription territoriale des intentions et comportements, enfin examiner les stratégies ou moyens mis en œuvre par ces acteurs pour réaliser leurs ambitions ou contrer les menaces.

De plus, la description de l'échiquier pétrolier international fait apparaître deux acteurs majeurs. Il s'agit des Etats-Unis et de la Chine, respectivement premier et deuxième grand consommateur de pétrole mondial aujourd'hui. En dehors de ces deux acteurs étatiques, ce chapitre met en évidence le fait que l'enjeu pétrolier mobilise une pluralité d'autres acteurs, interétatiques ou non étatiques. Ce sont les organisations intergouvernementales (OPEP, AIE), les compagnies pétrolières multinationales, les sociétés pétrolières nationales, les sociétés parapétrolières, la société civile (ONG), etc.

En outre, dans ce deuxième chapitre, la géopolitique pétrolière mondiale montre que la région du Moyen-Orient est celle qui détient plus de soixante pour cent des réserves mondiales prouvées de pétrole aujourd'hui. Elle est suivie de l'Europe et l'Eurasie (12%), de l'Afrique (10%), de l'Amérique centrale et du sud (9%), de l'Amérique du nord (5%) et enfin de l'Asie-Pacifique (3%). Or, dans le bilan énergétique mondial, les énergies fossiles représentent 88% de la consommation d'énergie primaire, dont le pétrole compte pour 40%, contre 25% pour le gaz, 25% pour le charbon et 10% pour les autres. D'où le caractère stratégique de cette ressource pour les nations industrialisées (Etats-Unis, Union Européenne) et émergentes (Chine, Brésil, Inde, etc.).

Par ailleurs, nous avons montré que la conscience de l'épuisement progressif des réserves de pétrole et des risques liés à la pénurie sont au centre des stratégies compétitives et de la mobilisation par les acteurs dominants de divers moyens (diplomatiques, militaires, spéciaux) pour garantir la sécurité de leurs approvisionnements. Autrement dit, il est apparu que c'est la volonté d'accéder aux réserves pétrolières qui suscite bien souvent des rivalités, entraîne des crises, provoque des disputes territoriales, crée des tensions et débouche sur des affrontements violents ou conflits armés entre les acteurs du jeu pétrolier. C'est une donnée constante qui,

hier comme aujourd'hui, place le pétrole au cœur de la conflictualité géopolitique et géostratégique.

En même temps, deux ou trois faits marquants ont retenu notre attention. D'abord, il y a la contestation de la domination du secteur pétrolier par les compagnies pétrolières multinationales. En effet, pendant plus d'un siècle, ce sont notamment les sept sœurs (Exxon, Shell, Mobil, BP, Texaco, Gulf Oil, Chevron), qui ont dominé la scène pétrolière mondiale. Il aura fallu la création, en 1960, de l'Organisation des pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour que cette hégémonie des Majors soit remise en cause. Aujourd'hui, dix des compagnies pétrolières nationales des pays membres de ce cartel contrôlent la majorité des réserves (53%) et sont désormais incontournables.

De plus, la prise de conscience des pays producteurs de l'iniquité dans le partage de la rente pétrolière, le déclenchement de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, la révolution iranienne de 1979, la guerre Iran-Irak (1980-1988), l'invasion du Koweït par l'Irak, la première guerre du golfe (1991), les attentats terroristes perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001, ayant eu pour corollaire l'intervention militaire américaine en Afghanistan puis l'occupation de l'Irak par celle-ci, sont autant de facteurs qui ont modifié les rapports de force, voire de puissance sur la scène pétrolière mondiale.

Ensuite, on a pu constater que la croissance de la demande énergétique mondiale, consécutive à la croissance de la demande des pays émergents, et l'instabilité au Moyen-Orient liée aux conflits susmentionnés sont à l'origine du redéploiement géostratégique des Etats-Unis et de la Chine dans les autres régions du monde et notamment en Afrique.

Ainsi, déjà à la fin de ce deuxième chapitre, on peut convenir avec Daniel Yergin que « depuis environ un siècle et demi, le pétrole a apporté le pire et le meilleur à notre civilisation. Il est à la fois une bénédiction et un fardeau. De toutes les sources d'énergie, le pétrole est apparu comme la plus importante et la plus problématique en raison de son rôle central, de son caractère stratégique, de sa distribution géographique, d'une production perpétuelle facteur de crise, et s'empoigner pour sa maîtrise est une tentation inévitable et irrésistible »[401]. L'observation de la scène pétrolifère africaine confirme cette triste réalité.

[401] Daniel Yergin, *Les hommes du pétrole*, op.cit.

CHAPITRE 3 : L'AFRIQUE DANS LA NOUVELLE GEOPOLITIQUE PETROLIERE MONDIALE

En ce début du 21e siècle, les attentats terroristes perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 sont considérés comme un événement géopolitique majeur sur la scène internationale, mais aussi dans la géographie pétrolière internationale. Ces attentats constituent l'élément déclencheur d'une vaste campagne internationale de lutte contre le terrorisme, mais ont également servi d'élément catalyseur de la course aux réserves pétrolières des pays comme les Etats-Unis, premier consommateur de pétrole au monde (Voir Tableau 5, Chapitre 2, 2.1.2).

En effet, en attaquant puis en envahissant militairement l'Irak en 2003 au nom de la lutte contre le terrorisme international, les Etats-Unis prennent aussi de facto le contrôle des réserves pétrolières de ce pays (9,5% des réserves mondiales :2006) et renforcent ainsi leur hégémonie sur toute la région du Moyen-Orient. Car cette région détient, à elle seule, 61% des réserves mondiales prouvées de pétrole et demeure la première productrice de pétrole au monde.

Certes, l'insécurité et l'instabilité régionales qui découlent de l'occupation militaire de l'Irak sont des facteurs géopolitiques qui influencent fortement l'offre pétrolière mondiale. Cependant, ils n'expliquent pas à eux seuls les « extrêmes tensions des marchés du pétrole »[402] et la flambée vertigineuse des prix du baril. En effet, « les turbulences politiques et sociales auxquelles sont en proie certaines régions exportatrices – Russie, Venezuela, Nigeria, zone de la Caspienne et, bien sûr, Irak et Moyen-Orient - »[403] ont contribué, dès l'été 2004, à réduire les investissements et à introduire de graves incertitudes à court et à moyen terme. Sans oublier le changement de conjoncture dû à la croissance de la demande pétrolière des deux premiers consommateurs mondiaux de produits pétroliers, à savoir les Etats-Unis et la Chine.

Tous ces facteurs ont façonné la nouvelle géopolitique pétrolière mondiale dans laquelle l'Afrique, longtemps considérée comme marginale sur le plan pétrolier, trouve désormais toute sa place comme source de diversification des approvisionnements des grands pays consommateurs. En témoigne la multiplicité des acteurs qui investissent désormais la scène

[402] Jean-Marie Chevalier, *Pétrole : dépendances et turbulences, Politique internationale,* n°105, automne 2005, (<http://www.politiqueinternationale.com/PI_PSO/PI_PRIN/PIPRIN_REV/105).
[403] Ibid.

pétrolière africaine (3.1). A cause, non seulement du potentiel pétrolier africain en forte croissance (3.2), mais aussi et surtout compte tenu des enjeux de l'exploitation du pétrole en Afrique (3.4). Pourtant, une réalité demeure : l'exploitation du pétrole en Afrique, subsaharienne surtout, est caractérisée par le « paradoxe de l'abondance » ou le syndrome de la « malédiction des ressources » (3.4).

3.1. LES ACTEURS DE LA SCÈNE PÉTROLIÈRE AFRICAINE

A l'instar de ce qui se passe dans la plupart des régions productrices de pétrole au monde, on trouve sur la scène pétrolière africaine les mêmes types d'acteurs, à savoir les pays producteurs (3.1.1), les sociétés pétrolières nationales, les compagnies pétrolières multinationales et autres dits « indépendantes » (3.1.2), ainsi que les autres acteurs dont le rôle est non négligeable dans le jeu pétrolier en Afrique (3.1.3).

3.1.1. Les pays africains producteurs de pétrole comme principaux acteurs

Pendant plus de quatre décennies, la liste des pays africains producteurs de pétrole était très limitée. Si l'exploitation du pétrole en Afrique a commencé avant les indépendances dans quelques pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye) et d'Afrique subsaharienne (Angola, Nigeria), c'est seulement à partir des années 1960 que l'industrie pétrolière africaine connaîtra son essor. Depuis lors, le nombre de pays producteurs ne cesse d'augmenter au point que dans les années à venir tout le continent risque d'être un super géant gisement pétrolier.

En Afrique du Nord, outre l'Algérie et la Libye qui sont les deux principaux pays producteurs de pétrole, il faut ajouter à cette liste l'Egypte et la Tunisie, et sans nul doute à l'avenir le Maroc.

En Afrique subsaharienne, la quasi-totalité des pays riverains du golfe de Guinée sont producteurs de pétrole ou en passe de l'être. En plus des deux principaux pays producteurs de la région que sont le Nigeria et l'Angola, il y a la Guinée Equatoriale, la République du Congo, le Gabon, le Cameroun et, dans la périphérie, le Tchad. Sans oublier la République démocratique du Congo (RDC) où l'exploitation pétrolière date de la fin des années 1950. Même si la production de la RDC reste marginale, il n'en demeure pas moins que les perspectives sont très prometteuses.

Un autre pays du golfe de Guinée, Sao Tomé et Principe, fera bientôt partie du club des pays producteurs de pétrole de la région. Ailleurs, dans le reste du continent, de l'Ouest à l'Est en passant par le Centre et en redescendant au Sud, on trouve encore des pays producteurs de pétrole ou en voie de l'être.

Dans la partie occidentale de l'Afrique, la Mauritanie est devenue pays producteur de pétrole au mois de février 2006. D'autres pays comme le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Liberia et le Ghana, situés le long de la côte atlantique de l'Afrique, ont également accordé des licences d'exploration

En Afrique de l'Est, le Soudan est le principal producteur de pétrole. D'autres pays d'Afrique orientale tels que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda caressent le rêve de devenir producteurs de pétrole. Enfin, dans la région australe du continent, l'Afrique du Sud et Madagascar connaissent des activités de recherches et d'explorations pétrolières, voire d'exploitation.

La présentation de l'état des réserves, de la production et du potentiel (3.2) de ces pays africains producteurs de pétrole ou en voie de l'être révèlera la place qu'occupe chacun sur l'échiquier pétrolier continental et international. Bien avant cela, nous allons identifier les autres acteurs de la scène pétrolière africaine.

3.1.2. Les compagnies pétrolières multinationales, les sociétés pétrolières nationales et les acteurs dits « indépendants » sur la scène pétrolière africaine

Dans la typologie des compagnies pétrolières multinationales, il y a les *SuperMajors* et les *Majors*. Les *SuperMajors* sont les plus grandes compagnies pétrolières qui ont des activités partout dans le monde. Leurs opérations sont verticalement intégrées, incluant aussi bien l'exploration et la production que le raffinage ainsi que la distribution à travers les réseaux de stations-service. Aujourd'hui, les *SuperMajors* sont au nombre de cinq : *ExxonMobil, BP, Shell, ChevronTexaco, TotalFinaElf*[404].

Les *Majors* sont également de grandes compagnies pétrolières mais qui n'ont ni l'envergure ni la surface financière des *SuperMajors.* Les plus connues sont *ConocoPhillips, Occidental Petroleum* et *Unocal*.

A côté de ces deux catégories de compagnies pétrolières multinationales, on trouve celles qualifiées d'acteurs « d'indépendants ». Il s'agit de compagnies de petite taille avec des

[404] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, Catholic Relief Services (CRS), juin 2003, p.11.

moyens financiers et un savoir-faire technologique très limités. Ces « indépendants », à la différence des *SuperMajors* et des *Majors*, concentrent généralement leurs opérations sur l'amont (exploration et/ou production)[405]. *Amerada Hess*, *Marathon*, *Talisman*, sont considérés comme des compagnies relevant de cette catégorie d'acteurs « indépendants ».

La plupart de ces compagnies pétrolières, *SuperMajors*, *Majors* ou indépendants, sont présentes dans tous les pays africains producteurs de pétrole et y développent des activités d'exploration, de production et d'exportation. Elles sont soit leader d'un consortium, regroupant exclusivement les compagnies internationales, soit partenaires des sociétés pétrolières nationales (SPN).

La quasi-totalité des pays africains producteurs de pétrole, à l'exception du Gabon et des nouveaux prétendants, ont des SPN. Il s'agit de : *Nigerian National Petroleum Corporation* (NNPC), Nigeria ; *Sonangol*, Angola ; *Société Nationale des Pétrole du Congo* (SNPC), Congo-Brazzaville ; *Société Nationale des Hydrocarbures* (SNH), Cameroun ; *GEPetrol*, Guinée Equatoriale ; *Sudapet*, Soudan ; *Petro SA*, Afrique du Sud ; *Ghana National Petroleum Corporation* (GNPC), Ghana ; *PetroSen*, Sénégal ; *PetroGu*in, Guinée-Bissau ; *Société des Hydrocarbures du Tchad* (SHT), Tchad.

Dans ces pays africains producteurs de pétrole, hormis ceux d'Afrique du Nord (Algérie, Libye) et contrairement à ceux du Moyen Orient ou d'Amérique Latine, les *SPN* sont généralement chargées de mettre en vente le « *profit oil* » revenant à l'Etat dans le cadre des accords de partage de production. Elles servent souvent de régulateur du secteur pétrolier national, collectent les revenus des activités pétrolières et forment des partenariats afin de développer les ressources pétrolières. Bien qu'elles aient été des agents actifs de politiques de développement dans les autres régions du monde, elles se caractérisent en Afrique par l'opacité des comptes, un comportement de monopole et leurs interférences dans l'administration du pays[406]. Un conseiller de la Banque mondiale les qualifie « d'Etat dans l'Etat »[407].

Enfin, depuis ces dix dernières années, de nouveaux acteurs pétroliers investissent la scène pétrolière africaine. Il s'agit des compagnies pétrolières asiatiques, chinoises, malaisiennes et

[405] Idem.
[406] Ibid, p.25.
[407] Charles McPherson, *National Oil Companies : Evolution, Issues, Outlook*, Conférence sur les politiques fiscales et leur mise en oeuvre dans les pays producteurs de pétrole, FMI, Washington DC, 5 et 6 juin 2002, (cité dans le rapport CRS, op. cit. n d b p (96)).

indiennes surtout, qui rivalisent désormais avec les compagnies occidentales soit en leur arrachant les parts de marchés, soit en rachetant leur permis comme au Tchad, voire en prenant la place de celles-ci dans les pays en situation de conflit comme au Soudan. Ainsi, la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), *Sinopec*, *Petronas*, *Oil and Nutral Gas Corporation* (ONGC), etc. font désormais partie des acteurs non négligeables du jeu pétrolier africain.

3.1.3. Les autres acteurs dans le jeu pétrolier en Afrique

Dans cette ruée vers l'or noir africain, les compagnies pétrolières multinationales ou nationales étrangères ainsi que celles des pays producteurs ne sont plus les seuls acteurs dominants. Elles bénéficient des appuis multiformes (financier, politique, diplomatique, voire militaire) de leurs Etats d'origine ou des pays hôtes, soit directement, par des mécanismes tels que les agences de crédit à l'exportation (ACE), soit indirectement à travers les institutions financières internationales (IFI) comme le Fonds Monétaire International (FMI) et le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) ou encore les soutiens politico-diplomatique et militaire (USA, France, Chine).

Les ACE sont des organismes étatiques ou paraétatiques qui existent dans la plupart des pays industrialisés : *Kreditanstanstalt fur Wiederaufbau (KfW)*, Allemagne ; *Export Finance and Insurance Corporation* (EFIC), Australie ; *Export Development Corporation* (EDC), Canada ; *Export-Import Bank* (Ex-Im Bank) et *Overseas Private Investment Corporation* (OPIC), Etats-Unis ; *Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur* (COFACE), France ; *Mediocredito Central SpA*, Italie ; *Japan Bank for International Corporation* (JBIC), Japon ; *Export Credit Guarantee Department* (ECGD), Royaume-Uni[408].

Le principal rôle des ACE est d'encourager les exportations vers les marchés considérés comme « risqués », notamment vers les pays en voie de développement souvent politiquement instables comme nombre de pays africains producteurs de pétrole. Les ACE fournissent aux entreprises exportatrices et aux banques commerciales de leur pays d'origine des prêts, des garanties (*c'est-à-dire la garantie de remboursement des emprunts effectués auprès du secteur privé par les importateurs étrangers commerçant avec des entreprises nationales*) et

[408] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, op.cit. , p. 16.

une assurance protégeant les exportateurs contre le risque qu'un acheteur ou un débiteur étranger ne respecte pas ses engagements pour des raisons politiques ou commerciales[409].

Les IFI, quant à elles, sont des acteurs centraux du jeu pétrolier africain dans la mesure où elles structurent en grande partie l'environnement politique des gouvernements africains. Même si leurs propres contributions financières aux projets pétroliers sont en général relativement faibles, comme dans le cas de l'exploitation du pétrole au Tchad (Cf. Deuxième partie, Chapitre 5), elles contribuent directement à ouvrir la voie aux investissements privés. En effet, étant donné les risques politiques et commerciaux, réels ou supposés, inhérents à la région, et l'importance des montants investis dans les projets pétroliers en Afrique, les compagnies pétrolières internationales ont pris l'habitude de se tourner vers les agences intergouvernementales, comme le Groupe de la Banque mondiale, et les ACE afin d'obtenir des garanties pour leurs investissements[410].

Le Groupe de la Banque mondiale finance directement des projets pétroliers, offre une assurance contre le risque politique ainsi que d'autres garanties, et encourage l'évolution de l'environnement politique et légal des pays pour les rendre plus attractifs aux investisseurs étrangers. La présence du GBM dans un projet particulier s'avère donc primordiale dans la mesure où elle sert de caution morale aux banques commerciales et aux investisseurs privés désireux de s'engager dans ce projet. Dans le cas du Tchad, la participation de la Banque mondiale était une pré-condition posée par les multinationales (*ExxonMobil, ChevronTexaco)* pour le démarrage du projet d'exportation tchadien. Celle-ci permettait à la fois de minimiser le risque politique du projet et d'ouvrir la porte aux autres sources de financement, publiques ou privées[411].

Au sein du GBM, la Société Financière Internationale (SFI) est la plus importante source de du secteur privé en Afrique, et notamment pour les projets de l'industrie pétrolière. En 2001, les projets pétroliers et gaziers en Afrique subsaharienne, essentiellement offshore, représentaient près de 40% des 840 millions de dollars investis par la SFI dans l'amont pétrolier. Les récents investissements de la SFI dans le pétrole africain ont concerné des projets au Congo-Brazzaville, au Cameroun, au Gabon, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Tchad[412].

---

[409] Ibid.
[410] Idem, p.15.
[411] Ibid.
[412] Idem, pp. 15-16.

L'examen du montage institutionnel et financier du projet d'exportation du brut tchadien (PET) (Deuxième partie, Chapitre 5) permettra de mieux se rendre compte du rôle de ces IFI (FMI, Banque Mondiale, SFI), des banques commerciales privées et des ACE.

Par ailleurs, l'implication des IFI dans le financement des projets pétroliers en Afrique, les impacts négatifs des opérations des compagnies pétrolières multinationales sur l'environnement et les communautés locales ainsi que les détournements de la rente pétrolière par les dirigeants des Etats producteurs de pétrole, ont créé les conditions d'apparition d'autres acteurs sur la scène pétrolière africaine. Il s'agit des organisations de la société civile (OSC) dont la fonction première est de dénoncer les méfaits de l'exploitation du pétrole et d'exiger des mesures appropriées d'atténuation ou de réparation des préjudices subis.

En outre, si l'action des OSC est pacifique, d'autres acteurs tels que les groupes armés sont également apparus et mènent des actions violentes contre les installations ou le personnel des compagnies pétrolières comme dans le delta du Niger. En réaction à ces genres de situations ou pour se prémunir contre les risques et se protéger des menaces, les compagnies pétrolières font appel aux sociétés privées de sécurité pour garder leurs installations (plates-formes, oléoducs, bases vie, etc.) légitimant ainsi le rôle de ces acteurs dans le jeu pétrolier.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner les réseaux occultes (sociétés écrans notamment) et autres intermédiaires (bureaux d'études, consultants) comme faisant partie des acteurs de la scène pétrolière africaine.

3.2. UN POTENTIEL PÉTROLIER AFRICAIN EN PLEINE CROISSANCE, OBJET DE CONVOITISES DES ACTEURS

En 2003, certains spécialistes indiquaient que « le pétrole sur le continent ne représente qu'un peu plus de 3% des réserves mondiales prouvées et 5% de la production »[413]. Trois ans après, les chiffres sont éloquents : avec 117,2 milliards de barils, l'Afrique détient 10% des réserves mondiales prouvées de pétrole et 12,1% de la production mondiale (Cf. Chapitre 2, 2.2.1 et 2.2.2).

[413] Jean-Pierre Favennec et Philippe Copinschi, *Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique*, Paris, Politique Africaine n°89, mars 2003.

Carte 4 : production pétrolière en 2004

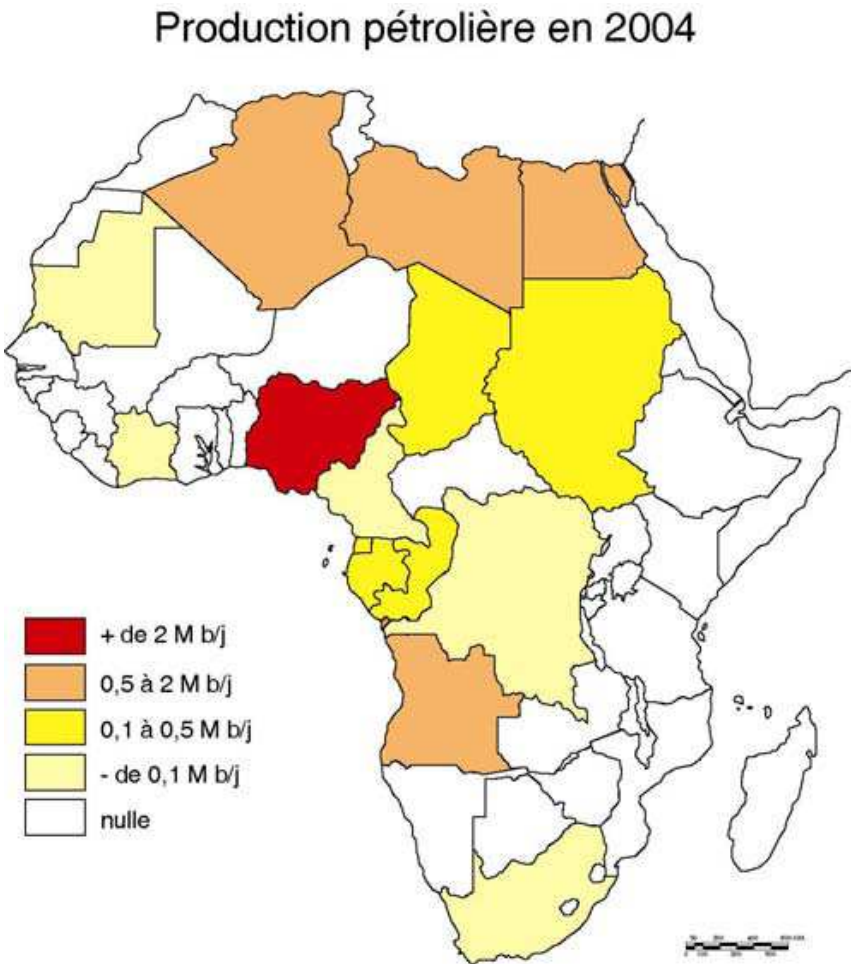

Source : Géraud Magrin[414], d'après Sébille-Lopez 2006 (op.cit.).

En outre, la production pétrolière totale de l'Afrique est passée de 8 millions 398 mille barils par jour en 2003 à 9 millions 990 mille barils par jour en 2006[415]. Certaines sources indiquent que « la production africaine a augmenté de 36% au cours des dix dernières années, contre 16% pour la moyenne internationale »[416]. Des estimations confirmées par d'autres sources qui affirment que « le potentiel de croissance de la production pétrolière de la région [*rien que le golfe de Guinée*] est considéré comme plus important que ceux de la Russie, de la mer Caspienne ou de l'Amérique du Sud »[417]. Sans tenir compte de l'ouverture progressive de l'amont pétrolier dans les deux principaux pays producteurs de l'Afrique du Nord, à savoir la Libye et l'Algérie, qui permettra sans nul doute d'attirer les investissements directs étrangers

[414] Géraud Magrin, *Compétition pétrolière et développement en Afrique : quels enjeux pour l'Europe et les Etats-Unis*, Groupe des Belles Feuilles, juin 2006.
[415] Source : *BP Statistical Review of World Energy*, June 2007.
[416] Michel Kounou, *Pétrole et pauvreté au sud du Sahara*, Yaoundé, Editions CLE, 2006, p.16.
[417] Cambridge Energy Research Associates (CERA), *Potential versus Reality: West African Oil and Gas to 2020*, Cambridge, 2002, (cité dans le rapport CRS, op. cit., p.10).

(IDE) et d'accroître ainsi le potentiel pétrolier de toute l'Afrique. De bonnes perspectives donc pour le continent.

Afin de mieux apprécier cette croissance fulgurante du potentiel pétrolier africain, nous allons examiner de façon plus détaillée la situation des pays pétroliers dans les deux principales régions pétrolières du continent, l'Afrique du Nord et le golfe de Guinée.

3.2.1. Situation et perspectives pétrolières en Afrique du Nord en 2006

Selon les statistiques de BP, avec des réserves prouvées cumulées de 58,1 milliards de barils de pétrole en 2006, l'Afrique du Nord détient près de la moitié des 117,2 milliards de barils de réserves prouvées de pétrole de tout le continent africain.

3.2.1.1. Situation pétrolière des pays d'Afrique du Nord

Les pays producteurs de pétrole du nord de l'Afrique sont au nombre de quatre. Il s'agit de la Libye, de l'Algérie, de l'Egypte et de la Tunisie. La Libye détient, à elle seule, 41,5 milliards de barils, soit les 4/5 de toute la région. Elle est suivie de très loin par l'Algérie (12,3 milliards de barils), l'Egypte (3,7 milliards de barils) et la Tunisie (600 millions de barils).

La production en millions de tonnes (Mt) de ces quatre pays en 2006 est répartie de la manière suivante : Algérie (86, 2 Mt), Libye (85,6 Mt), Egypte (33,0 Mt) et Tunisie (3,3 Mt). Pour la même année 2006, la production journalière cumulée est de 4 587 000 barils par jour (b/j) dont l'Algérie (2 005 000 b/j), Libye (1 835 000 b/j) Egypte (678 000 b/j) et la Tunisie (69 000 b/j)[418].

[418] BP Statistical Review of World Energy, June 2007

Tableau 7 : Réserves prouvées, production annuelle et journalière de pétrole des pays d'Afrique du Nord en 2006

Pays	Réserves prouvées (milliards de barils)	Production annuelle (millions de tonnes)	Production journalière (en milliers de barils)
Libye	41,5	85,6	1 835 000
Algérie	12,3	86,2	2 005 000
Egypte	3,7	33,0	678 000
Tunisie	0,6	3,3	69 000
Total	**58,1**	**208,1**	**4 587 000**

Source : Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical World Energy Review, juin 2007).

3.2.1.2. Les perspectives pétrolières de la région

Le Maroc est le cinquième pays de la région qui nourrit l'espoir de devenir pétrolier. En effet, en août 2000, une prospection américaine a mis au jour le gisement *on shore* de *Talsit*, près de la frontière algérienne, même si le potentiel est en réalité faible. En outre, le Maroc a accordé de très nombreux permis de prospection *off shore* à des compagnies américaines ou françaises, tout le long de ses côtes, de l'Atlantique comme de la Méditerranée. De plus, au large des côtes du Sahara occidental, dans une zone *off shore* qui est potentiellement riche en pétrole, Rabat a accordé des concessions à deux pays dont il attend le soutien dans sa lutte contre les revendications du Front Polisario : la France avec *TotalFinaElf* (zone de *Dakhala*) et les Etats-Unis avec *Keer-McGee*. Les contentieux entre Marocains et Espagnols portent aussi sur l'attribution de zones de prospections pétrolières : en 2002, le Maroc a protesté contre l'attribution par Madrid à la société *Repsol* de zones de prospection situées dans ses eaux territoriales, au large des îles Canaries et au Nord de la région de *Tarfaya* au Maroc[419].

[419] Aymeric Chauprade, *Une nouvelle géopolitique du pétrole en Afrique*, Revue Française de Géopolitique, n°2, Paris, Ellipses, 2004, p.236.

3.2.2. Situation et perspectives pétrolières dans les pays du golfe de Guinée

La région du golfe de Guinée est généralement perçue par l'industrie pétrolière comme le principal « point névralgique » du monde pétrolier, en passe de devenir le véritable chef-lieu mondial de la production pétrolière en *off shore* profond[420]. Presque chaque mois, se tiennent des conférences à Houston, à Londres ou en Afrique vantant les opportunités industrielles dans ce nouvel « Eldorado »[421].

En 2006, les pays pétroliers du pourtour du golfe de Guinée sont au nombre de sept. Il s'agit de : Nigeria, Angola, Gabon, République du Congo, Guinée Equatoriale, Cameroun et Tchad. L'ensemble de ces pays totalise 51,9 milliards de barils de réserves prouvées de pétrole. C'est le Nigeria qui vient en tête avec 36,2 milliards de barils. Il est suivi de très loin par l'Angola (9,0 milliards), le Gabon (2,1 milliards), la République du Congo (1,9 milliards), la Guinée Equatoriale (1,8 milliards) et le Tchad (0, 9 milliards)[422]. Il n'y a pas de chiffres sur les réserves du Cameroun qui sont en voie d'épuisement et où il n'y a pas de nouvelles découvertes.

La production annuelle totale de ces sept pays est de 242,6 millions de tonnes (Mt) en 2006. Elle est répartie comme suit : Nigeria (119,2 Mt), Angola (69,4 Mt), Guinée Equatoriale (17,7 Mt), République du Congo (13,5 Mt), Gabon (11,6 Mt), Tchad (8,0 Mt), Cameroun (3,2 Mt).

Enfin, en 2006, la production pétrolière journalière cumulée des sept pays producteurs de pétrole du golfe de Guinée est de 4 705 232 millions de barils par jour. Par ordre d'importance, trois pays sont en tête. Il s'agit du Nigeria (2 460 000 b/j), de l'Angola (1 409 000 b/j) et de la Guinée Equatoriale (358 000 b/j). Viennent ensuite la République du Congo (262 000 b/j), le Gabon (232 000 b/j), le Tchad (153 000 b/j) et le Cameroun (63 000 b/j)[423].

[420] Paul Maidment, *The Other Gulf*, Forbes, 10 mars 2003, (cité par CRS, Le fond du baril, op. cit, p.9).
[421] Ian Gary et al. , *Le fond du baril*, op.cit. , p.9.
[422] Idem
[423] Sources statistiques: *BP Statistical Review of World Energy*, June 2007.

Tableau 8 : réserves prouvées, production annuelle et journalière de pétrole en 2006

Pays	Réserves prouvées (milliards de barils)	Production annuelle (millions de tonnes)	Production journalière (milliers de barils)
Nigeria	36,2	119,2	2 460 000
Angola	9,0	69,4	1 409 000
Gabon	2,1	11,6	232 000
Rép. Congo	1,9	13,5	262 000
Guinée Equatoriale	1,8	17,7	358 000
Tchad	0,9	8,0	153 000
Cameroun	-	3,2	63 000
Total	**51,9**	**242,6**	**4 705 232**

Source : Gilbert Maoundonodji (base données de BP Statistical World Energy Review, juin 2007).

Ce tableau appelle quelques constats. D'abord, on remarque que les réserves prouvées du Nigeria sont très importantes. Elles sont de 36,2 milliards de barils en 2006 alors qu'en 1984 celles-ci étaient de 16,7 milliards de barils contre 21 milliards en 1994 et 35,3 milliards fin 2004[424]. Ensuite, les réserves prouvées de pétrole du Cameroun semblent épuisées puisque ce pays ne fournit plus de chiffres sur les réserves. Enfin, la production pétrolière journalière est en constante augmentation.

En termes de perspectives avérées pour le golfe de Guinée, Sao Tomé et Principe est un prétendant pétrolier très sérieux. Ce pays recèlerait entre 5 et 10 milliards de barils de réserves pétrolières. C'est d'ailleurs l'enjeu principal de la contestation de ses frontières maritimes par le Nigeria mais aussi de l'activisme diplomatique des Etats-Unis dans ce pays.

[424] Source statistiques: *BP Statistical Review of World Energy*, June 2005.

A propos du différend avec le Nigeria, un accord de principe sur une exploitation conjointe de la zone contestée est signé par les deux pays en février 2001. En 2005, est intervenue la signature du premier contrat de partage de production sur le premier bloc de la *Joint Development Zone* (JDZ)[425].

3.2.3. Situation pétrolière dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne

Dans le reste du continent, alors que de nouveaux pays producteurs, à l'instar de la Mauritanie, font leur apparition sur la scène pétrolière, les plus anciens comme le Soudan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), etc. accroissent leur potentiel de production grâce à de nouvelles découvertes. D'autres pays tels que le Mali, le Niger, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et Madagascar octroient des permis, délivrent des licences et investissent des moyens financiers importants dans l'exploration pétrolière.

En Afrique de l'Ouest, la Mauritanie est entrée dans le cercle prisé des pays producteurs de pétrole en février 2006. Les réserves prouvées de pétrole de *Chinguetti*, premier et principal champ *on shore* découvert le 13 mai 2001 et désormais en activité, sont estimées à 120 millions de barils. Les fonds marins mauritaniens recèleraient deux importants gisements de 400 et 500 millions de barils. D'autres gisements dont *Tioff*, *Banda* et *Tevel*, ont été repérés et activés. Au total, la Mauritanie ne détiendrait pas moins de 950 à 1 milliards de barils de pétrole de bonne qualité[426].

Dans cette même région d'Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire dont la production était jusque-là modeste voit celle-ci s'accroître à la faveur de nouvelles découvertes. Enfin, les pays comme le Mali et surtout le Niger recèleraient d'importantes réserves comme en témoignent les activités des *Majors* tels qu'Exxon Mobil.

En Afrique orientale, le Soudan est le principal pays producteur**.** L'exploration pétrolière a commencé dans ce pays en 1959 lorsque des concessions ont été octroyées à la compagnie italienne *Agip* pour mener des prospections dans la région de la mer Rouge. D'autres compagnies pétrolières multinationales comme l'américaine *Chevron* ou l'anglo-néerlandaise *Shell* vont également obtenir des concessions au Soudan. Mais l'éclatement de la guerre civile au début des années 1980 va obliger ces compagnies pétrolières à arrêter leurs activités.

---

[425] Philippe Sébille Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op. cit. , p. 148.
[426] Michel Kounou, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara*, Yaoundé, Editions CLE, 2006, p.35.

Au début des années 1990, en dépit de la persistance de la guerre civile, les nouvelles autorités de Khartoum décident de la reprise des activités pétrolières. En 1992, les concessions de Chevron ont été divisées en blocs et attribués à un consortium privé, *Gulf Petroleum Corporation-Sudan* (GPC). En mars 1997, le président Omar al-Bashir inaugure le site de Adar Yale dont la capacité de production était de 5000 barils/jour. En mai 1998, la production augmente à 10 000 barils jour[427]. Fin 2006, la production pétrolière soudanaise est de 397 000 barils jours[428]. Ce qui place le Soudan au quatrième rang des pays producteurs de l'Afrique subsaharienne après le Nigeria, l'Angola et la Guinée Equatoriale.

L'arrivée au Soudan de compagnies pétrolières asiatiques, chinoises et malaisiennes notamment mais aussi occidentales, change la donne pétrolière de ce pays déchiré par la guerre civile. En effet, en 1997, la *China National Petroleum Corporation* (CNPC), s'est associée avec l'entreprise malaisienne *Petronas* et avec l'entreprise canadienne *Talisman* pour passer un accord avec la *Sudapet*, entreprise pétrolière publique représentant le gouvernement soudanais, en vue de procéder ensemble à la prospection, l'exploitation et la mise en place d'oléoducs sur le site du bassin de *Muglad* situé au sud Soudan[429].

D'autres pays d'Afrique de l'Est tels que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda aspirent à être comptés parmi les pays africains producteurs de pétrole. Le gouvernement kenyan a investi plus de 169 millions de dollars dans l'exploration pétrolière au cours des 15 dernières années, sans résultat. En Tanzanie, des compagnies étrangères ont dépensé, en pure perte, près de 300 millions de dollars dans des activités d'exploration sur les deux dernières décennies. Malgré l'absence de résultats probants, le gouvernement tanzanien continue d'encourager l'exploration pétrolière. Shell possède depuis 2002 une licence d'exploration pour un bloc situé au large des côtes tanzaniennes, à proximité de zanzibar[430].

Par contre en Ouganda, un autre pays d'Afrique de l'Est, l'espoir est permis. La compagnie pétrolière *Heritage Oil* a entamé des forages d'exploration dans la vallée de *Semiliki*, à l'Ouest du pays, et y aurait trouvé du pétrole : des études sismiques menées en 1999 y avaient révélé un potentiel de réserves de près de 1 milliards de barils. Le bassin du Lac Albert, situé à cheval entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo (RDC), serait également

[427] ECOS, *Oil development in northern Upper Nile Sudan*, A preliminary investigation by the European Coalition on Oil in Sudan, May 2006, <www.ecosonline.org>
[428] Source statistique : *BP Statistical Review of World Energy*, June 2007.
[429] Chung-lian Jiang, *La Chine, le pétrole et l'Afrique*, novembre 2004, (http://<www.geopolitis.net>).
[430] Catholic Relief Services (CRS), *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, juin 2003, p.13.

riche en pétrole[431]. En 2007, il y a eu une forte tension entre ces deux pays à cause d'un incident ayant opposé quelques éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) à une patrouille ougandaise. Cela a provoqué une tension diplomatique entre les deux pays.

La RDC justement, un des pays de l'Afrique centrale considéré comme un scandale géologique grâce au potentiel de ses ressources extractives, n'a pas encore livré tous les secrets de son sous-sol, notamment en ce qui concerne le pétrole. Les années de conflits armés et d'instabilité politique n'ont pas permis d'investir dans le secteur pétrolier, même si *Chevron* exploite le pétrole de ce pays depuis déjà plusieurs années.

Enfin, dans la partie australe du continent, l'Afrique du Sud et Madagascar connaissent des activités de recherches, d'exploration, voire d'exploitations pétrolières.

3.2.4. Situation d'ensemble de tout le continent par rapport au reste du monde

A l'échelle continentale, avec des réserves prouvées de 41,5 milliards de barils, la Libye n'est pas seulement le premier pays producteur d'Afrique du Nord mais de toute l'Afrique. Le Nigeria arrive en deuxième position avec ses 36,2 milliards de barils de réserves prouvées. Viennent ensuite l'Algérie (12,3 milliards de barils), l'Angola (9 milliards de barils) et les autres tels que le Soudan (6,4 milliards de barils), l'Egypte (3,7 milliards de barils), le Gabon (2,1 milliards de barils), la République du Congo (1,9 milliards de barils), la Guinée équatoriale (1,8 milliards de barils), le Tchad (900 millions de barils), la Tunisie (700 millions de barils).

C'est donc ce potentiel pétrolier en forte croissance depuis ces deux décennies qui est à l'origine de la ruée vers l'or noir africain. Il est tout aussi révélateur des enjeux de l'exploitation du pétrole en Afrique.

3.3. LES ENJEUX ACTUELS DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE EN AFRIQUE

Plusieurs facteurs qui constituent autant d'enjeux expliquent la ruée actuelle vers l'or noir africain. D'abord, l'accès des compagnies pétrolières étrangères au pétrole africain est de plus en plus favorisé grâce à l'ouverture de l'amont pétrolier des pays producteurs. Car, dans les pays pétroliers du Golfe Persique par exemple les compagnies internationales n'ont pas

[431] Ibid.

d'accès direct aux gisements. Les réserves sont exploitées de manière monopolistique par les compagnies pétrolières nationales qui, dans la plupart des cas, ne signent que des contrats de services avec les compagnies internationales.

Ensuite, il est établi que le pétrole africain, particulièrement celui des pays producteurs du golfe de Guinée, est de très bonne qualité. Il a une faible teneur en soufre et répond parfaitement aux exigences techniques des raffineries américaines. Enfin, les champs sont situés à proximité des marchés internationaux (européens et américains) le long de voies maritimes de transport pétrolier[432].

Comme on peut le constater, les enjeux de l'exploitation du pétrole africain sont multiformes (économique, financier, politique, etc.). Dans cette section, nous nous limiterons à l'examen des enjeux géopolitiques et géostratégiques, lesquels apporteront sans nul doute un début d'éclairage dans la perspective de vérification de nos hypothèses relatives au cas du Tchad.

3.3.1. Les enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole en Afrique

« *L'or noir d'Afrique noire, hors des terres, loin des ethnies* »[433], cette constatation résume, à elle seule, l'un des enjeux géopolitiques actuels de l'exploitation du pétrole en Afrique. En effet, pour les compagnies pétrolières multinationales, la plupart des récentes découvertes ont été faites en haute mer, ce qui limite les interactions, potentiellement explosives, avec la population locale, mettant ainsi la production à l'abri des troubles sociaux et politiques susceptibles d'éclater dans le pays. Car, depuis plusieurs décennies, le pétrole a été et reste au cœur de la conflictualité que connaissent les pays africains producteurs de pétrole (voir 3.5.2 ci-dessous).

Pourtant, minimiser les risques de conflits n'est pas seulement un enjeu de type géopolitique ; c'est aussi celui qui motive les choix stratégiques des pays fortement dépendants du pétrole. En effet, depuis les attentats terroristes perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 et l'instabilité qui règne au Moyen-Orient, principale région productrice, les pays consommateurs cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement et à réduire leur dépendance vis-à-vis de cette région. Le pétrole africain apparaît donc comme une des sources de diversification des importations des grands pays ou blocs de pays consommateurs. Cela se remarque à travers les stratégies ou moyens déployés par les principaux acteurs

[432] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, op.cit. , p.13.
[433] Aymeric Chauprade, *Une nouvelle géopolitique du pétrole en Afrique*, Revue Française de Géopolitique, n°2, Paris, Ellipses, 2004, p.237.

étatiques, tels que les Etats-Unis et la Chine, pour soutenir les compagnies pétrolières de leur pays (3.4).

Par ailleurs, la puissante convergence d'intérêts entre les gouvernements africains, les compagnies pétrolières internationales, les institutions financières internationales et les gouvernements du nord expliquent l'actuel engouement pour les réserves pétrolières d'Afrique[434]. Pourtant, en dépit de cette convergence d'intérêts, la scène pétrolière africaine est caractérisée par des heurts d'intérêts entre compagnies pétrolières multinationales et d'autres acteurs.

En effet, la dernière décennie a fait de l'Afrique le champ privilégié des rivalités entre compagnies pétrolières américaines et françaises. Au fur et à mesure que les avancées technologiques ont permis le forage en eaux profondes, de nouveaux horizons pétroliers se sont ouverts au large du golfe de Guinée, tous les Etats de la région faisant appel aux multinationales pétrolières dans l'espoir qu'elles y fassent d'importantes découvertes. Le résultat en a été des années de croissance rapide, des bonus de signature substantiels et un effacement des frontières entre le politique et les intérêts économiques[435].

Enfin, l'exploitation du pétrole en Afrique est caractérisée par une dynamique de conflictualité de nature géopolitique multidimensionnelle, allant de simples heurts d'intérêts aux conflits violents en passant par des crises, des tensions, voire des affrontements armés entre divers acteurs : des Etats qui se disputent des portions de territoires ou zones maritimes censées regorger de pétrole ; des élites dirigeantes qui s'approprient la rente pétrolière et dont les régimes sont combattus par des rébellions armées qui veulent accéder à cette même rente ; des compagnies pétrolières multinationales qui fomentent des coups d'Etats contre des gouvernements en place parce qu'elles ne sont pas satisfaites des clauses contractuelles ; des bandes armées qui attaquent les installations de ces multinationales pétrolières qui ne respectent pas les communautés locales, etc.

3.3.2. La sécurisation de l'exploration, de la production et de l'exportation, principal enjeu géostratégique de l'exploitation du pétrole en Afrique

En Afrique, les multinationales pétrolières ont réussi à investir dans des économies déstructurées, voire mafieuses, en dépit de contextes insurrectionnels qui, du Soudan à

[434] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, op. cit. , p.9.
[435] "*Risky Money: Oil Companies Meet Human Rights and Political Challenges in Africa's New Fields* », Africa Confidential, Vol. 43, n°6, 22 mars 2002.

l'Angola, les ont obligées à sécuriser leurs opérations. A partir d'enclaves abritant leur personnel expatrié, ces compagnies ont employé des gardes privés et loué les services des forces de l'ordre locales. Leurs « zones industrielles renforcées » ont alors révélé l'existence d'une sorte de « syndrome de Monaco », consistant à défendre une minorité de privilégiés contre les assauts de la majorité, exclue des bénéfices de la croissance[436].

L'exemple du Nigeria, avec la situation qui prévaut dans le delta du Niger, est très révélateur de ce « syndrome de Monaco ». La prolifération des sociétés privées de sécurité et leur utilisation dans la plupart des pays africains producteurs de pétrole répondent à l'impératif de sécurisation des opérations pétrolières tant en amont qu'en aval. C'est d'ailleurs cette préoccupation sécuritaire qui pousse certains grands pays consommateurs de pétrole comme les Etats-Unis et la Chine à mobiliser, outre les moyens diplomatiques, les moyens militaires pour contrer d'éventuelles menaces sur leurs approvisionnements pétroliers en provenance d'Afrique.

3.4. STRATÉGIES OU MOYENS MOBILISÉS PAR LES ACTEURS SUR LA SCÈNE PÉTROLIÈRE AFRICAINE

Les Etats-Unis et la Chine sont les deux premiers grands consommateurs de pétrole au monde. Dans un contexte de pénurie de pétrole, annoncée pour les prochaines décennies, la course aux réserves pétrolières est non seulement une question de « sécurité nationale », mais un enjeu de puissance pour ces deux acteurs concurrents de la scène pétrolière mondiale. Dès lors, satisfaire les ambitions ou contrer les menaces sont les deux objectifs géopolitiques poursuivis par ceux-ci avec des stratégies ou moyens identiques, à savoir diplomatiques et/ou militaires.

3.4.1. De la diplomatie à la géostratégie pétrolière américaine en Afrique

Le pétrole africain, principalement en provenance du golfe de Guinée, représente aujourd'hui 16% des importations états-uniennes, soit autant que celles en provenance d'Arabie saoudite. D'après le National Intelligence Council (NIC), « *l'Afrique de l'Ouest fournira 25% des*

[436] Marc-Antoine P. de Montclos, *Pétrole et sécurité privée au Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du « syndrome de Monaco* », Culture & Conflits, n°52, 4/2003, p.117-138.

importations de pétrole des Etats-Unis à l'horizon 2015, afin de réduire la dépendance envers un golfe Arabo- Persique trop troublé et une OPEP trop gourmande »[437].

Si la présence de quelques compagnies pétrolières multinationales américaines en Afrique date de plus de trois décennies, c'est en tant qu'opérateurs privés à la recherche de concessions pétrolières. Contrairement à la région du Moyen-Orient, considérée comme d'intérêt vital pour les Etats-Unis parce que détenant les deux tiers des réserves mondiales de pétrole, l'Afrique n'intéressait pas vraiment les américains. Ce désintérêt officiel était manifeste jusqu'à la fin des années 1980.

Certes, dès le début du premier mandat du président Bill Clinton, on notera un regain d'intérêt à travers plusieurs signaux des officiels de son administration. En effet, dès 1993, le sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires africaines, Mr George Moose déclarait devant le Sénat : « *nous devons assurer notre accès aux immenses ressources naturelles de l'Afrique, un continent qui renferme 78% des réserves mondiales de chrome, 89% de platine et 59% de cobalt* »[438]. Le pétrole n'était pas mentionné mais l'attention pour le continent demeure.

En mai 1995, lors d'un sommet afro-américain organisé à Dakar, Ron Brown, Secrétaire américain au Commerce affirmait : « *Les Américains vont tenir la dragée haute aux partenaires traditionnels de l'Afrique, à commencer par la France. Nous ne laisserons plus l'Afrique aux Européens* »[439]. Enfin, en octobre 1996, lors de sa tournée africaine, le Secrétaire d'Etat Warren Christopher enfonça le clou : « *le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphères d'influence, où des puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers de pays comme leur domaine réservé. Aujourd'hui, l'Afrique a besoin du soutien de tous ses amis et pas du patronage exclusif de quelques-uns* »[440].

Cependant, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2000, on avait cru assister à un recul par rapport à cette tendance. Le candidat républicain George W. Bush déclara que l'Afrique n'était pas une « priorité stratégique nationale », alors même que les principales compagnies pétrolières américaines, notamment *ExxonMobil*, *Chevron*, *Amerada Hess*, *Marathon Oil* ou *Ocean Energy* avait fait connaître, dès le mois de mars 2000, au sous-comité Afrique de la Chambre des représentants, leur intérêt pour le pétrole africain lors d'une réunion consacrée aux potentiels énergétiques de l'Afrique.

---

[437] Philippe Sébille Lopez, op. cit. , p. 131.
[438] Robin Philpot, *ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali,*, Montréal, Les intouchables 2003, p.196.
[439] Ibid.
[440] Ibid.

Pourtant, quelques mois seulement après son arrivée au pouvoir, le président Bush va changer sa perception de l'Afrique. « *Nous autres Américains nous ne voulons pas nous contenter d'être les spectateurs du progrès de l'Afrique. Nous voulons la pousser vers un avenir brillant, grâce à une politique de soutien à la liberté et à la démocratie* »[441].

Dans la pratique, on verra que c'est l'accès et le contrôle du pétrole africain qui sera l'objectif prioritaire de la politique africaine des Etats-Unis. Cela se remarque à travers la nouvelle Politique nationale de l'énergie (NEP), laquelle reprend l'orientation stratégique du NIC.

Cette option va être relayée par des *Think tank,* tels *l'Institute for Advanced Strategic and Political Studies (IASPS)* et des officiels de l'administration Bush. En janvier 2002, l'IASPS organise un séminaire sur le pétrole africain, qui réunit d'éminentes personnalités parmi lesquelles Walter Kansteiner, sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines, et plusieurs membres de l'administration Bush (tels Barry Schutz, spécialiste Afrique ou le lieutenant-colonel Karen Kwiatkwoksi, officier de l'armée de l'air dépendant du bureau du secrétaire à la Défense), des membres du Congrès (comme William Jefferson, représentant de Louisiane, l'un des 5 principaux Etats pétroliers des Etats-Unis), ainsi que des consultants internationaux, des responsables de l'industrie pétrolière et de sociétés d'investissement. De cette rencontre est né *l'African Oil Policy Initiative Group (AOPIG)*, interface entre la sphère privée et publique, ainsi qu'un Livre blanc intitulé *African Oil, A Priority for US National Security and African Development*[442].

Enfin la déclaration faite lors de ce séminaire par Walter Kansteiner confirme cet intérêt renouvelé pour l'Afrique et son pétrole : « le pétrole africain est devenu une question d'intérêt national stratégique pour nous et son importance ira croissant »[443]. En guise de réplique à cette prise de position, les pétroliers indiquent : « *If you lead, we'll follow* », littéralement traduite : « *Si vous montrez la voie, nous suivrons* »[444]. En écho, Ed Royce, président du sous-comité Afrique du Congrès américain, souligne que l'importance des importations de pétrole du golfe de Guinée oblige à « développer une stratégie pour protéger cette production du terrorisme » et à définir le rôle militaire des Etats-Unis et leurs relations avec les pays de la

[441] Cité par Jean Daniel Aba, *George W. Bush : une bonne surprise pour les Africains*, Géopolitique africaine, 2004, (<http:/www.african-geopolitics.org/show.aspx ? articleid=3755>)
[442] Idem, p.137.
[443] The Economist, 24 octobre 2002, (cité par Philippe Sébille- Lopez, op. cit. p.138).
[444] Philippe Sébille-Lopez, op. cit., p.138.

région[445]. Cette prise de position de Royce est révélatrice de la nouvelle pensée stratégique américaine et de sa politique étrangère vis-à-vis de l'Afrique.

C'est le Livre blanc de *l'African oil Policy Initiative Group* qui pose les jalons de la politique africaine des Etats-Unis, dont la trame de fond est l'accès aux ressources pétrolières du continent, objet d'un activisme diplomatique sans précédent.

Le signal du ballet diplomatique américain en Afrique sur fond de pétrole sera donné par le président George Bush le 13 septembre 2002, à partir du petit-déjeuner offert en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à dix chefs d'Etat des principaux pays producteurs de pétrole d'Afrique centrale.

Dans le même mois de septembre 2002, de retour du sommet de Johannesburg sur le développement durable, le secrétaire d'Etat Colin Powell effectue une visite historique au Gabon et en Angola. Le résultat avec l'Angola est immédiat. Le président José Eduardo Dos Santos avait déclaré que son pays, qui devrait rapidement doubler sa production du moment proche de 1 Mb/j, souhaitait « travailler avec les Etats-Unis pour contribuer à leur sécurité énergétique »[446].

Début novembre 2002, c'est au tour du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires africaines, Walter Kansteiner de se rendre à Sao Tomé et Principe trois jours durant. Cette visite, qui aura été précédée par celle effectuée quatre mois auparavant par le général Carlton Fulford, commandant en chef adjoint des forces américaines en Europe, lesquelles ont compétence pour l'Afrique, aurait pour objet le projet de construction d'une base navale états-unienne en eau profonde pour sécuriser ce que certains au Département d'Etat appellent déjà « l'autre Golfe »[447].

Du 8 au 14 juillet 2003, le président George W. Bush effectue sa première visite officielle sur le continent dans cinq pays (Sénégal, Afrique du Sud, Botswana, Ouganda, Nigeria) d'Afrique subsaharienne. Premier producteur africain de pétrole et membre de l'OPEP, le Nigeria va bénéficier de toute l'attention diplomatique de l'administration Bush. En effet, début décembre 2004, le président nigérian Olusegun Obasanjo est invité au ranch Crawford des Bush, la résidence réservée aux hôtes de marque du couple présidentiel. Lors de la

[445] Cambridge Energy Research Associates (CERA), « *Potential versus Reality : West African Oil and Gas to 2020*, etude multiclient, juillet 2003, (cité par Philippe Sébille-Lopez, op. cit. , p.138).
[446] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op.cit. p. 142.
[447] Ibid, p.144.

conférence de presse donnée à cette occasion, le président Obasanjo annonça que le Nigeria souhaitait doubler ses exportations d'hydrocarbures vers les Etats-Unis d'ici 2010. Les deux présidents se sont à nouveau rencontrés début mai 2005, à la Maison-Blanche, alors que le prix du baril repartait une nouvelle fois à la hausse[448].

Sur le plan géostratégique, les attentats de 1998 contre les ambassades américaines de Mombassa (Kenya) et de Dar es Salam (Tanzanie) et surtout les attaques terroristes perpétrées sur le territoire américain le 11 septembre 2001 ont placé la lutte contre le terrorisme au cœur des préoccupations sécuritaires globales et de la géostratégie pétrolière des Etats-Unis dans le monde et en Afrique. C'est ce qui fait dire à Philippe Sébille-Lopez que désormais, « avec la lutte contre le terrorisme, les Etats-Unis ont, en plus de leurs grandes bases aériennes et navales héritées de la guerre froide, des postes avancés à proximité de presque tous les grands bassins d'hydrocarbures. Ils disposent aussi de points d'appui stratégiques sur les routes mondiales du pétrole, un peu partout dans le monde. Les Etats-Unis savent très bien que la sécurité de leurs approvisionnements pétroliers pour les prochaines décennies, les obligera à se fournir presque partout, y compris au Moyen-Orient »[449]. Qu'en est-il des moyens militaires déployés en Afrique à cet effet ?

Si la visite du général Carlton Fulford à Sao Tomé et Principe, en juillet 2002, marque le début du redéploiement géostratégique américain en Afrique, c'est surtout la tournée effectuée en mars 2004 par un autre général, Charles F. Wald, commandant adjoint de l'Eucom dans dix pays africains[450], qui constitue le tournant décisif. Durant ce même mois de mars 2004, du 23 au 24, s'est tenue à Stuttgart (Allemagne) au siège de l'Eucom une réunion regroupant les chefs d'état-major de huit pays africains[451] sur le thème de la lutte antiterroriste au Sahel. Cette zone tampon, enclavée entre les hydrocarbures d'Afrique du Nord et ceux du golfe de Guinée, est soupçonnée d'abriter des unités du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), une « filiale franchisée » de la nébuleuse Al-Quaïda[452].

En outre, toujours au mois de mars 2004, s'est tenue à Abuja (Nigeria) une conférence de cinq jours intitulée *Energy and Security in Africa.* Organisée par *l'Africa Center for Strategic Studies (ACSS)*, ce séminaire avait, entre autres objectifs, pour but de discuter des problèmes

[448] Ibid, p.145
[449] Philippe Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, op. cit. p. 96
[450] Ghana, Algérie, Nigeria, Angola, Afrique du Sud, Namibie, Gabon, Sao tomé et Principe, Niger et Tunisie (source, Philippe Sébille-Lopez, op. cit, p.145).
[451] Algérie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Tunisie (source : Philippe Sébille-Lopez, op. cit., p.145)
[452] Philippe Sébille-Lopez, op. cit. , p. 145

de sécurité, de la stabilité politique, de la croissance économique et du développement en Afrique.

Par ailleurs, mi-2004, 44 pays d'Afrique participaient au programme *International Military Education and Training* (IMET) du Pentagone. Créé en 1976, l'IMET assure une formation militaire spécifique aux officiers africains. Depuis le 11 septembre 2001, ce programme est ouvert à environ 120 pays alliés des Etats-Unis. En 2003, ce sont 11 000 militaires étrangers qui ont été accueillis dans des écoles militaires aux Etats-Unis, dont les trois quarts ont été pris en charge financièrement par l'IMET[453].

La présence géostratégique des Etats-Unis en Afrique est renforcée et pérennisée par d'autres programmes militaires comme l'*African Crisis Response Initiative* (ACRI), devenu en 2002 l'*African Contingency Operations Training Assistance* (ACOTA). Et ce, sans compter le rôle des sociétés privées de sécurité telle que *Logicon* du groupe de défense *Northrop-Grumman* ou MPRI (*Military Professionnal Resources Inc*)[454].

En plus de ces programmes incluant plusieurs pays, des accords de coopération militaire sont signés au niveau bilatéral avec des programmes de formation ou d'assistance aux armées des pays. En septembre 2007, les Etats-Unis ont créé un commandement militaire pour l'Afrique, AFRICOM.

3.4.2. La diplomatie pétrolière chinoise en Afrique

La présence de la Chine en Afrique date déjà des premières années d'indépendance de la plupart des pays africains. Cependant, alors que trois décennies durant cette présence s'est faite très discrète, la fin de la guerre froide, ayant entraîné le désintérêt de l'Occident vis-à-vis de l'Afrique au profit des pays de l'Europe de l'Est a laissé le terrain libre à l'Empire du milieu. Si durant ces années-là l'enjeu principal de la politique africaine de Pékin était la question de Taïwan, celle-ci n'est plus aujourd'hui au cœur de la sa stratégie diplomatique sur le continent.

Depuis le début des années 2000, la Chine développe une stratégie très agressive de prise d'intérêts et de marchés dans le domaine clé de l'énergie, mais aussi dans les minéraux, le bâtiment et les travaux publics (BTP) ou le marché des biens de consommation courante. Pour

[453] Ibid, p.146
[454] Ibid, p.147

la Chine, l'Afrique présente le double intérêt d'être un réservoir de ressources et un vaste marché accessible aux produits chinois[455].

Aujourd'hui, la Chine est présente sur tout le continent africain. De l'Algérie à l'Afrique du Sud, de la Mauritanie au Zimbabwe, en passant par la totalité des pays du golfe de Guinée (Mauritanie, Sénégal, Libéria, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Nigeria, Cameroun, Congo Brazzaville, RDC, etc.), la Chine déploie une « diplomatie de charme, méthodique et ciblée » pour « la conquête pacifique de l'Afrique », l'expression est de Jean-François Susbielle[456], et surtout de son pétrole.

Le Livre blanc sur la politique africaine de la Chine, publié pour la première fois à Pékin au mois de janvier 2006, précise : « *La Chine œuvre à établir et développer un nouveau type de partenariat stratégique marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant-gagnant sur le plan économique* ».[457]

Un pragmatisme diplomatique avec un soubassement idéologique (coopération sud-sud, Tiers-mondisme) qui tranche avec la diplomatie occidentale articulée autour des valeurs de démocratie, de liberté et des droits de l'homme, posées le souvent comme conditionnalités dans les rapports avec les pays africains.

Enfin, contrairement aux Etats-Unis, la Chine ne déploie pas de moyens militaires pour protéger ses intérêts pétroliers en Afrique. Il n'en demeure pas moins que la sécurisation des approvisionnements fait partie de sa vision géostratégique. En effet, à l'instar des Etats-Unis, « la Chine est de plus en plus inquiète des risques d'attentats terroristes sur les infrastructures énergétiques, et notamment sur certains points particulièrement sensibles des voies de transport maritime qui la relient au Proche-Orient, comme les détroits d'Ormuz et de Malacca ». Ces risques existent également en Afrique et pousseront certainement les Chinois à déployer des moyens militaires pour protéger leurs compagnies pétrolières.

---

[455] Valérie Niquet, *La stratégie africaine de la Chine*, Politique étrangère n°2, 2006, p.366

[456] Jean François Susbielle, CHINE-USA. *La guerre programmée. Le XXIe siècle sera-t-il le siècle de la revanche chinoise* ? , Paris, FIRST Editions, 2006.

[457] « *La politique de la Chine à l'égard de l'Afrique* », (http://www.chineafrique.com, cité par Valérie Niquet, La stratégie africaine de la Chine, in Politique étrangère n°2, 2006).

3.5. LES RÉPERCUSSIONS OU EFFETS COMPORTEMENTAUX DU JEU DES ACTEURS PÉTROLIERS EN AFRIQUE ET LEUR IMPACT SYSTÉMIQUE

La principale répercussion visible de l'exploitation du pétrole en Afrique est que les pays africains producteurs de pétrole sont frappés par ce que nombre d'auteurs qualifient de « malédiction des ressources »[458] ou de « paradoxe de l'abondance »[459]. Il en résulte, outre la permanence de la conflictualité, un triple impact systémique : économique, social et politique.

3.5.1. La « malédiction des ressources » ou le « paradoxe de l'abondance » en Afrique

Le phénomène de la « malédiction des ressources » caractérise l'impact négatif de l'exploitation des ressources pétrolières et minières sur le développement. Il traduit la corrélation inverse entre la croissance économique et l'abondance de ces ressources. En effet, il a été démontré qu'entre 1970 et 1993, les pays pauvres en ressources (sans pétrole) se sont développés quatre fois plus rapidement que ceux riches en ressources (avec le pétrole)[460] – et cela en dépit du fait qu'ils avaient un taux d'épargne moitié moindre. Ainsi, plus la dépendance envers le pétrole et les ressources minières est grande, pires sont les résultats macroéconomiques[461], ce que confirment les économistes de la Banque mondiale et du FMI[462].

Dans le même ordre d'idée, le paradoxe de l'abondance explique le fait que, d'un côté, les pays producteurs de pétrole disposent, grâce à leurs ressources pétrolières, d'un énorme potentiel de développement ; et de l'autre, que leurs populations croupissent dans la misère.

---

[458] Le phénomène de la *« malédiction des ressources* », ou "*Resource Curse*" selon l'expression anglaise, utilisée par les économistes a fait l'objet d'une littérature assez abondante. Voir notamment Gobind Nankani, « *Development Problems of None fuel Mineral Exporting Countries* », Finance and Development, 17 janvier 1980 ; Alan Gelb, "*Oil Windfalls : Blessing or Curse*", New York : Oxford University Press, 1988; Richard M. Auty, "*Sustaining Development in The Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*", Londres : Routledge, 1993; Richard M. Auty, "*Resource Abundance and Economic Development*", Helsinki : World Institute for Development Economics Research de l'Université des Nations Unies, 1998; Jeffrey Sachs et Andrew Warner, "*Natural Resources and Economic Growth*", version révisée, Harvard Institute for International Development, Discussion Paper, 1997

[459] Terry Lynn Karl, *The paradox of Plenty : Oil Booms and Petro-States*, University of California Press, 1997

[460] Voir Richard Auty, "*Natural Resources, the State and Development Strategy*", Journal of International Development, n°9, 1997, pp.651-663, in *Le fond du baril*, CRS, op. cit. , p.21 et note 13

[461] Une étude complète dirigée par les économistes d'Harvard Jeffrey Sachs et Andres Warner démontre que les pays dont les exportations de matières premières composent une partie importante du produit national brut ont eu une croissance économique anormalement faible entre 1971 et 1989 en comparaison des pays démunis de ressources naturelles. En étudiant les données portant sur 97 pays en voie de développement, les chercheurs ont ainsi mis en évidence une corrélation négative entre la dépendance d'un pays envers ses exportations de ressources naturelles et sa croissance économique. En clair, les pays qui fondent leur développement sur les ressources comme le pétrole se développent moins vite que ceux qui suivent une autre voie de développement. Voir « Natural Resource Abundance and Economic Growth », Development Discussion Paper n°517, Cambridge: Harvard Institute for International Development 1995. Cité par CRS, Le fond du baril, op. cit. , note 14, page 89.

[462] CRS, *Le fond du baril*, op.cit., p. 21

L'examen de quelques indicateurs économiques, tels que le Produit intérieur brut (PIB) ou le Produit national brut (PNB), et sociaux, notamment l'Indice de Développement Humain (IDH), la Parité de pouvoir d'achat (PPA), des pays producteurs de pétrole de la région du golfe de Guinée illustre à merveille ce paradoxe.

Au Nigeria, premier pays producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, avec une production de 2,5 millions de barils par jour, le pétrole représente 40% du PIB, 95% des recettes d'exportations et 83% des revenus de l'Etat. En Angola, deuxième pays producteur de la région, le pétrole représente 45% du PIB, 90% des recettes d'exportations et 80% des revenus de l'Etat.

En ne prenant que l'exemple du Nigeria, on se rend compte du paradoxe. Dans ce premier pays producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, deuxième au plan continental et douzième au niveau mondial, les indicateurs sociaux parlent d'eux-mêmes : 70% de Nigérians vivent avec moins de 1 $US par jour ; la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 28% en 1980 à 66% en 1996, et enfin 43% de la population nigériane n'a pas accès à l'eau potable (Banque Mondiale, 2002).

La situation n'est guère différente dans les autres pays producteurs de pétrole du golfe de Guinée, à savoir la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Cameroun. Dans ces pays, non seulement le pétrole exacerbe la pauvreté et enrichit la minorité dirigeante mais alimente la conflictualité. D'une manière générale, la tendance lourde en Afrique est que le pétrole est une richesse qui appauvrit au lieu d'enrichir. Il est au cœur de la dynamique de la conflictualité des pays producteurs.

3.5.2. La conflictualité liée au pétrole en Afrique

Selon une étude de la Banque Mondiale (2002), les États dépendants de pétrole ont un risque de guerre civile de 23% sur cinq ans, contre 0,5% pour les pays pauvres en ressources. Puisque l'étude de la conflictualité liée au pétrole est l'objet principal de cette thèse, nous allons examiner rapidement ce lien avant de nous pencher sur l'impact systémique de l'exploitation du pétrole en Afrique.

L'étude du lien entre pétrole et conflictualité montre que celui-ci est le carburant des guerres civiles qu'ont connues certains pays africains producteurs de pétrole (3.5.2.1). Il est également l'enjeu des disputes territoriales, des tensions, voire des conflits armés entre des

Etats limitrophes (3.5.2.2). Enfin, le pétrole est une source de rivalités entre puissances étrangères en Afrique (3.5.2.3).

3.5.2.1. Le pétrole comme carburant des guerres civiles africaines

Au Nigeria, la guerre du Biafra (1967-1970), loin de se limiter à des luttes de pouvoir entre nordistes musulmans et sudistes chrétiens, visait clairement le contrôle des zones pétrolières du delta du Niger. C'est pourquoi les belligérants purent compter sur la livraison de matériels militaires des puissances extérieures. Les autorités de Lagos reçurent le soutien de la Grande Bretagne et des Etats-Unis ; la France apporta son aide au Biafra : Libreville servit de base logistique pour la fourniture d'une aide alimentaire et médicale qui masquait difficilement les livraisons d'armes[463].

La violence qui se poursuit dans le delta du Niger, la région d'où est exploité 90% du pétrole nigérian, et qui oppose les différentes communautés (*Itsekiris, Urhobos, Ijaws, Ibibios, Ogonis, Kalabaris, Efiks, Ikwerres, Ilajes*) entre elles, ou les attaques perpétrées par les groupes armés issus de ces communautés contre les multinationales et le gouvernement fédéral, a pour enjeu le contrôle des ressources pétrolières.

En Angola, l'on sait désormais que la longue guerre civile qu'a connue ce pays a été financée par les recettes pétrolières. Le gouvernement de Luanda, dirigé par les membres du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), bien que d'obédience marxiste et ayant sollicité l'appui de soldats cubains - qui furent jusqu'à 40 000 – reçut régulièrement les redevances des compagnies pétrolières, notamment américaines, dont le conflit n'a jamais interrompu les activités de production. De son côté, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi, longtemps soutenu par les Etats-Unis, finançait la guerre avec le diamant. L'articulation entre le commerce des hydrocarbures et celui des armements est toujours d'une grande opacité, comme en témoigne l'«*Angolagate* »[464].

En République du Congo (Brazzaville), le pétrole a été le principal enjeu des crises politiques des années 1990 et des guerres civiles qui en ont résulté. L'élément déclencheur aura été le contre-choc pétrolier de 1986 qui précipita le Congo dans une crise financière, sociale et politique sans précédent. L'Etat congolais, dans une fuite en avant, hypothéqua ses revenus

[463] Roland Pourtier et al. , *L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires,* Paris 2005, (http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/pourtier/article.htm).
[464] Ibid

pétroliers pour les années futures dans l'espoir de se tenir à flot. Pascal Lissouba, élu à la présidence de la République en 1992, imposa une modification des contrats pétroliers entre *ElfCongo* et l'Etat, en des termes moins avantageux qu'auparavant pour la compagnie pétrolière[465].

En réaction à cette décision, les dirigeants de *Elf* fomentent un coup d'Etat contre le régime de Lissouba : « *M. Le Floch-Prigent explique [aux juges d'instruction] M. Moungounga, a tout fait pour nous empêcher de gagner les élections présidentielles de 1992 et surtout les législatives de 1993. M. Le Floch-Prigent a financé le chef d'état-major général des armées M. Mokoko pour qu'il renverse le régime de M. Lissouba, d'abord en décembre 1992, ensuite et surtout fin juillet 1993 pendant les législatives* » (Affaire Elf, ORTP, 2003, page 70-305)[466].

Ce témoignage est confirmé par certains membres du personnel de *Elf*. Patrick Gantès (délégué *Elf* au Congo) explique comment *Elf* a remis au chef d'état-major, le général Mokoko, 2 millions de FF (200 millions de FCFA) en liquide, rangés dans un sac : « *c'était un sac écossais. Je me souviens, nous étions assis en cercle et tout le monde donnait des coups de pied dans le sac pour le faire sciemment atterrir dans les pieds du directeur de la filiale [Elf Congo]… on l'a remis à la personne qui l'attendait* » (M6, Capital, 2 décembre 2001)[467].

Un autre témoignage, tout aussi éloquent et fort émouvant, illustre aussi l'implication des acteurs pétroliers et politiques dans la guerre contre le régime de Lissouba. Christine Deviers-Joncours (amie de Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand 1988-1993) confirme avoir surpris Alfred Sirven donnant des ordres au téléphone comme un véritable chef de guerre : « *il faut garder des réserves, surprendre à tel endroit, attaquer à tel autre… Je me suis aussitôt précipitée au Quai d'Orsay et j'ai mis Roland en garde : Fred est en train de monter un coup d'Etat au Congo. Mais Roland a pris cela à la rigolade… J'ai compris alors qu'il est parfaitement au courant, et que Sirven agissait avec son plein accord, si ce n'est à son initiative* ». Interrogé, après coup, Roland Dumas avoue que, « *c'est vrai que Christine est venue me raconter cela et que je lui ai dit de ne pas s'en occuper. C'est Omar*

[465] Ibid
[466] Yitzhak Koula, *Pétrole et violences au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, Points de vue, 2006, p.58.
[467] Ibid, p.59.

Bongo qui voulait écarter Pascal Lissouba pour remettre son beau-père en selle. Vous vous souvenez ? Les armes transitaient par le Gabon »[468].

Au Soudan**,** le pétrole est une des dimensions de conflits très complexes, qu'il s'agisse du Sud-Soudan ou du Darfour. La longue guerre du Sud-Soudan s'est achevée par des accords de paix conclus début 2005. Ces accords, outre les stipulations concernant l'exercice du pouvoir régional, incluent des clauses de partage des revenus pétroliers. Le contrôle de la rente pétrolière était en effet un enjeu fondamental dans la mesure où les zones de production se situent au sud. Le nouveau conflit qui a éclaté au Darfour n'est pas non plus étranger aux questions pétrolières. Aux violences entre pasteurs guerriers arabes (*Janjawid*s) et paysans sédentaires noirs, se superposent les enjeux pétroliers. Le Soudan est devenu un espace de compétition entre majors anglo-saxons et nouveaux venus chinois. Le local, ici comme ailleurs est soumis au jeu des réseaux mondiaux[469].

3.5.2.2. Le pétrole, enjeu de disputes territoriales, de tensions et de conflits

Au-delà de son rôle de carburant des guerres civiles africaines, le pétrole est devenu un enjeu de conflictualité entre pays limitrophes ou partageant des zones maritimes communes. C'est ainsi qu'on peut constater que tous les pays pétroliers de la région du golfe de Guinée sont impliqué dans des disputes territoriales.

Pendant plusieurs années, le Cameroun et le Nigeria étaient opposés au sujet de la péninsule de Bakassi, censée regorger de pétrole. Les deux pays furent plongés dans un conflit larvé, caractérisé par des moments de tensions et d'affrontements armés sporadiques. Chacun revendiquait sa souveraineté sur la presqu'île de Bakassi. Le litige a été porté devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) de La Haye. Fin 2002, le Cameroun a remporté le procès devant la CIJ. Les deux parties avaient assuré les Nations Unies qu'elles accepteraient le verdict de la Cour, mais les tensions ont persisté malgré l'arrêt rendu par celle-ci. Il aura fallu plusieurs missions de bons offices pour que le Nigeria accepte finalement de se soumettre à la décision de la CIJ[470].

Le Nigeria fut également impliqué dans des différends frontaliers maritimes dont l'enjeu est le pétrole avec la Guinée Equatoriale ainsi que Sao Tomé et Principe. Avec ce dernier pays, le conflit a provoqué de vives tensions, au point que Sao Tomé fit appel aux Etats-Unis pour

---

[468] Le Nouvel Observateur, 25 mars 1999, p.67.
[469] Roland Pourtier et al. , *L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires,* Paris 2005, (http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/pourtier/article.htm).
[470] Ian Gary et al. , *Le fond du baril*, op.cit. p. 41-42

obtenir leur protection. Des accords d'exploitation conjointe entre les deux pays ont mis un terme aux tensions[471].

La Guinée Equatoriale et le Gabon ont également un litige pétrolier. La souveraineté des eaux au large de l'île d'Annobon (qui appartient à la Guinée Equatoriale) est contestée. Un accord a été conclu avec Sao Tomé et Principe, mais aucun avec le Gabon qui partage la souveraineté des eaux à l'est de l'île[472].

C'est donc pour aplanir ou prévenir ces différends dont l'enjeu principal est le pétrole qu'il a été créé, en 1999, la Commission du Golfe de Guinée (CGG). La CGG est un forum dont le but principal est la résolution des conflits liés au pétrole et d'assurer que l'exploitation des ressources pétrolières de la région soit « l'objet d'une coopération constante »[473]. Un modèle de résolution pacifique des conflits entre pays limitrophes.

3.5.2.3. Le pétrole africain, source de conflictualité entre puissances étrangères

Dans le contexte géopolitique mondial et les stratégies fondées sur l'hypothèse de la pénurie, l'Afrique est une pièce non négligeable de rivalités entre puissances étrangères pour l'accès aux réserves pétrolières.

En Afrique subsaharienne, les puissances traditionnelles, Grande Bretagne et France, secondairement Portugal et Espagne, défendent des positions héritées de l'histoire coloniale par le truchement des compagnies *Shell* et *Total* depuis que cette dernière a absorbé *Elf*, longtemps symbole de la présence pétrolière française en Afrique mais aussi de ce que François-Xaveir Vershave appelle la Françafrique[474]. Même après l'indépendance, des liens incestueux ont perduré entre la France et le Gabon par l'intermédiaire du groupe pétrolier *Elf*. Au Nigeria, *Shell* a également hérité des privilèges issus de la colonisation, tout comme elle a cristallisé les oppositions envers une exploitation considérée comme destructrice des équilibres environnementaux et sociaux[475].

L'Afrique subsaharienne n'est plus la chasse gardée des anciennes puissances coloniales. Les Etats-Unis sont présents dans cette région depuis plusieurs décennies, en particulier au Nigeria et en Angola, avec *ExxonMobil* et *ChevronTexaco*. En outre, depuis que l'instabilité

[471] Ibid.
[472] Ibid.
[473] Ibid.
[474] François-Xavier Vershave, Noir silence, Paris, Les Arènes, 2000.
[475] Roland Pourtier, *L'exploitation pétrolière en Afrique*…, op. cit.

prévaut au Moyen Orient, la stratégie américaine d'approvisionnements en pétrole est surtout réorientée vers les pays du golfe de Guinée.

Enfin, on l'a vu, de nouveaux acteurs sont apparus sur la scène pétrolière durant ces dix dernières années. La Malaisienne *Pétronas* est entrée dans le Consortium qui exploite le pétrole tchadien. Les compagnies chinoises se font de plus en plus présentes, particulièrement au Soudan, mais dans la plupart des pays africains producteurs de pétrole : Mauritanie, Gabon, Congo, Nigeria, etc.[476].

La compétition est désormais ouverte entre ces différents acteurs et il n'est pas impossible qu'elle se mue en confrontation directe ou indirecte entre les pays dont les compagnies se disputent les gisements pétroliers. C'est une perspective redoutable pour les pays africains producteurs de pétrole.

3.5.3. L'impact systémique de l'exploitation du pétrole en Afrique

On a l'a vu, la plupart des pays producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne connaissent le phénomène de la « malédiction des ressources ». Celui-ci a des répercussions aux plans économique et social en termes de déstructuration de l'économie et d'exacerbation de la pauvreté. En outre, ce phénomène a également un impact négatif sur le système politique, voire les systèmes régional et international.

Par rapport au système politique interne, il est prouvé que la rente pétrolière affecte la démocratie dans les pays producteurs. Plusieurs auteurs dont Michael Ross, Paul Collier, Anke Hoeffler et bien d'autres ont étudié le lien entre « pétrole et démocratie ». Dans un article publié en 2001 Michael Ross s'était posé la question suivante : « Does *oil Hinder Democracy ?* »[477]. Il y répond en disant qu'en général la rente pétrolière réduit l'essor de la démocratie dans les pays producteurs.

Par la suite, « la question de savoir si le pétrole et l'exploitation minière sont un obstacle à l'émergence d'institutions démocratiques a été testée empiriquement sur un échantillon de 13 pays entre 1971 et 1997. Il a ainsi été montré que les performances économiques médiocres sont étroitement corrélées avec l'existence de ressources naturelles et de conflits…Les données du PIB réel par habitant montrent que les pays en voie de développement ne possédant pas ou peu de ressources naturelles ont eu une croissance 2 à 3 fois plus élevés

[476] Ibid.
[477] Michael Ross, *Does oil Hinder Democracy?* , World Politics, n°53, avril, p. 325-61.

entre 1960 et 1990 que les pays riches en ressources naturelles… Là où les normes et les règles sont faibles, une dépendance accrue aux ressources naturelles entraîne des performances économiques médiocres sur le long terme en comparaison avec les pays ne disposant pas ou peu de ressources naturelles. Les institutions existantes s'érodent et l'émergence de nouvelles institutions est entravée » (Banque Mondiale, Rapport sur le développement mondial, 2003).

S'agissant de l'impact systémique aux niveaux régional et international, on a vu que pour les règlements de conflits ayant opposé certains Etats pétroliers, les parties ont fait appel à la Cour Internationale de Justice (CIJ), institution judiciaire du système des Nations Unies.

3.6. CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Dans ce troisième chapitre, l'observation puis la description de la scène pétrolière africaine fait apparaître plusieurs traits caractéristiques. Le premier est la place qu'occupe désormais le continent africain dans la géopolitique énergétique mondiale. Du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est, le nombre de pays africains producteurs de pétrole ne cesse d'augmenter d'année en année. Outre les acteurs pétroliers traditionnels que sont les Etats producteurs, les pays consommateurs et les compagnies pétrolières, de nouveaux acteurs sont apparus et rivalisent d'ardeur avec les premiers.

En effet, au-delà des conflits géopolitiques affectant les principales régions productrices du monde et poussant les grands pays consommateurs à diversifier leurs sources d'approvisionnement, c'est principalement le potentiel pétrolier africain qui attire ces acteurs. Celui-ci est en pleine croissance. En 2003, certains spécialistes indiquaient que le « pétrole sur le continent ne représente qu'un peu plus de 3% des réserves mondiales prouvées et 5% de la production ». Trois ans après, en 2006, les chiffres sont éloquents. Avec 117,2 milliards de barils, l'Afrique détient 10% des réserves mondiales prouvées de pétrole et 12,1% de la production mondiale. D'où le classement de l'Afrique au troisième rang mondial, après le Moyen-Orient, l'Europe et l'Eurasie.

De plus, en examinant en profondeur la carte pétrolière de l'Afrique, c'est la partie septentrionale qui, avec 58,1 milliards de barils de réserves prouvées cumulées en 2006, détient près de la moitié de pétrole de tout le continent. Toutefois, c'est la Libye qui détient, à elle seule, 41,5 milliards de barils soit les 4/5 de toute l'Afrique du Nord.

En Afrique subsaharienne, la région du golfe de Guinée est généralement considérée par l'industrie pétrolière comme le principal « point névralgique » du monde pétrolier, en passe de devenir le véritable chef-lieu mondial de la production pétrolière en off shore profond. Le Nigeria et l'Angola sont les principaux pays pétroliers de cette région. Dans les autres pays tels que le Soudan, la Guinée équatoriale, la République du Congo, le Gabon, le Tchad, la République démocratique du Congo, etc., les perspectives sont très prometteuses.

Par ailleurs, c'est la ruée des compagnies pétrolières étrangères vers le pétrole africain qui est la deuxième caractéristique relevée. Selon plusieurs analystes cités, ce regain d'intérêt pour l'or noir de l'Afrique s'explique par quelques facteurs clés. D'abord, contrairement à la plupart des pays pétroliers d'autres parties du monde, l'amont pétrolier africain est ouvert à la concurrence des compagnies étrangères. Ensuite, il est prouvé que le pétrole africain provenant surtout du golfe de Guinée est de très bonne qualité. Enfin, la région se trouve à proximité des marchés internationaux (européens et américains).

En définitive, le fait le plus pathétique est que l'exploitation du pétrole en Afrique est synonyme de conflits, exacerbation de la pauvreté et de sous-développement. Ainsi, malgré des décennies d'exploitation pétrolière, les pays africains producteurs de pétrole sont caractérisés par le « paradoxe de l'abondance ». Pire, le pétrole est le carburant des guerres civiles qu'ont connues la plupart de ces pays et reste l'enjeu de rivalités entre puissances étrangères.

Le Tchad, devenu pays producteur et exportateur de pétrole depuis déjà cinq ans, échappe-t-il à cette situation ? L'esquisse de réponse à cette interrogation constitue la trame de la deuxième partie de cette thèse.

DEUXIEME PARTIE : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'EXPLOITATION DU PETROLE AU TCHAD

INTRODUCTION À LA DEUXIEME PARTIE

> « *Du pétrole ! Du pétrole ! C'est ainsi qu'à la fin de l'année dernière, nous avons salué le 18 septembre 1973, l'inauguration d'un forage situé à Doba, à cinq cents kilomètres de N'Djamena, dans le sud du pays. Même mon oncle disait, en parlant de l'avenir : quand notre pétrole commencera à couler… Nous avons attendu. Nous n'avons rien vu. –Hey, disaient les sceptiques, Angourou, attention, le pétrole amène le diable et le feu ; Allah seul sait ce qu'il va provoquer dans ce pays !* »[478].
>
> Baba Moustapha, Le souffle de l'Harmattan, 1982.

Ce rêve caressé par de nombreux Tchadiens dès les premières années de l'indépendance du Tchad, le 11 août 1960, ne s'est transformé en réalité que trois décennies plus tard. En effet, malgré l'inauguration d'un premier forage de puits pétrolier en 1973, c'est seulement le 10 octobre 2003 que le Tchad a exporté son premier baril de pétrole vers le marché international. Cela a été rendu possible grâce à la construction d'un oléoduc de 1050 km, reliant les champs pétrolifères du bassin de Doba (sud du Tchad) au terminal maritime de la ville camerounaise de Kribi sur la côte de l'océan Atlantique.

Pourtant, les premières études et travaux de recherches en vue d'établir la carte géologique du Tchad, et donc de déterminer l'existence ou non d'hydrocarbures sur ce territoire remontent à la fin de la période coloniale[479]. En outre, l'intérêt des autorités tchadiennes pour la recherche des hydrocarbures s'est manifesté dès les premières années de l'indépendance par l'élaboration d'un code pétrolier[480] qui fixe les conditions juridiques relatives aux recherches, à l'exploration, à l'exploitation et au transport des hydrocarbures liquides et gazeux au Tchad. Il en est de même de l'octroi des premiers permis de recherches et d'exploration. Dès lors se pose la question de savoir : qu'elle est l'origine de cette mise en valeur tardive des ressources pétrolières du Tchad ? Trois types de facteurs sont généralement avancés pour expliquer ce retard. Ceux-ci sont d'ordre géographique, économique et géopolitique.

---

[478] Texte cité par Géraud Magrin, *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad,* Paris, Grafigéo 2003-22, mémoires et documents de l'UMR PRODIG, 2003.

[479] La colonisation française du Tchad a duré plus d'un demi-siècle et s'est achevée par l'octroi de l'indépendance le 11 août 1960.

[480] Ordonnance n°07/PC-TP-MH du 03 février 1962 relative à la recherche, à l'exploitation, au transport par canalisation des hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la République du Tchad.

Carte 5 : l'enclavement des savanes d'Afrique Centrale

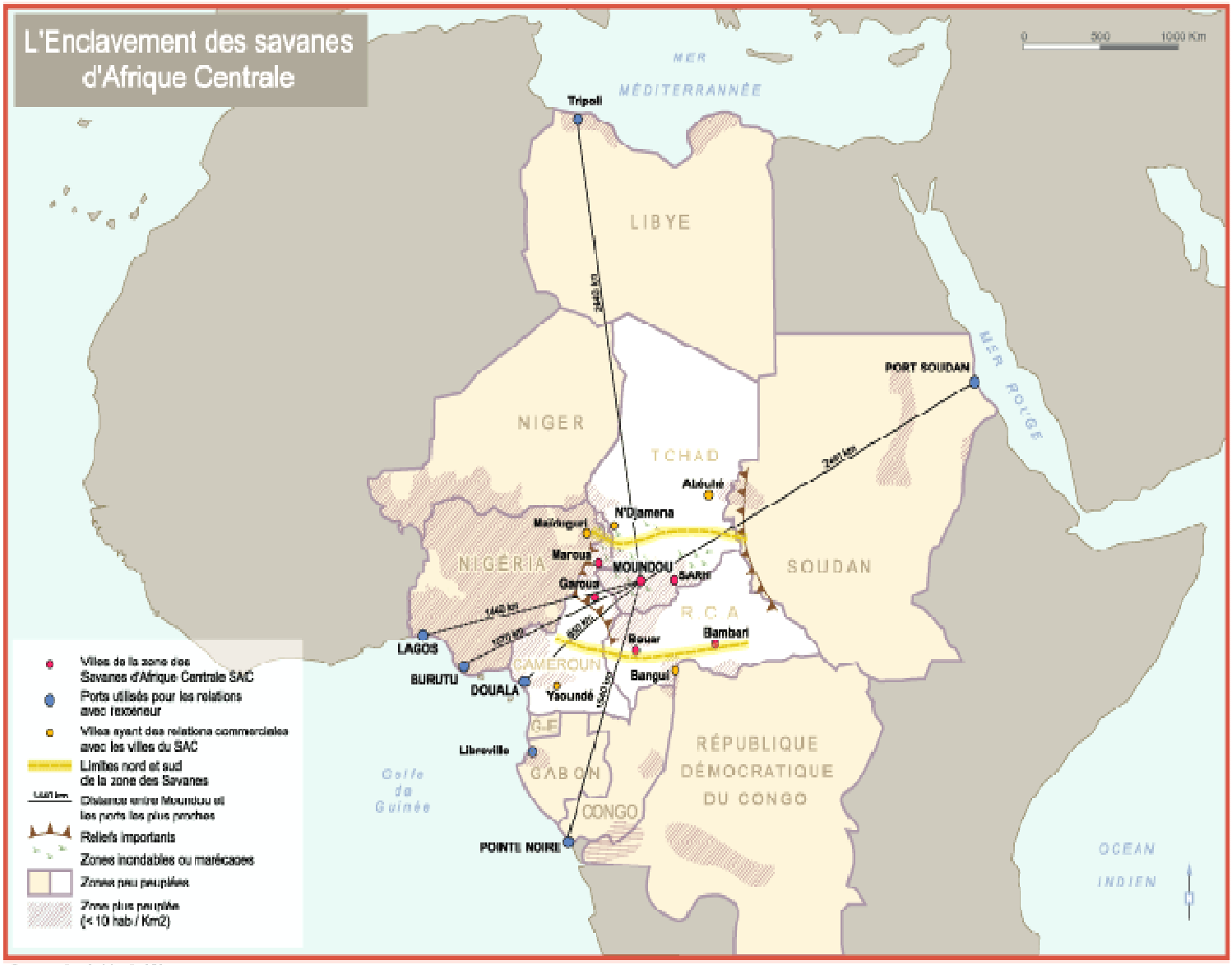

Source : Chemin Magrin 2001

Vaste territoire de 1 284 000 Km2, situé au cœur de l'Afrique et avec une population totale estimée à 10 0320 000 habitants (2005), le Tchad est un des pays les plus enclavés d'Afrique. Cet enclavement tient d'abord aux distances géographiques qui le relient aux principaux ports africains[481].

[481] Géraud Magrin, *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*, op.cit., p. 32.

Jusqu'au début des années 1980, le Tchad dépendait de six principaux axes pour ses échanges avec le reste du monde : une liaison trans-saharienne avec la Libye, la voie soudanaise (Abéché/Port Soudan), la voie Nigériane (via les chemins de fer du nord Nigeria), la voie fluviale de la Bénoué (par le Cameroun et le Nigeria), la voie terrestre camerounaise, enfin la voie dite « fédérale », qui menait de Fort-Lamy (ancienne dénomination de N'Djamena) à Pointe-Noire (Congo), via Bangui et Brazzaville. Cette dernière était de loin la plus utilisée, alors qu'elle était fort longue (1540 Km à vol d'oiseau de Pointe-Noire à Moundou, 2450 km en fait). En revanche, la voie terrestre camerounaise, de loin la plus courte (850 Km à vol d'oiseau), était pratiquement inutilisée, en raison des contraintes topographiques opposées notamment par la falaise de Ngaoundéré. En réalité, la domination de la « voie fédérale » répondait avant tout à une logique géopolitique : elle offrait l'avantage de présenter un parcours situé intégralement au sein de l'Afrique Equatoriale Française (AEF)[482]. D'ailleurs, on verra plus tard que cette logique géopolitique sera l'un des facteurs déterminants dans le choix du tracé du pipeline Tchad-Cameroun (Cf. Chapitre 6, Analyse des enjeux géopolitiques…).

L'enclavement géographique va être également une variable importante dans la décision d'investir ou non dans le secteur pétrolier tchadien. Car même dans l'hypothèse où on trouverait du pétrole au Tchad, comment l'acheminer sur le marché international ? Compte tenu de la nature du produit, deux options sont envisageables : soit transporter le pétrole brut par camions-citernes, soit construire des infrastructures de transport par canalisation devant transiter par l'un ou l'autre pays limitrophes[483] jusqu'aux côtes maritimes. L'option la plus réaliste était la seconde mais reste à savoir si l'investissement serait rentable.

La construction d'un oléoduc pour transporter le pétrole est un investissement extrêmement coûteux. Pour être rentable, cela implique la présence de réserves importantes pour une exploitation à grande échelle. Or, l'importance des réserves pétrolières du Tchad, contrairement à celles des pays côtiers, n'était pas garantie a priori. En effet, la carte géologique de l'Afrique met en évidence de nombreuses surfaces de sédiments pétrolifères mais leur épaisseur peut être très importante comme en Afrique du Nord ou le long des côtes, ou plus modeste comme dans les bassins tchadiens[484]. Et puisqu'il est scientifiquement prouvé

[482] Idem.
[483] Le Tchad partage ses frontières avec les pays suivants : Niger, Nigeria et Cameroun à l'ouest ; Libye au nord ; Soudan à l'est ; et la République Centrafricaine au sud.
[484] Pour une connaissance approfondie des bassins tchadiens, voir *Atlas de l'Afrique*-Tchad, Paris, les Editions Jeune Afrique, 2006.

que les chances de trouver des quantités importantes de pétrole sont beaucoup plus grandes dans les couches de sédiments épaisses que dans les autres, il fallait s'assurer de la rentabilité de l'entreprise avant de s'y lancer[485].

Enfin, il y a surtout les facteurs d'ordre géopolitique, tant internes qu'externes. Sur le plan interne, de l'indépendance à nos jours, l'histoire sociopolitique du Tchad est jalonnée par une instabilité politique récurrente. Celle-ci est caractérisée par l'utilisation de la violence comme moyen de contestation des régimes en place et/ou de conquête du pouvoir.

En effet, l'instauration du monopartisme en 1962, en lieu et place du pluralisme politique qui prévalait les deux premières années de l'indépendance, semble être l'élément déclencheur de l'instabilité politique chronique que connaît le Tchad depuis lors. De plus, le rétrécissement de l'espace des libertés ayant eu pour corollaire la répression, en septembre 1963, par les forces de sécurité d'une manifestation pacifique de protestation contre le régime a poussé quelques leaders politiques en exil.

Trois ans après cette sanglante répression, en juin 1966, certains de ces exilés politiques créèrent à Nyala, au Soudan, le Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT). Le principal but de ce mouvement politico-armé était le renversement par la force du régime de M. François Tombalbaye, premier président de la République du Tchad. Le FROLINAT n'atteignit pas immédiatement cet objectif. Toutefois, un coup d'Etat militaire organisé le 13 avril 1975 mit fin à 15 ans de règne du président F. Tombalbaye. Un Conseil Supérieur Militaire (CSM) fut mis en place pour diriger le pays.

L'arrivée au pouvoir du CSM ne permit pas de venir à bout de la rébellion du FROLINAT. Bien au contraire. En dépit des dissensions internes au FROLINAT ayant entraîné sa scission en plusieurs factions et son affaiblissement, la lutte armée continua de plus belle contre le régime militaire issu du coup d'Etat.

En août 1978, avec le soutien du Soudan, les Forces armées du Nord (FAN), l'une des factions dissidentes du FROLINAT, signe un accord avec le CSM. Le chef des FAN, Hissène Habré, devient le Premier Ministre du Président du CSM, le général Félix Malloum. Six mois plus tard, il entre en conflit avec celui-ci. Cette rupture provoque une guerre civile meurtrière

[485]Denis Paye, *Le pétrole tchadien : recherche, exploitation*, Revue Tchad et Culture, n°108, 1978, p.17-18.

à N'Djamena et marque une date importante dans l'histoire du Tchad : le déclenchement de la guerre civile du 12 février 1979.

En mars 1980, Hissène Habré rompt avec le GUNT et s'empare d'une partie de N'Djamena. M. Goukouni Weddeye, alors président du GUNT, fait appel officiellement à la Libye et chasse Hissène Habré de la capitale en décembre 1980. Le retrait des troupes libyennes (sous la pression de plusieurs gouvernements dont celui de la France), en novembre 1981, entraîne un retour en force de Habré qui rentre à nouveau dans la capitale le 7 juin 1982[486]. Il y règne pendant huit ans avant d'être chassé à son tour du pouvoir par l'un de ses fidèles lieutenants.

Le 1er décembre 1990, Idriss Deby, ex-chef d'état major général de l'Armée sous le régime de Hissène Habré, entré en rébellion un an auparavant après une tentative de putsch avorté, renverse ce dernier. Dans sa déclaration du 4 décembre 1990, Idriss Deby, le nouvel « homme fort », promet : « *le plus beau cadeau que je puis vous offrir, ce n'est ni or, ni argent ; mais la liberté et la démocratie* »[487]. Il s'ensuit l'instauration du multipartisme et la reconnaissance des libertés fondamentales, dont celles d'association, de réunion, de presse, d'expression et d'opinion.

Ainsi, après les années de plomb du règne de Hissène Habré (1982-1990), l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby marque en quelque sorte un retour à la démocratie formelle. Car, de 1990 à nos jours, plus de six consultations pluralistes ont été organisées : élections présidentielles (1996, 2001, 2006), législatives (1997, 2002) et référendaires (1996, 2005). Mais tous ces scrutins ont été remportés par Idriss Déby et son parti, le Mouvement patriotique du Salut (MPS). Ce qui fait douter de la réelle volonté de celui-ci d'instaurer une véritable démocratie au Tchad. Dans ce sens, il y a des faits qui confortent non seulement cette idée d'absence de volonté politique mais qui fournissent d'autres clés d'intelligibilité de la dynamique de la conflictualité tchadienne

En effet, en juin 2001 l'homme d'Etat Idriss Déby, répondant à une question d'un journaliste du quotidien Le Monde, déclarait : « *Je prends cet engagement, publiquement : je ne serai pas candidat à l'élection présidentielle en 2006. Je ne modifierai pas la Constitution quand bien même j'aurais une majorité de 100%* !»[488].

[486] Le Tchad, Politique Africaine, n°16, Paris, Khartala, décembre 1984, p.12.
[487] Idriss Déby, *Discours à la nation*, in Tchad et Culture, décembre 1990.
[488] Idriss Déby à Stephen Smith : « *Il me reste à préparer le Tchad à l'alternance*…", Le Monde, 5 juin 2001.

Les résultats des élections législatives de juillet 2002 ne trompent personne sur les réelles intentions de ce dernier. Son parti, le MPS, obtient 115 sièges de députés sur 155 à l'Assemblée nationale. Une majorité de 4/5, largement suffisante pour procéder à la révision constitutionnelle afin de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels.

En novembre 2003, à l'issue de la tenue d'un congrès extraordinaire, le MPS vote une résolution recommandant au Gouvernement de réviser la Constitution. Pour faire passer la pilule, c'est finalement la voie parlementaire qui sera privilégiée. En mai 2004, l'Assemblée nationale adopte le principe de la révision de la Constitution, laquelle sera entérinée par référendum en 2005. Il n'y aura donc plus d'obstacle constitutionnel pour qu'Idriss Déby se présente pour un troisième et énième mandat présidentiel. C'est ce qui fut fait en mai 2006.

Ce qu'il faut relever, c'est que le choix du moment de décider de modifier la Constitution n'était pas fortuit : le Tchad venait d'entrer, un mois auparavant, dans le cercle restreint des pays producteurs de pétrole. Il est donc évident que la volonté de contrôle de la rente pétrolière est une des raisons explicatives de cette révision constitutionnelle. Il en est de même de la tentative de putsch militaire manqué contre Idriss Déby en mai 2005, au moment de l'adoption par l'Assemblée nationale du principe d'amendement à la Constitution. Ces événements, parmi d'autres, contribueront sans nul doute à la vérification de l'une ou l'autre de nos hypothèses particulières **(**Cf. Chapitre 1, 1.2.2.2**)**.

Enfin, l'instabilité politique chronique que connaît le Tchad n'est pas uniquement la résultante de facteurs endogènes (rébellions armées, putsch militaires, tentatives de coup d'Etat, régimes autoritaires, etc.). Elle est également alimentée par des facteurs exogènes. Parmi ceux-ci, il y a notamment les ingérences étrangères sous forme de soutiens militaires, politiques ou diplomatiques, tant aux régimes en place qu'aux groupes armés. Mais aussi et surtout des conflits armés avec les pays voisins : vingt ans de conflit frontalier avec la Libye à propos de l'occupation de la bande d'Aozou[489] (1973-1993); quelques escarmouches avec le Nigeria autour des îles du Lac Tchad (1983) ; des crises et tensions diplomatiques récurrentes avec le

[489] La bande d'Aozou est une bande de terres tchadiennes de 104 000 Km2 (comprenant la ville d'Aozou) revendiquée par la Libye qui l'a annexé en 1973, avant d'être reconquise en 1987 par le Tchad. L'origine du différend remonte à la signature en 1935 entre Pierre Laval et Mussolini d'un traité prévoyant la cession par la France à l'Italie de cette bande au sud de la frontière tchado-libyenne, telle qu'elle avait été fixée antérieurement par un accord de 1919. L'Italie s'étant alliée à l'Allemagne d'Hitler, le traité n'a pas été ratifié. La Libye faisait aussi valoir un soi-disant traité secret signé par François Tombalbaye qui aurait reconnu les prétentions libyennes sur la bande d'Aozou en échange d'une aide financière substantielle. In Tchad : Vers le retour de la guerre. Crisis Group, Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006. Pour un approfondissement de la question se référer aux articles ou ouvrages suivants : Bernard Lanne, *Tchad-Libye : querelles des frontières*, Paris, Khartala, Paris, 1984 ; Abderamane Dadi, *Tchad. L'Etat retrouvé***.**

Soudan (2003, 2005, 2006, 2007, 2008). Des événements qui sont tout autant révélateurs de la dimension géopolitique externe que des enjeux d'ordre géostratégique de la conflictualité tchadienne, fondement de notre deuxième hypothèse particulière (Cf. chapitre 1, 1.2.2.2).

Avant de tenter d'analyser ces enjeux, il convient de retracer brièvement l'aventure pétrolière tchadienne d'hier à aujourd'hui (Chapitre 4) et de cerner les contours du projet d'exportation tchadien à la base de l'avènement de l'ère pétrolière dans ce pays enclavé (Chapitre 5).

CHAPITRE 4 : L'AVENTURE PÉTROLIÈRE TCHADIENNE

L'aventure pétrolière tchadienne commence au début des années cinquante. Pourtant, il aura fallu attendre un demi-siècle d'incertitudes et de soubresauts pour que soit inaugurée l'ère pétrolière au Tchad début 2000.

4.1. LES PREMIÈRES RECHERCHES PÉTROLIÈRES AU TCHAD

Les premiers indices de l'or noir tchadien ont été décelés dès 1952. Ceux-ci seront confirmés plus tard (1954-1956) par les travaux de recherches d'experts français, notamment de l'Office de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer (ORSTOM). Toutefois, c'est seulement vers le début des années 70 que les premières vraies recherches vont démarrer et déboucher sur quelques découvertes.

4.1.1. Des indices de l'or noir décelés dès 1952

Les premiers travaux de recherches furent effectués de 1952 à 1955 par le Bureau de Recherches Pétrolières (BRP). Ils ont concerné aussi bien la partie méridionale que septentrionale du Tchad. Ces recherches ont permis au BRP de mettre au jour, dès 1952, les premiers indices de l'or noir tchadien dans le bassin de Doba. En 1954, le Français *Yves Creen* signale l'existence au Tchad d'un bassin sédimentaire similaire à ceux décelés en Afrique occidentale. Deux ans plus tard, en 1956, les équipes de recherche de l'ORSTOM ont évoqué la question de la « fosse de Doba », qui serait le prolongement naturel des champs pétrolifères du Nigeria[490].

En dépit de cette certitude scientifique, la question de l'exploitation des ressources naturelles est un sujet stratégique et la décision en la matière dépend encore de la volonté de l'ancienne puissance colonisatrice. Et, l'attitude de la France officielle consistant à privilégier la thèse de la « pauvreté du sous-sol tchadien » a continué à semer le doute sur les potentialités et perspectives pétrolières du Tchad jusqu'au lendemain de l'indépendance. Or, pour le futur président de la République du Tchad, François Tombalbaye, le sous-sol tchadien est riche : « Conseiller de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) dans les années 50, j'avais réussi à entrer en possession des documents secrets du BRGM et du Gouvernement français. Ce

[490] Dossier, *Le Tchad à la recherche de son pétrole*, Revue Tchad et Culture n°175, N'Djamena, décembre 1998, p. 10.

dernier projetait de mettre en exploitation les richesses du sous-sol tchadien à partir de l'an 2000 »[491].

Devenu Chef de l'Etat et convaincu de l'existence du pétrole sur son territoire, F. Tombalbaye fit introduire par son Gouvernement une requête auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objet de cette requête était de demander le financement des opérations de forage afin de s'assurer de l'importance et même de l'identité du liquide. La requête a mystérieusement disparu, plongeant une fois de plus les autorités tchadiennes dans l'embarras[492]. Face à cette situation, le Gouvernement décide de se tourner vers les compagnies pétrolières américaines, rompant ainsi le cordon ombilical avec la France.

4.1.2. L'appel aux compagnies américaines

L'année 1969 a été déterminante dans les relations entre le Tchad et la France. Le premier tente de s'émanciper économiquement en prenant l'initiative de faire exploiter ses ressources naturelles, pétrole notamment. Cependant, il se heurte à l'opposition de l'ancienne puissance colonisatrice. Cette dernière continue à jouer un rôle prépondérant dans les décisions internes de ce pays juridiquement souverain et officiellement membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il n'y a pas d'autre alternative que de rompre ce lien de dépendance.

4.1.2.1. La rupture du cordon ombilical avec la France

Durant l'année 1969, un ballet diplomatique a été observé entre la Libye, l'Italie, la France et le Tchad au sujet du pétrole tchadien. C'est M. Louis Royer qui prit l'initiative de sillonner les capitales de ces pays pour convaincre leurs dirigeants de la nécessité de procéder aux recherches pétrolières au Tchad. Ce fonctionnaire français, proche des milieux diamantaires et pétroliers, avait déclaré « qu'il ne peut pas ne pas y avoir de pétrole dans les Erdis »[493].

A Paris, on fit savoir à ce dernier qu'il était en train d'outrepasser le cadre de sa mission. Malgré l'intervention personnelle du président F. Tombalbaye, M. Royer fut interdit de séjour en Afrique, gelant ainsi la perspective de recherches pétrolières au Tchad. Voici ce qu'en dit M. Georges Diguimbaye, alors Ministre du Plan sous Tombalbaye : « En juillet 1969, Monsieur Royer ne put retourner au Tchad malgré les interventions de Monsieur Tombalbaye auprès de Monsieur Foccart. En réponse, j'ai reçu une lettre signée du Général De Gaulle

[491] François Tombalbaye, premier président de la République du Tchad, extrait du discours radiodiffusé à la nation tchadienne (1974).
[492] Dossier, *Le Tchad à la recherche de son pétrole*, Revue Tchad et Culture, op.cit. , p.11.
[493] Ibid.

remise en mains propres par le Chef d'Etat-major des Armées Françaises. Et dans cette lettre le Général De Gaulle nous faisait savoir que de l'avis de tous les services consultés, étant donné la géographie et la connaissance du sol, il n'y avait aucun espoir d'y trouver du pétrole. En conséquence, la France était disposée à remédier à la pauvreté du pays en s'attachant plus que dans le passé à bâtir une économie forte basée sur la culture du coton et l'élevage »[494].

Du coup commencent les invectives contre *Dopelé*[495], suivies d'une période de brouille totale entre N'Djamena et Paris[496]. Pourtant, malgré ce climat de vive tension, le président tchadien F. Tombalbaye use de la diplomatie pour éviter une rupture brutale des liens avec la France. Par un courrier daté du 5 septembre 1969, il informe son homologue français Georges Pompidou de son intention d'examiner favorablement la demande des compagnies pétrolières américaines qui avaient déjà fait acte de candidature pour les recherches des hydrocarbures au Tchad. Il s'agit de *Mobil, Texaco, Liberian oil, Continental oil* (Conoco).

Quatre jours après cette correspondance, on apprendra que la Conoco est attributaire d'un permis exclusif de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures (Permis H). La balance a pesé en faveur de cette compagnie car elle aurait accepté le principe d'ouvrir le pays à la concurrence internationale par la rétrocession d'une grande partie de son permis de recherches à la fin de la deuxième année.

4.1.2.2. L'octroi du Permis H à la Conoco

Le premier permis de recherches pétrolières a été attribué en 1962 à *Saphyr Petroleum* et à *Petropar*. Ce permis va être abandonné en 1965. En 1968, le pétrolier Louis Royer obtint un permis de recherche dans les limites du *Bassin des Erdis*. Mais, dans le contexte troublé du Nord du Tchad, présence de la rébellion armée du FROLINAT, il ne put mener à bien ses recherches et son permis fut annulé en 1970. La même année, M. John Abdulahad, homme d'affaires d'origine Libanaise, bénéficiait d'un permis sur une surface semblable, toujours dans les *Erdis* (152.000 km2). L'intéressé créa aussitôt une société internationale pour la recherche et l'exploitation du pétrole (SIREP). L'insécurité dans le Nord fit également échouer ses projets[497]. Le permis de M. J. Abdulahad sera annulé par décret présidentiel[498].

---

[494] Georges Diguimbaye, « *Les Français nous ont assuré que le sous-sol tchadien ne contenait pas du pétrole* », Notre Temps n°142, octobre 2003, p.5.
[495] Terme argotique utilisé pour désigner les coopérants français considérés comme des néocolonialistes
[496] Ibid.
[497] Denis Paye, *Le pétrole tchadien : recherche, exploitation*, op.cit. , p.18.

Pourtant, malgré ce climat d'insécurité qui constitue un sérieux handicap pour les investisseurs, l'octroi du permis exclusif de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures à la compagnie pétrolière américaine Continental Oil Company (Conoco) va constituer une étape importante dans l'aventure pétrolière tchadienne.

En effet, par décret n° 261/PR/TP/M du 9 septembre 1969, modifié par le décret n°110/PR/TP/M du 8 mai 1970, le Gouvernement de la République du Tchad a accordé à Conoco un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le synclinal du Lac Tchad et la dépression du Chari (Cf. Carte ci-dessous). Ce permis H, d'une durée de cinq ans renouvelable, couvre une superficie initiale de 603 900 kilomètres carrés, ramenée par après à 465 000 kilomètres carrés. Cette superficie sera réduite à 174 160 km2 pour la première période de renouvellement (1974-1979)[499].

[498] Décret n°114/PR/TPMG du 13 avril 1973 portant annulation des décrets attribuant deux permis de recherches minières et pétrolières à Monsieur John Abdula-had, Fort Lamy, Présidence de la République, 1973.

[499] Dossieur, *La Recherche du pétrole au Tchad,* Revue Tchad et Culture n°60, 1972, p. 18-20.

Carte : Zones du Permis H de Conoco

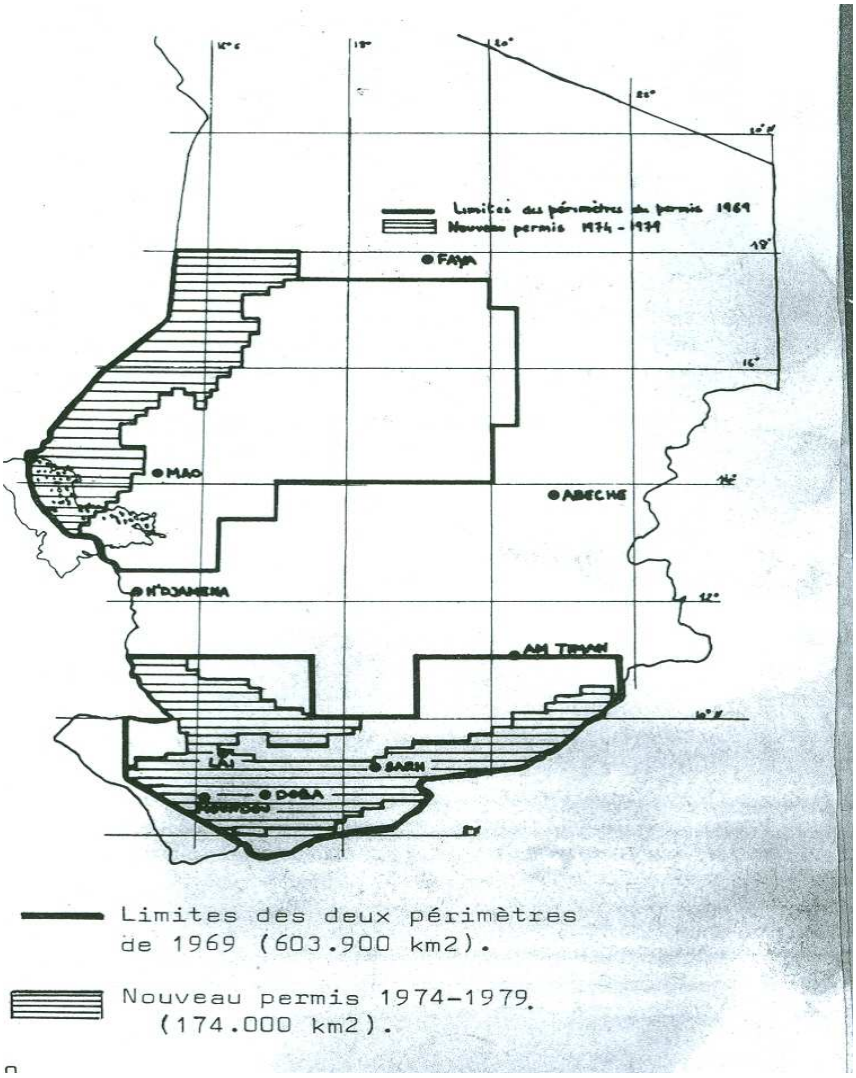

Source : Revue Tchad et Culture

Le 23 juillet 1970, la République du Tchad et Conoco signent une Convention réglant les conditions des opérations pétrolières d'exploration, d'exploitation et de transport de la Conoco sur le territoire du Tchad. La durée de validité de cette convention est de quarante années[500].

[500] Armen Sahakian et al. , *Convention réglant les conditions des opérations pétrolières d'explorations et de transport de la Continental Oil Company sur le territoire de la République du Tchad*, Fort Lamy , 1970.

Le cadre juridique étant fixé, la Conoco peut donc se lancer dans les travaux de recherches et de prospections, lesquels s'avèreront concluants avec les premières découvertes dès le début des années 1970.

4.1.3. Les prospections et découvertes pétrolières au Tchad

Les travaux de recherches et prospections pétrolières commencent dès le début des années 1970 et se sont poursuivis jusqu'à la fin de cette même décennie avant d'être interrompus par la guerre civile de février 1979. Ils ont concerné les deux zones du permis H, à savoir le Sud du pays et l'Est du Lac Tchad[501] (*cf. carte ci-dessus*).

4.1.3.1. Les prospections pétrolières de Conoco

Les études dans les zones entre Moundou et Koumra ont été faites de février à juin 1971. De juin à septembre 71, c'est dans la région de Rig-Rig qu'elles ont été entreprises. En janvier 1972, elles reprennent à nouveau dans le sud du pays[502]. Toutefois, c'est en 1973 que commencent les premiers forages de puits de pétrole avec des résultats mitigés (puits sec) au départ puis quelques indices (*Kanem I*) et enfin la première découverte de pétrole le 10 avril 1975 à *Miandoum I* dans le bassin de Doba.

Au total, ce sont 16 puits de pétrole qui ont été forés de 1973 à 1978 dans les deux zones du permis H de Conoco, à savoir le Nord-Est du Lac Tchad et le Sud. (Voir carte ci-dessous).

[501] Dossier, *La recherche du pétrole au Tchad*, Tchad et Culture, n°60, 1972, p. 18-20.

[502] Idem.

Carte 7 : résultats des forages pétroliers au Tchad au 1er mars 1978

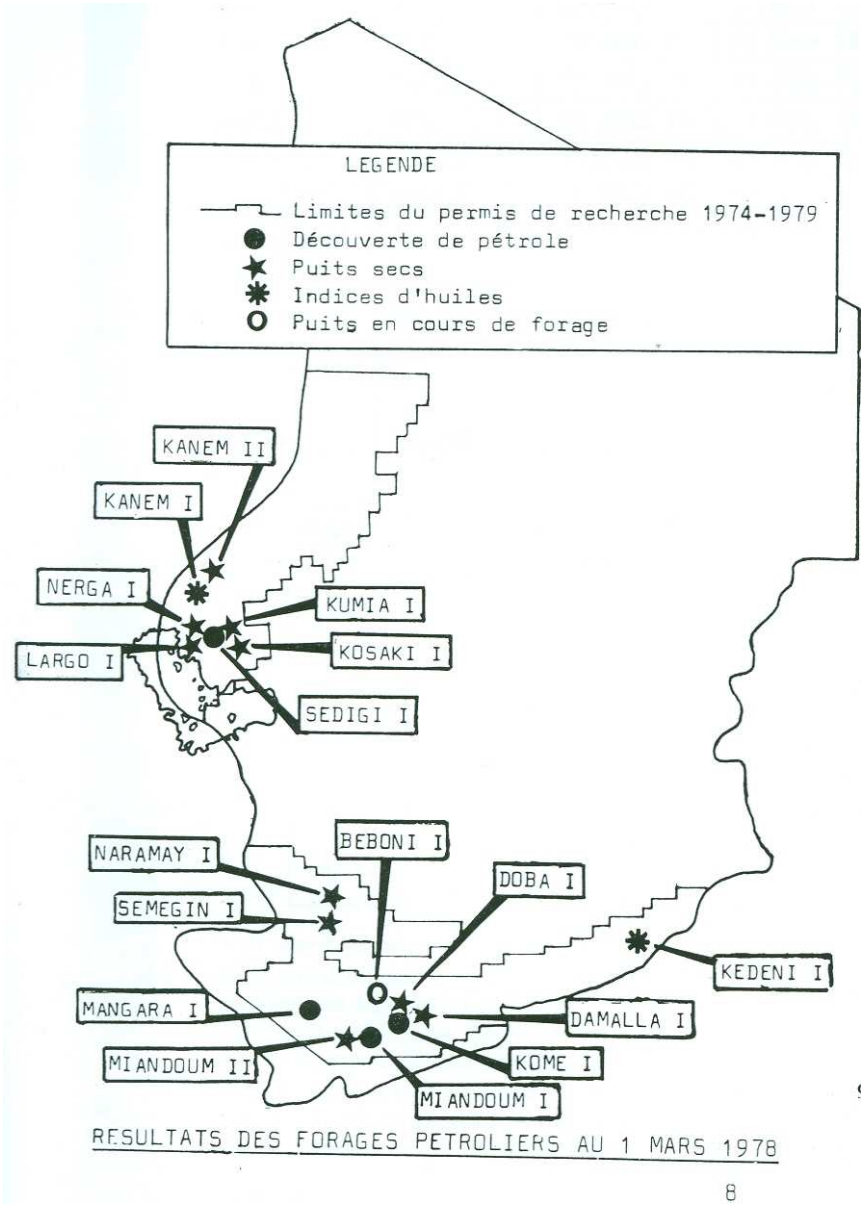

Source : Revue Tchad et Culture

Il faut signaler au passage que pendant les deux premières années ayant suivi l'obtention du permis exclusif, dit permis H, Conoco était la seule compagnie pétrolière multinationale qui menait les opérations de recherches et d'exploration dans l'amont pétrolier tchadien[503]. Progressivement, et compte tenu du coût des investissements de plus en plus importants, d'autres sociétés pétrolières vont devenir ses associés. Cela se passera par des opérations de transferts des droits et obligations ou des mutations d'intérêts.

[503] Dans la pratique, Conoco sous-traitait les opérations d'exploration et de prospections à des sociétés parapétrolières.

4.1.3.2. Les opérations de cessions d'intérêts dans le Permis H

En 1971, la société Shell tchadienne de recherche et d'exploitation (*Shell Tcharex*), filiale de la *Royal Dutch Shell*, est devenue le premier associé de Conoco qui lui cède 25% de ses intérêts et obligations. Le 31 janvier 1976, la *Chevron Oi Company of Chad*, filiale de la *Standard Oil of New Jersey* (USA) ouvre une succursale à N'Djamena et acquiert à son tour 25% du projet[504].

La Conoco, unique opératrice pour la recherche et la prospection du pétrole, ne détient plus alors que 25% des actions – les 25% restants revenant au Gouvernement tchadien. En 1978, la Conoco devient chargée des travaux pour le compte du Consortium dans lequel elle a cédé la moitié de ses actions à Exxon et où Shell a repris la part de l'Etat tchadien. Le trio final sera scellé avec la disparition de la Conoco, puis l'entrée en force d'Elf après le retrait de Chevron. Le nouveau partage des parts du projet a été contractualisé le 12 décembre 1992 : il octroie 40% des parts respectivement à Exxon et à Shell et 20% à Elf[505].

En novembre 1999, Shell et Elf vont se retirer du projet d'exploitation du pétrole au Tchad. Un autre Consortium va être constitué et c'est lui qui conduira ce pays à l'avènement de l'ère pétrolière (*voir chapitre 5, section 5.1.5*).

4.1.3.3. L'état des découvertes pétrolières dans les zones du permis H (1973-1978)

Le tableau qui suit fait état de l'ensemble des résultats des forages puits par puits. En dehors de la découverte de pétrole à *Sedigi I* (dans le bassin du Lac Tchad), les résultats les plus prometteurs sont ceux issus des forages de *Miandoum I*, *Komé I* et *Mangara I* dans le bassin de Doba au Sud du pays (Cf. Tableau, résultats des forages).

[504] Denis Paye, *Le pétrole tchadien. La Recherche*, Revue Tchad et Culture, n°108, 1978, p. 20.
[505] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipeline*, Dossiers noirs de la Politique Africaine n°13, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 11.

Tableau 9 : résultats des forages puits par puits

Nom du puits	Profondeur finale (en mètres)	Commencé	Complété	Nombre jours	Coût en (millions FCFA)	Résultats
DOBA I	4268	21/12/73	28/03/74	96	607,420	Puits sec
NARAMAY I	2596	7/04/74	09/06/74	63	436 ,920	Puits sec
KANEM I	3727	1/07/74	04/10/74	96	953,920	Indices
KOSAKI I	3312	16/10/74	05/12/74	51	343,640	Puits sec
MIANDOUM I	**3572**	**23/12/74**	**10/04/75**	**108**	**749,760**	**Découverte**
MIANDOUM II	1905	15/04/75	08/05/75	23	180,620	Puits sec
KANEM II	2169	1/06/75	21/06/75	21	344,080	Puits sec
SEDIGI I	**3681**	**30/06/75**	**11/11/75**	**135**	**996,600**	**Découverte**
SEMEGIN I	3441	16/01/76	27/03/76	72	638,000	Puits sec
LARGO I	3841,5	13/04/76	16/06/76	64	1.075,000	Puits sec
KUMIA I	4272	23/07/76	05/10/76	75	825,000	Puits sec
NERGA I	1706,5	13/10/76	23/10/76	10	175,000	Puits sec
KOME I	**3054,5**	**25/11/76**	**21/01/77**	**57**	**837,500**	**Découverte**
DAMALLA I	2750	27/11/77	24/02/77	29	465,000	Puits sec
KEDENI I	3178,3	18/03/77	24/05/77	68	1.138,025	Indices
MANGARA I	**3234,7**	**27/10/77**	**25/01/78**	**91**	**1.004,500**	**Découverte**
BEBONI I	----	En cours de forage		----	-----	----
TOTAL	50 708	----		1059	10.770, 985	---

Source : Revue Tchad et Culture

En 1978, aucune de ces découvertes ne permettait d'envisager une exploitation du pétrole tchadien susceptible d'exportation sur le marché international. Toutefois, il a été décidé de construire une mini-raffinerie pour les besoins internes du pays. Cette raffinerie devrait être alimentée à partir du forage de Sedigi I, près de Rig-Rig. Il a été prévu que le transport du brut soit réalisé grâce à la construction d'un pipe-line contournant le Lac Tchad jusqu'au lieu d'implantation de la raffinerie[506]. Ce projet ne sera pas concrétisé à cause du déclenchement de la guerre civile le 12 février 1979. Cet événement sera également à l'origine de la suspension des opérations des compagnies pétrolières.

4.2. LA GUERRE CIVILE DE 1979-1982 ET L'HISTOIRE PÉTROLIÈRE TCHADIENNE

En dépit du coup d'Etat militaire intervenu le 13 avril 1975, l'aventure pétrolière tchadienne s'était poursuivie jusqu'à la veille de la guerre civile de 1979. Celle-ci durera trois ans et aura des répercussions sur l'histoire pétrolière tchadienne. Il aura fallu attendre la fin des années 1980 pour que les activités pétrolières reprennent grâce à la signature d'une nouvelle convention de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures. Celle-ci connaîtra plusieurs modifications sous les régimes politiques successifs.

4.2.1. La guerre civile de 1979-1982

Passée l'euphorie des premières années de l'indépendance, le Tchad est entré dès septembre 1963 dans un cycle infernal de contestation-répression violente. Des groupes politico-armés tentent de renverser les régimes en place lesquels réagissent par la répression. La création, en juin 1966, du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT) va accroître la lutte politico-militaire contre le gouvernement légal de François Tombalbaye.

Présenté comme un mouvement révolutionnaire à caractère national, le FROLINAT s'avèrera dans les faits une organisation politico-armée dominée par les ressortissants du Nord du pays. Car le principal objectif du FROLINAT était le renversement du régime en place, dont les principaux dirigeants étaient issus du Sud du pays.

Très tôt, des dissensions apparaîtront au sein du FROLINAT et entraîneront sa scission en plusieurs tendances. Parmi ces factions, les plus importantes furent les Forces Armées Populaires (FAP) de Goukouni Weddeye et les Forces Armées du Nord (FAN) de Hissène Habré. Celles-ci seront soutenues respectivement par la Libye et le Soudan. D'ailleurs, c'est

[506] Christian Bouquet, *Le pétrole au Tchad d'après des informations de Conoco*, Annales de l'Université du Tchad, 1978, p.193-198.

de son refuge soudanais que Hissène Habré négociera et conclura un accord avec le Conseil Supérieur Militaire (CSM), régime issu du coup d'Etat militaire du 13 avril 1975, et dirigé par le général Félix Malloum.

A la faveur des accords conclus en septembre 1977 à Khartoum entre les FAN et le CSM, une Charte fondamentale a été signée le 22 janvier 1978 et définit les modalités de partage de pouvoir. En application de cette Charte, Hissène Habré, entré en avril à N'Djamena avec ses hommes, prend ses fonctions de Premier ministre en août de la même année. Très rapidement, les dissensions entre partisans de Hissène et de Malloum paralysèrent le fonctionnement des institutions. En janvier 1979, Hissène Habré afficha ouvertement son opposition au chef de l'Etat et déclenchera un mois après les affrontements armés de la « première guerre de N'Djamena ».

Les combats de février 1979 prennent une tournure ouvertement ethnique et religieuse. Pour des raisons d'affinités régionalistes évidentes, les Forces armées populaires (FAP) de Goukouni Weddeye viennent au secours des FAN de Hissène Habré, malgré les divergences entre ces deux hommes. Ainsi, grâce à la coalition conjoncturelle de ces deux fractions concurrentes, le FROLINAT nordiste est devenu maître de la capitale. Les civils sudistes quittent en masse la capitale pour échapper aux exécutions. En représailles, les musulmans installés dans les villes du Sud sont pourchassés et assassinés. Les sudistes perdent à ce moment le contrôle de N'Djamena et se replient dans leur réduit géographique. Un organe politico-administratif, le Comité permanent, dirigé par le colonel Kamougué, exerce (et monopolise) l'expression politique du Sud, en liaison avec les Forces armées tchadiennes (FAT : armée nationale et gendarmerie), considérés désormais comme l'armée du Sud[507].

Face à la persistance des hostilités, les pays voisins et la France imposent alors un cessez-le-feu et poussent à un règlement politique. Le régime de la Charte fondamentale prit fin officiellement lors de la démission de Malloum et de Habré, en mars 1979, après les accords de Kano I qui désignaient Goukouni Weddeye comme président du Conseil d'Etat provisoire[508].

A l'issue d'autres négociations organisées toujours au Nigeria (Kano II, avril 1979 ; Lagos, août 1979) et réunissant toutes les factions et forces politiques tchadiennes, un compromis a été trouvé pour constituer un gouvernement de réconciliation nationale. Le « *Gouvernement*

[507] Le Tchad, Politique Africaine, n°16, Paris, Khartala, décembre 1984, p.12.
[508] Monique Brandily, *Le Tchad face nord 1978-1979*, Paris, Politique Africaine, n°16, décembre 1984, p.47.

d'union nationale de transition » (GUNT) rassemble les principaux chefs de tendance : Goukouni Weddeye (FAP), président ; Wadal Abdelkader Kamougué (FAT), vice-président ; et Hissène Habré (FAN), ministre de la Défense[509].

En mars 1980, Hissène Habré rompt avec le GUNT et s'empare d'une partie de N'Djamena. Goukouni fait appel officiellement à la Libye et chasse Habré de la capitale en décembre 1980. Le retrait des troupes libyennes (sous la pression de plusieurs gouvernements dont celui de la France), en novembre 1981, entraîne un retour en force de Habré, qui rentre à nouveau dans la capitale le 7 juin 1982[510].

Cette guerre civile qui durera trois ans (1979-1982) mettra au grand jour la fracture entre le Nord, musulman, et le Sud, chrétien, révélant ainsi la dimension géopolitique de la dynamique de conflictualité tchadienne. Elle aura également eu pour conséquences, entre autres, de freiner les opérations des compagnies pétrolières pour cause de force majeure.

4.2.2. La suspension des opérations des compagnies pétrolières

Le déclenchement de la guerre civile le 12 février 1979 a eu pour impact l'arrêt des activités des compagnies pétrolières pendant huit (8) mois, c'est-à-dire jusqu'au 9 septembre 1979. Toutefois, les droits de ces compagnies seront sauvegardés. La situation de force majeure a eu pour corollaire la prorogation de la période de validité du permis H de Conoco de huit mois.

En effet, par requête en date du 22 mai 1979, l'Association « *Continental Oil of Chad, Shell Tchadienne de Recherches et d'Exploitation, Chevron Oil Company of Chad et Esso Exploration and Production Chad Inc.* », a sollicité et obtenu, en application de l'article 4 du décret 261/PR/TP/M du 9 septembre 1969, une deuxième période de renouvellement du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux couvrant une superficie de 130 456 kilomètres carrés. La nouvelle superficie du permis H comprend trois blocs distincts :

- la zone nord (synclinal du Lac Tchad) couvre une superficie égale à 50 449 kilomètres carrés ;
- la zone Chari nord (bassin de Bongor) couvre une superficie égale à 18 485 kilomètres carrés ;
- la zone Chari sud (bassins de Doba, Doseo et Salamat) couvre une superficie égale à 61 522 kilomètres carrés ;

[509] Le Tchad, *Le problème tchadien : rappel historique*, Paris, Politique Africaine, n°16, op.cit., p.13.
[510] Ibid.

En définitive, les circonstances de la guerre civile vont amener Conoco à transférer tous ses droits conférés par le permis H au *Consortium Esso Exploration and Production Chad Inc*., *Shell Tchadienne de Recherches et d'Exploitation et Chevron Oil company of Chad*.

4.3. LE RÉGIME DU 7 JUIN 1982 ET LE PROCESSUS D'EXPLOITATION DU PÉTROLE

L'instabilité politique et la situation de conflit ont ralenti, voire arrêté les activités des compagnies pétrolières. Les nouvelles autorités qui s'installent au pouvoir le 7 juin 1982 ont d'autres priorités. Certes, dès leur prise de pouvoir, elles avaient manifesté un certain intérêt au dossier pétrolier. Cependant, il faudra attendre le 19 décembre 1988 pour la signature d'une nouvelle convention entre le Gouvernement du Tchad et le Consortium (*Esso, Shell et Chevron*)[511]. Cette convention remplacera celle signée avec Conoco le 23 juillet 1970.

La Convention du 19 décembre 1988, d'une durée de 35 ans (à compter du 19 août 1988), a pour objet d'établir les conditions pour la poursuite des travaux d'exploration et d'évaluation du Consortium dans tout le Permis H (ainsi que dans toutes les zones sur lesquelles le Permis sera renouvelé et à l'intérieur des périmètres des Concessions qui pourraient être octroyées au Consortium), en vue de confirmer l'existence des réserves d'hydrocarbures susceptibles d'être commercialement exploitables et d'assurer leur mise en valeur dans les meilleurs délais, ainsi que les conditions qui s'appliqueront aux Concessions[512].

Cette convention détermine les droits et obligations générales du Consortium dans la conduite des opérations pétrolières allant de la phase de recherche à celle d'exploitation, fixant les conditions d'octroi du permis, sa durée, les périodes de renouvellements ainsi que les modalités d'octroi de concession, les programmes de production et de transport d'hydrocarbures.

Par décret n°464/PR/MME/88 du 31 décembre 1988, l'Etat accorde une première période de validité (à l'issue de laquelle doit se faire le renouvellement) du permis H pour cinq (5 ans) avec effet rétroactif à compter du 19 août 1988.

En 1990, soit deux ans après la signature de cette convention et du décret de renouvellement, il y aura à nouveau le renversement par la force du régime en place et l'avènement d'un autre.

---

[511] CEFOD-BTDJ, *Recueil de textes sur le pétrole*, août 2006, p. 58 et s.
[512] Article 2, 2.1, Convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.

4.4. LE RÉGIME DU 1ER DÉCEMBRE 1990 ET LE DOSSIER PÉTROLIER

4.4.1. Le changement de régime politique

Le 1er décembre 1990, le régime en place est renversé par les armes et de nouvelles autorités s'installent au pouvoir à N'Djamena. Pour beaucoup d'observateurs, le facteur pétrolier aurait joué un rôle déterminant dans le renversement du régime de Hissène Habré. En effet, selon les témoignages d'un député de l'opposition et fin connaisseur de la vie politique tchadienne, *« le dissident Idriss Déby*[513] *a été approché par Elf un an avant d'accéder au pouvoir ; le groupe pétrolier lui aurait promis de l'argent et des armes en échange d'un accès au pétrole tchadien* »[514]. Cette assertion n'est ni confirmée ni officiellement démentie par les parties mises en cause. Toujours est-il qu'en février 1992, la compagnie française ELF (Essence et Lubrifiants de France) entre dans le consortium pétrolier composé jusque-là quasi exclusivement par les compagnies anglo-saxonnes.

4.4.2. L'entrée d'Elf dans l'exploitation du pétrole tchadien

L'entrée d'Elf dans l'exploitation du pétrole tchadien est un acte politique plus qu'une décision économique[515]. En effet, en 1992, Chevron décide de se retirer du consortium, dont il détient le quart des actions. Exxon et Shell ne sont pas a priori intéressés par cette participation. Elf s'en porte acquéreur. Exxon et Shell, s'apercevant du coût politique de ce remplacement, veulent exercer les droits de préemption garantis par la charte du consortium. Paris met alors le maximum de pression : directement, via le chef d'état-major particulier du président Mitterrand, le général d'armée Christian Quesnot ; indirectement par l'intermédiaire de personnalités politiques du Gabon où Elf détient le quasi-monopole de l'exploitation pétrolière. Déby a finalement attribué à la compagnie française les parts de Chevron. Pour calmer les protestations des deux autres consorts, il a remanié la distribution des actions, donnant 40% à Shell et Exxon, contre 20% à Elf[516].

L'entrée d'Elf dans le Consortium a entraîné la première modification de la convention du 19 décembre 1988 par l'avenant n° 1 du 19 mai 1993. L'objet principal de cet avenant n°1,

[513] Idriss Déby, ancien Chef d'état major général des armées, est entré en dissidence en avril 1989 après une tentative de coup d'état raté. Il se réfugie au Soudan d'où il reçoit moyens financiers et logistiques pour lancer la conquête militaire du pouvoir. Il y est parvenu le 1er décembre 1990 avec le soutien de Paris et du Soudan.
[514] Agir Ici et Survie, Un oléoduc françafricain, L'Harmattan, Paris, p. 25.
[515] C'est d'ailleurs pour cette raison que lorsque le groupe Elf se retirera du consortium le 8 novembre 1999 (en même temps que Shell), à partir d'un choix de rentabilité économique pour se redéployer en Angola, ce retrait va être interprété par les autorités tchadiennes comme une décision politique. Cela va provoquer une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France. Des manifestations anti-françaises vont être organisées à N'Djamena le 16 novembre 1999 et l'ambassadeur français au Tchad, M. Du Boispéan, va être déclaré persona non grata !
[516] Ibid.

approuvé par la loi n°001/93 du 7 juin 1993, est de consacrer les opérations et cessions des titres *de Chevron Oil Company of Chad*, acquis en totalité par ESSO, et la cession de 20% à la société ELF (décret n°655 du 17 décembre 1992). Il permet également d'accorder au Consortium une prorogation du permis H jusqu'au 2 février 1994 ainsi qu'une option pour une nouvelle période de renouvellement de cinq ans (février 1994-février 1999).

4.5. LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE

La perspective de l'exploitation du pétrole au Tchad implique plusieurs types d'acteurs dont les principaux sont les Etats, les compagnies pétrolières multinationales, les institutions financières internationales. Pour régir les relations contractuelles, voire tout simplement les interactions entre ces différents acteurs, un éventail d'instruments juridiques est mis en place.

4.5.1. Les accords entre le Tchad et le Cameroun

Pays enclavé et sans littoral, le Tchad ne peut exploiter son pétrole et l'exporter sur le marché international sans recourir à un pays tiers. Plusieurs options de construction d'un oléoduc ont été envisagées (Cf. Chapitres 5 et 6). C'est finalement l'option de faire transiter le pétrole tchadien par le Cameroun qui a été retenue. Pour ce faire, il fallait déterminer le cadre juridique fixant les conditions de construction de l'oléoduc ainsi que les obligations des parties prenantes. D'où un accord cadre du 31 janvier 1995 entre le Tchad et le Cameroun (4.5.1.1) et l'accord bilatéral du 8 février 1996 (4.5.1.2).

4.5.1.1. L'accord cadre du 31 janvier 1995 entre le Tchad et le Cameroun

Il a pour objet de définir les conditions de réalisation du système de transport camerounais et a permis la création de COTCO, société de transport de droit camerounais**.** Cet accord cadre fait suite à deux étapes majeures dans la perspective de l'exploitation du pétrole tchadien et la possibilité de son transport par le Cameroun.

En effet, dès le 30 juillet 1992, le Tchad, le Cameroun et le consortium pétrolier signent la lettre d'intention de construire un pipeline qui servira à l'évacuation du pétrole tchadien à travers le Cameroun. En outre, le 14 janvier 1994, ces trois acteurs signent un Protocole d'accord énonçant les principes directeurs à prendre en compte pour la réalisation du tronçon camerounais du système de transport des hydrocarbures par pipeline.

4.5.1.2. L'accord bilatéral du 8 février 1996

L'objet de cet accord est, d'une part, de faciliter la construction du système de transport destiné à l'évacuation, à travers la République du Cameroun jusqu'au large de sa côte atlantique, des hydrocarbures en provenance de la République du Tchad et les activités qui leur sont liées ; et, d'autre part, de prendre toutes les mesures susceptibles d'assurer la construction et l'exploitation dudit système.

4.5.2. Les accords entre le Tchad et les compagnies pétrolières multinationales

4.5.2.1. Le Protocole d'accord du 21 novembre 1996

Il définit le cadre juridique, financier et opérationnel pour la mise en exploitation du pétrole tchadien. Ce protocole a pour objet, entre autres, de clarifier la compréhension des parties par rapport aux différents termes employés dans la Convention du Consortium de 1988. Il couvre l'ensemble des domaines des Opérations pétrolières relevant des trois champs pétrolifères de Doba (Miandoum, Komé, Bolobo) et apporte des modifications substantielles au régime fiscal par l'institution d'une fiscalité modulaire.

En effet, ce protocole instaure un système de fiscalité modulaire, c'est-à-dire une fiscalité qui varie en fonction du prix du brut, par rapport au prix du brut de référence (*Brent*) de la quantité vendue et produite (Cf. Tableau mode de calcul ci-dessous).

Tableau 10 : Mode de calcul de la fiscalité modulaire

Prix du Brut de Référenc Brent US$/Baril	**Ratio R inférieur à 1,75**	**Ratio R supérieur ou égal à 1,75 et inférieur à 2,50**	**Ratio supérieur ou égal à 2,50**
≤18,00 $	40%	50%	65%
>18,00 $ et ≤19,00 $	45%	52,5%	65%
>19,00 $ et ≤20,00 $	50%	55%	65%
>20,00 $ et ≤21,00 $	55%	57,5%	65%
>21,00 $ et ≤22,00 $	55%	57,5%	65%
Plus de 22,00 $	60%	60%	65%

Ratio R = Revenus amont nets cumulés après impôts/investissements amont cumulés

Revenus en amonts cumulés = (Quantité Production sur une période x Prix du baril convenu pour la période) moins (-) Impôts (égal à zéro à cause des exonérations fiscales)

Investissements cumulés = Coûts des investissements depuis 1969 jusqu'à la période considéré

Source : Article 23.2.2, Avenant n° 2, Convention du 19 décembre 1988.

Ce mode de calcul modifie fondamentalement les dispositions fiscales du code pétrolier, notamment les articles 64 et 65 particulièrement le principe de 50/50 comme base de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IS). C'est d'ailleurs l'un des changements majeurs ayant justifié l'avenant n°2 de mars 1997.

4.5.2.2. L'avenant n°2 du 12 mars 1997

L'avenant n°2, approuvé par la loi n°004/PR/97 du 23 juillet 1997, apporte des modifications à la Convention de 1988 dans la quasi-totalité de ses dispositions. Cependant, les plus substantielles concernent le régime fiscal, les exonérations fiscales et la fiscalité applicable aux employés expatriés et aux contractants en ce qui concerne les opérations pétrolières des Trois Champs pétrolifères.

Dans l'ensemble, cet avenant n° 2 allège le taux d'imposition sur les bénéfices en instituant un schéma d'imposition progressif contrairement à ce que prévoit le code pétrolier. Il reprend le mode de calcul tel que prévu par le Protocole d'Accord ci-dessus présenté.

Ainsi, à l'exception de la redevance sur la production et de l'impôt direct sur les bénéfices, le Consortium, ses actionnaires et les Sociétés Affiliées sont exonérés de tout autre impôt direct sur le revenu frappant les résultats des opérations pétrolières, les bénéfices et les distributions de bénéfices, et de toutes taxes, droits, impôts ou contributions de quelque nature que ce soit frappant la production ou la vente des hydrocarbures et tout revenu y afférent, ou exigible sur les opérations pétrolières ou à l'occasion de l'établissement et du fonctionnement du Consortium[517].

De plus, la fiscalité applicable aux employés expatriés et aux contractants pour les Trois Champs instaure également un régime d'exonérations. Par exemple, pour une année fiscale, le travailleur expatrié employé par un membre du Consortium ou par toute Société Affiliée, s'il est présent moins de 183 jours au Tchad au cours de cette année fiscale, ne paiera que 35% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de tout acompte d'impôt sur le revenu, dont il serait normalement redevable. En outre, tout expatrié employé par des Contractants, quel que soit le nombre de jours pendant lesquels il est présent au Tchad au cours de cette année fiscale, ne paiera que les 35% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

L'encadré ci-dessous donne une idée de la liste non exhaustive des exonérations accordées au Consortium pétrolier. Il semble que c'est le prix à payer pour rendre l'exploitation du pétrole possible au Tchad.

[517] Article 24.1, Convention du 19 décembre 1988 relative à la recherche, l'exploitation et le transport des hydrocarbures.

Encadré 1 : Liste non exhaustive d'exonérations octroyées au Consortium par l'avenant n°2 à la convention du 19 décembre 1988.

- Impôt minimum forfaitaire ;
- Taxe sur les voitures de tourisme et breaks appartenant aux sociétés ;
- Taxe sur les primes d'assurances ;
- Les droits d'enregistrement relatifs aux baux et au capital social ;
- La contribution foncière relative aux propriétés bâties, sauf pour les immeubles à usage d'habitation ;
- La contribution foncière relative aux propriétés non bâties ;
- La patente ;
- La taxe sur les véhicules, sauf celle se rapportant aux véhicules à usage privé ;
- Les droits et taxes sur les produits pétroliers ;
- Les droits de timbre ;
- Les prélèvements relatifs aux taxes et impôts sur : les distributions de revenus de capitaux mobiliers et les attributions provenant d'opérations liées à l'augmentation ou la réduction du capital ; les paiements d'intérêt et de principal liés aux prêts contractés par le Consortium et nécessaires au financement ou au refinancement des Opérations Pétrolières ; et les sommes versées aux sièges sociaux et au titre d'assistance technique étrangère ;
- Tout impôt sur le chiffre d'affaires pour toutes les acquisitions de biens et services strictement et directement nécessaires à la réalisation des Opérations pétrolières ;
- La taxe forfaitaire sur les salaires et la taxe d'apprentissage et de formation professionnelle visant le personnel affecté aux Opérations Pétrolières ;
- Toute obligation de paiement ou tout prélèvement relatif aux taxes et impôts de l'article 106.3 du Code Général des Impôts ;
- Etc.

Enfin, toujours selon les dispositions conventionnelles, si le prix du brut de référence (*Brent*) s'avère avoir été inférieur à 17,00 dollars par baril pour toute année fiscale comprise partiellement ou complètement dans cette période, le Consortium aura droit à un paiement compensatoire de la République du Tchad. Par contre, rien n'est prévue en cas de prix du brut de référence (*Brent*) supérieur au seuil des 22, 00 US$/baril comme revenus additionnels pour le Tchad. La pratique courante dans l'industrie pétrolière voudrait que le Tchad bénéficie du *Profit oil* !

4.5.2.3. La Convention d'établissement de TOTCO de 1998

Pour les besoins de l'évaluation des hydrocarbures des trois champs, les parties ont convenu de créer *Tchad Oil Transportation Company SA* (TOTCO), une société de droit tchadien, dans le but de posséder, construire, exploiter et entretenir le système de transport tchadien, et d'amender la convention pour prendre en compte le transfert à TOTCO des droits de transport et le financement du système. La société a été créée le 10 juillet 1998. Ses premiers actionnaires sont les membres du Consortium (*EXXON/ESSO, CHEVRON, ELF*) et la République du Tchad. Son capital social de 100.000 US$ est détenu à 85% par le Consortium et 15% par la République du Tchad. L'objet de TOTCO est décrit dans l'article 3 de ses statuts, notamment la construction, l'exploitation et l'entretien du système du brut produit au Tchad et éventuellement, le transport de tout brut transitant par le système de transport tchadien. Pour ce faire, elle a signé :

- Un contrat de prestation de service avec ESSO Tchad (EEPCI) le 1er septembre 1998 qui a pour objet de fournir des services administratifs et techniques et de détacher du personnel pour la construction et l'entretien du système de transport de TOTCO;
- Un contrat de gestion de projet entre TOTCO, COTCO et EEPCI le 10 juillet 1998 relatif à la construction du système de transport TOTCO et COTCO;
- Un accord de coopération entre TOTCO et COTCO du 10 juillet 1998.

ESSO (Exxon Mobil) est le principal responsable des opérations de développement des champs pétroliers de Doba, y compris la mise en place et la gestion du pipeline Tchad-Cameroun, conçu comme un système intégré.

4.5.2.4. Les engagements des parties avec le groupe de la Banque Mondiale

L'idée d'impliquer le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) au projet pétrolier tchadien remonte au début des années 1990. Les premiers contacts des compagnies pétrolières multinationales avec cette institution intergouvernementale datent de 1993. Cependant, c'est en 1994 que la Banque Mondiale est saisie par le Consortium pétrolier (*Exxon, Shell et Chevron*) d'une demande de cofinancement pour la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun devant transporter le pétrole brut des champs de Doba au sud du Tchad jusqu'à la côte atlantique du Cameroun. En retour, le Groupe de la Banque Mondiale a exigé des autres parties prenantes (*Tchad, Cameroun, Consortium pétrolier*) de remplir un certain nombre de conditionnalités avant sa participation dans le projet. Celles-ci seront incluses dans les différents accords de prêts et se traduiront par la mise en place de mécanismes juridiques et institutionnels.

4.6. CONCLUSION DU CHAPITRE 4

L'histoire pétrolière tchadienne débute pratiquement à la veille des indépendances et s'est poursuivie sur près de quatre décennies. La contrainte géographique, notamment l'enclavement, l'absence de moyens financiers et technologiques ont été les principaux facteurs qui ont retardé la mise en exploitation des ressources pétrolières du Tchad.

A ces facteurs, il faut ajouter l'hypothèque majeure que constituait l'attitude de la France, ancienne puissance colonisatrice, qui niait le fait que le sous-sol tchadien contient du pétrole. Cette attitude française fut interprétée par les autorités tchadiennes comme une opposition à la mise en valeur des ressources nationales. C'est ainsi qu'elles firent appel aux compagnies américaines en octroyant à l'une d'entre elles un permis de recherches pétrolières. Cette décision n'était pas du goût de Paris d'autant plus qu'un accord de coopération signé en 1960 par le Tchad et la France stipulait que « l'exploitation des matériaux sensibles tels que le pétrole, à cause de leur caractère stratégique, ne pouvait se faire qu'avec l'accord préalable des autorités françaises ».

Par ailleurs, l'instabilité politique à laquelle le pays est confronté dès les premières années de l'indépendance jusqu'à nos jours n'est pas de nature à attirer les investisseurs étrangers. C'est pourquoi, en dépit des premières découvertes pétrolières au début des années soixante et dix, il a fallu attendre la fin des années quatre vingt et dix pour que l'horizon pétrolier tchadien s'éclaircisse. Et ce, non pas parce que le Tchad était devenu un pays politiquement stable mais c'est surtout parce que les compagnies pétrolières avaient obtenu des conditions fiscales plus favorables pour maximiser leurs bénéfices. De plus, ces dernières ont eu l'idée de faire recours aux institutions financières internationales et autres agences de crédit à l'exporation afin qu'elles leur apportent l'aval financier, la caution morale et des garanties contre les risques politiques.

C'est donc l'idée d'impliquer le Groupe de la Banque Mondiale dans cette aventure qui a ouvert la voie à l'avènement de l'ère pétrolière au Tchad. La décision prise par cette institution de Bretton Woods, le 6 juin 2000, de cofinancer le projet lui a donné un coup d'accélérateur et a transformé le rêve pétrolier tchadien en réalité. D'où le Projet d'Exportation tchadien (Chapitre 5).

CHAPITRE 5 : L'AVÈNEMENT DE L'ÈRE PÉTROLIÈRE AVEC LE PROJET D'EXPORTATION TCHADIEN (PET)

C'est en 1994 que le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) a été saisi par le Consortium pétrolier (*Exxon, Shell et Chevron*) d'une demande de cofinancement du projet d'exploitation pétrolière du Tchad. Cette démarche a suscité beaucoup d'interrogations chez nombre d'observateurs, au point de se demander : pourquoi ces Majors pétroliers cherchent-ils l'implication de cette institution financière multilatérale à vocation de développement pour un projet commercial dont ils ont les moyens d'assumer seuls les coûts ? Pour esquisser un début de réponse à cette question fondamentale, nous allons successivement : identifier les acteurs intéressés ou impliqués dans ce projet (5.1) ; mettre en exergue les différents intérêts de ceux-ci (5.2) ; et décrire le dispositif prévu pour garantir ou protéger ces intérêts (5.3).

5.1. UNE PLURALITÉ D'ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

Sur le plan empirique, on a mis en évidence (Cf. Chapitre 2, 2.1 et Chapitre 3, 3.1) le fait que quatre types principaux d'acteurs sont généralement impliqués dans le jeu pétrolier. Il s'agit de : producteurs et consommateurs de pétrole ; compagnies pétrolières multinationales et sociétés pétrolières nationales ; sociétés parapétrolières ou sociétés de services pétroliers ; et enfin l'émergence sur la scène pétrolière de nouveaux types d'acteurs géopolitiques.

Dans le cas du projet pétrolier tchadien, on retrouve ces quatre catégories d'acteurs. Ils peuvent être classés selon la typologie, soit en « acteurs principaux et acteurs secondaires », soit en « acteurs étatiques et acteurs non étatiques ». Au stade descriptif actuel, une telle classification n'a pas d'importance. C'est pourquoi, nous allons présenter ces acteurs les uns après les autres.

5.1.1. Le Tchad, acteur principal

Pays d'Afrique centrale, le Tchad est l'un des pays les plus pauvres au monde. Son Produit National Brut (PNB) par habitant était de 240 dollars américains en 2003, l'année où ses premiers barils de pétrole sont exportés sur le marché international, contre 230 dollars américains en 1998. Selon le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Tchad occupe la 171^{e} place sur 177 pays,

avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,341 en 2006 contre 0,359 en 2000. Ce qui signifie que plus de 65% de la population tchadienne vit avec moins de 1 dollar américain par jour[518]. Une situation de paupérisation confirmée par les indicateurs sociaux du Tchad, qui sont à l'un des niveaux les plus faibles d'Afrique subsaharienne.

En effet, l'espérance de vie d'un Tchadien à la naissance est de 49 ans, alors que la moyenne régionale est de 51 ans. Les taux nets de scolarisation primaire restent très peu élevés : ils étaient de 58 % pour les garçons et de 33 % pour les filles en 1997. Le taux d'alphabétisation est l'un des plus faibles au monde. L'accès à l'eau potable est limité à un quart de la population environ, et il n'est même que de 7 % dans l'une des 14 régions administratives du pays[519].

Depuis plusieurs décennies, le Tchad n'a pas été en mesure de générer des ressources intérieures importantes pour améliorer ces indicateurs sociaux. La productivité est faible dans une économie reposant largement sur le coton, l'agriculture de subsistance et l'élevage traditionnel[520]. Pourtant, le pays est doté d'une grande variété de ressources naturelles (énergétiques et minérales). D'importants gisements d'hydrocarbures (gaz, pétrole) ont été découverts dans les bassins du Tchad (*Doba, Doséo, Kanem*) et des *Erdis*. Des gisements de charbon ont été repérés à grande profondeur (plus de 800 m) dans le bassin du Tchad. Les massifs cristallins du Tibesti constituent un gisement potentiel d'*uranium*, et le volcanisme assure des *ressources géothermiques*. De nombreux *gisements aurifères* ont été prospectés et des découvertes de diamant ont été signalées. Enfin, diverses ressources minérales sont répertoriées : *étain, tungstène, niobium, tantale, béryllium* dans le Tibesti ; *aluminium* dans les cuirasses du Continental terminal *; plomb, zinc, cuivre* dans le Tibesti, le Mayo Kebbi et le Ouaddaï ; *manganèse, fer, rutile* dans le Ouaddaï ; *diatomites, natron, sel gemme* dans le bassin du Tchad ; *calcaire, marbre, graphite, kaolin, sable de verrerie* en différents points du bassin[521].

Le constat patent est que toutes ces ressources sont inexploitées ou exploitées de façon artisanale. Dans ce contexte, la perspective d'exploitation et d'exportation du pétrole tchadien

---

[518] BAfD/OCDE, *Perspectives économiques en Afrique. Tchad*, 2007, p.571.

[519] Banque Mondiale, *Tchad : contexte économique et politique*, (http://www.worldbank.org/17SKU00CG0).

[520] Document Cadre, *La Banque Mondiale et le Projet d'Exploitation Pétrolière Tchad-Cameroun 1995-2005*, septembre 2005, p.7.

[521] Atlas de l'Afrique, *Tchad*, Les Editions J.A, Paris, 2006, p.8.

a été présentée comme une réelle opportunité pour le Tchad d'élargir la base des recettes de l'Etat ; et on a aussi pensé que cela pourrait permettre, de ce fait, une augmentation sensible des dotations aux secteurs sociaux et aux infrastructures de base, en contribuant ainsi à répondre aux besoins fondamentaux dans tous ces domaines[522]. Or, étant donné les handicaps liés à l'enclavement de ce pays et à la faiblesse des dotations factorielles (capitaux, technologies, etc.), le Tchad a dû faire appel à d'autres acteurs, dont un pays tiers, le Cameroun ; des institutions financières internationales ou multilatérales ; et bien entendu les compagnies pétrolières multinationales pour l'exploitation de ses ressources pétrolières.

5.1.2. Le Cameroun, pays de transit de l'oléoduc Doba- Kribi

Pays enclavé, le Tchad est obligé d'exporter son pétrole en transitant par un pays tiers. Ce qui l'a amené à choisir, entre plusieurs options, le Cameroun avec lequel deux principaux accords ont été signés (Cf. Chapitre 4, 4.3.3.1). C'est grâce à ces accords qu'un pipeline de 1050 km a été construit depuis les champs pétrolières de Doba, au sud du Tchad, jusqu'aux côtes camerounaises de Kribi. Cela fait du Cameroun un acteur clé dans le dispositif du projet.

[522]Banque Mondiale, *Tchad : contexte économique et politique*, 2000, (http://www.worldbank.org/17SKU00CG0).

Carte 8 : le Tchad et le Cameroun en Afrique

Source : Esso-Tchad

Le Cameroun, contrairement au Tchad, présente un contexte général assez différent. Moins vaste en superficie, 435 400 km2 contre 1 284 000 km2 pour le Tchad, le Cameroun compte 17,8 millions d'habitants (2006) et présente de meilleurs indicateurs sociaux. Sa population est assez bien éduquée, avec un taux d'alphabétisation de plus de 60 %, et il est doté d'une classe d'entrepreneurs actifs. Le développement de son secteur pétrolier a été à l'origine d'une croissance économique rapide entre 1975 et 1985, mais ce mouvement s'est interrompu brutalement au milieu des années 80 par suite de la baisse des cours mondiaux du pétrole[523], de l'épuisement de ses réserves et du déclin de sa production. Dès lors, le projet d'exploitation du pétrole tchadien avec la construction d'un oléoduc transitant par son territoire constitue une véritable aubaine pour le Cameroun à la lumière des avantages qu'il peut en tirer (Cf. 5.2.3.2).

5.1.3. Les consommateurs du pétrole tchadien

La plus grande part du pétrole brut tchadien est vendue pour raffinage en Amérique du Nord et en Asie. C'est ainsi que les principaux pays consommateurs de ce pétrole du Tchad sont les Etats-Unis, la Chine et le Japon. L'Europe n'est pas, pour l'instant, la zone de destination

[523] Banque Mondiale, *Le Cameroun : contexte économique et politique*, PAD, 2000, (http://go.worldbank.org/17SKU00CG0).

directe du pétrole du Tchad. Paradoxalement, même ce dernier ne consomme pas son pétrole ! Pour satisfaire la demande énergétique nationale, le Tchad importe les produits pétroliers des pays voisins comme le Nigeria et le Cameroun.

Carte 9 : principales destinations du pétrole tchadien

2005	Afrique du Nord	Golfe de Guinée	Tchad Soudan
Chine	1%	9%	2%
Etats-Unis	8%	34%	1%
Japon	0%	1%	2%
Union européenne	28%	13%	0%

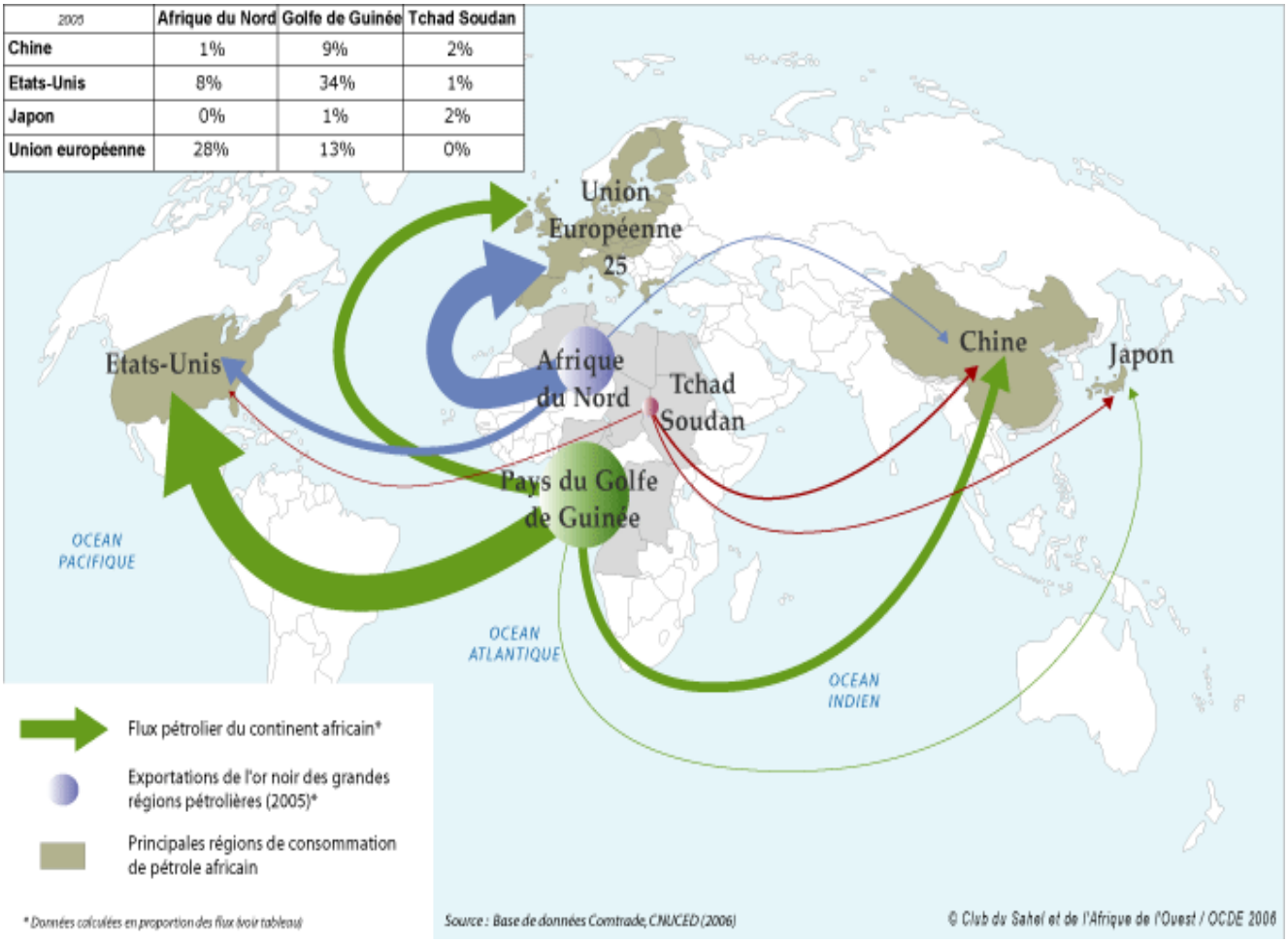

Source : base de données CNUCED (2006)

Les trois associés du Consortium (Exxon, Chevron et Pétronas) emploient également une partie du pétrole produit pour le raffinage et les ventes en utilisant leurs propres installations.[524]

5.1.4. Les institutions financières internationales et les agences de crédit

Dans la mesure où elles structurent en grande partie l'environnement politique des gouvernements africains, les institutions financières internationales (IFI) sont des acteurs

[524] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent du pétrole au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, CRS & BIC, décembre 2004, p. 26.

centraux du jeu pétrolier africain. En effet, même si leurs propres contributions financières aux projets pétroliers sont en général relativement faibles, elles contribuent directement à ouvrir la voie aux investissements privés[525]. C'est le cas avec le projet d'exportation du brut tchadien pour lequel les compagnies pétrolières multinationales avaient sollicité et obtenu la participation du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) avant tout démarrage.

Le Groupe de la Banque Mondiale comprend : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'Association Internationale pour le Développement (AID), la Société Financière Internationale (SFI) et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI). Il finance directement des projets pétroliers, offre une assurance contre le risque politique ainsi que d'autres garanties, et encourage l'évolution de l'environnement politique et légal des pays pour les rendre plus attractifs aux investisseurs étrangers. La présence du GBM dans un projet particulier s'avère donc primordiale dans la mesure où elle sert de caution morale aux banques commerciales et aux investisseurs privés désireux de s'engager dans ce projet[526].

En plus du GBM, considéré comme l'acteur clé du projet d'exploitation du pétrole et du pipeline Tchad-Cameroun, il y a d'autres institutions financières internationales ou multilatérales dont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et les agences de crédit à l'exportation telles que la Banque africaine d'Import-export (Afrieximbank), l'agence française de garantie des exportations (COFACE), la Banque d'import-export des Etats-Unis (US Exim Bank) ainsi qu'une multitude de banques commerciales (Cf. 5.2.2, infra).

Cette participation de la Banque Mondiale et d'autres institutions financières internationales a fourni une couverture politique essentielle aux prêteurs et bailleurs de fonds privés, sans lesquels le projet n'aurait pu aller de l'avant[527].

5.1.5. Un Consortium de compagnies pétrolières multinationales

Après une série de mutations d'intérêts et de transferts des droits (Cf. Chapitre 4, 4.1.3.2), c'est le Consortium pétrolier composé d'Exxon Mobil (USA), Chevron (USA) et Petronas (Malaisie) qui exploite le pétrole tchadien du bassin de Doba. Il a été reconstitué le 3 avril 2000 après le retrait de Shell et d'Elf. On constate que Chevron qui avait quitté le projet en 1992 l'a réintégré. Les deux Majors américains se partagent à part égale les 80% des droits

[525] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, CRS & BIC, juin 2003, p. 14.
[526] Idem, p.15.
[527] Banque Mondiale, *Chad-Cameroun Petroleum Development and Pipeline Project : Project Appraisal Document*, 13 avril 2000, p.22 (« Chad-Cameroun PAD »), (cité par Ian Gary et al, *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, CRS & BIC, décembre 2004, p. 8).

liés au permis d'exploitation et deviennent actionnaires majoritaires du nouveau Consortium recomposé. Les 20% restants reviennent à la Malaisienne Petronas.

Exxon Mobil Corporation (Exxon, Etats-Unis), leader du consortium pétrolier pour le Tchad est présent dans plus de cent pays (exploration, production, distribution). Exxon exploite notamment en Afrique des gisements off-shore en Angola, au Nigeria et au Congo[528]. Exxon emploie 80 000 salariés. Déjà en 1998, il a réalisé un chiffre d'affaires de 117 milliards de dollars (onze fois le PNB du Tchad et du Cameroun réunis, plus du tiers du PNB total de l'Afrique subsaharienne) et un revenu net de 6,4 milliards de dollars.

Chevron Corporation est la seconde multinationale pétrolière américaine. Présente dans 90 pays, elle emploie 31 000 personnes et affichait pour 1999 un chiffre d'affaires de 35 milliards de dollars (revenu net : 2,6 milliards)[529].

Petronas (*Petroliam Nasional Berhad*) est la compagnie pétrolière de l'Etat malaisien. En 1998, son chiffre d'affaires était de 9,2 milliards de dollars avec 2,6 milliards de bénéfices. Présente dans une vingtaine de pays, Petronas conduit une stratégie d'internationalisation rapide de ses activités et n'hésite pas à s'implanter dans des pays dits à risque pour gagner des parts de marché. Petronas est l'un des principaux investisseurs au Soudan[530].

Exxon Mobil Corporation, premier groupe pétrolier mondial par sa taille et son chiffre d'affaires est l'opérateur du Consortium. C'est elle qui, au nom des deux autres, est chargée de toutes les relations contractuelles avec le Tchad mais aussi de celles avec les autres parties prenantes telles que le Groupe de la Banque Mondiale et le Cameroun. C'est également elle qui mène les opérations de terrain, soit directement soit par l'entremise de la multitude de sociétés parapétrolières sous-traitantes.

5.1.6. Une multitude de sociétés parapétrolières sous-traitantes

Au regard de la pratique courante dans l'industrie pétrolière, le Consortium a eu recours à de nombreuses sociétés parapétrolières pour mener à bien ses opérations au Tchad, tant en amont qu'en aval. Ces entreprises sous-traitantes sont recrutées sur appel d'offres pour la durée du chantier. Dans la plupart des cas, elles sont des filiales de grandes entreprises transnationales. Parmi celles-ci, les plus connues sont : la société *Sub-Sahara*, constituée comme filiale du

[528] Antoine de Ravignan, *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il* ?, FIDH-Rapport de mission, Hors série de la Lettre mensuelle de la FIDH, juillet 2000, n°295, p.8.
[529] Idem.
[530] Idem.

groupement KBC (*Kellog Bouygues Cegelec*) pour l'aménagement des champs pétroliers ; *Cegelec* (construction d'une centrale électrique de 120 mégawatt) ; *Schlumberger* (installation électrique de la zone pétrolière) ; *Bouygues* (construction de la base de Komé) ; *Wilbros* et *Spie Batignolles* (construction de l'oléoduc) ; *David Terrassement*, filiale de *Bouygues* (construction et entretien d'accès oléoduc) ; *Doba Logistics*, filiale de *SDV* (transit et transport) ; *Eurest* (abris et restauration), CIS (approvisionnement en vivres) [531]; etc.

Par ailleurs, de nombreuses sociétés de sécurité privée sont apparues à la faveur du projet d'exportation du brut tchadien. Si au Tchad, celles-ci se compte sur les doigts de la main, au Cameroun en revanche « *le projet pétrolier Doba/Kribi semble avoir suscité l'émergence d'un véritable entreprenariat local de la sécurité (…). En mars 1995, 82 sociétés étaient officiellement reconnues, dont Africa Security, Wackenhut, Sacop, STK, Security Agency, Suprocam, Securicop, Seprocam, etc* ; »[532]. De toutes ces compagnies, trois dominent le secteur : deux « majors » - l'une franco-camerounaise (*Africa Security*), l'autre américaine (*Wackenhut*) - et une entreprise sénégalo-camerounaise de moindre importance[533].

Enfin, à côté de ces entreprises sous-traitantes qu'on peut qualifier de classiques, parce que relevant de l'environnement immédiat du monde pétrolier, et de celles d'un type nouveau, à savoir les sociétés de sécurité privée dérivant de la privatisation de l'une des fonctions régaliennes de l'Etat, « la sécurité », le projet d'exploitation et d'exportation pétrolier du Tchad a vu également apparaître un autre type de nouvel acteur géopolitique : la société civile.

5.1.7. La société civile et le projet pétrolier tchadien

La perspective de la participation du Groupe de la Banque Mondiale (GBM), et d'autres institutions financières internationales ou multilatérales dans le financement du projet de développement pétrolier et de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, a favorisé une très forte mobilisation de la société civile autour des enjeux de ce projet.

En effet, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales ainsi que les opinions publiques et les médias, tant des pays du Nord que du Sud, se sont mobilisés contre l'exploitation du pétrole au Tchad (cf. infra). Parmi les ONG du Nord, celles qui furent à la pointe de la mobilisation sont : *Environmental Defense Fund* (EDF-

[531] Géraud Magrin, *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*, GRAFIGEO, 2003-22, septembre 2003, p. 43-44.
[532] CERI, *Cameroun : les enjeux de sécurité du pipeline Doba-Kribi*, Paris, 1998, p. 10.
[533] Idem.

USA), les *Amis de la Terre* (France), *Amnesty International*, la *Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme* (FIDH), *Bank Information Center* (BIC-USA), *Catholic Relief Services* (CRS-USA), *Urgewald* (Allemagne), *Intermon* (Espagne), Oxfam international, Survie (France), Agir Ici (France), *Swissaid* (Suisse), *Cordaid* (Pays-Bas), etc.[534].

Ces ONG, pour la plupart européennes et américaines, ont mené plusieurs actions consistant à faire pression sur les institutions financières internationales, les compagnies pétrolières et les gouvernements de leurs pays d'origine, principaux actionnaires des premières, et soutiens des secondes. Leur but initial était d'empêcher la réalisation de ce projet, puis finalement de l'influencer dans le sens des intérêts des populations. Pour ce faire, ils ont eu recours à plusieurs moyens d'action dont les plus usités furent les campagnes médiatiques, les activités de lobbying et de plaidoyer. En témoignent, les campagnes « *Banque Mondiale, Pompe A'fric des compagnies pétrolières* » et « *Elf ne doit pas faire la Loi en Afrique* » organisées respectivement de juin à octobre 1997 et au début de l'année 1998.

Lancée en France, conjointement par *Agir Ici* et les *Amis de la Terre*, la campagne « *Banque Mondiale, Pompe A'fric des compagnies pétrolières* » a été soutenue par de nombreuses autres ONG et relayée dans plusieurs pays dont l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Grande Bretagne, l'Italie, la Suède, les Etats-Unis, le Canada, le Cameroun, le Gabon et le Tchad. L'objectif principal de cette campagne était d'empêcher le financement par la Banque Mondiale du projet de l'oléoduc et de développement pétrolier tchadien par le guichet de l'Association internationale pour le développement (IDA), habituellement utilisé pour les projets de lutte contre la pauvreté.

En outre, dans les deux pays concernés par ledit projet, à savoir le Tchad et le Cameroun, la société civile a également joué un rôle de premier plan dans les différentes phases de réalisation dudit projet.

Au Tchad, c'est au milieu des années 1990 que la société civile a commencé à s'intéresser aux questions liées à l'exploitation du pétrole de Doba. Certes, quelques organisations membres de la société civile tchadienne étaient informées, d'une façon ou d'une autre, du projet pétrolier en cours de préparation. Toutefois, c'est le séminaire de Donia (janvier 1998), puis

[534] Quelques références des publications de ces ONG sur le sujet : (http://www.edf.org/documents/2449_casestudy_chadcameroon.pdf; « The Chad-Cameroon Oil and Pipeline Project : A call for Accountability »-Korinna Horta, EDF, 2002 ; « Sustainable development : A key to global stability », EDF, 2002 ; http://www.amnestyinternational.org; « Contracting out of human rights : The Chad-Cameroon pipeline project, AI Index : POL 34/12/2005 ; http://www.fidh.org; "Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il?, Hors série de la Lettre mensuelle de la FIDH, juillet 2000, n°295.

celui de Bébédjia (avril 1999), deux localités situées dans la zone pétrolière de Doba, qui seront le point d'ancrage de l'engagement effectif de la plupart des principales composantes de la société civile autour du dossier pétrolier. Car, lors du Forum de Bébédjia, outre la participation des représentants du Gouvernement tchadien, des compagnies pétrolières et de la Banque Mondiale, on note la présence des membres des associations de défense des droits humains, des organisations non gouvernementales de développement, des syndicats, des associations féminines, des organisations liées aux confessions religieuses, etc [535].

Depuis lors, le nombre des organisations de la société civile qui s'impliquent dans le suivi des activités pétrolières a considérablement augmenté. Celles-ci se sont organisées et structurées en réseaux et agissent tant à l'échelle nationale que régionale, c'est-à-dire dans les zones d'opérations des compagnies pétrolières, voire à l'échelle internationale. Il s'agit, entre autres, du réseau des Commissions Permanentes Pétrole (CPP) comprenant la Commission Permanente Pétrole de N'Djamena (CPPN), la Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL) à Moundou, et du Réseau de suivi des activités pétrolières (RESAP) à Sarh. En outre, dans la région pétrolière de Doba, l'Entente des Populations de la Zone Pétrolière (EPOZOP) a été créée à l'issue du séminaire de Bébédjia pour la défense des intérêts des communautés locales de cette zone. Enfin, depuis sa création en août 2001, le Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet pétrole Tchad-Cameroun (GRAMPTC) constitue un véritable « *think thank* » pour la société civile tchadienne[536]. Par son action, le GRAMPTC a acquis une légitimité et une crédibilité certaines. Il est membre de la coalition internationale « *Publish What You Pay* », assure le secrétariat national de la coalition tchadienne « *Publiez Ce que vous Payez/Publiez Ce que vous Gagnez* » et est représenté au conseil international d'administration de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (EITI).

---

[535] Association de Coopération et de Recherches pour le Développement (ACORD), Agriculteurs Français et Développement International (AFDI), Association de Développement et de Epargne et Crédit (ASDEC), Association d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (ASSAILD), Bureau d'Etudes et de Liaison d'Action Caritative et de Développement Moundou et Doba (BELACD), Crédit Rural et Mobilisation de l'Epargne (CEPRIC), EIRENE, SWISSAID, Volunteers In Technical Assistance Moundou (VITA), Association Tchadienne pour la Protection des Droits de l'Homme (ATPDH), Association des Femmes pour la Paix (AFEP), Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT), Association Tchadienne pour la Non-Violence (ATNV), Commission Justice et Paix Doba et Moundou (CJP/D), Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), Tchad Non Violence (TNV), Union des Syndicats du Tchad (UST).

[536] Le GRAMPTC s'est illustré notamment par la publication de plusieurs rapports critiques sur le projet dont la plupart sont disponibles sur son site Web http://www.gramp.org; Il produit mensuellement un journal « La Lettre de Transparence » qui diffuse des informations sur le secteur pétrolier et l'utilisation des revenus.

Au Cameroun, une coalition d'organisations de la société civile s'était également constituée pour le suivi du projet. Il s'agit du Groupe de Concertation et d'Action (GCA) qui a joué un rôle très actif en matière d'information et de sensibilisation des populations riveraines au tracé de l'oléoduc quant aux risques ou impacts prévisibles du projet pétrolier Tchad-Cameroun**.** En plus des activités de suivi menées par le GCA, il y a celles d'autres ONG telles que : le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Service Oecuménique pour la paix (SEP), l'Environment Research Action (ERA) et la Fondation Camerounaise d'Actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement (FOCARPE). Cette forte mobilisation nationale et internationale des organisations de la société civile témoigne des intérêts ou enjeux liés à ce méga projet commercial.

5.2. UN MONTAGE TECHNIQUE ET FINANCIER, RÉVÉLATEUR DES INTÉRÊTS EN JEU

Le montage technique du projet implique la mise en place d'un système d'exploitation et d'exportation du pétrole brut du Tchad vers le marché international (5.2.1.). Un tel dispositif nécessite des investissements très coûteux faisant appel à diverses sources de financement (5.2.2).

5.2.1. Le système d'exploitation et d'exportation du pétrole tchadien

L'exploitation du pétrole tchadien a nécessité la construction d'un oléoduc de 1050 km (dont 90% en territoire camerounais) pour acheminer le pétrole depuis le bassin de Doba, au sud du Tchad, jusqu'à la ville côtière camerounaise de Kribi. (Voir carte ci-dessous).

Carte 10 : Le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun

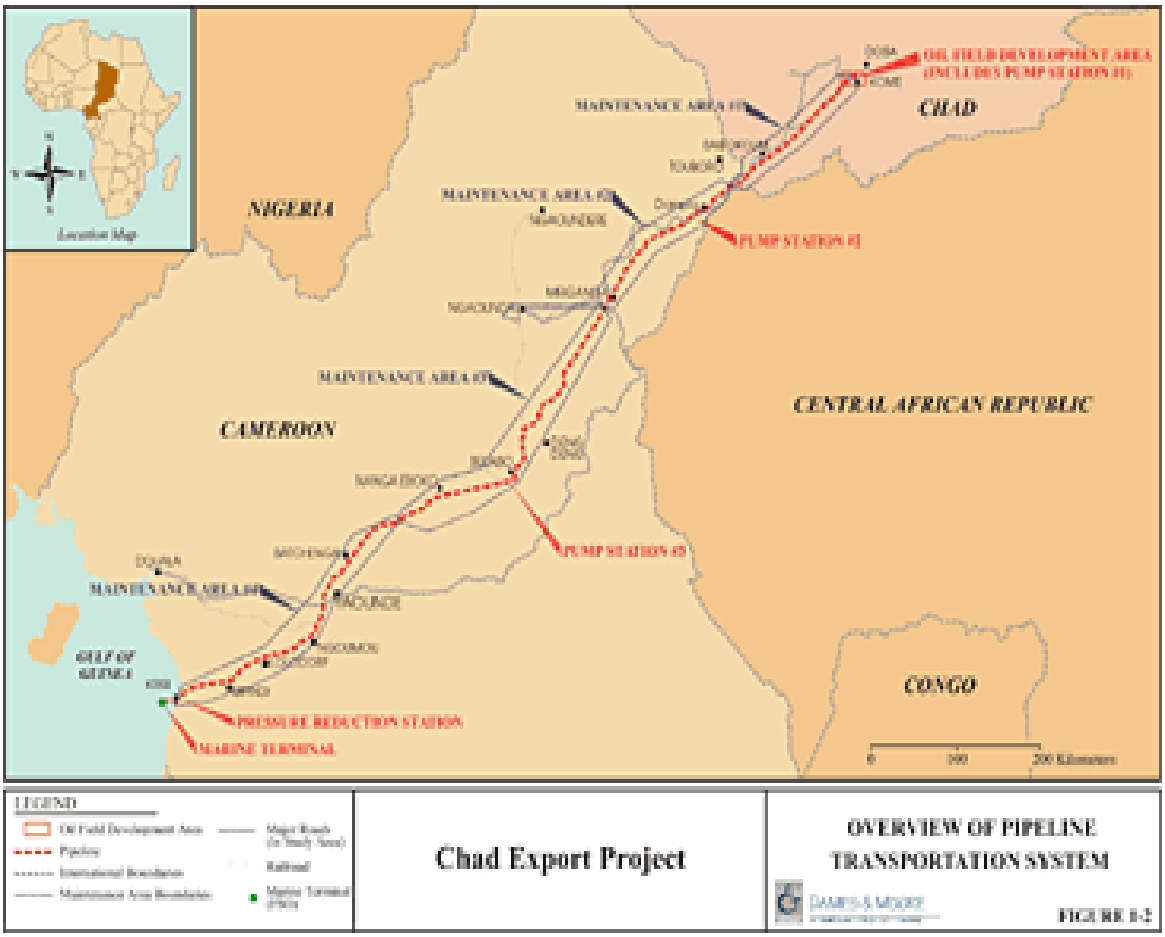

Source : Plan de gestion de l'environnement (Dames & Moore)

L'oléoduc est constitué de tubes d'acier de 76 cm de diamètre, à la norme TUB 250, revêtus de polyéthylène. Il est posé dans une tranchée de deux mètres de profondeur et quinze de large. Il est conçu pour transporter le pétrole de plus de 300 puits du bassin de Doba[537].

L'extraction des réserves s'étalera sur une période de 25 ans. Celles-ci sont estimées à 1 milliard de barils de pétrole et réparties entre les trois champs de Komé (*environ 588 millions de barils*), Miandoum (*227 millions de barils*) et Bolobo (*135 millions de barils*) dans le bassin de Doba. La production de pointe prévue est de 225 000 barils/jour. Ces estimations de production ne prennent pas en compte les nouveaux gisements découverts en dehors de cestrois champs[538]. (Voir carte ci-dessous).

[537] Agir Ici- Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipeline, Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, n°13, Paris, L'Harmattan, 1999, 62 p.
[538] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, CRS & BIC, décembre 2004, p. 9.

Carte 11 : Zone des trois champs pétrolifères de Miandoum, Komé et Bolobo en exploitation

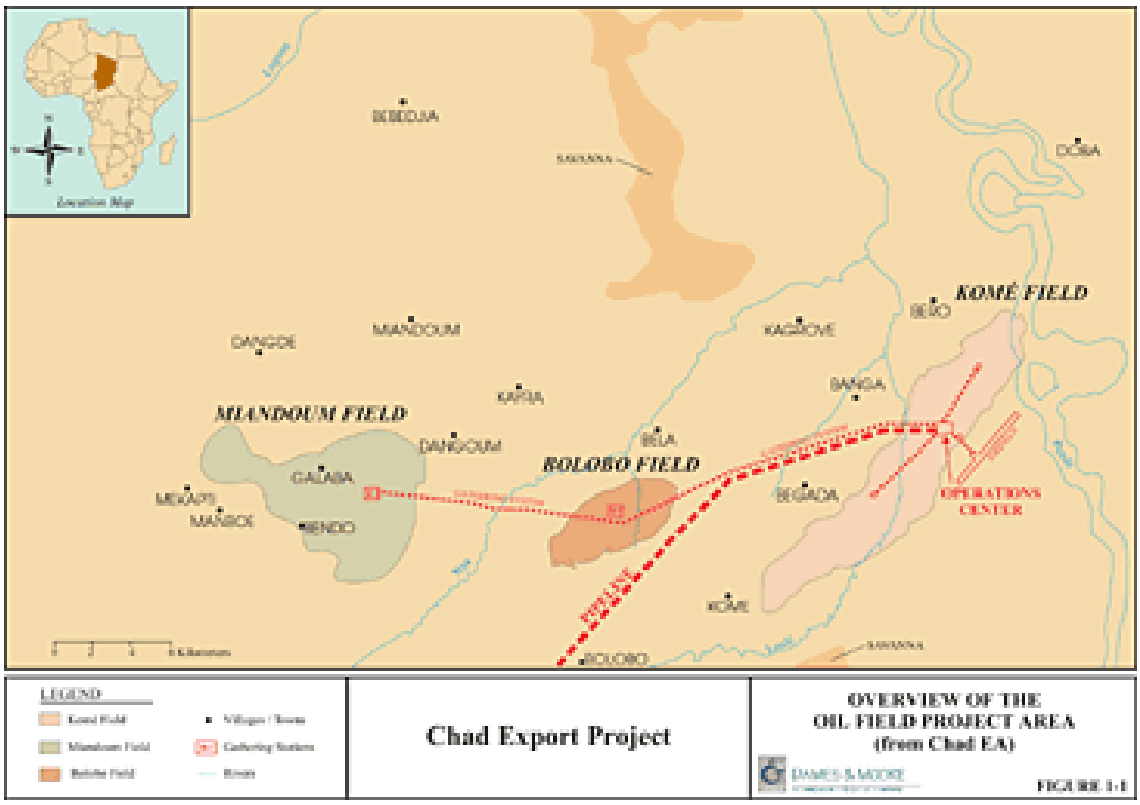

Source : Plan de gestion de l'environnement (Dames & Moore)

Par ailleurs, depuis 2004, ExxonMobil (opérateur du Consortium) a recours à un système de « réseau en étoile » dans son développement de gisements de pétrole – les installations de traitement de Komé constituent la plaque tournante vers laquelle afflueront les champs additionnels projetés. Ainsi, après que le dernier des 30 puits a été foré dans le champ de Bolobo vers la fin de 2004, l'opérateur avait projeté de déplacer les plates-formes de forage pour commencer à exploiter cinq nouveaux champs qualifiés de « satellites » près de Doba. Ces champs – Moundouli, Nya, M'Bikou, Belanga et Mangara -contiennent d'importantes réserves de pétrole. Nya (*quatre puits, 10 millions de barils*) et Moundouli (*de 30 à 35 puits et 105 millions de barils*) sont entrés en production fin 2005 et début 2006. Un oléoduc de 30 km relie Moundouli à Miandoum et au complexe de traitement et d'exportation de Komé[539].

[539] Ibid, p. 28-29.

Carte 12 : Zone des champs pétrolifères Nya et Moundouli

Source : Plan de gestion de l'environnement (Dames & Moore)

En effet, d'après de nombreux spécialistes, le dimensionnement du pipeline Tchad-Cameroun tient compte aussi des perspectives d'exploitation pétrolière dans les pays limitrophes du Tchad. On constate que l'exploration a lieu dans un croissant de réserves potentielles qui s'étend du Niger, autour du Lac Tchad, passant par le nord du Cameroun jusqu'en République Centrafricaine (RCA). Au Niger, *ExxonMobil* et *Petronas* (deux des trois membres du Consortium du bassin de Doba) en association avec *Chinese National Petroleum Corporation* (CNPC) ont lancé des programmes d'exploration. Au Cameroun, la société pétrolière nationale (SNH, en coopération avec la société pétrolière nationale algérienne, *Sonatrach*, a entrepris des études sismiques et dressé des plans pour forer un puits d'essai au Logone Birni, dans l'extrême nord du Cameroun, près de la ville de Maroua. En RCA, la compagnie américaine *Grynberg Petroleum* a obtenu une concession de 55 000 kilomètres carrés dans les bassins de Doba et de Salamat qui chevauchent la frontière entre le Tchad et la RCA. La

compagnie canadienne *United Reef Limited* détient un intérêt limité de 25% dans la concession[540].

Enfin, la mise en exploitation des gisements pétroliers de Doba a nécessité, outre la construction de l'oléoduc et l'installation de trois stations de pompage, des infrastructures telles qu'une « base-vie » regroupant des bâtiments de maintenance et des salles de contrôle ; une centrale électrique de 1000 mégawatts, alimentée par le brut extrait sur place ; un aérodrome (initialement) capable d'accueillir de gros porteurs type Antonov ou Galaxy mais dont la superficie a été réduite par la suite ; etc.

Le système de transport par oléoduc ainsi que les infrastructures de surface sont des investissements extrêmement coûteux ayant nécessité la mobilisation d'importants moyens financiers provenant de diverses sources.

5.2.2. Des investissements très coûteux et diverses sources de financement

Le coût total initial du projet était évalué à 3,724 milliards de dollars américains. Le rapport d'achèvement du projet, rendu public par la Banque Mondiale en décembre 2006, indique que le coût total définitif du projet se chiffre à 4,817 milliards de dollars[541]. De ce montant, le coût du système d'exportation représentait 2,202 milliards de dollars américains[542].

Tableau 11 : coûts du projet

	Amounts (Million US$)		
	Appraisal	**Actual**	
Field System Export System	1, 521 2, 202	2, 648 2,169	
Total Costs	**3, 724**	**4, 817**	

Source: Gilbert Maoundonodji, (Selon les données tirées du Document of World bank and International Finance Corporation, Report N° : 36569-TD, Chad-Cameroon petroleum development and pipeline project : overview, décembre 2006, p.7).

[540] Ibid, p.3 0.
[541] *Document of World bank and International Finance Corporation, Report n° : 36569-TD, Chad-Cameroon petroleum development and pipeline project : overview, décembre 2006*, p.7.
[542] Document cadre, *La Banque mondiale et le Projet d'exploitation pétrolière Tchad-Cameroun 1995-2005, Banque Mondiale*, septembre 2005, p.11.

Tableau 12 : financement du projet

	Amounts (Million US$)		
	Appraisal	**Actual**	
Field System	1,521	2,648	
Subtotal	**1,521**	**2,648**	
Export System			
- Loans (Commercial)	600, 0	400, 0	
- Loans (IFC A and B)	400, 0	200, 0	
- Capital Markets Bond	400, 0	0	
- Equity Consortium	685, 0	1, 450	
- Equity Govt Chad	48	49	8% in TOTCO and 3% in COTCO
- Equity Govt Cameroon	70, 0	70,0	5% in COTCO
Subtotal	**2, 203**	**2,169**	
Total	**3, 724**	**4, 817**	

Source: Gilbert Maoundonodji, (Selon les données tirées du Document of World bank and International Finance Corporation, Report N°: 36569-TD, Chad-Cameroon petroleum development and pipeline project: overview, décembre 2006, p.7).

Le financement du projet provient de plusieurs sources dont les principales sont : le Groupe de la Banque Mondiale[543], la Banque européenne d'investissement (BEI), les agences de crédit à l'exportation (Banque U.S. EXIM, COFACE, Banque Africaine d'Import-Export) et des banques commerciales (ABN-Amro, Crédit Agricole Indosuez).

Les prêts du Groupe de la Banque Mondiale, tous guichets confondus, s'élèvent à 392,9 millions de dollars américains dont 92,9 proviennent de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et 200 millions de la Société Financière Internationale (SFI)[544].

[543] Le Groupe de la Banque Mondiale comprend : la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'Association Internationale pour le Développement (AID), la Société Financière Internationale (SFI) et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).
[544] Document cadre, La Banque mondiale et le Projet d'exploitation pétrolière Tchad-Cameroun 1995-2005, op.cit. , p.12.

Les prêts BIRD sont consentis au Tchad (*39,5 millions de dollars US*) et au Cameroun (*53,4 millions de dollars US*) pour financer leur prise de participation minoritaire dans les deux sociétés chargées de l'exploitation du pipeline. Il s'agit de : Tchad Oil Transportation Company (TOTCO), dont le Tchad détient 10% de participation au capital, et de Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) avec 5% de participation au capital pour le Cameroun.

Les 200 millions de dollars américains de la SFI sont répartis de la manière suivante : un prêt A (pour son propre compte) de 100 millions dollars US (dont 13,9 millions à la TOTCO et 86,1 millions de dollars US à la COTCO); ainsi qu'un *prêt B* (pour le compte de banques commerciales sous le contrôle de la SFI) de 100 millions de dollars US (dont 13,9 millions à TOTCO et 86,1 millions dollars à COTCO). Ce sont au total dix-huit banques commerciales qui sont parties prenantes du *prêt B* de la SFI[545].

Le Groupe de la Banque Mondiale a également accordé des prêts additionnels au Tchad et au Cameroun à travers le guichet de l'Association Internationale pour le Développement (AID). Au Tchad, deux prêts AID d'un montant total de 41,2 millions de dollars US sont octroyés pour financer le projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière (*17,5 millions de dollars US*) et celui de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier (*23,7 millions de dollars US*). Pour le Cameroun, il s'agit du projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier (5,8 millions de dollars US)[546].

Tableau 13: financement du Groupe de la Banque Mondiale

World Bank Financing (Million US dollars)	**Chad**	**Cameroon**	
IBRD Loan	37,2	53,4	Financing Governement's Equity Petroleum and Environmental aspects
IDA Technical Assistance	23, 7	5,8	
IDA Technical Assistance	17,5	0	Public Finance Management
IFC Loans to Consortium	27,8	172,2	
Total	**106,2**	**231,4**	

Source: Gilbert Maoundonodji, (Selon les données tirées du Document of World bank and International Finance Corporation, Report n°: 36569-TD, Chad-Cameroon petroleum development and pipeline project : overview, décembre 2006, p.7).

[545] Ibid.
[546] Ibid.

Le financement de la BEI se chiffre à 144 millions d'Euros et est réparti comme suit : un prêt de 20,3 millions d'Euros, sur capitaux à risques, au Tchad ; un prêt de 35,7 millions d'Euros, sur capitaux à risques, au Cameroun ; et, un prêt de 88 millions d'Euros sur les ressources propres de la Banque au consortium pétrolier. D'après un communiqué de presse rendu public en juillet 2000, lors de l'approbation du financement du projet par son conseil d'Administration, « *les opérations de la BEI au Tchad et au Cameroun sont régies par un mandat confié par les États membres de l'Union européenne au titre du second Protocole financier de la quatrième Convention de Lomé* »[547].

Tableau 14 : financement de la Banque Européenne d'Investissement

	Chad		**Cameroon**		
Amount in Million	Euro	US$	Euro	US$	In 2001 the exchange rate was 0,90 Euro/US$
EIB Loan to the Governments	20,3	22,56	35,7	39,7	
EIB Loan to the Oil Consortium	88	97,7			
Total	108,3	120,3	35,7		

Source: Gilbert Maoundonodji, (Selon données tirées du Document of World bank and International Finance Corporation, Report N° : 36569-TD, Chad-Cameroon petroleum development and pipeline project : overview, décembre 2006, p.7).

Le concours financier des agences de crédit à l'exportation s'élève à 900 millions de dollars américains, dont 500 millions US de la Banque africaine d'Import-export (*Afrieximbank*), 200 millions US de l'agence française de garantie des exportations (COFACE) et 200 millions US de la Banque d'import-export des Etats-Unis (US Exim Bank).

Enfin, le financement additionnel du projet est apporté par des banques commerciales dont *ABN-Amro* et *Crédit Agricole Indosuez*. Toutefois, étant donné que l'émission d'obligations internationales de 600 millions de dollars américains ne s'étant pas concrétisée, le déficit de financement a été comblé par les prises de participation des sociétés pétrolières elles-mêmes.

[547] World Bank, (http://www.bei.org/projects/press/2001/2001-046-eur-144-mio-for-the-chad-cameroon-oil-export-system.htm).

5.2.3. Les intérêts en jeu dans l'exploitation du pétrole au Tchad

La multiplicité et la diversité des acteurs illustrent l'importance du projet de l'exploitation pétrolière au Tchad ainsi que des intérêts en jeu. Ceux-ci sont d'ordre économique, financier, moral, idéologique, politique et stratégique. Ils varient en fonction de l'identité des acteurs.

5.2.3.1. Les intérêts ou gains du Tchad

Selon les premières estimations de la Banque Mondiale, principal partenaire financier et technique du projet pétrolier tchadien, le Tchad tirerait environ 2 milliards de dollars de revenus de l'exploitation de son pétrole pour toute la durée de vie du projet (25-30 ans). Ce scénario, élaboré en 1995, était basé sur une hypothèse de prix du *Brent* (pétrole brut de référence) à 15 dollars américains par baril (15$/b).

D'après de nouvelles projections faites par les experts de la Banque Mondiale en 2003[548] puis en 2004, « *l'on s'attend à ce que le total des revenus atteigne 5 milliards de dollars » au cours des 25 années à venir* »[549]. Des projections confortées par une évaluation indépendante faite la même année 2004 par *PFC Energy*. Selon cette firme-conseil, le Tchad obtiendrait entre 3,8 et 6,1 milliards de dollars en revenus pétroliers au cours des 15 prochaines années[550].

Un peu moins de cinq ans après l'avènement des revenus pétroliers, les faits corroborent largement ces hypothèses. Les revenus pétroliers cumulés de 2004 à 2007 s'élèvent à 2.370.153.204 milliards de dollars[551] pour le Tchad. Ils proviennent des ressources directes (*redevances et dividendes*) et répartis comme suit (Tableau 15).

---

[548] Banque Mondiale, *Chad/Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project- Sixth Semi-Annual Report to the Executive Directors, July-December, 2003,* le 28 avril 2004, p.40. Document cité par Ian Gary et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ?*, 2004, note (107). Selon le rapport, on estime les revenus en 2005-2006 à 140 millions de dollars, en utilisant les prévisions du *World Economic Outlook* de 23 à 25 $ le baril de pétrole, et en appliquant une décote de qualité.

[549] Banque Mondiale, *Chad/Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project- Sixth Semi-Annual Report to the Executive Directors, January-June, 2003,* p.39. Document cité par Ian Gary et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ?*, 2004, note (108).

[550] PFC Energy, « *Africa Policy Advisory Panel : West Africa Petroleum Sector : Oil Value Forecast and Distribution* », mars 2004, cité par Ian Gary et al ., op. cit. (note109).

[551] http://go.worldbank.org/AD1ZQC77V0; http://www.worldbank.org/afr/ccproj/project/fin_dis.htm.

2005
2006

Tableau 15 : production et revenus pétroliers du Tchad en 2007

	2003-2004	2005	2006	2007	CUM
EXPORTATIONS					
Millions de barils	69,91	63,26	55,89	52,67	
REVENUS (en millions de dollars)					
Redevances et dividendes	134, 552,266.94	265, 315,271.90	284, 402,943.14	316, 550,683.30	99
Impôts	0	528,010.00	2, 511,644.00	1, 848,680.00	
Autres	149,262.00	589,461.00	1, 444,766.58	575,172.76	
Total des revenus directs	**134, 701,528.94**	**265, 432,742.90**	**288, 359,353.72**	**318, 974,536.06**	**1, 00**
Primes d'émission	11, 859,909.40	10, 129,829.00	6, 945,642.00	9, 210,101.21	3
Impôt sur le Revenu (TOTCO)		4, 116,866.00	10, 535,124.26	5, 666,635.36	2
Impôt sur les Sociétés (Exploitation)			443, 808,147.52	860, 412,787.69	1, 30
Total des revenus indirects	**11, 859,909.40**	**14, 246,695.00**	**461, 288,913.78**	**875, 289,524.26**	**1, 36**
Total des Revenus	**146, 561,438.34**	**279, 679,437.90**	**749, 648,267.50**	**1, 194, 264,060.32**	**2, 37**

Mis à jour le 02 mai 2008, (http : www.worldbank.org;)

1 Les impôts sont payés directement au trésor du Tchad.
En mars 2007 un nouveau mécanisme de stabilisation a été mis en place de sorte que les revenus pétroliers, excédentaires de ceux affectés dans la loi de budget, puissent être investis. Selon les principes qui guident le mécanisme enclenché depuis mars 2007, les revenus indirects sont déposés dans "le compte de recettes indirectes" à la Banque centrale (BEAC) et suivent certaines règles d'attribution. Ces attributions ne sont pas reflétées dans le tableau ci-dessus.

SOURCES: Ministères du Pétrole et Finances au Tchad, Esso, Comptes séquestres (Citibank)

Ces chiffres montrent que les revenus du Tchad dépassent largement les 2 milliards de dollars de prévisions initiales pour toute la durée de vie du projet ! Certes, si la tendance à l'évolution des prix se maintient, et tout porte à le croire (Voir graphique ci-dessous), l'on assistera à un véritable boom pétrolier.

Graphique 3 : crude oil prices since 1861

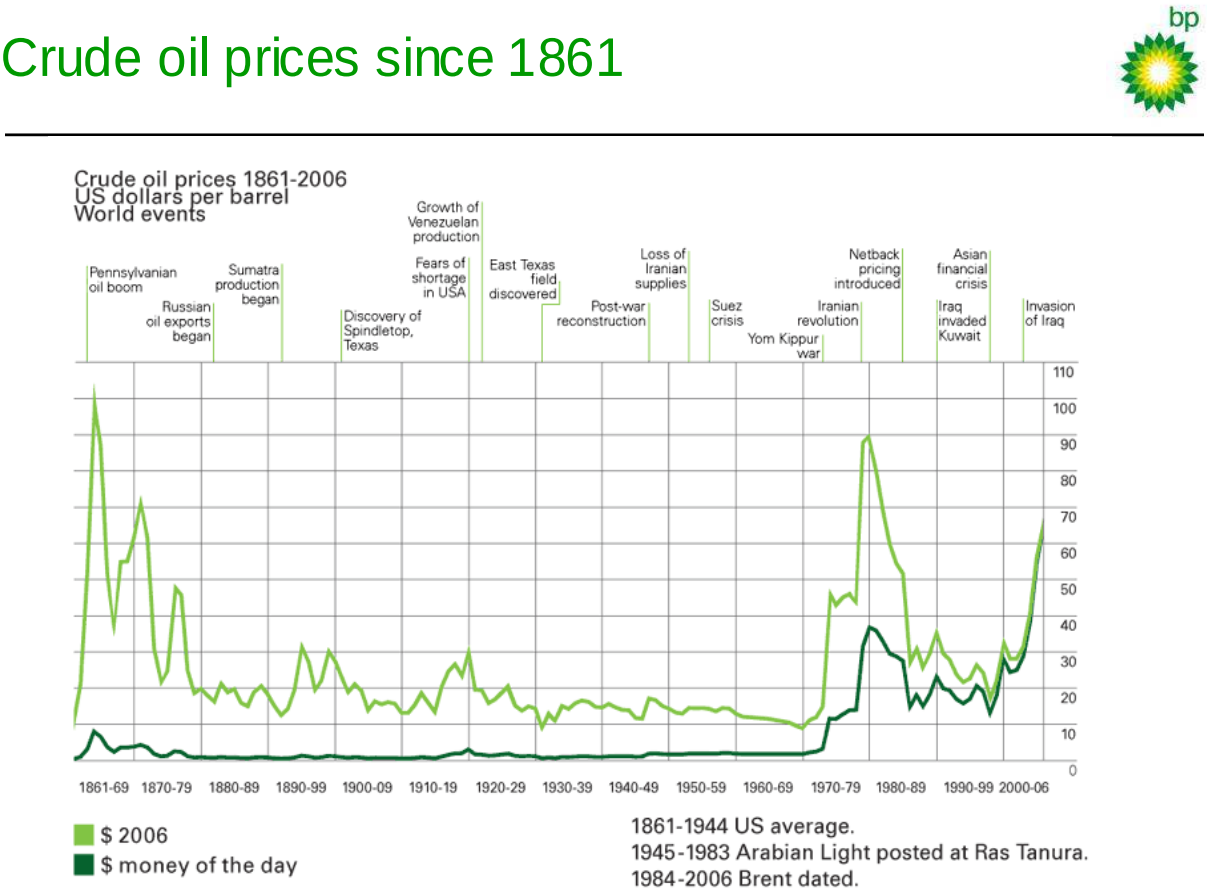

BP Statistical Review of World Energy 2007

© BP 2007

Autrement dit, les revenus pétroliers cumulés constitueront une véritable manne pour ce pays très pauvre et endetté, qui pourrait, si ceux-ci sont bien gérés, rompre le cercle infernal de la « malédiction des ressources ». Pourtant, à y regarder de près, que représentent ces revenus par rapport aux gains colossaux des multinationales (5.2.3.3.) ? Des broutilles, selon un communiqué diffusé en octobre 2005 par le service de presse de la présidence de la République du Tchad qui parle « *d'opacité, de braderie, d'arnaque* », mettant au grand jour les divergences d'intérêts avec les compagnies pétrolières (Cf. Chapitre 6 Analyse des enjeux géopolitiques…).

En définitive, outre les revenus directs (*redevances, dividendes*) et indirects (*impôt sur le revenu, droits de douanes et autres taxes*), le projet d'exploitation du pétrole tchadien était conçu pour produire d'autres effets induits. Il devrait en principe générer des milliers

d'emplois, créer de nombreuses opportunités d'affaires et améliorer le sort des plus pauvres. Ce but sera-t-i atteint ?

5.2.3.2. Les gains du Cameroun dans le pétrole tchadien

La perspective de l'exploitation du pétrole au Tchad a coïncidé plus ou moins avec l'épuisement des réserves et le déclin de la production pétrolière camerounaise. Dans ce contexte, obtenir des revenus additionnels tirés des droits de transit (*0,415 $/baril*) du pétrole brut tchadien à travers l'oléoduc Doba-Kribi vers le marché international constitue une véritable manne pour le Cameroun. Ainsi, selon les estimations fondées sur ce barème, le Cameroun devra gagner environ 500 millions de dollars américains sous forme de recettes directes et des montants additionnels liés à l'activité économique que le projet est censé favoriser sur ses 25 années de vie[552].

Sur la base des quantités de pétrole brut exporté de 2004 à 2007, soit 241,73 millions de barils, le Cameroun a déjà engrangé 100.015.000 millions de dollars américains au titre de droit de transit.

S'agissant des gains indirects, le quotidien « *Cameroon Tribune* » livre, dans sa parution du 20 octobre 2000, les informations relatives aux différentes sortes d'avantages que tirerait le Cameroun de l'exploitation du pétrole du Tchad. Sur le plan financier, outre les redevances dues au titre des droits de passage de l'oléoduc, lesquelles sont estimées entre 35 et 80 milliards de FCFA par an, il y aura les 5% de dividendes liés à la participation de ce pays au capital de COTCO ; le paiement de la taxe foncière; le versement des sommes dues aux populations habitant le long du tracé du pipeline à titre d'indemnisation pour plus de 5 milliards de FCFA. Sur le plan des infrastructures, l'on apprend que plusieurs routes seront construites ou aménagées dans le cadre du projet : route *Bertoua-Garoua-Boulaï* ; route *Ngaoundéré-Touboro-Moundou* ; construction de plusieurs ponts ainsi que de nombreuses routes secondaires et densification du réseau téléphonique. En matière d'emploi, le projet pétrolier va créer des milliers d'emplois de chauffeurs, conducteurs d'engins, gardiens de parcs ou de matériels, défricheurs, sans compter ceux des sociétés de sécurité privée. Dans le domaine de l'environnement, il a été prévu la création des parcs nationaux de *Campo* et *Mbam Djerem* ; la création d'une fondation pour l'environnement (FEDEC) pour les Pygmées

[552] World Bank, (http://www.worldbank.org/I1W5ZG0D30).

et les Bakota ; et le renforcement des capacités des institutions publiques en matière de gestion environnementale[553].

Enfin, au-delà de ces intérêts immédiats, la construction de l'oléoduc Doba-Kribi offre de nouvelles perspectives pour le secteur pétrolier camerounais en plein déclin. En effet, fort de l'existence du pipeline qui offre des possibilités d'évacuation et d'exportation du pétrole, des blocs sont offerts pour l'exploration dans la partie septentrionale du Cameroun. La société nationale des hydrocarbures (SNH), en coopération avec la société pétrolière nationale algérienne (SONATRACH) a entrepris des études sismiques et dressé des plans pour forer un puits d'essai au Logone Birni, dans l'extrême Nord du Cameroun, près de la ville de Maroua. Si du pétrole y était trouvé, il pourrait être exporté par une connexion à l'oléoduc existant[554].

5.2.3.3. Les intérêts des compagnies pétrolières multinationales

S'il est un secteur où l'opacité est la règle et la transparence l'exception, c'est celui de l'industrie pétrolière. Dans ce contexte, il est très difficile voire quasi-impossible d'avoir accès aux informations exhaustives relatives aux intérêts ou avantages des compagnies pétrolières multinationales qui opèrent dans ce secteur. L'exploitation du pétrole au Tchad n'échappe pas à cette culture du secret[555]. Autrement dit, il serait prétentieux de vouloir avancer des chiffres quant aux gains exacts des membres du Consortium qui exploite le pétrole tchadien. Toutefois, à partir d'un faisceau d'indices et de quelques paramètres de base, on peut se risquer dans l'estimation des avantages des compagnies pétrolières impliquées dans le projet de développement pétrolier et de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun.

L'examen des documents juridiques du projet, notamment la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures (*1988*) et ses avenants (surtout *l'avenant n°2 du 8 mars 1997*) ainsi que les conventions d'établissement de TOTCO et de COTCO, fournit la base d'évaluation indicative des avantages des compagnies pétrolières.

Dans la convention du 19 décembre 1988, deux ou trois principales dispositions constituent la clé de voûte des avantages consentis au Consortium et à ses sous-traitants. Il s'agit des

---

[553] Caman Bédaou, *Le Culte du pétrole*, journal « Notre Temps » n°193, 30 novembre 2004.
[554] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, Catholic Relief Service (CRS), juin 2003, p. 71.
[555] Explication du chargé des relations extérieures au siège d'Exxon à Houston: *« It is confidential as it represents a private contract between a developer and the resource owner, and it contains information that would have commercial interest/value to our competitors* ». Déclaration dans une correspondance du 20 mai 2000 adressée au Chargé de mission de la FIDH et auteur du rapport : *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il* ? , op.cit. p.17.

dispositions qui garantissent les droits du Consortium dans la conduite des opérations pétrolières (article 3) et celles qui définissent les conditions économiques et fiscales (Titre 5).

L'encadré ci-dessous donne un aperçu synthétique des droits garantis au Consortium.

Encadré 2 : Les droits garantis consentis au Consortium

- Le droit de rechercher les hydrocarbures à l'intérieur du périmètre du Permis et des Concessions ;
- Le droit d'exploiter les hydrocarbures ainsi que les substances connexes et/ou les produits qui en dériveront par séparation ou traitement provenant des gisements contenus à l'intérieur du périmètre des Concessions auxquelles le Permis donne droit ;
- Le droit d'utiliser le Gaz naturel associé pour les besoins des opérations pétrolières, y compris pour sa réinjection ;
- Le droit de transporter ou de faire transporter les produits de l'exploitation des hydrocarbures ;
- Le droit de décider de la manière de conduire les opérations pétrolières ;
- Le droit d'utiliser les installations publiques utiles aux opérations pétrolières (aéroports, routes, puits d'eau, chantiers et autres installations similaires, moyennant le paiement des redevances imposées pour une telle utilisation) ;
- Le droit d'utiliser l'eau nécessaire aux opérations pétrolières, sous réserve de ne pas porter préjudice à l'approvisionnement en eau des habitants et des points d'eau pour le bétail ;
- Le droit d'utiliser les pierres, le sable, l'argile, le gypse, la chaux et autres substances nécessaires à la conduite des opérations pétrolières ;
- Le droit de bénéficier des exonérations fiscales et autres concessions douanières ou tarifaires (droit pour le Consortium ou de ses sous-traitants d'importer en République du Tchad en franchise de droits et taxes de douane) ;
- Le droit de contracter à l'étranger des emprunts ou d'autres moyens de financement ;
- Libre mouvement des fonds leur appartenant en franchise de tous droits et taxes ;
- Le droit de rapatrier les capitaux investis et de transférer leurs produits (intérêts et dividendes) ;
- Libre transfert des sommes dues ;
- Le droit de payer directement à l'étranger les entreprises étrangères fournisseurs de biens et services;
- Etc.

Source : article 3 et s, Convention du 19 décembre 1988

En plus de l'éventail des droits garantis au Consortium, l'article 5.2 de la Convention de 1988 va être l'artifice que les compagnies pétrolières vont utiliser pour maximiser leurs avantages. Celui-ci dispose : *« les parties reconnaissent que les conditions économiques prévalant à la date de la signature de la présente Convention ne permettent pas le développement des réserves déjà découvertes et que cette situation pourrait persister ; en conséquence, les parties conviennent de ce qui suit : le Consortium peut être amené à considérer à tout moment comme commercialement rentable le développement d'un projet d'exploitation des réserves d'hydrocarbures découvertes si l'obligation fiscale fixée par la présente Convention est allégée* ».

C'est donc pour satisfaire à cette conditionnalité que le Protocole d'accord du 21 novembre 1996 puis l'avenant n°2 du 12 mars 1997 ont été signés entre la République du Tchad et le Consortium (Chapitre 4, 4.3.3.2). Or, tout le monde reconnaît que c'est à partir de cette disposition conventionnelle et des amendements subséquents que le Tchad a bradé son pétrole aux compagnies pétrolières multinationales.

Les premiers à reconnaître, non sans amertume, ce bradage sont les élus du peuple tchadien. Le rapport de la Commission parlementaire soumis à l'appréciation des députés avant l'adoption en juillet 1997 de la loi approuvant l'avenant n°2 soulignait : « *les avantages fiscaux paraissent exorbitants au regard de la pratique en droit commun, mais cela semble se justifier par la volonté du Tchad d'exploiter son sous-sol afin de sortir de la misère actuelle et par les exigences du consortium en matière de récupération de ses investissements* »[556].

A propos de ce cadeau fiscal, le verdict des observateurs est très sévère et sans nuance : « *le Tchad constitue pour les pétroliers un territoire accueillant : le pays pratique encore le régime traditionnel de la concession, avec une redevance de 12,5% de la valeur des produits extraits du sous-sol et un impôt de 50% sur les bénéfices nets. Comme au bon vieux temps. Et comme aussi dans un nombre toujours élevé de pays dans le monde, sans que cela soit très connu* »[557]. Dans le même sens, un chargé des affaires économiques à l'Ambassade de France au Tchad commente : « *ce contrat est du type de ceux que l'on signait il y a une trentaine d'années ; depuis, les Etats ont appris à mieux négocier leurs intérêts* »[558].

Tout compte fait, les revenus et les gains du Tchad (Cf. 5.2.3.1) fournissent les éléments objectifs d'appréciation des gains financiers des compagnies pétrolières membres du consortium. Faisons le raisonnement à partir des deux principales sources de revenus du Tchad, à savoir la redevance sur la production (12,5%) et l'impôt sur les revenus des sociétés (50/50).

Si de 2004 à 2007, le total cumulé des redevances payées au Tchad s'élève à 1.007.468.161 milliards de dollars US (voir tableau ci-dessous), l'application de la simple règle de trois donne le chiffre de 7.052.277.127 milliards de dollars US comme gains des compagnies pétrolières. En outre, dans l'hypothèse où c'est la règle de 50/50 qui est appliquée pour déterminer le montant de l'impôt sur les revenus des sociétés (IS), on peut ajouter le même montant versé au Tchad (1.304.220.935 milliards de dollars US) à la part des compagnies du Consortium. Ce qui fait un total de 8.356.498.062 milliards de dollars US pour ces dernières, soit un rapport de ¼.

---

[556] Assemblée Nationale, *Rapport de la commission élargie sur le projet de loi approuvant l'avenant n°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988*, N'Djamena, 9 juillet 1997, p.17.

[557] Bulletin de l'industrie pétrolière n°8049, 5 mars 1996, cité par Antoine de Ravignan, *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il ?*, op.cit. , p. 19.

[558] Ibid.

Tableau 16 : Estimation indicative des revenus du Tchad et des compagnies pétrolières (2004-2007)

Sources de revenus	Tchad (revenus en milliards de dollars)	Consortium (revenus en milliards de dollars)
Redevances et dividendes	1.007.468.161	7.052.277.127
Impôt sur les revenus des sociétés	1.304.220.935	1.304.220.935
Total	**2.311.689.096**	**8.356.498.062**

Source : Gilbert Maoundonodji, (Calcul basé sur les dispositions fiscales de la Convention)

Comment explique-t-on les maigres revenus du Tchad comparés à ceux des compagnies pétrolières ? Rien que la méthode de calcul de la redevance fournit un début d'explication. Celle-ci tient compte des variables suivantes : le prix du brut de référence (*Brent*, pétrole léger de la mer du Nord), les frais de transport et la décote.

D'après Exxon Mobil Corporation, l'opérateur principal du Consortium, quatre facteurs entrent en ligne de compte dans le calcul des frais de transport, dont chacun est détaillé dans les accords confidentiels entre lui et le Gouvernement. Ces facteurs incluent : les frais d'exploitation et d'entretien de l'oléoduc ; le retour sur l'investissement (*ROI*) dans l'oléoduc ; le service de la dette commerciale sur l'infrastructure de l'oléoduc (payé deux fois par an sur un prêt de 600 millions de dollars) ; les droits de transit de 0,41 dollars américains le baril, exigés par le gouvernement du Cameroun contre le passage de l'oléoduc par son territoire[559].

La décote est déterminée également en tenant compte d'un certain nombre de facteurs dont la qualité du pétrole brut (*non sulfuré, moyen ou lourd*) et les « *taux de fret* » élevés pour le chargement des cargaisons. Ainsi, la décote sur le brut tchadien était en moyenne autour de 8-10 dollars le baril[560] par rapport à la projection initiale de la Banque Mondiale qui situe celle-ci entre 2-3 dollars le baril.

Le calcul des frais de transport, le niveau de la décote de qualité sur le brut de Doba et la détermination du prix du *Doba Blend* par rapport au prix du *Brent* de référence restent les points de litiges non résolus entre le Gouvernement et le Consortium.

Par ailleurs, l'article 34 de la Convention du Consortium, modifié par l'avenant n°2, écorne

[559] Nikki Reisch et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ?* CRS & BIC, op. cit., p. 39-40.
[560] Ibid.

largement la souveraineté du Tchad. Ainsi, selon la première modification apportée par l'article 34.3, « *pendant la durée de validité des présentes, l'Etat assure qu'il ne sera pas fait application au Consortium, sans l'accord préalable des Parties, d'actes gouvernementaux à venir ayant pour effet dûment établi d'aggraver, directement, par voie de conséquence ou du fait de leur application aux actionnaires du Consortium, les obligations et charges imposées par les dispositions de la présente Convention, ou ayant pour effet de porter atteinte aux droits et aux avantages économiques du Consortium ou de ses actionnaires, prévus par la présente Convention, y compris l'effet dûment établi et répercuté sur le Consortium de l'aggravation des charges des Sociétés Affiliées ou des Contractants du fait de ces actes. (…) Dans le cas où de tels changements seraient effectués par le Gouvernement de la République du Tchad sans l'accord préalable du Consortium, les Parties conviendront des modifications nécessaires afin d'assurer au Consortium les mêmes conditions financières, obligations et charges ainsi que les mêmes droits et avantages économiques, tels qu'ils existaient avant que lesdits changements aient lieu* ». En outre cette primauté de la Convention du Consortium sur le droit national ne se limite pas uniquement à la souveraineté interne du Tchad mais s'étend également au plan externe. C'est ainsi que « *la République du Tchad fait son affaire, dans l'exercice de ses pouvoirs d'Etat signataire du Traité de l'UDEAC ou de tout autre traité ou convention internationale, de ce qu'aucun engagement existant ou futur pris par elle dans le cadre d'un tel traité qui aurait pour effet d'aggraver, directement ou par voie de conséquence, les obligations et charges imposées par la présente Convention ou qui serait susceptible d'entrer en conflit avec l'une quelconque des dispositions de la présente Convention, ne soit mis en œuvre dans le cadre de la présente Convention*». Même, « *dans l'hypothèse où une telle mise en œuvre ne pourrait être évitée, la République du Tchad s'engage à maintenir le Consortium et ses actionnaires dans leurs droits et avantages économiques tels qu'ils résultent de la présente Convention. A cet effet, les Dispositions Economiques et Fiscales de la présente Convention seront amendées en tant que de besoin*».

Finalement, moins de deux ans après l'avènement de l'ère pétrolière, le Tchad s'est rendu compte de ses gains réels par rapport à ceux des compagnies pétrolières. D'où le désaccord officiel exprimé dès octobre 2004 puis la crise ouverte déclenchée en août 2006 par les plus hautes autorités de l'Etat (Cf. Chapitre 6, Analyse des enjeux géopolitiques**…**). Une crise dont l'issue est incertaine car non seulement les rapports de forces sont défavorables au Tchad mais ce pays s'est contractuellement livré mains et poings liés au Consortium.

5.2.3.4. Les intérêts des institutions financières et des agences de crédit

Pour cette catégorie d'acteurs, les intérêts sont multiformes. Ils sont financiers, économiques, politiques, stratégiques (considérations géopolitiques). Sur le plan financier, il s'agit pour ces institutions d'octroyer des prêts avec intérêts aux autres acteurs (compagnies pétrolières, gouvernements du Tchad et du Cameroun). Le total cumulé des prêts consentis par celles-ci, hormis les fonds propres des compagnies pétrolières, s'élève à plus d'un milliard de dollars. Cela représente la moitié du financement de la partie aval, ou près du tiers du financement requis pour l'ensemble du projet d'exportation.

En dehors des prêts du guichet IDA, rémunérés à un taux concessionnel, ceux octroyés aux compagnies pétrolières, au gouvernement du Tchad et à celui du Cameroun le sont aux taux des marchés. Par conséquent, ils généreront des intérêts financiers non négligeables pour les prêteurs. Ils alourdissent également l'ardoise de la dette de ces deux pays, déjà classés parmi les pays pauvres très endettés.

Du point de vue économique, l'implication des institutions du groupe de la Banque Mondiale dans le projet vise théoriquement à soutenir le secteur privé et à stimuler la croissance tant au Tchad que dans la sous région à travers les investissements directs étrangers (IDE). Cela apparaît clairement dans le document d'évaluation du projet ou Project Appraisal Document (PAD) : « *Bank Group involvement would also be crucial to catalyse the US$ 900 million in financing from commercial lenders/ECAs (including under IFC's B-Loan), who have also indicated their unwillingness to proceed without the Bank Group's involvement, and the US$ 400 million bond issue* »[561].

En outre, l'intervention des ACE, outre la couverture des risques financiers pour les compagnies pétrolières membres du consortium, a favorisé la participation de nombreuses entreprises sous-traitantes à des appels d'offres et l'obtention de juteux contrats tant en amont qu'en aval. De plus, ces marchés de sous-traitance constituent des débouchés en matière d'emploi pour un personnel expatrié grassement rémunéré. En outre, ils contribuent de manière non négligeable au Produit National Brut (PNB) des pays d'origine des entreprises attributaires.

Par ailleurs, l'intérêt du Groupe de la Banque Mondiale dans le projet pétrolier tchadien n'est pas qu'économique et financier. Il y a également la double dimension politique et stratégique. En effet, connu pour son instabilité politique consécutive à trois décennies de rébellions

[561] World Bank, *Chad and Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project, Project Appraisal Document (PAD)*, 2000/04/13, p. 22-23, (http://web.worldbank.org/external/projects).

armées, de guerre civile et de conflits de toutes sortes sur fond de violence, le Tchad est considéré comme un pays à très haut risque pour les investisseurs. Autrement dit, ceux-ci craignent qu'à tout moment, ce genre d'événements puisse faire voler en éclats leurs investissements et leur faire perdre les milliards de dollars investis. C'est pourquoi, les compagnies, qui ont pourtant investi près d'un milliard de dollars en prospection et études depuis 1969, avaient fait de la participation du Groupe de la Banque Mondiale une pré-condition à la réalisation du projet.

Enfin, au-delà des intérêts financiers, économiques et de la couverture des risques politiques, il faudra voir la participation du Groupe de la Banque Mondiale à ce projet comme un moyen de satisfaire l'intérêt national des Etats-Unis. Car, le Consortium qui exploite le pétrole du Tchad est contrôlé à 80% par des compagnies américaines. Or, celles-ci inscrivent clairement, d'une part, leurs opérations en Afrique dans la vision géopolitique planétaire des hydrocarbures des Etats-Unis (Cf. Chapitre 2, 2.4.1.1) ; et, d'autre part, dans la nouvelle géostratégie pétrolière étasunienne consistant à importer du continent africain 25% de son pétrole d'ici à 2015 (Cf. Chapitre 3, 3.4.1.1). D'ailleurs, il faut le souligner, l'implication de plus en plus croissante du Groupe de la Banque Mondiale dans le financement des projets du secteur des industries extractives s'est faite à partir d'une exigence des Etats-Unis, actionnaires majoritaires de cette institution. C'est en effet au début des années 1980 que ce pays avait décidé que les hydrocarbures fossiles constituent une ressource stratégique pour l'indépendance énergétique des Etats-Unis. Par conséquent, il fallait que la Banque y investisse.

En définitive, l'appui de la Banque Mondiale au projet s'est justifié par une vaste campagne de lutte contre la pauvreté. D'après cette dernière, les revenus pétroliers seront réinvestis dans des projets de développement en faveur des populations tchadiennes. Serait-ce le cas ?

5.2.3.5. Les intérêts des organisations de la société civile et des autres acteurs

D'une manière générale, on l'a montré (Cf. Chapitre 2, 2.1.4.2 et s), l'implication de la société civile dans les questions pétrolières s'est faite autour de trois enjeux essentiels, à savoir les droits de l'homme, la protection de l'environnement et la gestion de la rente pétrolière. Les débats ou controverses entre partisans et adversaires de l'exploitation du pétrole tchadien se sont également focalisés autour de ces enjeux.

Pour les adversaires du projet, les ONG à tendance écologique du Nord (*Amis de la Terre*, *Environnemental Defense Fund*, etc.) et celles de défense des droits humains (*FIDH*, *Amnesty*

International, etc.), l'exploitation du pétrole de Doba va, d'un côté, causer des dégâts environnementaux irréversibles ; et de l'autre, entraîner de graves violations des droits humains. D'où leur opposition à la réalisation dudit projet.

Par contre, pour les ONG de développement du Nord à tendance tiers-mondiste et leurs partenaires locaux, l'exploitation du pétrole au Tchad va procurer des revenus nécessaires pour lutter contre la pauvreté dans ce pays. Une position très proche de celle des principaux acteurs et promoteurs du projet que sont le Tchad, les compagnies pétrolières et le Groupe de la Banque Mondiale.

Finalement, qu'ils soient pour ou contre, les intérêts que veut défendre ce type d'acteurs relève de la catégorie de ceux que les réalistes nomment « *intérêts de milieu*».

5.3. UN ENCADREMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

La participation du Groupe de la Banque dans le financement des projets dans le secteur des industries extractives l'a amenée à élaborer des directives opérationnelles et politiques dites de sauvegarde en matière environnementale et sociale. Son objectif est de s'assurer que la réalisation des projets dans ce secteur n'entraîne pas des impacts négatifs dommageables à l'environnement et aux populations ou communautés locales**.** Or, dans l'histoire de l'exploitation pétrolière en Afrique subsaharienne, jamais un projet n'a soulevé autant de controverses que celui de l'exportation du brut tchadien. D'où tout un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux (5.3.1) et des conditionnalités en matière de gestion et de contrôle de l'utilisation des revenus (5.3.2).

5.3.1. Un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux

Depuis son implication de plus en plus grande dans le financement des projets dans le secteur des industries extractives, la Banque Mondiale a développé plusieurs normes sous forme de directives opérationnelles et de politiques de sauvegarde applicables par les emprunteurs (5.3.1.1). En se fondant sur ces standards, des groupes de la société civile ont exercé de fortes pressions sur la Banque pour que, dans le cas du projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, des mécanismes de surveillance soient mis en place (5.3.1.2) pour s'assurer de leur respect.

5.3.1.1. Les normes de la Banque Mondiale applicables au PET

L'Accord de prêt conclu le 29 mars 2001 entre la République du Tchad et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) précisent les normes ou standards applicables au Projet d'exportation tchadien (Voir encadré ci-dessous).

Encadré 3 : Directives Environnementales et Politiques Opérationnelles du Groupe de la Banque Mondiale (GBM)

- Directives environnementales du GBM applicables à l'exploitation des hydrocarbures (à terre), à l'énergie thermique, aux nouvelles centrales, qui sont toutes contenues dans le manuel de la Banque sur la prévention et la réduction de la pollution (1998)
- Les Politiques Opérationnelles applicables du GBM dont :
  - Directive Opérationnelle 4.01 sur l'évaluation environnementale (octobre 1991)
  - Politique Opérationnelle 4.04 sur les habitats naturels (septembre 1995)
  - Politique Opérationnelle 4.09 sur la lutte contre les ravageurs (juillet 1996)
  - Politique Opérationnelle 4.36 sur la foresterie (septembre 1993)
  - Directive Opérationnelle 4.20 sur les populations autochtones (septembre 1991)
  - Directive Opérationnelle 4.30 : sur la réinstallation forcée (juin 1990)
  - Politique Opérationnelle 7.50 sur les eaux internationales (octobre 1994)
  - Note de Politique Opérationnelle 11.03 sur la protection du patrimoine culturel (septembre 1986)
  - Procédure de la Banque mondiale sur la diffusion des informations opérationnelles (décembre 1993) et le Mémorandum Opérationnel sur l'exécution de la politique de diffusion de l'information de la Banque (15 octobre 1997)
  - Déclaration de Politique de la SFI sur le travail des enfants et le travail forcé (mars 1998).

Source : Accord de prêt entre le Tchad et la BIRD, 29 mars 2001, Article 1er Conditions générales

En clair, du point de vue contractuel, le respect de ces normes et politiques dites de sauvegarde fait partie des engagements des emprunteurs (Consortium pétrolier et Etat tchadien) vis-à-vis du Groupe de la Banque Mondiale. Elles doivent être matérialisées par des mesures concrètes, soit préalablement à l'accord de prêt, soit tout au long de la mise en œuvre du projet.

Dans les faits, deux principales mesures sont prises concernant les aspects environnementaux et sociaux du projet d'exportation tchadien. Dans le domaine environnemental, la réalisation d'une étude d'impact environnemental (E.I.E), suivie de l'élaboration d'un plan de gestion de l'environnement (PGE).

La réalisation de l'E.I.E est conforme à la Directive Opérationnelle (DO) 4.01 sur l'évaluation environnementale. Celle-ci prescrit la nécessité de prendre en compte le contexte spatial d'un projet en exigeant « *une description sommaire du contexte géographique, écologique, social et temporel, y compris tout investissement hors site pouvant être nécessité par le projet* ». Cela implique entre autres dispositions, « *une évaluation des dimensions de la zone étudiées (…..). Les activités de développement existantes ou proposées au sein de la zone du projet se doivent également d'être prises en compte* ».

Le PGE fournit un plan pour l'application des mesures d'atténuation, en particulier durant les phases de construction et d'exploitation du projet, de façon à éviter ou à ramener les effets à des niveaux acceptables et conformes à la DO 4.01. Il contient des informations sur la gestion de l'environnement dans le cadre du projet, ainsi que sur l'organisation chargée de la surveillance environnementale et sur les responsabilités des participants au projet, dont fait partie le gouvernement tchadien. Il préconise toute une série de mesures concernant le contrôle des émissions atmosphériques, la gestion des déchets et substances dangereuses, la gestion des sites culturels, la prévention des accidents, etc.

S'agissant des questions sociales, les politiques de la Banque Mondiale en la matière sont basées sur les changements sociaux du projet. Il s'agit, en particulier, des coûts sociaux de l'activité du projet à long terme qui nécessitent la formulation des stratégies appropriées pour les minimiser. A cet effet, la DO 4.01 prescrit la consultation des populations et la diffusion des informations relatives au projet à leur endroit. Elle stipule : **«** *l'emprunteur fournit les informations pertinentes avant les consultations avec les populations touchées et les ONG. Les informations doivent être fournies au moment opportun, par exemple avant les réunions et les consultations publiques, dans une forme et une langue compréhensibles aux personnes qui doivent être consultées* **».**

5.3.1.2. Des mécanismes de supervision du respect de ces normes

Sous la pression de la société civile, un éventail de mécanismes de supervision et de contrôle de ces normes a été mis en place. Parmi ceux-ci, il y a le groupe international consultatif (GIC) et le groupe externe de suivi de la conformité environnementale (ECMG).

Le GIC est un groupe d'experts indépendants composé de cinq membres et créé par la Banque Mondiale en 2001. Il a pour mandat de surveiller la mise en œuvre du projet Tchad-Cameroun et de conseiller les prêteurs du projet, les gouvernements hôtes et la Banque mondiale au sujet des problèmes et d'enjeux éventuels. Sa mission recouvre les six volets suivants :

renforcement des capacités, évaluation des risques environnementaux, développement régional et local, gestion des revenus pétroliers, bonne gouvernance. Le GIC relève directement du président de la Banque mondiale et est financé à même le budget central du Groupe de la Banque mondiale et des prêteurs européens[562].

L'ECMG, dont le personnel provient d'une société-conseil (*D'appalonia*), a signé un contrat avec la Société financière internationale (SFI) afin de vérifier le respect par le Consortium des normes du plan de gestion de l'environnement (PGE)[563]. Le groupe est chargé de produire une évaluation de la conformité environnementale des activités du Consortium avec ses obligations contractuelles, notamment en se basant sur : le Plan de gestion de l'Environnement (PGE), les engagements en matière environnementale contenus dans les documents financiers du Projet, les documents de la Banque Mondiale qui s'y réfèrent, le suivi des deux projets d'Assistance technique et de renforcement des capacités institutionnelles au Tchad financés par la Banque Mondiale.

Enfin, les deux gouvernements du Tchad et du Cameroun, ont également mis en place des structures de supervision et de contrôle du projet. Du côté tchadien, c'est le Comité Technique National de Suivi et Contrôle (CTNSC). Il est l'organisme gouvernemental chargé de la surveillance des aspects sociaux et environnementaux du secteur pétrolier. En revanche, au Cameroun, c'est le Comité de Pilotage et de Suivi de Pipelines (CPSP) qui est en charge de ces deux aspects.

5.3.2. Un dispositif de gestion et de contrôle des ressources pétrolières

Conscients du syndrome de la « *malédiction des ressources* », caractéristique principale des pays producteurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne, le Groupe de la Banque Mondiale a voulu prémunir le Tchad contre ce syndrome en exigeant des garanties de transparence et de bonne gestion des revenus devant provenir de l'exploitation du pétrole. Pour la Banque Mondiale, il faudra « *veiller à ce que l'utilisation des recettes pétrolières soit conforme à la raison d'être du projet [la lutte contre la pauvreté], car à cause de l'expérience dans de nombreux autres pays ayant démontré le risque de mauvaise gestion des recettes pétrolières, l'on a jugé qu'il était important de concevoir un cadre transparent* »[564].

---

[562] Nikki Reisch et al. *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ?* , CRS-BIC, décembre 2004, p. 13.
[563] Ibid.
[564] Ibid.

Pour satisfaire cette conditionnalité, le Gouvernement du Tchad s'est donc engagé dans un programme de gestion des revenus pétroliers mis en place de commun accord avec la Banque Mondiale. Ce dernier comprend plusieurs engagements dont celui relatif, d'une part, à l'adoption d'un arsenal législatif et réglementaire pour la gestion des ressources pétrolières (5.3.2.1), et, d'autre part, à un mécanisme institutionnel multipartite de surveillance et de contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers (5.3.2.2).

5.3.2.1. Un arsenal juridique pour la gestion et le contrôle des revenus pétroliers

En décembre 1998, l'Assemblée nationale tchadienne adopte une loi conformément à cet engagement. Cette législation a été promulguée le 11 janvier 1999 sous l'appellation de loi 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers. Elle a pour objet de définir les modalités de gestion des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois (3) champs de Komé, Miandoum et Bolobo.

Conformément aux engagements pris avec la Banque Mondiale dans le sens de la transparence, la loi précitée stipule que les ressources directes (*redevances et dividendes*) sont déposées sur le compte d'une institution financière internationale spécialement ouvert pour l'Etat Tchadien et appelé compte séquestre off-shore. Celles-ci sont réparties de la manière suivante : 90% sont versées sur des comptes spéciaux du trésor logés dans une ou deux banques primaires de la place et le reliquat de 10% est déposé dans un compte d'épargne à l'étranger[565].

Les ressources directes, constituées des dividendes et des redevances, déposées sur les comptes spéciaux du trésor sont affectées comme suit : (i) quatre-vingts pour cent (80%) sont destinés aux dépenses relatives aux secteurs prioritaire, à savoir les secteurs de la Santé publique et des Affaires sociales, de l'Enseignement, des Infrastructures, du Développement Rural (Agriculture et Elevage), de l'Environnement et des ressources en Eau ; (ii) quinze pour cent (15%) sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants de l'Etat, pour une période de cinq ans à compter de la date de production ; (iii) cinq pour cent (5%) des redevances sont destinés aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution[566].

[565] GRAMPTC, *Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des revenus pétroliers au Tchad*, Série juridique, N'Djamena, septembre 2006, p.9, article 3.
[566] Ibid, p.10, article 8.

En outre, la loi 001 institue un mécanisme de surveillance et de contrôle des ressources pétrolières (Cf. 5.3.2.2). Cette loi connaîtra une première modification en août 2000, puis une seconde en janvier 2006. Si le premier amendement à la loi a été fait en accord avec la Banque Mondiale, le deuxième a été réalisé unilatéralement par le Gouvernement tchadien. Cela va être l'élément déclencheur d'une grave crise entre le Tchad et la Banque Mondiale en 2006. Il révélera également l'un des vrais enjeux du projet, à savoir la volonté d'appropriation et de contrôle de la rente pétrolière par le régime en place (Cf. Chapitre 6, Analyse des enjeux géopolitiques…).

Enfin, plusieurs textes réglementaires précisent ou complètent les dispositions de cette législation. Il s'agit de décrets présidentiels concernant les aspects suivants : mise en place du mécanisme de stérilisation des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois champs de Komé, Miandoum et Bolobo[567] ; mise en place du mécanisme de stabilisation des dépenses financées au moyen des revenus pétroliers[568] ; organisation, fonctionnement et conditions du contrôle et de la surveillance du collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières[569] ; modalités transitoires de gestion des redevances pétrolières affectées à la région productrice[570] ; modalités de gestion du Fonds pour les générations futures[571] ; création d'un comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice[572] ; nomination des membres du comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice[573], etc.

5.3.2.2. Un mécanisme institutionnel novateur de surveillance et de contrôle

La principale innovation dans le projet d'exploitation pétrolière au Tchad est l'institutionnalisation d'un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP). Cette institution est une création juridique *sui generis.* Le CCSRP est composé de neuf (9) membres issus des institutions et organisations suivantes : Assemblée nationale (2 députés), Cour suprême (1 magistrat), Ministère des Finances (1 représentant, directeur

[567] Ibid, p.33, Décret n°238/PR/MEF/03 portant mise en place du mécanisme de stérilisation…, 1er juillet 2003.
[568] Ibid, p.39, Décret n°239/PR/MEF/03 portant mise en place du mécanisme de stabilisation…, 1er juillet 2003.
[569] Ibid, op.cit. , p. 47, Décret n°240/PR/MEF/03 portant organisation, fonctionnement et conditions du contrôle…, 1er juillet 2003.
[570] Ibid, op.cit. , p. 55, Décret n°095/PR/MEF/04 portant modalités transitoires de gestion des redevances pétrolières affectées à la région productrice, 18 mars 2004.
[571] Ibid, op.cit. , p.59, Décret N°096/PR/MEF/04 portant modalités de gestion du Fonds des générations futures, 18 mars 2004.
[572] Ibid, op.cit. , p.65, Décret n°457/PR/MDMEF/2004 portant création d'un comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice, 20 septembre 2004.
[573] Ibid, op.cit. , p.69, Arrêté n°924/PM/2004 portant nomination des membres du comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice.

général du trésor) ; Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC, 1 représentant), Direction du pétrole (1 représentant) ; Direction de la planification et du développement (1) ; syndicat (1 représentant) ; Représentant des ONG locales (1 représentant)[574].

Arguant de la surreprésentation des représentants de l'Etat, la société civile tchadienne a sollicité et obtenu du Gouvernement la modification de cette loi en août 2000. Cette dernière a porté essentiellement sur la composition du CCSRP. Ainsi, le nombre des représentants de la société civile est passé de deux (2) à quatre avec l'intégration des composantes suivantes : un représentant des confessions religieuses (chrétiens et musulmans siégeant à tour de rôle) et un représentant des associations de défense des droits humains[575].

Le CCSRP a pour mission, d'une part, de vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des Finances ; et, d'autre part, d'autoriser et de contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds[576]. Cette mission ainsi que les conditions de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers par le Collège sont précisées dans les textes réglementaires régissant cette institution[577].

5.4. CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Dans ce cinquième chapitre on a mis en lumière le processus ayant conduit à l'exploitation du pétrole au Tchad. Celui-ci commence au milieu des années 1990 par la requête des compagnies pétrolières adressée au Groupe de la Banque Mondiale. Celles-ci demandaient à l'institution de Bretton Woods de s'impliquer dans la réalisation de ce projet commercial et d'investissement privé. La question que nombre d'observateurs s'étaient posée d'emblée fut de savoir : quelles étaient les motivations de ces multinationales pétrolières, d'autant plus que celles-ci disposent des capacités financières et techniques pour faire leur business ?

Le schéma conceptuel, le montage financier et technique, le dispositif mis en place pour la surveillance environnementale ainsi que la gestion et le contrôle des revenus devant découler de l'exploitation du pétrole tchadien en disent long sur les vrais enjeux de ce projet. Ceux-ci dépassent évidemment les considérations commerciales habituelles. Il en est de même de la

[574] Idem, op cit. , p.12, Article 16, Loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999.
[575] Idem, op.cit. , p. 15, Article 16 (nouveau), Loi n°016/PR/2000 portant modification de la loi 001/PR/99.
[576] Idem, op.cit. , p. 12, Article 18, Loi 001/PR/99.
[577] Idem, op.cit. , p. 47 et s. Décret n°240/PR/MEF/03 du 1er juillet 2003 et Manuel de procédure du CCSRP, 2003.

pluralité et de la diversité des acteurs impliqués ou mobilisés autour de ce projet dont les intérêts ne sont pas nécessairement identiques.

Pour les compagnies pétrolières multinationales, le recours au Groupe de la Banque Mondiale et plus largemment aux agences de crédit à l'exportation visait un triple objectif : obtenir la caution morale, la garantie contre les risques liés aux événements politiques (conflits, guerres civiles, etc) et enfin l'aval financier. Des objectifs globalement atteints puisque, en dépit de la mobilisation des organisations de la société civile contre la réalisation de ce Projet d'exportation tchadien, le Groupe de la Banque Mondiale a décidé de s'y impliquer. Celui-ci a tout d'abord justifié son implication dans la conception et la mise en œuvre dudit projet en arguant du fait que l'exploitation du pétrole représentait l'unique opportunité pour que le Tchad sorte de son état de la pauvreté.

Ensuite, étant donné que le projet devait être implanté dans un contexte de mauvaise gouvernance caractérisé, la Banque Mondiale déclarait vouloir veiller à la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion et l'utilisation des revenus. Enfin, et c'est finalement la motivation principale, cette institution financière multilatérale indiquait que sa participation au projet servirait de catalyseur aux investissements du secteur privé dans un environnement difficile en atténuant les risques politiques identifiés par les prometteurs privés.

En définitive, malgré toutes les précautions prises et les mécanismes mis en place, l'exploitation du pétrole au Tchad ne s'est pas faite sans heurts. Le caractère léonin des contrats pétroliers, signés par le Tchad avec les compagnies pétrolières dans un contexte d'asymétrie dans les rapports de force l'amenant à concéder à celles-ci des avantages fiscaux et gains financiers considérables, la mise sous surveillance de la Banque Mondiale de l'utilisation des revenus pétroliers, seront autant de facteurs constitutifs de la conflictualité en lien avec l'exploitation du pétrole au Tchad. L'analyse des enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad met en exergue cette réalité (Chapitre 6).

CHAPITRE 6 : ANALYSE DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

« *Le pétrole tchadien servira la paix au Tchad, la paix avec nos voisins, avec le reste de l'Afrique et le reste du monde. Il permettra au Tchad, le pivot du continent, de jouer finalement son rôle comme maillon et instrument de dialogue entre les diverses régions du continent… J'affirme que ce pétrole tchadien doit être une source d'harmonie et de réconciliation entre les fils et les filles du Tchad* »[578].

Cette déclaration faite par le président tchadien, Idriss Déby, le 10 octobre 2003 lors de la cérémonie inaugurale d'exportation des premiers barils du pétrole brut de Doba est très emblématique. Elle situe de manière non équivoque les enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad en induisant implicitement le lien entre exploitation du pétrole et conflictualité. C'est cette dynamique de la conflictualité que nous allons examiner à partir de l'analyse des enjeux géopolitiques tant internes qu'externes de l'exploitation du pétrole au Tchad.

6.1. LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES INTERNES DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

Pour mémoire, il faudra rappeler que notre première hypothèse particulière de recherche consiste à affirmer qu'avec l'exploitation du pétrole au Tchad, et précisément l'avènement de la manne pétrolière, on va assister à une rude compétition entre élites nationales, régionales et locales pour l'appropriation ou le contrôle de la rente qui en découle. Ce qui aura pour effets, entre autres, de générer toutes sortes de crises, de tensions, voire de conflits violents pouvant hypothéquer les chances de développement du pays grâce à l'utilisation des revenus pétroliers.

Dans les lignes qui suivent, nous allons chercher à examiner dans quelle mesure cette hypothèse se vérifie ou non. Il s'agira, selon la variante systémique de la perspective

[578] Extrait du discours prononcé par le Chef de l'État tchadien le 10 octobre 2003 lors de la cérémonie officielle d'inauguration de l'exportation du pétrole de Doba au sud du pays.

d'analyse géopolitique, de mettre en exergue les heurts d'intérêts réels ou potentiels qui ont un lien direct ou indirect avec l'exploitation du pétrole au Tchad.

6.1.1. Quid de la thèse de la rude compétition entre élites pour l'appropriation ou le contrôle de la rente pétrolière ?

Pendant quatre décennies (1963-2003), la lutte entre élites ethnico-politico-militaires tchadiennes avait pour principal enjeu la conquête et l'exercice du pouvoir suprême de l'État. Alors que dans leurs discours officiels tous les protagonistes ne cessent de proclamer *urbi et orbi* que leurs principales motivations dans l'engagement politique est de vouloir réaliser le bien commun et promouvoir l'intérêt général, la réalité est tout autre. C'est la réalisation d'ambitions personnelles qui prime. Autrement dit, le pouvoir est conçu au Tchad comme un moyen de satisfaction d'intérêts particuliers, voire un patrimoine privé.

Cette conception est tellement ancrée dans les habitudes, les attitudes, les comportements et les pratiques de ces entrepreneurs politiques tchadiens que la patrimonialisation de l'État constitue leur culture politique. Une culture politique dont les traits caractéristiques sont si bien décrits par un hebdomadaire tchadien qu'il convient de les rapporter : « *le Tchad s'est muré définitivement dans un ethnicisme d'État. La montée vertigineuse et scissipare de l'ethnicisme a prononcé la faillite de l'État et s'est érigée en éthique politique. Il s'agit d'un système antinomique à la démocratie. La société tchadienne s'est en quelques années stratifiée mettant au sommet de la pyramide le Président de la République avec en cercles concentriques autour de lui la famille, le clan, la tribu et l'ethnie. Le pouvoir et ses attributs relèvent de leur patrimoine. Il ne s'agit que d'un butin acquis de longue lutte et comme tout bien familial, son héritage s'opère suivant les lois du terroir* »[579].

Avec l'exploitation du pétrole et la perspective des revenus importants pour le pays cette conception patrimoniale de l'État s'est renforcée dans le chef des dirigeants au pouvoir. Ainsi, la décision de modifier la Constitution pour supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels et permettre à l'actuel président de se représenter indéfiniment aux « élections » procède de la volonté de ce dernier ainsi que de ses proches de s'approprier la rente pétrolière. Cette décision a été lourde de conséquences puisqu'elle sera l'élément déclencheur d'une série de crises qui vont replonger le pays dans l'instabilité politique.

[579] Jounal Hebdomadaire Le Temps, 09 décembre 1998.

6.1.1.1. La révision constitutionnelle ou l'ouverture de la boîte de pandore

En novembre 2003, soit à peine un mois après l'inauguration de l'exportation des premiers barils de pétrole de Doba, le parti au pouvoir, le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), organise un congrès extraordinaire. Il en résulte l'adoption à l'unanimité d'une résolution demandant au Gouvernement de réviser quelques dispositions clés de la Constitution du 31 mars 1996 et de les faire adopter par l'Assemblée Nationale. La principale disposition visée est l'article 61. Celui-ci stipule que « *le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible une seule fois* »[580].

Pour traduire dans les faits cette résolution du MPS, une proposition de loi de révision constitutionnelle a été initiée par les députés de la majorité présidentielle et soumise pour adoption. Le 26 mai 2004, par un vote à main levée au lieu d'un scrutin à bulletin secret, l'Assemblée Nationale adopte la proposition de loi de révision constitutionnelle. Les députés présents dans l'hémicycle votent par 123 voix pour, zéro contre et une abstention. Ceux de l'opposition, une trentaine environ, ayant vidé la salle en signe de protestation.

Le référendum constitutionnel organisé le 6 juin 2005 entérine ce vote de l'Assemblée Nationale. Le 15 juillet 2005, la loi portant révision de la Constitution est promulguée. Elle propose une nouvelle rédaction de l'article 61 : « *le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible* »[581]. La voie est donc désormais ouverte au président Idriss Déby qui peut rester au pouvoir *ad vitam aeternam.*

En acceptant et encourageant la modification de cette disposition de la Loi fondamentale, le président Idriss Déby a, d'une part, rompu le consensus politique issu de la Conférence nationale souveraine (CNS) au sujet de l'alternance au pouvoir par les urnes plutôt que par les armes ; et, d'autre part, violé sa parole d'homme d'État. Car, interrogé lors de la campagne pour l'élection présidentielle de mai 2001 par un journaliste du quotidien français le Monde, le candidat Idriss Deby avait solennellement fait la promesse de ne pas rester au pouvoir au-delà de deux mandats.

À la question de savoir : " *Allez-vous quitter le pouvoir en 2006, même si vous disposez de la majorité des deux tiers au parlement pour réécrire la Constitution qui limite à deux le nombre*

---

[580] République du Tchad, *Constitution de la République du Tchad adoptée par référendum le 31 mars 1996*, Banque Tchadienne des données juridiques (BTDJ), CEFOD, (http://www.cefod.org).
[581] République du Tchad, *Loi Constitutionnelle N°008/PR/2005 du 15 juillet 2005*, Banque Tchadienne des données juridiques (BTDJ), CEFOD, (http://www.cefod.org).

des mandats ? », la réponse de M. Idriss Déby fut sans ambiguïté: " *Je prends cet engagement, publiquement : je ne serai pas candidat à l'élection présidentielle en 2006. Je ne modifierai pas la Constitution quand bien même j'aurais une majorité de 100% ! Je le dis haut et fort : ce qui me reste à faire au cours de mon dernier mandat, c'est de préparer le Tchad à l'alternance au pouvoir, une alternance démocratique, pacifique, sans rupture. Je veux que ce pays passe d'une étape à une autre, en douceur, sans déchirure. Voilà la responsabilité qui sera la mienne. Je l'assumerai quoi qu'il arrive* "[582].

Dès lors, qu'est-ce qui explique ce retournement de situation ? Pourquoi le président Déby veut-il s'accrocher au pouvoir ? Il n'y a pas de doute : «*certains observateurs estiment que les nouveaux revenus pétroliers de la nation pourraient l'avoir amené à revoir sa position* »[583].

6.1.1.2. Une volonté affichée d'appropriation et de contrôle de la rente pétrolière

Entre 2003 et 2004 le président Déby a remanié trois fois son cabinet, nommant des membres de sa famille et de son propre groupe ethnique (*les Zaghawa*) à des postes importants, et écartant des rivaux ou des sources d'opposition interne avant les prochaines élections nationales de 2006. En juin 2003, malgré des protestations de la part des leaders d'opposition du sud du pays, le président Déby a nommé son neveu, Moussa Faki Mahamat, également originaire du nord, Premier Ministre, renversant une tradition politique datant de 25 ans selon laquelle un équilibre régional doit exister entre les postes de Président de la République et de Premier Ministre. En février 2004, le président Déby a nommé son beau-frère, Idriss Ahmed Idriss, au poste de directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), qui est essentiellement la banque centrale du Tchad. De ce fait, Idriss est devenu membre du comité conjoint formé de représentants de la société civile et du gouvernement chargé de la surveillance des dépenses des revenus pétroliers[584], lesquels sont logés dans les comptes spéciaux du Trésor public à la BEAC.

Par ailleurs, d'autres actes antérieurs ou décisions présidentielles corroborent cette thèse de la volonté d'appropriation exclusive et clanique de la rente pétrolière. Selon le député de l'opposition, M. Ngarlejy Yorongar, « *le pétrole est véritablement une affaire de chef d'État au Tchad, comme au Cameroun. Au Tchad, c'est la cellule présidentielle et non le ministère des mines qui s'occupe du projet. Elle est dirigée par un cousin germain du Président et*

[582] Stephen Smith, « *Il me reste à préparer le Tchad à l'alternance* », Le Monde, 05 juin 2001.
[583] Nikki Reisch et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, CRS & BIC, WDC, décembre 2004, p. 19.
[584] Ibid, p. 18.

composée, pour la plupart, par ses parents (son grand frère Daoussa Déby, ses oncles jumeaux Tom et Timan, Erdémi - Tom a été nommé représentant du Tchad à Houston), ses cousins Adoum Hassane Bakit Haggar, Bichara Chérif Daoussa Haggar, ceux du clan, Orozi Foudeibo, Dadi Abderhaman, etc.). Le pétrole est entièrement géré par ceux-ci. M. Déby a reconnu devant le Haut Conseil de la Communication (HCC) avoir envoyé ses parents se former à ses frais dans le domaine pétrolier dans plusieurs pays dont l'Algérie »[585].

Ainsi, cette décision de Déby de modifier la Constitution du 31 mars 1996, avec pour principale motivation de perpétuer son règne afin de jouir de la manne pétrolière, aura de graves répercussions sur le système politique interne, les sous-systèmes régionaux et le système international. Elle a été l'élément déclencheur ou l'accélérateur d'une série de crise intrasystémique et systémique ayantt un lien direct ou indirect avec l'exploitation du pétrole au Tchad (Cf. 6.3, Analyse de la dynamique de la conflictualité).

Dans la même hypothèse particulière, on a supposé un deuxième niveau de conflictualité réelle ou potentielle entre le pouvoir central et les régions productrices de pétrole. Dans la section qui suit, on va examiner également cette dimension en vue de la vérification de ladite hypothèse.

6.1.2. La thèse de la conflictualité réelle ou potentielle entre centre et périphérie

En 1994, lorsque le projet d'exploitation du pétrole de Doba prit une forme concrète, une rébellion armée existait déjà au sud du Tchad et précisément dans les futures régions pétrolières. Il s'agissait (d'abord) du Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie (CSNPD), mouvement politico-militaire créé après la tentative avortée de coup d'État du 15 février 1992.

Les putschistes (essentiellement des cadres militaires sudistes), dirigés par le lieutenant-colonel Moïse Kette Nodji, se sont repliés dans le sud du pays et ont créé le CSNPD, qui opérait dans le Logone oriental, notamment la région de Doba[586] où se trouvent les champs pétrolifères de Komé, Miandoum et Bolobo. Deux ans après cette dissidence avec le pouvoir central, une fraction des combattants du CSNPD, notamment celle dirigée par Moïse Kette, se ralliait au gouvernement en 1994. Par contre, une autre faction conduite par le lieutenant

[585] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique : une conciliation possible ?* , Assemblée Nationale, Commission des Affaires étrangères, Rapport d'information n°1859, 13 octobre 1999, p. 172.
[586] International Crisis Group (ICG), *Tchad : vers le retour de la guerre ?* Rapport d'Afrique n°111, 1er juin 2006, p. 4.

Laokein Bardé Frisson était restée au maquis et a constitué à la fin 1994 les Forces Armées de la République Fédérale (FARF)[587].

Dès ce moment, le pétrole était devenu l'un des enjeux de la lutte des FARF ainsi que de leur opposition viscérale au régime de Déby. À la question de savoir : « Les FARF sont-elles prêtes à favoriser l'exploitation du pétrole et dans quelles conditions? », le chef rebelle sudiste Laokein Bardé avait répondu : « Les FARF ne sont pas contre l'exploitation du pétrole d'autant plus qu'il se trouve dans leur zone. Ce que nous rejetons, c'est que Déby se serve de ce pétrole pour appâter les Occidentaux. Pour qu'il soit exploité, nous posons les mêmes préalables que pour négocier avec le gouvernement, à savoir : que ceux qui vont exploiter le pétrole fassent pression sur Déby afin qu'il puisse instaurer un véritable Etat de droit au Tchad ; … »[588].

Des préalables que semblaient minimiser certains collaborateurs de l'opérateur Esso (Exxon Mobil) : « (…) tant qu'il s'agit de rebelles isolés, nous pouvons nous en accommoder. Si le pipeline devait sauter, on le réparerait aussitôt, une telle éventualité a été aussi à l'ordre du jour dans les autres pays »[589]. Pourtant, en dépit de cette assurance, la présence de la rébellion dans la zone pétrolière a considérablement retardé le démarrage du projet d'exportation tchadien. Celui-ci n'a pu démarrer qu'après une lutte acharnée des militaires gouvernementaux contre les FARF, laquelle lutte fut caractérisée par une sanglante répression des populations civiles accusées de complicité avec les rebelles.

En effet, c'est par la stratégie de la terreur que les forces gouvernementales vont contraindre les FARF à conclure un accord de paix avec le gouvernement, lequel a été signé le 18 avril 1997 à Moundou. Mais cet accord n'aura pas fait long feu. À l'automne 1997, le processus de paix s'enlisa : le comité de suivi de l'application de l'accord ne fut institué que trois mois après la signature. La méfiance entre les parties en conflit s'accrut[590].

En octobre, un membre des FARF fut assassiné par la gendarmerie et peu de temps après deux éleveurs étaient à leur tour tués par les FARF. Le 23 octobre 1997, un communiqué du gouvernement adressait une « mise en garde » aux FARF. Sept jours plus tard, le 30 octobre 1997, des troupes du gouvernement attaquaient le bureau des FARF à Moundou et abattaient

[587] Ibid.
[588] Nation, *Interview de Laokein Bardé Frisson*, N'Djamena Hebdo, n°161 du 08 décembre 1994, p.5.
[589] Martin Pétry et al. , *Le pétrole du Tchad. Rêve ou cauchemar pour les populations*, Paris, Karthala, 2005, p. 10.
[590] Ibid.

de nombreuses personnes. (…) Les combattants des FARF quittèrent rapidement la ville et l'armée commença à se livrer à des actes de violence sur la population qui durèrent plus d'une semaine. Des jeunes gens portant les dreadlocks des rastas et habillés de jeans, soupçonnés de sympathiser avec les FARF, furent assassinés ou arrêtés. Des militants des droits de l'homme furent également maltraités et subirent des manœuvres d'intimidation. Un médecin de l'organisation catholique pour le développement, BELACD, fut arrêté chez lui le 30 octobre, ligoté et jeté dans un sac en plastique dans les eaux du Logone. Il parvint fort heureusement à se libérer et à fuir vers le Cameroun (Amnesty International, 1998). Certains endroits de la ville, entre autre l'évêché et le bureau de l'organisation d'aide internationale, World Vision, furent pillés. Des soldats allèrent chercher des blessés dans des hôpitaux pour les assassiner ensuite. Durant trois jours, des cadavres restèrent dans les rues de la ville, puisqu'il était interdit aux parents d'enlever leurs morts. Puis, les tués furent jetés dans des fosses communes creusées en plein milieu de la ville. En tout, on dénombra 98 morts. En outre de nombreuses personnes furent blessées, d'autres arrêtées. Les actes de violence se poursuivirent jusqu'au 8 novembre. Les militants des droits de l'homme qui avaient participé aux accords de paix étaient bouleversés. Il leur semblait clair que le gouvernement voulait « pacifier » par la violence le sud du Tchad pour le Projet Pétrole (sic)[591].

Depuis lors, certes, la zone a été « pacifiée » par la violence pour rendre exploitable le pétrole. Cela signifie-t-il pour autant que tout conflit opposant le sud et le gouvernement central est exclut de ce fait ?

Ce n'est pas l'avis de quelques représentants des populations locales : « *Si les gens ne font pas attention, le pétrole risque d'entraîner une guerre interminable au Tchad, et la Banque mondiale n'aura qu'à prendre ses responsabilités* ». Voilà ce qu'on entendait il y a dix ans dans la région sud du Tchad, principalement à Komé, Bolobo et Miandoum, les fameux champs pétroliers où les populations sont les premières victimes de la plus grande opération de braderie des ressources d'un pays au profit de « partenaires » peu scrupuleux et d'un Etat qui a érigé la gabegie et le cynisme en culture de gouvernement[592].

Par ailleurs, d'après M. Jean-François Bayart, « *si le pétrole se met à couler au Tchad et à remplir les caisses de l'État, il deviendra un élément décisif de la guerre civile larvée dans le sud. Tout indique que la bande au pouvoir du Président Idriss Déby capterait à son strict*

[591] Martin Pétry et al. , *Le pétrole du Tchad. Rêve ou cauchemar pour les populations,* op.cit., p. 65.
[592] Francis Laloupo, *A qui profite le pétrole ?* , Le Nouvel Afrique Asie, n°98, novembre 1997, p.13.

profit la rente pétrolière, les populations du sud n'en connaissent que la répression, les armes. Des dissidences pourraient se développer dans le sud du Tchad si le pétrole venait à être exploité (…)»[593].

Certes, depuis le 6 juin 2000, date d'approbation du financement du projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun par la Banque Mondiale, et le 10 octobre 2003 qui marque l'inauguration officielle de l'exportation des premiers barils de pétrole de Doba, un calme relatif règne dans la région pétrolière. Cependant, la présence à l'extrême sud et au sud-est du pays de deux groupes rebelles « dormants », à savoir respectivement le front « Telssi Renaissance » du lieutenant-Colonel Mbaïlemal Michel et le Mouvement Populaire pour la Renaissance et le Développement (MPRD) du Colonel Djibrine Dassert pourraient constituer des fronts de dissidence irrédentiste si les revenus pétroliers ne devaient pas profiter aux populations du sud géopolitique du Tchad.

Pourtant, pour prévenir ce genre de conflit de type irrédentiste, la Constitution de la République du Tchad stipule, en son article 212, que *« les ressources des collectivités territoriales décentralisées sont constituées notamment par (…) le pourcentage sur le produit des ressources du sol et du sous-sol exploitées sur leur territoire* »[594].

Ainsi, s'agissant de l'exploitation du pétrole de Doba, le législateur s'est conformé à cette disposition constitutionnelle en adoptant la loi 001/PR/1999 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers du Tchad.

Cette législation précise que « *cinq pour cent (5%) des redevances [pétrolières] sont destinées aux collectivités décentralisées de la région productrice (…)* »[595]. Or, les collectivités territoriales n'ont toujours pas été créées alors qu'elles sont prévues dans la Constitution du 31 mars 1996. Pour pallier à cette carence, la gestion des 5% des revenus pétroliers destinés à la région productrice est confiée à un Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers (CPGRP).

Créé en septembre 2004 et fonctionnel depuis 2005, le CPGRP est totalement contrôlé par le Gouvernement. C'est ce dernier qui nomme la majorité des membres qui d'ailleurs ont été

[593] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique : une conciliation possible ?* , Assemblée Nationale, Commission des affaires étrangères, Rapport d'information n°1859, Tome 1, 1999, p. 170.
[594] République du Tchad, *Constitution de la République du Tchad*…, op.cit.
[595] Article 8, *Loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers*, in GRAMPTC, Recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des revenus pétroliers, Série juridique, septembre 2006, p. 10.

déjà révoqués trois fois en moins de trois ans d'existence. Autrement dit, le CPGRP qui devrait gérer ce pourcentage au profit de la région ne sert que de paravent au Gouvernement qui définit les priorités et décide des types d'investissement à faire. Une situation maintes fois dénoncée par les ressortissants de la région, à commencer par le premier président dudit comité lui-même limogé par la suite.

Dans une correspondance datée du 31 août 2006 adressée au Ministre d'État, ministre des Infrastructures, et faisant suite à la publication par ce dernier d'un appel d'offres, M. Ngarindo Milengar, président du CPGRP écrit : « le décret n°457/PR/MEF/2004 du 29 septembre 2004 portant création d'un Centre [*Comité*] Povisoire de Gestion des Revenus pétroliers destinés à la Région productrice précise, entre autres, en son article 5 que c'est le Comité qui décide de l'exécution des projets après visa du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP). Le Manuel de procédure adopté en juin décrit de façon plus précise le circuit d'élaboration et d'engagement des marchés financés sur les Revenus affectés et qui relève de la responsabilité du Comité Provisoire de Gestion. L'appropriation des projets par le département des infrastructures soulève quelques interrogations quant à la désignation de l'organe responsable»[596].

Dès le lendemain de la rédaction de cette correspondance au ministre des infrastructures, c'est par un communiqué de presse signé par le Vice-président du CPGRP que les membres s'insurgent contre le même ministère par rapport à sa décision de s'approprier la gestion des marchés financés sur les 5% des revenus pétroliers destinés à la région productrice[597].

Dans un mémorandum rendu public le 02 octobre 2006, les représentants des autorités traditionnelles et de la société civile membres du CPGRP dénoncent la manière dont les 5% sont gérés et y interpellent le Président de la République. Ils lui demandent de s'impliquer personnellement pour que « cesse l'empiètement des autres ministères dans le rôle du CPGRP [dans la gestion des 5% destinés à la région productrice] afin que les membres prennent des décisions concernant les investissements à réaliser sur les ressources pétrolières allouées à la région productrice ». Ils préviennent : « par rapport à l'appel d'offres n°402 du ministère des Infrastructures, les opérateurs économiques, la société civile et les populations de la région productrice ont produit des mémorandums. Si rien n'est fait dans le sens de prendre en

[596] Ngarindo Milengar, président du CPGRP, *Correspondance n°063/MF/CPGRP-RP/06 à Monsieur le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures*.
[597] Communiqué de presse du CPGRP daté du 1er septembre 2006 et publié à Doba à l'issue d'une réunion extraordinaire des membres de ladite institution.

compte les aspirations de ces différentes sensibilités, la rue s'exprimera dans le Logone Oriental »[598].

Alors que d'un côté, l'immixtion du gouvernement dans la gestion des 5% est décriée par le CPGRP et les populations locales, de l'autre, la gestion même dudit comité est également dénoncée. Dans une lettre de protestation adressée au président du CPGRP par l'Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Canton Miandoum (ADICAM), on peut lire : « les mécanismes et instruments de la gestion de ces 5% laissent croire que la population locale doit participer aux débats sur les priorités du Comité de Gestion et à la préparation des documents de projets, lesquels ne sont éligibles que s'ils sont d'intérêt communautaire, sous-préfectoral, départemental et régional, à l'exclusion de toute activité génératrice de revenus à titre commercial ». Or, souligne ladite correspondance, « sur tous les projets approuvés en 2005 par le Comité de Gestion, aucun d'eux n'est ni à l'initiative de la population locale, ni agréé par elle. Pire, votre manière d'attribuer les marchés n'a obéi à aucun processus d'attribution eu égard à ce qui a été dit (…). Tout vise à croire que vous n'avez d'ambition que pour les grands centres urbains et non pour les villages déjà démunis des centres hospitaliers, d'eau potable, des écoles et autres »[599].

Saisissant l'occasion des divisions constatées entre les ressortissants de la région autour de la gestion, le Président de la République dissout par décret le Comité provisoire, limogeant tous les membres nommés et salariés. C'est à un Comité ministériel ad hoc qu'il confie la mission de redéfinir les priorités des investissements à faire dans la région en tenant compte de son programme politique et de cadrer la programmation à l'horizon 2011, échéance de la prochaine élection présidentielle. Un état des lieux des réalisations, des projets en cours et une esquisse de programmation est produit sous forme de rapport adressé au Chef de l'État.

À l'issue de cette mission ministérielle, il nomme son Conseiller spécial à la tête du CPGRP. Une situation intolérable pour les ressortissants de la région, pour l'opinion publique nationale, et tellement flagrante quant à la volonté de l'exécutif de prendre le contrôle absolu de la gestion des 5% que le Chef de l'Etat revient sur sa décision. Il change pour une troisième fois en l'espace de trois mois les membres du CPGRP.

---

[598] Mémorandum daté du 02 octobre 2006 et signés par Djasro Pierre (Chef de canton de Miandoum), Nadjidoumngar Ngarguinam (Chef de canton de Doba), Bongar Nodjinam (représentant de la société civile), Mbaitelsem Betel Esaie (représentant de la société civile).

[599] Bureau Exécutif National ADICAM, Lettre de protestation au président du CPGRP, N'Djamena, le 22 janvier 2007.

Ainsi, malgré les protestations des représentants des communautés locales et d'organisations de la région, la reprise en main par le gouvernement de la gestion des 5% des revenus pétroliers destinés à la région productrice est source de conflits. De plus, dans la mesure où une brèche est ouverte dans la législation selon laquelle ce pourcentage « (...) *peut être révisé par décret tous les cinq ans en fonction des ressources disponibles, des besoins et de la capacité d'absorption de la région »,* cela constitue également une autre source de conflit. Dans le meilleur des cas, si c'est une révision à la hausse tenant compte des priorités des populations, le conflit pourrait être évité. En revanche, si cette révision vise à remettre en cause ce pourcentage[600], alors le conflit serait inévitable. On pourrait assister à une conflictualité ayant pour corollaire des mouvements de violence identiques à ce qui se passe actuellement dans le Delta du Niger au Nigeria.

Enfin, un autre enjeu de conflit dans la région pétrolière dont le Gouvernement reste l'acteur principal est celui de la délimitation de la zone qui bénéficie des 5% des revenus pétroliers destinés à la région productrice.

6.1.3. La délimitation de la région productrice, source potentielle de conflictualité

L'accord de crédit signé entre le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et la République du Tchad le 29 mars 2001 indique que la zone productrice de pétrole comprend les régions administratives du Logone oriental (Doba), du Logone occidental (Moundou), de la Tandjilé (Kélo-Laï) et du Mandoul (Koumra). Dans le souci d'atténuer les impacts négatifs liés à l'exploitation du pétrole, mais aussi et surtout en prévision du développement des champs pétrolifères de ces quatre régions administratives, ledit accord prévoit l'élaboration d'un Plan de Développement Régional (PDR) couvrant celles-ci (Voir carte ci-dessous).

[600] Au mois de novembre 2008, un député du parti au pouvoir avait introduit une proposition de Loi demandant la diminution de ce pourcentage de 5% à 3%. Cela a provoqué une forte tension dana la région productrice et une indignation dans l'opinion publique. Finalement, cette provision a été rejetée par l'Assemblée Nationale.

Carte 13 : zone du plan de développement régional

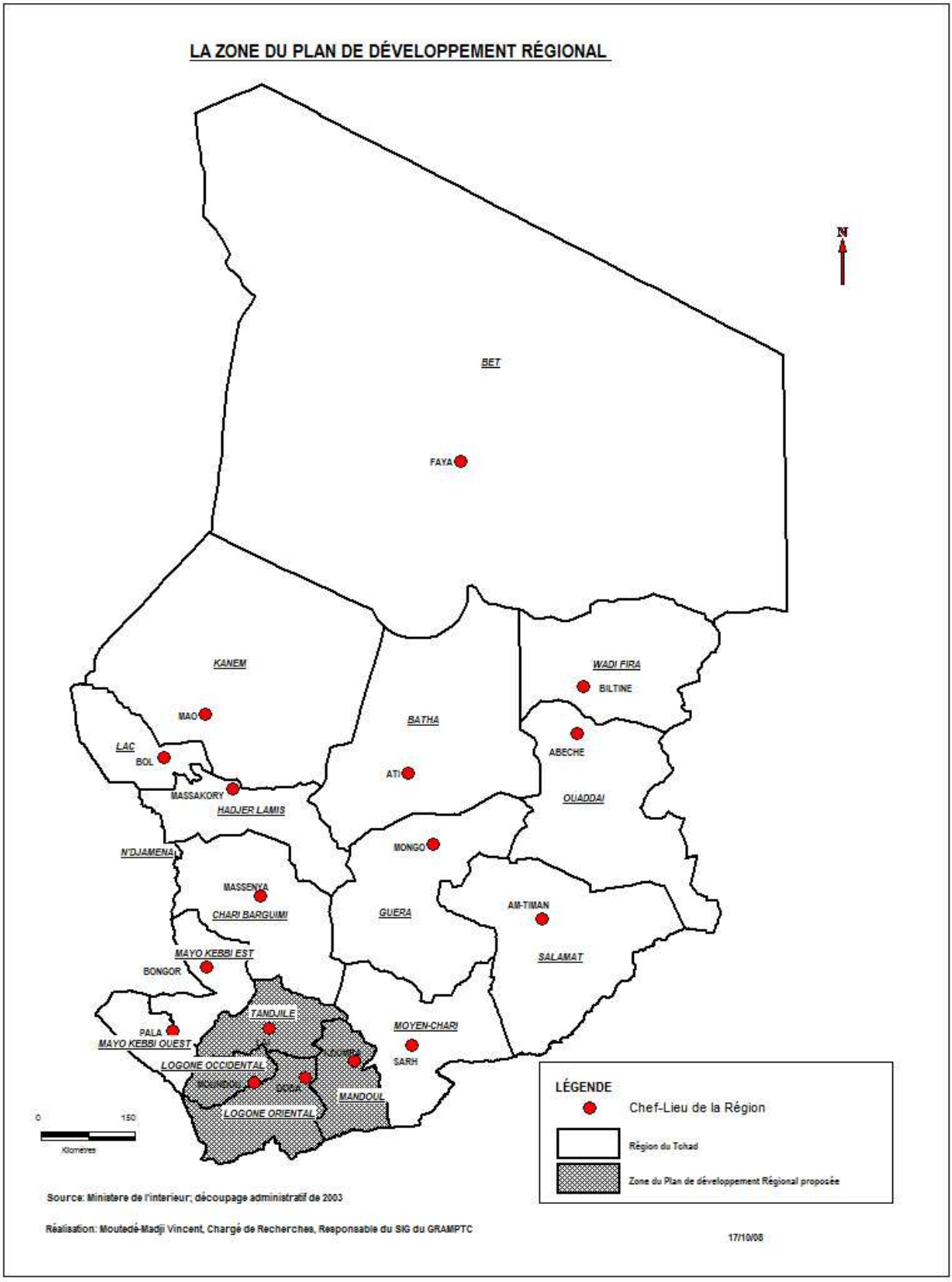

Or, le décret gouvernemental portant création du Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers (CPGRP) destinés à ladite région limite la zone du PDR à la région administrative du Logone oriental[601] (Voir carte ci-dessous).

Carte 14 : la région du Logone oriental dans la nouvelle division administrative

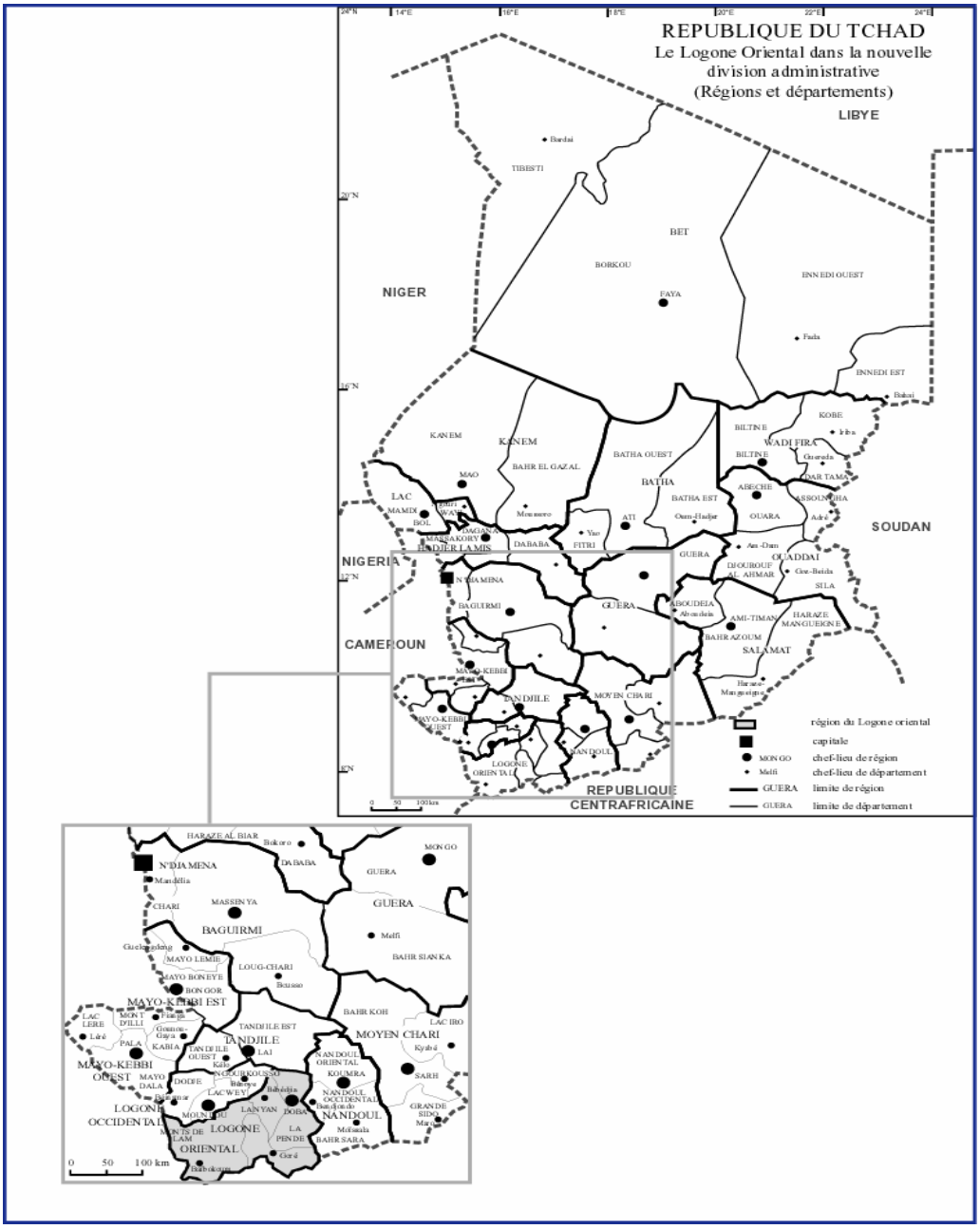

Source : Dr Madjigoto Robert

[601] Article 3, Décret n°457/PR/MDMEF/2004 du 20 septembre 2004 portant création d'un Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers destinés à la région productrice.

Dans la pratique, cela signifie que le coût de la mise en œuvre du PDR devra être financé en partie par les fonds provenant des 5% destinés à la région productrice ainsi que des ressources additionnelles provenant du Budget général de l'État. Toutefois, élaboré depuis deux ans, le PDR n'est ni formellement adopté par le Gouvernement ni mis en œuvre. Du coup, non seulement il n'y a pas la volonté politique de créer les collectivités territoriales décentralisées, encore moins de mettre en œuvre le PDR, mais les 5% sont gérés uniquement pour la région de Doba.

Pourtant, les autres régions administratives qui se trouvent *de jure* écartées du bénéfice des 5% disposent également de champs pétrolifères dont le schéma d'exploitation est intégré par les compagnies pétrolières dans le système de l'oléoduc de Doba. Par exemple, les champs pétrolifères de Bémangra (ou Mangara) dans le département de Gueni (Krim-Krim) au Logone occidental sont considérés comme « satellites » du bassin de Doba. Pour la mise en exploitation du brut provenant des puits de ces champs, le Consortium pétrolier prévoit de produire le brut sur place à Mangara et de le transporter par un système de pipeline secondaire raccordé à celui des champs de Nya-Moundili puis de le conduire dans les stations de traitement et de pompage de Komé avant l'exportation sur le marché international par le pipeline Doba-Kribi.

En outre, le problème se pose en des termes identiques pour les régions de la Tandjilé, du Mandoul et du Moyen-Chari. Celles-ci comportent également des bassins pétrolifères, notamment les bassins de Doséo (Mandoul et Moyen-Chari) et Chari-Ouest (Bongor, Tandjilé). Dès lors, la question qu'on peut se poser est de savoir comment le Gouvernement entend appliquer l'article 212 de la Constitution ainsi que la législation relative à la gestion des revenus pour faire bénéficier les populations de ces régions d'une partie des ressources provenant de leur sous-sol. Va-t-il créer un Comité provisoire de gestion pour chacune de ces régions ?

Il est donc évident que la délimitation territoriale de la région productrice demeure une source de conflictualité entre régions d'exploitation actuelle (Doba) et future (champs de Mangara, Doséo, Bongor, etc.). D'ailleurs, déjà à l'intérieur même de la région de Doba, il y a des désaccords dans la répartition des investissements. On entend des plaintes selon lesquelles certains départements seraient favorisés par rapport à d'autres, etc. À plus forte raison, lorsqu'il s'agira de l'exploitation du pétrole des champs ou bassins pétrolifères d'autres

régions, les revendications régionalistes risqueraient de se multiplier, sans écarter le recours à la violence intercommunautaire.

Quelles sont donc les solutions envisageables pour prévenir ces types de conflits potentiels ? Il est primordial que le Gouvernement revoie la législation ou la réglementation afin de redéfinir les limites territoriales de la région productrice et les faire correspondre avec la zone du PDR. Dans le cas contraire, que les autres régions potentiellement productrices aient des indications claires en termes de mesures allant dans le sens de leur faire bénéficier du pourcentage des ressources provenant de leur région, comme le stipule la Loi fondamentale. Ensuite, la création des collectivités territoriales décentralisées, dans le cadre de l'accélération du processus de décentralisation, devra donner à celles-ci le pouvoir de gérer les ressources provenant de l'exploitation de leur sous-sol et transférées par le pouvoir central. Enfin, tout est une question de volonté politique. Sans de telles mesures, ces conflits internes vont être exacerbés par les enjeux géopolitiques externes de l'exploitation du pétrole au Tchad, également facteurs ou vecteurs de la conflictualité.

6.2. LES ENJEUX GÉOPOLITIQUES EXTERNES DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

Plusieurs enjeux géopolitiques externes sous-tendent l'exploitation du pétrole au Tchad et orientent les motivations des acteurs impliqués dans ce business transnational. Parmi ces enjeux, quatre paraissent fondamentaux. D'abord, il y a le fait que le pétrole tchadien soit considéré par les puissances extérieures comme une ressource d'intérêt stratégique, et donc facteur d'ingérences étrangères dans le jeu politique interne (6.2.1). Ensuite, le choix du tracé de la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun est dicté par des considérations géopolitiques plutôt que de rentabilité économique (6.2.2). Puis, le rôle géopolitique du Groupe de la Banque Mondiale dans le projet (6.2.3). Enfin, le caractère transfrontalier des bassins pétrolifères tchadiens (6.2.4).

6.2.1. Le pétrole, facteur d'ingérences étrangères dans le jeu politique interne

Le pétrole tchadien n'a pas suscité immédiatement l'intérêt de l'Hexagone. Lorsque, avec l'aval des États-Unis, la Conoco découvre les premiers gisements tchadiens, le gouvernement français ressent l'événement comme l'intrusion d'un corps étranger dans la zone centro-africaine, l'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale (UDEAC). Laisser une compagnie pétrolière américaine pomper le pétrole francophone serait une atteinte à la

« grandeur » de la France. Même si le président tchadien F. Tombalbaye avait, en gage de fidélité et de disponibilité, adressé à son homologue Georges Pompidou douze bouteilles du précieux liquide, fraîchement découvert[602] cela ne va pas changer la donne. Ce sont bien les multinationales anglo-saxonnes qui seront en première ligne de l'exploitation du pétrole tchadien.

Ayant pris conscience plus tard de cet enjeu, l'Elysée a démarché la présidence tchadienne pour qu'elle assure à Elf une nouvelle place au soleil. Mais Paris tomba sur une série de présidents ombrageux, dont Hissène Habré, qui se mit à préférer les États-Unis[603].

Une thèse que confirme Christian Graeff, ex-ambassadeur de France en Libye et en Iran, devenu conseiller diplomatique du Président du groupe Total (expliquant les réticences de ce groupe et l'intérêt d'Elf-Aquitaine pour le pétrole tchadien) : « Elf-Aquitaine n'avait donc pas négligé de négocier quelques années auparavant sa participation au consortium des sociétés américaines. Mais à l'époque, le président Hissène Habré qui supervisait personnellement le dossier ne semblait pas vouloir favoriser particulièrement la participation de sociétés françaises dans ce secteur (c'est ainsi que Total, très présente alors dans le domaine de la distribution avec 32% du marché, et qui s'était portée demandeur, n'avait pas été invitée à participer à la constitution de la SEERAT). Au reste, les droits d'entrée très élevés exigés alors pour intégrer le consortium, au motif de l'importance des investissements requis, n'étaient pas de nature à encourager à ce stade les velléités du groupe Elf »[604].

Selon Mme Annick Jeantet, alors chargée de mission au sein de l'ONG Agir Ici, « l'implication de Elf dans le projet pétrolier est avant tout liée aux intérêts politico-stratégiques de la France. En 1978, le consortium américano-britannique composé d'Exxon, Chevron et Shell, entreprend une prospection pétrolière au sud du Tchad qui révèle des réserves importantes. Si l'ancien Président Hissène Habré avait choisi d'avantager les Américains, leur octroyant la majeure partie des concessions pétrolières, le Président Idriss Déby, au pouvoir depuis 1990, a préféré remercier ses amis français »[605].

---

[602] L'Hebdomadaire N'Djamena Hebdo du 09 février 1995, (cité par Agir Ici, op.cit. , p. 24).

[603] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, Dossiers noirs de la politique africaine de la France n°13, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 24.

[604] Christian Graeff, *Réflexions sur le temps passé et présent. Le pétrole et le Tchad*, (<http://www.arom-asso.com/index.php3?nompage=bulletin4.&rub).

[605] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique : une conciliation possible ?*, op.cit., p. 112.

Ainsi, selon des témoignages concordants et non démentis, le renversement du régime de Hissène Habré (1982-1990) et l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby (1er décembre 1990) sont des événements qui ont un lien direct avec le pétrole.

En effet, selon l'opposant et député fédéraliste Ngarledjy Yorongar, le dissident Idriss Déby a été approché par Elf un an avant d'accéder au pouvoir : le groupe pétrolier lui aurait promis de l'argent et des armes en échange d'un accès au pétrole tchadien[606] : « *En 1990, M. Yorongar, qui soutenait M. Déby entré en rébellion, a été témoin des pressions exercées par la France notamment le refoulement de M. Déby hors de France alors qu'il avait obtenu un visa. Après que ce dernier ait été refoulé à Bonn en Allemagne, Elf a pris contact avec lui pour lui proposer un marché. C'est aux Pays-Bas que fut passé ce marché qui consistait pour Elf à fournir des moyens financiers et humains à la rébellion dirigée par M. Déby. En échange de cette aide, celui-ci, une fois au pouvoir, ferait entrer Elf dans le consortium. À son arrivée au pouvoir, le 1er décembre 1990, M. Déby a éjecté Chevron du Consortium pour faire place à Elf* »[607].

D'après M. François-Xavier Verschave, les relations ont été excellentes entre Idriss Déby et le duo Elf-Elysée pendant plusieurs années (1989-1999). En 1996, écrit-il, pour mijoter le décompte du scrutin présidentiel tchadien, Jacques Chirac a dépêché auprès d'Idriss Déby l'un de ses plus précieux conseillers, Jérôme Grand d'Esnon. Ensuite de quoi, le 8 août 1996, le PDG d'Elf Philippe Jaffré « s'est rendu en Falcon privé au Tchad pour assister à la cérémonie d'investiture de l'ancien chef de guerre devenu, on s'en doute, un vrai PDE (Président Démocratiquement Élu)[608].

Pourtant, le facteur pétrolier comme enjeu d'ingérences extérieures dans le jeu politique interne ne date pas d'aujourd'hui. En effet, lorsqu'au début du mois de mars puis d'avril 1975 il y a eu des actes de sabotage (incendie de dépôt d'armes et de munitions de l'Armée dans la ville de Sarh le 1er mars 1975) en prélude au coup d'État militaire du 13 avril, le président François Tombalbaye établissait un lien direct entre ces actes et la perspective de l'exploitation du pétrole : « *Pourquoi toutes ces tractations ? D'abord parce que sous peu de temps, on va annoncer officiellement l'exploitation du pétrole de Doba. Et la puissance internationale, la mafia internationale voudrait qu'au moment des négociations du pétrole de*

[606] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, op.cit. p. 25.
[607] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique : une conciliation possible ? , op.cit.*, p. 111.
[608] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, op.cit, p. 25-26.

Doba pour le vendre, il leur faut leurs hommes à eux et non pas nous autres. Voilà [la source de] tous les problèmes »[609].

C'était donc le dernier discours prononcé par le président Tombalbaye le 08 avril 1975 devant les membres de son parti, le Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS). Cinq jours après cette allocution, F. Tombalbaye fut tué à la suite d'un coup d'État militaire.

6.2.2. Le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun ou le syndrome de Fachoda

Dans la phase de conception du projet et le montage technique, le scénario de base du système d'exportation du pétrole brut de Doba au Sud du Tchad prévoyait la construction d'un oléoduc allant de cette région et débouchant au port de Limbé à l'ouest du Cameroun (Voir carte tracé de l'oléoduc ci-dessous).

[609] Extrait du discours radiodiffusé du 08 avril 1975 de Ngarta Tombalbaye François, 1er Président de la République du Tchad, transcription de Dionbété Ningayo Krim-Krim.

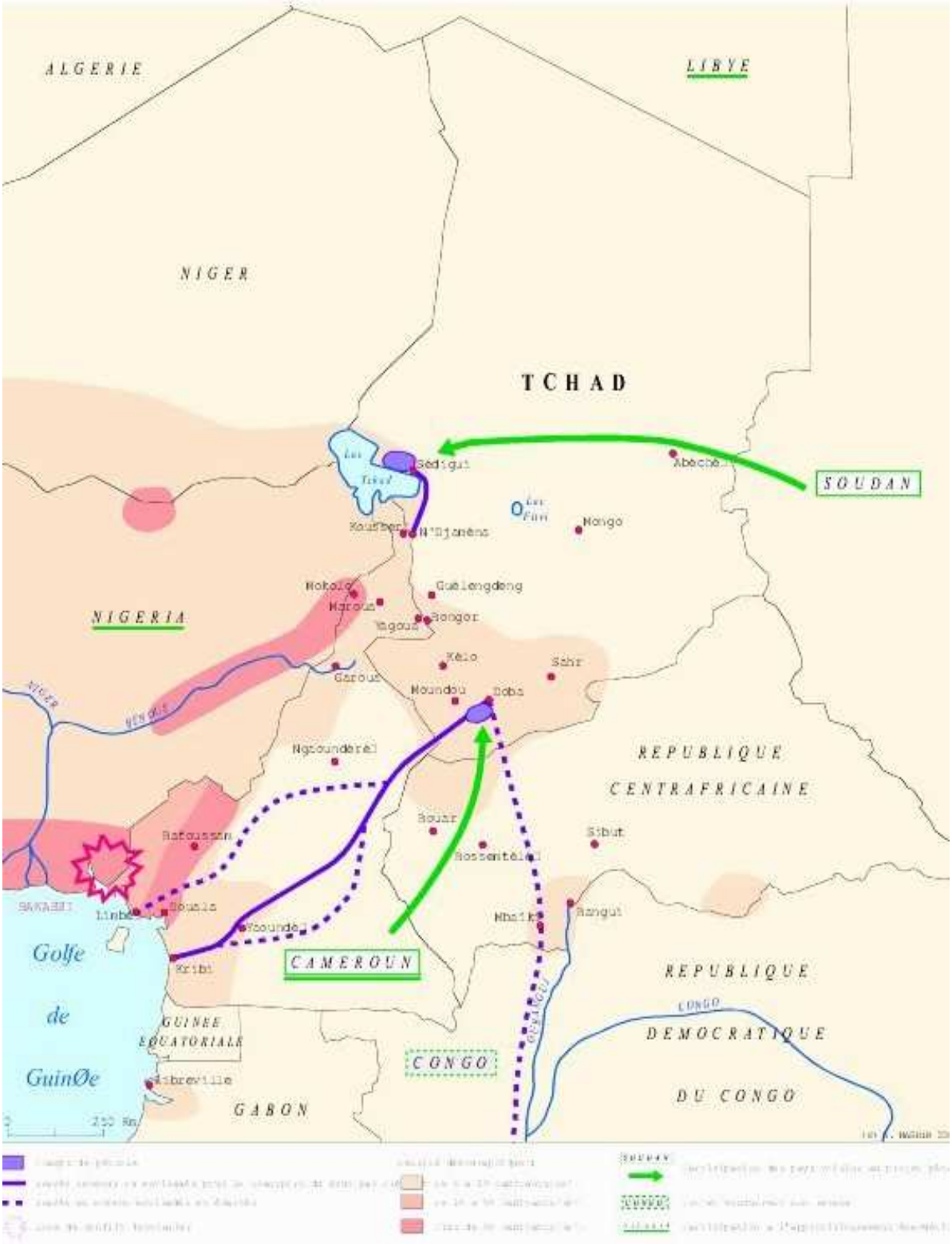

Carte 15 : géopolitique du pétrole tchadien (Géraud Magrin, Grafigéo, 2003-22).

Finalement, à la suite des négociations à huis clos qui se sont terminées en juillet 1993, le Camerounais « *Joseph Owana [président du Conseil d'administration de la Société nationale des hydrocarbures] […] imposait une nouvelle destination au pipeline : de Limbé à Kribi* »[610]. En conséquence, le nouveau tracé entraîne une rallonge de 93 Km et un surcoût de 13 milliards de FCFA. Quelles sont les principales raisons de cette déviation du tracé du pipeline ?

La raison officiellement avancée par ceux qui sont contre l'option de Limbé serait d'ordre technique et financier. Il semble, dans le premier cas, que les risques sismiques de cette région, située à proximité du Nigeria, seraient importants. Dans le second, le passage de l'oléoduc par Limbé impliquerait l'expropriation d'un nombre plus élevé de personnes à indemniser.

Dans la réalité, alors que théoriquement ce sont les considérations d'ordre économique, financier et technique qui doivent entrer en ligne de compte dans le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun, celui-ci a été fortement influencé par des motivations géopolitiques.

En effet, « les autorités camerounaises et leur partenaire Elf ne cachaient pas leur préférence politique pour Kribi, située en zone francophone et fief d'un fidèle de Biya, Joseph Owana »[611]. Une option qu'a confirmée l'ex-PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent : « Mon rôle en Afrique est, entre autres, de m'intéresser à la présence française au Tchad et au Cameroun. C'est la raison pour laquelle Elf entre dans le consortium pétrolier tchadien à la place de Chevron. Mon rôle est de persuader les Américains, discrètement, de traverser la partie francophone du Cameroun »[612].

Pour les stratèges français, le Tchad est « francophone », donc aussi son pétrole. Paris se devait de le faire transiter en territoire exclusivement francophone (Voir Carte ci-dessus du tracé de l'oléoduc). En pointillé bleu le tracé initial du pipeline Doba-Limbé puis en ligne continue, toujours en bleu, le tracé définitif suite à la déviation.

Cette conception s'inscrit dans une vision géopolitique plus large de la présence française en Afrique et dicte sa politique étrangère sur ce continent. C'est d'ailleurs toujours M. Loïk Le Floch-Prigent qui l'explicite : « *C'est grâce à Elf que la France maintient une présence en*

[610] N'Djamena Hebdo, 4 août 1994.
[611] Agir Ici-Survie, *Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, Dossiers noirs de la politique Africaine de la France, n°13, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 27.
[612] Journal L'Express, 12 décembre 1996.

Afrique francophone et l'élargit à d'autres pays. C'est […] vrai pour le Cameroun, où le président Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf pour contenir la communauté anglophone de ce pays »[613].

Le projet de l'oléoduc Doba-Kribi s'est donc nourri de cette anglophobie qui, elle-même, est alimentée par le fameux syndrome de Fachoda. Ce syndrome renvoie à l'incident qui faillit provoquer une guerre entre la France et l'Angleterre. À l'époque, Londres craignait une machination française pour détourner le Nil et prendre ainsi l'Égypte en otage. La crise, qui suivit l'ultimatum posé par Kitchener et exprimé en termes hautement diplomatiques, signifiait néanmoins à l'impertinente mission française qu'elle se devait de déguerpir de son arrière-cour, ce qui empoisonna les relations franco-britanniques les six années suivantes, jusqu'à l'Entente cordiale. Cet incident de Fachoda aura des conséquences évidentes sur de nombreuses décisions gouvernementales, en particulier dans le domaine des alliances qui orientèrent la politique internationale du 20e siècle[614].

Ainsi, depuis quatre décennies, la présence et l'action françaises au sud du Sahara continuent d'être guidées par une virulente anglophobie, oscillant entre expansion et préservation crispée. En particulier pour tout ce qui touche au pétrole. La guerre du Biafra (1967-70) fut l'un des temps forts de cette agressivité : le général De Gaulle et son bras droit Jacques Foccart cautionnèrent la sécession afin de morceler l'influence anglo-saxonne en Afrique de l'ouest et de donner à Elf un nouveau monopole (la quasi-totalité des réserves du pétrole nigérian se trouvait en zone « biafraise »)[615].

Pourtant, en dépit de cette posture géopolitique de la France par rapport à l'exploitation du pétrole tchadien qui, somme toute, a bénéficié à de nombreuses entreprises sous-traitantes françaises (Cf. Chapitre 5, 5.1.6), Elf va se retirer du Consortium pétrolier de Doba. Ce retrait va provoquer une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France (Cf. 6.3.3).

6.2.3. Le Groupe de la Banque Mondiale (GBM), un rôle géopolitique

L'examen du document cadre du projet, produit par le GBM lui-même en guise de support à l'atelier préparatoire de l'élaboration du rapport d'achèvement du projet, indique clairement les raisons pour lesquelles cette institution financière multilatérale est impliquée dans le projet d'exploitation pétrolière du Tchad. Le GBM, précise ledit document, a estimé que sa

[613] Ibid.
[614] Paul Webster, *Fachoda. La bataille pour le Nil,* Paris, Editions du Félin, 2001.
[615] Agir Ici-Survie, op.cit. p. 24.

participation dans le projet constituait une occasion de veiller à ce que les recettes pétrolières soient utilisées pour l'allègement de la pauvreté. L'autre objectif visé était de veiller à ce que le projet soit mené dans le respect des normes environnementales et sociales les plus rigoureuses. Enfin, la participation de la Banque servirait de catalyseur aux investissements du secteur privé dans un environnement difficile en atténuant les risques politiques identifiés par les promoteurs privés[616].

Il apparaît donc clairement que le rôle de la Banque Mondiale dans le projet d'exportation du pétrole tchadien va au-delà du rôle traditionnel de banquier. Les trois objectifs susmentionnés, qui justifient la participation de cette institution dans ce projet, seront-ils atteints ? La crise déclenchée en janvier 2006 et ayant eu pour enjeu la révision par le Gouvernement du Tchad de certaines dispositions de la loi de gestion des revenus pétroliers va montrer les limites du rôle et de l'influence réelle de la Banque Mondiale sur les risques politiques en question (Cf. infra, 6.3.4.1**).**

6.2.4. Les bassins pétrolifères transfrontaliers, sources de heurts d'intérêts potentiels ou réels et opportunité de coopération pure

La perspective d'exploitation pétrolière des bassins pétrolifères tchadiens contigus avec les pays limitrophes du Tchad, en même temps qu'elle offre une opportunité de coopération pure à travers des accords communs d'exploitation ou « joint venture », constitue une source potentielle ou réelle de conflictualité. Pour mieux appréhender cette double réalité, il convient tout d'abord de dresser la cartographie des principaux bassins pétrolifères (6.2.4.1). Ensuite d'analyser leurs implications géopolitiques (6.2.4.2), avant d'examiner le potentiel de coopération ou de conflictualité qu'ils présentent (6.2.4.3).

[616] Groupe de la Banque Mondiale, *La Banque mondiale et le Projet d'exploitation pétrolière Tchad-Cameroun 1995-2005*, Document Cadre, septembre 2005, p. 1.

6.2.4.1. Cartographie des principaux bassins pétrolifères tchadiens

Carte 16 : principaux bassins pétrolifères tchadiens

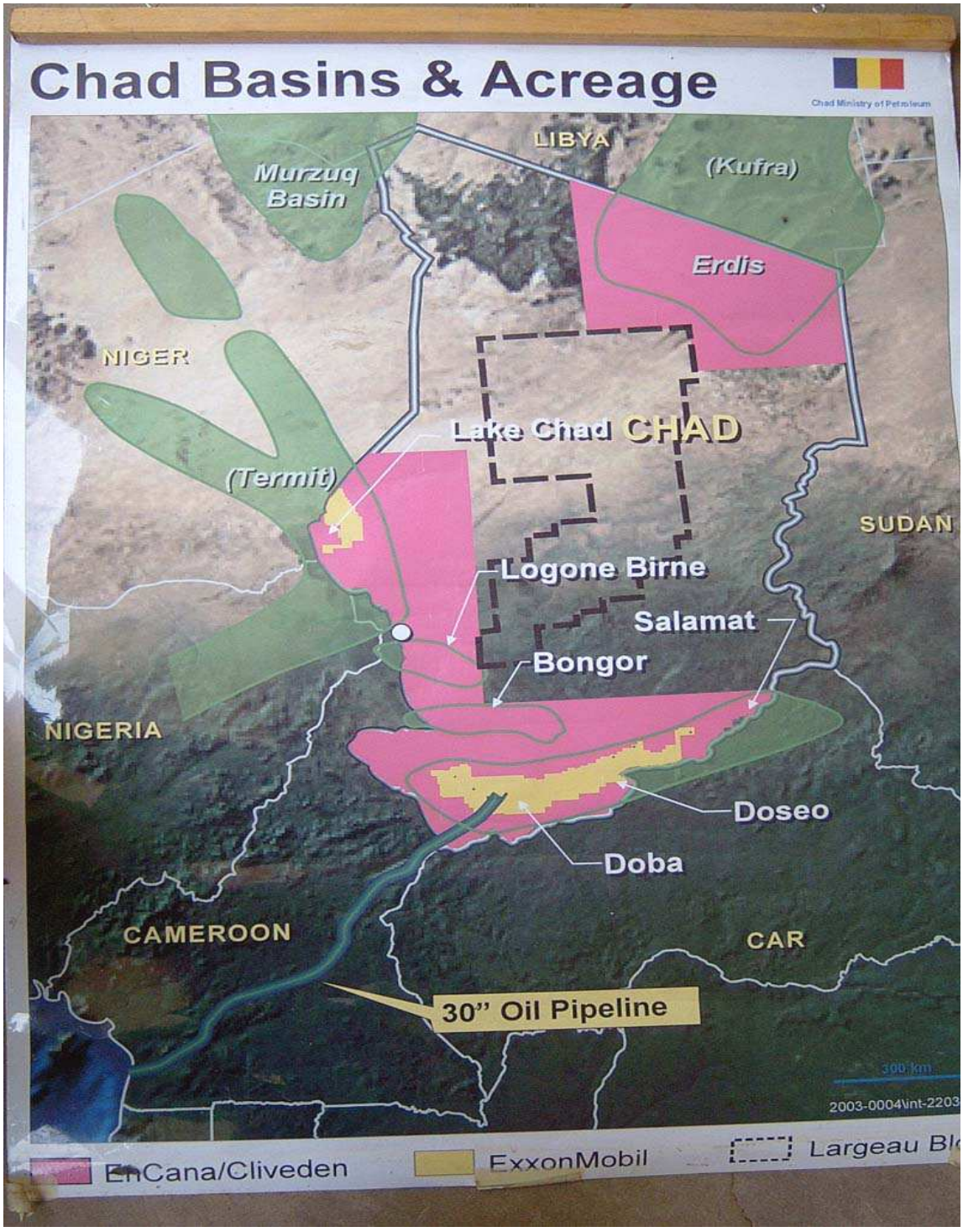

Lorsque l'on regarde la carte ci-dessus, celle-ci montre quelques bassins pétrolifères. Ce sont ceux sur lesquels quelques compagnies pétrolières ont des permis de recherches, d'exploration et de développement. Or, d'après les données du ministère du pétrole, le Tchad compte plusieurs bassins sédimentaires qui occupent la moitié de sa superficie et regorgent d'importantes ressources naturelles, minières et pétrolières surtout. Parmi ces bassins, les principaux sont[617] :

- Les Bassins de *Doba/Doséo/Salamat* avec une superficie de 317. 000 km2. Ils font l'objet d'intenses travaux d'exploration par les consortiums détenteurs de permis H ;
- Le Bassin de *Bongor* couvre une superficie de 7113 km2. Les premières découvertes dans ce bassin datent de 2004 ; depuis lors plusieurs forages positifs ont été réalisés ;
- Le Bassin de *Madiago* est situé à 70 km de N'Djamena. Les travaux sismiques entrepris en 2005 dans ce bassin révèlent des indices positifs ;
- Le Bassin du *Lac Tchad* est large de 110.000 km2. Il comporte actuellement trois champs pétroliers. Les volumes de brut qui y sont découverts sont de taille réduite. Toutefois, les travaux d'exploration en cours pourront mettre en évidence d'autres découvertes plus importantes ;
- Le Bassin de *Largeau* : ce bassin, qui occupe le Centre-nord du Tchad, est caractérisé par une anomalie négative très importante dans son intensité et son extension. Peu de travaux y sont réalisés. Ce bassin large d'environ 251 483 km² n'a pas encore dévoilé son secret ;
- Le Bassin des *Erdis* est situé à l'extrême nord-est du Tchad. Il est le prolongement du bassin de *Koufra*, en Libye et du bassin de *Mourdi* au Soudan. Il couvre une superficie de 171 000 km². Ce bassin est différent des autres bassins cités par son âge (primaire) et par son histoire géologique (régime structural différent) ;
- Le Bassin de *Djado* fait partie du bassin de *Murzuk* en Libye. Ce bassin, comme celui des *Erdis*, est un bassin primaire et caractérisé par une histoire tectonique de type *sag* ;
- Le Bassin de *Manga* : situé au sud du bassin de *Djado*. C'est une anomalie négative non confirmée par des travaux sismiques. Cependant, tenant compte de la

[617] Dr Mahamat Kasser Younouss, *L'état des lieux de l'exploration et production pétrolière au Tchad,* Rapport de synthèse des travaux de l'atelier de lancement de l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) au Tchad, 24-27 août 2007, République du Tchad, Ministère du pétrole, p.11-12.

géologie régionale, on considère que ce bassin fait partie du système du rift ouest africain très prometteur ;

- Le Bassin de *Siltou* : situé plus au sud de Manga, ce bassin est également délimité par une anomalie négative non confirmée par des données sismiques.

À l'heure actuelle, seul le bassin de Doba est en exploitation. Des travaux de prospection et d'exploration se poursuivent dans les autres bassins pour déterminer les quantités exactes d'hydrocarbures avant d'envisager toute forme d'exploitation. Or, lorsqu'on regarde la géographie de ces bassins, on constate une contiguïté transfrontalière avec la quasi-totalité des pays limitrophes du Tchad. Une telle configuration géologique, en même temps qu'elle offre des opportunités de coopération entre les États et les compagnies pétrolières, constitue une source potentielle de conflictualité entre ces différents acteurs.

6.2.4.2. La contiguïté territoriale des bassins pétrolifères tchadiens, source potentielle de conflictualité

L'une des thèses couramment avancées pour expliquer l'instabilité politique chronique dans laquelle le Tchad est plongé depuis plusieurs décennies est celle liée aux richesses de son sous-sol. Les ingérences de puissances étrangères dans le jeu politique interne et les agressions extérieures, notamment le long conflit avec la Libye autour de la bande d'Aozou réputé riche en uranium, ainsi que la tension permanente avec le Soudan, pour ne citer que ces quelques exemples, seraient liées aux ressources naturelles de ce pays. Autrement dit, pour paraphraser le professeur Bichara Khader à propos de l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 : « Si le Koweit cultivait des pommes de terres, les États-Unis ne seraient certainement pas intervenu dans le pays pour en chasser l'Irak ». *Mutatis mutandis*, le Tchad ferait l'objet de convoitises non pas pour son beau paysage de sable dunaire, de ses montagnes et savanes, mais à cause des richesses de son sous-sol.

En effet, lorsqu'on regarde la configuration géologique de ce pays, cette hypothèse paraît plus que crédible. Le territoire tchadien se présente sous la forme d'une cuvette. Dans le domaine des hydrocarbures, la carte des gisements de pétrole montre que les bassins pétrolifères de Doba et de Doséo sont contigus, voire se prolongent en République centrafricaine (RCA); le bassin du Salamat est à cheval entre le Tchad et le Soudan ; le gisement de Bongor est à cheval entre le Cameroun et le Tchad ; le bassin du Lac Tchad est à cheval entre le Cameroun, le Nigeria, le Niger et la Libye ; le bassin de Largeau se prolonge en Libye ; le bassin des Erdis s'étend au Soudan et en Libye, etc.

Dès lors, la mise en exploitation de l'un ou l'autre des gisements de pétrole territorialement contigus aura nécessairement de répercussions dans les pays limitrophes. Ce fut le cas, sous d'autres cieux comme au Moyen-Orient, où la dispute autour de Chott-el-Arab (riche en pétrole) a été à l'origine d'un conflit meurtrier ayant opposé l'Iran et l'Irak pendant près d'une décennie (1980-1988).

Dans le cas du Tchad, des précédents de litiges ayant pour enjeu le pétrole existent. Déjà, au début des années 1980, il y a eu des incidents entre l'armée nigériane et les forces armées nationales tchadiennes (FANT) à propos de l'appartenance de certaines îles du Lac Tchad, riches en pétrole. Une issue pacifique a été très vite trouvée entre les deux pays. En revanche, un conflit identique entre le Nigeria et le Cameroun, survenu dans la région (Ile de Bakassi) n'a trouvé de solutions, après plusieurs années de tension, que grâce à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice (CIJ).

De même, l'enjeu pétrolier serait à l'origine du coup d'État de mars 2003 contre le président centrafricain élu Ange Félix Patassé, organisé par le général François Bozizé avec l'appui du régime de N'Djamena. Selon le député fédéraliste Ngarlejy Yorongar « Idriss Déby reproche à Ange Patassé de vouloir exploiter la même nappe de pétrole qui se trouve à cheval entre les deux pays. On se souvient que le premier puits de pétrole tchadien a été foré par erreur sur le territoire centrafricain en 1974. On a vite fait de boucher le forage pour revenir dans la région de Doba, plus précisément à Miandoum »[618].

Effectivement, des heurts ont opposé les forces armées tchadiennes et centrafricaines à la frontière entre les deux pays en 2002. Des représentants de l'État centrafricain ont déclaré que le pétrole était la cause des conflits frontaliers entre le Tchad et leur pays et que le Tchad s'était désengagé d'un plan d'exploitation conjointe des champs de Doba[619].

D'après la même source, après avoir été soutenu militairement par la Libye contre les rebelles en 2002, le président de la Centrafrique Ange-Félix Patassé a été renversé en mars 2003 par des forces rebelles financées, selon certaines sources, par le Tchad, provoquant ainsi une redistribution des cartes de l'exploration pétrolière[620].

[618] Georges Madonet, *Idriss Déby, nouveau patron de l'Afrique Centrale* ? , Interview du député Ngarlejy Yorongar, Afrique Education, n°147-148, 1-31 janvier 2004.
[619] Ian Gary et al., *Le fond du baril…* , op.cit. , p.71.
[620] Ibid.

Par ailleurs, le facteur pétrolier serait également l'une des motivations du soutien que le régime de N'Djamena apporterait aux rebelles soudanais du Darfour dans le conflit qui les oppose au gouvernement de Khartoum. Ainsi, toujours d'après le député Ngarlejy Yorongar, la création par Idriss Déby de la rébellion armée dans le Darfour soudanais vise à « permettre aux Zakawa du Soudan: 1) de profiter des mannes pétrolières soudanaises dans les mêmes conditions que celles consenties aux éléments de John Garang en négociation avec le gouvernement de Khartoum au Kenya grâce aux Américains ; 2) d'avoir l'axe Khartoum-N'Djamena-Bangui pour contrôler le pétrole de l'Afrique centrale (Tchad, RCA, Cameroun…); 3) de faire main basse sur l'énorme gisement du pétrole de son Darfour natal, etc. »[621]. (Cf. Chapitre 7 Analyse des enjeux géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad).

Enfin, lorsqu'on observe l'environnement immédiat du Tchad, à savoir la région du golfe de Guinée, on s'aperçoit que le pétrole a été et reste l'enjeu de disputes territoriales, de tensions, voire de conflits violents entre pays limitrophes (Cf. Chapitre 3, 3.5.2.2). Dès lors, toutes choses étant égales par ailleurs, il ne faudra pas négliger les risques de conflits frontaliers entre le Tchad et ses voisins, dont l'enjeu principal serait l'exploitation du pétrole des bassins transfrontaliers.

6.2.4.3. La contiguïté territoriale des bassins pétrolifères, facteur de coopération éventuelle

En même temps, dans ce même environnement régional caractérisé par des différends territoriaux dont l'enjeu est le pétrole, il y a eu des antécédents de prévention ou de résolution pacifique des litiges liés aux appétits pétroliers des pays territorialement contigus. Des accords de développement commun existent entre le Sénégal et la Guinée-Bissau, l'Angola et le Congo-Brazzaville, le Nigeria et la Guinée Équatoriale, le Nigeria et Sào Tomé[622], etc.

Il est donc possible, dans le cas du Tchad, de prévenir ce genre de conflit avec les pays voisins par la coopération. Mais quels sont les déterminants ou facteurs qui pourraient favoriser cette éventuelle coopération ou, a contrario, l'hypothéquer ?

Le soutien du Groupe de la Banque Mondiale dans le projet de l'oléoduc Tchad-Cameroun a donné l'impulsion à l'exploration au Tchad, au Niger, au Cameroun et en République Centrafricaine. Le Consortium mené par Exxon Mobil cherche de nouveaux gisements de

[621] Ibid
[622] Ian Gary et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, CRS & BIC, juin 2003, p.41.

pétrole dans le sud du Tchad et a découvert de nouveaux champs à Nyan, Badila et Moundouli dans le bassin de Doba. Le 10 mai 2004, il a signé une nouvelle convention avec le gouvernement tchadien. Celle-ci concerne les bassins pétrolifères du Chari-Ouest (Doba), Chari-Est (Doséo) et du Lac Tchad. La convention accorde un permis d'exploration de cinq ans à compter du 3 février 2004, avec une option de renouvellement de cinq ans soit à partir du 3 février 2009.

Par ailleurs, depuis le démarrage du projet d'exportation de Doba, le Tchad a accordé des permis de recherches, d'exploration et d'exploitation à plusieurs autres compagnies pétrolières. L'importante compagnie canadienne *Encana*, en consortium avec la minuscule *Cliveden Petroleum Company*, détient les droits sur le permis H, dans une vaste zone de 430 000 kilomètres carrés (la taille de l'Espagne), couvrant l'ensemble ou une partie de chacun des sept bassins pétroliers du Tchad[623].

En octobre 2004, le Tchad a signé un « accord préliminaire de coopération » avec la *Chinese Petroleum Corp* (CPC) de Taipeh (Taiwan). Selon quelques articles parus dans la presse, la *Chinese National Petroleum Corporation (CNPC)* avait courtisé « le menu fretin *Cliveden Petroleum*, bien placé sur le plan politique » pour une participation dans la concession du permis H »[624]. Ce rêve sera finalement réalisé en janvier 2007 lorsque *CNPC* rachète tout le permis du Consortium dirigé par *Encana*, plaçant ainsi la Chine continentale au cœur du jeu pétrolier tchadien.

En décembre 2004, *Energem*, une compagnie cotée à la bourse de Toronto et possédant des intérêts particuliers et miniers à travers l'Afrique subsaharienne, a annoncé qu'on lui avait accordé un permis d'exploration et de production au Tchad. *Energem* a conclu une « alliance stratégique avec *PetroChina*, avec un permis d'exploitation couvrant 8200 kilomètres carrés dans le bassin de Chari-Ouest à côté des champs de Doba, et 259 664 kilomètres carrés dans le bassin de Largeau. Ce dernier bassin fait environ la taille du Royaume-Uni et est situé dans le Tchad central et septentrional »[625].

[623] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-États de l'Afrique*, op.cit. , p. 29.
[624] Ibid.
[625] Ibid.

En dehors du Tchad, l'exploration couvre une région en arc de cercle qui s'étire du Niger à la République centrafricaine (RCA) en passant par le nord du Cameroun. Au Niger, *Exxon Mobil* et *Pétronas*, déjà partenaires au Tchad, mènent des explorations dans la concession d'Agadem. La compagnie chinoise *CNPC*, également présente dans ce pays, a entamé des programmes d'exploration dans la même région. En RCA, la compagnie *Grynberg Petroleum*, basée aux États-Unis, a obtenu une concession de plus de 60 000 kilomètres carrés dans les bassins de Doba et de Salamat qui chevauchent la frontière entre le Tchad et la RCA[626].

Le pétrole découvert au Niger ou en Centrafrique, et bien sûr au nord Cameroun, serait probablement transporté par l'oléoduc Tchad-Cameroun. Car, on remarque que ce sont quasiment les mêmes compagnies qui détiennent les permis dans les pays voisins du Tchad. C'est un premier facteur important qui pourrait favoriser des connexions sous forme de *joint venture* entre ces compagnies multinationales. Mais tout dépend d'un deuxième facteur, de loin le plus important, à savoir la qualité et l'intensité des relations diplomatiques entre les différents pays ainsi que de la posture géopolitique des dirigeants respectifs.

Si la coopération du Tchad, pour une exploitation conjointe ou des accords de transit, est possible avec le Cameroun, le Niger et la RCA, et probable avec le Nigeria, par exemple dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), rien n'est moins sûr avec la Libye et le Soudan.

En effet, avec la Libye, le Tchad a laissé échapper la possibilité de coopération en octroyant à la société libyenne TAMOIL trois permis au Nord du pays. Dans la mesure où le potentiel pétrolier des bassins de cette région septentrionale est important et que l'exportation se ferait probablement vers la Méditerranée via la Libye sans contrôle du Tchad, cela pourrait être une source de conflits. Car il n'est pas évident que le Tchad se contente uniquement des royalties. C'est d'ailleurs dans cette région qu'un conflit violent a opposé les deux pays pendant trois décennies au sujet de la bande d'Aozou, réputée très riche en ressources minières.

Par ailleurs, avec le Soudan, c'est le conflit du Darfour et la tension récurrente entre Khartoum et N'Djamena qui constituent une hypothèque à la coopération dans le domaine pétrolier. Certes, la présence des compagnies chinoises notamment *CNPCI* dans les deux pays est un atout. Or, le débouché naturel pour l'exportation du pétrole tchadien vers la Chine est la mer Rouge. Ainsi, pour l'évacuation du pétrole provenant des champs pétrolifères de la zone de son permis (bassins du Lac Tchad et de Salamat notamment), la *CNPCI* pourrait envisager

[626] Ian Gary et al. , *Le fond du baril*…, op.cit. , p.71.

la construction d'oléoducs raccordés au pipeline soudanais du bassin de *Muglad* (Sud Soudan). En aurait-il la possibilité dans ce contexte caractérisé par la persistance de la crise du Darfour et l'état de belligérance entre le Tchad et le Soudan ?

Enfin, un troisième et dernier facteur non négligeable concerne le jeu des puissances étrangères en course pour l'accès et le contrôle des approvisionnements pétroliers. En fonction des conjonctures les compagnies multinationales de ces pays pourraient être soit amenées à coopérer soit à se livrer une compétition pouvant déboucher sur une conflictualité pure. Qui peut donc dire avec certitude que la crise du Darfour, le rôle des grandes puissances et l'implication des institutions régionales et internationales dans cette crise ne sont pas liées aux intérêts pétroliers au Tchad et au Soudan ? C'est le sens de la deuxième hypothèse particulière relative aux enjeux géostratégiques qu'on se propose également d'examiner dans cette thèse (Chapitre 7 Analyse des enjeux géostratégiques).

6.3. DYNAMIQUE DE LA CONFLICTUALITÉ LIÉE AUX ENJEUX PÉTROLIERS

De la phase de conception du projet de développement pétrolier à celle d'exploitation en passant par les étapes de préparation et d'exploration, de nombreux heurts d'intérêts ont impliqué différents acteurs géopolitiques intéressés par l'exploitation du pétrole au Tchad. Ces divergences d'intérêts sont motivées par des considérations d'ordre idéologique, économique, financier, politique, stratégique, etc. Elles ont pour effets de provoquer un certain nombre de crises, de tensions, voire de conflits violents qui affectent aussi bien le système politique interne que les sous-systèmes internationaux (Union Africaine, Union Européenne) et le système international (Nations Unies).

6.3.1. Une crise intrasystémique bidimensionnelle

Par crise intrasystémique, nous entendons une crise qui se déroule à l'intérieur d'un système ou sous-système donné. Le système considéré ici, et qui est en premier lieu affecté par la décision de modification constitutionnelle, est le système de pouvoir du régime en place depuis le 1er décembre 1990. Cette crise intrasystémique s'est caractérisée d'abord par des dissensions au sein du Mouvement Patriotique du Salut (MPS), parti présidentiel (6.3.1.1). Ensuite, elle se manifestera par des tentatives de renversement du régime émanant du centre du pouvoir (6.3.2.2).

6.3.1.1. Dissensions au sein du MPS, parti présidentiel

La première dimension de la crise intrasystémique, consécutive à la décision de révision constitutionnelle, est l'apparition de dissensions à l'intérieur du parti présidentiel. Celles-ci se sont manifestées ouvertement et pour la première fois lors de la tenue, en novembre 2003, du congrès extraordinaire du parti présidentiel. En effet, « l'absence des deux frères [Tom et Timan Erdi] lors du congrès du MPS, la mise à pied de Tom Erdimi de ses responsabilités dans le secteur pétrolier et la nomination de Mahamat Hissène, une personnalité arabe auparavant proche des frères Erdimi, en tant que secrétaire général du MPS en sont les dernières expressions publiques avant la crise ouverte »[627].

Pour les observateurs, cette absence notoire était une façon, pour les frères jumeaux, d'exprimer leur mécontentement par rapport à l'ordre du jour dont « *le seul point important (…) était la modification de la constitution pour ouvrir la voie à un nouveau mandat d'Idriss Déby* »[628]. Or, pour les cercles de réflexion zaghawa, le régime était devenu si impopulaire que « *le maintien de Déby au pouvoir était contraire aux intérêts bien compris des Zaghawa et qu'un nouveau mandat de ce dernier serait suicidaire. Le nom de Timam Erdimi fut alors cité comme alternative – il n'était pas le seul 'bon' candidat parmi les Zaghawa - car au moins, répétaient nombre d'intellectuels Zaghawa, il savait gérer l'appareil d'État et s'entourer de cadres originaires de toutes les régions du Tchad* »[629].

L'autre désapprobation la plus manifeste émanait d'un autre haut cadre du parti présidentiel. Il s'agissait de la réaction de l'Ambassadeur du Tchad aux États-Unis**.** Lors des assises du fameux congrès extraordinaire du MPS**,** M. Ahmat Hassaballah Soubiane, a adressé une lettre ouverte à ses camarades congressistes pour dénoncer l'initiative de la révision constitutionnelle et la personnalisation du pouvoir par Déby. Il a été immédiatement démis de ses fonctions et n'est pas rentré au Tchad depuis, préférant participer au mouvement politique d'opposition au pouvoir, depuis son exil aux États-Unis[630]**.**

6.3.2.2. Tentatives de coups d'État et désertions militaires

En mai 2004, à une semaine de l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi de révision constitutionnelle, une tentative de coup d'État, fomenté par les proches du président Idriss Déby, a fait vacillé le pouvoir de ce dernier. Dans un message radiodiffusé du 18 mai

---

[627] Idem, p. 9.
[628] Ibid.
[629] Ibid.
[630] [630] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage* ?..., op.cit. , décembre 2004, p.19.

2004, celui-ci a confirmé que des éléments de la Garde présidentielle et de la Garde nomade nationale avaient tenté d'attenter à sa vie : *« un groupe de fanatiques et d'officiers victimes de manipulation ont essayé de perturber le fonctionnement des institutions républicaines dans la nuit du 16 mai… Leur intention cachée était l'assassinat du président* »,[631] a déclaré Déby.

Les observateurs locaux et internationaux ont attribué la tentative de coup d'État de mai 2004 à trois principaux facteurs explicatifs : la lutte pour le pouvoir entre les prétendants au sein du clan, le désir de contrôle de la rente pétrolière et les effets d'airain du conflit soudanais du Darfour.

S'agissant du premier facteur, certains articles des journaux suggèrent que les unités qui ont pris part au soulèvement étaient sous les ordres d'officiers hauts gradés, jouissant de la confiance et de la proximité du président. Les articles laissent également entendre que des alliés politiques Zaghawa très près de Déby auraient été impliqués dans la tentative de coup, y compris Daoussa Déby, le demi-frère aîné du président, Tom Erdimi, qui a depuis été démis de ses fonctions de conseiller présidentiel sur l'industrie pétrolière, et son frère jumeau, Timam Erdimi, un autre conseiller proche du président[632].

Le deuxième facteur explicatif, à savoir le désir des putschistes et de leurs commanditaires d'accéder à la rente pétrolière, aurait joué en sens inverse. En effet, à la volonté de Déby de se maintenir coûte que coûte au pouvoir pour s'approprier les revenus pétroliers s'oppose celle de ses autres proches de conquérir le pouvoir pour y avoir accès. D'où le choc des ambitions à travers la tentative de renversement du régime en place.

Le troisième facteur explicatif de la tentative de coup d'État de mai 2004 serait en relation avec le conflit au Darfour (Ouest du Soudan). D'après des articles parus dans la presse, les deux principaux groupes rebelles au Darfour – le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) et l'Armée de Libération du Soudan (ALS) ont l'appui des Zaghawa (ethnie du président Déby) vivant de part et d'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan. Des représentants et hauts gradés au sein du gouvernement semblent avoir fourni un soutien logistique, financier et politique aux mouvements rebelles. Entre-temps, Déby a tenté de ménager la chèvre et le chou, en agissant comme « *honnête médiateur* » dans les négociations

[631] Panafrican News Agency (PANA) Daily Newswire, *Chadian Leader Idriss Deby Confirms Coup Attempt* », le 21 mai 2004, cité par par Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ?*, CRS & BIC, décembre 2004, p.18, note 40.
[632] UN IRIN News, "*Chad: Army mutineers surrender-government*", le 19 mai 2004, (cité par Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage* ? CRS & BIC, décembre 2004, p.18, note 41).

de paix au Darfour, tout en maintenant de bonnes relations avec Khartoum. Une position « ambiguë » qui n'aurait pas satisfait certains Zaghawa au sein du gouvernement et de l'organisation militaire[633].

Par ailleurs, cette tentative avortée de coup d'État de mai 2004 n'aura été que le prélude d'une série de fissures encore plus grande au sein du système de pouvoir de Déby. En effet, à partir d'octobre 2005, les désertions se sont multipliées au sein de la Garde républicaine et ont abouti notamment à la création du SCUD (*Socle pour le changement uni et démocratique*), faisant émerger au grand jour la crise sous-jacente au sein du monde Zaghawa[634]. De plus, le 18 février 2006, la défection de l'ancien chef d'état-major général des armées, Seby Aguid, et d'autres gradés a montré, d'une part, que la crise n'était pas contenue ; et d'autre part, que le SCUD disposait maintenant de chefs militaires capables d'organiser une offensive, ce qui n'était pas acquis par les défections en octobre et novembre. Enfin, le 15 mars 2006, une « *prétendue tentative de coup d'État (…) a souligné que même des effectifs réintégrés dans une Garde présidentielle qui ne dit pas son nom n'étaient pas sûrs : le colonel Bakhit Ramadan, fidèle parmi les fidèles, a quitté N'Djamena avec des équipements militaires pour rejoindre ses alliés dans le Darfour* »[635].

Cette crise intrasystémique se répercute sur l'ensemble du système politique interne et provoque une crise systémique. Cette dernière se manifeste par la contestation du régime en place par les partis politiques d'opposition et les groupes politico-militaires.

6.3.2. Une crise systémique tridimensionnelle

On entend par crise systémique une crise qui se déroule en dehors du système de pouvoir mais à l'intérieur du système politique interne au sens étymologique et analytique de David Easton (Cf. Chapitre 1, 1.6.1.1, et s).

Les trois dimensions de la crise systémique apparaissent à travers la contestation du régime par les partis politiques d'opposition, des tentatives de renversement du régime en place par les groupes politico-armés, et la défiance de la société civile vis-à-vis de celui-ci.

---

633 Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage* ?..., CRS & BIC, décembre 2004, p.18.
634 International Crisis Group (ICG), *Tchad : vers le retour de la guerre ?* Rapport d'Afrique n°111, 1er juin 2006, p.10.
635 Ibid.

6.3.2.1. La contestation du régime par l'opposition légale

L'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby le 1er décembre 1990 a eu comme temps fort la proclamation par ce dernier de la démocratie : « *Je ne vous apporte ni or, ni argent mais la démocratie et la liberté* ». La reconnaissance des libertés fondamentales et l'instauration du multipartisme, qui résultent de cette déclamation, ont semblé inaugurer une nouvelle ère dans la vie politique tchadienne. Ce nouvel ordre politique supposait, pour la première fois depuis la suppression du multipartisme en 1962, que la conquête et l'exercice du pouvoir suprême se ferait par la voie des urnes et non celle des armes. Cela impliquait, d'une part, que « *le vainqueur par les armes pouvait perdre les élections* » ; et d'autre part, que « *la contestation politique devait rester dans un cadre civil et que tous les acteurs politiques respecteraient ces nouvelles règles* »[636]. Mais que de désillusions au fil des dix huit années de règne d'Idriss Déby !

Certes, le nouvel homme fort de N'Djamena a annoncé très rapidement la nécessité de rompre avec une histoire sociopolitique monopolisée par les partis uniques et les seigneurs de la guerre[637]. Toutefois, la construction du système politique et l'ouverture tant espérée furent maintenues dans des limites très contraignantes par le nouveau chef d'État[638].

En effet, la Conférence Nationale Souveraine (CNS)[639] , qui s'était déroulée du 15 janvier au 13 avril 1993, était censée marquer cette rupture. Or, les travaux de ces assises ont été contrôlés de bout en bout par le MPS. En dépit de cela, les institutions de transition ont été mises en place. Un Premier Ministre consensuel a été élu par la CNS avec un Cahier de charges précis et la mission de former un gouvernement devant conduire le pays à des élections libres et transparentes dans un délai de 18 mois.

La transition allait finalement durer trois ans, qui furent mis à profit par la présidence pour vider de toute substance les décisions de la CNS qui limitaient les prérogatives du chef de l'État. Une nouvelle Constitution, conçue pour l'essentiel par l'entourage du président et ses amis français, fut votée par référendum en mars 1996[640]. Nonobstant les insuffisances, relevant du jeu de pouvoir et reflétant les rapports de forces, cette loi fondamentale a eu le

---

[636] International Crisis Group (ICG), *Tchad : vers le retour de la guerre ?* , op.cit. , p. 2.
[637] Mahamat Saleh Yacoub, *Tchad. Des rebelles aux seigneurs de la guerre*, N'Djamena, Editions Al-Mouna, 2005, cité par ICG, op.cit. p.2, note 3.
[638] ICG, op.cit. , p. 2.
[639] Pour un approfondissement de la question, lire Robert Buijtenhuijs, *La conférence nationale souveraine : un essai d'histoire immédiate*, Paris, Khartala, 1993.
[640] Ibid, p. 3.

mérite de fixer clairement la limitation de la fonction présidentielle à un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Ainsi, l'adoption de cette nouvelle Constitution le 31 mars 1996 a annoncé la fin de la période de transition et a marqué le début des premières consultations électorales pluralistes depuis 1962. Toutefois, bien qu'ayant vu à chaque fois la participation des candidats de l'opposition, ces élections ont été toujours remportées par le parti du président, le MPS.

Les deux tours de l'élection présidentielle de (juin-juillet 1996) ont déjà illustré la capacité du pouvoir en place à manipuler les règles électorales et à tenir sous son contrôle une Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI) dont l'opportunisme fut confirmée lors des consultations électorales suivantes[641]. D'ailleurs la manipulation de ces élections a été faite parfois avec la complicité active d'acteurs externes. Ainsi, pour mijoter le décompte du scrutin présidentiel tchadien de 1996, Jacques Chirac a dépêché auprès d'Idriss Déby l'un de ses plus précieux conseillers, Jérôme Grand d'Esnon[642]. On apprendra par la suite que ce « *spécialiste du financement politique* » fut une *« pièce maîtresse de la campagne présidentielle de Chirac* »[643].

En outre, les résultats des élections législatives de janvier 1997, qui donnèrent la majorité des sièges de députés au MPS, ainsi que ceux des présidentielles de 2001 et législatives de 2002[644] confirmèrent les pratiques frauduleuses de dévoiement du vote populaire. En effet, ces deux derniers scrutins se sont déroulés dans des conditions encore plus contestables que celles de 1996 et 1997. Seuls les observateurs français ont cautionné le premier scrutin. Le MPS a obtenu 110 sièges de députés sur 155 en janvier 2002, ses alliés 12 autres. L'opposition, qui avait encore les moyens de s'exprimer dans le parlement précédent, fut laminée[645].

Avec cette majorité qualifiée, requise pour toute révision constitutionnelle fondamentale, la suite des événements fut sans surprise : la résolution du congrès extraordinaire du MPS demandant la modification de la constitution du 31 mars 1996 ; puis l'adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi de révision constitutionnelle (mai 2004);

---

[641] Ibid.
[642] Agir Ici-Survie, *Tchad-Niger : escroquerie à la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 31-33.
[643] Le Canard enchaîné du 09/09/98, cité par Agir Ici – Survie, *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, n°13, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 25.
[644] Pour se rendre compte de la mascarade électorale du scrutin présidentiel de 2001, lire le Rapport de l'Observatoire national indépendant de suivi des processus électoraux et de la démocratie (ONIPED), mai 2001.
[645] ICG, op.cit. , p. 3.

ensuite l'organisation du référendum constitutionnel (juin 2005) ; enfin, l'organisation le 3 mai 2006 de nouvelles élections présidentielles avec des résultats ubuesques : « *dès le premier tour, le chef de l'Etat sortant aurait remporté pas moins de 77,53 pour cent des suffrages* »[646] alors même qu'il y avait quatre autres candidats en lice[647].

Ce sont là autant d'événements qui sont à l'origine de la crise systémique. Celle-ci se manifeste par la contestation ouverte, voire véhémente, du régime par l'opposition légale ; le recours à la violence armée comme moyen de conquête du pouvoir par des groupes politico-militaires ; et enfin la défiance des citoyens à l'égard des dirigeants ainsi que du régime en place depuis plus de quinze ans.

Le Tchad compte environ 70 partis politiques. Certains ont été créés de toute pièce par le pouvoir pour diviser ses opposants. Les plus importants sont réunis depuis 2002 au sein de la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC)[648]. Cette dernière regroupe une vingtaine de partis politiques d'opposition considérés comme les plus représentatifs du pays.

Depuis sa création, la CPDC s'est engagée dans une véritable campagne de dénonciation de la dérive autoritaire du régime qui se maintient en place, d'une part, en truquant les différentes élections ; et d'autre part, en modifiant la Constitution de la République, résultat du consensus de la CNS.

Dans la mesure où l'importance des fraudes électorales[649] (les dernières en date étant celles commises lors des élections présidentielles de mai 2006) n'a cessé d'augmenter avec les années, l'opposition a mûri dans une véritable culture du boycott[650]. Certes, elle a un tant soit peu participé aux consultations électorales de 1996 (présidentielles), 1997 (législatives) et de 2001 (présidentielles). Cependant, un nombre important des partis politiques qui constituent la frange représentative de cette opposition a refusé de présenter des candidats aux élections législatives de 2002 et présidentielles de 2006.

---

[646] Ibid.
[647] En fait de candidats, ces quatre autres prétendants étaient tous issus des partis dits alliés. Ils ont tous fait partie du Gouvernement post électoral.
[648] ICG, op.cit. , ii.
[649] Pour se rendre compte des différentes farces électorales lire, entre autres : Agir ici-Survie, *Tchad-Niger : escroquerie à la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; R. May & S. Massey, « *The Chadian party system : rhetoric and reality* », Democratization, vol. 9, n°3, 2002.
[650] ICG, op.cit. , p. 14.

En outre, en mai 2004, lorsqu'il était question de voter la proposition de loi de révision de la Constitution du 31 mars 1996, les quelques députés de l'opposition ont quitté l'hémicycle en signe de protestation. Les députés du MPS et alliés ont adopté, à main levée, cette proposition de loi par 123 voix pour, 0 contre et une abstention.

À l'annonce de ces résultats, la Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC) dénonce une " imposture ". Le 27 mai, la Cour Suprême rejette les recours introduits par les députés de l'opposition Ngarlejy Yorongar, du parti " Fédération, action pour la République (Far) " et Saleh Kebzabo, de l'Union nationale pour la démocratie et le renouvellement (Undr)[651].

Enfin, lors de la campagne référendaire organisée en juin 2005 pour l'adoption de la modification constitutionnelle, les partis politiques membres de la CPDC ont appelé leurs partisans à boycotter le référendum constitutionnel. Il en a été de même pour l'élection présidentielle du 3 mai 2006.

En fin de compte, l'option contestataire prise, depuis 2002, par l'opposition légale a révélé une double dimension de la crise systémique, à savoir une crise de légitimité et une crise de participation. D'où le recours à la violence comme moyen de conquête du pouvoir par de nombreux groupes politico-militaires (Cf. Chapitre 7, Analyse des enjeux géostratégiques…).

6.3.2.2. Deux tentatives majeures de renversement du régime

Sans perspective d'alternance au pouvoir par les urnes à travers des élections libres et transparentes, de nombreux Tchadiens pensent que seul le recours à la force peut permettre de renverser la situation. L'opposition armée, qui a certainement d'autres préoccupations que l'instauration d'une véritable démocratie, profite de ce contexte d'animosité des forces progressistes au régime de Déby pour refaire surface[652].

Saisissant l'opportunité offerte par l'état de belligérance quasi-permanente entre le Tchad et le Soudan, depuis l'éclatement de la crise du Darfour en février 2003, l'opposition armée tchadienne a trouvé un sanctuaire au Soudan. De là, elle a pu bénéficier des appuis financiers et logistiques indispensables pour lancer plusieurs attaques contre les forces gouvernementales tchadiennes, au point même de vouloir, à deux reprises (avril 2006 et février 2008), renverser le régime de Déby (Voir Chapitre 7 Analyse des enjeux géostratégiques).

---

[651] Le Messager, *Modification de la Constitution : le pouvoir ad vitam aeternam*, Douala, 4 février 2008
[652] Ibid.

Ainsi, selon certains analystes, plusieurs aspects du fonctionnement[653] du pouvoir tchadien ont certainement incité les groupes dissidents à utiliser la voie armée: son monopole absolu sur les ressources de l'Etat et sa prévarication sans fard, son incapacité à remettre en cause le système milicien qui sert de substrat sociologique à la permanence des groupes armés par une véritable politique de démobilisation et de constitution d'une armée nationale, l'impunité totale de ses membres, etc. **[654].** Il faudra y ajouter le déficit démocratique.

6.3.2.3. La défiance de la société civile et de la société vis-à-vis du régime

Depuis l'avènement de la démocratie au Tchad ayant eu pour corollaire l'instauration du multipartisme politique, plusieurs scrutins ont été organisés : trois élections présidentielles (1996, 2001, 2006), deux élections législatives (1997, 2002) et deux référendums constitutionnels. Toutes ces consultations n'ont eu pour résultats que de conforter le régime en place depuis le 1er décembre 1990.

Si les premières élections, à savoir les présidentielles de 1996 et les législatives de 1997, ont été quelque peu ouvertes, le jeu partisan s'est progressivement verrouillé à partir des législatives de 2002. Ces dernières avaient permis au MPS, parti présidentiel, de rafler la quasi-totalité des sièges de députés à l'Assemblée Nationale. Ce qui a permis facilement la révision constitutionnelle intervenue en 2005.

Du coup l'espoir démocratique s'est émoussé. Les citoyens étant désabusés à cause du dévoiement de leur vote, l'espace politique est laissé libre aux seigneurs de guerre. Car, ne croyant plus à l'alternance politique par la voie des urnes, ils ont recours à la violence armée comme solution à la crise de participation.

L'avènement de la rente pétrolière serait également l'un des facteurs explicatifs de ce recul, voire du déficit démocratique. Un lien d'ailleurs bien établi par des auteurs tels que Terry Lynn Karl[655] , Paul Collier[656], et Michaël Ross[657] , pour ne citer que ceux dont les travaux en la matière sont les plus connus.

---

[653] Dans son remarquable ouvrage, *Noir Silence* (Paris, Les Arènes, 2000), feu François-Xavier Verschave, alors président de l'association Survie, a rassemblé et analysé un nombre impressionnant d'informations qui dévoilent le fonctionnement du régime d'Idriss Déby. Un pouvoir fondé sur l'achat ou l'élimination physique des opposants politiques (voire les deux à la fois), la répression et la terreur des populations, le crime économique organisé… et la bienveillance de certaines grandes puissances. Le tout emballé dans les oripeaux de la démocratie. Commentaire rapporté dans « *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il ?* », Rapport n°295, Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), juillet 2000.

[654] ICG, op. cit., p. 4.

[655] Terry Lynn Karl, *The paradox of Plenty: Oil booms and Petro-States*, University of California Press, 1997.

Enfin, la crise n'affecte pas seulement le système politique interne. À cause du pétrole, il y a eu également une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France. De même que le facteur pétrolier a été à l'origine de deux crises transnationales, dont l'une avec la Banque Mondiale et l'autre avec les compagnies pétrolières multinationales.

6.3.3. Une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France

On a vu dans quelles conditions le groupe pétrolier français Elf est entré en 1992 dans le Consortium constitué pour exploiter le pétrole tchadien du bassin de Doba (Cf. Chapitre 4, 4.4.) et le rôle que ses dirigeants ont joué dans la détermination du tracé du pipeline (Cf. 6.2.3). Sept ans après, alors que le projet atteint sa phase de maturation avec la perspective de l'obtention du financement et de l'aval du Groupe de la Banque Mondiale, Elf décide de se retirer du Consortium. Cette décision de retrait d'Elf a déclenché une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France.

6.3.3.1. Le retrait d'Elf du Consortium ou l'élément déclencheur de la crise

Le 8 novembre 1999, Elf et Shell décident de reconsidérer leur participation au Consortium pétrolier. C'est l'Ambassadeur de France au Tchad, M. Alain Du Boispéan, qui annonce la nouvelle aux autorités tchadiennes. Le 9 novembre 1999, la Radio Nationale, par la voix du ministre du pétrole Abdoulaye Lamana, informe la nation que les deux sociétés pétrolières précitées décident de ne plus participer au projet pétrolier de Doba.

L'information fait l'effet d'une bombe. M. Moussa Dago, ministre de la communication, qualifie la décision de « lâchage », de volonté manifeste « tendant à compromettre la réalisation du projet et à mettre en difficulté le Gouvernement vis-à-vis de l'opinion publique ».

6.3.3.2. La phase d'escalade dans la crise

Une manifestation « officielle » est organisée le 16 novembre ; 10 000 personnes défilent dans les rues de la capitale, scandant des slogans anti-français. Bilan : un mort et une dizaine de blessés à l'issue d'affrontements entre jeunes et forces de l'ordre.

---

[656] Paul Collier, *The bottom billion. Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It?* Oxford University Press, 2007.
[657] Michael Ross, *Does oil hinder democracy?* , World Politics (53), 2001.

Manifestation dans la capitale tchadienne contre le retrait de Elf et Shell du projet. A cette occasion, le drapeau français a été brûlé par les manifestants. (Ph. Nhm/Tc)

Source : Tchad et Culture n°209/210, octobre 2002, page 8.

A la suite de ces manifestations populaires, savamment orchestrées par le pouvoir, l'ambassadeur de France au Tchad, M. Alain Du Boispéan a été déclaré *persona non grata* et expulsé du pays. D'où la dimension politique de la crise diplomatique, le gouvernement s'étant servi ici de l'opinion publique pour déclencher une crise dont l'issue aurait été probablement incertaine pour lui compte tenu de son degré de dépendance vis-à-vis de la France.

6.3.3.3. La phase de désescalade dans la crise

La reconstitution du Consortium au mois de février 2000 a fait baisser la tension et a désamorcé la crise. La décision du Groupe de la Banque Mondiale de participer au financement du projet mettra un terme à cette crise, mais les effets et impact de celle-ci se ressentiront durablement dans les relations bilatérales entre les deux pays.

6.3.3.4. Les effets et l'impact de la crise

Cette crise a eu certes pour premier effet de retarder la décision de la Banque Mondiale, car il fallait d'abord reconstituer le Consortium. Cependant, l'effet le plus durable a été le refroidissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la France. Il faudra rappeler que

cette crise était intervenue dans un contexte caractérisé, en France, par la cohabitation entre la gauche et la droite, et au Tchad, par la présence des rebellions armées au Sud comme au Nord du pays.

D'ailleurs, pour comprendre la décision du Tchad d'expulser l'Ambassadeur de France, il y avait en toile de fond le refus du gouvernement français de M. Lionel Jospin d'accéder à la demande du Tchad de voir le dispositif épervier appuyer l'armée tchadienne dans ses opérations contre les rebelles du Sud. Face à cette attitude française, les autorités tchadiennes avaient agité la menace de privilégier l'option libyenne pour le tracé de l'oléoduc et donc de l'exportation du pétrole par cette voie.

6.3.4. Deux crises de nature transnationale

Par crise transnationale, on entend une crise qui se caractérise par les traits distinctifs suivants :

- La présence d'au moins un acteur étatique, en l'occurrence un État - National ;
- L'implication d'autres acteurs (étatiques, infra-étatiques, conglomérat complexe, etc.) aux intérêts divergents ;
- Les effets de cette crise pouvant être ressentis à différents niveaux du système transnational, lequel englobe le système international, les sous-systèmes internationaux et le système politique interne ;
- L'impact de cette crise pouvant affecter directement ou indirectement le système international classique (M. Kaplan).

Moins de cinq ans après l'exploitation du pétrole au Tchad, le pays a connu deux crises qu'on peut, à la lumière des critères ci-dessus énumérés, qualifier de crise transnationale. La première a eu pour principaux protagonistes le Tchad et la Banque Mondiale (6.3.4.1). La seconde a opposé le Tchad et les compagnies pétrolières multinationales (6.3.4.2).

6.3.4.1. La crise entre le Tchad et la Banque Mondiale

Dans les précédents développements (Chapitre 5) on a identifié les différents acteurs impliqués dans l'exploitation du pétrole tchadien. Parmi ceux-ci, le Groupe de la Banque Mondiale est un acteur clé, sans la participation de laquelle l'avènement de l'ère pétrolière au Tchad aurait sans nul doute été différé.

La participation de la Banque Mondiale s'est faite sur la base de plusieurs accords définissant clairement les droits et obligations des parties prenantes au projet. L'un des engagements les plus novateurs est celui relatif au programme de gestion des revenus pétroliers, dont la base juridique est l'Accord de prêt du 29 mars 2001 entre la République du Tchad et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Ce programme prévoit la mise en place par le Tchad, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), d'une série de mécanismes légaux et institutionnels de gestion et de contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers (Cf. Chapitre 5, 5.3.2).

L'adoption par le Tchad de la loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers est une traduction concrète des clauses de l'Accord de prêt susmentionné. L'application de cette loi, pièce maîtresse dans tout le dispositif contractuel, devrait en principe permettre de réaliser l'objectif déclaré de l'exploitation du pétrole tchadien, à savoir la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, l'Accord de prêt précité a mis des verrous pour éviter que cette législation ne soit modifiée par le fait du prince. En effet, l'annexe 5 dudit Accord dispose : « *dans le cadre du Programme, l'Emprunteur convient de ne pas modifier la Loi n°001/PR/99, en date du 11 janvier 1999, portant gestion des recettes pétrolières, ni d'y faire dérogation, d'une manière qui risque d'affecter sensiblement et négativement l'exécution du Programme*»[658].

Or, dès le milieu de l'année 2005, soit moins deux ans après l'avènement des revenus pétroliers, le Gouvernement tchadien décide de ne pas tenir compte de cette clause contractuelle. Le 8 novembre 2005 il adopte, en Conseil des Ministres, un projet de loi portant modification de la législation relative à la gestion des revenus pétroliers. Le 29 décembre 2005, l'Assemblée Nationale du Tchad vote les amendements à la loi 001/PR/1999 du 11 janvier 1999. C'est par 119 voix pour, 13 contre et une abstention, que les députés tchadiens ont voté les modifications à cette loi. Cette votation sera l'élément déclencheur de la crise transnationale entre le Tchad et la Banque Mondiale (6.3.4.1.1).

6.3.4.1.1. Le déclenchement de la crise entre le Tchad et la Banque Mondiale

Dans la soirée du 29 décembre 2005, soit quelques heures à peine après le vote des députés tchadiens, la Banque Mondiale réagit par un communiqué (Cf. Annexe 1 Communiqué Banque Mondiale) : « *Le Président du Groupe de la Banque Mondiale, Paul Wolfowitz*

[658] Accord de prêt du 29 mars 2001 entre la République du Tchad et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), annexe 5 point 2 relatif au programme de gestion des revenus pétroliers.

exprime sa ferme opposition aux amendements de la Loi portant Gestion des Revenus Pétroliers adoptés ce jour par l'Assemblée Nationale Tchadienne. Si ces amendements sont promulgués par le Président de la République du Tchad, ils affaibliront substantiellement le Programme de Réduction de la Pauvreté mutuellement convenu comme condition de prêt de la Banque mondiale dans le cadre du projet pétrolier. La Loi portant Gestion des Revenus pétroliers avait été le facteur déterminant du soutien de la Banque mondiale au Projet d'Exploitation Pétrolière et de Pipeline Tchad Cameroun. Comme partie intégrante de l'accord de prêt de la Banque mondiale, le Gouvernement du Tchad avait explicitement pris l'engagement de ne ni amender, ni déroger aux dispositions de la Loi de manière à affecter matériellement et négativement le Programme de Gestion des Revenus Pétroliers que sous tend cette Loi »[659].

Dans le même communiqué et sur un ton assez inhabituel, le président de la Banque Mondiale avertit l'exécutif tchadien : « *Si ces amendements deviennent force de loi, ils porteront un coup dur au bien être des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du Tchad et représentent une violation matérielle des accords initiaux* ». Dans ce cas de figure, menace M. Paul Wolfowitz, « *la Banque Mondiale a le droit d'exercer des recours en cas de violation du contrat. Ces recours incluraient la suspension de nouveaux crédits ou dons, l'arrêt des déboursements des fonds liés à tout ou partie des opérations en cours, l'accélération du remboursement des prêts et crédits alloués au Tchad* ».

Enfin, dit-il, « *Je suis en consultation avec les autres partenaires du Tchad et nos actionnaires en vue des suites appropriées* ». Après ces consultations, et ne se faisant guère d'illusion quant à la volonté du Tchad de reculer, la Banque Mondiale met à exécution sa menace. Ce sera le début de l'escalade dans la crise, laquelle aura duré six mois mais dont les effets et l'impact se ressentent encore aujourd'hui.

6.3.4.1.2. La phase d'escalade dans la crise

Le 06 janvier 2006, depuis son siège à Washington, la Banque Mondiale publie un communiqué (Cf. Annexe 2 Communiqué Banque Mondiale) dans lequel elle annonce la suspension de ses opérations au Tchad : « *La Banque Mondiale n'accordera pas de nouveaux crédits ou dons au Tchad et suspend les décaissements des fonds de l'Association internationale pour le développement (IDA) alloués à ce pays* », soit environ 124 millions de dollar US.

---

[659] Banque Mondiale, *Communiqué de la Banque Mondiale sur la révision de la loi de gestion des revenus pétroliers*, Communiqué de presse n°2006/227/AFR, 29 décembre 2005.

Dans la même journée, elle adresse une lettre à la banque américaine Citibank, basée à Londres et où sont déposés les revenus pétroliers dus par les compagnies pétrolières au Tchad, lui enjoignant de bloquer les mouvements de fonds sur les différents comptes.

Le 07 janvier, le Ministre tchadien de l'Économie, du Plan et de la Coopération réagit : « *le Gouvernement prend acte de cette décision qui concerne en fait la quasi-totalité des projets financés par la Banque Mondiale au Tchad* », a déclaré M. Mahamat Ali Hassan lors d'un point de presse. Selon ce dernier, le Gouvernement est étonné par la « brutalité » de cette décision « *que les concertations en cours ne laissaient nullement présager. Elle oblige à s'interroger sur les motivations qui déterminent les interventions de la Banque à travers ces projets dits de développement, et donc destinés aux populations les plus démunies, dès lors que leur financement peut être suspendu sous un prétexte dont, au demeurant, le Tchad récuse le bien-fondé* » a déclaré le ministre.

Pour décrédibiliser la Banque Mondiale, M. Mahamat Ali Hassan a poursuivi : «*Le Gouvernement fait observer… que la plupart de ces projets (dont les décaissements sont suspendus) sont financés sur des prêts qui ont largement contribué à atteindre le niveau actuel de notre dette publique dont l'encours à fin novembre, s'élève à 872 milliards de FCFA, 475 milliards étant dus au seul Groupe de la Banque, tous guichets confondus* ».

Enfin, pour le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération « *le service de cette dette pèse lourdement sur les finances publiques, privant ainsi celles-ci d'atouts considérables pour financer notre développement* »[660]. En clair, la Banque Mondiale serait le principal responsable des difficultés que connaît le Tchad et qui poussent le Gouvernement de ce pays à modifier la loi de gestion des revenus pétroliers.

Malgré cette stigmatisation et incrimination de la Banque Mondiale par les officiels tchadiens, sa décision de sanctionner le Tchad a eu un effet boule de neige. Elle a entraîné une série de réactions en chaîne d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux de ce pays.

Le 09 janvier 2006, c'est autour du Fonds Monétaire International (FMI) de faire connaître sa position. Selon Anne O. Krueger, 1ère directrice adjointe du FMI, *« le Fonds soutient les politiques économiques du gouvernement tchadien à travers un accord de Facilité de réduction de la pauvreté (FRPC) et pour la croissance, signé en février 2005, d'un montant*

[660] GRAMP/TC, *Révision de la Loi 001. Les dieux de la haute finance internationale sont-ils en train de tomber sur la tête du Tchad ?* , La Lettre de Transparence, n°16, janvier 2006, p. 2, (http//www.gramp.org ;).

équivalent à 25,2 millions de Droits de tirages spéciaux (DTS), soit environ 36,4 millions de dollars. (…) *Le Président de la Banque Mondiale a annoncé que la Banque a suspendu tous les décaissements sur ses opérations au Tchad. La direction du FMI a été largement informée par la Banque Mondiale et soutient l'action que celle-ci a entreprise »*[661].

Après les réactions de ces deux institutions de Brettons Wood, la Banque Européenne d'investissement (BEI) leur a également emboîté le pas. Elle a aligné sa position sur celle de la Banque mondiale et a informé le Premier ministre du Tchad, Pascal Yoadimnadji, « *qu'elle suspendait sa coopération sur tous nouveaux projets avec le secteur public au Tchad* »[662].

En dépit de ces réactions et sanctions, le président Idriss Déby signe et promulgue la nouvelle version de la loi amendée le 11 janvier 2006, indiquant clairement que le Tchad ne reviendra pas sur sa décision.

Pour affirmer cette volonté, le ministre tchadien des Finances, Abbas Mahamat Tolli, monte au créneau. Dans un communiqué de presse rendu public le 12 janvier 2006, soit le lendemain de la promulgation de la loi révisée, il déclare : « *Le gouvernement vient de prendre connaissance d'une lettre datée du 06 janvier adressée à la Citibank, enjoignant à celle-ci de suspendre tout transfert en direction du Tchad de la part des revenus pétroliers destinés à notre pays* ». Cette mesure, dit-il, est tout à fait injustifiée, car « *déduction faite des échéances de remboursement des crédits, le reste des revenus pétroliers, y compris ceux qui étaient logés dans le compte du fonds des générations futures, sont la propriété du Tchad et non de la Banque Mondiale* ». Le communiqué précise : « *le gouvernement se réserve le droit de tirer toutes les conséquences de cette mesure et prendra les dispositions appropriées pour recouvrer les droits légitimes du peuple tchadien* »[663].

Face à cette escalade symétrique ou crispation des positions, les organisations de la société civile tchadienne appellent au sens de la responsabilité, à la modération et au dialogue (Cf. Annexe 3, Communiqué de la société civile). Dans un communiqué de presse daté du 14 janvier 2006, elles interpellent les protagonistes : « *Dans la situation actuelle de blocage apparent, la société civile demande à la Banque Mondiale d'assumer ses responsabilités en tant qu'acteur central du projet pour trouver une issue par le dialogue. Au Gouvernement, la*

---

[661] GRAMP/TC, *Révision de la Loi 001. Les dieux de la haute finance internationale sont-ils en train de tomber sur la tête du Tchad ?* , op.cit. , p. 1.
[662] Ibid, p. 2.
[663] Journal Hebdomadaire Le Temps, *Modification de la loi 001. Le péché par excès de confiance*, n°463, janvier 2006.

société civile lui rappelle ses responsabilités et l'invite à plus de modération pour le grand bénéfice de la population qui ne doit pour aucune raison souffrir encore plus des mesures supplémentaires qui pourront être prises tant par ces deux parties que par les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du Tchad »[664].

Le 18 janvier 2006, la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC) publie à son tour un communiqué de presse dans lequel elle rend responsable le Gouvernement et l'invite également à plus de modération ainsi qu'au sens des responsabilités.

Le 19 janvier, le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT), un groupe d'opposition politico-militaire, réagira également mais pour saluer la décision de la Banque Mondiale. Ce groupe politico-militaire justifie sa position par le fait que le Gouvernement utilise l'argent du pétrole pour acheter des armes et continuer à entretenir le conflit (Cf. Chapitre 7, Les enjeux géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad).

Des réactions qui seront ignorées par le pouvoir qui continuera le bras de fer avec la Banque Mondiale. Le 20 janvier 2006, l'Assemblée Nationale est appelée à la rescousse par les deux têtes de l'exécutif. S'adressant directement aux députés, le Premier Ministre fait appel au sens patriotique de tous pour soutenir l'action du gouvernement : *« étant donné que nul ne peut présager des délais que nécessitera l'aboutissement des solutions envisagées, nous devons faire preuve d'un maximum de patience et, surtout, de solidarité dans cette épreuve* »[665].

Le Président de la République, quant à lui, s'était adressé aux élus par un message lu par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec l'Assemblée Nationale, M. Abderaman Djasnabaille. Dans son message aux députés, le Chef de l'État révèle que la Banque Mondiale a essayé, avant la promulgation de la loi 001 révisée, d'exercer des pressions sur lui : « *la Banque Mondiale a tenté de me dissuader de ne pas promulguer la loi (…) ; vous conviendrez avec moi qu'une attitude contraire reviendrait de ma part à une abdication des responsabilités que me confie notre loi fondamentale* ». M. Idriss Déby demande aux députés de relever le défi par la sérénité. « *Personne ne nous fera dévier de notre trajectoire* »[666], a-t-il martelé dans son message.

[664] Ibid, p.3.
[665] Le Quotidien Progrès, *Les députés encouragent le gouvernement. Le Chef de l'État appelle les élus au sacrifice*, n°1891, 27 janvier 2006.
[666] Ibid.

Pour faire suite à cette demande de l'exécutif, les députés votent séance tenante une résolution qui légitime le bras de fer du gouvernement avec la Banque Mondiale. Dans cette résolution en six points, les députés disent prendre acte de la communication du Gouvernement. Ils demandent à la Banque Mondiale de reconsidérer sa position vis-à-vis du Tchad et de lever les mesures injustes et illégales imposées à notre pays. En outre, ils exigent de la Banque Mondiale le rapatriement des ressources pétrolières du Tchad. Par ailleurs, ils demandent au Gouvernement de fermer le compte off-shore ; d'exiger du Consortium le logement des revenus pétroliers à la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ; d'envisager la rupture avec la Banque Mondiale, en cas de besoin. Enfin, ils invitent les Tchadiens à prendre conscience de la volonté manifestement impérialiste des autorités de la Banque Mondiale. En définitive, ils soutiennent et encouragent le Gouvernement dans sa mission de défense des intérêts de la République[667].

Renforcé par cette résolution de l'Assemblé Nationale, le Gouvernement contre-attaque. Le Ministre du pétrole envoie une lettre au Consortium pétrolier lui demandant de ne plus alimenter les comptes pétroliers du Tchad à la Citibank qui sont bloqués par la Banque Mondiale. Le point de non retour a été ainsi atteint.

Vers la fin du mois de janvier et début février 2006, des pourparlers sont engagés à Paris pour sortir de la crise, mais aucun compromis n'a été trouvé. L'Union Européenne mandate son Ambassadeur délégué à Washington, M. Charini pour tenter d'assurer une médiation entre les deux parties, mais sans un succès immédiat. C'est dans ce contexte de quasi-impasse qu'intervint l'attaque de la capitale le 13 avril 2006 par les rebelles du Front Uni pour le Changement (FUC), venus des confins du Darfour soudanais, et qui ont essayé de renverser le régime. Un événement qui fera monter la tension d'un cran et aura pour effet d'exacerber la crise entre le Tchad et la Banque Mondiale, mais entraînera également la deuxième crise diplomatiques avec le Soudan (Cf. Chapitre 7. Les enjeux géostratégiques…).

En effet, à l'issue d'un Conseil extraordinaire des ministres tenu le 14 avril 2006, le Gouvernement annonce sa décision de rompre les relations diplomatiques avec le Soudan. Par la même occasion, il lance un ultimatum à la Banque Mondiale et menace d'arrêter la production du pétrole à la date du mardi 18 avril 2006 à 12 h, si cette institution ne levait pas

[667] GRAMPTC, *Résolution de l'Assemblée Nationale lors de sa séance du 20 janvier 2006*, La Lettre de Transparence, n°16, janvier 2006, p. 4.

la mesure du gel des avoirs financiers issus des royalties de la vente du pétrole du Tchad, bloqués depuis le 06 janvier 2006.

Face à cette menace qui vise directement les intérêts des Etats-Unis, ceux-ci réagissent et offrent leur médiation pour trouver une solution à la crise. Dans un communiqué, rendu public le 17 avril 2006 et diffusé sur les ondes de la Radiodiffusion nationale Tchadienne (RNT), « *le Gouvernement est heureux d'accepter l'offre de médiation du gouvernement américain et a décidé d'accorder le répit pour cette médiation proposé par le département d'Etat, à savoir jusqu'à la fin du mois d'avril* ». Le « M. Afrique du département d'État », Jendayi Frazer, est attendu à cet effet dans la capitale tchadienne à une date non précisée, indique le communiqué cité par une dépêche de l'agence de presse Reuters.

C'est finalement le Sous-secrétaire d'État américain adjoint chargé des Affaires africaines, M. Donald Yamamoto, qui sera chargé d'assurer la médiation. Il effectuera une mission à N'Djamena, puis retournera à Washington. Finalement, un accord intérimaire de sortie de crise a été trouvé entre la Banque Mondiale et le Tchad le 26 avril 2006 (Cf. Annexe 4, Communiqué de la Banque Mondiale), c'est-à-dire avant l'expiration de l'ultimatum du Gouvernement tchadien. Cet accord va contribuer à la désescalade dans la crise entre les deux protagonistes.

6.3.4.1.3. La phase de désescalade entre la Banque Mondiale et le Tchad

C'est par un communiqué conjoint (Cf. Annexe 5**)** rendu public le 26 avril 2006 à Washington par la Banque Mondiale, que l'on apprend qu'un accord intérimaire a été trouvé entre cette institution et le Tchad. Cet accord met un terme à quatre mois de crise consécutive à la révision unilatérale par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers.

Selon les termes de cet accord, la Banque Mondiale a accepté, sur son portefeuille de projets au Tchad, de faire des décaissements de fonds pour les secteurs éducation, santé, développement local, lutte contre le VIH/SIDA, agriculture, électricité, eau et infrastructures.

En contrepartie, le gouvernement tchadien accepte de consacrer, dans le budget 2006 révisé, 70% des revenus pétroliers pour les programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté. Cette allocation, toujours d'après l'accord intérimaire, « *exclut les dépenses de sécurité qui, elles, seront financées par les recettes générales du Trésor*».

De plus, « *une fois que la loi de finances rectificative reflète cette répartition et aussitôt que le Consortium effectue les paiements dus dans le compte de l'emprunteur, la Banque autorisera le déblocage chaque mois du tiers du montant total déposé durant les trois prochains mois, avec la compréhension que nous travaillerons sur l'avenir pour trouver un accord définitif durant cette période*», précise l'accord intérimaire.

En retour, « *les autorités tchadiennes acceptent de prendre des actions parallèles pour renforcer le suivi, la transparence et la redevabilité non seulement des revenus directs mais aussi des revenus indirects ainsi que de l'aide au développement* ». La question que nombre d'observateurs se sont posée était de savoir ce qui finalement a bien pu décider la Banque mondiale à lâcher du lest.

Pour le Président de cette institution, ce sont d'abord les raisons d'ordre humanitaire : « (…) *il y a de nouvelles pressions significatives dues à la présence des réfugiés et des déplacés de l'intérieur à cause du conflit dans la région. Dans un village, Goz-Beida, qui a été visité par la délégation de l'équipe multi bailleurs, entre 200 à 300 personnes arrivent chaque jour, accroissant les tensions avec les populations locales autour de l'eau, de la nourriture et du cheptel».*

Ensuite, devait ajouter M. Paul Wolfowitz *:* « *même avant les récents développements, les populations tchadiennes étaient parmi les plus pauvres d'Afrique, avec des perspectives peu encourageantes. Notre objectif a toujours été d'aider le Gouvernement à améliorer les services essentiels, pour les populations tchadiennes nécessiteuses, allant des projets de lutte contre le VIH/SIDA à celui des routes en passant par les écoles. La suspension de l'aide était une décision difficile, mais une décision que la Banque a dû prendre au regard des évolutions qui ont touché la substance de l'accord original qui vise à s'assurer que les ressources pétrolières allaient bénéficier aux populations pauvres du Tchad ».*

Au-delà de ces raisons déclarées, la Banque Mondiale n'avait pas d'autres choix que de trouver une solution à la crise. Car elle a manifestement subi de fortes pressions de certains de ses actionnaires, dont la France et surtout les États-unis. Certes, la crédibilité de la menace du Gouvernement tchadien de fermer les vannes de l'oléoduc transportant le brut de Doba pouvait être sujette à caution. Cependant, dans une conjoncture internationale caractérisée par la flambée des prix, cette menace a été prise très au sérieux par le Consortium (Exxon, Chevron, Pétronas) qui a dû faire des pressions indirectes sur le gouvernement américain, lequel à son tour a dû exercer des pressions directes sur la Banque Mondiale pour l'amener à

conclure cet accord intérimaire. Sinon, qu'est-ce qui justifierait l'offre de médiation des États-unis, suivie de la mission à N'Djamena du Sous-secrétaire d'État américain adjoint chargé des Affaires africaines, M. Donald Yamamoto ?

Les pressions françaises sur la Banque mondiale s'expliquent, d'une part, par le fait que la France apporte un soutien inconditionnel au régime de Idriss Déby ; et d'autre part, parce que la France de Chirac n'avait jamais adhéré à la décision de M. P.Wolfowitz de suspendre les financements des projets, encore moins celle du blocage du compte offshore du Tchad à Citibank de Londres.

Avec cet accord intérimaire, de quelles garanties dispose la Banque mondiale pour s'assurer que le Gouvernement respecte un engagement de principe, au moment de la conclusion de l'accord définitif, alors qu'il n'a pas hésité à violer unilatéralement ses obligations contractuelles ?

Pour M. Paul Wolfowitz *«le Gouvernement du Tchad a accepté de prendre des dispositions pour restaurer la confiance avec la communauté des donateurs internationaux, y compris en spécifiant dans la nouvelle loi de finances que 70% des revenus pétroliers du compte de l'emprunteur seront utilisés pour la réduction de la pauvreté. L'Accord définitif est encore à trouver, mais je salue les efforts du Gouvernement pour tenir compte de cette question. Nous croyons que les étapes définies dans cet accord indiquent le chemin à suivre pour s'assurer que les populations verront les bénéfices de l'aide et des revenus pétroliers que leur pays reçoit ».*

Comme on peut le constater, la Banque Mondiale n'a fait qu'entériner les modifications apportées à la loi 001/PR/1999 portant gestion des revenus pétroliers, devenue loi n° 002/PR/2006 du 11 janvier 2006. En outre, elle a admis le fait que les revenus pétroliers indirects (impôts sur les bénéfices des sociétés, dividendes, autres taxes, etc.), qui sont versés directement au Trésor public, peuvent servir à financer les dépenses de sécurité (achats d'armes, d'équipements et autres moyens militaires, etc.) !

L'accord intérimaire ayant contribué à la décrispation de la situation, la mission de bons offices de l'Union Européenne a pu reprendre. Celle-ci a permis aux deux parties de signer un protocole d'accord le 13 juillet 2006 pour mettre un terme à la crise.

C'est par un communiqué de presse daté du 13 juillet 2006 et publié à Washington DC que le Gouvernement de la République du Tchad, représenté par le Ministre des Finances, M. Abbas

Mahamat Tolli, et la Banque Mondiale, représentée par son Vice-Président pour la Région Afrique, M. Nils Tcheyan et la Conseillère du Président Mme Robin Cleveland, ont annoncé la signature d'un Protocole d'Accord (Cf. Annexe 6) mettant fin à la crise qui a opposé les deux parties. Pour les organisations de la société civile qui ont réagi en publiant un mémorandum, cet accord est loin d'apporter une solution définitive (Cf. Annexe 7, mémorandum de la société civile).

Composé de quatre sections, le Protocole d'accord précise tout d'abord le contexte dans lequel il est intervenu, les objectifs recherchés et les modalités d'utilisation des fonds pétroliers, avant d'aborder les aspects liés à sa mise en application et les perspectives futures. Il indique également les raisons qui ont poussé à la conclusion de cet accord.

Selon la Banque Mondiale, cet accord vient entériner celui du 26 avril 2006, signé par les mêmes parties, sur la manière dont les ressources pétrolières doivent être gérées eu égard à la modification de la loi 001/PR/99 du 1er janvier 1999 par la Loi 002 du 11 janvier 2006. Il s'agit, selon les parties, d'améliorer le cadre de gestion des ressources pétrolières et des dépenses publiques pour la lutte contre la pauvreté. Le document précise que cet accord doit rester en vigueur jusqu'à la révision du Document Cadre de Réduction de la Pauvreté qui servira de base d'élaboration du budget 2008 et l'adoption des textes légaux à cet effet.

Pour la Banque Mondiale, ce Protocole établit les nouvelles bases de collaboration avec le Gouvernement Tchadien dans le cadre de la gestion des revenus générés par le projet pétrolier Tchad-Cameroun.

Dans sa section III, l'accord spécifie ces nouvelles bases d'utilisation des fonds pétroliers. On peut y lire que les parties se sont accordées sur les principales composantes de la stratégie de réduction de la pauvreté au Tchad et l'accélération de la croissance économique. Ainsi, celles-ci s'accordent sur le fait que les dépenses budgétaires soient centrées sur les domaines suivants : l'éducation (primaire, secondaire, supérieure, formation professionnelle), santé et affaires sociales, infrastructures (transport, urbanisme, habitat, télécommunications, énergie et pétrole), développement rural (agriculture, élevage, environnement et eau), gouvernance (justice, lutte anticorruption, décentralisation, déminage et sécurité).

D'autres éléments nouveaux sont ainsi introduits parmi les secteurs dits prioritaires. Cela concerne le domaine de la Gouvernance (justice, décentralisation, déminage, sécurité et lutte

contre la corruption) et celui des Infrastructures avec l'introduction des Postes et Télécommunications.

Les dépenses budgétaires des secteurs ci-dessus spécifiés s'inscriraient désormais dans le cadre d'un budget pluriannuel appelé Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), et ceci, dès le budget 2007, dont l'élaboration sera appuyée par les experts du FMI et de la BM. Les ressources excédentaires seront régies par un mécanisme spécial à mettre en place d'ici la fin de l'année 2006, pour garantir leur mobilisation ultérieure quand le besoin se fera sentir et ceci, selon les parties, garantira aussi la stabilité de l'économie.

La section IV du Protocole d'Accord concerne les clauses transitoires, les modalités d'application et les perspectives de l'accord. De plus, elle indique que des mesures seront prises à court terme par les autorités tchadiennes pour renforcer la gestion budgétaire ainsi que les capacités du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP). En outre, elle prévoit des consultations entre les parties tous les six mois pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de cet accord.

Enfin, l'une des clauses essentielles de ce Protocole d'Accord stipule que les deux parties s'engagent à s'acquitter de leurs obligations respectives. Elles conviennent de « *ne prendre aucune mesure de nature à empêcher ou compromettre son exécution* ». Malheureusement, plus de deux ans après la signature de cet accord, les principales clauses dudit Protocole ne sont pas respectées par le Tchad, prolongeant ainsi les effets dommageables et l'impact de la crise.

6.3.4.1.4. Les effets de la crise entre le Tchad et la Banque Mondiale

La première conséquence immédiate de la décision de la Banque Mondiale de suspendre ses opérations au Tchad fut l'arrêt des décaissements des tranches restantes des financements accordés au titre du guichet IDA, soit 124 millions de dollars US. Cela concerne près d'une dizaine de projets couvrant les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie, du développement rural, etc.

De plus, l'alignement des positions du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur la décision de la Banque Mondiale de suspendre ses opérations avec le Tchad a eu des répercussions négatives pour le pays. Car l'accord de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), signé par le Tchad et le FMI en février 2005, étant la base de l'engagement des partenaires multilatéraux tels que l'Union Européenne (UE) et la Banque Africaine de Développement (BAD), ces derniers

avaient également arrêté leur coopération au moment de la crise. Du coup, les décaissements du financement des programmes et projets sociaux soutenus par la communauté des bailleurs de fonds ont été également suspendus.

Par ailleurs, cette situation de crise entre le Tchad et ses principaux partenaires au développement a entraîné l'éloignement de l'échéance d'éligibilité du pays à l'annulation de sa dette extérieure, alors qu'il devait figurer parmi la deuxième vague de pays éligibles. Pour le Tchad, le montant de la dette à annuler dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (IPPTE) était estimé à environ 700 milliards de FCFA, soit un peu plus de 100 millions d'Euros, au moment de cette crise. Plus de deux ans après la fin officielle de cette crise, le Tchad n'a toujours pas atteint le point d'achèvement devant lui permettre d'être éligible.

Enfin, le Gouvernement tchadien en modifiant la loi, a allégué la tension de trésorerie qui l'empêche de faire face à une crise sociale persistante et de lutter efficacement contre la pauvreté. En réalité, la flexibilité revendiquée par le Gouvernement, avait pour but d'avoir les mains libres et d'utiliser les revenus pétroliers à sa guise.

Pour preuve, celui-ci a tenté de dissimuler les fonds destinés aux générations futures et rapatriés du compte de la Citibank. En effet, selon la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale, « *les documents budgétaires transmis à l'Assemblée Nationale ont été profondément modifiés à la suite d'âpres discussion avec le Ministère des finances. Il s'agit principalement de la non inscription dans le projet de la Loi de finances 2006 d'une somme de 20,8 milliards de FCFA rapatriée du compte du Fonds des générations futures* »[668]. D'ailleurs, à cette somme, il faut ajouter le solde des ressources pétrolières de 2005, d'un montant de 8,595 milliards de FCFA, qui a failli disparaître de la même manière[669].

Plus largement, cette crise entraîne une perte de crédibilité du Tchad auprès de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Car, en moins d'une année, le Gouvernement a remis en cause tous les engagements pris dans le cadre de l'exploitation du brut de Doba.

En définitive, outre ces effets ci-dessus décrits, cette crise continue d'avoir un impact tant sur le système politique interne, avec des répercussions sur les autres niveaux systémiques, que sur les relations avec la Banque Mondiale.

---

[668] GRAMPTC, *Tentative de dissimulation de 29, 395 milliards de FCFA des revenus pétroliers !* , Lettre de Transparence n°17, février 2006, p.1.
[669] Ibid.

6.3.4.1.5. L'impact de la crise entre la Banque Mondiale et le Tchad

L'impact de cette crise sur le système politique interne est considérable. En sortant victorieux de ce bras de fer avec la Banque Mondiale, le régime en place a pu reprendre le contrôle sur l'exploitation du pétrole et l'utilisation des revenus qui en découlent. En effet, le 14 février 2008, soit moins de deux semaines après la deuxième tentative majeure de renversement du pouvoir légal par des groupes armés tchadiens venus des confins du Darfour soudanais, l'exécutif a pris des mesures qui ont rendu inopérants les mécanismes de gestion et de contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers.

Ainsi, c'est par décret présidentiel n°192/PR/2008 du 14 février 2008 que « les procédures de passation des marchés publics et de contrôle des dépenses publiques sont suspendues » (Cf. Annexe 8, Décret portant suspension de la procédure de passation des marchés publics et de contrôle des dépenses publiques). En d'autres termes, il n'y a plus aucune obligation de rendre compte par les mandataires publics de la gestion des ressources nationales. Par conséquent, plus aucun respect des engagements extérieurs dont ceux pris avec la Banque Mondiale dans le cadre du Programme de gestion des revenus pétroliers, en l'occurrence la mise en œuvre des clauses du Protocole d'accord du 13 juillet 2006. S'agit-il des effets d'airain des circonstances non voulues par la Banque Mondiale ?

Il est évident qu'en acceptant dans l'une des dispositions dudit Protocole que des ressources appropriées seront affectées à la sécurité, la Banque Mondiale a légitimé l'utilisation par le Gouvernement des revenus pétroliers dans les dépenses militaires. Car, grâce à l'argent du pétrole, le pouvoir accroît le potentiel militaire qui lui permet de continuer à faire la guerre aux groupes armés tchadiens mais aussi à alimenter la conflictualité transfrontalière, notamment avec le Soudan **(**Cf. Chapitre 7 Analyse des enjeux géostratégiques). Du coup, la raison d'être même de l'implication de la Banque Mondiale dans le projet pétrolier tchadien, à savoir prémunir les investisseurs contre le risque politique lié à l'instabilité politique, est remise en cause. Pire, sa motivation idéologique ainsi que son objectif de participer au projet pour favoriser la lutte contre la pauvreté au Tchad est sujets à caution.

6.3.4.2. La crise entre le Tchad et les compagnies pétrolières multinationales

Moins de deux mois après la signature du Protocole d'accord du 13 juillet 2006 avec la Banque Mondiale, qui consacre la victoire du Tchad sur cette dernière, le président tchadien prend l'initiative du déclenchement de la deuxième crise transnationale, cette fois-ci avec comme protagonistes les compagnies pétrolières multinationales. Pour mieux comprendre le

déroulement et appréhender les enjeux de cette crise, il est indispensable de la resituer dans son contexte.

6.3.4.2.1. Le background ou contexte de la crise

Si, comme on va le montrer dans la sous-section suivante, le déclenchement de la crise avec les compagnies pétrolières date du 26 août 2006, ses origines remontent à plus de deux ans. En effet, c'est le 07 octobre 2004, soit un an à peine après l'exportation des premiers barils de pétrole du Tchad, que le service de presse de la Présidence de la République du Tchad diffuse un communiqué avec un titre évocateur : « Pétrole tchadien, arnaque, opacité et fraude du Consortium dans l'exploitation du brut de Doba » (Cf. Annexe 9, Communiqué présidence).

Dans ce document, véritable réquisitoire contre les compagnies pétrolières qui exploitent le pétrole tchadien de Doba, plusieurs aspects de la Convention de 1988 furent pointés comme n'étant pas respectés par le Consortium pétrolier. Parmi les griefs relevés dans le communiqué, il y avait la question du prix de vente du brut de Doba, le non versement de la redevance due à l'échéance, les problèmes liés aux frais de siège, à l'assurance et surtout la mesure de la quantité de brut exporté.

À propos du prix de vente du pétrole du Tchad, le communiqué précise : « le prix de vente du pétrole tchadien est inférieur à 20 $; pourtant le prix du baril est de 50 $ sur le marché international aujourd'hui. Cette pratique place un poids considérable sur les maigres ressources que le Tchad prévoit de tirer de son pétrole ». Ainsi, selon toujours les termes de ce communiqué, « les ventes se font avec une décote de 10,12 $ par baril par rapport au prix de Brent. En clair, si le Brent est à 40 $, le pétrole tchadien sera vendu à 29 $, prix sur lequel il faut encore déduire 10,52 $ pour le transport ».

S'agissant du non paiement de la redevance, le communiqué présidentiel indique que « les revenus du Tchad de septembre à novembre 2003, soit un trimestre, n'ont pas été payés. Le Consortium estime que cela constitue le « stock mort » qui ne peut être payé qu'à la fin de la production, c'est-à-dire après les 25 ans estimés pour la production du pétrole de Doba ».

En outre, le désaccord entre les deux parties porte sur le lieu d'installation du système de comptage du brut exporté. Le communiqué renseigne sur le blocage des négociations à ce sujet : « L'intransigeance du consortium n'a pas permis de faire aboutir les négociations. Malgré les dispositions claires de l'article 13 de la Convention, qui stipulent que le système de comptage doit se faire à Komé, le Consortium s'obstine dans sa logique de fouler aux pieds la Convention qui a prévu le système de comptage à Komé et non à Kribi ».

Dans une déclaration faite plusieurs jours après la diffusion de ce communiqué, Exxon Mobil a affirmé que « le Consortium s'est toujours conformé aux accords en vigueur avec le gouvernement… et avec toutes les lois tchadiennes qui régissent nos activités au Tchad. Contrairement aux commentaires attribués au gouvernement, nous avons continuellement transmis toute information commerciale appropriée concernant le pétrole brut au gouvernement selon nos accords avec le gouvernement »[670]. Certes, faisait observer l'opérateur du Consortium, « de temps à autre, des divergences de vues peuvent survenir en ce qui concerne l'interprétation de contrats. Dans ce cas notre objectif est de rechercher les solutions équitables par la discussion. Toutefois, il y a des mécanismes de résolution de conflit dans les accords, y compris l'arbitrage, qui peuvent être employés pour résoudre certaines impasses »[671].

Une semaine après la publication de ce communiqué, largement diffusé par la Radio et la Télévision nationales tchadiennes, le Tchad a organisé la première Conférence internationale sur l'industrie pétrolière et gazière au Tchad. Comme pour exprimer leur mécontentement aux autorités tchadiennes, les sièges réservés aux représentants d'Exxon Mobil dans la section VIP étaient vides. Prenant la mesure du risque d'escalade dans cette crise, le président Déby, dans ses remarques préliminaires en ouverture de ladite conférence, a utilisé un ton conciliant, déclarant même que le Tchad et ses associés dans le projet pétrolier devaient « *coopérer dans la dignité et le respect mutuel… Nous demandons à nos partenaires de faire preuve de bonne foi et d'honnêteté afin de nous aider à éviter le syndrome qui frappe certains pays producteurs et exportateurs de pétrole. Ne travaillons pas seuls, mais dans une totale transparence au profit de tous* »[672].

Pour donner le gage de la bonne foi du Consortium, Exxon Mobil a organisé un atelier de trois jours, à l'intention de quelques fonctionnaires ainsi que des membres du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), sur la détermination des revenus pétroliers et l'établissement du prix du mélange du *Doba Blend*.

En définitive, même si la crise a été ainsi évitée sans qu'il y ait eu de vraies solutions aux revendications du Tchad, cela a été l'occasion pour les autorités tchadiennes de tester la

[670] Nikki Reish et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, op.cit. , p. 49.
[671] Ibid.
[672] Ibid.

réaction des compagnies pétrolières en attendant que la conjoncture soit favorable. Ce fut le cas avec le déclenchement de la crise du mois d'août 2006.

6.3.4.2.2. Le déclenchement de la crise avec les compagnies pétrolières

C'est le samedi 26 août 2006, au palais présidentiel, devant un public composé des députés, des présidents des grandes institutions de l'État, des chefs de partis politiques de l'opposition et de certains représentants des organisations de la société civile, que le président de la République prend l'initiative de déclencher la crise avec deux des trois compagnies pétrolières membres du Consortium.

Après avoir annoncé l'objet de la rencontre, qui est de porter à la connaissance de l'assistance « l'état des relations entre notre pays et ses deux partenaires du Consortium pétrolier, à savoir Chevron et Pétronas », le Chef de l'État fournit les raisons du mécontentement du Tchad vis-à-vis de ces compagnies : « En date du 11 et 18 avril 2006, le gouvernement a adressé des correspondances demandant aux deux partenaires cités ci-dessus d'honorer leurs engagements, conformément aux clauses contractuelles relatives aux paiement de l'Impôt sur les sociétés exploitant le brut tchadien. Malheureusement, le gouvernement n'a enregistré aucune réaction de leur part. Ce silence nous a obligé à adresser une mise en demeure en date du 10 août 2006 aux sociétés Chevron et Pétronas aux fins d'honorer leurs engagements. Nonobstant cette mise en demeure, jusqu'à ce jour, nous continuons à attendre vainement la réaction de celles-ci ». En conséquence, « dès demain, les représentants de Chevron et de Pétronas doivent fermer leurs bureaux, quitter le Tchad et les champs pétrolifères. Entre temps, le Tchad va gérer leur part qui représente 60% » (Cf. Annexe 10, Déclaration du Chef de l'Etat tchadien).

Par la même occasion, le président de la République annonce que le gouvernement va renégocier les conventions de 1988 et 2004 pour que le Tchad entre dans la production de son brut. La renégociation des contrats, voilà le vrai enjeu de cette crise avec les compagnies pétrolières, dont le non paiement de l'impôt sur les sociétés par les deux compagnies incriminées ne constitue que le prétexte. Car, aussi bien la substance de la déclaration du Chef de l'État que les actes qui suivront permettrent de voir les réelles motivations.

6.3.4.2.3. Déroulement et dénouement de la crise

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, cette crise ne s'est pas déroulée et dénouée selon le schéma classique allant de la phase d'escalade à celle de désescalade. Elle a été déclenchée par les autorités tchadiennes qui ont annoncé un certain nombre de mesures dont les plus

importantes concernent l'expulsion des deux compagnies pétrolières et la renégociation des conventions.

Dans la réalité, Chevron et Pétronas n'ont pas physiquement de bureaux au Tchad pour que ceux-ci soient fermés. Les intérêts contractuels de ces deux compagnies membres du Consortium sont gérés par l'opérateur Exxon Mobil. Même si finalement elles ont payé les 250 milliards de FCFA exigés par le gouvernement tchadien au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), elles ont conservé intégralement leur part dans le Consortium, soit 35% pour Chevron et 25% pour Pétronas.

6.3.4.2.4. Les effets et l'impact de la crise avec les compagnies pétrolières

Le principal effet de cette crise est de montrer la complexité des relations entre le Tchad et les compagnies pétrolières mais aussi et surtout l'état des rapports de forces. Certes, une commission a été mise en place au lendemain du déclenchement de la crise pour renégocier les conventions de 1988 et de 2004. Or, après plusieurs mois d'atermoiements puis de démarrage des travaux, la commission a été dissoute sans résultats tangibles et sa mission confiée au Ministère du Pétrole. Depuis lors, on n'entend plus parler de la renégociation des conventions. C'est le reflet des rapports de forces du moment entre les parties contractantes, à savoir le Tchad et les compagnies pétrolières membres du Consortium.

Toutefois, lorsque la conjoncture sera favorable, le Tchad remettra sur le tapis la question des gains tirés de l'exploitation de son pétrole, jugés maigres voire dérisoires par rapport à ceux des compagnies pétrolières. Cela signifie que la crise va resurgir d'un jour à l'autre, tant que la partie tchadienne considère qu'elle est contractuellement lésée.

D'un autre côté, cette crise a pour impact de donner un mauvais signal aux investisseurs étrangers quant à l'environnement politique et juridique tchadien. En effet, en dépit des clauses de stabilisation qui est un élément important pour les compagnies pétrolières, on voit bien que du jour au lendemain et en fonction des conjonctures, les contrats peuvent être remis en cause. Or, l'investissement dans le domaine pétrolier est lourd et très onéreux et nécessite des garanties juridiques suffisantes. Il est donc clair que, si l'insécurité juridique s'ajoute à l'instabilité politique, cela rendra le pays non attractif aux investisseurs potentiels.

D'ailleurs, la menace proférée par les autorités tchadiennes de stopper la production lors de la crise avec la Banque Mondiale avait déjà constitué un précédent très suspicieux pour les compagnies pétrolières multinationales actuelles et futures.

En effet, le fait que les investisseurs actuels et potentiels jugeraient que les engagements du Gouvernement tchadien sont insuffisamment crédibles peut les éloigner de ce pays. Sollicités pour investir au Tchad, ils redouteraient des comportements opportunistes de la part des autorités nationales et se méfieraient du non respect des engagements. Ainsi, anticipant cette situation, ils seraient conduits à sous investir par crainte de ne pas récupérer leurs coûts. Ce qui mettrait en cause toutes les politiques d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles du pays.

En définitive, la prévention de telle crise se situe en amont, c'est-à-dire au moment des négociations et de la conclusion des contrats pétroliers. L'intérêt bien compris de chacune des parties doit être l'élément primordial. Ce qui n'est pas toujours le cas. Généralement mieux outillées et disposant de plus de moyens financiers ainsi que d'experts techniquement très expérimentés, les compagnies multinationales profitent des faiblesses des États pour obtenir des contrats très juteux. Dans un premier temps, et c'est le cas avec le Tchad, ces États acceptent de jouer le jeu pour attirer les investisseurs. Puis, une fois qu'ils sont en position de remettre en cause les contrats, ils n'hésitent pas à le faire. On l'a vu avec la vague des nationalisations intervenues dans la plupart des pays producteurs et exportateurs de pétrole, après les deux chocs pétroliers.

6.4. CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Dans ce sixième chapitre, on a mis en exergue les enjeux géopolitiques internes et externes de l'exploitation du pétrole au Tchad. Il en résulte très clairement que ces enjeux sont soit facteurs, soit vecteurs de la conflictualité que connaît ce pays, surtout durant ces cinq dernières années.

En effet, depuis l'avènement de l'ère pétrolière au Tchad vers le début des années 2000, ce qui caractérise le contexte national général est la résurgence de la conflictualité. Celle-ci se manifeste, de façon récurrente, à travers plusieurs faits et événements : dissensions au sein du parti politique présidentiel, quelques tentatives de coups d'État, une série de défections militaires de soldats et officiers issus de la garde présidentielle, deux tentatives majeures de renversement du régime, en avril 2006 et février 2008, la contestation ouverte du régime par l'opposition politique légale ; et enfin la défiance des citoyens vis-à-vis du système politique interne.

Parmi les variables explicatives de cette conflictualité interne, il y a le facteur pétrolier. On a pu établir la corrélation entre l'exploitation du pétrole et la survenance de certaines de ces crises. Ainsi, il a été démontré que la décision du régime en place de réviser la Constitution afin de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels dans le but de permettre à l'actuel président de rester en place *ad vitam aeternam* procède de la volonté d'appropriation et de contrôle de la rente pétrolière. La crise intrasystémique bidimensionnelle (Cf. 6.3.1) et la crise systémique tridimensionnelle (6.3.2), consécutives à cette décision, ont permis de vérifier amplement notre première hypothèse particulière. Celle-ci consistant à dire qu'avec l'exploitation du pétrole au Tchad, et l'avènement de la manne pétrolière, on allait assister à une rude compétition entre élites nationales, régionales et locales pour l'appropriation ou le contrôle de la rente qui en découle. Ce qui aura pour corollaire, entre autres, de générer toutes sortes de crises, de tensions, voire de conflits violents, pouvant hypothéquer les chances de développement du pays grâce à l'utilisation des revenus pétroliers.

Par ailleurs, toujours en lien avec l'exploitation du pétrole, on a identifié une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France et deux crises transnationales, dont l'une entre le Tchad et la Banque Mondiale et la deuxième avec les compagnies pétrolières. Ces crises ont révélé les enjeux géopolitiques externes de l'exploitation du pétrole au Tchad. Au nombre de ces enjeux, on a mis en exergue les quatre plus fondamentaux. Primo, le pétrole tchadien a été et est, depuis plus de cinq décennies, un des facteurs d'ingérences étrangères dans le jeu politique interne (Cf. 6.2.1). Secundo, le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun est motivé par des considérations géopolitiques guidées par l'anglophobie ou le syndrome de Fachoda (Cf. 6.2.2). Tertio, l'implication du Groupe de la Banque Mondiale dans la réalisation du projet d'exportation tchadien est une décision à caractère géopolitique (Cf. 6.2.3). Quarto, le caractère transfrontalier de la plupart des bassins pétrolifères tchadiens, en même qu'il constitue une source de heurts d'intérêts réels ou potentiels entre le Tchad et ses voisins, offre une opportunité de coopération à travers des mesures d'exploitation conjointe des gisements contigus (Cf. 6.2.4).

En définitive, l'analyse des enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad, ainsi que des heurts d'intérêts qui y sont liés, montre que le pétrole tchadien n'est pas une « source d'harmonie et de réconciliation entre les fils et les filles du Tchad ». Il ne sert pas non plus « la paix au Tchad, la paix avec nos voisions, avec le reste de l'Afrique et le reste du monde », bien au contraire.

CHAPITRE 7 ANALYSE DES ENJEUX GÉOSTRATÉGIQUE DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE AU TCHAD

Si dans la relation de conflictualité la posture de tout acteur géopolitique vise à réaliser ses ambitions, par l'utilisation de divers moyens dont l'influence et le contrôle, la géostratégie privilégie les moyens coercitifs, notamment la contrainte, voire la force à cet effet. Cette dernière prend plusieurs formes dont la manifestation suprême est la guerre.

La guerre apparaît comme le moyen le plus simple d'imposer sa volonté, d'étendre son pouvoir et d'augmenter sa richesse. Dès lors elle entretient avec l'économie des relations anciennes. Chez certains peuples elle faisait même figure d'activité majeure, nomades du désert razziant les agriculteurs sédentaires ou « barbares » à la recherche de butin et de terres[673].

De nos jours, les formes ont changé plus que les faits. Les liens entre guerre et économie demeurent étroits et prennent plusieurs dimensions : la guerre se déclenche pour des motifs parmi lesquels l'économie joue un rôle important ; la guerre se déroule sur tous les fronts, y compris économique (mesures de rétorsion, d'embargo) ; la plupart des guerres mobilisent des moyens économiques considérables ; la guerre provoque des changements économiques majeurs[674], etc.

L'exploitation du pétrole au Tchad, ressource économique d'intérêt stratégique, corrobore cette vérité historique et contemporaine. Elle révèle plusieurs dimensions fondamentales de cette réalité dont trois principales. D'abord, l'argent du pétrole constitue le nerf de la guerre fratricide entre le régime en place et les groupes en rébellions armées (7.1). Ensuite, il est le carburant de la conflictualité transfrontalière, à savoir la crise du Darfour et de ses répercussions (7.2). Enfin, le pétrole apparaît comme l'enjeu majeur de la compétition et des rivalités entre puissances étrangères aux confins du Tchad et du Soudan (7.3).

[673] Pascal Gauchon et al. , *Le Monde. Manuel de Géopolitique et de Géoéconomique*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 2008, p. 339.
[674] Ibid.

7.1. L'ARGENT DU PÉTROLE COMME NERF DE LA GUERRE FRATRICIDE

Depuis plus de quatre décennies, le Tchad connaît une situation d'instabilité politique récurrente. Celle-ci s'explique par une multitude de facteurs tout autant endogènes qu'exogènes. Il existe à ce propos une abondante littérature[675] qui rend bien compte de cet état de fait. Toutefois, l'entrée de ce pays dans le cercle des pays producteurs et exportateurs de pétrole au début des années 2000 a donné une dimension nouvelle à la conflictualité tchadienne. Car, l'avènement des revenus pétroliers s'est traduit par l'augmentation des dépenses militaires de l'État (7.1.1), et en corollaire, par l'accroissement du potentiel militaire de l'Armée Nationale Tchadienne (7.1.2).

7.1.1. L'augmentation des dépenses militaires de l'État

Selon les engagements pris dans le cadre de la réalisation du Projet d'exportation tchadien par le Gouvernement du Tchad vis-à-vis du Groupe de la Banque Mondiale, les revenus pétroliers doivent être consacrés essentiellement à la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que les mécanismes mis en place pour l'utilisation de ces revenus prévoient que ceux-ci seront destinés aux secteurs prioritaires dont l'éducation et la santé (Cf. Chapitre 5, 5.3.2.1).

Par contre, les dépenses de sécurité, qui relèvent du domaine de la souveraineté de l'Etat, seront financées sur les recettes budgétaires nationales hors pétrole. Or, dès l'année 2000, soit quatre ans avant l'inscription des premiers revenus pétroliers dans le Budget de l'Etat, les autorités tchadiennes avaient donné un mauvais signal. Une bonne partie des 25 millions de dollars américains, soit 17 125 000 000 de FCFA, d'un bonus pétrolier a été utilisée pour des dépenses militaires. Ce bonus était versé par les compagnies pétrolières CHEVRON et PETRONAS lors de la reconstitution du Consortium pétrolier de Doba à la suite du retrait de SHELL et ELF en novembre 1999.

Face au tollé général que cela a provoqué au moment même où le Tchad s'était engagé à consacrer exclusivement les ressources pétrolières à la lutte contre la pauvreté, les autorités ont fait preuve de bonne foi en jouant le jeu de la transparence. C'est ainsi que par Lettre n°271/MF/CAB/01 du 28 avril 2001, le Gouvernement du Tchad a donné mandat à la Cour Suprême afin qu'elle réalise un Audit de la gestion dudit bonus.

---

[675] Parmi ces publications, on peut citer : Christian Bouquet , *Tchad : genèse d'un conflit,* Paris, L'Harmattan, 1982; Robert Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984),* Paris, Khartala, 1987 ; Ngangbet Michel, *Peut-on encore sauver le Tchad*, Paris, Khartala, 1984; Netcho Abbo, *Mangalmé 1965. La révolte des Moubi,* Saint-Maur, Sépia, 1996 ; Mohamed Tétémadji Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2005, etc.

Selon le rapport élaboré par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, dans le cadre dudit Audit, c'est un montant de 4 269 079,15 millions de dollars, soit environ 2.924.319.115 FCFA qui est affecté aux dépenses militaires[676]. Elles ont servi à financer la guerre au nord contre l'un des principaux mouvements rebelles, le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) de l'ancien ministre de la défense Youssouf Togoïmi, tué en 2002 dans un attentat[677].

Certes, comparé aux allocations budgétaires du Ministère de la défense (cf. Tableau ci-dessous) de la même année 2000, ce montant, même s'il représente un tiers (1/3) du total des dépenses, peut paraître dérisoire. Toutefois, c'est le fait que ces dépenses sont effectuées avec les revenus pétroliers qui pose problème. Ce fut un mauvais présage pour l'avenir.

De 2000 à 2003, c'était la période de construction des infrastructures pétrolières (oléoduc, plates-formes, base vie, etc.). Il n'y avait pas de revenus pétroliers substantiels inscrits dans le Budget de l'Etat. Car, même si l'exportation des premiers barils a démarré officiellement le 10 octobre 2003, les recettes pétrolières ne sont prises en compte que dans le Budget 2004. C'est également l'année où le régime a fait face à la première tentative de coup d'Etat (Cf. Chapitre 6, 6.3.2.2).

En 2005, lorsque le régime s'est davantage fissuré avec les désertions au sein de la garde républicaine et la reprise des activités des groupes armés, jusque-là inactifs, la réflexion autour de la remise en cause du « sacro-saint principe » de non utilisation des revenus pétroliers pour des dépenses de sécurité a germé. D'où la crise ayant opposé le Tchad à la Banque Mondiale au sujet de la révision de la loi de gestion des revenus pétroliers (Cf. Chapitre 6, 6.3.4.1).

Cette modification de la loi de gestion des revenus pétroliers a eu une double conséquence. D'un côté, elle a permis au Gouvernement de reprendre le contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers. Celui-ci a fait reconnaître et admettre par la Banque Mondiale qu'il peut désormais utiliser les revenus pétroliers dans les dépenses militaires et de sécurité (Cf. Annexe 6, *Protocole d'accord du 13 juillet 2006, section III, b*). De l'autre côté, et conséquemment, les dépenses militaires et de sécurité vont exploser, surtout à partir de l'année 2006.

---

[676] Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), Synthèse du Rapport d'Audit de la Cour Suprême sur l'utilisation du Bonus Pétrolier (28 avril 2001), (http://www.ccsrp.org/rapport/synthaudtibonus.htm).

[677] David Mascré, *Course aux hydrocarbures, crise du Darfour, déstabilisation régionale : le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Working Papers n°9, Série Géopolitique africaine, Paris, Institut Thomas, 2007, p.15.

En 2003, les dépenses budgétaires du Ministère de la Défense s'élèvent à 23.911 millions de FCFA dont 16.283 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire, 7.628 millions de FCFA pour le fonctionnement militaire et 2 852 millions de FCFA pour « Accord de paix »[678].

En 2004, le rapport d'exécution du Budget de l'Etat montre que les dépenses du Ministère de la Défense se chiffrent à 26.881 millions de FCFA dont 19.243 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire et 7.638 millions de FCFA pour le fonctionnement militaire.

A la fin de l'année 2005, le total des engagements sur le budget du Ministère de la Défense s'élève à 35.498 millions de FCFA dont 27.903 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire et 7 595 millions pour le fonctionnement militaire[679]. On n'observe pas de transferts pour des dépenses exceptionnelles de sécurité.

Au 31 décembre 2006, le total des engagements financiers du Ministère de la Défense pour les salaires (33.199 millions de FCFA) et le fonctionnement militaire (11.159 millions FCFA) s'élève à 44.358 millions de FCFA. A ce dernier chiffre, il faut ajouter les dépenses dites exceptionnelles de sécurité qui s'élèvent à 72.261 millions de FCFA au titre des transferts. Cela fait au total 116 .619 millions de FCFA consacrés aux dépenses militaires[680].

En 2007, les engagements totaux du Ministère de la Défense sont chiffrés à 61.588 millions de FCFA dont 42.043 millions de FCFA pour les salaires et 19.545 millions pour le fonctionnement militaire. A ce montant, il faut ajouter les dépenses dites exceptionnelles de sécurité qui se chiffrent à 99.802 millions de FCFA dans la rubrique des transferts. C'est au total, 161.390 millions de FCFA qui sont consacrés aux dépenses militaires[681].

En 2008, la loi de finance initiale prévoyait environ 147 milliards d'excédent budgétaire provisionné pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Après la tentative de renversement du régime par des groupes de rebelles au mois de février, le Gouvernement a annoncé que 140 milliards ont été utilisés pour financer « la réparation des dégâts des événements du 2 et 3 février 2008 et l'amélioration du contexte

[678] République du Tchad, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2004*, Ministère de l'Economie et des Finances, Avril 2004, p. 8.
[679] République du Tchad, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2005*, Ministère des Finances, Février 2006, p.10.
[680] République du Tchad, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2006*, Ministère des Finances et de l'Informatique, Février 2007, p.11.
[681] République du Tchad, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2007*, Ministère des Finances et de l'Informatique, Avril 2008, p.10.

sécuritaire à travers l'achat des nouveaux chars, des hélicoptères, des armes, etc.». Avec la loi de finance rectificative du mois de juillet 2008, l'excédent budgétaire était réduit à 6 milliards.

Des sources non officielles, mais concordantes et crédibles, indiquent même que c'est un montant d'environ 400 milliards de FCFA qui a été utilisé dès le 1er trimestre 2008 en dépenses militaires et de sécurité.

Tableau 17 : évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008

RUBRIQUES / Année	SALAIRES	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS SÉCURITÉ	TOTAL
2000	5.488	1.156	2.924	**9.568**
2001	19.212	6.824	0	**26.034**
2002	13.545	7.008	0	**20.553**
2003	16.283	7.627	2.852	**26.762**
2004	19.243	7.638	0	**26.881**
2005	27.903	7.595	0	**35.398**
2006	33.199	11.159	72.261	**116.619**
2007	42.043	19.545	99.902	**161.490**
2008	44.999	20.633	210.085*	**275.717**

Sources du tableau : Gilbert Maoundonodji (base ,données des Rrapports d'exécution du Budget de l'Etat 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 (septembre)).

Les chiffres des années 2000, 2001 et 2002 sont basés sur les prévisions de dépenses budgétaires du Ministère de la Défense. Par contre, ceux de 2003 à 2008 sont tirés des rapports d'exécution du Budget au 31 décembre de chacune de ces années. De toute évidence les écarts observés concernent des dépassements dans l'exécution par rapport aux prévisions.

Par conséquent cela n'influe pas sur la tendance générale qui est celle de l'accroissement des dépenses militaires d'année en année. Ce que montre bien le graphique ci-dessous.

Graphique : évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008

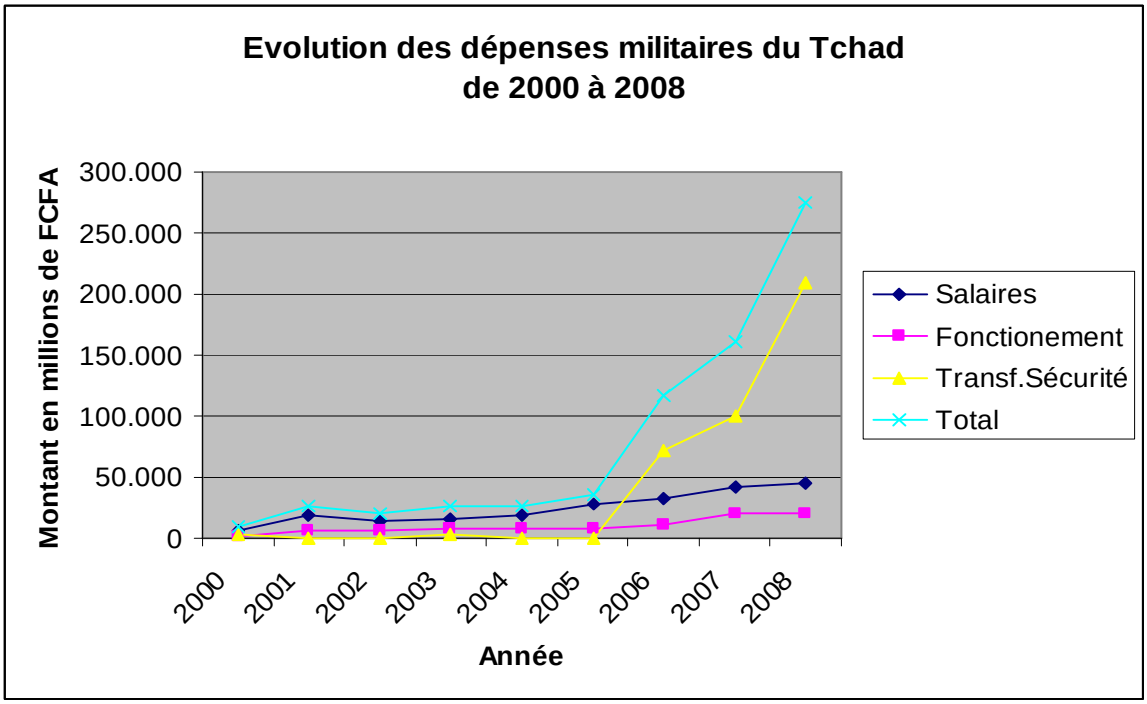

Source : Gilbert Maoundonodji (base, tableau 17).

En définitive, les ressources pétrolières ont joué un rôle déterminant dans l'évolution croissante des dépenses militaires, contribuant ainsi à l'accroissement considérable du potentiel militaire tchadien à partir des trois dernières années.

7.1.2. L'accroissement du potentiel militaire tchadien

L'augmentation des dépenses militaires et l'accroissement du potentiel militaire de l'Armée Nationale Tchadienne ont eu pour corollaire l'exacerbation de la conflictualité tant interne (7.1.3) que transfrontalière (Cf. 7.2).

En effet, grâce à l'argent du pétrole, le Tchad s'est lancé dans une course effrénée à l'armement aussi bien pour l'Armée de Terre que pour celle de l'Air. Selon plusieurs sources, tout remonte à septembre 2006, avec l'accord passé entre les autorités de N'Djamena et une société sud-africaine pour la fourniture de quatre-vingt-deux blindés de type *Eland*. Ceux-ci, équipés de canons de 90mm, ont été livrés au Tchad par la société française *Sofema*, dont la

filiale belge *Sabiex* a procédé à la remise en état, précise l'hebdomadaire bruxellois *The Bulletin* dans son édition du 7 février 2008[682].

L'*Eland* est en effet la version sud-africaine de l'automitrailleuse de conception française *Panhard AML-60 et AML-90*, dont une licence de fabrication a été vendue il y a quelques décennies à la société sud-africaine *Fandock Austral*. Ces engins font partie d'un stock géré notamment par la société *Land System of South Africa*, filiale commune de la firme britannique *BAE Systems* et de la société *DGD Technologies*, dont l'un des directeurs est le frère de l'ex président Thabo Mbeki, Moletsi, ajoute le quotidien *Ouest-France*[683].

En outre, selon la *Lettre du Continent*, la France a fourni 100 missiles Milan au Tchad : « L'Elysée et la Délégation générale à l'armement (DGA) ont fait passer à la vitesse d'un rezzou devant la CEMG (Commission interministérielle d'exportation des matériels de guerre) un contrat de livraison au président Idriss Déby par MDBA (EADS) d'une centaine de missiles Milan avec 20 postes de tir. (…) De l'ordre de 5 millions d'Euros, le contrat a été signé par l'ambassadeur du Tchad à Paris. Il a été avalisé par les autorités françaises dix fois plus vite que celui de la Libye qui s'es récemment équipée de 100 postes de tir Milan »[684].

D'après toujours la publication de *Africa Intelligence*, la livraison de matériels de guerre par la France s'est poursuivie durant l'année 2008 : « Selon nos informations, Idriss Déby a récemment acheté une douzaine d'hélicoptères français civils qui seront 'équipés', sans doute en Afrique du Sud, ainsi que des MI-24, MI-171 et MI-35 et une myriade de missiles Milan et Eryx »[685]. Il faudra se souvenir que des hélicoptères civils de type Pilatus (PC9), achetés à la confédération helvétique pour environ 6 millions d'euros, ont été transformés et équipés pour des usages militaires. Cela avait provoqué un froid dans les relations diplomatiques entre les deux États.

Rien que dans le domaine aérien, un bref coup d'œil sur le graphique ci-dessous permet de voir l'évolution très rapide du potentiel militaire aérien. Ces chiffres sont basés uniquement sur les informations glanées ça et là dans la presse et ne tiennent pas compte des acquisitions de 2008 dont fait état, ci-dessus, *La Lettre du Continent*.

---

[682] François Misser, *Tchad : le retour de la Coloniale. Armes, mercenaires et renseignement pour le camp présidentiel*, Afrique Asie, Mars 2008, p. 36.
[683] Ibid.
[684] Africa Intelligence, *Tchad. 100 missiles Milan pour Idriss Déby*, Lettre du Continent, n°531 du 20 décembre 2007.
[685] Africa Intelligence, *Tchad. S'armer avant la saison sèche*, Lettre du Continent, n°554 du 11 décembre 2008.

Graphique 5 : évolution du potentiel militaire aérien tchadien

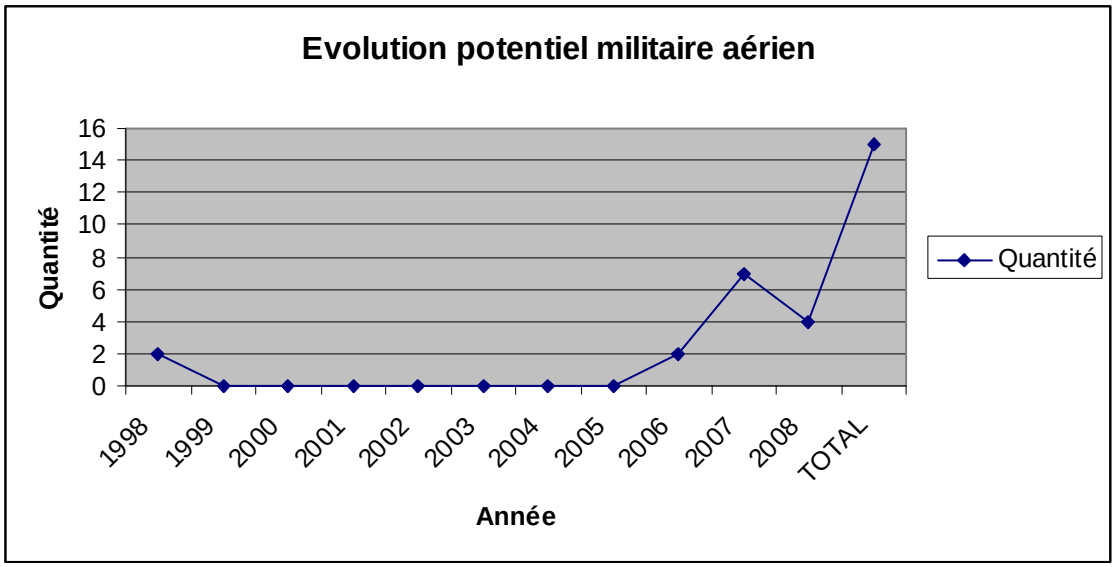

Sources : Gilbert Maoundonodji (base, données de la presse nationale et internationale).

Toutes ces informations sont confirmées par le rapport du ministère français de la Défense au Parlement sur les exportations d'armement en 2007. Selon ce rapport, les exportations vers le Tchad sont passées de cent mille euros en 2006 à 5,4 millions d'euros l'année suivante. Cette évolution démontre à quel point « les exportations d'armes peuvent être un indice de la géopolitique française », commente Laurent Léger, auteur de « Trafics d'armes, enquête sur les marchands de mort », rappelant que la France soutient le chef de l'Etat tchadien Idriss Déby Itno dans son combat contre les mouvements rebelles »[686].

Dans le même rapport, on apprend que les exportations françaises vers le continent africain ont plus que doublées en un an, passant de 16 millions d'euros à 38 millions d'euros. Parmi les nouveaux clients de la France, on retrouve le Tchad et le Nigeria, deux pays pétroliers ! Puisque, selon le porte-parole de la Défense, Laurent Teisseire, la France a pour ambition d'augmenter ses exportations annuelles d'armes, passant de 5,6 milliards d'euros de commandes en 2007 à 7 milliards d'euros en 2010[687], il faudra s'attendre à l'exacerbation des conflits internes, dans certains pays ou régions en Afrique, ainsi qu'à la persistance de la conflictualité de type géopolitique et géostratégique. Sans quoi, comment accroître les exportations et réaliser de tel objectif ?

[686] Alexandra Renard, *Relancer les ventes d'armes… mais à quel prix ?* , (http://www.france24.com/fr/20081023-relancer-ventes-armes).
[687] Ibid.

Par ailleurs, en plus de son fournisseur officiel qui est la France, le Tchad utilise d'autres filières ou réseaux parallèles d'acquisition d'armes et d'équipements militaires. Il s'agit des filières sud-africaine, israélienne, chinoise et surtout le réseau des pays d'Europe de l'Est dont principalement l'Ukraine.

Selon la presse en ligne d'opposition, « après s'être embrouillé avec la société israélienne des KORDA avec laquelle il est d'ailleurs en procès, arnaqué par les marchands d'armes européens, Déby a choisi définitivement la société de Godounov [Ukraine-Mash] comme unique fournisseur. Outre les 5 hélicos (3 MI 24 et 2 MI 17), Godounov vient de gagner un marché pour la livraison de 60 chars BNP chenilles blindés, très efficaces selon les spécialistes, dont 30 sont déjà fournis et 3 bombardiers Soukhoï. D'ailleurs depuis pratiquement deux mois sans interruption, un Antonov 124 chargé de toutes sortes d'armes et des munitions, atterrit deux fois par semaine à l'aéroport de N'Djamena. Sur les 30 mercenaires payés en moyenne 9000 dollars US par mois, non compris « les primes de sortie » qui sont de 6000 dollars US par opération, 11 sont des ukrainiens mis à la disposition de Déby par le même Godounov »[688].

Des sources indépendantes, à quelques détails près, confirment ces informations concernant la filière ukrainienne : « le chef de l'Etat a déjà pris soin de « bunkériser » son village natal d'Am Djaress, à l'extrême nord du pays, à la frontière du Soudan. Des travaux pharaoniques sont prévus : (…). Pour l'instant, ce sont les Ukrainiens qui construisent dans ce « hameau » un héliport de fortune, sous protection des rebelles soudanais du Dr Khalil Ibrahim (MJE). Dans la région de l'Ennedi, le président a envoyé en renfort son frère cadet, Omar Déby. Responsable de la logistique militaire, il doit s'assurer du stockage de quantités astronomiques d'armements »[689].

Enfin, il faudra ajouter dans le lot des matériels de guerre, l'acquisition de plusieurs milliers de véhicules tout terrain de type Toyota 4X4 achetés régulièrement par le Tchad et au fur et à mesure de la diminution de stock liée aux pertes subies lors des différents combats.

La célébration de la fête nationale, le 11 août 2008, a été, pour le pouvoir en place, l'occasion d'une véritable démonstration de force. Elle a permis au régime de montrer à l'opinion nationale et internationale que le Tchad dispose désormais d'un véritable arsenal de guerre

[688] Beremadji Félix, *Les brèves de N'Djamena : un marchand d'armes reçu par Deby,* (http://www.tchadactuel.com).
[689] Africa Intelligence, *Tchad. S'armer avant la saison sèche,* op.cit.

pour, non seulement s'opposer à toute tentative de renversement du pouvoir par les groupes armés, mais aussi contrer la menace et les velléités de déstabilisation du Soudan.

PHOTO US ARMY

Commentant la parade militaire organisée ce jour de célébration du 48e anniversaire de l'indépendance, la presse nationale s'interroge : « la volonté d'en découdre avec les rebelles de l'Est, soutenus massivement par le Soudan, a jeté le président Déby dans une course effrénée à l'armement. Le monde entier en a eu la preuve lors du défilé du 11 août. Le Tchad est une véritable puissance régionale, et il peut toiser les grands de notre continent, mais à quel prix ? »[690]. Elle y répond : « Des simulations ont été faites par la société civile. Elles montrent qu'un hélicoptère russe peut construire quatre grands hôpitaux régionaux, et 1 MI 8 peut aider le Tchad à construire 32 écoles à cycle complet. Ajoutons qu'un char T55 pourrait coûter 1 milliard et que le Tchad en a acheté une quarantaine. Une Toyota coûte 27 millions, alors que le Tchad en a acheté plusieurs milliers. C'est donc plusieurs centaines de milliards de nos francs qui ont été engloutis dans l'armement, l'entretien de l'armée et dans la guerre. A voir de près, c'est au minimum la moitié des revenus pétroliers qui est consacrée à la guerre. Comment dans ces conditions prétendre lutter contre la pauvreté ? »[691].

[690] Dieudonné Gata Nder, *Pétrole, Guerre et pauvreté*, Journal L'Observateur, Hebdomadaire, n°475 du 03 septembre 2008, p.3.
[691] Ibid.

Le total annuel des dépenses militaires et de sécurité, comparé aux allocations budgétaires des secteurs prioritaires (Tableau 18), montre clairement que la priorité du Gouvernement n'est pas la lutte contre la pauvreté.

Lorsqu'on regarde le cumul annuel des dotations de quatre secteurs essentiels (Santé, Action Sociale, Education et Enseignement Supérieur), le contraste est très saisissant. Pour l'année 2004, les dépenses militaires et de sécurité sont trois fois plus élevées que les allocations des quatre secteurs réunis. Ce ratio est de l'ordre de 1,5 en 2005, 2,5 en 2006 et 4,5 en 2007.

Tableau 18 : ratio dépenses militaires et cumul allocations aux secteurs prioritaires

Année	2004	2005	2006	2007
Total des dépenses militaires et Sécurité	26 881 000 000	35 398 000 000	116 619 000 000	161 490 000 000
Cumul quatre secteurs prioritaires.	7 550 000 000	27 526 244 759	47 334 000 000	38 554 643 061
Ratio	3	1,5	2,5	4,5

Source : Gilbert Maoundonodji [base, chiffres rapports du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP)]

Tableau 19 : les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires de 2004 à 2007

Année	2004	2005	2006	2007
Secteurs Prioritaires				
Education	2 800 000 000	10 754 990 000	26 900 000 000	18 359 900 000
Santé	2 000 000 000	10 620 983 572	11 544 000 000	13 777 816 108
Action Sociale	640 000 000	1 320 871 187	2 740 000 000	1 840 000 000
Agriculture	3 065 544 000	11 942 081 878	17 639 000 000	12 320 000 000
Elevage	1 000 000 000	1 050 000 000	1 960 000 000	2 960 000 000
Mines &Energie	0	8 200 000 000	5 966 000 000	6 100 000 000
Infrastructures	19 301 001 000	33 984 167 000	37 847 776 365	34 939 850 188
Postes et NTIC	0	0	500 000 000	500 000 000
Environnement & Eau	2 190 000 000	1 915 006 769	1 750 000 000	1 750 000 000
Enseignement Supérieur	2 110 000 000	5 129 400 000	6 150 000 000	4 576 926 953
Aménagement du Territoire	3 622 140 000	2 928 000 000	4 500 000 000	5 150 000 000
Pétrole	0	529 896 000	560 000 000	500 000 000
Dépenses communes	0	3 000 000 000	-	-
Total secteurs Prioritaires	36 728 685 000	91 375 396 406	118 056 776 365	102 774 493 249
Autres transferts	0	8 480 100 000	9 942 369 000	8 890 000 000
Total revenus pétroliers affectés	36 728 685 000	99 885 496 406	127 999 145 365	111 664 493 249

Source : Rrapports du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières

En définitive, c'est la rente pétrolière qui contribue à accroître le potentiel militaire tchadien et à l'exacerbation de la conflictualité interne. D'ailleurs certains groupes rebelles, opposés au régime de N'Djamena, vont établir ce lien et le dénoncer : « Selon des informations concordantes, les forces du général Idriss Déby s'apprêtent à bombarder, dans les tous prochains jours, les bases de l'opposition avec des armes chimiques importées des pays d'Europe de l'Est. Dans les semaines écoulées, le pouvoir de N'Djamena a acquis des avions, des hélicoptères, des blindés et des mortiers lourds auprès de la Biélorussie et de l'Ukraine. Il a aussi acquis des charges toxiques et des produits internationalement interdits et a fait venir des pilotes mercenaires mexicains et sud-africains payés 2000 dollars de l'heure »[692].

7.1.3. L'exacerbation de la conflictualité interne

Les dissidences et insurrections armées ont jalonné l'histoire politique du Tchad de l'indépendance à nos jours. Qu'il s'agisse des régimes des présidents François Tombalbaye (1960-1975), Félix Malloum (1975-1978), Lol Mahamat Choua (1979), Goukouni Weddeye (1980-1982), Hissein Habré (1982-1990), Idriss Déby (depuis 1990), chacun de ces dirigeants a été confronté aux groupes politico-armés. Ainsi, depuis l'accession de ce pays à la souveraineté internationale le 11 août 1960, le recours à la violence armée comme moyen de contestation des pouvoirs en place est une donnée constante de la scène politique tchadienne[693].

Pourtant, en théorie, le processus de démocratisation de la vie publique, amorcé au début des années 1990, devrait mettre un terme à la logique de la violence politique, notamment la lutte armée comme instrument de conquête ou d'exercice du pouvoir. Paradoxalement, c'est à partir de cette date que le pays connaît les dissidences armées les plus importantes contre le régime en place. Parmi ces dissidences armées, les plus significatives sont : celle attribuée à M. Maldoum Abbas, alors vice-président du MPS, en octobre 1991 qui conduit au massacre de nombreux civils Hadjaraï dans le Guéra ; celle de M. Moïse Kette, en février 1992 qui exprime la frustration des officiers sudistes maltraités par leurs collègues Zaghawa et Gorane (cette dernière révolte débouche sur une tentative d'insurrection) ; celle d'Abbas Kotty, en juin 1992, qui traduit l'aiguisement des rivalités entre Bideyat et Kobé, au sein des Zaghawa

[692] Acheik Ibni Oumar, « *Le général Déby utilise la manne pétrolière pour acquérir des armements interdits* », Communiqué de presse n°009/UFDD/VP, 10 mars 2007, (www.cnrdutchad.com).
[693] Les publications citées dans la note de bas de page (supra) rendent bien compte de cette situation.

(et aussi les limites de l'influence libyenne) ; celle de M. Youssouf Togoïmi, en octobre 1998, qui s'est terminée pratiquement avec la mort de ce dernier le 25 septembre 2002[694].

Toutes ces dissidences armées, suivies dans certains cas de tentatives sérieuses de renversement du régime, se sont toujours terminées, soit par la liquidation physique des leaders, soit par des ralliements contre espèces sonnantes et trébuchantes ; soit enfin par des accords de ralliement en échange de postes dans les institutions (Armée, Gouvernement, Fonction publique, etc.). Ces accords, souvent patronnés par des acteurs régionaux dont la Libye et le Soudan, n'ont jamais abouti à une vraie réconciliation nationale. D'où « la permanence du factionnalisme armé »[695]**.** Le déclenchement de la guerre du Darfour, au mois de février 2003, et l'entrée du Tchad dans le cercle des pays producteurs de pétrole en d'octobre de la même année vont contribuer à exacerber la crise interne.

En effet, au plan endogène, la tentative avortée de coup d'Etat de mai 2004 a été le point de départ de l'escalade de la violence armée. Elle sera suivie en octobre et novembre 2005, d'une part, par de nombreuses désertions des militaires de la garde républicaine pourtant proches du président Idriss Déby, (Cf. Chapitre 6, 6.3.2.2), et d'autre part par des attaques perpétrées contre deux camps militaires à l'intérieur de la capitale ainsi que dans un centre d'instruction situé à 25 km de celle-ci. Ces deux insurrections militaires ont conduit à la création de mouvements armés, à savoir le *Socle pour le Changement Uni et Démocratique* (SCUD) et le *Mouvement Populaire pour la Renaissance et le Développement* (MPRD).

La première bataille d'envergure contre la ville-garnison d'Adré a été lancée le 18 décembre 2005 par le *Rassemblement pour la Démocratie et la Liberté* (RDL). Les combats provoquèrent de nombreuses pertes en vies humaines et en matériel. Le gouvernement soudanais fut ouvertement accusé de soutien actif aux groupes armés lors de cette attaque. Les autorités de Khartoum nièrent cette accusation mais le Tchad se déclara désormais en état de belligérance avec le Soudan (Cf.7.2).

Le 28 août 2006, un accord-cadre a été signé à Khartoum par les belligérants. Il était censé sceller la paix des braves entre les dirigeants soudanais et tchadien. Pourtant, cette réconciliation de façade va être de très courte durée. Le Soudan fut à nouveau accusé de soutien aux groupes rebelles tchadiens qui ont attaqué d'autres localités à l'est du Tchad :

[694] International Crisis Group (ICG), *Tchad : vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006, pp. 4-5.
[695] Ibid., p. 5.

« *Dimanche dernier 22 octobre, une nouvelle coalition de groupes armés dénommée Union des Forces pour la Démocratie et le Développement (UFDD), dirigée par Mahamat Nouri et Acheik Ibn Oumar, contournant les positions des forces armées et de sécurité déployées à l'Est du pays, s'est infiltrée à Goz Béida, sans combat, y est restée quelques heures avant de s'aventurer jusqu'à Am-Timan, lundi 23 octobre où le même scénario d'infiltration puis de retrait a été appliqué* »[696].

Pour le Gouvernement tchadien, « *dans cette nouvelle aventure comme dans les précédentes à Adré, Hadjar Marfaine et à N'Djamena, l'implication du Soudan ne fait l'ombre d'aucun doute. Les infiltrés sont arrivés à bord de plus de 70 véhicules tout terrain, équipés d'armes lourdes dont les missiles qui ont servi à tirer sur un avion de reconnaissance français. Ceci constitue une violation de tous les accords de normalisation des relations avec le gouvernement soudanais et sème le doute sur les intentions véritables du gouvernement soudanais au moment où le Tchad donne toutes les preuves de sa bonne volonté pour voir se normaliser durablement ses relations avec ce pays. La preuve de cette volonté est la remise aux autorités soudanaises des militaires qui s'étaient réfugiés au Tchad après les combats qui les ont opposés à leurs rebelles»*[697].

Durant les deux derniers mois de l'année 2006 les attaques des groupes armés contre les forces gouvernementales redoublèrent d'intensité. En décembre, de violents combats opposèrent l'Armée tchadienne aux rebelles du Front Uni pour le Changement (FUC) de Mahamat Nour Abdelkerim. Pour mémoire, il faudra rappeler que c'est cette coalition qui avait échoué dans sa tentative de renversement du régime en lançant un raid sur la capitale quelques mois auparavant (13 avril 2006).

Les rebelles ont poursuivi leurs activités tout au long de l'année 2007 et en 2008. Le 13 janvier 2007, l'UFDD a attaqué et occupé brièvement la ville d'Ounianga Kébir, dans le département du Tibesti, plus de 350 kilomètres à l'ouest de la frontière soudanaise. Puis, le 17 janvier 2007, elle a conjugué ses forces avec celles du RFD pour s'emparer de la ville frontière d'Adé, après le transfert de la garnison des forces armées tchadiennes d'Adé à Goz

[696] *Communication du gouvernement à l'Assemblée nationale sur les événements à l'Est*, Journal N'Djamena BI-HEBDO n°988 du 30 octobre au 1er novembre 2006.
[697] Ibid.

Beïda. Le 24 janvier, les forces armées tchadiennes ont repris la ville après une attaque aérienne sur les positions rebelles[698].

Le 1er février 2007, l'UFDD a de même attaqué la ville d'Adré, située dans l'Est du Tchad sur la frontière soudanaise, à 30 kilomètres à l'Ouest d'El Geneina, capitale du Darfour occidental. Des combats violents ont fait rage pendant les jours qui ont suivi; les forces armées tchadiennes ont conservé la ville et repoussé les rebelles à l'intérieur du Soudan[699].

C'est dans un tel contexte que le leader du FUC rallia le pouvoir au mois de mars 2007 avec « bagages mais sans les armes » et devint Ministre de la Défense[700]. Dans la foulée, et sous la pression du Guide libyen Mouammar Kadhafi, les leaders des quatre principaux groupes rebelles tchadiens (UFDD, RFC, CNT, UFDDF) engagèrent des négociations de paix avec le gouvernement en Libye. Après plusieurs rounds de discussion, un accord de paix fut signé le 25 octobre 2007 à Syrte entre le gouvernement de la République du Tchad et les quatre mouvements rebelles précités.

Selon les dispositions de cet accord, les parties ont convenu de respecter la Constitution, de mettre fin aux combats, d'accorder l'amnistie aux rebelles, de permettre aux groupes rebelles de participer à la gestion des affaires publiques et d'intégrer les forces rebelles dans l'Armée nationale tchadienne. Elles ont également convenu d'organiser à Tripoli une nouvelle rencontre avec la participation de tous les partis politiques et des organisations concernées de la société civile. À ce jour, les dispositions de l'accord de Syrte n'ont toujours pas été appliquées et on a assisté à une reprise des combats entre certains groupes rebelles (UFDD, RFC et FUC) et l'Armée nationale tchadienne dans l'est du pays[701].

Le 25 novembre 2007, soit un mois jour pour jour après la signature de l'accord de paix de Syrte, les hostilités reprirent et les attaques devinrent généralisées. Les combats opposèrent d'abord l'Armée aux rebelles de l'UFDD à Abou Goulem et Am-Zoer, deux localités tchadiennes frontalières avec le Soudan. Ensuite, ce sont les rebelles du RFC de Timan Erdimi qui eurent à faire face aux bombardements des hélicoptères gouvernementaux dans la localité de Kalaït.

---

[698] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République*, S/2007/97, 23 février 2007.
[699] Ibid.
[700] Ce ralliement fait suite à l'accord signé le 24 décembre 2006 à Tripoli entre le FUC et le Gouvernement tchadien.
[701] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République*, S/2007/739, 17 décembre 2007.

Avec cette nouvelle escalade de la violence, deux faits majeurs sont à signaler. Primo, la reprise des affrontements entre les troupes gouvernementales et les mouvements rebelles a rendu caduc l'accord de Syrte. Secundo, la crise interne a pris une tournure nouvelle: le 30 novembre 2007, l'UFDD a déclaré qu'elle était en état de guerre contre l'Armée française et toute autre force étrangère se trouvant sur le territoire national. Le 3 décembre, le Président français, Nicolas Sarkozy, a déclaré que l'EUFOR (Cf. infra) se déploierait au Tchad, en dépit de ces menaces[702].

En 2008, la guerre prit une dimension inattendue. Vers la fin du mois de janvier, les rebelles lancèrent la deuxième offensive d'envergure. Les 30 et 31 janvier 2008, les villes d'Oum Hadjer et d'Ati, situés respectivement à 550 km et 400 km de la capitale furent conquises par les rebelles. Le vendredi 1er février la ville de Massaguet, située à 80 km de N'Djamena, tomba à son tour. Les rebelles venaient de remporter une autre victoire décisive qui les rapprocha de plus en plus du centre du pouvoir politique. Ils profitèrent de leur avantage et progressèrent jusque dans les faubourgs de N'Djamena. Le samedi 2 février, au petit matin, ils entrèrent dans la ville.

Carte 17 : avancée des rebelles tchadiens lors de l'offensive éclaire de 2008

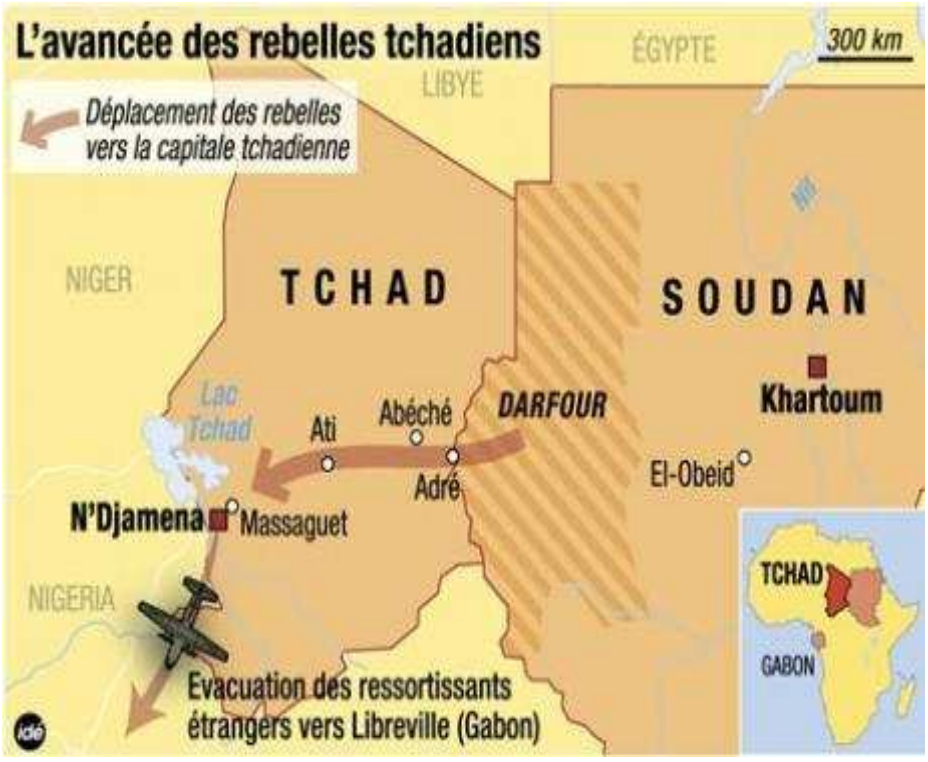

Source : http://18alexterieurtchad.blogspot.com/2008_02_01_archive.html

[702] Ibid.

Après plusieurs heures de combats, à l'artillerie lourde, les rebelles contrôlèrent toute la capitale à l'exception du quartier présidentiel et de ses environs immédiats. Le dimanche 3 février, au lever du jour, les combats reprirent et les attaques se concentrèrent sur la présidence toute la journée. Le dernier carré des irréductibles de la garde présidentielle tint le coup. Le Palais Rose n'est pas tombé. Les chars d'assauts et les hélicoptères gouvernementaux firent la différence. En début d'après-midi, les rebelles, visiblement à court de munitions, se retirèrent de la ville mais occupèrent dans leur repli les villes de Mongo, Bitkine et Am Timan. Finalement, ils quittèrent ces villes et regagnèrent leur base arrière soudanaise.

Carte 18 : principales batailles au Tchad e 2005 à 2008

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_civile_tchadienne

La bataille de N'Djamena de février 2008 a fait plusieurs centaines de morts, plus d'un millier de blessés et des dégâts matériels énormes. Trois opposants politiques ont été enlevés et portés disparus. Les militants des droits de l'Homme, des journalistes et des simples citoyens ont été menacés. Depuis lors, deux des trois opposants disparus sont réapparus. Il s'agit de l'ex-président de la République, M. Lol Mahamat Choua et de M. Ngarledjy Yorongar, tous deux chefs de partis politiques d'opposition et députés à l'Assemblée Nationale. Le troisième, Dr Ibni Oumar Mahamat Saleh, président d'un parti politique de l'opposition et porte-parole de la Coalition des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC), est considéré désormais comme mort[703].

Par ailleurs, profitant de l'état d'urgence, qu'il instaura à la suite de ces événements, le gouvernement a ordonné le déguerpissement suivi de destructions de plusieurs milliers de maisons d'habitations dans différents quartiers de la capitale. Des dizaines de milliers de familles furent ainsi mises à la rue au motif qu'elles occupaient anarchiquement des espaces domaniaux réservés de l'Etat. Enfin, c'est également durant cette période que la nouvelle ordonnance régissant la presse a été promulguée par l'exécutif avec des dispositions liberticides.

L'accalmie observée pendant les mois qui ont suivi l'attaque de la capitale et le retour des groupes rebelles dans leur sanctuaire soudanais a été de très courte durée. Le 10 mai 2008, la ville soudanaise d'Omdurman, située sur la rive gauche de Khartoum, a été attaquée par les rebelles du Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE). Cette attaque a fait monter, une énième fois, la tension entre le Tchad et le Soudan. Pour le Soudan, il ne fait guère de doute : c'est le Tchad qui a armé, soutenu et aidé à la planification de l'attaque d'Omdurman. Car c'est de sa base arrière tchadienne que le MJE a lancé ses colonnes motorisées sur près de 1000 km pour attaquer cette ville.

En conséquence, et comme dans un mouvement de balancier, le Soudan pousse à son tour les groupes rebelles tchadiens à reprendre l'initiative des attaques contre les forces gouvernementales du Tchad. C'est ainsi que, le 11 juin 2008, soit pratiquement un mois jour pour jour après l'attaque d'Omdurman par le MJE, les incursions des rebelles tchadiens ont été signalées à nouveau. En effet, par un communiqué de presse, le gouvernement tchadien informe l'opinion nationale et internationale que « *des mercenaires à la solde du Soudan sont*

[703] Rapport de la Commission d'Enquête sur les événements de février 2008.

entrés en territoire tchadien hier 11 juin, entre les localités de Addé et Am Djirema, dans la région du Dar Sila »[704].

Le 12 juin, de violents combats ont opposé l'Armée tchadienne aux groupes rebelles tchadiens à proximité des camps de réfugiés de Koukou Angarana et Goz Amer. Le lendemain, les groupes rebelles tchadiens ont pris le contrôle de Goz Beida avant de se retirer dans les environs d'Abéché plusieurs heures plus tard. Le 15 juin, ces rebelles ont pris Am Dam, à quelque 120 kilomètres au sud d'Abéché. La colonne s'est ensuite retirée à quelques 40 km au sud d'Abéché. Le 16 juin, une troisième colonne de groupes rebelles a pris le contrôle de la ville de Biltine, à 90 kilomètres au nord d'Abéché. Bien qu'ils aient annoncé que leur objectif ultime était d'attaquer N'Djamena, les groupes rebelles ont commencé à se retirer vers l'Est en direction de la frontière entre le Tchad et le Soudan, le 17 juin. Ils ont attaqué plusieurs villes, dont Biltine et Am Zoer au cours de leur retraite. Le 17 juin le Gouvernement tchadien a déclaré que des hélicoptères de l'armée soudanaise avaient attaqué la ville d'Adé, accusation rejetée par le Gouvernement soudanais[705].

Depuis lors, et en dépit de la signature de plusieurs accords de paix bilatéraux[706], l'escalade symétrique se poursuit entre le Tchad et le Soudan. Car, les différents groupes rebelles tchadiens s'étant réfugiés dans leur sanctuaire soudanais du Darfour, c'est le Soudan que le Tchad considère comme le principal belligérant. C'est pourquoi à chaque fois que des attaques sont perpétrées par ces mouvements armés, la tension monte entre les deux pays.

Quelles sont donc les principales raisons de l'animosité entre les dirigeants soudanais et tchadien, pourtant alliés voire amis avant le déclenchement de la crise du Darfour ? L'analyse de la dynamique de la conflictualité transfrontalière tchado-soudanaise contribuera sans nul doute à répondre à cette interrogation.

---

[704] Naïm Ahmat Baba, « Face à l'incursion de Addé et Am Djirema, le gouvernement informe : « l'armée a pris ses dispositions », *Le Progrès*, n° 2444, 13 juin 2008.
[705] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad au Conseil de sécurité*, S/2008/4448, juillet 2008.
[706] Accord de Tripoli du 8 février 2006 ; Accord de N'Djamena du 26 juillet 2006 ; Accord de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006 ; Déclaration de Cannes du 15 février 2007 ; Accord de Ryad du 3 mai 2007 ; Accord de Dakar du 13 mars 2008.

7.2. DYNAMIQUE DE LA CONFLICTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Les violations répétées de la frontière entre le Tchad et le Soudan, longue de 1000 kilomètres, par des groupes armés des deux pays respectifs seront à l'origine des crises récurrentes et de la tension persistante entre Khartoum et N'Djamena avec en toile de fond la crise du Darfour.

7.2.1. La crise du Darfour comme background

Lors de l'éclatement de la crise du Darfour, en février 2003, le Tchad s'était rangé du côté de Khartoum pour condamner les attaques perpétrées par les groupes rebelles soudanais. Au mieux, après l'attaque d'Al Fashir le 25 avril 2003 par le Mouvement/Armée de Libération du Soudan (M/ALS), le président Idriss Déby s'était rendu dans cette ville pour y rencontrer son homologue soudanais et lui exprimer son soutien ainsi que sa solidarité.

A l'issue de cette rencontre, le Chef de l'Etat tchadien avait lancé un appel à l'endroit du M/ALS lui demandant de déposer les armes et d'accepter un règlement pacifique avec le Gouvernement soudanais. En écho à cet appel à la cessation des hostilités, le Gouvernement soudanais et le M/ALS ont demandé au Tchad d'assurer une médiation entre les parties. Ce que le Tchad a accepté.

Grâce à la médiation tchadienne, un accord de Cessez-le-feu a été signé à Abéché au Tchad le 03 septembre 2003. Pour matérialiser les engagements d'Abéché, les belligérants se sont retrouvés à N'Djamena le 04 décembre 2003. L'objectif de cette deuxième rencontre en territoire tchadien était de parvenir à la conclusion d'un « Accord de paix global et définitif ». Mais cette rencontre n'a pas été concluante. En conséquence, les hostilités ont repris avec plus d'intensité et une rare violence, ayant pour corollaire de graves atrocités sur les populations civiles. Face à cette situation dramatique, le Tchad a pu persuader les protagonistes soudanais de participer à une deuxième rencontre à N'Djamena. Celle-ci a permis la signature d'un accord de cessez-le-feu humanitaire le 8 avril 2004. L'objectif principal de cet accord était de créer les conditions pour porter assistance aux populations sinistrées, mais également d'ouvrir la voie à un règlement global et définitif du conflit du Darfour[707].

Le 22 avril 2004, toujours à la suite de la médiation tchadienne, un autre accord a été signé à N'Djamena entre le Gouvernement soudanais, le Mouvement de Libération du Soudan (MLS)

[707] République du Tchad, *Mémorandum sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, N'Djamena, 26 décembre 2005.

et le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE). Cet accord a ouvert la voie à celui signé le 28 mai 2004 à Addis-Abeba sous l'égide de la communauté internationale, et dont l'objet principal porte sur les modalités de mise sur pied de la Commission de cessez-le-feu et le déploiement d'observateurs militaires au Darfour. La présidence de ladite Commission a été confiée au Tchad.

En décembre 2004, encore à l'initiative du Tchad, le Gouvernement soudanais et le Mouvement National pour la Réforme et le Développement (MNRD) signent à N'Djamena un accord de paix et de réconciliation[708]. A toutes ces initiatives il faudra y ajouter la tenue le 16 février 2005 à N'Djamena d'un sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ainsi que de Hauts représentants de la communauté internationale[709]. Selon le Tchad ce sommet de N'Djamena et les accords conclus sous sa médiation ont ouvert la voie aux pourparlers d'Abuja entre les parties soudanaises en conflit.

Ainsi, le Tchad, « fidèle à sa politique pacifique et de bon voisinage avec le Soudan et à sa volonté de favoriser le processus d'Abuja », n'a ménagé aucun effort pour que les responsables du MLS se retrouvent à N'Djamena pour mettre un terme à leurs divisions et participer à ces pourparlers dans le but de parvenir d'urgence à un accord final avec le Gouvernement soudanais avant la fin de l'année 2005[710].

En mars 2004, Idriss Déby poussa quelques membres du MJE à faire dissidence en créant le Mouvement National pour la Réforme et le Développement (MNRD). Cette branche dissidente du MJE signa en décembre 2004, un accord de cessez-le-feu avec Khartoum. Même si cet accord n'a pas fait long feu, il permit au président tchadien de réaffirmer son rôle de médiateur. Mais en poussant à la scission au sein du MJE, il perdit la confiance de ce mouvement. De plus, la médiation tchadienne a perdu de sa crédibilité aussi bien chez les rebelles qu'au sein du gouvernement soudanais.

---

[708] Ibid.

[709] Participants à ce sommet : Idriss Déby, président de la République du Tchad ; El-Hadj Omar Bongo Ondimba, président de la République Gabonaise ; Denis Sassou-Nguesso, président de la République du Congo ; Oumar Hassan Al Bachir, président de la République du Soudan ; Ali Abdelsalam Triki, Secrétaire des Affaires de l'Union Africaine (UA) au Comité populaire des liaisons extérieures et de la Coopération internationale, Représentant le Guide Mouammar El Kadhafi, leader de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne populaire et socialiste ; Mofid Shehab, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Représentant le président Hosni Moubarak de la République Arabe d'Egypte ; Alhadji Lawan Gana Guba, Honorable Ministre de l'intégration africaine, Représentant son Excellence Olusegun Obasanjo, président de la République Fédérale du Nigeria, président en exercice de l'UA ; le Professeur Alpha Omar Konare, président de la Commission de l'UA ; Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ; Monsieur Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.

[710] République du Tchad, *Mémorandum sur les menées*…, op.cit.

La proximité et l'intimité des insurgés darfouriens avec des proches parents du président Déby faisaient planer le doute sur un double jeu possible de N'Djamena. En effet, Timam Déby est lié par sa mère à Khalil Ibrahim, leader du MJE. Les deux mères sont cousines au premier degré. Daoussa Déby, le frère aîné du président, considéré comme l'un des financiers des rebelles du Darfour, a grandi dans la même famille que le leader du MJE[711].

A partir de ce moment et en crescendo, les rebelles tchadiens ont trouvé des interlocuteurs du côté soudanais. Certes, on savait déjà que Khartoum a intégré dès 2003 quelques éléments de l'opposition tchadienne au sein des milices progouvernementales, les fameux *Janjawids,* tristement célèbres par leurs raids meurtriers tant dans les camps de réfugiés et déplacés du Darfour qu'en territoire tchadien. Cependant, dès l'été 2004, les opposants armés tchadiens reçoivent les soutiens de plus en plus importants de Khartoum. D'abord pour les lieux de cantonnements et d'entraînements, puis très vite pour de l'armement et des financements, dans la mesure où certains de ces groupes acceptaient aussi de faire le coup de feu contre les insurgés au Darfour et pas simplement de mener des actions sans grande envergure au Tchad[712].

Depuis lors, les opposants au régime tchadien ont afflué au Soudan dans l'espoir d'y trouver un soutien. C'est ainsi que Khartoum reçoit tous ceux qui sont susceptibles de nuire au régime tchadien, y compris les Bideyats (parmi lesquels se trouvent des parents proches de Déby), qui se sont progressivement joints à la rébellion[713].

Pour sa part, Déby a entamé un rapprochement avec les groupes rebelles du Darfour (l'ALS – Minni Minnawi et le MJE), en leur demandant en échange de s'engager à participer à la lutte contre les rebelles tchadiens sur le sol tchadien[714]. Pour le régime de Déby, la conclusion est claire : le Soudan, comme il l'a fait lors de la création du Frolinat, de la résistance d'Habré aux Libyens et du coup d'Etat manqué d'Idriss Déby en 1989, a choisi de soutenir une opposition armée en vue de renverser le pouvoir à N'Djamena[715].

En définitive, fait remarquer le Gouvernement tchadien, en dépit des efforts inlassables qu'il a fourni en vue d'aider le Gouvernement du Soudan à réussir sa crise au Darfour, le Tchad est payé en monnaie de singe. Tout laisse croire que le Gouvernement de Khartoum opte pour

---

[711] ICG, *Tchad : vers le retour de la guerre ?* , Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006.
[712] Ibid.
[713] Small Arms Survey (SAS), *L'instabilité tchadienne et le conflit du Darfour*, op.cit. , p. 3.
[714] Ibid.
[715] ICG, *Tchad : vers le retour de la guerre*, op.cit.

l'absurde solution militaire de cette crise et, pire encore, décide de la poursuivre au Tchad[716]. D'où les tensions et crises récurrentes qui caractérisent les relations bilatérales entre les deux pays ces cinq dernières années.

7.2.2. Les prémisses de la crise

Dès le mois de février 2004, plusieurs villages tchadiens sont attaqués et incendiés par les milices soudanaises progouvernementales, les tristement célèbres « Janjaouids ou Janjawids ». Les 5 et 7 mai, indique le mémorandum du Gouvernement tchadien précédemment cité, les milices soudanaises sous la protection de deux hélicoptères gouvernementaux attaquent les localités tchadiennes de Bourégué, Djaga et Kounou : 1 tchadien tué, 7 blessés et 700 dromadaires emportés.[717]

Le 18 juillet 2004, toujours selon les sources tchadiennes, des forces venues du Soudan et d'un mouvement dénommé Front National Démocratique Tchadien (FNDT) attaquent la localité tchadienne de Harze Mangueigne [718]. Ces raids meurtriers, orchestrés depuis le territoire soudanais et perpétrés contre les populations tchadiennes des localités frontalières, se sont poursuivis périodiquement durant toute l'année 2005 et en 2006.

A chacune de ces différentes attaques, le Tchad mettait déjà en garde le Soudan et proclamait son droit de protéger sa population contre les incursions des milices soudanaises. Toutefois, il considéra le bombardement de la localité tchadienne de *Tiné*, ayant fait de nombreuses victimes civiles innocentes, comme le *casus belli*[719]. Pour le Gouvernement tchadien, ce bombardement est « *l'un des plus flagrants premiers actes d'agression contre le Tchad.; par cet acte le Soudan a violé la souveraineté et l'intégrité du territoire du Tchad* »[720].

Les prémisses d'une crise ouverte entre les deux pays étant ainsi réunies, il fallait juste un élément déclencheur.

7.2.3. Le déclenchement de la crise bilatérale

L'attaque de la ville d'Adré le 18 décembre 2005 par la rébellion tchadienne constitue l'élément déclencheur de la crise ouverte entre le Tchad et le Soudan**.** Car, au lendemain de cette attaque, le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan d'en être l'instigateur. Le porte-

[716] Ibid.
[717] Ibid.
[718] Ibid.
[719] Ibid.
[720] Ibid.

parole du ministère soudanais des affaires étrangères nie catégoriquement ces accusations en réfutant tout soutien aux rebelles tchadiens. Depuis lors, le Tchad s'est déclaré en état de belligérance avec le Soudan. A son tour, ce dernier accuse le premier de violer régulièrement son espace aérien et de soutenir les groupes rebelles du Darfour.

Le 6 janvier 2006, les nouvelles incursions des milices soudanaises progouvernementales en territoire tchadien et les attaques des localités de Borota, Ade et Moudaina font monter la tension d'un cran. Dans son rapport au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA), le président de la Commission de l'UA s'inquiète de « la détérioration de la situation à la frontière entre le Soudan et le Tchad et de la tension entre les deux pays »[721]. Il recommande des mesures urgentes susceptibles d'éviter les affrontements directs entre les armées des deux pays.

Face au risque élevé d'escalade armée entre les deux pays, une conférence au sommet a été convoquée en Libye à l'initiative conjointe du Guide de la Grande Révolution d'El Fateh, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD, Mouammar Al Kadhafi, et du président en exercice de l'Union Africaine, Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso. Cette conférence a été sanctionnée par la Déclaration et l'accord de Tripoli du 8 février 2006 (Cf. infra).

En dépit de la conclusion de cet accord, salué par les membres de la communauté internationale dont notamment l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE) et les Nations Unies (Cf. infra), la tension va croître au fil des événements et conduire à l'escalade proprement dite.

7.2.4. Les phases d'escalade et de dégel sans véritable désescalade

L'attaque de la capitale tchadienne, le 13 avril 2006, par le Front Uni pour le Changement (FUC), a eu pour conséquence de provoquer la première crise diplomatique ouverte entre le Tchad et le Soudan. Le Soudan fut accusé d'être directement responsable de la préparation, la planification et l'exécution de ce raid meurtrier qui a fait plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés.

[721] Union Africaine, *Rapport du président de la Commission …*, Conseil de paix et de sécurité, 45e réunion, 12 janvier 2006, Addis Abeba, Ethiopie.

Le 14 avril 2006, soit le lendemain de l'attaque de N'Djamena, le Tchad rompt les relations diplomatiques avec le Soudan. Il menace d'expulser les centaines de milliers de civils du Darfour réfugiés au Tchad et renonce à son rôle de comédiateurs dans la crise soudanaise.

Après cette rupture, l'escalade verbale, médiatique et armée s'est poursuivie entre les deux pays pendant plus de trois mois. Le Tchad déclenche une véritable campagne diplomatique dans les capitales africaines, européennes et américaines pour dénoncer les actes d'agression du Soudan mais aussi mobiliser des alliés.

Pour faire baisser la tension, les efforts diplomatiques de la Libye ont amené le Tchad et le Soudan à signer un deuxième accord à N'Djamena le 26 juillet 2006. Selon les termes de cet accord, les deux pays s'engagent à ne pas laisser leur territoire servir de base arrière aux rebelles de l'un et l'autre. En outre, les deux pays « *ont convenu de mettre en place un mécanisme commun de surveillance de la situation le long de la frontière commune en déployant des forces militaires conjointes dans plusieurs secteurs* »[722].

Le 8 août 2006, la cérémonie d'investiture du président Idriss Déby, réélu le 3 mai 2006, a favorisé le dégel entre les dirigeants des deux pays. A cette occasion, les deux frères ennemis ont été solennellement réconciliés par le Guide Libyen, Mouammar Kadhafi en présence d'autres chefs d'Etats africains et de représentants de la communauté internationale.

Pour sceller cette réconciliation entre les deux pays « en tant qu'amis et bons voisins »**,** un accord-cadre officialisant la normalisation des relations diplomatiques a été signé le 28 août à Khartoum. Certes, selon les observateurs, cet accord constituait la première tentative bilatérale qui ait eu un impact réel sur le terrain. Car, côté tchadien, Déby a demandé à ce que les rebelles du Darfour cherchant asile quittent le Tchad, ce que certains ont fait. Pendant ce temps, les rebelles tchadiens basés au Darfour sont retournés au Tchad, mais avec l'intention claire de reprendre l'offensive le plus rapidement possible[723].

L'accalmie observée pendant les trois mois de saison des pluies (août -septembre- octobre) a donné l'illusion du respect des termes des différents accords par les belligérants. En réalité, ces derniers ont mis cette période à profit pour fourbir leurs armes. Dès octobre, on a assisté à une série de nouvelles attaques des groupes rebelles et autres milices Janjawids contre

[722] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité*, S/2006/1019, 22 décembre 2006.
[723] Small Arms Survey (SAS), *L'instabilité tchadienne et le conflit du Darfour*, op.cit. , p. 3.

différentes localités de l'est du Tchad. Ces attaques ont redoublé d'intensité durant le mois de novembre.

Ainsi, suite à la brève occupation d'Abéché, principale ville à l'est du pays, par des rebelles le 25 novembre, à la recrudescence des activités des groupes rebelles dans les environs de Biltine, à 60 kilomètres au nord-est d'Abéché, et aux menaces d'attaques contre N'Djamena proférées par les rebelles, le Gouvernement tchadien a déclaré, le 28 novembre, qu'il était en « état de guerre » avec le Soudan et accusé ce pays et des éléments en Arabie saoudite d'apporter un soutien aux rebelles[724].

La poursuite des activités des rebelles en décembre 2006 et en janvier 2007 contribuera à rendre la tension très vive entre le Tchad et le Soudan. Pour désamorcer la crise, les efforts diplomatiques se sont multipliés. A l'initiative du président de la République française, Jacques Chirac, une rencontre se tient en marge du sommet des Chefs d'Etats d'Afrique et de France entre les présidents Idriss Déby et Oumar Hassan al Béchir. A l'issue de celle-ci, une déclaration dite de Cannes (Cf. Annexe 11), a été signée. Pour l'essentiel, les deux dirigeants se sont engagés à « respecter les souverainetés et à ne pas soutenir les mouvements armés, en conformité avec l'accord de Tripoli »[725].

Le 21 février 2007, un sommet réunissant les représentants de l'Erythrée, de la Jamhiriya arabe libyenne, du Soudan et du Tchad s'est tenu en Libye sous les auspices de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD). Les 1er et 2 mai, une autre réunion est organisée à Khartoum pour donner suite au Sommet de paix quadripartie de Libye[726]. Le 3 mai, un accord séparé ayant pour objet de renforcer et développer les relations entre le Tchad et le Soudan a été signé à Ryad, sous les auspices du Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud d'Arabie saoudite[727].

---

[724] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité*, S/2006/1019, 22 décembre 2006.
[725] Déclaration de Cannes du 15 février 2007.
[726] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2007/488, 10 août 2007, p. 2.
[727] Ibid.

En dépit des accords du 8 février 2006 et du 3 mai 2007 au sujet de la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, le 26 novembre le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan de soutenir les groupes rebelles opérant dans l'est du Tchad[728].

Le 26 décembre, le Premier Ministre tchadien, M. Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, a publié un communiqué dans lequel il a notamment accusé le Gouvernement soudanais d'accueillir, de former et d'équiper des groupes armés tchadiens dans le but de déstabiliser le Tchad et d'empêcher le déploiement de l'EUFOR Tchad/République centrafricaine et la mise en place de l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour (MINUAD)[729].

Dans une lettre du 28 décembre, adressée au Conseil de sécurité, le Gouvernement soudanais s'est défendu de planifier une attaque contre le Gouvernement tchadien et a accusé le Tchad de soutenir un groupe armé soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qui, disait-il, avait récemment tenu une réunion sur le territoire tchadien. Le Gouvernement soudanais a également accusé le Tchad d'effectuer des incursions terrestres et des bombardements aériens dans les régions de Rijl al-Harzaya et de Karmoula, dans le Darfour-Ouest, à quelque 56 kilomètres au sud-ouest de Geneina[730].

Le 7 janvier 2008, le Secrétaire général de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), M. Mohamed Madani al-Azhari, s'est rendu à Khartoum et à N'Djamena pour exhorter les parties à faire preuve de retenue, dans le souci d'éviter une aggravation des tensions[731]. Mais rien n'y fit. Les belligérants ont visiblement atteint le point de non retour.

Le 30 janvier, la situation s'est détériorée à la frontière avec le Darfour, à la suite d'informations selon lesquelles un avion des Forces armées nationales tchadiennes (FANT) avait été abattu au sud d'El Geneina, au Darfour Ouest, par des membres d'un groupe d'opposition armé tchadien. Au même moment, des hélicoptères militaires tchadiens auraient bombardé des positions supposées être tenues par des rebelles près de Goz Beida, dans l'est du Tchad[732].

---

[728] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2007/739, 17 décembre 2007, p. 3.

[729] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2008/215, 1er avril 2008, p. 2.

[730] Ibid.

[731] Ibid.

[732] Ibid.

Le 31 janvier, malgré les dénégations du Soudan, des groupes rebelles tchadiens lourdement armés et formant une colonne de 200 à 300 véhicules sont sortis de leurs bases situées dans la région frontalière Tchad-Soudan pour lancer leur campagne tendant au renversement du régime de N'Djamena (Cf. 7.1.3).

Vivement préoccupé par cette situation, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors du Sommet de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba du 25 janvier au 2 février, a condamné la tentative anticonstitutionnelle de prise du pouvoir au Tchad. Dans le même temps, il a donné mission au Président Kadhafi et au Président Sassou N'guesso de rechercher une solution durable à la crise. Toutefois, c'est du côté du Sénégal que viendra une nouvelle initiative d'apaisement[733] (Cf. infra).

7.2.5. Vers la désescalade entre le Tchad et le Soudan ?

Les relations entre le Tchad et le Soudan n'ont montré aucun signe concret d'amélioration, malgré la signature, le 13 mars 2008, de l'accord de Dakar (Annexe 12). Au lendemain de la signature de cet accord, le Gouvernement tchadien a déclaré à la MINURCAT [Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad] que plusieurs colonnes de rebelles lourdement armés avaient traversé la frontière entre le Soudan et le territoire tchadien à Moudeina, à 60 kilomètres au sud-est d'Ad*é*. Le même jour, 25 à 45 véhicules transportant des rebelles armés ont été vus par des membres du personnel de l'ONU à Choukouyane, à environ 140 kilomètres au sud-est d'Abéché. Les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) se sont par la suite redéployées à proximité d'Adr*é*, à 150 kilomètres au sud-est d'Abéché. Le 1er avril, les FANT ont engagé le combat pendant quatre heures avec des rebelles affiliés à l'Alliance nationale à proximité d'Adé, à la frontière avec le Soudan, à environ 160 kilomètres au sud-est d'Abéché. Contrés, les rebelles se seraient repliés en direction de la frontière soudanaise[734].

Le 27 mars, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/212) accusant le Tchad de violations de l'accord de Dakar et d'accords précédents. Le Gouvernement tchadien aurait parrainé une réunion de groupes rebelles du Darfour, tenue du 22 au 24 mars dans la région d'Abou Nabaq, à laquelle aurait participé le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE). Le

[733] Ibid.
[734] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2008/444, 8 juillet 2008, p. 3.

1er avril, le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/222) selon laquelle le Tchad aurait été attaqué, à Adé, par des groupes armés inféodés au Soudan, en violation de l'accord de Dakar du 13 mars[735].

Le 10 avril, Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, en consultation avec le dirigeant de la Jamahiriya arabe libyenne, Muammar Kadhafi, et le Président du Gabon, Omar Bongo, a convoqué à Libreville la première réunion du groupe de contact établi pour suivre l'application de l'accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan. Des membres du Groupe de contact, notamment la Jamahiriya arabe libyenne, le Congo, le Sénégal, le Gabon, l'Érythrée, le Tchad, le Soudan, la Communauté des États sahélo-sahariens, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, se sont réunis au niveau ministériel, pour examiner la possibilité de déployer des observateurs et d'organiser des patrouilles communes pour surveiller la frontière entre le Tchad et le Soudan. Les participants ont par ailleurs exhorté les Présidents Déby et Al-Bashir à mettre fin pacifiquement aux tensions entre leurs pays. Le groupe de contact a décidé de se réunir tous les mois pour assurer le suivi de l'application de l'accord de Dakar[736].

Les attaques menées par les rebelles du MJE contre Khartoum le 10 mai ont aggravé les tensions déjà fortes entre le Tchad et le Soudan. La dynamique créée par la signature de l'accord de Dakar n'a pas duré, le Soudan accusant le Tchad d'avoir planifié les attaques, tandis que le Soudan rompait ses relations diplomatiques avec N'Djamena. Le 11 mai, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2008/325) accusant le Tchad d'avoir planifié, financé et exécuté l'agression du 10 mai. Le Tchad a nié toute implication[737].

Le 12 mai, les membres du groupe de contact, à l'exception du Soudan, se sont réunis à Tripoli pour y tenir leur deuxième réunion ministérielle. Le groupe de contact a condamné l'attaque du 10 mai contre le Gouvernement soudanais et s'est déclaré solidaire du peuple soudanais. En vue de prévenir toute escalade de la violence entre le Tchad et le Soudan, le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, s'est rendu à N'Djamena et à Khartoum pour s'efforcer d'apaiser les tensions et de faciliter le rétablissement de relations normales entre les deux pays. Le 9 juin, la troisième réunion ministérielle du groupe de

[735] Ibid.
[736] Ibid.
[737] Ibid.

contact s'est tenue à Brazzaville (Congo) avec la participation des représentants du Tchad et du Soudan. Les participants ont réaffirmé que le groupe de contact était résolu à aider les deux pays à rétablir leurs relations en renforçant la confiance et en consolidant la paix, l'amitié et la fraternité[738].

Le 12 juin, soit trois jours après cette réunion du groupe de contact, les combats entre les Forces armées nationales tchadiennes et les groupes tchadiens ont repris. Les affrontements se sont poursuivis près d'une semaine dans différentes localités de l'est du pays. Le 17 juin, le Gouvernement tchadien a déclaré que des hélicoptères de l'armée soudanaise avaient attaqué la ville d'Adé. Cette accusation a été rejetée par le Gouvernement soudanais.

Malgré le climat de suspicion qui règne entre les principaux belligérants, le groupe de contact a continué à se réunir. Lors de sa réunion du 17 juillet à Dakar, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a informé le groupe que son gouvernement allait reprendre les relations diplomatiques avec le Tchad. Le Ministre des relations extérieures du Tchad a pris note de sa déclaration. Le 1er août, le Ministre des affaires africaines de la Libye s'est rendu à N'Djamena et a exhorté le Président, Idriss Deby, à rétablir des relations diplomatiques avec le Soudan. Le lendemain, le Ministre des relations extérieures du Tchad a annoncé que son gouvernement avait accepté la proposition de la Libye. Le 2 août, il a annoncé que le Président Al-Bashir avait ordonné aux diplomates soudanais de retourner à N'Djamena et d'y rouvrir l'ambassade[739].

C'est finalement le 9 novembre 2008 que le Tchad et le Soudan ont renoué leurs relations diplomatiques avec échange d'ambassadeurs. Est-ce la fin de la belligérance ? Rien n'est moins sûr. Car, aussi longtemps qu'il n'y aura pas de perspective de règlement politique de la crise du Darfour et du conflit politique interne au Tchad, la conflictualité transfrontalière va se poursuivre. Et ce, tant que les deux pays continueront à soutenir et utiliser les groupes armés comme moyen de subversion réciproque.

En effet, le Tchad comme le Soudan ont armé leurs adversaires réciproques à différentes étapes de la rébellion dans les deux pays[740]. Les principaux mouvements rebelles du Darfour (MJE, M/ALS) bénéficient du soutien tchadien (argent, cadeaux et vente de véhicules et

---

[738] Ibid

[739] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2008/601, 12 septembre 2008, p. 2.

[740] Gérard Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia*, Center for International Peace Operations, Berlin/Germany, Addis Ababa, February 2008.

d'armes) à partir de 2003, de la communauté beri notamment, et même de la famille de Déby, sans son consentement. Le MJE et notamment la branche Zaghawa de l'ALS en ont bénéficié, principalement grâce aux bons contacts d'Abdallah Abbakar Bashar avec la communauté beri au Tchad. Apparemment, l'aide financière tchadienne a également permis à l'ALS d'acheter de l'artillerie antiaérienne au Tchad, dont environ 15-20 missiles SAM pris à l'ALS-Minni Minnawi par le G19 au cours de l'été 2006[741].

A l'automne 2006, la nouvelle alliance Front de rédemption national (qui comprenait le MJE et le G19) a également permis au G19 de bénéficier de l'aide de N'Djamena. Mais, en raison de la scission rapide au sein de la coalition, les armes et les véhicules tchadiens étaient principalement concentrés entre les mains d'une faction, à savoir celle d'Adam Bakhit et d'Abdallah Abbakar[742].

Le marché des armes de N'Djamena a également constitué une source d'approvisionnement. Il est possible d'acheter des kalachnikovs russes, des pistolets libyens et d'autres armes au prix de 200-600 USD. Ces armes légères semblent provenir de différentes sources, notamment la République démocratique du Congo via la République centrafricaine[743].

Pour leur part, les rebelles tchadiens reçoivent également le soutien soudanais. Jusqu'en 2004, les armes fournies par Khartoum arrivant au Darfour étaient principalement destinées aux *Janjawids*. A l'époque, certains rebelles tchadiens qui recrutaient des combattants tchadiens ou d'origine tchadienne pour les *Janjawids*, tels que Mahamat Nour Abdelkarim, ont bénéficié de ce soutien. En 2005, la quantité d'armes parvenant aux *Janjawids* ayant diminué, Khartoum commença à armer des groupes rebelles tchadiens, dans certains cas avec des armes fabriquées en Chine, dont certaines étaient produites au Soudan. Les armes étaient acheminées au FUC principalement et à la faction tama de Mahamat Nour en particulier, ce qui a créé des conflits avec la coalition rebelle[744].

Un « chef de section » du FUC, basé à Harara (au sud de Geneina) et capturé à N'Djamena en avril 2006, a indiqué ce qui suit à la police tchadienne : « Le président soudanais, Umar Hasan al-Bachir, est venu nous rendre visite en personne à trois fois. A chaque fois, il a longuement discuté avec nos chefs. La dernière fois il nous a apporté de la nourriture, des uniformes et des armes par voie de terre. Les chefs sont partis en avion et les véhicules sont repartis vides. »

[741] Small Arms Survey (SAS), *Effets d'écho. L'instabilité tchadienne et le conflit du Darfour*, op.cit. p. 6.
[742] Ibid.
[743] Ibid.
[744] Ibid.

De nombreux combattants du FUC, y compris les prisonniers pris par les autorités tchadiennes, ont été vus en uniforme soudanais[745].

Après l'échec du raid du FUC sur N'Djamena, Khartoum a transféré des armes à l'UFDD. La nouvelle coalition a reçu des lance-roquettes RPG, de l'artillerie antichar et antiaérienne, ainsi que des missiles SAM-7. Les livraisons d'armes de Khartoum aux factions rebelles tchadiennes, notamment l'UFDD, semblent s'être poursuivies au cours des premiers mois de l'année 2007, et surtout après septembre 2007[746]. C'est sans nul doute cet arsenal qui a permis à la coalition des mouvements armés tchadiens dont l'UFDD de se lancer, à partir de fin janvier 2008, dans la tentative de conquête du pouvoir à N'Djamena. Un raid qui échoua aux portes du palais présidentiel.

L'essentiel de ce que l'on sait à propos des origines et des flux d'armes résulte des armes récupérées pendant les affrontements. Par exemple, les armes capturées au FUC par les forces tchadiennes pendant la bataille de N'Djamena d'avril 2006 comprenaient des lance-roquettes jumelés chinois, des canons sans recul (des B-10 chinois ou des SPG-9 russes) et des lance-roquettes RPG[747]. Ces armes prises aux hommes de Mahamat Nour en avril 2006, comme celles récupérées à Adré en décembre 2005, ont par la suite été données à des rebelles du Darfour par le Gouvernement tchadien. Une source proche d'Idriss Déby a admis que ce don avait eu lieu, en parlant de « retour à l'expéditeur »[748].

Il est donc clair que sans la rente pétrolière, le Tchad, dont le Budget annuel dépendait, jusqu'en 2003, de 60% de l'aide publique au développement, n'aurait jamais eu les moyens financiers pour soutenir ces groupes rebelles soudanais.

La presse d'opposition, généralement très bien informée, indique même que l'attaque d'Omdourman par le MJE aurait coûté au Tchad 3 milliards de FCFA, soit environ 4,5 millions d'euros. Selon cette source, « ça faisait plusieurs mois que Déby poussait le Chef du MJE à porter la guerre à l'intérieur du Soudan. Après les événements de février, Déby est passé à la vitesse supérieure : en présence de Timam Déby et de deux autres témoins, Déby

[745] Ibid.
[746] Ibid.
[747] Ibid.
[748] Ibid.

convoqua Dr Khalil et lui dit ceci, sans passer par quatre chemins: « *si tu fais péter les obus à Khartoum, je mets sur la table trois milliards de CFA dont un en véhicules* »[749]».

Pour les observateurs avertis cela n'est guère surprenant. Déjà en 1998, l'opposant fédéraliste tchadien, Ngarlejy Yorongar, faisait remarquer **:** « *Avec son peu de ressources actuelles, l'Etat mercenaire du Tchad de M. Déby participe à tous les théâtres d'opérations militaires en Afrique (au Togo, au Rwanda, au Zaïre de Mobutu contre M. Kabila, en RDC avec M. Kabila contre ses compagnons d'hier, au Congo-Brazzaville aux côtés de M. Sassou N'Guesso contre M. Lissouba, au Soudan de M. Al Béchir contre M. John Garang, etc.), qu'adviendra-t-il lorsque le pétrole va générer des ressources ?* »[750].

Par ailleurs, si le Soudan a pu fournir autant d'armes et de moyens logistiques aux rebelles tchadiens, c'est aussi grâce à la manne pétrolière qu'il engrange depuis ces cinq dernières années. Avec une production journalière estimée à 500 000 barils par jour en fin 2007, le Soudan est le quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne après le Nigeria, l'Angola et la Guinée Equatoriale. La mise en exploitation du pétrole soudanais est assurée essentiellement par la Chine, accusée implicitement de fourniture d'armes aux rebelles tchadiens via le Soudan.

En effet, selon le Gouvernement tchadien, en décembre 2004, la rébellion tchadienne basée au Soudan a reçu de l'étranger 92 véhicules Toyota et des tenues militaires. En janvier 2005, toujours d'après cette même source, la rébellion tchadienne a reçu de l'étranger 78 véhicules Toyota militaires, des armes lourdes type DCA au nombre de quinze de différents calibres. En mars 2005, des avions cargo d'un pays d'Asie ont débarqué 180 Toyota militaires au Soudan pour le compte de cette même rébellion. Les mêmes avions ont transporté à la même époque du matériel militaire pour le stocker à Djabal Marrah pour le compte de la rébellion tchadienne. Des stocks de matériel et de vivres ont été transportés à la même époque par des gros porteurs à For Baranga et Zalingué. Dans le même mois, le Gouvernement soudanais a tenté de fédérer tous les mouvements rebelles tchadiens en un front commun, leur a livré

[749] Beremadji Félix, *Les brèves de N'Djamena : le prix de l'attaque d'Omdourman : 3 milliards de FCFA !* (http://www.tchadactuel.com). Ce site est très bien informé et les informations qu'il publie sont rarement démenties par le Gouvernement.
[750] Marie-Hélène Aubert et al. , *Pétrole et éthique. Une conciliation possible ?* , Assemblée Nationale, Commission des affaires étrangères, Rapport d'information n°1859, p. 172.

soixante autres véhicules militaires et a mis à leur disposition plusieurs camps d'entraînement[751].

A la lumière des événements et faits postérieurs à la publication de ces informations, on ne peut pas dire qu'elles étaient dénuées de tout fondement. On a bien vu que lors des deux raids des groupes rebelles tchadiens sur la capitale, en avril 2006 et en février 2008, le nombre de véhicules utilisés par les colonnes rebelles avoisinait ces estimations. En outre, le rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la Chine en août 2006, après plus de dix ans de rupture, et l'entrée des compagnies pétrolières chinoises dans le secteur pétrolier en janvier 2007, expliquent sans nul doute le soutien que la Chine aurait apporté aux groupes rebelles tchadiens. C'est certainement aussi le facteur qui donne à cette conflictualité transfrontalière la dimension géostratégique (Voir, 7.3).

7.2.6. Effets systémiques de la conflictualité transfrontalière

Lorsqu'éclate la guerre au Darfour, la région soudanaise frontalière avec le Tchad, le commun des mortels était loin de s'imaginer l'impact que cette crise allait avoir sur les systèmes politiques internes, les relations bilatérales entre le Tchad et le Soudan, ainsi que sur plus d'un sous-système international et le système international.

Par contre, pour les observateurs avertis, l'analyse des liens multiples entre les crises au Tchad et au Darfour met en exergue la constitution d'un système de guerres puisque des conflits armés, produits de conjonctures nationales distinctes et relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement. Ces conflits entrent en résonance et s'imbriquent les uns dans les autres, transformant leurs conditions de reproduction et, surtout, les parties qui s'affrontent, les enjeux de la lutte et les objectifs poursuivis. Une telle intrication de violences armées civiles et internationales fait ainsi système[752].

Si on se réfère à notre modèle systémique d'analyse de la conflictualité, les crises récurrentes et la tension persistante entre le Tchad et le Soudan sont les principaux effets systémiques de la conflictualité transfrontalière. Plusieurs niveaux systémiques se trouvent ainsi affectés par cette conflictualité pure.

---

[751] République du Tchad, *Mémorandum sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, N'Djamena, 26 décembre 2005, p.7.
[752] Roland Marchal, *Tchad/Darfour : vers un système de conflits*, Paris, Politique africaine n°102, juin 2006, p.135-136.

En premier lieu, c'est le système d'interaction entre les deux pays qui est touché. Car ceux-ci sont passés, dans le cadre de leurs relations bilatérales, d'un comportement coopératif à un comportement compétitif ; de partenaires, d'alliés et d'amis à adversaires, protagonistes, voire ennemis. En second lieu, ce sont les systèmes politiques internes des deux pays qui sont concernés. Les ruptures des relations diplomatiques, à l'initiative de l'un comme de l'autre, touchent le système décisionnel interne de chaque pays puisqu'elles interviennent à la suite de crise de politique étrangère[753].

En troisième lieu, l'effet déstabilisateur des crises et tensions crée non seulement l'instabilité à l'intérieur de chacun de ces systèmes mais aussi et surtout dans leur environnement, avec de graves conséquences sur la sécurité humaine, la stabilité régionale, la paix et la sécurité internationale. En témoignent les flots de réfugiés et déplacés internes, estimés à des millions de personnes, ayant fui les affrontements dans et entre les deux pays par groupes armés interposés.

Enfin, l'instabilité régionale, les menaces sur la paix et la sécurité internationales sont parmi les facteurs ou raisons officielles qui ont amené plusieurs acteurs externes, étatiques et interétatiques, à s'impliquer dans la conflictualité transfrontalière.

7.2.7. Une pluralité d'acteurs impliqués dans la conflictualité

Cette conflictualité transfrontalière implique une multitude de protagonistes et d'acteurs, avec des motivations aussi diverses que variées et variables, provenant de plusieurs sous-systèmes internationaux et du système international. Il s'agit d'acteurs étatiques et interétatiques, tant africains qu'extérieurs à l'Afrique.

7.2.7.1. Les acteurs étatiques africains

Plusieurs acteurs étatiques sont impliqués, à des degrés variables et pour des motivations diverses, dans la conflictualité transfrontalière entre le Tchad et le Soudan. Parmi ceux-ci, il y a le Nigeria, l'Egypte, l'Erythrée, la République centrafricaine, le Sénégal et surtout la Libye.

7.2.7.1.1. Le Nigeria et l'Egypte, deux acteurs discrets

La République fédérale du Nigeria, avec une superficie de 924 000 km2 pour une population de 130 millions d'habitants est, après l'Afrique du Sud, la deuxième puissance d'Afrique subsaharienne. Connu pour son activisme diplomatique, réputé volontiers porte-parole de

[753] Claude Roosens, Tanguy de Wilde d'Estmael et al. , *La politique étrangère. Le modèle classique à l'épreuve*, Bruxelles – Bern – Berlin - Frankfurt am Main - New York - Oxford –Wien, P.I.E. –Peter Lang, CECRI, Géopolitique et résolution des conflits n°1, 2004.

l'Afrique et aspirant à un siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Nigeria est pourtant resté très discret dans la crise transfrontalière entre le Tchad et le Soudan. Pourtant, Abuja a joué un rôle non négligeable comme médiateur dans la recherche de solutions à la crise du Darfour.

Cette même discrétion est observée par l'Egypte. Certes, ce dernier pays est l'allié naturel de son ancienne colonie, le Soudan. Cependant, s'agissant de la crise entre le Tchad et le Soudan, Le Caire a semblé laisser l'initiative à la Libye de Kadhafi.

7.2.7.1.2. La Libye, une neutralité bienveillante

La Libye est le tiers-acteur majeur et incontournable dans cette crise tchado-soudanaise. En dépit de son rôle historiquement ambigu, notamment pour tout ce qui touche au Tchad et au Soudan, Tripoli a essayé de rester à équidistance des belligérants. C'est sans nul doute cette apparente neutralité, mais bienveillante, qui a permis au leader libyen, Mouammar Kadhafi, d'être médiateur dans cette conflictualité.

Principal médiateur dans la crise politique interne et parrain des négociations ayant abouti à la signature de l'accord de Syrte du 25 octobre 2007 entre le Gouvernement et les mouvements armés tchadiens, le leader libyen est aussi présenté comme le Haut Médiateur Permanent de la CEN-SAD. C'est à ce titre, mais également pour défendre ses propres intérêts nationaux, que la Libye joue un rôle très actif dans la crise transfrontalière tchado-soudanaise.

En effet, c'est sous l'égide de Kadhafi qu'a été organisé, en février 2006, le premier mini Sommet des Chefs d'États ayant abouti à l'adoption d'une Déclaration et à la signature, le 8 février 2006, par le Tchad et le Soudan, de l'Accord de paix de Tripoli pour le règlement de leur différend.

Dans la Déclaration de Tripoli (Annexe 13), le Sommet a tout d'abord invité les deux parties à instaurer un dialogue et des consultations bilatérales. En outre, il les a invitées à se garder instamment de toute ingérence dans leurs affaires intérieures respectives et à se garder également de tout soutien aux groupes armés opérant dans l'un ou l'autre des deux pays. Enfin, il a décidé de mettre sur pied un Comité ministériel de suivi devant se réunir périodiquement pour évaluer l'évolution de la situation, ainsi qu'une mission d'information

sur le terrain et une force de paix et de sécurité pour la sécurisation de la frontière commune[754].

Dans l'accord de Tripoli, les deux parties se sont, entre autres, engagées à : œuvrer à la restauration du climat de confiance, de bon voisinage et de coopération qui a toujours existé entre elles ; empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs aux fins d'activités subversives dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'une ou l'autre des parties ; et à mettre un terme aux campagnes médiatiques hostiles et à œuvrer dans le sens de la fraternité et de la concorde[755].

En outre, c'est toujours grâce à la médiation libyenne que deux autres accords ont été signés par le Tchad et le Soudan. Il s'agit de l'accord de N'Djamena du 26 juillet 2006 et de celui de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006.

En 2007, au plus fort moment de la crise consécutive à une contre-offensive lancée le 9 avril par l'armée tchadienne en territoire soudanais, le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, a dépêché une délégation à N'Djamena pour faire part de sa préoccupation.

En 2008, les initiatives libyennes, pour apaiser la tension entre le Tchad et le Soudan, se sont poursuivies surtout dans le cadre du Groupe de Contact de l'Accord de Dakar co-présidé par la Libye et la République du Congo.

En fin de compte, la question qu'on peut se poser est de savoir pourquoi la Libye est-elle omniprésente dans la recherche de solutions à la crise transfrontalière tchado-soudanaise. Selon les analyses de nombre d'experts, il semble que trois ambitions structurent la politique libyenne. D'abord, pour Tripoli, il s'agit de s'opposer à toute internationalisation du conflit qui conduirait à une présence occidentale à proximité de ses frontières nationales. Si les forces de l'Union africaine sont acceptables *in fine*, c'est parce qu'elles empêchent les Nations unies ou les puissances occidentales de jouer un rôle militaire éminent dans son environnement[756].

Ensuite, il s'agit de se rétablir et d'apparaître comme l'incontournable médiateur régional. En effet, tant dans la crise du Darfour que dans la conflictualité transfrontalière entre le Tchad et le Soudan, la Libye a su cultiver ses relations avec les différents protagonistes

[754] Union Africaine, *Rapport du Président de la Commission sur la mise en oeuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 entre le Tchad et le Soudan*, 47e Réunion, Conseil de Paix et de Sécurité, 47e Réunion, Adis Abeba, Ethiopie, 21 mars 2006.
[755] Ibid.
[756] ICG, *Tchad : vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006, p. 21-22.

(gouvernements des deux pays et mouvements rebelles), prendre des initiatives ou bloquer celle qui ne lui sied pas (comme la négociation à Abuja, où les réticences de Tripoli étaient notées par tous les médiateurs, ou lors de la signature de l'accord de Ryad, que celui-ci a trouvé « risible »)[757]. (Cf. infra).

Enfin, l'on indique qu'il s'agit, pour la Libye, de profiter de cette situation pour regagner une influence sur le Tchad que les bonnes relations entre Khartoum et N'Djamena ont largement entamée[758]. La Libye a toujours considéré le Tchad comme son arrière-cour et sa porte d'entrée en Afrique noire.

7.2.7.1.3. L'Erythrée et la République centrafricaine

L'Erythrée est impliquée dans cette conflictualité par le soutien qu'elle apporte à certains groupes rebelles du Darfour, notamment le JEM et le SLM[759]. Or, on sait que le premier reçoit également le soutien du Tchad. De ce fait, l'Erythrée est devenue l'allié objectif du Tchad dans cette crise qui l'oppose au Soudan.

La République centrafricaine est l'allié naturel du Tchad. Les deux pays appartiennent à la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). En outre, ils subissent les mêmes effets de la crise du Darfour et sont victimes des attaques des groupes armés dont les bases arrière se trouvent au Soudan. Enfin, il faudra également signaler le rôle déterminant que N'Djamena a joué dans le renversement du régime du président démocratiquement élu, Ange Félix Patassé, en RCA, et l'arrivée au pouvoir de l'actuel président François Bozizé. Autrement dit, ce dernier est l'obligé de N'Djamena par le soutien qu'il a reçu.

7.2.7.1.4. Le Sénégal, un médiateur « deus ex machina »

L'implication du Sénégal, intervenue après la deuxième tentative de renversement du pouvoir à N'Djamena début février 2008, a été l'une des plus décisives. La rencontre au Sommet, organisée entre les dirigeants tchadien et soudanais a permis la signature, le 13 mars, de l'Accord de Dakar entre le Tchad et le Soudan (Cf. Annexe 13).

C'est en marge du Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), qui s'est tenu les 13 et 14 mars 2008, que le Président Déby et le Président Al-Bashir ont signé un nouvel accord, sous les auspices du Président Wade du Sénégal. Selon les termes de l'Accord de

---

[757] Ibid.
[758] Ibid.
[759] Gérard Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia, Center for international peace operations*, Addis Ababa-Berlin, February 2008.

Dakar (cf. Annexe), les parties ont convenu de se réconcilier, de normaliser leurs relations et de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans les deux pays et dans la région[760]. Cet accord de Dakar du 13 mars 2008, le sixième du genre signé en deux ans, peut-il ouvrir la voie à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionale ? Cela nécessite une vraie désescalade de la conflictualité transfrontalière et une réelle implication de la communauté internationale dans le règlement des crises internes au Tchad et au Soudan.

7.2.7.2. Quatre acteurs interétatiques africains

Dans sa quête de soutien politique et diplomatique, le Tchad a mobilisé les organisations sous-régionales dont il fait partie. Il s'agit de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Économique des États Sahélo Saharien (COMESSA) ou CEN-SAD. Toutefois, il faudra signaler que le Tchad et le Soudan appartiennent tous deux à la dernière.

7.2.7.2.1. La CEMAC

A l'initiative du Tchad, un Sommet extraordinaire des Chefs d'États de la CEMAC a été organisé à N'Djamena le 4 janvier 2006. Dans son communiqué final, le Sommet a fait part de ses inquiétudes et a demandé au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine d'examiner, de toute urgence, les graves incidents survenus à la frontière entre le Tchad et le Soudan.

Lors du huitième (8e) Sommet de la CEMAC, tenu à N'Djamena (Tchad) du 24 au 25 avril 2007, les Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres ont adopté une déclaration spéciale de soutien au Tchad et à la RCA.

A l'issue de son neuvième (9e) Sommet, organisé à Yaoundé (Cameroun), du 23 au 25 juin 2008, les Chefs d'État des pays membres de cette organisation sous-régionale ont publié un communiqué dans lequel le Sommet « condamne, vigoureusement, les tentatives de déstabilisation, dont le Tchad est victime de façon récurrente, et, notamment, la dernière du 11 juin 2008 ».

Par la même occasion, les dirigeants de la CEMAC ont exhorté la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité de l'ONU, à résoudre la crise du Darfour, dans ses racines, afin d'éradiquer ses conséquences sur les États voisins. En outre, ils ont mandaté le président

[760] Ibid.

en exercice de la CEMAC à saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'élargir les missions de la MINUAD, de l'EUFOR et de la MINURCAT, pour une prise en charge totale de la sécurité aux frontières Tchad-Soudan-RCA. De plus, ils ont indiqué se réserver le droit de prendre des mesures nécessaires pour enrayer toutes les manœuvres de déstabilisation du Tchad. Enfin, ils ont apporté leur soutien à leur homologue Idriss Déby, au Gouvernement et au peuple tchadien.

7.2.7.2.2. La CEN-SAD

Elle regroupe dix huit (18) États membres et inscrit la paix et la sécurité au rang de ses priorités. A cette fin, elle s'est dotée d'une « Charte de sécurité » et a installé un « Haut Médiateur de la Communauté ». La CEN-SAD s'est activement impliquée dans la recherche de solutions à la crise qui oppose le Tchad et le Soudan, deux pays membres.

La Conférence de Tripoli du 8 février 2006 a été organisée à l'initiative de Kadhafi, en sa qualité de Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD. Cette conférence a vu la participation des Présidents Blaise Compaoré du Burkina Faso, président en exercice de la CEN-SAD, Omar Hassan El-Béchri du Soudan, Idriss Déby Itno du Tchad ; et de François Bozizé, président de la République centrafricaine. Il y avait, en outre, M. Alpha Omar Konaré, président de la Commission de l'Union Africaine, et le Secrétaire général de la CEN-SAD, M. Mohamed Al-Madani Al Azhari.

La conférence a été co-présidée par le Guide libyen, Mouammar Khadafi, et le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, Président en exercice de l'Union Africaine (UA).

Il en résulte l'adoption par les Chefs d'États d'une déclaration dite Déclaration de Tripoli dans laquelle ils ont exprimé leur préoccupation par rapport à « la crise inopportune qui oppose le Tchad et le Soudan, deux pays frères unis géographiquement par l'histoire. Ils se sont félicités des bonnes dispositions au dialogue constructif réaffirmées au cours des discussions par les Présidents Omar El-Béchir et Idriss Déby ». Quant à ces derniers, ils ont signé un accord de paix dit Accord de Paix de Tripoli du 8 février 2006.

Le 21 février 2007, un sommet réunissant les représentants de l'Erythrée, de la Jamhiriya arabe libyenne, du Soudan et du Tchad s'est tenu en Libye sous les auspices de la

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Le 1er et 2 mai, une autre réunion a été organisée à Khartoum pour donner suite au Sommet de paix quadripartie de Libye.[761]

7.2.7.2.3. La CEEAC

Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenu le 25 février 1999 à Yaoundé (Cameroun) a décidé de créer un organe pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix et de la Sécurité en Afrique centrale, sous la supervision générale du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique centrale (COPAX). En juillet 1999, les Chefs d'État des pays membres ont décidé d'intégrer le COPAX dans les structures de la CEEAC, en tant que mécanisme sous-régional de règlement et de prévention des conflits en Afrique centrale[762].

Face au conflit qui oppose le Tchad, pays membre de la CEEAC, au Soudan, cette organisation sous-régionale était restée pendant longtemps en marge. Toutefois, la tentative majeure de renversement du régime de N'Djamena, début février 2008, l'a amenée à s'y impliquer.

C'est ainsi que, le 10 mars 2008, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, en sa qualité de Président en exercice de la CEEAC, a convoqué un Sommet extraordinaire sur la situation au Tchad. Dans le communiqué final, qui a été publié à l'issue du Sommet, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont condamné le recours à des voies non constitutionnelles comme mode d'accession au pouvoir au Tchad, exhorté toutes les parties tchadiennes à appliquer les accords antérieurs et exprimé leur appui aux efforts de médiation entrepris par le Président Kadhafi et le Président Sassou N'guesso, en s'engageant par ailleurs à fournir une aide d'urgence au Tchad[763].

Le Tchad espérait obtenir de ses pairs de la CEEAC une condamnation plus ferme et sans équivoque du Soudan, l'agresseur désigné. Ce qui ne fut pas le cas.

7.2.7.2.4. L'Union Africaine (UA)

Dans la nouvelle architecture institutionnelle de l'UA, c'est le Conseil de paix et sécurité (CPS) qui est l'organe permanent de décision pour la prévention, la gestion et le règlement

---

[761] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine,* S/2007/488, 10 août 2007, p. 2.
[762] Union Africaine (UA*), Conseil de paix et de sécurité de l'Union*, Déclaration solennelle sur la Politique africaine commune de défense et de sécurité, p. 46.
[763] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad,* S/2008/215, 1er avril 2008, p. 4.

des conflits. Il constitue un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique[764].

Le CPS a été saisi par le Tchad dès le début de la crise tchado-soudanaise. En effet, c'est le 29 décembre 2005, soit deux semaines après l'attaque de la ville tchadienne d'Adré, que le Gouvernement tchadien s'adresse officiellement à cet organe de l'UA pour l'informer du rôle et de l'implication du Soudan dans la perpétration de cette attaque.

Dans le souci d'apaiser la situation et de faire baisser la tension, le Président de la Commission de l'UA a envoyé une mission d'établissement des faits dans les deux pays. Puisque deux initiatives étaient en cours, à savoir le Sommet de la CEMAC, prévu pour le 4 janvier 2006, et celui de la CEN-SAD, qui devait être organisé à la même date mais reporté au mois de février, le Conseil ne s'est saisi de la question que lors de sa 46e réunion du 10 mars 2006.

Après avoir examiné la situation qui prévaut entre le Soudan et le Tchad, le CPS a publié un communiqué dans lequel il a exhorté les Gouvernements du Tchad et du Soudan à pleinement mettre en œuvre les engagements pris et à faciliter le travail des mécanismes qui ont été convenus dans la Déclaration et l'Accord signés à Tripoli, en février 2006. Le Conseil a entériné la Déclaration et l'Accord de Tripoli. En outre, il a demandé aux facilitateurs de l'Accord de Tripoli de rester activement engagés dans les efforts visant à désamorcer la tension sur le terrain et à normaliser les relations entre le Tchad et le Soudan, ainsi qu'à assurer le fonctionnement efficace des mécanismes convenus dans la Déclaration et l'Accord de Tripoli. Enfin le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires et d'apporter toue l'assistance possible en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et de l'Accord de Tripoli[765].

En dépit de l'exhortation et des préconisations de l'UA, l'attaque de la capitale tchadienne le 13 avril 2006 et la rupture des relations diplomatiques, intervenue le lendemain, entre le Tchad et le Soudan ont constitué un réel sujet de préoccupation pour l'organisation continentale. Pour évaluer la situation, cette dernière a envoyé une mission d'information dans les deux pays, respectivement du 21 au 27 avril 2006 et du 2 au 7 juin 2006.

---

[764] Union Africaine (UA*), Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine*, Article 2, p.7.

[765] Union Africaine, *Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 entre le Tchad et le Soudan, Conseil de Paix et de Sécurité*, 47e réunion, 21 mars 2006, Addis Abeba, Ethiopie.

Le 20 septembre 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il a encouragé « toute mesure qui pourrait être prise, y compris par les Nations Unies, pour renforcer la sécurité le long des frontières entre le Soudan et le Tchad, ainsi qu'entre le Soudan et la République centrafricaine, et assurer la protection et la sécurité des réfugiés au Tchad »[766].

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA consacre sa 70e réunion, tenue les 12 et 13 février 2007, à l'examen des relations entre le Soudan et le Tchad. Au cours de cette réunion, le conseil a suivi des communications des représentants du Tchad et du Soudan, de la Libye, ainsi que de la Guinée équatoriale, au nom de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et des Nations Unies.

A l'issue des délibérations, le Conseil publie un communiqué (Cf. Annexe 14) dans lequel il prend note du Rapport du Président de la Commission sur les relations entre le Tchad et le Soudan ainsi que du Rapport de la mission d'information de l'UA susmentionnée. Dans ce communiqué, le Conseil constate que, malgré les efforts soutenus déployés par l'UA, la CEN-SAD et la communauté internationale, la tension entre le Tchad et le Soudan reste vive et l'insécurité persistante à leur frontière commune. De plus, il y souligne que la situation qui prévaut sur le terrain procède de la convergence de plusieurs facteurs, y compris l'existence de rebellions armées, la crise du Darfour (Soudan), qui a pris une dimension régionale, affectant le Tchad et la République centrafricaine. Par conséquent, selon le Conseil, il est primordial d'avoir une approche régionale cohérente et intégrée pour promouvoir une paix et une stabilité durables dans la région[767].

En outre, le Conseil, ayant à l'esprit le paragraphe 12 de la décision adoptée lors de sa 63e réunion tenue à New York le 20 septembre, exhorte le Conseil de Sécurité à autoriser le plus rapidement possible la présence multidimensionnelle envisagée dans la résolution 1706 (2006) (Cf. Annexe 15). Enfin, le CPS décide de dépêcher, dans les plus brefs délais possibles, au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan, une mission d'évaluation exhaustive de la situation et d'examiner les obstacles entravant la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays, en particulier l'Accord de Tripoli, en vue de formuler des

[766] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité*, Conseil de sécurité, 22 décembre 2006, p.1.
[767] Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), *Communiqué de la 70e réunion du Conseil de paix et de sécurité*, 70e réunion, Addis Abeba, Ethiopie, 12 février 2007.

recommandations de nature à faciliter le règlement durable et global des problèmes que connaît la région[768].

Pour faire suite à cette décision, une délégation du CPS s'est rendue au Soudan du 21 au 24 mai 2007, au Tchad du 5 au 7 juin 2007, et en RCA du 8 au 11 juin 2007. Après avoir examiné le rapport de la mission, lors de sa 90eme réunion tenue à Addis Abéba le 27 août 2007, le Conseil a, entre autres, exhorté le Soudan, le Tchad et la RCA à respecter l'intégrité territoriale de chaque pays, à continuer à œuvrer ensemble pour améliorer la sécurité le long de leurs frontières communes, à mettre en œuvre les accords qu'ils ont signés et à restaurer la confiance entre eux[769].

Enfin, le Sommet de l'Union africaine, qui se tenait à Addis-Abeba du 25 janvier au 2 février 2008, au moment même où les groupes rebelles attaquaient la capitale et tentaient de renverser le régime de N'Djamena, a condamné l'attaque des rebelles. Il a exprimé son rejet de tout changement anticonstitutionnel, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA, la Décision d'Alger, la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Le Sommet a mandaté le Président Sassou N'guesso de la République du Congo, Président en exercice de l'UA, et le Guide libyen, Mouammar Kadhafi, de rechercher, avec les parties tchadiennes, une solution durable à la crise qui prévaut dans ce pays[770].

7.2.7.3. Les acteurs étatiques non africains

L'examen de la conflictualité transfrontalière, dans sa complexité, permet de voir que plusieurs acteurs étatiques et interétatiques provenant d'autres sous-systèmes internationaux s'y sont impliqués. D'un côté, on trouve les alliés du Tchad, et de l'autre, ceux du Soudan.

7.2.7.3.1. La France, soutien et allié naturel du Tchad

Dans le conflit qui l'oppose au Soudan, le Tchad dispose d'un soutien et d'un allié de taille. Il s'agit de la France, ancienne puissance colonisatrice, qui continue d'influencer le cours des événements politiques dans ce pays, et dans l'environnement immédiat du Tchad, en fonction de ses propres intérêts. Certes, la France a l'art de ménager la chèvre et le chou. Cependant, dans la partie de poker menteur que jouent Idriss Déby et Oumar Hassan Al-Bashir, elle a pris fait et cause pour le premier en lui apportant un soutien diplomatique, politique et militaire.

---

[768] Ibid.
[769] Conseil de paix et de sécurité (CPS), *Rapport du président de la Commission sur la situation au Tchad*, 110e réunion, Addis Abeba, Ethiopie, 18 février 2008.
[770] Ibid.

Sur le plan diplomatique, toutes les déclarations et résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en lien avec la crise transfrontalière impliquant le Tchad et le Soudan, sont faites ou prises, soit à l'initiative de la France, soit avec sa bénédiction, soit encore avec son approbation. De même, la mission de l'Union Européenne au Tchad et en République centrafricaine, notamment l'opération militaire EUFOR Tchad/RCA (Cf. infra), est l'œuvre de la France.

Au plan militaire, le soutien de la France à N'Djamena se fait sous forme de fourniture de renseignements, d'armements et d'appuis logistiques, voire tactiques (coordination des opérations), aux forces armées tchadiennes. Ce soutien a été très décisif dans les deux tentatives majeures de renversement du pouvoir d'Idriss Déby, le 13 avril 2006 et début février 2008, par les mouvements armés tchadiens soutenus par Khartoum.

Si, lors de la première tentative, la France a nié toute intervention directe de ses troupes aux côtés des forces armées tchadiennes, parlant simplement de coup de semonce de ses mirages pour stopper l'avancée des rebelles ; dans la seconde, de nombreuses sources ont mis en évidence le rôle déterminant joué par le Commandement des Opérations Spéciales (COS) dans l'issue de la bataille de N'Djamena de février 2008[771].

La France justifie son soutien et ses interventions militaires par les accords de coopération signés avec le Tchad en la matière. Il s'agit principalement de la convention de « *soutien logistique des forces armées de la République du Tchad* » du 6 mars 1976, du protocole additionnel du 07 avril 1990 relatif « *au stationnement des troupes françaises à la base aérienne Sergent-Chef Adji Kossei* » et du protocole modificatif du 16 juin 1998 relatif « *au stationnement des troupes française à la base aérienne sergent-chef Adjii Kossei et sur d'autres sites du territoire du Tchad définis par entente entre les deux gouvernements* ».

Si l'objet principal de la convention du 6 mars 1976 n'est rien d'autre que la fourniture « à titre onéreux ou exceptionnellement à titre gratuit, de matériels et équipements »[772], le protocole additionnel et son modificatif permettent aux troupes françaises de s'installer au

[771] La Croix, Les rebelles tchadiens sont aux portes du pouvoir, lundi 4 février 2008 ; Le Monde, « Au Tchad, l'Eufor est désormais associée à un processus de liquidation de l'opposition démocrate » ; Obscénité franco-tchadienne, Soutenir M. Déby est une honte et un mauvais calcul même pour obtenir la grâce pour l'Arche Zoé (http://www.lemonde;fr).

[772] Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Tchad fixant les règles et conditions de concours de la République Française au soutien logistique des forces armées de la République du Tchad, signée à N'Djamena le 6 mars 1976, Article II.

Tchad. La contrepartie de cette présence est donc la protection tous risques que la France apporte au régime actuellement en place à N'Djamena.

Sur le plan politique, le soutien de la France au Tchad, à quelques exceptions près, se fonde sur la doctrine de la « *stabilité des régimes en place* ». Même si tout le monde sait aujourd'hui que c'est la France qui a aidé Idriss Déby à renverser militairement le régime de son prédécesseur, Hissène Habré, celle-ci s'oppose à l'utilisation du même « modus operandi » pour la prise du pouvoir. En clair, pour la France, il n'est ni envisageable ni acceptable de laisser des rebelles tchadiens, soutenus par Khartoum, prendre le pouvoir par les armes au Tchad.

C'est en dépit ou grâce à sa position d'allié naturel et de soutien de N'Djamena, que la France de Chirac a tenté de faire baisser la tension entre les deux pays et dans la région, notamment en amenant les dirigeants du Tchad, du Soudan et de la RCA à signer la déclaration de Cannes de février 2007 (Cf. supra).

7.2.7.3.2. Les Etats-Unis, allié discret mais stratégique

Dans la dernière décennie des années 1980, période durant laquelle interviendra la fin de la guerre froide, les États-Unis étaient l'allié de Khartoum et soutien de Hissène Habré, replié au Darfour soudanais avec ses combattants après l'échec de sa tentative de coup d'État contre le régime de Goukouni Weddeye. Le Soudan se transforme en base arrière des hommes de Habré qui recrutent parmi les dizaines de milliers de Tchadiens réfugiés au Darfour. Là, ils reçoivent une aide américaine – grâce aux actions clandestines de la CIA – et égyptienne[773].

L'objectif stratégique des États-Unis fut d'aider Hissène Habré, à travers leurs alliés soudanais et égyptien, à contrer la menace que représentait la Libye de Kadhafi comme tête de pont de l'avancée du communisme en Afrique subsaharienne via le Tchad. Cette aide a permis à Hissène Habré d'arriver au pouvoir le 7 juin 1982. Ce dernier fut l'ennemi intime et irréductible de Kadhafi, qui soutenait Goukouni Weddeye, et dont les troupes occupaient la bande d'Aozou ainsi que la quasi-totalité de la partie septentrionale du Tchad.

Au début des années 1990, avec la fin de la guerre froide, les Etats-Unis étaient restés en retrait par rapport aux événements touchant la politique intérieure tchadienne. Il faut dire qu'ils n'avaient pas non plus fait grande chose pour éviter le renversement du régime de leur allié Hissène Habré. Ils se sont contentés d'organiser un pont aérien pour récupérer les

[773] Alain Gérard, *Nimeiry face aux crises tchadiennes*, Le Tchad, Paris, Khartala, Politique Africaine n°16, décembre 1984, p. 120.

prisonniers de guerre libyens, les transférer en Amérique et en faire des opposants politiques au régime de Kadhafi.

L'exploitation du pétrole tchadien de Doba par un Consortium dont les intérêts sont majoritairement détenus par deux Majors américains, Exxon Mobil et Chevron, pouvait a priori accroître le rôle des Etats-Unis au Tchad, au nom de la défense de leur intérêt national. Toutefois, Washington semblait n'avoir sur le Tchad qu'une doctrine : « Mieux valait déléguer aux Français le suivi de la vie politique tchadienne dans la mesure où les intérêts économiques américains étaient convenablement défendus par les firmes elles-mêmes, Exxon en tête »[774].

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et l'éclatement de la crise du Darfour en février 2003 vont amener les États-Unis à revoir leur perception du Tchad, désormais épicentre de la nouvelle géopolitique africaine. Ce pays, carrefour entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne est, de ce fait, un « État tampon idéologique ». Il est également à la lisière du Sahel dont la limite géographique est le Soudan, situé sur « l'Axe du Mal » défini par l'Amérique de G. Bush. Dès lors, le Tchad est intégré dans les dispositifs géopolitique et géostratégique des États-Unis en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme dans cette partie de l'Afrique. Il est l'un des pays participant à l'initiative anti-terroriste pan-sahélienne. Dans le cadre de cette initiative, les États-Unis développent des programmes de formation et d'entraînement des unités militaires spécialisées dans les différents pays de la région.

C'est tout logiquement donc que les États-Unis apportent leur soutien au Tchad dans sa confrontation avec le Soudan. En effet, il faudra signaler au passage que pour mobiliser des soutiens et alliés occidentaux, dont les États-Unis, le régime de N'Djamena a utilisé l'argument qu'il est le seul rempart contre le terrorisme et l'intégrisme islamique, incarné par Khartoum. Cet argumentaire a payé puisque l'Europe et les États-Unis ont pris faits et cause pour le Tchad.

7.2.7.3.3. La Chine, un acteur-partenaire géostratégique

Le conflit entre le Tchad et le Soudan est révélateur d'une double confrontation géopolitique et géostratégique dont les terrains d'affrontements sont diplomatiques, économiques et militaires.

[774] ICG, *Tchad : Vers le retour de la Guerre ?* , Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006.

Au plan diplomatique, après plusieurs années de coopération fructueuse entre Pékin et N'Djamena, le Tchad a rompu ses relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine au profit de Taiwan en 1997. La conflictualité transfrontalière tchado-soudanaise va donner l'occasion à l'Empire du Milieu de punir le pays des Sao et de Toumaï [775] pour cet acte inamical.

Dans la même période, les relations entre Pékin et Khartoum vont se renforcer dans différents domaines. Sur le terrain diplomatique, surtout à propos de la crise du Darfour où le Gouvernement soudanais est souvent montré du doigt et isolé sur la scène internationale, la Chine sera son principal allié et soutien. Au sein des instances internationales, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies, on a bien vu combien le poids de la Chine pesait sur le vote des résolutions concernant le Soudan. Les raisons et motivations de Pékin sont évidentes. Elles sont principalement d'ordre économique, énergétique notamment.

En effet, ce sont les compagnies chinoises qui dominent aujourd'hui le secteur pétrolier soudanais (Cf.7.3). Elles occupent, depuis 1997, le terrain laissé libre par les multinationales occidentales qui se sont retirées du Soudan. Car, d'un côté, le pays était soumis aux sanctions internationales pour cause de soutien au terrorisme international ; et de l'autre, la pression des gouvernements occidentaux et des opinions publiques des pays d'origines de ces compagnies multinationales était telle qu'elles ne pouvaient opérer dans le contexte de la guerre civile. Elles étaient accusées d'être complices des violations des droits de l'homme au Soudan.

Dans le domaine militaire, la Chine est l'un des principaux fournisseurs d'armes et de munitions au Soudan. La Chine a ouvert trois usines de fabrication d'armes légères au Soudan. Elle n'a pas hésité à vendre à ce pays des avions de surveillance F-7 et des avions de transport Y-8, en pleine guerre civile, pendant la période où les compagnies pétrolières chinoises étaient engagées dans l'exploitation des gisements pétroliers de Muglad[776].

L'aide de Pékin à Khartoum et, directement ou indirectement, aux oppositions armées tchadiennes, n'est sans doute pas simplement le fruit d'un lobbying de Khartoum. Elle s'inscrit aussi dans une posture classique de la Chine populaire depuis plus d'une dizaine d'années : ramener Taiwan sous son aile et punir ses appuis internationaux de quelque

[775] Les Sao sont considérés comme les ancêtres des Tchadiens. Toumaï est le nom du terroir donné au nouvel hominidé (crâne holotype), *Sahelantropus tchadensis*, découvert au Tchad en 2001 et dont l'âge biochronologique est estimé à 7 millions d'années, faisant du Tchad le berceau de l'humanité (Atlas de l'Afrique, Le Tchad, Editions Jeune Afrique, 2006).

[776] Commandant Mbaye Cissé, *L'affirmation d'une stratégie de puissance : la politique africaine de la Chine*, CID, Géopolitique de l'Afrique et de la Chine, (http://www.diploweb.com).

manière que ce soit[777]. Dans ce sens, cette stratégie a payé en ce qui concerne le Tchad puisque Pékin a obtenu exactement le résultat escompté.

Ainsi, lorsqu'il était clairement établi par N'Djamena que derrière les rebelles tchadiens se trouvent non seulement le Soudan mais aussi la Chine, qui leur apportent appuis matériels, financiers et logistiques, le Gouvernement tchadien a sérieusement envisagé de rompre ses relations diplomatiques avec Taipei et de renouer avec Pékin. L'attaque de la capitale par les rebelles du FUC le 13 avril 2006, qui a failli emporter le régime, n'a guère laissé le choix aux dirigeants au pouvoir à N'Djamena. Trois mois après cette menace directe sur l'intérêt vital, à savoir la survie du régime, le Gouvernement tchadien rompt les relations avec Taiwan et renoue avec la République Populaire de Chine (RPC). Le Ministre des Relations extérieures du Tchad se rend à Pékin, début août 2006, et les relations diplomatiques entre les deux pays sont officiellement rétablies le 06 août.

La réaction des pays occidentaux, qui s'est traduite par l'envoi d'une opération militaire au Tchad et en République centrafricaine, révèle la dimension géostratégique de cette confrontation indirecte entre puissances étrangères pour le contrôle des ressources (Cf. infra).

7.2.7.3.4. L'Arabie Saoudite, pays frère et allié du Soudan

L'Arabie Saoudite est considéré comme l'allié naturel du Soudan. Il serait par ailleurs l'un des soutiens importants de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement (UFDD). Car avant de regagner la rébellion et de fonder l'UFDD, son leader, Mahamat Nouri, était Ambassadeur du Tchad à Riyad.

Le 3 mai 2008, un accord séparé ayant pour objet de renforcer et développer les relations entre le Tchad et le Soudan a été signé à Riyad, sous les auspices du Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud d'Arabie saoudite[778].

Après des entretiens à Tripoli avec les présidents égyptien, Hosni Moubarak, et tchadien, Idriss Déby, le colonel Mouammar Kadhafi a qualifié cet accord comme le résultat d'une diplomatie « risible ». **«** *Bien que nous soyons ravis que tout le monde participe au règlement du problème existant entre Khartoum et N'Djamena, que ce soit les Saoudiens ou des autres, (l'accord de Ryad) ne revêt aucune signification au plan diplomatique*", déclare le Haut Médiateur Permanent de la CEN-SAD à l'Agence de Presse Reuters.

---

[777] ICG, *Tchad : Vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006.
[778] Ibid.

Pour Kadhafi, l'accord conclu sous l'égide de l'Arabie saoudite n'est, en aucun point, différent de celui signé à Tripoli le 8 février 2006 sous ses auspices. Or, même cet accord est sans cesse remis en cause par des tensions récurrentes entre les deux pays. Par conséquent, d'après le dirigeant libyen, il faudra plutôt créer les conditions de sa mise en œuvre au lieu de multiplier les accords.

En réalité, la réaction du leader libyen s'explique par le fait que la Libye veut rester la seule puissance régionale et l'acteur incontournable quant à la recherche de solutions à la crise tchado-soudanaise.

7.2.7.3.5. Les autres acteurs étatiques non africains

En dehors des principaux acteurs extrarégionaux tels que la France, les Etats-Unis et la Chine, certains pays tels que la Russie et la Grande Bretagne ont également manifesté un intérêt tardif dans cette conflictualité transfrontalière. Ces deux derniers pays, également membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, pour des raisons et motivations diverses, ont commencé à s'impliquer dans la crise entre le Tchad et le Soudan.

La Russie a sollicité et obtenu de l'Union Européenne (UE) sa participation à la force européenne, EUFOR Tchad/RCA, déployée au Tchad et en République centrafricaine. Certes, cette participation est très symbolique, mais elle revêt un caractère stratégique pour Moscou, grand allié de Tripoli.

La Grande-Bretagne, quoique membre de l'UE, ne participe que de façon symbolique à l'EUFOR TCHAD/RCA. Cependant, elle a ouvert, en septembre 2008, un bureau de liaison avec un représentant permanent à N'Djamena pour suivre la situation au Tchad.

Finalement, la crise localisée du Darfour s'est régionalisée, à travers ses conséquences sur le Tchad et la RCA ainsi que son impact sur les relations bilatérales tchado-soudanaises, avant de s'internationaliser avec l'implication d'une pluralité d'acteurs dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Autrement dit, on est passé d'un conflit de type géopolitique à un conflit géostratégique (Cf. 7.3).

7.2.7.4. L'UE, principal acteur interétatique hors Afrique

La crise politique interne au Tchad, la crise du Darfour et la tension entre le Soudan et le Tchad n'ont pas laissé l'Union Européenne indifférente. L'UE a régulièrement pris position pour condamner les tentatives de renversement du régime au Tchad et les actes de déstabilisation des deux pays par les mouvements armés. Elle s'est également préoccupée des

conséquences régionales et internationales de ces différentes crises. Enfin, elle s'implique dans la recherche de solutions aux crises internes dans les deux pays, qui constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

7.2.7.4.1. L'UE, un rôle politico-diplomatique

S'agissant de la crise politique interne au Tchad, l'UE a parrainé les négociations entre une coalition des partis politiques de l'opposition et le parti au pouvoir et ses alliés. Celles-ci ont débouché sur la signature, le 13 août 2007 à N'Djamena, de l'Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad.

Par ailleurs, elle a salué les différents accords de paix signés entre le Gouvernement du Tchad et les mouvements rebelles tchadiens. Il en est de même des accords conclus par le Tchad et le Soudan pour régler leur crise bilatérale.

Concernant les répercussions régionales de la crise du Darfour, et surtout de la crise transfrontalière tchado-soudanaise, le Conseil de l'Union européenne a pris clairement position. Lors de sa réunion des 23 et 24 juillet 2007, l'UE a envisagé la mise en place, pour une durée de 12 mois, d'une opération qui viendrait appuyer la présence des Nations Unies dans l'Est du Tchad et le Nord-Est de la République centrafricaine. Cette disponibilité est communiquée aux Nations Unies par une lettre datée du 17 septembre 2007, adressée par le Haut Représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne (S/2007/560).

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, en vertu du paragraphe 6 de la résolution 1778 (2007)[779], a autorisé l'Union européenne à participer à la protection des civils en danger, en particulier des réfugiés et des personnes déplacées ; à faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire et le libre mouvement du personnel humanitaire, ainsi qu'à contribuer à la protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de mouvement de son propre personnel ainsi que du personnel des Nations unies et du personnel associé[780].

7.2.7.4.2. L'UE, un rôle géostratégique à travers l'EUFOR

Le 15 octobre 2007, l'Union européenne a adopté l'action commune qui permet le lancement de l'opération EUFOR Tchad/RCA. C'est une opération militaire de transition destinée à soutenir la présence multidimensionnelle des Nations Unies dans l'Est du Tchad et le Nord-

[779] Nations Unies, Résolution 1778 (2007) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5748e séance, le 25 septembre 2007.
[780] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies dans le nord-est de la République centrafricaine et au Tchad, S/2007/739*, 17 décembre 2007.

Est de la République centrafricaine. Le commandement de l'opération a été confié au Général de Corps d'armée Patrick NASH (irlandais), basé à l'état-major stratégique situé au Mont Valérien en France, et le commandement de la Force de l'EUFOR Tchad/RCA a été confié au Général de Brigade français Jean-Philippe GANASCIA[781].

Le 28 janvier 2008, l'UE a pris la décision officielle de lancer l'opération militaire de transition dans l'Est du Tchad et dans le Nord-Est de la République centrafricaine (EUFOR TCHAD/RCA)[782]. Le 15 mars, le commandement de l'opération a annoncé que l'EUFOR TCHAD/RCA avait atteint sa capacité opérationnelle initiale, étape qui marquait le début de son mandat de 12 mois[783].

Au 14 octobre 2008, les effectifs de l'EUFOR déployés au Tchad et en République centrafricaine s'établissaient à 3317 hommes[784]. Une fois le déploiement achevé, la Force comptera environ 3700 hommes. Au total, ce sont 25 des 27 États membres qui sont représentés au quartier général opérationnel de l'EUFOR. Plus de la moitié des pays membres ont envoyé des militaires sur le terrain. Il s'agit, par ordre d'importance numérique, de: France **(**1711**),** Irlande (445), Pologne (404), Autriche (175), Italie (99), Pays-Bas (90), Espagne (80), Belgique (69), Albanie (63), Finlande (61), Suède (49), Grèce (15), Slovénie (15).

La France et l'Irlande sont les deux premiers pays contributeurs. Ce qui justifie le fait qu'ils assurent, respectivement, le commandement opérationnel et stratégique de l'opération. Par ailleurs, il faut relever que la France, à elle seule, contribue pour plus de la moitié (51,5%) à cette force. Ce qui fait douter de la neutralité de cette force par nombre d'observateurs mais aussi par les groupes armés tchadiens qui luttent contre le régime de N'Djamena.

Tableau 20 : États membres de l'UE participant à l'EUFOR TCHAD/RCA

[781] Union Européenne, *Opération militaire de l'UE au Tchad et en République centrafricaine (EUFOR TCHAD/RCA)*, Fiche d'information, Secrétariat général du Conseil, janvier 2008.
[782] Ibid.
[783] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, S/2008/215*, 1er avril 2008.
[784] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, S/2008/444*, 8 juillet 2008.

PAYS	MILITAIRES	OBSERVATEURS MILITAIRES	POLICIERS	AUTRES	TOTAL
Albanie	63	0	0	0	**63**
Allemagne	4	0	0	0	**4**
Autriche	175	0	0	0	**175**
Belgique	69	0	0	0	**69**
Bulgarie	2	0	0	0	**2**
Chypre	2	0	0	0	**2**
Croatie	15	0	0	0	**15**
Espagne	80	0	0	0	**80**
Finlande	61	0	0	0	**61**
France	1711	0	0	0	**1711**
Grèce	15	0	0	0	**15**
Hongrie	3	0	0	0	**3**
Irlande	445	0	0	0	**445**
Italie	99	0	0	0	**99**
Lituanie	2	0	0	0	**2**
Luxembourg	2	0	0	0	**2**
Pays-Bas	90	0	0	0	**90**
Pologne	404	0	0	0	**404**
Portugal	2	0	0	0	**2**
République Tchèque	2	0	0	0	**2**
Roumanie	2	0	0	0	**2**
Royaume-Uni	4	0	0	0	**4**
Slovaquie	1	0	0	0	**1**
Slovénie	15	0	0	0	**15**
Suède	49	0	0	0	**49**
Total	**3317**	**0**	**0**	**0**	3317

Source : http://www.operationspaix.net/-EUFOR-Tchad-RCA (14-10-2008)

Le budget pour les coûts communs de l'opération militaire s'élève à 119, 6 millions d'Euros[785].

Pour l'UE, la mise en place d'EUFOR TCHAD/RCA s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à renforcer son engagement en soutien à la recherche de solutions à la crise du Darfour. A travers les moyens mis en œuvre, l'UE entend : soutenir les efforts de l'Union Africaine (UA) et de l'ONU pour relancer le processus politique en vue d'une solution durable à la crise du Darfour ; accélérer la mise en place de l'opération hybride UA/ONU au Darfour (UNAMID) ; accroître la mobilisation des ressources pour assurer le financement de l'aide humanitaire ainsi que l'accès à l'aide.

Au-delà, cette opération est un test de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Elle s'inscrit dans la stratégie globale d'endiguement de la Chine (cf. infra).

7.2.7.5. Les Nations Unies, dans la crise transfrontalière

Au début de l'éclatement de la crise du Darfour, en février 2003, les efforts de la communauté internationale consistaient à circonscrire le conflit, limiter ses effets et son impact sur le territoire soudanais. En témoignent les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à cet effet.

Cependant, et de manière périodique, les rapports du Secrétaire général de l'ONU rendaient régulièrement compte de l'évolution de cette crise et des conséquences régionales. Dans celui daté du 28 juillet 2006, il soulignait que la situation au Darfour compromettait la paix et la sécurité au niveau régional, notamment en ce qui concerne le Tchad et la République centrafricaine. C'est ainsi que, dans sa résolution 1706 (2006), adoptée le 31 août 2006, le Conseil de sécurité a décidé, à l'alinéa d) paragraphe 9, que le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour consisterait notamment à **:**

« *Prêter concours pour la recherche de solutions aux problèmes de sécurité régionale en liaison étroite avec l'action menée à l'échelon international pour améliorer les conditions de sécurité dans les régions voisines, le long des frontières entre le Soudan et le Tchad et entre le Soudan et la République centrafricaine, notamment par la mise en place d'une présence multidisciplinaire comprenant des spécialistes des affaires politiques, du personnel humanitaire et militaire et des officiers de liaison de la police civile affectés dans des lieux critiques au Tchad, y compris dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés et, le cas*

[785] Ibid.

échéant, en République centrafricaine, et contribuer à l'application de l'Accord entre le Soudan et le Tchad signé le 26 juillet 2006 »[786]. (Cf. Annexe, Résolution 1706 (2006)).

En outre, cette résolution donne mandat à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) de « *surveiller les activités transfrontalières des groupes armés le long des frontières du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine, en particulier en menant régulièrement des activités de reconnaissance terrestre et aérienne* »[787]. Enfin, se référant au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution prie le Secrétaire général et les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine de conclure, dès que possible, un accord sur le statut des forces, prenant en considération la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé[788].

Pour faire suite aux disposition pertinentes de cette résolution, le Secrétaire général des Nations Unies a dépêché au Tchad et en République centrafricaine, du 21 novembre au 3 décembre 2006, une mission d'évaluation technique multidisciplinaire conduite par le Département des opérations de maintien de la paix et composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département de l'information, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-commissariat aux droits de l'homme[789].

A l'issue de cette mission d'évaluation technique, le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil de sécurité, présente quelques options préliminaires éventuelles concernant le mandat, la structure et le concept des opérations d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans les deux pays[790].

Dans une note verbale datée du 7 novembre 2006, le Gouvernement tchadien a exprimé son avis préliminaire sur un rôle éventuel des Nations Unies dans l'est du Tchad en application de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité. Il a, dans cette note, demandé qu'une force civile internationale soit déployée de façon limitée pour assurer la sécurité dans les camps de réfugiés installés dans l'est du pays et pour garantir leur neutralité. Parallèlement, il a proposé

[786] Nations Unies, *Résolution 1706 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5519e séance le 31 août 2006*, Conseil de sécurité, S/RES/1706/ (2006).
[787] Ibid.
[788] Ibid.
[789] Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité*, Conseil de sécurité, 22 décembre 2006.
[790] Ibid.

que la force soit constituée de gendarmes fournis par des pays africains et payés par l'Europe ou les Nations Unies. Il a, en outre, indiqué qu'il ne voulait pas que le Tchad soit utilisé comme base arrière pour une intervention au Darfour sous les auspices des Nations Unies. Toutefois, dans une note verbale ultérieure datée du 15 novembre 2006, le Gouvernement tchadien a fait valoir qu'un génocide était en cours à la frontière tchado-soudanaise et accusé le Soudan d'encourager une politique de la terre brûlée au Darfour et dans l'est du Tchad. Il a, dans cette note, demandé à la communauté internationale de déployer une force des Nations Unies le long de la frontière avec le Soudan et d'appliquer effectivement la résolution 1706 (2006)[791].

Dans une lettre datée du 9 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Président Déby a confirmé qu'il acceptait le déploiement d'une présence internationale à la frontière avec le Soudan afin de renforcer la sécurité dans la zone et d'assurer la protection des réfugiés et des déplacés[792].

Dans sa résolution 1769 (2007), adoptée le 31 juillet 2007 à sa 5727e séance (Cf. Annexe16), le Conseil de sécurité autorise et prescrit la mise en place d'une opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD). Il s'y est également préoccupé des implications régionales et internationales de la crise du Darfour. C'est ainsi que, se référant aux rapports du Secrétaire général datés du 22 décembre 2006 (S/2006/1019) et du 23 février 2007 (S/2007/97), qui mettent en relief la nécessité d'améliorer la sécurité des civils dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, le Conseil se déclare disposé à soutenir cette entreprise et attend avec intérêt que le Secrétaire général lui rende compte de ses récentes consultations avec les Gouvernements tchadien et centrafricain[793].

Les autorités tchadiennes et centrafricaines, par lettres datées respectivement du 11 septembre 2007 (S/2007/540) et du 17 septembre 2007 (S/2007/551), approuvent le déploiement d'une présence internationale fournie par les Nations Unies et l'Union européenne.

La résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité du 25 septembre 2007 (Cf. Annexe 17) « *approuve la mise en place au Tchad et en République centrafricaine… d'une présence multidimensionnelle destinée à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection*

[791] Ibid.
[792] Ibid.
[793] Nations Unies, *Résolution 1769 (2007) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5727e séance le 31 juillet 2007*, Conseil de Sécurité, S/RES/1769 (2007), 31 juillet 2007.

des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones »[794]. De plus, le Conseil « décide que cette présence multidimensionnelle inclura, pour une période d'un an, une Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT ». En outre, le Conseil « décide que la MINURCAT comprendra un maximum de 300 policiers et de 50 officiers de liaison militaire, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil »[795].

Par ailleurs, dans cette même résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, autorise l'Union européenne à déployer, pour une durée d'un an à compter du moment où l'Union européenne déclarera sa capacité opérationnelle initiale en consultation avec le Secrétaire général, une opération dénommée « opération de l'Union européenne » destinée à soutenir le mandat de la MINURCAT.

Enfin, il décide que cette opération sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opération dans l'est du Tchad et le Nord-est de la République centrafricaine, pour s'acquitter des tâches suivantes : (i) contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées ; (ii) faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations ; (iii) contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé[796].

La mission de l'UE, dénommée EUFOR TCHAD-RCA, a été effectivement déployée et a atteint sa capacité opérationnelle le 15 mars 2008. Son mandat expirera le 15 mars 2009, date à laquelle les Nations Unies prendront le relais avec le déploiement d'une force multinationale dans le cadre de la MINURCAT.

Dans sa résolution 1828 (2008), adoptée en sa 5947e séance du 31 juillet 2008 (Cf. Annexe 18), le Conseil de sécurité note « avec préoccupation la persistance des tensions entre les Gouvernements soudanais et tchadien et réaffirme qu'il faudra réduire ces tensions ainsi que

[794] Nations Unies, *Résolution 1778 (2007) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5748e séance le 25 septembre 2007*, Conseil de Sécurité, S/RES/1778 (2007), 25 septembre 2007.
[795] Ibid.
[796] Ibid.

les activités des rebelles dans les deux pays si on veut parvenir à une paix durable au Darfour et dans la région »[797]. Pour ce faire, le Conseil « demande aux Gouvernements soudanais et tchadien de s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans l'Accord de Dakar, l'Accord de Tripoli et les accords bilatéraux ultérieurs, notamment en cessant de soutenir les groupes rebelles ». Il s'est félicité de « la création du Groupe de contact de l'Accord de Dakar et du projet de renforcement de la surveillance de la frontière entre le Soudan et le Tchad et prend note du fait que le Soudan et le Tchad sont convenus, le 18 juillet, de rétablir leurs relations diplomatiques »[798].

Dans le souci de ne pas laisser un vide, à l'expiration du mandat de l'EUFOR Tchad/RCA le 15 mars 2009, le Conseil de sécurité a adopté, à sa 5981e séance du 24 septembre 2008, la résolution 1834 (2008) (Cf. Annexe 19). Dans cette résolution, le Conseil décide de proroger jusqu'au 15 mars 2009 le mandat de la MINURCAT, tel qu'il résulte de la résolution 1778 (2007). En outre, il y exprime son intention de proroger, au-delà du 15 mars 2009, « la présence multidimensionnelle établie au Tchad et en République centrafricaine pour créer les conditions propices au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées et, à cette fin, exprime son intention d'autoriser le déploiement d'une composante militaire des Nations Unies qui succèdera à l'EUFOR Tchad/RCA, tant au Tchad qu'en République centrafricaine »[799].

Enfin, dans la résolution 1834 (2008), le Conseil « encourage chacun des Gouvernements du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine à veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé pour porter atteinte à la souveraineté des autres (…), et à coopérer également dans le but de mettre un terme aux activités des groupes armés dans la région et à leurs tentatives de prise de pouvoir par la force, attend avec intérêt de voir le Soudan et le Tchad honorer leur engagement de rétablir leurs relations diplomatiques, dans la perspective d'une normalisation totale de leurs relations (…) ». En outre, dans cette même résolution, le Conseil salue le rôle joué en particulier par le groupe de contact régional, les Gouvernements de la Libye et de la République du Congo en tant que co-médiateurs africains, ainsi que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, y compris grâce au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, pour soutenir le processus de Dakar. Il exige des groupes

[797] Nations Unies, *Résolution 1828 (2008) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5947e séance le 31 juillet 2008*, Conseil de Sécurité, S/RES/1828 (2008), 31 juillet 2008.
[798] Ibid.
[799] Nations Unies, *Résolution 1834 (2008) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5981e séance le 24 septembre 2008*, Conseil de Sécurité, S/RES/1834 (2008), 24 septembre 2008.

armés qu'ils mettent immédiatement fin à la violence et engage toutes les parties, au Tchad et en République centrafricaine, à respecter et appliquer l'Accord de Syrte en date du 25 octobre 2007, et l'accord de paix global signé à Libreville le 21 juin 2008[800].

Les prochains développements concernant le rôle de la MINURCAT sont attendus pour la mi-décembre 2008 au plus tard. S'il ne fait guère de doute que le Conseil de sécurité va autoriser le déploiement, au Tchad et en République centrafricaine, d'une composante militaire de cette mission rien n'est moins sûr s'agissant de l'extension de son mandat sur les questions politiques intérieures. Certes, le Conseil souligne « qu'un juste règlement du problème du Darfour et une amélioration des relations entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine contribueront à la paix et à la stabilité à long terme de la région ». Toutefois, la résolution des crises politiques internes au Tchad et en République centrafricaine reste une condition primordiale. Si cette dimension n'est pas prise en compte, tous les efforts de la communauté internationale seront vains.

7.3. LE PÉTROLE, ENJEU DE COMPÉTITION ET DES RIVALITÉS ENTRE PUISSANCES ÉTRANGÈRES AUX CONFINS DU TCHAD ET DU SOUDAN

On a bien vu (supra) que derrière le Tchad et le Soudan, principaux protagonistes du conflit qui se déroule dans cette partie du monde depuis quelques années, se trouvent des puissances étrangères. Il y a, d'un côté les Etats-Unis, superpuissance dominante, et leurs alliés européens ; et, de l'autre, la Chine, puissance émergente concurrente et qui aspire au rang de superpuissance du XXIe siècle. L'implication et le positionnement de ces deux acteurs dans la conflictualité sont donc fonction de leurs propres intérêts nationaux, pétroliers en l'occurrence.

7.3.1. Les intérêts pétroliers chinois au Soudan et au Tchad

Depuis l'éviction, *de facto*, des compagnies pétrolières occidentales du Soudan, ce sont les sociétés pétrolières chinoises qui dominent le secteur pétrolier soudanais. Le principal artisan de cette hégémonie chinoise, dans l'industrie pétrolière soudanaise, est la *China National Petroleum Corporation* (CNPC) qui forme, avec la *China Petroleum and Chemical Corporation (Sinopec)* et la *China National Offshore Oil Corporation* (CNOOC), le trio des trois grandes compagnies pétrolières nationales chinoises.

[800] Ibid.

7.3.1.1. Les compagnies pétrolières chinoises au Soudan

La CPNC, considérée comme tête de pont de l'industrie pétrolière chinoise au Soudan, détient des concessions et droits dans plusieurs blocs pétroliers. Elle exploite les gisements de ces blocs, soit à travers des consortiums dont elle est souvent le seul opérateur ou l'opérateur conjoint mais toujours majoritaire. Elle détient 40% des parts dans le consortium *Greater Nile Petroleum Operating Company* (GNPOC) chargé de l'exploitation des blocs 1/2/4 dont les principaux gisements sont *Heglig* et *Unity*. Les autres membres de GNPOC sont : *Petrolian Nasional Berhad* (Petronas, Malaisie, 30%), *Oil and Natural Gas Corporation Ltd* (ONGC, Inde, 25%), *Sudan National Petroleum Corporation* (Sudapet, 5%). CNPC en est l'opérateur[801].

La CNPC est également l'opérateur du consortium *China National Petroleum International Sudan* (CNPCIS) qui exploite les gisements de Fula et Abû Ghabra du bloc 6. Dans ce consortium, la CNPC possède la quasi-totalité des parts (95%) contre (5%) pour Sudapet[802].

Le consortium *Petrodar Operating Company* (PDOC), chargé de l'exploitation des gisements Palogue et Adar Yel des blocs 3/7, est contrôlé majoritairement par deux compagnies pétrolières chinoises. Il s'agit, une fois de plus, de la CNPC qui en est l'opérateur avec 41% des parts et de Sinopec (6%). Les autres membres de ce consortium sont : *Petronas* (40%), *Sudapet* (10%), *Tri-Ocean Energy*, filiale de *l'Egypt Kuwait Holding Company* (3%)[803].

Dans le bloc 13, où l'exploration a débuté en juin 2007, CNPC détient 40% des parts et est l'opérateur conjoint avec *Pertamina* PT (*Pertamina*, Indonésie, 15%) et *Sudapet* (15%). Les parts restantes sont réparties entre les compagnies suivantes : *Dindir Petroleum International* (DPI, Soudan, 10%), *Express Petroleum & Gas Company Ltd* (EPGC, Nigeria, 10%), *Africa Energy* (Nigeria, 10%)[804].

Dans le consortium *Red Sea Petroleum Operating Company* (RSPOC), la CNPC détient 35% des parts. Le reste est réparti entre *Petronas* (35%), *Sudapet* (15%), *EPGC* (10%), *Hi-Tech Petroleum Group* (5%)[805].

---

[801] Ronan Morin-Allory, *Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks*, Paris, Outre-Terre n°20, Revue française de géopolitique, 2008.
[802] Ibid.
[803] Ibid.
[804] Ibid.
[805] Ibid.

A côté de la CNPC et de SINOPEC, on trouve également des filiales et autres sociétés de services pétroliers chinois dans le développement des gisements, l'ingénierie de surface, la construction de raffinerie, etc. Parmi celles-ci, les plus en pointe sont : la *China Petroleum Technology and Development Corporation* (CPTR), filiale de la CNPC, spécialisée dans la construction des oléoducs ; la *China Petroleum Engineering & Construction Company (CPECC)*, spécialisée dans la construction des raffineries et l'ingénierie de surface; la *Great Wall Drilling Company* (GWDC), pour les forages et autres travaux de surface ; la *China National Logging Corporation* (CNLC), spécialisée dans les analyses de laboratoire; et le *Bureau of Geophysical Prospecting* (BGP)[806].

En novembre 2007 les investissements chinois cumulés dans le secteur pétrolier soudanais s'élèvent à environ 6 milliards d'USD répartis sur 14 projets[807], soit près du double du coût total des investissements dans le Projet d'exportation tchadien (PET).

Pour les Chinois, le Soudan est une aubaine : le potentiel pétrolier inexploité est promoteur ; l'industrie pétrolière nécessite un développement pratiquement intégral ; la qualité du pétrole soudanais l'apparente à certains pétroles chinois pour lesquels la Chine possède déjà les technologies d'exploitation ; la concurrence des majors occidentales ou de sociétés nationales est inexistante ; la position géographique du Soudan avec sa façade maritime facilite l'exportation et offre des perspectives intéressantes de développement dans la sous-région. Sans compter une attitude très ouverte du gouvernement soudanais vis-à-vis de la Chine qui a toujours entretenu de bonnes relations avec le pays[808].

C'est donc l'étendue et l'importance de ces intérêts économiques, des enjeux qu'ils recouvrent en termes d'intérêt national vital (sécurité nationale), de prospérité, de préservation du rang de grande puissance et de superpuissance en devenir, qui expliquent le soutien inconditionnel de Pékin à Khartoum. Ce sont également ces intérêts qui ont dicté l'attitude de la Chine dans le conflit entre le Soudan et le Tchad, par groupes rebelles interposés. En exerçant des pressions indirectes sur l'intérêt vital du régime de N'Djamena, à savoir sa survie, Pékin a puni N'Djamena pour avoir reconnu Taiwan comme un pays disposant de la souveraineté internationale. C'est cette punition qui a contraint N'Djamena à rompre ses relations diplomatiques avec Taipei et à renouer avec Pékin.

---

[806] Ibid.
[807] « China invests Six Billion Dollars in Sudan Oil », Sudan Tribune, Reuters, 6 novembre 2007 www.sudantribune.com/spip.php?article24608, (cité par Ronan Morin-Allory, *Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks*, Outre-Terre, op.cit., p.232).
[808] Ronan Morin-Allory, *Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks*, op.cit. p. 231.

7.3.1.2. Le rétablissement des relations diplomatiques sino-tchadiennes

Après le bâton, utilisé à travers le Soudan et les groupes rebelles tchadiens interposés, ce sont les carottes que la Chine offre au Tchad. Car la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays a eu une double conséquence. D'un côté, elle s'est traduite par la signature de plusieurs accords de coopération dans différents domaines entre les deux pays. De l'autre, elle a ouvert la porte à la percée spectaculaire des compagnies pétrolières chinoises dans le secteur pétrolier tchadien.

7.3.1.2.1. La signature des accords de coopération

Le 6 août 2006, jour de l'officialisation de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, un avenant à l'Accord Cadre de Coopération Tchad-Chine a été signé. Il permet à la Chine d'octroyer une aide sans contrepartie de 45 millions de dollars américains (environ 22, 5 milliards de FCFA, taux de 500), un prêt préférentiel de 55 millions de dollars américains (environ 27, 5 milliards de FCFA, taux de 500), une annulation de dette de 210 millions de Yuans RMB (environ 14,7 milliards de FCFA, taux de 70) et le reliquat de l'assistance technique chinoise (1977) de 45,09 millions de Yuans RMB (environ 3 milliards de FCFA, taux de 70)[809].

Plusieurs autres accords ont été signés le 4 janvier 2007. Il s'agit de : accord cadre relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel d'un montant de 200 millions de Yuans RMB, soit environ 13 milliards de FCFA ; accord de coopération économique et technique d'un montant de 30 millions de Yuans RMB, soit environ 2 milliards de FCFA ; Protocole d'accord relatif à l'annulation de 253 350 600 de Yuans RMB, soit environ 16 milliards de FCFA ; accord de coopération économique et technique d'un montant de 50 000 000 de Yuans RMB, soit 3,5 milliards de FCFA ; Protocole d'accord relatif à l'envoi d'une mission médicale chinoise au Tchad ; échange de lettres relatives au Traitement de Tarif Douanier Préférentiel Spécial – dit Tarif douanier zéro - appliqué à certains produits provenant du Tchad exportés vers la Chine[810].

7.3.1.2.2. Les compagnies pétrolières chinoises au Tchad

Dès le 12 janvier 2007, la *China National Petroelum Company International* rachète pour 25,6 millions de dollars américains le permis H de la compagnie canadienne *Encana*. Ce permis concerne des concessions pétrolières dans plusieurs bassins pétrolifères (Cf. carte ci-

[809] République du Tchad, *Etat de la coopération entre la République du Tchad et la République Populaire de Chine*, Ministère des Relations Extérieures, Fiche technique, N'Djamena, 24 juillet 2007.
[810] Ibid.

dessous). Il s'agit des bassins suivants : *Erdis* (nord), *Chari Ouest* (sud), *Bongor Ouest* (sud-ouest), *Madiago Ouest* (sud-ouest), *Madiago Est* (sud-ouest), *Lac Tchad* (ouest).

Carte 19 : permis H et blocs pétroliers

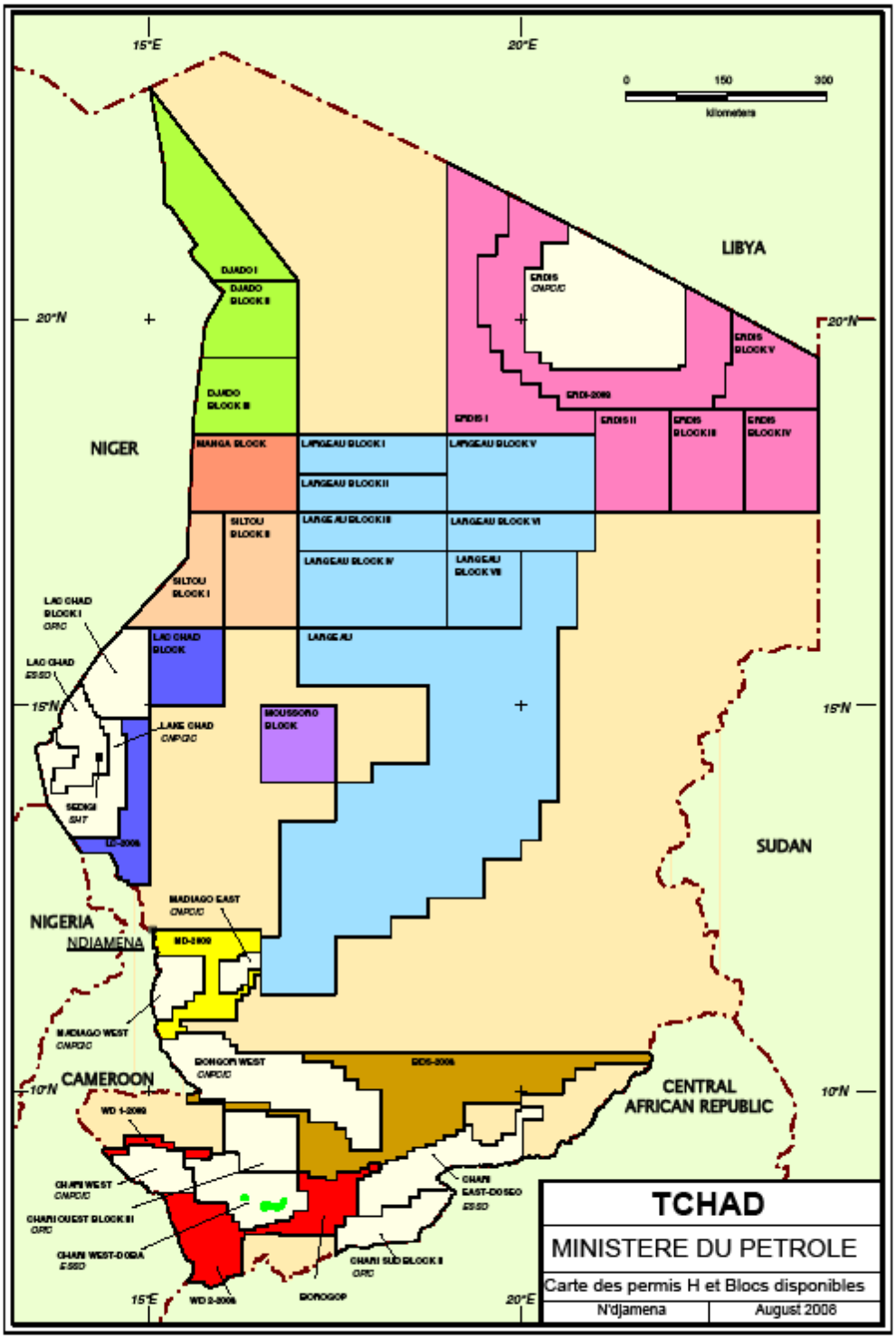

En un peu plus d'une année de présence au Tchad, on constate que les travaux d'exploration de la CNPCI avancent à pas de géants. Les découvertes sont très prometteuses, surtout dans les bassins du Lac Tchad et de Bongor. CNPCI envisage leur mise en exploitation prochaine. Mais se pose la question suivante : par quelle voie exportera-t-elle le pétrole extrait sur le marché international et comment approvisionner prioritairement la Chine ? (Cf. infra)

Contrairement à la mise en exploitation du pétrole de Doba, laquelle a nécessité la construction d'un oléoduc de 1070 km allant des champs pétrolifères du Sud du Tchad au port camerounais de Kribi, il n'y a pas d'indications concernant les scénarii d'exportation de la CNPCI. Cependant, tout porte à croire que logiquement le scénario probable sera la construction d'oléoducs raccordés à ceux du Soudan débouchant sur la mer Rouge (Port-Soudan). Or, le contexte troublé par la tension entre le Tchad et le Soudan, la crise du Darfour et l'insécurité dans la région des trois frontières (Soudan, Tchad, RCA) rend impossible l'exécution d'un tel schéma.

En attendant que l'horizon ne s'éclaircisse, soit par le règlement de la crise du Darfour, soit par la normalisation des relations diplomatiques et la reprise effective de la coopération entre le Tchad et le Soudan, soit enfin par un compromis mutuellement avantageux pour les différents concurrents, la CNPCI continue les prospections dans ses zones de permis H. En outre, elle a formé une *joint venture* avec la *Société des Hydrocarbures du Tchad* (SHT) pour constituer la Société de Raffinage de N'Djamena (SRN) et mettre en exploitation le pétrole des bassins de Bongor Ouest et du Lac Tchad.

L'objectif déclaré de la constitution de cette *joint venture* est de permettre au Tchad de consommer les produits pétroliers provenant de l'exploitation de son brut et surtout de garantir son indépendance énergétique. Ce que ne lui assurent pas les compagnies occidentales. Pour les Chinois, la création de la SRN est la concrétisation de leur doctrine de « l'avantage mutuel et le développement commun »[811], traduite autrement par le partenariat « gagnant, gagnant ».

[811] République du Tchad, *Rapport de synthèse des travaux de l'atelier de lancement de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Tchad*, Ministère du Pétrole, août 2007.

7.3.2. Les intérêts pétroliers occidentaux dans les deux pays

7.3.2.1. Les compagnies pétrolières occidentales au Soudan

Jusqu'en 2001, le secteur pétrolier soudanais était très peu exploré. Cela s'explique sans nul doute par la rébellion qui a éclaté au début des années 1980 au sud du pays où se trouvent les principaux gisements pétroliers - les affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles du SPLM ayant plongé le pays dans plus de deux décennies de guerre civile. Il faudra, d'ailleurs, souligner que l'enjeu pétrolier était tant au cœur du conflit que dans les modalités de sa résolution.

En effet, le partage des richesses pétrolières entre le Gouvernement du Soudan (GOS) et le Gouvernement du Sud Soudan (GOSS) était l'une des dispositions clés de l'accord de paix global (*Comprehensive Peace Agreement*/CPA) qui mit fin, le 9 janvier 2005, au conflit opposant le gouvernement de Khartoum et les rebelles du SPLM/A (*Sudan People's Liberation Movement/Army*)[812].

L'examen de la cartographie pétrolière du Soudan (voir ci-dessous), élaborée en 2001 par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), montre que moins d'une dizaine de gisements sont identifiés contre une vingtaine aujourd'hui. Ils sont répartis en blocs dont les concessions sont détenues, pour moitié, par les compagnies occidentales et pour l'autre moitié par d'autres sociétés pétrolières dont les chinoises. Il s'agit de: Bloc 1 (Unity), *Greater Nile Petroleum Operating Company*; Bloc 2 (Heglig), *Talisman Energy Inc*. (Canada) ; Bloc 3 (Adar), *Golf Petroleum Corporation* (Qatar) ; Bloc 4 (Kailkang), *Petronas Carigali* (Malaysia), *Sudapet* (Sudan) and *China National Petroleum Corporation* (CNPC); Bloc 5 (Central), *TotalElFina* (France); Bloc 5a, *Lundin Oil AB International Petroleum Corporation* (IPC) (Sweden), *Petronas Carigali* (Malaysia), *OMV Sudan Exploration GmbH* (Austria) and *Sudapet* (Sudan); *Bloc 6, China National Petroleum Corporation* (CNPC); Bloc 7 (Mellut), *Sudapet* (Sudan) and *China National Petroleum Corporation* (CNPC)[813].

---

[812]Christian Delmet, *Un soudan, des Soudan*, Paris, Outre-Terre n°20, Revue française de géopolitique, 2008, p.193.

[813] http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/sudan_oil_usaid_2001.pdf

Carte 20 : les concessions pétrolières et gazières au Soudan

Source: U.S. Agency for International Development (USAID) Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA) Original Map Courtesy of the UN Cartographic Section -- Oil Concession information from rightsmap.com[814] .

[814] Ibid.

Il apparaît clairement que, dans la répartition des concessions de l'époque, les compagnies pétrolières occidentales sont présentes. Il s'agit de la canadienne *Talisman*, de la suédoise *Lundin*, de l'australienne *OMV* et de la française *TotalElfina*. Depuis lors, la plupart ont quitté le Soudan.

Aujourd'hui, Total est le dernier Majo*r* occidental *in situ*. Elle avait emboîté le pas de Chevron au Soudan dans les années 1980 et acquis, tant des parts qu'une licence d'exploitation au Bloc B, dans le *Sudd*. La licence de Total, concernant le Bloc B, a été renouvelée par les autorités soudanaises au cours des vingt et une dernières années malgré le cas de force majeure constitué par la guerre civile[815].

7.3.2.2. Les compagnies pétrolières occidentales au Tchad

Depuis le retrait, en novembre 1999, de la compagnie pétrolière française Elf du Consortium qui exploite le pétrole de Doba et le rachat des intérêts de la canadienne Encana par les chinois, Exxon Mobil et Chevron sont les deux multinationales occidentales qui opèrent au Tchad.

En dehors du bassin pétrolifère de Doba, dont les gisements sont mis en exploitation depuis déjà cinq ans, et le brut exporté sur le marché international, les Majors américains ont des concessions dans les bassins du Lac Tchad et de Chari-Est (Doseo). Ces deux bassins sont transfrontaliers. Ils se prolongent au Niger et en République centrafricaine dans les zones où ces mêmes compagnies multinationales, qui opèrent au Tchad, ont également obtenu des permis des gouvernements de ces pays.

En tout état de cause, si ces gisements venaient à être mis en exploitation, l'exportation du brut qui en ressort sera faite via le pipe-line Doba-Kribi auquel seront raccordés des pipelines secondaires venant de ces champs. D'où l'importance de la position stratégique qu'occupe le Tchad, pilier géostratégique pour la sécurisation des approvisionnements occidentaux. C'est ce qui explique le soutien inconditionnel que le régime en place reçoit des occidentaux, au nom de la lutte contre le terrorisme et de l'intégrisme dont le Soudan serait le vecteur de diffusion dans la région. L'enlisement de la crise du Darfour, la « volonté d'impuissance », dans la recherche de solution durable à la crise interne au Tchad, ainsi que la persistance de la

[815] Wu Lei, *Le pétrole, la question du Darfour et le dilemme chinois*, Paris, Outre-Terre n°20, Revue française de géopolitique, 2008, p. 217.

tension entre le Tchad et le Soudan, sont très révélateurs du choc des ambitions géopolitiques et géostratégiques des puissances étrangères.

7.3.3. Le choc des ambitions géopolitiques et géostratégiques

La tendance générale du marché pétrolier international est caractérisée par une forte croissance de la demande énergétique des pays émergents. Ce qui implique la course tous azimuts aux réserves d'hydrocarbures et la compétition entre grands pays consommateurs par le biais de leurs compagnies multinationales. Dans un tel contexte, la percée des compagnies pétrolières chinoises en Afrique constitue un défi pour les pays occidentaux et leurs compagnies multinationales. D'où les chocs d'ambitions géopolitiques et géostratégiques observés çà et là. C'est le cas aux confins du Tchad et du Soudan.

En théorie, tout comme dans les faits, la poussée de la Chine au Soudan et au Tchad signifie la perte d'influence de la Grande-Bretagne et de la France, et plus largement de l'Occident, dans ces deux pays. En conséquence, le recul de leurs intérêts politiques, économiques et culturels, c'est-à-dire les principaux déterminants de la puissance.

La stratégie occidentale dans la région vise donc à endiguer la progression de la Chine. Il suffit d'examiner les dispositifs mis en place au Tchad, dans le cadre de la crise du Darfour et en réponse à l'instabilité régionale qui en découle, pour comprendre cette situation.

7.3.3.1. L'océan Atlantique contre la mer Rouge

Le choix du tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun, on l'a vu (Chapitre 6, 6.2.2.), constituait un enjeu géopolitique motivé par l'anglophobie ou le syndrome de Fachoda. Il obéissait également à des considérations géostratégiques comme en témoigne la perception des stratèges de l'Hexagone : « *les militaires français voient dans le tracé de l'oléoduc une formidable voie d'accès au sud du Tchad en cas de crise. Si Limbé (en zone anglophone) avait été choisi, l'axe aurait longé la frontière nigériane ce qui aurait rendu les mouvements militaires français plus difficiles* »[816].

Aujourd'hui, empêcher ou, à défaut, contrôler l'exportation du pétrole tchadien par un pipeline débouchant sur la mer Rouge représente un enjeu géostratégique motivé par la sinophobie. (Voir cartes ci-dessous).

---

[816] La Lettre du Continent, 9 février 1995, cité par Marie-Hélène Aubert et al, *Pétrole et éthique : une conciliation possible ?* , Rapport d'information parlementaire n°1859, Commission des Affaires Etrangères, Assemblée nationale, octobre 1999, p.112.

Carte 21: oléoducs vers l'Atlantique (Tchad-Cameroun) et la Mer Rouge (Port Soudan)

Source : Champs pétroliers au Tchad et au Soudan. Oléoduc Tchad-Cameroun de Doba à Kribi (gauche) et Oléoduc soudanais vers Port Soudan (droite). D'après compte rendu de mission au Tchad et au Cameroun du 19 au 26 janvier 2007, d'après Ute Koczy et Bärbel Kofler membres du Bundestag allemand (Source: www.rfi.fr).

7.3.3.2. L'opération militaire de l'UE, sur les gisements pétroliers transfrontaliers

Lorsqu'on regarde la carte du déploiement de la mission de l'UE au Tchad et en République centrafricaine (EUFOR TCHAD/RCA) ci-dessous, celle-ci se superpose avec celle des bassins pétrolifères transfrontaliers (Voir Chapitre 6, 6.2.4.1).

Carte 22: zone de déploiement de l'Eufor Tchad/Rca

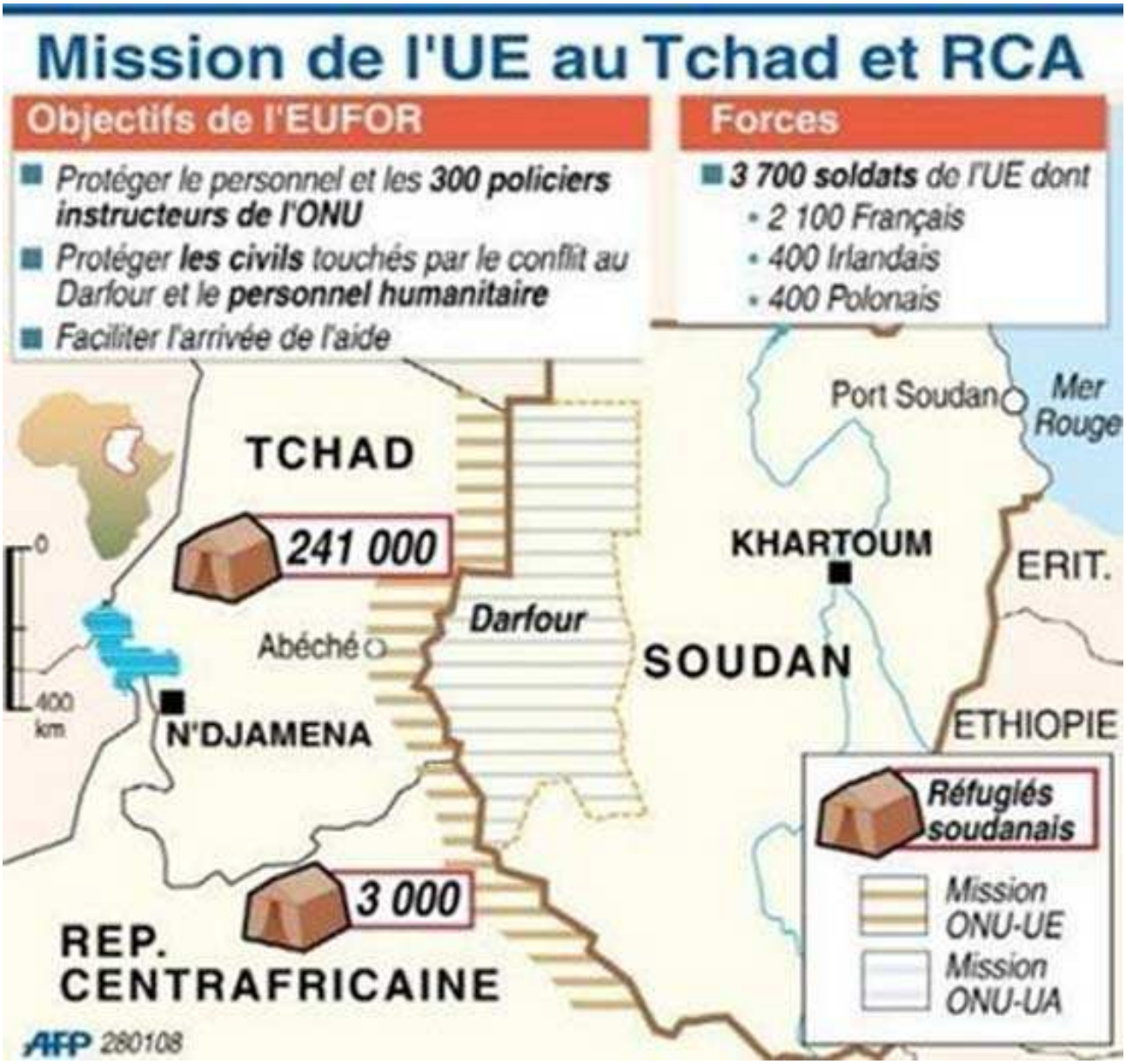

La poussée de la Chine dans la région, et partant sur le continent africain, est perçue comme une menace par les occidentaux, car elle remet en cause « les équilibres issus de la guerre froide et de la décennie 1990-2000. Plus encore que les Américains, elle inquiète les Européens qui y voient la menace d'une déstabilisation des équilibres antérieurs »[817].

[817] David MASCRÉ, Le *Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Working Papers, Série Géopolitique africaine, avril 2007.

Le 10 février 2007, lors d'une Conférence sur la sécurité rassemblant 270 responsables civils et militaires du monde entier, l'Europe appelait Pékin à une meilleure concertation : « Sur l'Afrique, nous devons décider avec la Chine de ce que nous devons faire sur ce continent, qui est le voisin de l'Europe. Nous devons encourager la Chine à assumer ses responsabilités politiques. Il faut pouvoir parler en toute liberté d'esprit des sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, les droits de l'Homme et les politiques de développement »[818].

Ainsi, au-delà du caractère humanitaire de cette opération militaire dont le but déclaré est la protection des réfugiés soudanais et des déplacés internes des pays d'implantation, l'EUFOR TCHAD/RCA est un dispositif géostratégique des pays occidentaux. Il vise à stabiliser la zone pour favoriser l'exploitation des gisements pétroliers et garantir la sécurité de leurs approvisionnements en hydrocarbures. Certes, c'est une opération limitée dans la durée puisque son mandat se termine le 15 mars 2009. Cependant, c'est un test de puissance et une tentative de mise en œuvre en grandeur nature de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

A la fin du mandat de la mission de l'UE, la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) prendra le relais par le déploiement d'une force internationale d'environ quatre mille hommes sous commandement des Nations Unies. En toute vraisemblance, certains contingents militaires de l'EUFOR TCHAD/RCA changeront simplement de casque et intégreront la force onusienne.

7.3.4. Le réchauffement des relations sino-africaines, défis et opportunités

La percée de la Chine, en même temps qu'elle apparaît comme une menace pour les intérêts occidentaux, constitue un défi. Elle offre l'opportunité historique à ces derniers de questionner leurs relations, leurs politiques et leur coopération avec les pays du sud. Au lieu de continuer à tenir des discours idéologiques sur la démocratie, les droits de l'Homme, tout en soutenant des régimes autocratiques contre la volonté des peuples qui sont exploités et appauvris, ils doivent être, comme la Chine, pragmatiques et construire les relations dans le sens de l'intérêt bien compris des peuples. C'est le moyen le plus efficace de garantir leurs intérêts à moyen et à long terme ainsi que ceux de leurs partenaires africains, évitant l'exacerbation de la pauvreté qui est la source principale des frustrations, de l'exploitation et des inégalités, lesquelles génèrent les conflits de toutes sortes dans tous les domaines de la vie

[818] Ibid.

économique, politique et sociale. C'est le cœur de notre théorie de la relation de conflictualité stratégique (Cf. Conclusion deuxième partie).

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Dans ce septième et dernier chapitre, avec l'analyse des enjeux géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad, on a mis le doigt sur l'engrenage de la conflictualité pure. D'abord, on a vu que l'argent du pétrole constitue le nerf de la guerre civile fratricide que se livrent le régime en place et plusieurs groupes politico-armés tchadiens. En effet, c'est grâce à la manne pétrolière que les dirigeants au pouvoir continuent d'accroître le potentiel militaire de l'Armée (7.1.2) et de faire face aux rébellions qui, deux fois de suite, ont failli les renverser. Cet accroissement des moyens de guerre s'accompagne de l'augmentation des dépenses militaires de l'Etat, d'année en année, au détriment des investissements dans les secteurs sociaux (7.1.1).

Ensuite, le pétrole apparaît comme le carburant de la conflictualité transfrontalière tchado-soudanaise. Il alimente l'effort de guerre, notamment la fourniture d'armements et d'équipements militaires aux principaux groupes rebelles soudanais opérant à partir du territoire tchadien et vice versa (7.2).

En outre, l'enjeu pétrolier est au cœur des rivalités, voire de la compétition en sourdine entre les grandes puissances aux confins du Tchad et du Soudan. Car derrière ces deux pays, principaux protagonistes de la conflictualité transfrontalière, se trouvent une multitude d'autres acteurs dont les grandes puissances avec des motivations aussi diverses que variées. Ces acteurs proviennent de plusieurs sous-systèmes internationaux et du système international (7.2.7).

Lorsque nous avons cherché à comprendre ce qui avait pu motiver et mobiliser autant d'acteurs, la réponse la plus immédiate est de contribuer à la réalisation des « intérêts de milieux », à savoir assurer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, du fait des conflits, assurer la stabilité régionale, garantir la paix et la sécurité internationales. Autrement dit, il s'agit d'éviter l'effet domino de la crise du Darfour et d'aider le Tchad et le Soudan à trouver des solutions durables aux crises, tensions, voire à la déstabilisation mutuelle par groupes armés interposés.

Dans la réalité, la vraie motivation est d'ordre géostratégique. Il s'agit, d'une part, pour les puissances occidentales, d'endiguer la progression de la Chine dans les champs pétrolifères de la région, et d'autre part, pour l'empire du milieu de consolider sa position au Soudan, à travers le soutien multiforme apporté à ce pays, et surtout garantir la sécurité de ses approvisionnements en pétrole. Cela augure-t-elle d'une nouvelle guerre froide sino-occidentale dont l'enjeu serait énergétique et le théâtre les champs pétrolifères africains ?

Cette éventualité ne serait guère surprenante. Le pétrole a toujours été, à des degrés divers, au centre des conflits majeurs du siècle précédent. Il a joué un rôle déterminant dans le déroulement et l'issue des deux guerres mondiales (1914-18 et 1939-45). Il en est autant d'un certain nombre de conflits violents contemporains dont l'enjeu pétrolier est, soit l'élément déclencheur (la guerre Iran-Irak de 1980-1988, l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, etc.), soit le moyen de pression (embargo lors de la guerre israélo-arabe de 1973), soit encore la modalité de règlement du conflit (accord sur le partage des richesses pétrolières au Soudan, etc.).

Finalement, avec ce dernier cas de figure, le pétrole ne génère pas que la guerre. C'est son mode d'appropriation exclusive et la logique compétitive des acteurs qui sont à l'origine des conflits. Il est possible de prévenir ou de résoudre les conflits dont l'enjeu principal est le pétrole, voire tout autre conflit en inscrivant les relations entre acteurs dans la dynamique de la relation de conflictualité stratégique (Cf. Conclusion deuxième partie).

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'analyse des enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad révèle le potentiel de conflictualité de cette ressource d'intérêt stratégique. La description et la compréhension des dynamiques conflictuelles ainsi observées permettent d'élargir l'horizon explicatif du phénomène étudié. D'où la théorie de la relation de conflictualité stratégique pour l'étude des conflits transnationaux.

Par conflictualité transnationale, au sens large du terme, nous entendons les heurts d'intérêts économiques, politiques, idéologiques, géopolitiques, géostratégiques, etc. qui ont pour enjeu l'un de ces enjeux et pour champ de forces la scène transnationale, considérée comme un grand échiquier avec des joueurs multiples luttant d'abord et avant tout pour leurs propres intérêts égoïstes sans tenir compte des intérêts des autres joueurs. Cette relation de nature compétitive est toujours imposée par l'acteur dominant aux autres acteurs, perçus comme des adversaires, des antagonistes, voire des ennemis et donc constituant des menaces à la réalisation d'ambitions particularistes. Des crises, tensions et conflits de toutes sortes peuvent naître des interactions entre ces acteurs et avoir un impact négatif sur la stabilité du système transnational décliné en système international, sous-système international et le système interne, c'est-à-dire les quatre niveaux systémique de notre « Matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale » (1.5.3.2).

On entend par relation de conflictualité stratégique toute situation d'interaction dans laquelle l'acteur, quels que soient sa nature et son rang en termes de distribution de puissance, agit dans le sens de l'intérêt bien compris des autres acteurs, en vue de la sauvegarde, de la protection, voire de l'accroissement de ses intérêts vitaux et stratégiques à moindre coût, c'est-à-dire sans recourir à la violence armée.

Car, la plupart des heurts d'intérêts du passé et du présent, qui conduisent à des situations de crise, de tension, voire à une conflictualité pure, sont dus à des comportements compétitifs visant l'intérêt (national) exclusif de chacun des acteurs impliqués dans la situation d'interaction. Ce schéma explicatif se situe bien dans le point de convergence de la typologie de McClelland et l'échelle Azar-Sloan qui conceptualise le comportement des acteurs internationaux en termes bidimensionnels : conflit-coopération.

C'est pour rompre avec cette dichotomie typologique et analytique que notre « Modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale (1.5.3.3.1) conceptualise le

comportement des acteurs selon les trois dimensions suivantes : comportement coopératif, comportement stratégique et comportement compétitif. Qu'est-ce qu'un comportement stratégique ?

Selon l'acception courante, on dit d'un acteur qu'il a un comportement stratégique lorsqu'il agit en anticipant les réactions des autres à ses propres actions. Par comportement stratégique, au sens de la théorie des jeux, il faut entendre un comportement de l'acteur qui, dans la poursuite d'un intérêt, est fonction du comportement d'un autre acteur, en situation d'interdépendance avec le premier[819].

Traditionnellement, selon l'école réaliste, la rationalité des États consiste à poursuivre un intérêt national défini en termes de la plus grande puissance possible. Cette première rationalité, unilatérale ou nationale, se pense au premier niveau d'analyse de la discipline, celui des États souverains et de leur politique étrangère. La rationalité réaliste est donc implicitement conflictuelle ; au mieux, elle est indifférente. Or, ce qui est censé être bon pour un acteur donné ne l'est pas nécessairement pour les autres, ni pour la collectivité internationale tout entière. Il en est ainsi, par exemple, de l'accroissement de la force nationale d'un Etat, insatisfait du statu quo. Rationnel du point de vue de l'État en question, cet accroissement est dangereux pour les autres et, au total, risque d'être déstabilisateur, donc dysfonctionnel pour le système international dont la distribution des forces est contestée[820].

L'application de la théorie des jeux dans le domaine de la négociation et de la coopération internationale rend bien compte des gains et perte encourus, selon que les acteurs adoptent des comportements coopératifs ou compétitifs. À ce propos, plusieurs cas de figure se présentent : coopération naturelle par l'harmonie des intérêts, coopération impossible par la divergence des intérêts et coopération en situation mixte, etc.

Dans le domaine pétrolier qui nous intéresse, nombre de litiges contractuels ; de différends frontaliers ; de conflits relatifs au contrôle de l'espace territorial ou maritime, au partage de la rente pétrolière entre les compagnies pétrolières et les États, à l'appropriation exclusive de la rente pétrolière par les dirigeants en place ; de menaces ou attaques terroristes des circuits d'approvisionnements ; des attaques armées avec destructions des installations et/ou prises d'otages ; sont dus, entre autres facteurs, au manque de rationalité stratégique ou à la non adoption de comportement stratégique par les acteurs. De nombreux exemples, tirés aussi bien

[819] Jean Barrea, *Théories des Relations internationales*, Louvain-la-Neuve, Artel, 2e édition, 1994, p. 104.
[820] Ibid.

de la scène pétrolière internationale qu'africaine, illustrent cette réalité (Cf. Première partie, chapitres 2 et 3).

Le potentiel de conflictualité lié à une ressource d'intérêt vital et stratégique comme le pétrole dépend de plusieurs déterminants dont la nature et le nombre d'acteurs (étatiques, intra-étatiques, transétatiques) ; les motivations de ces acteurs ; les intentions qui guident et orientent les comportements de ces acteurs dans le sens de la coopération ou de la compétition, à partir de la définition qu'ils ont de la situation d'interaction ; les capacités et moyens d'action (puissance, influence) ; les dispositifs déployés (types d'alliances, de contre-alliances, de coalitions) par les acteurs pour satisfaire leurs ambitions ou contrer les menaces. De tels heurts d'intérêts potentiels sont porteurs de conflits latents susceptibles de se transformer en conflits ouverts passant par les étapes de crise, de tension et de conflit armé ou de guerre.

Le paradigme de la relation de conflictualité stratégique, qui est à la base de notre modèle d'analyse et de la théorie qu'il induit, se fonde sur la nouvelle rationalité dite stratégique. En effet, l'essence de la rationalité stratégique consiste à prendre en considération les intérêts et donc les comportements coopératifs ou compétitifs) des autres acteurs. Autrement dit, selon cette rationalité, le comportement stratégique consiste en ce qu'un acteur renonce à des actions/situations individuellement optimales pour collaborer à « *la réalisation des résultats mutuellement préférés* »[821]. Ceci, non pas par altruisme, mais par un « intérêt bien compris » qui consiste à tenir compte aussi des intérêts d'autrui…capable de sanctionner le comportement compétitif unilatéral de l'acteur égoïste[822].

La notion d'intérêt bien compris ou de poursuite stratégique de l'intérêt national (dans le cas des États) ou de l'intérêt particulier (s'agissant de tout autre acteur), en situation d'interdépendance, implique la combinaison de deux éléments essentiels. Il s'agit, d'une part, de la continuation de la relation entre les acteurs après l'action compétitive unilatérale qui a rompu la coopération et, d'autre part, de la capacité défensive ou de rétorsion de la part de l'acteur lésé par le comportement compétitif initial de son adversaire[823].

Selon notre théorie, qui s'appuie d'ailleurs sur quelques postulats de base (infra), l'intention comportementale initiale est indéterminée. C'est la situation d'interaction qui dicte le

[821] Ibid.
[822] Ibid.
[823] Ibid.

comportement à adopter et oriente la relation généralement dans le sens coopératif ou compétitif en fonction de la définition de la situation (ou de l'image). Or, une définition de la situation, mue par l'intérêt bien compris, et donc basée nécessairement sur la rationalité stratégique, devra orienter la relation dans un sens d'équilibre. C'est ce que nous avons appelé « relation de conflictualité stratégique ». Il constitue un paradigme d'analyse de la conflictualité transnationale. Celui-ci se fonde sur les quatre postulats de base suivants :

Premièrement, le conflit étant inhérent à toute société, nationale ou internationale, sa gestion stratégique est moins coûteuse que la conflictualité pure, c'est-à-dire le recours à la violence armée.

Deuxièmement, tout conflit a pour enjeux des intérêts sociaux, identitaires, idéologiques, économiques, politiques, etc. La connaissance des intentions et motivations des acteurs, intéressés par ces enjeux, permet d'adopter un comportement stratégique dans une situation d'interaction en tenant compte du rang de chacun et de son potentiel de nuisance dans la distribution de puissance.

Troisièmement, dans toute situation d'interaction, a fortiori celle d'interdépendance asymétrique, même le plus faible des acteurs a un potentiel de nuisance dont les coûts peuvent être incalculables. Nombreux sont les exemples qui illustrent cette assertion. Ainsi, on apprend qu'au Nigeria, premier pays producteur et exportateur de pétrole en Afrique subsaharienne, le montant des pertes occasionnées par 12770 actes de vendalisme et/ou de sabotage visant le réseau d'oléoducs, long de 5120 km, se chiffre à 966 millions de dollars en huit ans[824]. Or, si des groupes armés de la région du delta du Niger, principale région pétrolière du Nigeria, se livrent à de tels actes, c'est parce qu'ils ont le sentiment que les communautés locales, dont ils se font les portes-paroles, ne bénéficient pas des retombées de l'exploitation de leurs ressources pétrolières par les compagnies multinationales. D'où le recours à la violence comme moyen d'expression et de revendication. De même, les attentats terroristes du 11 septembre 2001, la recrudescence des actes de piraterie maritime sur les navires pétroliers, etc., sont autant de manifestations du potentiel de nuisance du faible par rapport au puissant. D'ailleurs, il a été démontré que le rang de puissance n'est jamais définitif (P. Kennedy, *Naissance et Déclin des grandes puissances*), c'est-à-dire la puissance est réversible (couplant souci de maintien du rang et la volonté d'impuissance, P. Boniface).

[824] Ces chiffres qui parlent, Jeune Afrique n°2471, 18 au 24 mai 2008.

Quatrièmement, les moments de normalité ou d'équilibre, c'est-à-dire de la relation non conflictuelle, résultent de l'adoption de comportements stratégiques, tenant compte de l'intérêt bien compris de chacun des acteurs dans la situation d'interaction. D'où la relation de conflictualité stratégique, considérée comme paradigme d'analyse des heurts d'intérêts passés, présents, potentiels ou futurs.

En définitive, c'est ici la dimension prédictive de notre théorie, de même que Hans Morgenthau[825] affirme que les hommes d'État pensent et agissent en termes d'intérêt, et que cette affirmation permet de retracer et d'anticiper les mouvements qu'un homme d'État – du passé, du présent ou de l'avenir - a faits ou fera sur la scène internationale[826] ; de même, nous affirmons que l'identification et la mise en exergue des heurts d'intérêts potentiels (économique, politique, idéologique, etc.) entre acteurs/partenaires en situation d'interactions nous permet de décrire, comprendre et expliquer les conflits du passé, du présent, et d'anticiper ceux à venir, quelqu'en soit l'enjeu..

En d'autres termes, dans la mesure où le conflit est inhérent à toute situation d'interaction, son déclenchement ou sa prévention dépend de la perception, des motivations, des intentions et attentes des « interactants », c'est-à-dire des acteurs impliqués dans la relation. Dans ce cas, les moments de normalité, c'est-à-dire de relation non conflictuelle, résultent de l'adoption de comportements stratégiques tenant compte de l'intérêt bien compris de chacun des acteurs dans la situation d'interaction, et ce, quel que soit le rang de l'acteur/actant en termes de distribution de la puissance.

[825] Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, New York, A. Knop, 1973.
[826] Jean Barrea, *Théories des relations internationales. La grammaire des événements*, Louvain-la-Neuve, Artel, 1994, p.21.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad, ainsi que de la conflictualité qui en dérive, illustre à merveille le phénomène qualifié par les économistes de « malédiction des ressources » ou « Resource Curse» qui caractérise les pays riches en ressources naturelles (Chapitre 3, 3.5.1). Elle met également en exergue d'autres caractéristiques qui font de ces pays des « États rentiers », selon l'appellation des politologues. Comment ces phénomènes se sont-ils manifestés ou illustrés dans le cas du Tchad ?

Les nombreuses études empiriques et les modèles théoriques élaborés[827] pour étudier le phénomène de la « malédiction des ressources » ont permis de dégager les traits distinctifs des pays riches en ressources naturelles qui connaissent ce phénomène. En effet, selon les auteurs qui l'ont étudié, économistes notamment, ce qui caractérise en premier lieu ces pays c'est leur taux de croissance économique. Celui-ci est plus faible, comparativement au taux de croissance économique des pays qui ne sont pas dotés de ces mêmes ressources. De plus, ces auteurs font remarquer que les pays riches en ressources naturelles n'arrivent pas à utiliser cette richesse pour stimuler leur économie. Enfin, ils indiquent que ces pays subissent inévitablement les effets négatifs du phénomène de la « malédiction des ressources ». Parmi ces effets, il y a le « Dutch Disease » ou la « maladie hollandaise », les conflits violents, le déficit de gouvernance - se traduisant par l'autoritarisme du régime -, les comportements de recherche de rente des dirigeants qui entraînent des pratiques de corruption et exacerbent la pauvreté, etc.

En considérant certains de ces effets, à la lumière des données empiriques analysées dans le cadre de cette thèse, on peut clairement affirmer que le Tchad, à l'instar des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole, est frappé par la « malédiction des ressources ».

Examinant l'hypothèse de la forte probabilité de survenance d'un conflit, qui est l'un des effets induits par ce phénomène de « malédiction des ressources », des auteurs comme Paul Collier & Hoeffler (2002) affirment que les pays dépendants de pétrole ont un risque de

[827] Pour les références des études et auteurs, il faudra voir les notes de bas de page 446, 447, 448, 449 du chapitre 3, 3.5.1.

guerre civile de 23% sur cinq ans, contre 0,5% pour les pays pauvres en ressources naturelles. La dynamique de la conflictualité observée au Tchad de 2004 à 2008 corrobore à 100% cette théorie, comparativement à la situation des pays pauvres en ressources naturelles tels que le Bénin et le Burkina Faso, deux pays considérés comme figurant parmi les plus stables de l'Afrique subsaharienne mais pauvres en ressources naturelles.

De même, en observant la présence ou non de « l'effet déficit de gouvernance démocratique et autoritarisme du régime », on arrive à la même conclusion. Si, d'après les auteurs qui ont étudié cette dimension du phénomène de la « malédiction des ressources », notamment M. Ross (2001), les ressources pétrolières ont un impact négatif sur la gouvernance et la démocratie, alors c'est également le cas du Tchad.

Selon Ross, en effet, dans un pays qui dispose de la rente pétrolière, les gouvernants ont tendance à s'affranchir de la dépendance fiscale vis-à-vis de la population et à effectuer d'importantes dépenses de sécurité pour renforcer leur régime, réprimer toute opposition et se maintenir en place. L'accroissement des dépenses militaires, observé au Tchad ces cinq dernières années (Chapitre 7, 7.1.1), et qui s'est traduit par la course effrénée à l'acquisition d'équipements et de matériels de guerre (Chapitre 7, 7.1.2), procède de cette logique de l'« Etat pétrolier rentier ».

Forgé dans les années 1970 par Hossein Mahdavy, qui étudiait la situation de l'Iran prérévolutionnaire, le concept de l'« État rentier » désigne tout d'abord un « État qui reçoit de l'étranger des rentes substantielles, lesquelles proviennent soit des particuliers, des entreprises ou des gouvernements »[828]. Plus tard, Hazem Beblawi a affiné ce concept en le définissant comme un État dans lequel l'économie est dominée par les rentes, celles-ci provenant de l'étranger et dont le Gouvernement est le principal bénéficiaire[829]. En outre, seulement une infime partie des gens est impliquée dans la génération de cette rente, tandis que la majorité l'est dans sa distribution ou son utilisation[830].

[828] Michael Ross, *Does Oil Hinder Democracy?* , World Politics, Vol. 53, N°3 (2001), p. 329.
[829] Hazem Beblawi, *The Rentier State in the Arab World,* in Hazem Beblawi and Giacomo Luciani (eds), *The Rentier State* (London : Croom Helm, 1987), pp. 49-62, (cité par Camilla Sandbakken, *The Limits to Democracy Posed by Oil Rentier States : The Cases of Algeria, Nigeria an Libya, Democratization*, Vol.13, N°1, February 2006, pp. 135-132).
[830] Camilla Sandbakken, *The Limits to Democracy Posed by Oil Rentier States: The Cases of Algeria, Nigeria an Libya*, Democratization, Vol.13, N°1, February 2006.

D'autres auteurs, notamment Ernest Harsch[831], établissent une distinction entre un État rentier et un État dans lequel les situations de rente prédominent au sein des élites politiques et économiques. Ainsi, la rente de situation est « la recherche de gain financier ou de profit dans des activités économiques non productives, avec une forte prévalence parmi celles qui dépendent des privilèges étatiques pour l'accès aux crédits, donations, licences, contrats, et souvent, le monopole de marchés »[832].

L'une des distinctions également établie concerne la différence entre revenus gagnés et non gagnés, et la rente pétrolière fait partie de la dernière catégorie. Ainsi, Mick Moore soutient que « plus l'État dépend des revenus gagnés, plus les relations sociétales seront caractérisées par la 'redevabilité' [obligation de rendre compte], la responsabilité et la démocratie », et vice versa[833]. A contrario, plus l'Etat dépend de la rente, moins les élites dirigeantes seront redevables vis-à-vis du peuple, aptes à lui rendre compte de leur gestion et enclines à promouvoir la démocratisation de la vie publique.

En dépit de la diversité des définitions du concept de « l'État rentier», il y a, chez les théoriciens, un consensus minimum sur les variables théoriques, les relations de causalité, la corrélation négative entre la rente pétrolière et la démocratie. Ces derniers sont parvenus à identifier les principaux facteurs qui rendent les États pétroliers rentiers incapables de devenir des démocraties consolidées. Ils en ont fait des traits distinctifs d'un « État rentier » par rapport à celui qui ne l'est pas.

La première caractéristique d'un « État rentier » est que dans un tel État, l'abondance des revenus provenant de la manne pétrolière libère les gouvernants de l'obligation de recourir à la taxation de leurs populations pour avoir des revenus. Or, l'absence de taxation réduit la base de la participation citoyenne aux affaires publiques et l'exigence de l'obligation de rendre compte des dirigeants vis-à-vis des citoyens. Une telle situation rend l'avènement ou la consolidation de la démocratie peu probable. Autrement dit, les États qui ne rencontrent pas une crise fiscale et qui continuent à accéder à la rente seront en mesure de reporter indéfiniment la démocratisation du pays.

---

[831] Ernest Harsch, *Accumulators and Democrats : Challenging State Corruption in Africa*, in The Journal of Modern African Studies, Vol. 31, n°1 (1993), p. 31-48, (cité par Camilla Sandbakken, op. cit. ,p. 41).
[832] Ibid.
[833] Mick Moore, *Death without Taxes*, in Mark Robinson and Gordon white (eds), *The Democratic Developmental State* (Oxford: Oxford University Press, 1998), p. 85, (cite par Camilla Sandbakken, op. cit).

Certes, à propos du Tchad, la corrélation entre taxation et participation citoyenne est d'une importance toute relative. D'abord la taxation n'a jamais été un facteur déterminant dans la participation des citoyens au choix des dirigeants. Ces derniers se sont toujours imposés par les armes à la population. Les quelques élections, organisées durant ces deux dernières décennies, ont toujours été remportées par le régime en place depuis dix-huit ans, lequel est arrivé par un coup d'État militaire. Ensuite, la grave crise fiscale que le pays a connue durant les deux premières années de l'exploitation du pétrole (2004-2005)[834] , a été atténuée par l'accroissement des revenus provenant de la manne pétrolière. Cependant, il n'en demeure pas moins que la crise fiscale persiste même si celle-ci se manifeste autrement, notamment à travers la baisse des recettes fiscales ordinaires. Cette baisse s'explique, entre autres facteurs, par le relâchement du contrôle fiscal.

A titre d'illustration, le 08 août 2005, à l'issue d'un conseil extraordinaire des ministres, le Chef de l'État tchadien déclarait : « Les contribuable payent mais l'argent n'est pas reversé au trésor public. Les ministres ne contrôlent pas leurs régies financières. Des services administratifs, qui devraient faire des recettes de l'ordre de 33 milliards de FCFA cette année, n'ont fait qu'une recette de 3 milliards de FCFA, à la fin du mois de juin»[835]. En conséquence, il y a eu des retards de plusieurs mois dans le paiement des salaires des fonctionnaires. Ces derniers étaient entrés en grève sèche avant d'obtenir leur dû. Cette situation n'avait eu aucune incidence sur les résultats du référendum constitutionnel, organisé la même année 2005, et ceux de l'élection présidentielle, tenue l'année suivante.

En revanche la deuxième caractéristique d'un « État pétrolier rentier » est bien présente. C'est le fait que la rente pétrolière, versée abondamment à l'État, donne aux dirigeants du pays le pouvoir discrétionnaire de décider de comment les revenus seront dépensés. S'agissant du Tchad, on l'a vu, les mécanismes mis en place, avec l'appui des institutions financières internationales afin de garantir la transparence dans la gestion des revenus pétroliers et leur utilisation dans la lutte contre la pauvreté, ont été démantelés par le Gouvernement. C'est d'ailleurs ce qui a provoqué la crise entre le Tchad et la Banque Mondiale. A l'issue de cette crise, dont le Tchad est sorti victorieux, les autorités tchadiennes ont repris le contrôle total de l'utilisation de la rente pétrolière. C'est ainsi qu'elles disposent des moyens financiers d'acquérir librement des armes pour combattre les groupes rebelles, d'acheter ou de réprimer l'opposition politique et de consolider leur régime.

---

[834] International Crisis Group (ICG), *Tchad : Vers le retour de la Guerre ?* , Rapport Afrique n°111, juin 2006.
[835] La Rédaction, *L'aveu de la banqueroute*, La Lettre de Transparence n°11, août 2005.

La troisième caractéristique d'un « État pétrolier rentier » tient au fait que dans un tel État, la richesse pétrolière crée une structure sociale qui n'est pas favorable à la bonne gouvernance. Les élites dirigeantes mettent en place un système clientéliste et des mécanismes de captation de la rente. Ainsi, les comportements de recherche de rente sont développés dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, entraînant des pratiques de corruption à grande échelle. Cette situation est observable au Tchad à travers les dépenses budgétaires. En effet, en dehors des dépenses militaires et de sécurité, le secteur qui reçoit majoritairement l'affectation des revenus pétroliers est celui des infrastructures : aménagement et bitumage des routes, construction d'infrastructures sportives et autres édifices publics, etc. Or, le secteur des travaux publics crée généralement des opportunités substantielles de rentes à travers la rétrocession des commissions et les pratiques de corruption dans l'attribution des marchés publics[836].

En 2005, deuxième année de l'avènement des revenus pétroliers, le Tchad a été classé au premier rang des pays les plus corrompus au monde selon l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*[837]. En 2007, il est situé au 46ème rang sur 48ème des pays africains caractérisés par la mauvaise gouvernance selon l'indice de la fondation Mo Ibrahim sur la bonne gouvernance en Afrique subsaharienne[838]. En 2008, l'exécutif tchadien confirme cette inclination du régime à la mauvaise gouvernance en obtenant du pouvoir législatif le vote d'une loi dispensant le Gouvernement de présenter les Lois de règlement budgétaire couvrant la période allant de 2004 à 2008. Pourtant, dans tout Etat de droit, c'est une obligation légale, voire constitutionnelle, à remplir par le Gouvernement avant l'examen et l'adoption de toute nouvelle Loi de finances initiale. Quel est l'enjeu d'une telle dispense ? Il s'agit de passer purement et simplement par pertes et profits le gaspillage des ressources budgétaires de l'Etat sans devoir en rendre compte au peuple.

Dans la situation du Tchad, on peut multiplier les exemples à volonté. Ce qu'il faut tirer comme principal enseignement, c'est qu'on est bien en présence du phénomène de la « malédiction des ressources ». Celui-ci est également appelé « paradoxe de l'abondance » par Terry Lynn Karl (1997) [839]. D'après cet auteur, le paradoxe vient du fait que, d'un côté, l'abondance des ressources naturelles offre un potentiel énorme de développement pour ces

[836] La Rédaction, *La corruption. Le secteur des travaux publics est un terrain fertile*, La Lettre de Transparence n°14, novembre 2005, p.3, (http://www.gramp.org)
[837] Ibid.
[838] Banhoudel Mékondo Frédéric, *Le Tchad, mauvais élève en matière de gouvernance*, Revue de Presse, semaine du 24 au 30 septembre 2007, (http://www.cefod.org).
[839] Terry Lynn Karl, *The paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*, University of California Press, 1997.

pays ; et dans le même temps, ceux-ci connaissent des conflits violents, la corruption, la pauvreté, etc.

Certes, avec l'exploitation du pétrole, le Tchad a vu son taux de croissance économique faire un bond spectaculaire, passant de 1% en 2001 à 15% en 2004 et 8% en 2005. Toutefois, l'exploitation du pétrole (dont la contribution à la croissance du PIB tchadien s'élevait déjà à 33,4% en 2004) ne s'est guère traduite jusqu'à présent dans le quotidien de la population tchadienne. Plus inquiétant, la mise en chantier de l'exploitation s'est traduite par une hausse brutale de l'inflation (passée de - 5,4% en 2003 à un taux moyen de 7,8% pour l'année 2005) et de l'encours de la dette (passée de 66% du revenu national brut en 2003 à 75% de ce revenu en 2005). En conséquence, plus de 60% des Tchadiens continuent de vivre au dessous du seuil de la pauvreté[840].

Si l'on se réfère au rapport de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)[841], le pétrole n'a aucunement contribué à la réduction de la pauvreté. Le Tchad reste l'un des pays les plus pauvres de la planète. Selon le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Tchad occupe la 171ème place sur 177 pays avec un indice du développement humain (IDH) en 2006 de 0,341, contre 0,359 en 2000. Ce qui signifie que plus de 65 pour cent de la population du Tchad vit avec moins de 1 dollar par jour. Si cette tendance se maintient, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue au Tchad, qui se chiffre à 6,3 millions de personnes en 2005, risque de passer à 8,2 millions de personnes en 2015. Les dernières enquêtes budget consommation (Ecosit II) de 2003, validées en octobre 2006, ont estimé à 55 pour cent le pourcentage des populations pauvres au Tchad. La pauvreté est surtout rurale : plus de 80 pour cent des ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté[842].

Cette pauvreté se manifeste surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé. Sur le plan éducatif, le taux d'analphabétisme (74,3%) reste l'un des plus élevés en Afrique subsaharienne[843]. Dans le domaine sanitaire, la situation reste alarmante : la mortalité infantile

---

[840] David Mascré, *Course aux hydrocarbures, crise du Darfour, déstabilisation régionale : le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Bruxelles-Paris, Institut Thomas More, Working Papers, Série Géopolitique africaine, avril 2007.
[841] République du Tchad, *Rapport de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)*, Observatoire de la Pauvreté, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, N'Djamena, décembre 2005.
[842] Bad/Ocde, *Tchad. Perspectives économiques en Afrique*, 2007.
[843] Ibid.

et juvénile et la mortalité maternelle restent élevées, à respectivement 194 pour 1000 et 827 pour 100 000 naissances vivantes[844].

Comment le Tchad peut-il rompre ce cercle vicieux de « conflictualité - pauvreté – déficit de gouvernance – conflictualité » et amorcer le cycle vertueux de « paix, démocratie et développement durable ? ». C'est une question primordiale à laquelle des pistes de réponses théoriques et pragmatiques existent pourtant.

Sur le plan théorique et empirique, à propos de la « malédiction des ressources » et de ses effets, une contribution récente au titre fort évocateur « *Escaping the Resource curse* »[845] d'auteurs les plus respectés (Macartan Humphreys, Jeffrey D. Sachs & Joseph E. Stiglitz) préconisent plusieurs mesures envisageables pour lutter contre ce phénomène. Ce sont d'ailleurs certaines d'entre elles, notamment les mécanismes de gestion de la rente pétrolière (allocations aux secteurs prioritaires, fonds pour les générations futures, fonds de stabilisation, etc.), qui ont été mises en place par le Tchad avec l'appui de la Banque Mondiale avant d'être remises en cause avec la crise de 2006 (Chapitre 6, 6.3.4.1).

Concernant la conflictualité en lien avec l'exploitation du pétrole et des ressources naturelles extractives en général, cette thèse permet d'identifier quelques pistes de solutions. Pour prévenir ou gérer les litiges, crises, tensions, conflits violents et guerres qui ont un certain lien avec cette ressource économique d'intérêt stratégique, la posture interactionnelle prescrite à tous les acteurs (étatiques, infra-étatiques, transétatiques, conglomérat complexe) est la relation de conflictualité stratégique. Celle-ci est fondée sur le paradigme de l'intérêt bien compris, mutuellement avantageux aux « interactants », en lieu et place de la recherche de la satisfaction exclusive de l'intérêt national. Car l'intérêt bien compris, décliné dans sa version pragmatique de « gagnant-gagnant », est l'option la moins coûteuse sur tous les plans interne (relations gouvernants-gouvernés) et externe (relations bilatérales, multilatérales, transnationales).

Dans le cas spécifique du Tchad, l'instabilité politique récurrente, observée depuis les premières années de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1980, s'explique principalement par l'absence de démocratie, la confiscation du pouvoir surtout par un clan ou un groupe ethnique au détriment du reste des communautés ethniques. D'où les crises de participation,

[844] République du Tchad, *Programme d'actions en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*, Ministère du Commerce, Rapport d'évaluation, janvier 2006.
[845] Jeffrey D. Sachs, Joseph E. Stiglitz et al., *Escaping the Resource Curse*, New York, Columbia University Press, 2007.

de légitimité et de distribution, se traduisant par le recours à la violence politique comme moyen de conquête et/ou d'exercice du pouvoir politique.

L'avènement de la rente pétrolière, en donnant une dimension nouvelle à cette conflictualité interne, à savoir la lutte pour l'accès ou le contrôle des ressources, éloigne les perspectives de bonne gouvernance économique, sociale et politique, notamment la démocratisation effective de la vie publique et l'instauration d'un véritable Etat de droit. Certes, la bonne gouvernance, la démocratie et l'Etat de droit sont les conditions préalables de l'amorce d'un développement humain durable au Tchad. Toutefois, les facteurs exogènes (ingérences extérieures, convoitises ou compétition des puissances étrangères et d'autres acteurs autour des ressources) sont également non négligeables dans la résolution de la conflictualité au Tchad et dans son environnement.

Ainsi, à la lumière des faits, événements et données analysées, on peut affirmer que toutes nos hypothèses de travail sont amplement vérifiées. A titre de rappel, l'hypothèse générale formulée dans le cadre de cette thèse consiste à dire que le pétrole, parce qu'il constitue une ressource d'intérêt vital et stratégique, est une source de conflictualité permanente, c'est-à-dire de heurts d'intérêts économiques, politiques, idéologiques ou autres entre les différentes parties intéressées. Si son exploitation ne s'effectue pas dans un contexte démocratique et ne tient pas compte de l'intérêt bien compris des parties prenantes, alors cela va entraîner des crises, des tensions, des conflits, voire des guerres meurtrières et hypothéquer toute possibilité d'en tirer un profit mutuellement avantageux pour les acteurs impliqués dans son exploitation. Cela est observable aussi bien sur la scène pétrolière internationale que dans la plupart des pays africains producteurs et exportateurs de pétrole et donc, *mutatis mutandis*, également aussi valable dans le cas du Tchad. La dynamique de la conflictualité, observée et analysée tout au long de cette thèse, conforte cette assertion à propos du Tchad.

Si donc nous sommest parvenu à tirer de tels enseignements pratiques, c'est grâce à tout un travail de conceptualisation, de construction méthodologique et d'élaboration théorique. Du point de vue conceptuel et théorique, la revue critique de la littérature dans différents champs disciplinaires (science politique, relations internationales, géopolitique, droit, économie, etc.), nous a permis de construire une matrice conceptuelle et théorique que nous considérons comme la taxinomie systémique de la conflictualité transnationale. Ce cadre conceptuel et théorique a rendu fructueuse la construction de la variante systémique de la démarche

d'analyse géopolitique que nous avons nommée « Modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale ».

L'élaboration de ce modèle d'analyse est, avec la construction de la matrice conceptuelle et théorique, l'une des contributions principales de cette thèse. La falsification de la démarche d'analyse géopolitique en trois étapes, pour y ajouter deux autres étapes (Chapitre 1, 1.4.2.4.2), ainsi que les étapes définitionnelle, conceptuelle, taxinomique et de modélisation ont contribué à satisfaire aux critères de validité de toute théorisation. D'où l'esquisse d'une théorie systémique de la conflictualité transnationale et du paradigme d'analyse qui en découle avec ses postulats de base.

La valeur heuristique de notre modèle d'analyse est indéniable. Son opérationnalité est également prouvée dans l'étude de cas du Tchad. Car, grâce à l'outillage systémique ainsi élaboré, nous avons pu décrire, comprendre et expliquer la dynamique de la conflictualité en lien avec l'exploitation du pétrole au Tchad.

La principale leçon théorique qu'on peut tirer de cet exercice scientifique est que notre modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale peut être considéré comme un modèle intégrateur. Il permet d'y inclure les autres modèles d'analyse relevant de plusieurs champs disciplinaires. A titre d'illustration, en parlant de crise intrasystémique bidimensionnelle et de crise systémique tridimensionnelle (Chapitre 6), on se situe dans le champ de la science politique. Par contre, lorsqu'on analyse la crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France, les crises récurrentes entre le Tchad et le Soudan (Chapitre. 7), ainsi que leurs conséquences sur les sous-systèmes internationaux et le système international, on est dans le domaine des relations internationales (Chapitre 7). En outre, l'analyse de la crise entre le Tchad et la Banque Mondiale et de celle entre le Tchad et les compagnies pétrolières multinationales, deux crises que nous avons qualifiées de crises transnationales, nous avons conféré le degré de généralisation nécessaire à notre modèle.

En définitive, comme toute œuvre humaine, fût-elle scientifique, le parcours de cette thèse comporte sans nul doute des limites. Certes, notre modèle systémique d'analyse de la conflictualité transnationale se veut un modèle général par son caractère intégrateur. Toutefois, nous n'avons n'a nullement la prétention de le présenter comme un modèle holiste. Pour satisfaire à ce dernier critère, la validité tant interne qu'externe dudit modèle doit encore être testée et éprouvée. C'est la tâche dévolue aux chercheurs présents et futurs.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. OUVRAGES THÉORIQUES ET METHODOLOGIQUES

ARON, R., Guerre et paix entre les nations, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

AZAR, E. E., & SLOAN, T., *Dimensions of Interaction,* International Studies, 1975.

AZAR, E. E., *Conflict Escalation and Conflict Reduction in an International Crisis : Suez*, 1956, Journal of Conflict Resolution, 16, 1972.

AZAR, E. E., & al., *A system for Forecasting Crisis: Findings and Speculations about Conflict in the Middle East*, International Interactions, 3, 1977.

BADIE, B. et SMOUTS *M. C., Le retournement du monde*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, 2e édition revue et mise à jour, 1995.

BADIE, B., *Culture et Politique*, Paris, Economia, 3ème édition, 1993.

BARREA, J., *Théories des relations internationales*, Artel, Louvain-la-Neuve, 2e édition, 1994.

BATTISTELLA, D., *Théories des relations internationales*, Référence inédites, Paris, Presses de Sciences Po, 2003

BAYLIS, J., et SMITH, S., (eds), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2e éd., 2001.

BERTIN, G., *Les objectifs extérieurs des Etats*, Paris, Economica, 1981.
BEAUFRE, A., *Introduction à la stratégie. Enjeux internationaux*, IFRI, Paris, Economica, 1985.

BEGARIE, H.C., *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 2e édition, 1999.

BONIFACE, P., *La volonté d'impuissance. La fin des ambitions internationales et stratégiques*, Paris, Seuil, 1996.

BONIFACE, P., (Sous la direction de…), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996.

BONIFACE, P., (Sous la direction de…), *Atlas des relations internationales*, Paris, Dunod (IRIS), 1993.

BOULDING, K.E., *General System Theory –The Skeleton of Science*, Management Science, 2, 1956.

BOULDING, K.E., *The Image: Knowledge in Life and Society,* Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 1956.

BRAILLARD, P., *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977
BRAILLARD, P., *Théories des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1977.

BRAUD, P., *La science politique*, Paris, PUF, 2001.

BRECHER, M., *A study of Crisis*, University of Michigan Press, Ann Arbor, 1997.

BRECHER, M., *Crisis, Conflict and instability*, Oxford, Pergamon Press, Oxford, 1989.

BRECHER, M, *Crisis in the twentieth Century*, Pergamon Press, Oxford, 1988.

BRECHER et al., *Crises in the twentieth Century*, Oxford-New York-Beijing-Frankfurt-Sao Paulo-Sydneey-Tokyo-Toronto, Pergamon Press, 1988, volume II

BRECHER, M., *Decisions in Crisis: Israel, 1967 and 1973*, Berkley (Calif), University of California Press, 1980.

BRECHER, M., *The foreign Policy system of Israel: setting, images, process*, London, Oxford University Press, 1972.

BRZEZINSKI, Z., *Le grand échiquier : l'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997.

CELEBRIER, P., *Géopolitique et géostratégie*, Paris, PUF, 1961.

CHAUPRADE, A., *Dictionnaire de géopolitique. Etats, Concepts, Auteurs*, Paris, Ellipses, 2e édition revue et augmentée, 1999.

CHAUPRADE, A., *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses-CID, 2e édition revue et augmentée, 2005.

CHAUPRADE, A., *Géopolitique des Etats-Unis. Culture, intérêts, stratégie, Revue française de Géopolitique,* Paris, Ellipses, édition 2005.

CHAUPRADE, A., *Géopolitique de l'énergie*, Revue française de Géopolitique, n°2, Paris, Ellipses, 2004.

CHARILLON, F., (Sous la direction de…) *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Références inédites, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.

COLONOMOS, A. (Sous la direction de…), *Sociologie des réseaux transnationaux. Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan, 1995.

COSTEL, E., *Géopolitique contemporaine : fragmentation et interdépendance*, Paris, PUF, 1997.

COHEN, S., *La résistance des Etats. Les démocraties face aux défis de la mondialisation, L'épreuve des faits*, Paris, Seuil, 2003.

CLAVAL, P., *Géopolitique et Géostratégie. La pensée politique, l'espace et le territoire au XXe siècle*, Paris, Nathan, 1994.

DEFARGES, P., *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui. Les dérives de puissance*, Paris, S.T.H, 2e édition, 1984

DEFARGES, P., *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 1994.

DEFARGES, P.M., *Les grands concepts de la politique internationale*, Paris, Hachette, 1995.

DE WILDE, T. E., *Géopolitique*, Syllabus de cours, UCL, 1999-2000.

DICKINSON, G. L., *The European Anarchy*, Londres, Allen & Unwin, 1916.

DICKINSON, G. L, *The International Anarchy*, Londres, Swartmore, 1926.

DOSSIER, *Théorique et pratique de la conflictualité dans les relations internationales*, Le Trimestre du Monde, n° 35, 1996.

DURAND, D., *La Systémique*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 1990.

DUROSELLE, J. B., *Tout empire périra. Une vision théorique des Relations internationales*, Publications de la Sorbonne, Série internationale 16, Paris, 1982.

DUFOUR, J. L, *Les crises internationales de Pékin-1900 à Sarajevo 1995, Bruxelles, Questions au XXe siècle*, Edition Complexe, 1996.

GALLOIS, P. M., *Géopolitique. Les voies de la puissance*, Paris, Plan, 1990.

GALLOIS, P. M., *La France sort-elle de l'histoire ? Superpuissance et déclin national*, Lausanne, éditions l'Age d'Homme, 1998.

GRAHAM, G. J., *Methodological Foundations for Political Analysis*, Waltham, Mass., Xerox College Publishing, 1971.

GERE, F., *Pourquoi les guerres ? Un siècle de géopolitique*, Paris, Larousse, Coll. « 20/21 d'un siècle à l'autre », Paris, 2002.

GIRARD, P. N., *Géopolitique des ressources minières*, Paris, Economica, 1983.

GRAY, C. S., *The geopolitics of super power*, Lexington (Ky), University Press of Kentucky, 1988.

GUETTA, B., *Géopolitique*, Edition de l'Olivier, 1995.

HAAS, E.B., *Beyond the Nation State*, Stanford University Press, 1964.

HERMAN, C. F., *Crises in Foreign Policy. A simulation Analysis*, Princeton University, Indianapolis and New York, 1969.

HERMET, G., et al. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 3e édition, 1998.

HOFFMAN, S., *International Systems and International Law*, World Politics, XIV, October 1961.

HUNGTINTON, S.P., *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

JERVIS, R., *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

KAISER, K., La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale (1969)

KEOHANE, R., et al., *Transnational Relations and World Politics*, International Organization, 25 (3), 1971.

KAPLAN, M. A, *System and process in international politics*, New York, Science Editions, second printing, 1967.

KAPLAN, M. A,, *Variants on six Models of the International System, International Politics and Foreign Policy. A Reader in Research and Theory*, ed. By James N. Rosenau, New York, The Free Press; London, Collier-Macmillan, rev. ed., 1969.

KENNEDY, P., *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Payot, 1988.

KENNEDY, P., *Stratégie et Diplomatie, 1870-1945*, Paris, Economica, 1988.

KORANY, B., « *Une deux, ou quatre ? Les écoles de relations internationales* », Etudes internationales, 15 (4), décembre 1984.

LACOSTE, Y., *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.

LAPID, J., *The Third Debate. On the Prospects of International Theory in a Past-positivist Era*, International Studies Quarterly, Vol.33, 3, September 1989

LEMOIGNE, J.L., *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, Afcet, Systèmes, 1990.

LESOURNE, J., *Les systèmes Du Destin*, Paris, Dalloz, 1976.

LERCHE JR, C.O., et al. , *Concepts of international politics in global perspective*, New Jersey, Prentice-Hall, 3rd edition, 1979.

LOROT, P., *Histoire de la géopolitique*, Paris, Economica, 1995.

LOROT, P., et THUAL, F., *La géopolitique*, Paris, Economica, 1997.

MANSBACH, R.W et al., *The Web of World Politics. Nonstate Actors in the Global System*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1976.

MANSBACH, R.W et al , *In Search of Theory. A New paradigm for Global Politics*, New York (N.Y), Columbia University Press, 1981.

MAXWELL, J.A., *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*, Fribourg, Editions universitaires, traduit de l'anglais, 1999.

MCCLELLAND, C. A. , *Applications of General Systems Theory in International Relations, Main Currents in Modern Thought*, 12 November 1955.

MCCLELLAND, C.A. , "*Systems and History in International Relations : Some perspectives for empirical Research and Theory* in General Systems, Yearbook of the Society for General Systems Research, vol. III, 1958.

MERLE, M., *Sociologie des Relations internationales*, Paris, Dalloz, 4e édition, 1988.

MERLE, M., *Les acteurs dans les Relations internationales*, Paris, Economica, 1986.

MITRANY, D., *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle books, 1966.

MORGHENTHAU, H., *Politics Among Nations. The struggle for Power and Peace* New York, A., Knop, 1973.

MORGENTHAU, H., *The Dilemmas of Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1958.

MONTIFROY, G., (Sous la direction de...), *Géopolitiques internationales*, Paris, Frison-Roche, 1994.

MURRAY, G., *The Ordeal of This Generation*, Londres, Harper, 1929.

NYE, J. S., *Bound to lead. The changing Nature of America Power*, New York, Basic Book, 1990.

REYNOLDS, A.P., *Theory and Explanation in International Relations*, Londres, M. Robertson, 1973.

ROCHE, J.J. *Théorie des Relations internationales*, Clefs/Politique, Montchrestien, 3e édition, Paris, 1999.
ROOSENS, CL., *Les relations internationales de 1815 à nos jours*, Tome 1, 1815-1839, Louvain-la-Neuve, Pédasup, Academia-Bruylant, 1997.

ROOSENS, C., *Séminaire de Science politique et Relations internationales*, UCL, 1999.

ROSECRANCE, R., *Action and Reaction in World Politics*, Boston, Little Brown, 1963

ROSENAU, J., *The scientific Study of Foreign Policy*, Ondon, Collier-Macmillan, 1971.

SAINT-PIERRE, A., *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Editions Garnier, 1981.

SMOUTS, M. C., *Que reste-t-il de la politique étrangère ?* , Pouvoirs, n° 88, Paris, Seuil, 1999.

SOPPELSA, J., *Géopolitique de 1945 à nos jours*, Paris, Sirey, 1993.

THUAL, F., *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipse, 1996.

THUAL, F., *Géopolitique au quotidien*, Paris, Dunod, 1993.

THUAL, F., *Le désir de territoire*, Paris, Ellipses, 1999.

THUAL, F., *Contrôler et contrer*, Paris, Ellipses, 2000.

THUAL, F., *La planète émiettée. Morceler et lotir. Un nouvel art de dominer*, Paris, arléa, 2000.

WALTZ, K... N., *Theory of International Politics*, Reading Addison-Wesley, 1979.

YOUNG, O. R., *The politics of force-Bargaining during international Crises*, Princeton, Princeton University Press, 1968.

ZORGBIBE, CH., *Dictionnaire de Politique internationale*, Paris, PUF, 1988.

ZORGBIBE, CH., *Géopolitique contemporaine : les zones d'affrontement*, Paris, PUF, 1986.

2. OUVRAGES GENERAUX ET SPECIALISES SUR LE PÉTROLE

AGIR ICI-SURVIE, Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line, Dossiers noirs de la politique africaine de la France, n°13, Paris, L'Harmattan, 1999.

AUTY, R., et al. , "*Sustaining Development in The Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*", Londres : Routledge, 1993. Atlas de l'Afrique, Tchad, Les Editions J.A, Paris, 2006, p.8

ATLAS DE L'AFRIQUE, LeTchad, Paris, Editions J.A, Paris, 2006.

AUBERT, M.H., et al. , *Pétrole et éthique : une conciliation possible*, Assemblée Nationale française, Commission des affaires étrangères, Rapport d'information n°1859, 1999.

AUTY, R , "*Resource Abundance and Economic Development", Helsinki, World Institute for Development Economics Research de l'Université des Nations Unies*, 1998. .

AUTY, "*Natural Resources, the State and Development Strategy*", Journal of International Development, n°9, 1997.

BANQUE MONDIALE, *Chad-Cameroun Petroleum Development and Pipeline Project*, Project Appraisal Document, 13 avril 2000.

.BAfD/OCDE, *Perspectives économiques en Afrique. Tchad*, 2007.

BRANDILY, M., *Le Tchad face nord 1978-1979*, Politique Africaine, n°16, décembre 1984

BERNARD, P., *Delta du Niger : attaques en série contre les majors pétrolières*, Le Monde Week-end, n°19299, 10 février 2007.

BOUQUET, C., *Le pétrole au Tchad d'après des informations de Conoco*, Annales de l'Université du Tchad, 1978.

CERA (Cambridge Energy Research Associates), *Potential versus Reality : West African Oil and Gas to 2020*, Cambridge, 2002.

CERI, *Cameroun : les enjeux de sécurité du pipeline Doba-Kribi*, Paris, 1998. NIQUET, V., *La stratégie africaine de la Chine*, Politique étrangère n°2, 2006.

CHAUPRADE, A., *Une nouvelle géopolitique du pétrole en Afrique*, Revue Française de Géopolitique, n°2, Paris, Ellipses, 2004.

CHEVALIER, J.M., *Le pétrole dans l'économie mondiale*, Paris, Questions internationales n°2, juillet-août 2003.

DALEMONT, E., et al. , *Histoire du pétrole*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1993.

DOCUMENT CADRE, *La Banque Mondiale et le Projet d'Exploitation Pétrolière Tchad-Cameroun 1995-2005*, septembre 2005.

DOSSIER, *Le Tchad à la recherche de son pétrole, Revue Tchad et Culture n°175*, décembre 1998 ;

FAVENEC, J.P., et al. , *Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique*, Politique Africaine n°89, mars 2003.

GARY, I., et al. , *Le fond du baril. Boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, CRS & BIC, juin 2003.

GELB, A. "*Oil Windfalls: Blessing or Curse"*, New York : Oxford University Press, 1988.

KHADER, B., *La dépendance énergétique européenne à l'égard du monde arabe*, Louvain-la-Neuve, CETRI, Alternatives sud, Economie et géopolitique du pétrole, Points de vue du sud, janvier 2005.

KOULA, Y., *Pétrole et violences au Congo-Brazzaville. Les suites de l'affaire Elf*, Paris, L'Harmattan, Points de vue, 2006.

KOUNOU, M., *Pétrole et pauvreté au sud du Sahara*, Yaoundé, Editions CLE, 2006.

LESTRANGE, C., et al. , *Géopolitique du pétrole. Un nouveau marché. De nouveaux risques. Des nouveaux mondes*, Paris, Editions TECHNIP, 2005.

LOPEZ, P.S., *Géopolitiques du pétrole*, Paris, Armand Colin, 2006.

MAGRIN, G., *Le Sud du Tchad en mutation des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, CIRAD-PRASAC-SEPIA, 2001 .

MAGRIN, G., *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*, GRAFIGEO, 2003-22, septembre 2003.

MAGRIN, G., *Compétition pétrolière et développement en Afrique : quels enjeux pour l'Europe et les Etats-Unis,* Groupe des Belles Feuilles, juin 2006.

MAOUNDONODJI, G., Le pétrole comme enjeu géopolitique et géostratégique dans les relations internationales contemporaines, UCL, mémoire projet de DEA, Louvain-la-Neuve, janvier 2001.

MONCLOS, M. A. P., *Pétrole et sécurité privée au Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du « syndrome de Monaco »*, Culture & Conflits n°52- 4/2003.

MONS, L., *Les enjeux de l'énergie. Pétrole, nucléaire, et après ?* , Petite encyclopédie Larousse, Baume-Les-Dames (France), avril 2005.

NANKANI, G., , « *Development Problems of None fuel Mineral Exporting Countries* », Finance and Development, 17 janvier 1980.

NOUSHI, A., Pétrole et relations internationales depuis 1945, Paris, Armand Colin, 1999.

PHILPOT, R., ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali, Les Intouchables, Montréal, Québec, 2003.

PAILLARD, C.-A., et al. , *Géopolitique du pétrole. Un nouveau marché. De nouveaux risques. Des nouveaux mondes*, Paris, Editions TECHNIP, 2005.

PAYE, D., *Le pétrole tchadien : recherche, exploitation,* Revue Tchad et Culture, n°108, 1978.

QUESTIONS INTERNATIONALES, *Le pétrole : ordre ou désordre mondial, La Documentation Française*, Paris, n°2, juillet-août 2003.

RAVIGNAN, A ., *Tchad-Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il ?*, Rapport de mission, Hors série de la Lettre mensuelle de la FIDH, juillet 2000, n°295.

REISH, N., et al. , *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent du pétrole au dernier-né des pétro-Etats d'Afrique*, CRS & BIC, décembre 2004.

ROSS, M., *Does oil Hinder Democracy?* , World Politics, n°53, avril, pp. 325-61

SUSBIELLE, J.F., *Chine-USA. La guerre programmée. Le 21e siècle sera-t-il le siècle de la revanche chinoise ?* , Paris, First Editions, 2006.

SACHS, J., et al., "*Natural Resources and Economic Growth*", version révisée, Harvard Institute for International Development, Discussion Paper, 1997.

SERENI, J.P., et al. , *Venezuela, Russie, Chine… Les Etats s'emparent de l'arme pétrolière*, Le Monde diplomatique, n°636, mars 2007.

YERGIN, D, *Les hommes du pétrole. Les fondateurs 1859-1945*, Paris, Stock, 1991.

3. SOURCES PRIMAIRES : DOCUMENTS ET RAPPORTS OFFICIELS

ASSEMBLEE NATIONALE, *Rapport sur le projet de loi portant modification de l'article 43 de l'ordonnance n°7/PC-MH du 3 février 1962 portant code pétrolier*, N'Djaména, 1997.

ASSEMBLEE NATIONALE, *Rapport de la commission élargie sur le projet de loi approuvant l'avenant n°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988*, N'Djaména, 1997.

d'hydrocarbures liquides ou gazeux au profit de Esso Exploration and Production Chad Inc et approuvant le retrait de Continental Oil Company of Chad dudit permis, N'Djaména, 1984.

MINISTERE DES MINES, (…) , *Avenant n°2 à la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988 entre la République du Tchad d'une part et le consortium constitué par les sociétés Esso, Shell et Elf,* N'Djaména, CEFOD-Documentation, 1997.

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures au Tchad du 19 décembre 1988,* CEFOD-Documentation, 1988.

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Avenant n°1 à la Convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures au Tchad du 19 mai 1993*, N'Djaména, CEFOD-Documentation, 1993.

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Accord bilatéral relatif au transport par pipe-line du brut de Doba au Tchad au port camerounais de Kribi du 8 février 1996,* CEFOD-Documentation, 1996.

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Décret n°238/PR/MEF/03 portant mise en place du mécanisme de stérilisation…, 1er juillet 2003.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Décret n°239/PR/MEF/03 portant mise en place du mécanisme de stabilisation…, 1er juillet 2003.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Décret n°240/PR/MEF/03 portant organisation, fonctionnement et conditions du contrôle…, 1er juillet 2003.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Décret n°095/PR/MEF/04 portant modalités transitoires de gestion des redevances pétrolières affectées à la région productrice du 18 mars 2004.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Décret N°096/PR/MEF/04 portant modalités de gestion du Fonds des générations futures du 18 mars 2004.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, Décret *n°457/PR/MDMEF/2004 portant création d'un comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice du 20 septembre 2004.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Arrêté n°924/PM/2004 portant nomination des membres du comité provisoire de gestion des revenus pétroliers destinés à la région productrice.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Loi 002/PR/99 du 11 janvier 2006 portant révision de la Loi 001 relative à la gestion des revenus pétroliers.*

REPUBLIQUE DU TCHAD, *Loi n°016/PR/2000 portant modification de la loi 001/PR/99 relative à la gestion des revenus pétroliers.*

REPUBLIQUE DU TCHAD , *Décret n°114/PR/TPMG du 13 avril 1973 portant annulation des décrets attribuant deux permis de recherches minières et pétrolières à Monsieur John Abdula-had., Fort Lamy, Présidence de la République, 1973.*

RÉPUBLIQUE DU TCHAD, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2004, Ministère de l'Economie et des Finances, Avril 2004.*

RÉPUBLIQUE DU TCHAD, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2005, Ministère des Finances, Février 2006.*

RÉPUBLIQUE DU TCHAD, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2006, Ministère des Finances et de l'Informatique, Février 2007.*

RÉPUBLIQUE DU TCHAD, *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2007, Ministère des Finances et de l'Informatique, Avril 2008.*

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements **3**
Liste des abréviations et acronymes **4**
Liste des cartes, encadres, graphiques, schémas et tableaux **7**
Prolégomènes **10**
Introduction générale **15**
Chapitre 1 : Problématique, justification du choix du sujet, considérations conceptuelle, théorique et méthodologique **23**
1.1. Problématique de recherche ***23***
1.1.1. Position du problème 23
1.1.2. Justification du choix du sujet 27
1.2. Question de recherche et hypothèses de travail ***29***
1.2.1. Question de départ 29
1.2.2. Hypothèses de travail 30
1.3. Conceptualisation, carte conceptuelle et définitions des concepts de base ***33***
1.3.1. Conceptualisation 33
1.3.2. Carte conceptuelle et définition des concepts de base 34
1.3.3. Définition des concepts de base 35
1.4. Considérations épistémologiques ***47***
1.4.1. La discipline des relations internationales 47
1.4.2. La géopolitique : statut épistémologique, objet et méthodes d'analyse 68
1.5. Choix épistémologique, paradigmatique et méthodologique ***84***
1.5.1. L'approche systémique comme cadre conceptuel, théorique et méthodologique 84
1.5.2. Le concept de système dans l'étude des relations internationales 98
1.5.3. A la recherche d'un cadre d'analyse appropriée 116
1.6. Conclusion du chapitre 1 ..... ***136***
Première Partie : L'échiquier pétrolier international et régional aujourd'hui **138**
Chapitre 2 : La configuration actuelle de la scène pétrolière mondiale **140**
2.1. Les acteurs du grand jeu pétrolier mondial ***140***
2.1.1. Les principaux pays producteurs de pétrole en 2006 140
2.1.2. Les grands pays consommateurs de pétrole en 2006 143
2.1.3. Les compagnies pétrolières multinationales (CPM) et les sociétés pétrolières nationales (SPN) 145
2.1.4. L'irruption de nouveaux types d'acteurs géopolitiques 152
2.2. Etat des lieux des réserve, de la production et de la consommation ***156***
2.2.1. La répartition géographique des réserves mondiales de pétrole en 2006 157
2.2.2. Cartographie de la production et consommation mondiale de pétrole en 2006 158
2.2.3. La géopolitique pétrolière mondiale actuelle et future 160
2.3. Le pétrole et ses différents enjeux ***160***
2.3.1. Le pétrole comme enjeu géopolitique 161
2.3.2. Le pétrole comme enjeu géostratégique 162
2.4. Stratégies ou moyens d'action des principaux acteurs ***166***
2.4.1. Des moyens diplomatiques pour satisfaire les ambitions pétrolières 166
2.4.2. Stratégies ou moyens militaires pour contrer les menaces 171

2.4.3. Des moyens spéciaux et spécifiques 174
2.5. effets comportementaux du jeu des acteurs pétroliers etimpact systémique.....176
2.5.1. Un siècle de domination absolue des majors.....177
2.5.2. La contestation de l'hégémonie des majors par les pays producteurs 178
2.5.3. La recherche d'une relation équilibrée par les pays consommateurs.....179
2.5.4. Les répercussions du comportement des autres acteurs géopolitiques 179
2.5.5. L'impact systémique des effets comportementaux du jeu des acteurs 180
2.6. Conclusion du chapitre 2 182
Chapitre 3 : L'Afrique dans la nouvelle géopolitique pétrolière mondiale ……..184
3.1. Les acteurs de la scène pétrolière africaine.....185
3.1.1. Les pays africains producteurs de pétrole comme principaux acteurs.....185
3.1.2. Les compagnies pétrolières multinationales, les sociétés pétrolières nationales et les acteurs dits « indépendants » sur la scène pétrolière africaine.....186
3.1.3. Les autres acteurs dans le jeu pétrolier en Afrique.....188
3.2. Un potentiel pétrolier africain en pleine croissance, objet de convoitises des acteurs 190
3.2.1. Situation et perspectives pétrolières en Afrique du Nord en 2006 192
3.2.2. Situation et perspectives pétrolières dans les pays du golfe de Guinée en 2006....194
3.2.3. Situation et perspectives pétrolières dans les autres pays d'Afrique Subsaharienne ……..196
3.2.4. Situation d'ensemble de tout le continent par rapport au reste du monde 198
3.3. Les enjeux actuels de l'exploitation du pétrole en Afrique 198
3.3.1. Les enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole en Afrique.....199
3.3.2. La sécurisation de l'exploration, de la production et de l'exportation, principal enjeu géostratégique de l'exploitation du pétrole en Afrique 200
3.4. Stratégies ou moyens mobilisés par les acteurs sur la scène pétrolière africaine....201
3.4.1. De la diplomatie à la géostratégie pétrolière américaine en Afrique.....201
3.4.2. La diplomatie pétrolière chinoise en Afrique.....206
3.5. Les répercussions ou effets comportementaux du jeu des acteurs pétroliers en Afrique et leur impact systémique.....208
3.5.1. La « malédiction des ressources » ou le « paradoxe de l'abondance » en Afrique ……208
3.5.2. La conflictualité liée au pétrole en Afrique 209
3.5.3. L'impact systémique de l'exploitation du pétrole en Afrique.....214
3.6. Conclusion du chapitre 3 215
Deuxième Partie : contexte et enjeux de L'exploitation du petrole au tchad 217
Chapitre 4 : L'aventure pétrolière tchadienne 225
4.1. Les premières recherches pétrolières au Tchad 225
4.1.1. Des indices de l'or noir décelés dès 1952 225
4.1.2. L'appel aux compagnies américaines 226
4.1.3. Les prospections et découvertes pétrolières au Tchad.....230
4.2. La guerre civile de 1979-1982 et l'histoire pétrolière tchadienne 234
4.2.1. La guerre civile de 1979-1982.....234
4.2.2. La suspension des opérations des compagnies pétrolières.....236
4.3. Le régime du 7 juin 1982 et le processus d'exploitation du pétrole.....237
4.4. Le régime du 1er décembre 1990 et le dossier pétrolier.....238
4.4.1. Le changement de régime politique.....238

4.4.2. L'entrée d'Elf dans l'exploitation du pétrole tchadien 238
4.5. La mise en place d'un nouveau cadre juridique 239
4.5.1. Les accords entre le Tchad et le Cameroun.....239
4.5.2. Les accords entre le Tchad et les compagnies pétrolières multinationales 240
4.6. Conclusion du chapitre 4 245
Chapitre 5 : L'avènement de l'ère pétrolière avec le projet d'exportation tchadien (PET) 246
5.1. Une pluralité d'acteurs impliqués dans l'exploitation du pétrole au Tchad.....246
5.1.1. Le Tchad, acteur principal 246
5.1.2. Le Cameroun, pays de transit de l'oléoduc Doba- Kribi.....248
5.1.3. Les consommateurs du pétrole tchadien 249
5.1.4. Les institutions financières internationales et les agences de crédit 250
5.1.5. Un Consortium de compagnies pétrolières multinationales 251
5.1.6. Une multitude de sociétés parapétrolières sous-traitantes.....252
5.1.7. La société civile et le projet pétrolier tchadien 253
5.2. Un montage technique et financier, révélateur des intérêts en jeu 256
5.2.1. Le système d'exploitation et d'exportation du pétrole tchadien.....256
5.2.2. Des investissements très coûteux et diverses sources de financement 260
5.2.3. Les intérêts en jeu dans l'exploitation du pétrole au Tchad 264
5.3. Un encadrement juridique et institutionnels à la hauteur des enjeux.....275
5.3.1. Un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux.....275
5.3.2. Un dispositif de gestion et de contrôle des ressources pétrolières.....278
5.4. Conclusion du chapitre 5 281
Chapitre 6 : Analyse des enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad 283
6.1. Les enjeux géopolitiques internes de l'exploitation du pétrole au Tchad.....283
6.1.1. Quid de la thèse de la rude compétition entre élites pour l'appropriation ou le contrôle de la rente pétrolière ? 284
6.1.2. La thèse de la conflictualité réelle ou potentielle entre centre et périphérie 287
6.1.3. La délimitation de la région productrice, source potentielle de conflictualité 293
6.2. Les enjeux géopolitiques externes de l'exploitation du pétrole au Tchad 297
6.2.1. Le pétrole, facteur d'ingérences étrangères dans le jeu politique interne 297
6.2.2. Le tracé de l'oléoduc Tchad-Cameroun ou le syndrome de Fachoda.....300
6.2.3. Le Groupe de la Banque Mondiale (GBM), un rôle géopolitique 303
6.2.4. Les bassins pétrolifères transfrontaliers, sources de heurts d'intérêts potentiels ou réels et opportunité de coopération pure.....304
6.3. Dynamique de la conflictualité liée aux enjeux pétroliers 312
6.3.1. Une crise intrasystémique bidimensionnelle 312
6.3.2. Une crise systémique tridimensionnelle.....315
6.3.3. Une crise politico-diplomatique entre le Tchad et la France.....321
6.3.4. Deux crises de nature transnationale.....323
6.4. Conclusion du chapitre 6 341
Chapitre 7 Analyse des enjeux géostratégique de l'exploitation du pétrole au Tchad 343
7.1. L'argent du pétrole comme nerf de la guerre fratricide 344
7.1.1. L'augmentation des dépenses militaires de l'État.....344
7.2. Dynamique de la conflictualité transfrontalière.....363
7.2.1. La crise du Darfour comme background 363
7.2.2. Les prémisses de la crise 366

7.2.3. Le déclenchement de la crise bilatérale....366
7.2.4. Les phases d'escalade et de dégel sans véritable désescalade....367
7.2.5. Vers la désescalade entre le Tchad et le Soudan ?....371
7.2.6. Effets systémiques de la conflictualité transfrontalière....377
7.2.7. Une pluralité d'acteurs impliqués dans la conflictualité....378
7.3. Le pétrole, enjeu de compétition et des rivalités entre puissances étrangères aux confins du Tchad et du Soudan....402
7.3.1. Les intérêts pétroliers chinois au Soudan et au Tchad....402
7.3.2. Les intérêts pétroliers occidentaux dans les deux pays....408
7.3.3. Le choc des ambitions géopolitiques et géostratégiques....411
7.3.4. Le réchauffement des relations sino-africaines, défis et opportunités....414
Conclusion du chapitre 7....415
Conclusion de la deuxieme Partie....417
Conclusion générale....422
Bibliographie séléctive....431
1. Ouvrages théoriques et methodologiques....431
2. Ouvrages generaux et specialises sur le pétrole....435
3. Sources primaires : documents et rapports officiels....437
Table des matières....439
Documents Annexes....443

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE MONDIALE DU 29 DÉCEMBRE MENAÇANT LE TCHAD DE SANCTIONS

La Banque mondiale- Africa Region Contact :

A Washington, Tim Carrington (202) 473-8331
tcarrington@worldbank.org

A N'Djaména, Edmond Dingamhoudou (235) 24 51 78
edingamhoudou@worldbank.org

Damian Milverton, (202) 473-6735

dmilverton@worldbank.org

A Paris, Anne Davis Gillet (33-1) 40-69-31-66

adavis@worldbank.org

Communiqué de la Banque Mondiale sur la révision de la loi portant gestion des revenus pétroliers

Washington, le 29 décembre2005 : Le Président du Groupe de la Banque Mondiale, Paul Wolfowitz exprime sa ferme opposition aux amendements de la Loi portant Gestion des Revenus Pétroliers adoptés ce jour par l'Assemblée Nationale Tchadienne. Si ces amendements sont promulgués par la le Président de la République du Tchad, ils affaibliraient substantiellement le Programme de Réduction de la Pauvreté mutuellement convenu comme condition de prêt de la Banque mondiale dans le cadre du projet pétrolier.

La Loi portant Gestion des Revenus Pétroliers avait été le facteur déterminant du soutien de la Banque mondiale au Projet d'Exploitation Pétrolière et de Pipeline Tchad Cameroun. Comme partie intégrante de l'accord de prêt de la Banque mondiale, le Gouvernement du Tchad avait explicitement pris l'engagement de ne ni amender, ni déroger aux dispositions de la Loi de manière à affecter matériellement et négativement le Programme de Gestion des Revenus Pétroliers que sous tend cette Loi.

« Si ces amendements deviennent force de loi, ils porteront un coup dur au bien être des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du Tchad et représentent une violation matérielle des accords initiaux » a déclaré M. Wolfowitz aujourd'hui. « Je suis en consultation avec les autres partenaires du Tchad et nos actionnaires en vue des suites appropriées » a-t-il ajouté.

Conformément aux dispositions de l'accord de prêt de 1999 signé avec le Tchad, la Banque mondiale a le droit d'exercer des recours en cas de violation du contrat. Ces recours incluraient la suspension de nouveaux crédits ou dons, l'arrêt des déboursements des fonds liés à tout ou partie des opérations en cours, l'accélération du remboursement des prêts et crédits alloués au Tchad.

Cette Loi dispose qu'une grande partie des revenus pétroliers seraient affectée au développement et à la réduction de la pauvreté, et que 10% de ces revenus seraient placés dans un Fonds pour les Générations Futures afin de permettre aux populations de tirer avantage desdits revenus quand les réserves pétrolières seraient épuisées.

Comme décrit dans son communiqué du 08 Décembre 2005, la Banque Mondiale a exprimé au Gouvernement Tchadien sa claire et ferme volonté de l'assister à examiner les causes de ses difficultés financières et de l'aider à améliorer la gestion des finances publiques.

Le Management de la Banque mondiale a également offert son assistance en vue de renforcer les mesures de sauvegarde des dépenses publiques et assurer une solution durable à la crise financière tout en préservant l'intégrité du Programme de Gestion des Revenus Pétroliers. Si les amendements votés sont promulgués, ils consacreraient (i) l'élimination du Fonds pour les Générations Futures, ce qui implique le transfert immédiat au trésor public de plus de US $ 36 millions déjà disponibles dans ce fonds, (ii) l'élargissement des secteurs prioritaires à l'Administration Territoriale et à la Sécurité. En plus, ces amendements doubleraient la part des redevances et dividendes qui seraient alloués aux secteurs non prioritaires.

ANNEXE 2 COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE MONDIALE DU 06 JANVIER 2006 ANNONÇANT LA SUSPENSION DE SES OPÉRATIONS AU TCHAD

La Banque Mondiale suspend ses opérations au Tchad

Contacts:
À Washington: Marco Mantovanelli (202) 458 7571
mmantovanelli@worldbank.org
À Paris: Anne Davis Gillet (33 1) 4069 3166
adavis@worldbank.org
À N'Djamena: Edmond Dingamhoudou (235) 643 2256

Washington, le 06 Janvier 2006 – La Banque mondiale n'accordera pas de nouveaux crédits ou dons au Tchad et suspend les décaissements des fonds de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) alloués à ce pays. Le montant des fonds dont les décaissements sont suspendus est d'environ 124 millions de dollar US.

Cette décision fait suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale des amendements à la Loi portant gestion des revenus pétroliers, amendements qui vont affaiblir substantiellement les programmes d'amélioration des conditions de vie des populations pauvres que soutenait la Banque mondiale.

Dans une lettre adressée aux autorités Tchadiennes, la Banque mondiale a indiqué qu'elle ne présentera pas de nouveaux dons ou crédits à l'approbation de son Conseil d'Administration et qu'elle suspend les décaissements pour les huit (8) projets en cours d'exécution et qui constituent son portefeuille au Tchad.

« Nous avons la responsabilité de nous assurer que les ressources générées par le projet d'exploitation pétrolière sont utilisées pour faire face aux besoins des populations pauvres du Tchad », a déclaré le Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz. *« Pendant un certain temps, nous avons essayé d'entrer en dialogue avec les autorités Tchadiennes pour voir dans quelle mesure leurs préoccupations pourraient être examinées. Malheureusement, au lieu d'accepter le dialogue, elles ont plutôt procédé à une modification substantielle de la loi qui était la base de notre accord initial. Nous n'avons pas abandonné l'option du dialogue et espérons réellement qu'elles se ressaisissent et tiennent compte de nos préoccupations et non seulement des leurs. Nous restons persuadés qu'ensemble nous pouvons trouver un terrain d'entente qui prenne en compte les préoccupations légitimes du Gouvernement Tchadien et notre objectif d'assurer que les revenus pétroliers du Tchad bénéficient aux populations pauvres de ce pays »,* a ajouté M. Wolfowitz.

Le montant total des crédits IDA en cours d'exécution au Tchad est de 297 millions de dollar US, dont 124 non encore décaissés et font l'objet de la suspension. Les dépenses engagées mais non liquidées antérieurement à la date de la suspension seront honorées.

La Banque mondiale avait offert d'assister le Gouvernement du Tchad dans la recherche des solutions à ses difficultés financières notamment en procédant à une analyse de ces difficultés, et de la manière dont les finances publiques ont été gérées. Elle avait également proposé une revue de l'application de la Loi portant gestion des revenus pétroliers afin d'identifier les éventuels modifications justifiées. La Banque mondiale réitère qu'elle reste ouverte au dialogue avec le Gouvernement du Tchad en vue de rechercher les meilleurs moyens de résoudre la crise financière actuelle tout en protégeant l'intégrité du programme de réduction de la pauvreté.

Rappel des faits

La Loi portant gestion des revenus pétroliers adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République en 1999, avait été le facteur déterminant du soutien de la Banque mondiale au projet d'exploitation pétrolière et de l'oléoduc Tchad Cameroun sous tendu par un programme de gestion des revenus

pétroliers qui représentait une opportunité unique pour le Tchad d'utiliser ces revenus pour financer la réduction de la pauvreté dont il a tant besoin. Comme partie intégrante de l'accord de prêt de la Banque mondiale, le Gouvernement du Tchad avait explicitement pris l'engagement de ne ni amender, ni déroger aux dispositions de la Loi de manière à affecter matériellement et négativement le programme de gestion des revenus pétroliers. Cette Loi stipule qu'une grande partie des revenus pétroliers est affectée au développement et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, elle crée un Fonds pour les Générations Futures afin de permettre aux populations de tirer avantage desdits revenus quand les réserves pétrolières sont épuisées.

Les amendements proposés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée Nationale, consacrent entre autres changements, (i) l'élargissement de la définition des secteurs prioritaires en y incluant notamment l'Administration Territoriale et la Sécurité (ii) l'élimination du Fonds pour les Générations Futures, ce qui implique le transfert immédiat au trésor public de plus de 36 millions de dollar US déjà disponibles dans ce fonds. Par ailleurs, ces amendements permettent la modification des secteurs prioritaires par simple décret et doublent la part des redevances et dividendes alloués aux secteurs non-prioritaires. Globalement, ces changements sont de nature à détourner substantiellement le programme de gestion des revenus pétroliers de ses objectifs initiaux de réduction de la pauvreté et constituent une violation de l'accord de prêt signé avec la Banque mondiale.

Avant l'adoption des amendements, la Banque a exprimé ses préoccupations au sujet des changements proposés et a exhorté le Gouvernement du Tchad à se conformer aux engagements contenus dans l'accord de prêt signé avec la Banque mondiale.

ANNEXE 3 COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TCHADIENNE APPELANT AU DIALOGUE

En promulguant la Loi portant modification unilatérale le 11 janvier dernier, le chef de l'État est resté dans une logique suicidaire dont l'issue immédiate a été le blocage des fonds pétroliers à la CitiBank et la suspension des décaissements des soldes des crédits alloués par la Banque Mondiale. Il est clair qu'une fois encore ce sont les populations déjà grandement éprouvées par cette paupérisation ambiante, qui paieront les pots cassés d'une bataille dont le Tchad ne sortirait pas gagnant.

En effet, depuis plusieurs mois, les organisations de la Société Civile tchadienne n'ont cessé, à travers des communiqués, mémorandum, contacts et rencontres, d'attirer l'attention du gouvernement et des élus du peuples sur les risques qu'encourait le pays en cas de modification unilatérale de la Loi 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers. Une telle décision constitue une violation des engagements du Tchad vis-à-vis du Groupe de la Banque Mondiale dont les financements, l'aval financier, la caution morale et politique ont rendu possible la réalisation du projet d'exportation tchadien pour la réduction de la pauvreté.

Dans la situation actuelle de blocage apparent, la Société Civile demande à la Banque Mondiale d'assumer ses responsabilités en tant qu'acteur central du projet pour trouver une issue par le dialogue. Au Gouvernement, la société civile lui rappelle ses responsabilités et l'invite à plus de modération pour le grand bénéfice de la population qui ne doit pour aucune raison souffrir encore plus des mesures supplémentaires qui pourront être prises tant par ces deux parties que par les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du Tchad.

De ce qui précède, la Société Civile prend à témoin l'opinion nationale et internationale des conséquences préjudiciables de la situation actuelle sur les populations pauvres, et exige qu'elle soit impliquée dans le processus de recherche de solution.

Dans la même logique, la société civile invite la population à une prise de conscience citoyenne.

Fait à N'djamena le 14 janvier 2006

Collectif des Associations de défense de droits de l'homme (CADH)

Cellule de Liaison et d'information des associations féminines (CELIAF)

Union des Syndicat du Tchad (UST)

Commission Justice et paix (CNJP)

Réseau Commissions permanentes pétrole et GRAMP/TC

Cellule de Liaison et d'Information des Organisations non Gouvernementales (CILONG)

Organisation des acteurs non étatiques (OANET)

Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez – Publiez Ce Que Vous Gagnez (PCQVP-PCQVG

ANNEXE 4 COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 26 AVRIL 2006 ANNONÇANT ACCORD INTÉRIMAIRE ENTRE LE TCHAD ET LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale et le Tchad concluent un accord intérimaire sur la reprise des financements et la gestion des revenus pétroliers

Communiqué de presse n° : 2006/383/AFR

Contacts :
À Washington :
Marco Mantovanelli – 202-458-7571
Mmantovanelli@worldbank.org
Timothy Carrington – 202-473-8133
Tcarrington@worldbank.org

WASHINGTON, le 26 avril 2006 — Le Groupe de la Banque mondiale et le Gouvernement tchadien ont achevé une troisième série de discussions sur les questions concernant la suspension par le Groupe de la Banque de ses apports financiers au Tchad et le compte séquestre utilisé pour les revenus pétroliers.

Bien qu'ils n'aient pas encore conclu d'accord global et définitif, le Gouvernement tchadien et la Banque mondiale sont parvenus à un accord intérimaire. Sur la base de cet accord, la Banque mondiale a accepté de reprendre une partie de ses décaissements pour un nombre donné de secteurs : éducation, santé, développement communautaire, lutte contre le VIH/SIDA, agriculture, électricité, eau et infrastructure.

Comme convenu, le Gouvernement tchadien doit adopter une loi de finances pour 2006 qui spécifiera que 70 % des revenus pétroliers seront utilisés pour des programmes prioritaires contre la pauvreté. Sont exclues de cette enveloppe les dépenses consacrées à la sécurité, qui doivent être financées sur les recettes générales du Trésor tchadien.

Si la loi de finances met ce dispositif en œuvre, dès que le Consortium pétrolier procédera aux paiements exigés sur le compte séquestre, la Banque débloquera un tiers du montant total en dépôt au cours de chacun des trois mois suivants. Il est en outre entendu que les deux parties s'emploieront à parvenir à un accord supplémentaire et plus définitif durant cette période.

Les autorités tchadiennes ont par ailleurs convenu de prendre parallèlement des mesures pour renforcer le suivi et la gestion transparente et responsable des revenus pétroliers aussi bien directs qu'indirects, ainsi que de l'aide au développement.

« Même avant les récents événements, la population tchadienne était l'une des plus pauvres du continent africain, et ses perspectives les plus sombres qui soient », a déclaré **le président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz**. *« Notre objectif a toujours été d'aider le gouvernement à améliorer les services de base dont les Tchadiens ont désespérément besoin, qu'il s'agisse de projets de lutte contre le VIH/SIDA, d'écoles ou de routes. La suspension de l'aide représentait une décision difficile, mais c'était une décision que la Banque se devait de prendre au vu de faits nouveaux qui allaient à l'encontre de l'accord initial destiné à garantir que les ressources servent au profit des populations pauvres du Tchad. »*

« Le Gouvernement tchadien a accepté de prendre des mesures pour rétablir la confiance de la communauté internationale des bailleurs de fonds, y compris en spécifiant dans une nouvelle loi de finances que 70 % des revenus pétroliers détenus dans le compte séquestre seront utilisés pour l'effort de réduction de la pauvreté. Il reste à conclure un accord définitif, mais je me félicite des efforts menés par le gouvernement pour donner les suites voulues à cet égard. Nous estimons que les mesures définies dans cet accord offrent un moyen d'aller de l'avant pour faire en sorte que les Tchadiens récoltent les fruits de l'aide et des revenus pétroliers que reçoit leur pays. »

Au début d'avril, un groupe d'experts techniques représentant, outre le Tchad et la Banque, le Fonds monétaire international, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux a procédé à une évaluation des dépenses et besoins budgétaires en jeu. Les membres du groupe ont relevé à la fois de sérieuses insuffisances pour ce qui est de répondre aux besoins urgents, et des problèmes au niveau de la gestion des ressources.

Un nouveau problème qui se pose en particulier est constitué par les fortes pressions qu'exerce l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit en cours dans la région. Dans un village que la délégation d'experts a visité, celui de Goz Beida, 200 à 300 personnes affluent tous les jours, ce qui exacerbe les tensions avec la population locale pour l'accès à l'eau, à la nourriture et au logement.

En plus de ces pressions liées au problème de la pauvreté, le groupe d'experts multilatéral a relevé d'importantes carences dans la gestion des ressources, et convenu avec les responsables tchadiens d'un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer le niveau de transparence et de responsabilité des procédures suivies dans le domaine budgétaire ainsi qu'en matière de gestion financière et de passation des marchés. Cela consiste notamment à renforcer et élargir le rôle incombant au Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers, organisme indépendant qui supervise l'affectation et l'emploi de ces revenus pour des projets de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre des mesures de suivi ainsi envisagées constituera une garantie de plus qu'il est possible de contrôler les ressources publiques et de les dépenser à bon escient. La reprise partielle des décaissements que la Banque envisage au titre de projets approuvés interviendra parallèlement à ces nouvelles procédures.

ANNEXE 5 COMMUNIQUÉ CONJOINT ENTRE LE TCHAD ET LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement de la République du Tchad et le Groupe de la Banque mondiale sont parvenus à un accord pour la reprise de la coopération sur la base du document cadre de discussion défini lors de la mission multi-bailleurs qui a eu lieu à N'djamena du 4 au 6 avril. Cet accord prévoit une série d'actions à entreprendre par la Banque et le Gouvernement. La reprise de l'aide financière de la Banque ainsi que les décaissements des ressources du compte séquestre interviendront concomitamment aux actions dans le cadre de la loi de finance rectificative en cours de préparation et aux initiatives de renforcement de la gestion des finances publiques incluant celle de l'ensemble des revenus pétroliers en vue de garantir le financement des programmes en faveur des pauvres. La Banque encourage les autres partenaires au développement à aider le Tchad à satisfaire ses besoins pressants.

Fait à Washington, le 26 avril 2006

Son Excellence

M. Abbas Mahamat Tolli

Ministre des Finances

République du Tchad

M. Gobind Nankani

VicePrésident

Région Afrique

Banque mondiale

Ms. Robin Cleveland

Conseillère du Président

Groupe de la Banque Mondiale

ANNEXE 6 PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE TCHAD

Section I : Objectifs généraux

(a) Le présent Protocole d'Accord fait suite à l'accord intérimaire du 26 avril 2006 conclu entre le Groupe de la Banque mondiale et le Gouvernement de la République du Tchad, concernant 1a gestion lis revenus pétroliers.

(b) Il découle de la nécessité d'améliorer le cadre régissant la gestion de ces revenus ainsi que les dépenses budgétaires de l'État, au regard des objectifs de réduction de la pauvreté.

(c) Ce Protocole d'Accord vise à rendre ce cadre plus cohérent et faciliter ainsi, la mise en œuvre du Programme de Gestion des Revenus Pétroliers.

(d) Ce Protocole d'Accord restera en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, qui constituera la base du budget 2008, et de sa mise en oeuvre par les instruments juridiques subséquents.

Section II : Objectifs spécifiques

Ce Protocole d'Accord jette les bases d'une coopération durable entre le Gouvernement du Tchad et le Groupe de la Banque mondiale et résout notamment le problème de la gestion des revenus directs du pétrole.

Section III: Utilisation des fonds

(a) Les deux parties conviennent que les composantes principales de la stratégie de réduction de la pauvreté et d'accélération de la croissance portent sur les dépenses publiques dans les domaines suivants: Éducation nationale (enseignement primaire, secondaire, supérieur et formation professionnelle) ; Santé et Affaires sociales ; infrastructures (transports, travaux publics, urbanisme, habitat, télécommunications, énergie et pétrole) ; Développement rural (agriculture, élevage, environnement et eau); Gouvernance (justice, lutte contre la corruption, décentralisation, déminage et sûreté afférant).

(b) Les deux parties conviennent également qu'il est important d'affecter des ressources appropriées aux dépenses relatives à la sécurité et à l'administration du territoire.

(c) Les deux parties sont également d'avis qu'une croissance économique soutenue dépend du développement du secteur privé et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Le Groupe de la Banque mondiale collaborera avec les instances nationales appropriées afin de développer et mettre en oeuvre une stratégie destinée à renforcer les opportunités à cet effet.

(d) Les deux parties s'engagent à développer, en consultation avec les partenaires locaux un programme destiné à protéger davantage l'environnement et à mieux promouvoir le développement économique et social des régions productrices de pétrole, conformément à la loi en vigueur.

(e) Les dépenses annuelles du budget 2007 seront inscrites dans un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) conformément aux priorités spécifiées à la section III (a) et avec l'appui technique des partenaires du Tchad notamment le FMI et le Groupe de la mondiale.

(f) En 2007, les dépenses allouées aux priorités spécifiées dans la sous-section III (a) atteindront 70% de l'ensemble des ressources budgétaires, toutes sources confondues.

(g) Les dépenses annuelles, définies conformément aux principes stipulés dans le présent Protocole d'Accord, seront inscrites aux lois de finances de l'Etat.

(h) Les ressources excédant les dépenses annuelles convenues dans le cadre du CDMT, seront régies par un mécanisme spécial pouvant garantir leur mobilisation ultérieure en tant de besoin ainsi que la stabilité macroéconomique. Ce mécanisme sera mis en place par le Gouvernement de la République du Tchad avec le soutien de ses partenaires avant fin 2006.

Section IV : Exécution et surveillance.

(a) Le Gouvernement de la République du Tchad est parvenu à un accord avec ses partenaires sur les mesures à court et moyen termes à entreprendre dans le cadre du Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) en vue de renforcer la gestion budgétaire.

(b) Le Gouvernement de la République du Tchad s'engage à finaliser l'audit des comptes spéciaux des revenus pétroliers en 2006.

(c) Le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque mondiale réaffirment le rôle essentiel du Collège de Contrôle et de surveillance des Revenus pétroliers (CCSRP) dans le maintien de la confiance publique et l'exécution de manière transparente des projets financés sur les revenus pétroliers. Ils s'engagent en conséquence, â aboutir à un accord sur les règles de procédure et les ressources nécessaires au renforcement du CCSRP après consultation de tous les acteurs concernés.

(d) Le Gouvernement de la République du Tchad et le Groupe de la Banque mondiale s'engagent à entreprendre des consultations régulières sur la mise en oeuvre de ce Protocole d'Accord et conviennent d'une réunion de haut niveau 6 mois après la signature de ce Protocole d'Accord pour évaluer les progrès accomplis.

Ils déclarent souscrire pleinement aux objectifs de ce Protocole d'Accord et, à cette fin, s'engagent à s'acquitter de leurs obligations respectives.

Ils conviennent en outre, de ne prendre aucune mesure de nature à empêcher ou compromettre son exécution.

(e) Ce Protocole d'Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Washington, DC, le 13 juillet 2006.

Abbas Maharnat Tolli, Ministre des Finances,

République du Tchad

Nils s Tcheyan, Vice Président par intérim, Région

Afrique, Banque mondiale

Robin Cleveland, Conseiller auprès du Président du Groupe Banque Mondiale.

ANNEXE 7 MÉMORANDUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TCHADIENNE RELATIVE À L'ACCORD SIGNÉ LE 13 JUILLET 2006 PAR LA BANQUE MONDIALE ET LE GOUVERNEMENT TCHADIEN

Suite à la modification de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers par le gouvernement de la République du Tchad, la Banque mondiale a pris des sanctions contre ce dernier pour violation de l'accord. Après plusieurs rounds de discussions, ils sont parvenus à un accord le 13 juillet 2006 sur la gestion des revenus pétroliers. La société civile a réagi en publiant un mémorandum le 27 juillet 2006.

« Pour la 2nde fois de l'année, le GBM et le Gouvernement du Tchad annoncent un accord intérimaire autour de la crise qui les oppose sur la modification de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers. Ce nouvel accord est applicable jusqu'en décembre 2007 sous réserve de la révision de la SNRP (celui d'avril a été fixé à l'horizon décembre 2006). Ce nouveau délai montre les difficultés des deux parties à trouver des solutions définitives à cette situation très complexe. Les deux parties disent être donc maintenant dans un processus avancé de négociation en maintenant le but d'arriver à un accord global en fin 2007.

La société civile tchadienne suit avec intérêt ce processus en soutenant la recherche d'une solution durable qui remette en avant les objectifs de lutte contre la pauvreté que ladite modification a gravement mis en cause fin décembre 2005. Elle prend donc acte des étapes parcourues mais garde quand même un niveau d'inquiétude car les deux accords annoncés fin avril et mi-juillet n'apportent rien de fondamentalement nouveau qui puisse rassurer sur les affectations des revenus pétroliers aux secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté. Pour l'amélioration des conditions de vie des populations, les perspectives ne s'annoncent pas forcément meilleures.

I – Constat général

La société civile montre son étonnement de la confiance inexpliquée de la BM au gouvernement tchadien : Les propos tenus par le Président Wolfowitz nous citons "Les autorités tchadiennes se sont engagées à affecter tous les revenus du pétrole, et pas seulement les redevances, aux dépenses de santé et de l'éducation, et autres besoins essentiels des pauvres" ne tiennent toujours pas compte de la versatilité des positions du gouvernement tchadien quand au respect des engagements qu'il prend.

La Banque Mondiale a renoncé à son rôle politique et moral dans le projet pétrole pour la lutte contre la pauvreté puisqu'elle semble avoir perdu tout levier de pression sur l'Etat tchadien.

Désormais tout dépend de la volonté de ce dernier de respecter ou non ses engagements. Nous croyons que les engagements du gouvernement qui ne sont des promesses ne le contraignent absolument pas à un quelconque discipline budgétaire et donc : Que reste-t-il du pouvoir de la BM ? Peut-on espérer que son rôle politique dans le projet est encore pertinent?

II– Constats faits sur l'accord du 13 juillet 2006

Consécration de la loi 002 : L'accord consacre l'application de la loi 002 malgré les réserves

formulées par les différentes parties (principalement la société civile), alors que la Banque mondiale n'a toujours pas expliqué les raisons fondamentales qui l'ont poussée à accepter le fait accompli sur la loi 001 après 4 mois de crise ouverte et les mesures de rétorsion prises par la BM.

Déclaration d'intentions par rapport à l'affectation des fonds aux secteurs prioritaires :

L'Accord consacre les 70% des recettes globales de l'Etat aux secteurs prioritaires hormis les dépenses de sécurité tout en laissant la latitude au gouvernement d'assumer les dépenses militaires et de sécurité comme il l'entend (section III.b, du MOU).

La société civile reste fortement méfiante, étant donné les dérapages enregistrés dans la gestion des revenus pétroliers par les Ministères en charge des secteurs prioritaires dans les années précédentes. Aucune garantie n'est fournie dans cet accord que la gestion sera améliorée étant donné l'impunité dont bénéficient les auteurs des détournements.

Le nouvel Accord entre la BM et le Gouvernement Tchadien, ne semble pas pouvoir surmonter la réalité de l'affectation des fonds publics : elle dépend de la volonté du gouvernement tchadien. Au besoin, la Banque n'en portera aucune responsabilité puisque le gouvernement tchadien l'aura fait à son insu.

La perspective d'un mécanisme de substitution du Fonds de Générations Futures : Cette formule semble être l'alternative trouvée à la suppression du Fond des Générations Futures.

Par contre, le risque évident qui en découle est que les critères d'utilisation et les modalités de gestion de ces fonds ne garantissent la soutenabilité et la durabilité des investissements au développement.

Consultation de la Société Civile manquée :

La feuille de route n'a pas été respectée concernant la consultation de la société civile.

Le contenu du présent accord n'a été discuté ni négocié avec aucun représentant de la Société

Civile impliquée dans la définition du mécanisme d'affectation, de gestion et de contrôle des revenus pétroliers depuis l'année 1998.

Stratégie d'endormissement : La succession de signature d'accords intérimaires ne peut s'expliquer que parce que la BM est gênée par l'autonomie toute trouvée du gouvernement tchadien. Sinon, globalement le nouvel accord et le précédent ne sont pas fondamentalement différents. Pourquoi un nouvel accord alors que rien d'important n'est mis en avant? Il nous semble que la BM essaie de nous éloigner de l'essentiel : comprendre qu'elle ne peut plus rien pour faire reconsidérer les objectifs de développement qui ont justifiés son engagement dans le projet pétrolier tchadien.

III – Leçons tirées

Manque de garantie de performance et de redévabilité de la gestion des fonds publics : Un nouvel plan d'accompagnement (PAMFIT) est mis en place alors que l'ancien (GEEP) n'a même pas été évalué. Sa mise en oeuvre pourrait être considérée comme un échec si on se réfère à la gestion des fonds publics de l'exercice 2005.

ESSO semble être le principal bénéficiaire des deux accords intérimaires : L'intervention de M. YAMAMOTO , Sous-sécretaire Adjoint d'Etat Américain, a finalement pour conséquence principale que le gouvernement renonce à l'arme fatale qu'il a brandie : fermer les vannes pétrolières. Cela confirme que entre les objectifs assignés au projet pétrolier tchadien la BM semble désormais se focaliser sur le seul objectif stratégique : relation Etat-Privé au grand bénéfice du consortium EXXONCHEVRON-PETRONAS.

Quelle est la contrepartie concédée au gouvernement tchadien par la partie américaine?

Contraindre la BM à renoncer à ses prétentions : l'application de l'accord de prêt de

2001? Puisque la BM perd ainsi ses leviers, il faut craindre de comprendre que le gouvernement ne peut plus être tenu à ses responsabilités tant que son arme fatale reste suspendue au dessus de ESSO. Il ne reste plus qu'à la Banque de se faire une nouvelle image d'où le mode de navigation : avancer par petits bons : cela offre l'avantage de ne pas effaroucher legouvernement tchadien. En attendant la lutte contre la pauvreté reste présente dans les discours mais passent d'abord les intérêts géopolitiques et géostratégiques américains: l'accès aux réserves pétrolières du golfe de guinée.

CCSRP : Les mesures prises concernant la transparence restent théoriques puisqu'on parle de renforcer le CCSRP du point de vue des moyens mais son mandat ne semble pas avoir été concerné par les engagements pris par les deux parties encore moins les suites à donner à ses recommandations.

Lien pétrole et guerre civile à l'Est : L'accord intérimaire ne s'exprime pas non plus sur la question de la sécurité à la frontière alors que les besoins de dépenses militaires créent un pont entre cette question et la gestion des revenus pétroliers. Même s'il faut admettre que c'est une question non comprise dans les rapports avec la Banque mondiale, il est impossible de nier le degré de nuisance que cette question pose à l'affectation des revenus pétroliers (la récente commande d'avions militaires suisses en est la parfaite illustration). Un soutien aux différentes initiatives de résolution pacifique et négociée de cette crise aurait constitué un garde fou de première importance.

Dans le rapport Gouvernement Banque Mondiale, les responsabilités et les engagements de cette dernière relative aux objectifs de lutte contre la pauvreté n'apparaissent pas: Comme à l'accoutumer, les différents accords BM Gouvernement tchadien ne traduisent pas clairement les engagements en obligations juridiques auxquels sera tenue la BM. Donc en cas de problème dans les résultats attendus, seul le gouvernement tchadien pourrait être évalué.

C'est le cas de nouveau pour le présent accord, ce qui constitue une fuite de responsabilité de la part de la Banque Mondiale.

IV – Recommandations de la Société Civile : Au regard des constats faits ci-dessus, les

organisations de la société civile tchadienne recommandent ce qui suit :

Au gouvernement :

De déterminer une clé de répartition claire pour les 30% restant du budget national;

De procéder à l'audit général des Finances publiques et l'élaboration d'un plan d'assainissement;

De faire la situation de la gestion des fonds taiwanais, les fonds PPTE, les dons, emprunts et crédits soient rendus publics;

De moderniser et d'améliorer le fonctionnement du circuit budgétaire par l'utilisation du circuit intégré des dépenses;

De mettre en oeuvre le Système Informatisé de la Douane (SYDONIA) dans tous les postes

de recettes de la douane, comme c'est le cas dans la majorité des pays;

D'adopter des lois de règlement de 2004 à 2006;

De redéfinir le mandat du CCSRP tenant compte de ce nouveau contexte, afin de renforcer

sa capacité de contrôle sur l'ensemble des ressources budgétaires et en rendant exécutoires les recommandations qu'il émet.

De poursuivre les auteurs de détournements de deniers publics identifiés par les différents rapports (Inspection Générale des Finances, Chambres des Comptes, CCSRP, etc.) et qu'ils soient traduits en justice conformément à la loi 04/PR/2000 portant répression des détournements des deniers publics ;

De réduire du train de vie de l'État pour la maîtrise des dépenses;

D'accélérer le processus d'adhésion à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (EITI);

A la Banque Mondiale :

D'impliquer les OSC aux étapes d'évaluation future de l'Accord du 13 juillet 2006;

De définir de commun accord avec le gouvernement un cadre d'utilisation du mécanisme de stabilisation afin que des gardes fous soient prévus pour éviter d'éventuels dérapages;

De prévoir des mécanismes de prévention pour empêcher toute demande ou versement anticipé des revenus indirects (acompte, hypothèque). Pour cela, prévoir un suivi durant les rencontres semestrielles des comptes de l'Etat (Esso devant aussi produire ses documents comptables). Consacrer un chapitre dans les rapports périodiques (aide-mémoire des rencontres semestrielles);

De rendre public le rapport d'achèvement de la BM sur le projet de Doba

A ESSO :

De ne pas verser par anticipation (Acompte, hypothèque, etc.) aucune partie des revenus indirects (impôts sur les bénéfices, taxes diverses, dividendes, etc.).

De certifier et de rendre public par des expertises indépendantes les conditions d'exploitation, de production et de commercialisation du brut tchadien.

De publier tous leurs comptes, de renoncer aux clauses secrètes et de rendre public les résultats des transactions et des négociations avec l'État tchadien.

D'adhérer sans réserves à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (EITI) ».

Fait à N'Djamena, le 27 juillet 2006

CPPL, CPPN, RESAP/MC, GRAMP/TC

ANNEXE 8 DÉCRET PORTANT SUSPENSION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ET CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

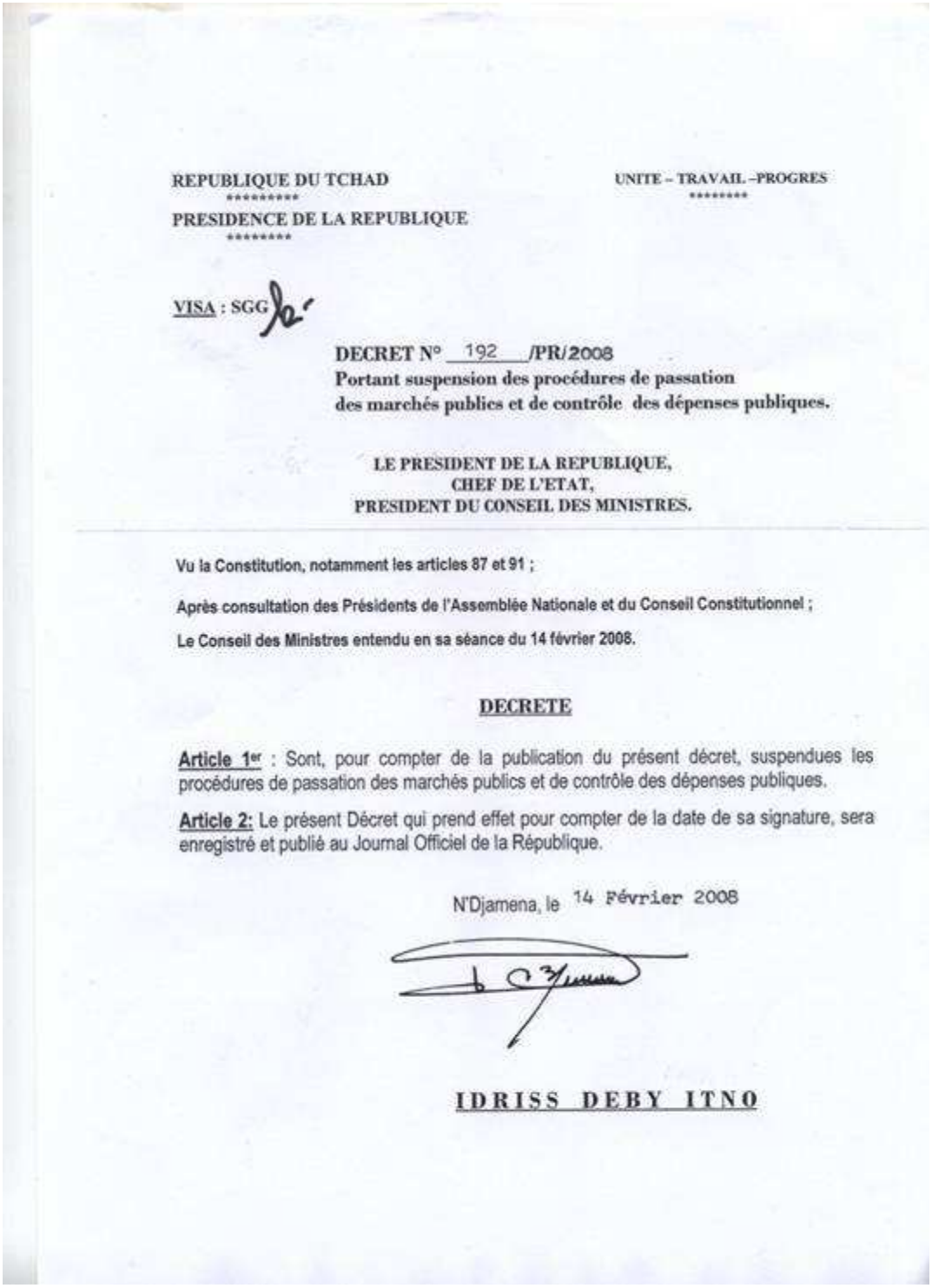

REPUBLIQUE DU TCHAD
****
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****

UNITE – TRAVAIL –PROGRES
****

VISA : SGG

DECRET N° 192 /PR/2008
Portant suspension des procédures de passation
des marchés publics et de contrôle des dépenses publiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution, notamment les articles 87 et 91 ;

Après consultation des Présidents de l'Assemblée Nationale et du Conseil Constitutionnel ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 février 2008.

DECRETE

Article 1er : Sont, pour compter de la publication du présent décret, suspendues les procédures de passation des marchés publics et de contrôle des dépenses publiques.

Article 2: Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djamena, le 14 Février 2008

IDRISS DEBY ITNO

ANNEXE 9 : COMMUNIQUÉ SERVICE DE PRESSE DE LA PRÉSIDENCE. PÉTROLE TCHADIEN : ARNAQUE, OPACITÉ ET FRAUDE DU CONSORTIUM DANS L'EXPLOITATION DU BRUT DE DOBA

Scellés pour être respectés dans toutes leurs disposition, la convention de 1988 et ses avenants qui lient le gouvernement tchadien au consortium viennent d'être remis en cause et ce, de manière unilatérale par le consortium qui a pourtant souscrit en toute liberté et sans aucune pression à la dite convention et ses avenants.

Malgré le rappel à l'ordre maintes fois réitéré par le gouvernement Tchadien afin que le consortium se conforme aux termes de la convention de 1988 et ses avenants, il lui a été opposé un silence et un refus manifeste de respecter les engagements pris.

Plusieurs séances de négociations ont eu lieu pour ramener le consortium à un minimum du respect des règles de jeu mais celui-ci ne fait que narguer l'Etat tchadien. Les dernières en date, sont celles de la deuxième quinzaine du mois de septembre dernier. Ces négociations qui portaient sur l'application de la convention de 1988 et de ses avenants ont permis de mettre à nu les intentions clairement affichées du consortium à saigner à blanc l'économie de Tchad. A preuve, le consortium a marqué son désaccord sur les modalités d'application de la convention qui le lie au gouvernement tchadien, transgressant ainsi les termes contractuels de la convention de 1988.

Selon des sources autorisées, cette mauvaise foi du consortium est aujourd'hui un fait réel et dénote non seulement du manque de sérieux du consortium, mais aussi et surtout de son refus délibéré d'accepter d'appliquer les modalités de la convention de 1988 et ses avenants qui le lient au gouvernement tchadien.

En effet, le consortium composé d'Exxon- Mobil, Chevron et Pétrodas a commencé la production des trois champs pétroliers (Komé, Bolobo et Miandoum) le 29 juin 2003. Les mêmes sources indiquent que d'octobre 2003 à août 2004, cinquante (50) millions de barils ont été acheminés sur le marché international et vendus par le consortium. De cette vente, la quantité des redevances perçues par le Tchad est d'environ 70 millions de dollars (fin juin 2004), dont plus de la moitié constitue la provision pour la réserve de la dette. Officiellement, le Tchad a encaissé à cette date moins de 40 millions de dollars sur un montant total d'environ 900 millions de chiffres d'affaires.

Face à la réticence du consortium, nous assistons aujourd'hui à une divergence fondamentale

de vue sur l'application de la convention de 1988 et ses avenants (en particulier l'avenant n°2 de mars 1997). Les réunions tenues à cet effet, pour converger dans l'esprit de la convention et ses avenants n'ont pas abouti faute de compromis de la part du consortium.

Pour illustrer cet état de chose quelques précisions sont avancées par de sources concordantes : L'intransigeance du consortium n'a pas permis de faire aboutir les négociations. Malgré les dispositions claires de l'article 13 de la convention, qui stipulent que le système de comptage doit se faire à Komé, le consortium s'obstine dans sa logique de fouler aux pieds la convention qui a prévu le système de comptage à Komé et non à Kribi.

En matière de **frais de siège**, les sous contractants sous la couverture d'Esso, ne s'acquittent pas des impôts dus à l'Etat tchadien. Et pourtant, dans d'autres pays exportateurs du pétrole, les sous contractants versent les impôts à l'Etat obéissant ainsi au droit commun auquel ils sont soumis. Concernant la commercialisation du brut tchadien de Doba, les ventes se font avec une décote de 10,12$ par baril par rapport au prix de Brent. En claire, si le Brent est à 40 $ le pétrole tchadien sera vendu à 29 $, prix sur lequel il faut encore déduire 10,52$ pour le transport. C'est-à-dire que le prix de vente est à moins de 20$, alors que le baril est aujourd'hui à 50$ sur

le marché international. Cette pratique, greffe lourdement sur les maigres ressources que le Tchad attend de son pétrole.

Stock mort (on appelle stock mort le pétrole qui se trouve dans le pipe) : même si la production du pétrole a commencé le 29 juin 2003, le Tchad a encaissé ses premiers revenus au Trésor public en juillet 2004. Cela s'explique par le fait que le Tchad mettait en place un dispositif en vue d'assurer une transparence et une meilleure gestion des revenus pétroliers. Il convient aussi de signaler que les revenus du Tchad de septembre 2003 soit un trimestre n'ont pas été payés. Le consortium estime que ce qui constitue le « stock mort » ne peut être payé qu'à la fin de la production, c'est-à-dire après les 25 ans estimés pour la production du pétrole de Doba. A cela s'ajoute les revenus pétroliers de janvier 2004 à nos jours qui sont effectués sur la base d'un prix environ 25 $ le baril proposé par le consortium. Ce prix, ne rencontre pas l'agrément du Ministre tchadien du pétrole.

Royalties : s'agissant de ce chapitre, la société Schreiner (société hollandaise d'aviation) qui brasse des milliards de francs dans le cadre de l'exploitation du pétrole de Doba, se rebiffe à verser les royalties à la compagnie nationale Toumaï Air-Tchad, sans raison convaincante.

Sur **le registre assurance**, il convient de noter que toutes les polices d'assurance sont domiciliées hors du Tchad. Ce qui pénalisent les sociétés nationales d'assurance et de réassurance. En optant pour une domiciliation à l'extérieure, le consortium n'obéit pas au respect du code CIMA qui régit nos pays.

Malgré l'investissement du gouvernement à maximiser l'impact des revenus avec l'appui de la Banque Mondiale, ceux-ci demeurent toujours faibles. Dans le souci de respecter les termes de la convention de 1988, le gouvernement tchadien continue d'appliquer strictement la loi sur la gestion des revenus pétroliers en affectant les maigres ressources (60 milliards de francs CFA) dans les secteurs prioritaires à savoir l'éducation, la santé, le développement rural et les infrastructures routières etc.

De ce qui précède, nous estimons que la bonne foi du gouvernement tchadien et sa disponibilité à respecter les clauses contractuelles, sont battues en brèche par le Consortium et de rendre exsangue son économie. La preuve nous a été démontrée comme cité plus haut lors des dernières négociations tenues à N'Djamena du 14 au 30 septembre dernier entre les deux parties et au cours desquelles le consortium a marqué son désaccord.

Source : service de presse présidentielle, in GRAMPTC, Lettre de Transparence n°001, octobre 2004.

ANNEXE 10 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD DE L'EXPULSION DE DEUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

« Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Messieurs les Présidents de Grandes Institutions de la République

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux et présidents des partis politiques;

Messieurs les Présidents des groupes parlementaires;

Mesdames et Messieurs;

La rencontre d'aujourd'hui a pour objet de porter à votre connaissance l'état des relations entre notre pays et ses deux partenaires du consortium pétrolier, à savoir CHEVRON et PETRONAS.

En effet, en date du 11 et 18 avril 2006, le gouvernement a adressé des correspondances demandant aux deux partenaires cités ci-dessus d'honorer leurs engagements, conformément aux clauses contractuelles relatives au paiement de l'Impôt sur les Sociétés exploitant le brut tchadien. Malheureusement, le gouvernement n'a enregistré aucune réaction de leur part. Ce silence nous a obligé à adresser une mise en demeure en date du 10 août 2006 aux sociétés CHEVRON et PETRONAS aux fins d'honorer leurs engagements. Nonobstant cette mise en demeure, jusqu'à ce jour, nous continuons à attendre vainement la réaction de celles-ci.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;

Mesdames, Messieurs;

L'exploitation de notre pétrole, faut-il le rappeler, a été guidée par le souci de valoriser l'ensemble de nos ressources, et de permettre au gouvernement de disposer de maximum de moyens pouvant impulser le développement du Tchad. C'est dans cet esprit que nous avons fondé notre espoir sur les revenus directs que sont les redevances et les dividendes, et les revenus indirects, constitués d'impôts sur les sociétés. Malheureusement, nous nous sommes rendus compte qu'au moment des négociations de la convention, le gouvernement tchadien ne disposait pas d'éléments d'appréciations fiables et de l'expertise nécessaire lui permettant d'appréhender tous les contours du dossier.

Trois ans après la mise en exploitation du pétrole, le gouvernement découvre que les espoirs suscités par la production de l'or noir sont en deçà de ses attentes. Malgré l'embellie du prix du baril, nos partenaires refusent de payer les impôts, au motif que l'accord signé en mars 2000 leur donne des avantages fiscaux. Cette interprétation erronée de ladite convention est totalement récusée par le gouvernement tchadien.

Je tiens à préciser pour votre information qu'en moins de trois années d'exploitation le consortium a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5 milliards de dollars pour un investissement de l'ordre de 3 milliards et demi de dollars. Par contre, notre pays n'a reçu que des broutilles qui sont d'environ 500 millions de dollars, soit 12, 5 %.

Sur la base de ces éléments d'information qui viennent de vous être livrés, le Tchad a décidé d'entamer des négociations sur les termes des conventions pétrolières de 1988 et de 2004. Car notre conviction est que les revenus provenant de nos richesses minières et autres, doivent servir au développement de notre pays, pour le bonheur de notre peuple.

C'est pourquoi, nous disons que le Tchad doit être impliqué dans la production et augmenter sa participation dans le pipe et le système de transport. Pour mémoire, le Tchad n'est pas dans la production. Le Tchad n'a que 8% dans le transport. Le pipe ne vous appartient pas, le pétrole ne vous appartient pas. Vous recevez tout simplement ce qu'on appelle les royalties.

En effet, le pétrole est considéré comme une ressource stratégique. C'est pourquoi, tous les pays pétroliers cherchent à s'investir dans la production. Aussi, tant que le Tchad n'est pas impliqué dans la production, il ne recevrait que des miettes. C'est dans ce sens que nous avons décidé de la création de la Société Tchadienne des Hydrocarbures qui, désormais, représentera les intérêts du Tchad dans toutes les activités pétrolières.

Je voudrais vous préciser que l'enveloppe en question, en terme d'impôts sur les sociétés que les deux compagnies refusent de verser au trésor est de 250 milliards de F CFA.

Les deux sociétés, arguant des lettres écrites en son temps, en 2000 par le Ministre des Finances de l'époque ; en 2001 par le Ministre du Pétrole de l'époque et tout dernièrement, par le Ministre du Pétrole actuel, qui, effectivement, en violation des textes de la République et de la convention, ont donné à ces sociétés des lettres de confort leur permettant de ne pas payer l'impôt sur bénéfice. Donc, il y a là, une part de responsabilité des membres du gouvernement qui est reconnue, puisque dans la dernière lettre du consortium composé des deux sociétés, les responsables desdites sociétés ont joint les lettres des trois Ministres. Il me semble quelque part que l'affaire est tellement importante qu'un Ministre ne peut pas prendre une telle décision, une décision grave, mettant en cause 250 milliards de F CFA appartenant au trésor, effacée par une simple lettre. En plus de cela, la convention de 1988 concerne les trois champs : Miandoum, Bolobo et Komé. Ces trois champs nous les avons débordés à d'autres champs. Donc, de facto, la convention de 1988 qui ne concerne que trois champs, juridiquement, n'a aucun sens. Il faut une nouvelle convention.

Le consortium n'a jamais tenu ses engagements vis-à-vis de la convention. A sa demande, la convention a été révisée deux fois. A notre demande, depuis 2000, la révision de la convention n'a pas connu un début d'exécution. Pire encore, la comptabilité de la quantité de brut sortie des trois champs devrait avoir des installations à la sortie de Komé. C'est ce qui est dit dans la convention. Mais jusqu'à nos jours, le consortium refuse de mettre le système du comptage à la sortie et ils ont mis leur compteur à Kribi. Dernièrement, quand le compteur de Kribi est tombé en panne, nos cadres qui sont là-bas n'avaient aucune possibilité de connaître la quantité du pétrole sorti. Et nous avons demandé aussi d'autre part de négocier avec le consortium de ce que nous appelons le stock mort, la quantité du pétrole qui est dans le pipe, qui équivaut à 3 millions de baril, et qui pour nous, étant sorti des artères du Tchad, devrait être payé. Mais le consortium, malgré toutes les négociations que nous avons entreprises, refuse de payer.

En fait, si je vous ai appelés tous ici, c'est parce que j'estime que cette question concerne toute la nation. Quelques soient nos divergences et les problèmes qu'il peut y avoir entre les différents responsables de la classe politique, il y a l'intérêt national qui est en jeu, et il importe que les Tchadiens, pour une fois au moins, se mettent d'accord pour faire face à cette situation.

Je sais que pendant longtemps, j'ai été combattu tout au début du projet pétrole jusqu'à son aboutissement par des Tchadiens. Je sais aussi que la révision de la loi 001 a été combattue par des Tchadiens, tout en étant du côté de la Banque Mondiale..Je souhaite de tout coeur que ceux-là qui n'ont pas compris l'intérêt du Tchad en son temps, comprennent aujourd'hui que ce que je fais, ce n'est pas pour moi, je le fais pour le Tchad et pour les Tchadiens. Je ne prends pas des risques pour moi. Je prends ces risques pour le Tchad et l'intérêt du peuple tchadien.

Voilà pourquoi je vous proposerais de mettre en place une commission élargie : gouvernement, Assemblée Nationale, partis politiques, société civile et un membre du collège. Cette commission aura pour charge, la renégociation des conventions de 1988 et 2004. En même temps, cette commission aura pour charge de négocier avec les deux entreprises (PETRONAS et CHEVRON), pour que, le plus rapidement possible, les 250 milliards de F CFA rentrent dans nos caisses. Entre temps, comme mesures conservatoires, le gouvernement doit prendre une décision de faire partir du Tchad les représentants de PETRONAS et CHEVRON.

Le Tchad avec EXXON, géreront le pétrole en attendant que nous trouvions des solutions avec les deux partenaires. Deuxième aspect, le Tchad ne doit pas seulement se contenter de gagner des royalties de 12,5 %. Pour mémoire, il faut savoir que PETRONAS détient 35% de part, CHEVRON 25 % de part et EXXON 40 % de part. Ce qui donne un total de 100 %. Donc, le Tchad n'a rien en fait. D'où la nécessité que Tchad entre dans la production de notre pétrole. De toutes les négociations qui vont suivre, que les gens comprennent que le Tchad doit entrer dans la production à une hauteur nous permettant non seulement de contrôler notre richesse, mais de nous permettre de nous développer. Je souhaite que la commission soit formée tout de suite, pour que nous puissions nous mettre au travail. Et dès demain, les représentants de CHEVRON et PETRONAS doivent fermer leurs bureaux, quitter le Tchad et les champs pétrolifères. Entre temps, le Tchad va gérer leur part qui représente 60%.Voilà ce que je tenais à vous dire à l'occasion de cette rencontre de concertation qui nous permet d'échanger sur les sujets d'intérêt national. Je vous remercie "! »

ANNEXE 11 : DECLARATION DE CANNES DU 15 FEVRIER 2007

A l'initiative de M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, s'est tenue le 15 février 2007 à Cannes une réunion de travail relative à la dimension régionale de la crise du Darfour, qui a regroupé :

- le Président du Soudan,
- le Président du Tchad,
- le Président de la République Centrafricaine,

Ci-après dénommés les « participants »,

Sous la présidence du Président du Ghana, Président de l'Union Africaine

En présence :

- du Président de l'Egypte,
- du Président du Gabon,
- du Président du Congo,

Considérant la dégradation des relations entre le Soudan, le Tchad et la Centrafrique au cours des derniers mois, *Résolus* à encourager un dialogue politique actif en vue de renforcer la stabilité régionale et à favoriser par les relations de bon voisinage.

Se référant aux dispositions pertinentes de l'accord de paix sur le Darfour (Abuja, mai 2006), de l'accord en vue du règlement du différend entre la République du Tchad et la République du Soudan (Tripoli, 8 février 2006), du procès-verbal de la rencontre entre les autorités tchadiennes et soudanaises (N'Djamena, 25 juillet 2006), des conclusions de haut niveau entre l'Union Africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Soudan (Addis Abeba, 16 novembre 2006), du communiqué de la 66ème réunion du conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine (30 novembre 2006), des déclarations du Président du conseil de sécurité des Nations Unies (53ème du 15 décembre 2006 et 55ème du 19 décembre 2006), des lettres du Secrétaire général des Nations Unies au Président du Soudan (18 décembre 2006 et 24 janvier 2007), de la réponse écrite du Président du Soudan au Secrétaire général des Nations Unies (23 décembre 2006),
Les « participants » déclarent ce qui suit :

1) Nous réitérons notre engagement à respecter les souverainetés et à ne pas soutenir les mouvements armés, en conformité avec l'accord de Tripoli.

2) Nous souhaitons la mise en place d'instances de concertation active entre le Soudan, le Tchad et la Centrafrique.

3) Nous soutenons la poursuite de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Les participants :

- **M. Omar Hassan Ahmed EL BECHIR**, Président de la République du Soudan
- **M. Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad
- **M. François BOZIZE**, Président de la République Centrafricaine

Sous la présidence de

- **M. John Agyekum KUFUOR,** Président de la République du Ghana, Président en exercice de l'Union Africaine
- **M. Jacques CHIRAC**, Président de la République Française
- **M. Mohamed Hosni MOUBARAK**, Président de la République Arabe d'Egypte
- **M. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA,** Président de la République du Gabon
- **M. Denis SASSOU NGUESSO,** Président de la République du CONGO

ANNEXE 12 : ACCORD DE DAKAR DU 13 MARS 2008

ACCORD DE DAKAR
ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN

signé à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008
sous les auspices de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE,
Président de la République du Sénégal
Médiateur sollicité par les deux parties

Nous,

Idriss Déby Itno
Président de la République du Tchad,

Omar Hassan El Béchir
Président de la République du Soudan

Pour mettre définitivement fin aux différends qui opposent nos deux pays, rétablir la paix et la sécurité dans la sous région, nous convenons de ce qui suit :

1°) décidons solennellement devant nos Pairs et les représentants de la Communauté Internationale

- de nous réconcilier,
- de normaliser les relations entre nos deux pays, et
- de nous donner les moyens de contribuer à la paix et à la stabilité dans nos deux pays et dans la région.

2°) réitérons le respect de nos engagements pris antérieurement notamment l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, l'Accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006, la déclaration de Cannes du 15 février 2007 et l'accord de Riyad du 3 mai 2007. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, nous demandons à la Communauté Internationale en général, et en particulier à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, en Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'Union Africaine de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise sur pied **de la force de paix et sécurité** afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ;

3°) convenons à cet égard de mettre sur pied un **Groupe de Contact** qui se réunit une fois par mois dans une des capitales des pays membres du groupe. Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères des pays énumérés au paragraphe 2 ou de tout représentant désigné à cet effet. Ce groupe de contact est chargé du suivi, de la mise en œuvre de bonne foi du présent accord et du monitoring de ses violations éventuelles. Il est co-présidé par la Libye et le Congo;

4°) nous engageons solennellement à interdire toute activité de groupes armés et à empêcher l'utilisation de nos territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre de nos Etats ;

5°) exprimons nos sincères remerciements et notre grande appréciation à Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la 11ème Session Islamique au Sommet pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer afin que règnent la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération entre les deux pays, dans la sous région et dans le Contient Africain tout entier ;

14 Mar 2008 0:33 UNDP (221) 823 1608 p.2

2

6°) exprimons aussi notre profonde gratitude à Son Excellence le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba pour son action inlassable pour la concorde et la paix dans la sous région ;

6°) remercions enfin pour leur présence et leur contribution le groupe des observateurs, en particulier le Secrétaire Général des Nations Unies.

ONT SIGNÉ ET PARAPHE
à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008

LES PARTIES ET LES FACILITATEURS

Son Excellence Idriss Déby Itno
Président de la République du Tchad,

Son Excellence Omar Hassan El Béchir
Président de la République du Soudan,

Son Excellence Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
Facilitateur

Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République Gabonaise
Facilitateur

Pour le Président en exercice de l'Union Africaine
Son Excellence Jakaya KIKWETE
Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE
Président de la Commission de l'Union Africaine

EN PRESENCE DE :

L'Union Européenne

Les Etats-Unis d'Amérique

La France

Le Secrétaire Général des Nations Unies

Le Secrétaire Général de l'OCI

ANNEXE 12 : DECLARATION DE TRIPOLI SUR TCHAD-SOUDAN

1. A l'initiative conjointe du Frère MUAMMAR AL-KADDAFI, Guide de la Révolution, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD et du Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo, s'est tenue à Tripoli, le 8 février 2006, une Conférence au Sommet sur la situation entre le Tchad et le Soudan, à laquelle ont également participé leurs Excellences Messieurs :

- BLAISE COMPAORE, Président du Burkina Faso, Président en exercice de la CEN-SAD ;

- OMAR HASSAN EL BECHIR, Président de la République du Soudan ;

- IDRISS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad ;

- BOZIZE YANGOUVONDA FRANCOIS, Président de la République Centrafricaine ;

2. Ont aussi pris part à cette rencontre :

- Le Président de la Commission de l'Union Africaine, Monsieur ALPHA OMAR KONARE ;

- Le Secrétaire Général de la CEN-SAD, Monsieur MOHAMED AL-MADANI AL-AZHARI ;

- Un représentant du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

3. Cette Conférence au Sommet a été précédée du 6 au 7 février 2006 d'une réunion des Ministres des Affaires Etrangères et des Ministres chargés de la Sécurité Publique des pays ci-dessus cités, sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Francophonie de la République du Congo, Président du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur RODOLPHE ADADA.

4. Après avoir examiné la situation de crise prévalent entre le Tchad et le Soudan et, à la lumière des communications faites par les deux parties ainsi que par la Commission de l'Union Africaine, la Conférence a exprimé sa préoccupation par rapport à cette crise inopportune qui oppose deux pays frères qu'unissent la géographie, l'histoire et les relations sociales.

5. La Conférence s'est félicitée des bonnes dispositions au dialogue constructif réaffirmées au cours des discussions par le Président OMAR HASSAN EL BECHIR et le Président IDRISS DEBY ITNO.

6. La Conférence a exhorté les deux parties à instaurer un dialogue et des concertations bilatérales en ayant à l'esprit :

• Les dispositions pertinentes de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que celles de l'Article 4 du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui prescrivent la résolution des crises entre Etats par des moyens pacifiques, le non recours à la force, la non ingérence dans les affaires intérieures, la coexistence pacifique en Etats et le droit de tous les Etats de vivre en paix ;

• Les dispositions pertinentes du Traité portant création de la CEN-SAD ;

• La charte de Sécurité de la CEN-SAD ;

• La Déclaration de Niamey sur les Crises et les Conflits adoptée par la 5ème session Ordinaire de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat de la CEN-SAD ;

• La Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies concernant les relations amicales et la coopération entre Etats (Résolution 2625 (XXV)).

7. La Conférence a invité les parties à se garder instamment de toute ingérence dans les affaires intérieures respectives et à se garder également de tout soutien aux groupes armés opérant dans l'un ou l'autre des pays.

8. La Conférence demande aux deux parties d'empêcher, conformément à la Charte de Sécurité de la CEN-SAD qu'elles ont toutes deux signée, l'utilisation de leurs territoires respectifs aux fins d'activités subversives dirigées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'un ou l'autre des deux Etats.

9. La Conférence demande aux deux parties d'instaurer et d'institutionnaliser l'échange d'informations par les services compétents des deux pays sur les activités des groupes armés afin de les démanteler.

10. La Conférence demande aux deux parties l'arrêt immédiat des campagnes médiatiques préjudiciables au rétablissement de la confiance et de la sérénité.

11. La Conférence s'engage à apporter aux deux pays les appuis multiformes dont ils auront besoin pour l'accomplissement de cette noble et héroïque entreprise de restauration du climat de confiance et de bon voisinage qui a toujours prévalu entre le Tchad et le Soudan. A cet égard, la Conférence décide de mettre sur pied :

- **Un Comité ministériel de suivi**, devant se réunir périodiquement pour évaluer l'évolution de la situation et soutenir les deux pays dans la recherche de solutions pacifiques et négociées aux différentes causes de la crise. Ce Comité de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, est placé sous la Présidence de la Libye et comprend, les Ministres des deux parties, les Ministres du Congo, du Burkina Faso, de la République Centrafricaine et le Secrétaire Général de la CEN-SAD ;

- Une mission d'information sur le terrain ;

- **Une Force de Paix et de Sécurité** pour la sécurisation de leur frontière commune.

12. La Conférence demande à la Libye de procéder, dans les meilleurs délais, à la convocation d'une réunion extraordinaire des Chefs des Services de Renseignements Extérieurs à Tripoli pour proposer les moyens adéquats de surveillance de la frontière commune.

13. Pour marquer leur volonté de régler pacifiquement leur différend et pour restaurer la confiance entre les deux pays, la République du Tchad et la République du Soudan ont signé un accord dit « Accord de Tripoli en vue du règlement du Différend entre la République du Tchad et la République du Soudan » et oeuvreront à normaliser leurs relations diplomatiques et consulaires. Dans le même sens, les deux parties s'engagent immédiatement à interdire la présence et le séjour des éléments rebelles de l'une ou l'autre des parties dans leurs territoires respectifs.

14. La Conférence a rendu un vibrant hommage à leurs Excellences Messieurs OMAR HASSAN EL BECHIR et IDRISS DEBY ITNO pour leur panafricanisme et leur attachement à la paix, à la sécurité et à la stabilité de leurs pays et de leur sous région.

15. La Conférence a chaleureusement félicité le Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo qui a eu la clairvoyance d'inscrire la paix et la sécurité parmi les grandes priorités de son mandat.

16. La Conférence a tenu à témoigner, à travers une Motion, au Frère MUAMMAR ALKADDAFI, Guide de la Révolution, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD, sa profonde reconnaissance et sa très haute appréciation pour son abnégation et son engouement constants en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans l'espace CEN-SAD et en Afrique.

Fait à Tripoli, le 8 février 2006, Pour la Conférence,

S.E.M. DENIS SASSOU N'GUESSO, **Président de la République du Congo, Président en exercice de l'Union Africaine**

Le Frère MUAMMAR AL-KADDAFI, **Guide de la Révolution, Haut Médiateur Permanent de la Paix dans l'espace CEN-SAD**

ANNEXE 14 : COMMUNIQUÉ DE L'UNION AFRICAINE

AFRICAN UNION **UNION AFRICAINE**

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

E-mail: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

70ème REUNION

12 Fevrier 2007

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LXX)

Communique de la 70ème REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 70ème réunion, tenue les 12 et 13 février 2007, a examiné les relations entre le Soudan et le Tchad. A cet égard, le Conseil a suivi des communications des représentants du Tchad et du Soudan, ainsi que de la Libye, de la Guinée équatoriale, au nom de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et des Nations unies.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil a décidé comme suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur les relations entre le Tchad et le Soudan [PSC/PR/2(LXX)] ainsi que du Rapport de la mission d'information de l'UA qui s'est rendue au Tchad et au Soudan, respectivement du 21 au 27 avril 2006 et du 2 au 7 juin 2006 ;

2. **Note** que malgré les efforts soutenus déployés par l'UA, la CEN-SAD et la communauté internationale, la tension entre le Tchad et le Soudan reste vive et l'insécurité persistante à leur frontière commune. Le Conseil **note également** avec préoccupation la grave crise humanitaire née de cette situation ;

3. **Souligne** que la situation qui prévaut sur le terrain procède de la convergence de plusieurs facteurs, y compris l'existence de rebellions armées, la crise de confiance entre le Tchad et le Soudan et, en particulier, la crise du Darfour (Soudan), qui a pris une dimension régionale, affectant le Tchad et la République centrafricaine. A cet égard, le Conseil **réitère** la nécessité d'intensifier les efforts en vue du règlement rapide et durable de la crise du Darfour, à travers la mise en œuvre de l'approche par étapes en vue du renforcement de l'opération de soutien à la paix au Darfour, y compris le déploiement rapide de l'opération hybride Union africaine/Nations unies, et la relance du processus politique aux fins d'élargir la base de l'Accord de paix sur le Darfour et de faciliter sa mise en œuvre, et ce conformément à la

décision adoptée lors de sa 66ème réunion tenue à Abuja le 30 novembre 2006, et qui a entériné les conclusions de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour tenue à Addis Abéba le 16 novembre 2006. A cet effet, le Conseil **demande** au Gouvernement du Soudan et aux autres parties concernées d'apporter toute la coopération nécessaire ;

4. **Souligne en outre** l'importance d'une approche régionale cohérente et intégrée pour promouvoir une paix et une stabilité durables dans la région. A cet égard, le Conseil **encourage** la Commission et les organisations régionales compétentes, en étroite collaboration avec les Nations unies et les autres acteurs concernés, à œuvrer conjointement en vue de l'organisation d'une concertation régionale sur les problèmes de la région ;

5. **Condamne fermement** les attaques perpétrées par des groupes armés au Tchad et en République centrafricaine, qui constituent une tentative inacceptable de prise du pouvoir par la force, en violation de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement. Le Conseil **exige** de ces groupes armés qu'ils mettent un terme immédiat à leurs attaques et recherchent une solution pacifique à leurs revendications ;

6. **Condamne aussi fermement** toutes les violations du cessez-le-feu commises au Darfour, ainsi que toutes autres activités visant à saper l'Accord de paix sur le Darfour ;

7. **Réaffirme** son attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, ainsi qu'au respect des principes régissant les relations de bon voisinage entre les Etats membres, tels qu'énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA. Le Conseil **exige** de tous les Etats de la région qu'ils se conforment scrupuleusement à ces principes. Le Conseil **demande, en particulier,** au Soudan et au Tchad de prendre les mesures nécessaires en vue de prévenir et d'empêcher effectivement l'utilisation de leurs territoires respectifs pour des activités dirigées contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'un et de l'autre ;

8. **Rappelle** la nécessité pour le Tchad et le Soudan de respecter scrupuleusement les engagements qu'ils ont pris, notamment ceux contenus dans l'Accord et la Déclaration de Tripoli du 8 février 2006, le Procès verbal signé à N'Djaména le 26 juillet 2006 et l'Accord-cadre de normalisation des relations d'amitié et de bon voisinage signé à Khartoum le 28 août 2006. Le Conseil **demande** aux deux pays de mettre en place les mécanismes de mise en œuvre et de suivi prévus par lesdits accords et de travailler à leur fonctionnement effectif ;

9. **Félicite** le Leader libyen Muammar Al Kaddafi pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad et du retour de la sécurité à leur frontière commune, et **exprime** son soutien aux efforts de la CEN-SAD. A cet égard, le Conseil **invite** la Commission à apporter tout l'appui nécessaire à la CEN-SAD en vue de faciliter la mise en œuvre effective des engagements pris par le Soudan et le Tchad ;

10. **Se réjouit** des initiatives prises par le Secrétaire général des Nations unies pour améliorer les conditions de sécurité le long des frontières entre le Soudan et le Tchad, ainsi qu'entre le Soudan et la RCA, notamment par la mise en place d'une présence multidimensionnelle, et contribuer à l'application des accords conclus entre le Soudan et le Tchad. Le Conseil, ayant à l'esprit le paragraphe 12 de la décision adoptée lors de sa 63ème réunion tenue à New York le 20 septembre 2006, **exhorte** le Conseil de sécurité à autoriser le plus rapidement possible la présence multidimensionnelle envisagée dans la résolution 1706 (2006) ;

11. **Exhorte** le Gouvernement tchadien à engager d'urgence un dialogue avec l'ensemble des forces politiques du pays, y compris les groupes politico-militaires, en vue de trouver une solution consensuelle aux problèmes auxquels le Tchad est confronté et de consolider le processus démocratique dans le pays. A cet effet, le Conseil **encourage** le Président de la Commission et les autres acteurs impliqués à faciliter un tel dialogue et une solution négociée à la crise que connaît le Tchad ;

12. **Rappelle** sa décision PSC/PR/Comm (LXVII) sur la République centrafricaine adoptée lors de sa 67ème réunion du 7 décembre 2006, entérinant les recommandations de la mission d'experts multidisciplinaire qui s'est rendue à Bangui du 3 au 15 avril 2006, et **lance encore une fois, un appel pressant** à tous les Etats membres de l'UA, ainsi qu'aux pays et institutions partenaires de l'UA, pour qu'ils apportent d'urgence l'assistance nécessaire en vue de consolider la paix en République centrafricaine et de faciliter le redressement socio-économique de ce pays ;

13. **Se déclare** profondément préoccupé par la grave crise humanitaire née de l'insécurité actuelle sur le terrain. Le Conseil **lance un appel pressant** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'assistance humanitaire nécessaire et **souligne** l'impératif du respect scrupuleux, du droit international humanitaire par toutes les parties concernées;

14. **Décide** de dépêcher, dans les plus brefs délais possibles, au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan et, si besoin est, dans d'autres pays de la région, une mission du Conseil, pour entreprendre une évaluation exhaustive de la situation et examiner les obstacles entravant la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays, en particulier l'Accord de Tripoli, en vue de formuler des recommandations de nature à faciliter le règlement durable et global des problèmes que connaît la région. Le Conseil **décide en outre** que le rapport de cette mission sera soumis à une réunion du Conseil au niveau approprié ;

15. **Décide** de rester saisi de la question.

ANNEXE 15 : RESOLUTION 1706 (2006) DES NATIONS UNIES

Nations Unies S/RES/1706 (2006)

Conseil de sécurité Distr. Générale 31 août 2006

Résolution 1706 (2006)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5519e séance, le 31 août 2006

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions antérieures sur la situation au Soudan, en particulier ses résolutions 1679 (2006) du 16 mai 2006, 1665 (2006) du 29 mars 2006, 1663 (2006) du 24 mars 2006, 1593 (2005) du 31 mars 2005, 1591 (2005) du 29 mars 2005, 1590 (2005) du 24 mars 2005, 1574 (2004) du 19 novembre 2004, 1564 (2004) du 18 septembre 2004 et 1556 (2004) du 30 juillet 2004, ainsi que les déclarations de son président sur le Soudan,

Rappelant également ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, 1612 (2005) sur les enfants touchés par les conflits armés et

1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, qui réaffirme notamment les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final du

Sommet mondial de 2005, ainsi que le rapport de la mission qu'il a envoyée au Soudan et au Tchad du 4 au 10 juin 2006,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan, qui ne seraient pas remises en cause par le passage à une opération des Nations Unies, ainsi qu'à la cause de la paix, et *se déclarant résolu* à prêter son concours au Gouvernement d'unité nationale, dans le plein respect de sa souveraineté, pour faire face aux divers problèmes que rencontre le Soudan et à faire en sorte que, dans toute la mesure possible, toute opération des Nations Unies au Darfour aurait un caractère africain marqué et compterait une forte participation africaine,

Se félicitant de l'action menée par l'Union africaine en vue de trouver une solution à la crise au Darfour, notamment grâce au succès des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour tenus sous son égide à Abuja, en particulier de l'accord intervenu entre les parties sur un cadre de règlement du conflit au Darfour (l'Accord de paix au Darfour), *saluant* les efforts consentis par les signataires de l'Accord de paix au Darfour, *se déclarant convaincu* que l'Accord jette les bases d'une sécurité durable au Darfour, *réaffirmant* qu'il accueille favorablement la déclaration faite le 9 mai 2006 par le représentant du Soudan à la séance du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies spécialement consacrée au Darfour, exprimant l'engagement sans réserve du Gouvernement d'unité nationale à mettre en oeuvre l'Accord, *soulignant* qu'il importe de lancer, avec l'Union africaine, le dialogue et la consultation « Darfour-Darfour » dans les meilleurs délais, et *conscient* que l'existence d'un appui international à la mise en oeuvre de l'Accord est d'une importance critique pour le succès de celui-ci,

Félicitant l'Union africaine de son succès dans le déploiement de sa mission au Soudan, la MUAS, et *saluant* les États Membres et les organisations régionales et internationales qui ont aidé la MUAS à se mettre en place et le rôle qu'a joué la MUAS dans la réduction des violences organisées à grande échelle au Darfour, *rappelant* la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 10 mars 2006, et sa décision du 27 juin 2006 figurant au paragraphe 10 de son communiqué, selon laquelle l'Union africaine est disposée à revoir le mandat de la MUAS si les consultations entre le Gouvernement d'unité nationale et l'ONU débouchent sur un accord en vue du passage à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, *soulignant* qu'il est nécessaire que la MUAS apporte son soutien pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour jusqu'à ce qu'une force des

Nations Unies soit mise en place, *se félicitant* de la décision prise le 27 juin 2006 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le renforcement du mandat et des fonctions de la MUAS, y compris la protection des civils, et *estimant* que la MUAS doit d'urgence être renforcée,

Redisant sa crainte que les violences persistantes au Darfour ne viennent encore nuire à la situation dans le reste du Soudan et dans la région, en particulier au Tchad et en République centrafricaine, et *soulignant* qu'il faut porter remède aux aspects régionaux des problèmes de sécurité pour parvenir à une paix durable au Darfour,

Constatant avec une vive inquiétude que les relations entre le Soudan et le Tchad se sont récemment détériorées, invitant instamment les gouvernements des deux pays à respecter les obligations mises à leur charge par l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et l'Accord entre le Soudan et le Tchad signé à N'Djamena le 26 juillet 2006 et à commencer à prendre les mesures de confiance dont ils sont convenus de leur plein gré, se félicitant du récent rétablissement des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad et exhortant tous les États de la région à coopérer en vue d'assurer la stabilité régionale,

Condamnant de nouveau fermement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Darfour, et *invitant instamment* le Gouvernement d'unité nationale à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la violence sexiste au Darfour, notamment des mesures pour mettre en oeuvre le Plan d'action contre la violence à l'égard des femmes au Darfour mettant en particulier l'accent sur l'annulation de la Formule 8 et l'accès à un recours légal,

Profondément préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire et son accès aux populations nécessiteuses, notamment aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres personnes touchées par la guerre, et *engageant* toutes les parties, en particulier le Gouvernement d'unité nationale, à veiller, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, à ce que les services humanitaires aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux qui en ont besoin au Darfour et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée de même, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés,

Prenant note des communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date des 12 janvier, 10 mars, 15 mai et 27 juin 2006, concernant le passage de la MUAS à une opération des Nations Unies,

Prenant également note du rapport du Secrétaire général sur le Darfour en date du 28 juillet 2006 (S/2006/591),

Considérant que la situation qui règne au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide*, sans préjudice de son mandat et de ses opérations actuels prévus par la résolution 1590 (2005) et en appui à la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix au Darfour, que le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) sera élargi comme il est indiqué aux paragraphes 8, 9 et 12 ci-après et qu'elle sera déployée au Darfour, invite en conséquence le Gouvernement d'unité nationale à consentir à ce déploiement, et *prie instamment* les États Membres de mettre à disposition les moyens nécessaires pour permettre un déploiement rapide;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour assurer rapidement le déploiement des moyens supplémentaires pour permettre à la MINUS de se déployer au Darfour, conformément à la recommandation qu'il a formulée dans son rapport daté du 28 juillet 2006;

3. *Décide* que les effectifs de la MINUS seront renforcés par du personnel militaire jusqu'à concurrence de 17 300 soldats et par une composante civile correspondante comptant jusqu'à 3 300 membres de la police civile et jusqu'à

16 unités de police constituées, et *exprime sa volonté* d'examiner régulièrement les effectifs et la structure de la MINUS, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et sans préjudice de ses opérations et de son mandat actuels au titre de la résolution 1590 (2005);

4. *Se déclare disposé* à envisager d'autoriser des renforts supplémentaires temporaires de la composante militaire de la MINUS, à la demande du Secrétaire général, dans les limites des effectifs recommandés au paragraphe 87 de son rapport daté du 28 juillet 2006;

5. *Prie* le Secrétaire général, en coopération et en consultation étroite avec les parties à l'Accord de paix au Darfour, y compris le Gouvernement d'unité nationale, de se concerter avec l'Union africaine à propos d'un plan et d'un calendrier pour le passage de la MUAS à une opération des Nations Unies au

Darfour; *décide* que le déploiement des éléments énoncés aux paragraphes 40 à 58 du rapport du Secrétaire général en date du 28 juillet 2006 débutera au plus tard le 1er octobre 2006 et que par la suite, dans le cadre du passage à une opération des Nations Unies, des moyens supplémentaires seront déployés dès que possible et que la responsabilité d'appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour sera transférée de la MUAS à la MINUS à l'expiration du mandat de la MUAS et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2006;

6. *Note* que l'accord conclu avec le Soudan sur le statut des forces pour la MINUS, tel qu'énoncé dans la résolution 1590 (2005), s'appliquera aux opérations de la MINUS sur tout le territoire soudanais, y compris au Darfour;

7. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour renforcer la MUAS en utilisant les ressources existantes et supplémentaires des Nations Unies aux fins du passage à une opération des Nations Unies au Darfour et *autorise* le Secrétaire général, pendant cette transition, à apporter l'appui à long terme dont il fait état dans son rapport du 28 juillet 2006, notamment la fourniture de moyens aériens, d'une capacité de mobilité terrestre, d'une formation, de moyens du génie et de moyens logistiques, de moyens de communication mobiles et d'une assistance en matière d'information générale;

8. *Décide* qu'au Darfour, la MINUS aura pour mandat d'apporter un soutien à la mise en oeuvre de l'Accord de paix du 5 mai 2006 et de l'Accord de cessez le feu humanitaire de N'Djamena concernant le conflit au Darfour (« les accords »), notamment en s'acquittant des tâches suivantes :

a) Surveiller et vérifier l'application par les parties du chapitre 3 (cessez-le-feu général et arrangements finals en matière de sécurité) de l'Accord de paix au

Darfour et de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena;

b) Observer et surveiller les mouvements de groupes armés et le redéploiement de forces dans les secteurs où elle est déployée par des moyens terrestres et aériens, conformément aux accords;

c) Enquêter sur les violations des accords et en rendre compte à la Commission de cessez-le-feu; coopérer et assurer la coordination, de concert avec d'autres acteurs internationaux, avec la Commission de cessez-le-feu, la Commission conjointe et le Groupe conjoint de facilitation et d'observation humanitaires mis en place au titre des accords, notamment en fournissant une assistance technique et un soutien logistique;

d) Maintenir, en particulier, une présence dans les secteurs critiques, notamment dans les zones tampons créées en vertu de l'Accord de paix au Darfour, dans des zones à l'intérieur des camps de personnes déplacées et dans les zones démilitarisées aux alentours et à l'intérieur des camps de personnes déplacées, en vue de favoriser la confiance et de décourager les actes de violence et en particulier l'emploi de la force;

e) Surveiller les activités transfrontières des groupes armés le long des frontières du Soudan avec le Tchad et la République centrafricaine, en particulier en menant régulièrement des activités de reconnaissance terrestre et aérienne;

f) Contribuer à l'élaboration et à l'exécution d'un programme global et durable de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et des femmes et enfants qui leur sont associés, comme le prévoit l'Accord de paix au Darfour et conformément aux résolutions 1556 (2004) et 1564 (2004);

g) Aider les parties, en coopération avec d'autres acteurs internationaux, à préparer et organiser les référendums prévus par l'Accord de paix au Darfour;

h) Aider les parties aux accords à faire comprendre l'Accord de paix ainsi

que son propre rôle, notamment en menant une campagne d'information vigoureuse visant tous les secteurs de la société, en coordination avec l'Union africaine;

i) Coopérer étroitement avec le Président du dialogue et de la consultation « Darfour-Darfour », lui prêter appui et assistance technique et coordonner les activités des autres organismes des Nations Unies à cet égard, et aider les parties au dialogue et à la consultation à répondre au besoin d'une conception nationale et ouverte de la réconciliation et de la consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne le rôle des femmes;

j) Aider les parties à l'Accord de paix au Darfour, en coordination avec les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale, à restructurer la police soudanaise pour qu'elle obéisse aux principes qui régissent les activités de police dans une démocratie et à élaborer un programme de formation et d'évaluation de la police, et aider par d'autres moyens à former le personnel de la police civile;

k) Aider les parties à l'Accord de paix au Darfour à promouvoir l'état de droit, notamment une justice indépendante, ainsi que la protection des droits fondamentaux de toute la population soudanaise, en appliquant une stratégie d'ensemble cohérente visant à lutter contre l'impunité et à contribuer à installer durablement la paix et la stabilité, et aider les parties à l'Accord à développer et consolider le cadre juridique du pays;

l) Veiller à ce que la MINUS dispose d'une présence, de moyens et de compétences suffisants dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité des sexes pour mener à bien des activités de promotion des droits, de protection civile et de surveillance accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants;

9. *Décide en outre* que le mandat de la MINUS au Darfour consistera également à :

a) Faciliter et coordonner, en étroite coopération avec les organismes des

Nations Unies compétents, dans les limites de ses capacités et dans les secteurs où elle sera déployée, le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'assistance humanitaire, notamment en aidant à créer les conditions nécessaires sur le plan de la sécurité au Darfour;

b) Contribuer à l'action menée à l'échelon international pour protéger et promouvoir les droits de l'homme au Darfour et en surveiller le respect, et coordonner l'action menée à l'échelon international pour protéger les civils, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées, les réfugiés de retour et les femmes et les enfants;

c) Aider les parties aux accords, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, dans le domaine de la lutte antimines, par des activités d'aide au déminage humanitaire, de conseil technique et de coordination et par des programmes de sensibilisation aux dangers des mines à l'intention de tous les secteurs de la société;

d) Prêter concours pour la recherche de solutions aux problèmes de sécurité régionale en liaison étroite avec l'action menée à l'échelon international pour améliorer les conditions de sécurité dans les régions voisines, le long des frontières entre le Soudan et le Tchad et entre le Soudan et la République centrafricaine, notamment par la mise en place d'une présence multidisciplinaire comprenant des spécialistes des affaires politiques, du personnel humanitaire et militaire et des officiers de liaison de la police civile affectés dans des lieux critiques au Tchad, y compris dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés et, le cas échéant, en République centrafricaine, et contribuer à l'application de l'Accord entre le Soudan et le Tchad signé le 26 mai 2006;

10. *Engage* tous les États Membres à faire en sorte que tout le personnel puisse être acheminé au Soudan librement, sans entrave et sans perte de temps, ainsi que le matériel, les vivres, les fournitures et les autres marchandises, y compris véhicules et pièces détachées, destinés à être utilisés exclusivement par la MINUS et aux fins de l'exécution de son mandat au Darfour;

11. *Prie* le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés sur le plan de la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la MINUS au Darfour, et de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur les mesures prises pour appliquer la présente résolution et sur tout manquement à ses exigences;

12. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

a) *Décide* d'autoriser la MINUS à intervenir par tous les moyens nécessaires, dans les secteurs où ses forces seront déployées et dans la mesure où elle jugera que ses capacités le lui permettent :

– Pour protéger le personnel, les locaux, installations et matériels des Nations

Unies, assurer la sécurité et la libre circulation du personnel des Nations Unies, des travailleurs humanitaires, du personnel du mécanisme commun d'évaluation et de la commission du bilan et de l'évaluation, empêcher toute perturbation de la mise en oeuvre de l'Accord de paix au Darfour par des groupes armés et, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement soudanais, protéger les civils sous menace de violence physique;

– Afin d'appuyer la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix au

Darfour, pour prévenir les attaques et les menaces contre les civils;

– Pour saisir ou recueillir, selon qu'il conviendra, les armes et matériels connexes dont la présence au Darfour constitue une violation des accords et des mesures imposées par les paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004), et disposer de ces armes et matériels de la manière qu'elle jugera appropriée;

b) *Prie* le Secrétaire général et les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine de conclure, dès que possible, un accord sur le statut des forces, prenant en considération la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et *décide* qu'en attendant la conclusion d'un tel accord avec l'un ou l'autre pays, l'accord type sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera à titre provisoire s'agissant des forces de la MINUS opérant dans ces pays;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport sur la protection des civils dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées au Tchad et sur les moyens propres à améliorer les conditions de sécurité du côté tchadien de la frontière avec le Soudan;

14. *Appelle* les parties à l'Accord de paix au Darfour à respecter leurs engagements et à appliquer l'Accord sans délai, *prie instamment* les parties qui n'ont pas signé l'Accord de le faire sans délai et de s'abstenir de tout acte de nature à en entraver l'application et *réaffirme* qu'il entend prendre, notamment en réponse à une demande de l'Union africaine, des mesures vigoureuses et efficaces, telles que le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, contre toute personne ou tout groupe qui viole l'Accord ou tente d'en empêcher l'application ou qui commet des violations des droits de l'homme;

15. *Décide* de demeurer saisi de la question.

ANNEXE 16 : RÉSOLUTION 1769 (2007) DES NATIONS UNIES

Nations Unies S/RES/1769 (2007)

Conseil de sécurité Distr. Générale 31 juillet 2007

Résolution 1769 (2007)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5727e séance, le 31 juillet 2007

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions précédentes et les déclarations de son président concernant le Soudan,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan, ainsi qu'à la cause de la paix, et *exprimant sa volonté résolue* de travailler avec le Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, pour faciliter le règlement des divers problèmes qui touchent le Darfour (Soudan),

Rappelant les conclusions de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour, tenue le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba, telles qu'elles ont été entérinées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le communiqué de sa soixante-sixième réunion, tenue le 30 novembre 2006 à Abuja, ainsi que dans le communiqué de sa soixante-dix-neuvième réunion, tenue le 22 juin 2007, *rappelant* la déclaration de son président en date du 19 décembre 2006, par laquelle il a approuvé les accords d'Addis-Abeba et d'Abuja, *se félicitant* des progrès accomplis jusqu'à présent, *demandant* à toutes les parties d'appliquer intégralement ces accords sans délai et de faciliter le déploiement immédiat des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ainsi que d'une opération hybride au Darfour, dont les Nations Unies fourniront les structures d'appui, de commandement et de contrôle, et *rappelant* que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les affaires qui touchent au maintien de la paix et de la sécurité internationales fait partie intégrante de la sécurité collective prévue dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant aussi ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, les conclusions relatives aux parties au conflit armé au Soudan adoptées ultérieurement par son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/2006/971) et sa résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, et *rappelant* le rapport de sa mission effectuée à Addis-Abeba et à Khartoum les 16 et 17 juin 2007,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007, *Saluant* à cet égard le fait que le Soudan a donné son accord pour que l'opération hybride soit déployée au Darfour, comme il a été indiqué dans les conclusions des consultations de haut niveau tenues par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies avec le Gouvernement soudanais le 12 juin 2007 à Addis-Abeba, accord qui a été confirmé dans son intégralité lors de la réunion du Conseil avec le Président soudanais le 17 juin à Khartoum,

Rappelant l'Accord d'Addis-Abeba selon lequel l'opération hybride devrait avoir un caractère essentiellement africain et les effectifs nécessaires devraient, dans la mesure du possible, être fournis par les pays d'Afrique,

Saluant l'action menée par l'Union africaine pour assurer le déploiement efficace de la MUAS, ainsi que les efforts déployés par les États membres et les organisations régionales qui ont concouru à ce déploiement, *soulignant* qu'il importe que la MUAS, avec le concours des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies, facilite l'application de l'Accord de paix pour le Darfour jusqu'à la fin de son mandat, *engageant* le Gouvernement soudanais à aider à lever tous les obstacles à la bonne exécution par la MUAS de son mandat et

rappelant le communiqué publié le 22 juin à l'issue de la soixante-dix-neuvième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par lequel celui-ci a annoncé la prorogation du mandat de la MUAS pour une nouvelle période n'excédant pas six mois, jusqu'au 31 décembre 2007,

Soulignant qu'il importe de mobiliser d'urgence le soutien financier, logistique et autre dont la MUAS a besoin,

Se félicitant des préparatifs en cours pour l'opération hybride, notamment de la mise en place d'arrangements logistiques au Darfour, au Siège de l'ONU et au siège de la Commission de l'Union africaine, des efforts qui sont faits pour créer une force et une police et de l'action menée conjointement par le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine pour arrêter les principes opérationnels essentiels, et *se félicitant en outre* des mesures prises pour établir les mécanismes financiers et administratifs nécessaires à la gestion efficace de cette opération,

Réaffirmant sa conviction que l'Accord de paix pour le Darfour jette les bases d'un règlement politique viable et d'une sécurité durable au Darfour, *déplorant* qu'il n'ait pas été pleinement appliqué par ses signataires et qu'il n'ait pas été signé par toutes les parties au conflit au Darfour, *demandant* un cessez-le-feu immédiat, *exhortant* toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver l'application de l'Accord et *rappelant* le communiqué de la deuxième réunion internationale sur la situation au Darfour, convoquée par les Envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies à Tripoli les 15 et 16 juillet 2007,

Notant avec une profonde préoccupation les attaques constantes lancées contre la population civile et le personnel humanitaire, ainsi que la persistance et la généralisation des violences sexuelles, dont font notamment état le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour et le rapport du Secrétaire général en date du 23 février 2007, *soulignant* la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes et *engageant instamment* le Gouvernement soudanais à le faire, et *condamnant à nouveau* à cet égard toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international au Darfour,

Se déclarant à nouveau profondément préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire et son accès aux populations sinistrées, *condamnant* les parties au conflit qui n'ont pas fait en sorte que le personnel humanitaire ait pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux qui se trouvent dans le besoin au Darfour et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés, et *conscient* que, vu le nombre d'habitants du Darfour qui ont été déplacés, l'action humanitaire restera une priorité jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un cessez-le-feu durable et à un processus politique ouvert à tous,

Exigeant qu'il soit mis fin aux bombardements aériens et que l'emblème de l'ONU ne soit en aucun cas utilisé sur les aéronefs qui effectuent ces bombardements,

Redisant sa crainte que la violence persistante au Darfour ne vienne encore nuire à la situation dans le reste du Soudan et dans la région, *soulignant* qu'il faut porter remède aux aspects régionaux des problèmes de sécurité pour parvenir à une paix durable au Darfour, et *engageant* les Gouvernements soudanais et tchadien à s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et dans les accords bilatéraux ultérieurs,

Considérant que la situation qui règne au Darfour (Soudan) continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide*, en vue de faciliter la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix pour le Darfour et des résultats des négociations envisagées au paragraphe 18, d'autoriser et de prescrire la mise en place, pour une période initiale de 12 mois, d'une opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) selon les modalités prévues dans la présente résolution et dans le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007, et *décide en outre* que le mandat de la MINUAD sera celui qui est décrit aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007;

2. *Décide* que la MINUAD, qui absorbera le personnel de la MUAS et celui des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, sera dotée d'un effectif militaire de 19 555 personnels au maximum, dont 360 observateurs militaires et officiers de liaison, et d'une composante civile de taille appropriée composée au maximum de 3 772 personnels de police et de 19 unités de police constituées, comportant chacune un effectif maximum de 140 personnes;

3. S*e félicite* de la nomination du Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU pour le Darfour, M. Rodolphe Adada, et du commandant de la Force, le général Martin Agwai, et *demande* au Secrétaire général de procéder immédiatement au déploiement des structures et systèmes de commandement et de contrôle nécessaires pour assurer sans heurt la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD;

4. *Engage* toutes les parties à faciliter d'urgence le déploiement intégral des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS ainsi que la constitution de la MINUAD, et *engage en outre* les États Membres à confirmer leurs contributions à la MINUAD dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution, et le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine à arrêter la composition définitive de l'élément militaire de la MINUAD dans le même délai;

5. *Décide* que :

a) En octobre 2007 au plus tard, la MINUAD devra se doter de capacités opérationnelles initiales à son siège, notamment des structures d'administration, de commandement et de contrôle au moyen desquelles les directives opérationnelles seront appliquées, et devra mettre en place les arrangements financiers nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à tous les personnels affectés à la MUAS;

b) En octobre 2007, la MINUAD devra finir de se préparer à assumer le commandement opérationnel des dispositifs d'appui initial et du personnel actuellement affecté à la MUAS, ainsi que des dispositifs d'appui renforcé et du personnel hybride qui pourraient être déployés à cette date, afin de s'acquitter de son mandat, pour autant que ses ressources et ses moyens le lui permettent, immédiatement après la passation des pouvoirs visée à l'alinéa c) ci-dessous;

c) Dès que possible et le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD, après avoir mené à bien tout ce qui lui restait à faire pour qu'elle puisse mettre en œuvre tous les éléments de son mandat, prendra le relais de la MUAS en vue de se doter le plus vite possible, à partir de ce moment-là, de toutes les capacités opérationnelles et des effectifs nécessaires;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution et tous les 30 jours par la suite, de l'application, par la MINUAD, des mesures visées au paragraphe 5, notamment de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs la concernant et des progrès qu'elle accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle;

7. *Décide* qu'il y aura unité de commandement et de contrôle, ce qui, conformément aux principes fondamentaux du maintien de la paix, suppose une chaîne de commandement unique, *décide aussi* que les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'opération hybride seront fournies par l'ONU et, dans ce contexte, *rappelle* les conclusions de la consultation de haut niveau sur la situation au Darfour tenue le 16 novembre à Addis-Abeba;

8. *Décide* que la force et les effectifs seront constitués et administrés suivant les modalités énoncées aux paragraphes 113 à 115 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 5 juin 2007, et *prie* le Secrétaire général de prendre sans retard les dispositions pratiques nécessaires au déploiement de la MINUAD, et notamment de soumettre à l'Assemblée générale ses recommandations concernant le financement, la gestion financière et le contrôle efficaces de la Mission;

9. *Décide* que la MINUAD vérifiera si des armes et matériels connexes sont présents au Darfour en violation des Accords et des mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004);

10. *Engage* tous les États Membres à faciliter l'acheminement vers le Soudan en toute liberté, sans entrave et sans tarder, de tout le personnel ainsi que du matériel, des vivres, des fournitures et autres, y compris les véhicules et les pièces détachées, destinés à l'usage exclusif de la MINUAD au Darfour;

11. *Souligne* qu'il importe de mobiliser d'urgence le soutien financier, logistique et autre dont la MUAS a besoin, et *engage* les États Membres et les organisations régionales à lui apporter une aide supplémentaire, en particulier pour lui permettre de déployer rapidement deux nouveaux bataillons pendant sa transition vers la MINUAD;

12. *Décide* que l'effectif autorisé de la MINUS sera ramené au niveau prévu par la résolution 1590 (2005) dès la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD conformément au paragraphe 5 c);

13. *Lance un appel* à toutes les parties au conflit au Darfour pour qu'elles cessent immédiatement toutes les hostilités et adhèrent durablement à un cessez-le-feu permanent;

14. *Exige* la cessation immédiate des hostilités et des attaques contre la MUAS et les civils, ainsi que les organismes humanitaires, leur personnel, leur matériel et les convois de secours, et *exige aussi* que toutes les parties au conflit du Darfour coopèrent sans réserve avec la MUAS et les civils, ainsi que les organismes humanitaires, leur personnel, leur matériel et les convois de secours, et prêtent tout le concours nécessaire au déploiement des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé des Nations Unies à la MUAS, et à la MINUAD;

15. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies :

a) *Décide* d'autoriser la MINUAD à prendre toutes les mesures requises, dans les secteurs où ses contingents seront déployés et dans la mesure où elle juge que ses capacités le lui permettent :

i) Pour protéger son personnel, ses locaux, ses installations et son matériel, et pour assurer la sécurité et la libre circulation de son personnel et des agents humanitaires;

ii) Pour faciliter la mise en oeuvre rapide et effective de l'Accord de paix pour le Darfour, en empêcher toute perturbation, prévenir les attaques armées et protéger les civils, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement soudanais;

b) *Prie* le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement soudanais, de conclure dans un délai de 30 jours un accord sur le statut des forces pour la MINUAD, prenant en considération la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et sa résolution 61/133 sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, et *décide* qu'en attendant la conclusion d'un tel accord, le modèle d'accord sur le statut des forces du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera à titre provisoire au personnel de la MINUAD opérant au Soudan;

16. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que la MINUAD se conforme strictement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, notamment en élaborant des stratégies et des mécanismes appropriés pour prévenir, identifier et sanctionner toute conduite répréhensible, y compris l'exploitation et les abus sexuels, en améliorant la formation du personnel afin de prévenir tous manquements au Code de conduite de l'ONU et d'en assurer le strict respect, et de prendre toutes autres mesures nécessaires, conformément à sa circulaire sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13), et de l'en tenir informé, et *demande instamment* aux pays fournisseurs de contingents de prendre les mesures préventives appropriées, notamment en organisant une formation de sensibilisation avant déploiement et, dans le cas de contingents antérieurement déployés sous l'égide de l'Union africaine, une formation de sensibilisation après déploiement, et en prenant des mesures disciplinaires ou autres pour s'assurer que les membres de leur contingent qui se seraient rendus coupables de tels actes en répondent pleinement;

17. *Engage* toutes les parties concernées à veiller à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de la mise en oeuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, et *prie* le Secrétaire général de suivre en permanence la situation des enfants, de faire rapport sur cette situation et de poursuivre ses contacts avec les parties au conflit pour qu'elles préparent des plans d'action assortis d'échéances visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations dont les enfants sont les victimes;

18. *Souligne* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour, *se félicite* de l'engagement pris par le Gouvernement soudanais et d'autres parties au conflit d'entamer des pourparlers et le processus politique sous la médiation – et dans le respect des délais fixés dans la feuille de route – de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Darfour, qui jouissent de son soutien total, *attend avec intérêt* de voir ces parties concrétiser cet engagement, *demande* aux autres parties au conflit de faire de même et *presse* toutes les parties, en particulier les mouvements non signataires, de conclure leurs préparatifs pour ces pourparlers;

19. *Se félicite* de la signature du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, *demande* que les termes de ce communiqué soient intégralement appliqués et *engage* toutes les parties à veiller, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, à ce que le personnel humanitaire ait pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, à tous ceux se trouvant dans le besoin et à ce que l'aide humanitaire soit acheminée, en particulier vers les personnes déplacées et les réfugiés;

20. *Souligne* la nécessité de prévoir, le cas échéant, des programmes de développement qui feront fructifier sur le terrain les dividendes de la paix au Darfour, en particulier en menant à leur terme les préparatifs en vue de la reconstruction et du développement, du retour des personnes déplacées dans leurs villages, de leur indemnisation et de la mise en place des dispositifs de sécurité nécessaires;

21. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte aux fins d'examen, au plus tard 90 jours après l'adoption de la présente résolution et tous les 90 jours par la suite, des progrès accomplis, et immédiatement, si nécessaire, des obstacles rencontrés dans :

a) La mise en place des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé et de la MINUAD;

b) L'application du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour;

c) Le déroulement du processus politique;

d) La mise en oeuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et le respect par les parties de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans les accords pertinents; et

e) Le cessez-le-feu et la situation sur le terrain au Darfour;

22. *Exige* des parties au conflit du Darfour qu'elles s'acquittent de leurs obligations internationales et des engagements qu'elles ont pris dans les accords pertinents, ainsi que des obligations découlant de la présente résolution et des autres résolutions pertinentes du Conseil;

23. *Rappelle* les rapports du Secrétaire général datés du 22 décembre 2006 (S/2006/1019) et du 23 février 2007 (S/2007/97) qui mettent en relief la nécessité d'améliorer la sécurité des civils dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, *se déclare disposé* à soutenir cette entreprise et *attend avec intérêt* que le Secrétaire général lui rende compte de ses récentes consultations avec les Gouvernements tchadien et centrafricain;

24. *Souligne* qu'il compte bien que la situation au Darfour s'améliorera sensiblement de sorte qu'il puisse envisager, en temps utile et selon qu'il conviendra, de réduire l'effectif de la MINUAD et de mettre finalement un terme à son mandat, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général et du Président de l'Union africaine; 25. *Décide* de rester saisi de la question.

ANNEXE 17 : RÉSOLUTION 1778 (2007) DES NATIONS UNIES

Nations Unies S/RES/1778 (2007)

Conseil de sécurité Distr. Générale 25 septembre 2007

Résolution 1778 (2007)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5748e séance, le 25 septembre 2007

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions et les déclarations de son président concernant le Tchad, la République centrafricaine et la sous-région, y compris la résolution 1769,

Réaffirmant son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Tchad et de la République centrafricaine, ainsi qu'à la cause de la paix dans la région,

Exprimant sa vive préoccupation à l'égard des activités de groupes armés et des autres attaques à l'est du Tchad, au nord-est de la République centrafricaine et à l'ouest du Soudan qui font peser une menace sur la sécurité de la population civile et la poursuite des opérations humanitaires dans ces régions ainsi que sur la stabilité de ces pays, et donnent lieu à de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire,

Réaffirmant le caractère inacceptable de toute tentative de déstabilisation par la violence et de prise du pouvoir par la force,

Rappelant qu'il incombe au premier chef aux Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine d'assurer la sécurité des populations civiles sur leur territoire,

Redisant sa crainte que la violence persistante au Darfour, à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine ne vienne encore nuire à la situation dans la région,

Rappelant l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 et les autres accords bilatéraux et multilatéraux entre les Gouvernements soudanais, tchadien et centrafricain, *soulignant* qu'un juste règlement du problème du Darfour et une amélioration des relations entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine contribueront à la paix et à la stabilité à long terme dans la région, et *saluant* le communiqué publié à l'issue de la 70e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, consacrée aux relations entre le Soudan et le Tchad, qui s'est tenue les 12 et 13 février 2007,

Renouvelant son plein soutien aux efforts du Secrétaire général et de l'Union africaine en vue de la relance du processus de paix initié par l'Accord de paix sur le Darfour, de la consolidation du cessez-le-feu et du renforcement de la présence de maintien de la paix au Darfour,

Réaffirmant ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et sa résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé,

Réaffirmant sa résolution 1612 (2005) sur les enfants dans les conflits armés, *prenant note* du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad (S/2007/400) et des recommandations qu'il contient, et *rappelant* les conclusions relatives au Tchad adoptées ultérieurement par son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2007/16),

Ayant à l'esprit la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 et son protocole additionnel du 16 décembre 1966,

Soulignant la nécessité de préserver le caractère civil des camps de réfugiés et des sites de personnes déplacées internes et de prévenir les recrutements, notamment d'enfants, qui pourraient intervenir dans et autour de ces camps du fait de groupes armés,

Saluant la signature le 13 août 2007 à N'Djamena de l'Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad,

Ayant examiné le rapport (S/2007/488) du Secrétaire général du 10 août 2007 (ci-après dénommé « le rapport du Secrétaire général ») et les recommandations qu'il contient sur le déploiement d'une présence internationale dans les régions de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine énoncées en son paragraphe 37 (ci-après désignées par les termes « à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine »),

Saluant la disponibilité de l'Union européenne, exprimée lors de la réunion du Conseil de l'Union européenne des 23 et 24 juillet 2007, à envisager la mise en place pour une durée de 12 mois d'une opération qui viendrait appuyer la présence des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et *prenant note* de la lettre, datée du 17 septembre 2007, adressée par le Haut Représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne (S/2007/560, annexe),

Saluant la lettre des autorités tchadiennes en date du 11 septembre 2007 (S/2007/540) et la lettre des autorités centrafricaines en date du 17 septembre 2007 (S/2007/551), approuvant le déploiement d'une présence internationale fournie par les Nations Unies et l'Union européenne,

Constatant que la situation qui prévaut dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales,

1. *Approuve* la mise en place au Tchad et en République centrafricaine, conformément aux paragraphes 2 à 6 ci-après et en consultation avec les autorités du Tchad et de la République centrafricaine, d'une présence multidimensionnelle destinée à aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones;

2. *Décide* que cette présence multidimensionnelle inclura, pour une période d'un an, une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (l'acronyme MINURCAT étant retenu dans toutes les langues), dont le mandat sera le suivant, dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, en liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies :

Sécurité et protection des civils

a) Sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter le soutien des éléments de la police tchadienne pour la protection humanitaire visée au paragraphe 5 ci-dessous;

b) Assurer la liaison avec l'armée nationale, les forces de gendarmerie et de police, la garde nationale nomade, les autorités judiciaires et pénitentiaires du Tchad et de la République centrafricaine afin de contribuer à créer un environnement plus sûr;

c) Assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour soutenir leurs efforts tendant à réinstaller les camps de réfugiés qui se trouvent à proximité de la frontière, et fournir au HCR un soutien logistique à cet effet, là où elle en a la possibilité et sur la base d'un remboursement des coûts;

d) Maintenir des contacts étroits avec le Gouvernement soudanais, l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) qui lui succédera, le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en République centrafricaine (FOMUC) et la

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour échanger leurs informations sur les menaces pesant sur les activités humanitaires dans la région;

Droits de l'homme et état de droit

e) Contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme, y compris en accordant une attention particulière aux violences sexuelles et sexistes, et en recommandant aux autorités compétentes les mesures à prendre, en vue de lutter contre l'impunité;

f) Dans les limites de ses possibilités, soutenir les efforts des Gouvernements tchadien et centrafricain et de la société civile pour renforcer leurs capacités en dispensant une formation sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, et les efforts tendant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les groupes armés;

g) Aider les Gouvernements du Tchad et, sans préjudice du mandat du BONUCA, de la République centrafricaine à promouvoir le respect de la légalité, notamment en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé, en coordination étroite avec les organismes des Nations Unies;

3. *Décide* que la MINURCAT comprendra un maximum de 300 policiers et de 50 officiers de liaison militaire, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil;

4. *Prie* le Secrétaire général et les Gouvernements tchadien et centrafricain de conclure, dans les meilleurs délais, des accords sur le statut des forces de la MINURCAT, prenant en considération la résolution 59/47 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, sa résolution 60/42 sur le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et sa résolution 61/133 sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, et *note* qu'en attendant la conclusion d'un tel accord avec l'un ou l'autre pays, l'accord type sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera provisoirement;

5. *Fait sien* le concept de police figurant dans le rapport du Secrétaire général, y compris les dispositions relatives à la mise en place d'une Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH) qui aurait exclusivement pour rôle d'assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les villes principales dans les régions avoisinantes et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires dans l'est du Tchad, et, à cet égard, *encourage* le Gouvernement tchadien à mettre celle-ci en place, *souligne* le besoin urgent de fournir un appui logistique et financier à la PTPH et *prie* le Secrétaire général de mobiliser les États Membres et les donateurs institutionnels à cette fin;

6. *Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

a) *Autorise* l'Union européenne à déployer, pour une durée d'un an à compter du moment auquel l'Union européenne déclarera sa capacité opérationnelle initiale en consultation avec le Secrétaire général, une opération (ci-après dénommée « l'opération de l'Union européenne ») destinée à soutenir les éléments visés aux paragraphes 2 à 4 ci-dessus, et *décide* que cette opération sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opérations dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, pour s'acquitter des tâches suivantes, conformément à l'arrangement qui sera conclu entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, en liaison avec les

Gouvernements tchadien et centrafricain :

i) Contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées;

ii) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations;

iii) Contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé;

b) *Autorise* l'opération de l'Union européenne, à l'expiration de la période précisée au sous paragraphe a) ci-dessus, à prendre toutes les mesures appropriées en vue de son désengagement ordonné, y compris en s'acquittant des tâches précisées au sous-paragraphe a), et dans la limite de ses capacités résiduelles;

7. *Invite* l'Union européenne, selon qu'il conviendra en vue de la bonne exécution du mandat de son opération, à participer aux activités de liaison et de soutien prévues aux paragraphes 2 b) à 2 d);

8. *Invite* l'opération de l'Union européenne à prendre immédiatement toutes les mesures appropriées en vue de préparer sa pleine capacité opérationnelle et *prie* le Secrétaire général de se coordonner étroitement avec l'Union européenne tout au long de ce processus, en particulier en ce qui concerne les arrangements requis pour assurer une protection appropriée du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et assurer la liberté de circulation du personnel des Nations Unies;

9. *Prie* l'Union européenne et le Secrétaire général et les Gouvernements tchadien et centrafricain de coopérer étroitement tout au long de la période de déploiement de l'opération de l'Union européenne, jusqu'à son désengagement complet;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, après avoir dûment consulté les Gouvernements tchadien et centrafricain, six mois après la date précisée au paragraphe 6 a), sur les dispositions de suivi de l'opération de l'Union européenne à mettre en place, qui est autorisée pour une période d'un an, y compris une possible opération des Nations Unies, en fonction de l'évolution de la situation, et *note* qu'à cette fin, une évaluation des besoins sera faite avant cette date par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne;

11. *Invite* les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine et l'Union européenne à conclure dès que possible des accords sur le statut des forces de l'opération visée au paragraphe 6 ci-dessus;

12. *Prie* l'Union européenne de faire rapport au Conseil de sécurité, au milieu et à la fin de la période précisée au paragraphe 6 a) ci-dessus, sur la manière dont son opération s'acquittera de son mandat;

13. *Demande* à toutes les parties de coopérer pleinement au déploiement et aux opérations de la MINURCAT et de l'opération de l'Union européenne, notamment en garantissant la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel et du personnel associé;

14. *Engage* tous les États Membres, en particulier les États voisins du Tchad et de la République centrafricaine, à faciliter l'acheminement vers le Tchad et la République centrafricaine librement, sans entrave et sans perte de temps de tout le personnel ainsi que du matériel, des vivres et des fournitures et autres marchandises, y compris les véhicules et pièces détachées, destinés à la MINURCAT et à l'opération de l'Union européenne;

15. *Encourage* chacun des Gouvernements du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine à veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé pour porter atteinte à la souveraineté des autres, et à coopérer activement en vue de mettre en oeuvre l'Accord de Tripoli et les autres accords destinés à assurer la sécurité le long de leurs frontières communes;

16. *Encourage* les autorités et les acteurs politiques du Tchad et de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts en matière de dialogue national, dans le respect du cadre constitutionnel;

17. *Réaffirme* l'obligation pour toutes les parties d'appliquer pleinement les règles et principes du droit international humanitaire, en particulier ceux relatifs à la protection du personnel humanitaire, et *demande* également à toutes les parties concernées de ménager au personnel humanitaire un accès immédiat, libre et sans entrave à toutes les personnes qui ont besoin d'une assistance, conformément au droit international applicable;

18. *Prend note* des mesures déjà prises par les autorités tchadiennes pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants au sein des groupes armés, les *encourage* à poursuivre leur coopération avec les organismes des Nations unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et *appelle* toutes les parties concernées à faire en sorte que la protection des enfants soit assurée;

19. *Exhorte* la communauté des donateurs à accroître ses efforts en vue de répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de reconstruction et de développement au Tchad et en République centrafricaine;

20. *Prie* le Secrétaire général de le tenir informé des arrangements de liaison prévus aux paragraphes 2 b) à 2 d) ci-dessus, et de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, y compris les mouvements de réfugiés et de déplacés, dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans la région, des progrès accomplis en direction de l'objectif d'aider à créer les conditions favorables à un retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que de l'exécution du mandat de la MINURCAT, et de lui présenter tous les trois mois un rapport à ce sujet;

21. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

ANNEXE 18 : RÉSOLUTION 1828 (2008) DES NATIONS UNIES

Nations Unies S/RES/1828 (2008)

Conseil de sécurité Distr. Générale 31 juillet 2008

Résolution 1828 (2008)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5947e séance, le 31 juillet 2008

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions et toutes les déclarations de son président sur la situation au Soudan,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan et sa volonté résolue de travailler avec le Gouvernement soudanais, dans le strict respect de sa souveraineté, pour l'aider à relever les divers défis auxquels le pays fait face,

Rappelant également ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité, sa résolution 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, sa résolution 1612 (2005) sur les enfants en période de conflit armé et les conclusions subséquentes sur le Soudan du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2008/7), qu'il a approuvées, et sa résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, dans laquelle il a notamment réaffirmé les dispositions du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, ainsi que le rapport sur la mission qu'il a lui-même effectuée au Soudan du 3 au 6 juin 2008,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine en date du 7 juillet 2008 (S/2008/443), et

Rappelant que le Président Al-Bachir a donné son accord, pendant son entretien avec le Conseil, pour que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) soit déployée entièrement,

Déplorant, un an après l'adoption de sa résolution 1769 (2007), la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire, *Soulignant* la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUAD,

Notant avec une profonde préoccupation les attaques constantes lancées contre la population civile et le personnel humanitaire, ainsi que la persistance et la généralisation des violences sexuelles, dont font notamment état les rapports du Secrétaire général,

Soulignant la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes, *demandant instamment* au Gouvernement soudanais d'honorer ses obligations à cet égard et *condamnant à nouveau* toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour,

Prenant note du communiqué de l'Union africaine en date du 21 juillet 2008, publié à l'issue de la cent-quarante-deuxième réunion du Conseil de paix et de sécurité (S/2008/481, annexe), *ayant à l'esprit* les préoccupations exprimées par certains de ses membres au sujet de l'évolution potentielle de la situation suite à la demande formulée par le Procureur de la Cour pénale internationale le 14 juillet 2008 et *notant* qu'ils ont l'intention de poursuivre l'examen de ces questions,

Redisant sa crainte que la persistance de la violence au Darfour n'aggrave l'instabilité dans l'ensemble du Soudan, *notant avec préoccupation* la persistance des tensions entre les Gouvernements soudanais et tchadien et *réaffirmant* qu'il faudra réduire ces tensions ainsi que les activités des rebelles dans les deux pays si on veut parvenir à une paix durable au Darfour et dans la région,

Se déclarant résolu à promouvoir et à soutenir le processus politique au Darfour, particulièrement les efforts du nouveau Médiateur en chef, et *déplorant* le fait que certains groupes refusent de se rallier au processus politique,

Se redisant profondément préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité du personnel humanitaire au Darfour, et notamment par les assassinats d'agents humanitaires et les restrictions limitant l'accès aux populations qui ont besoin d'être secourues, *condamnant* les parties au conflit qui n'ont pas fait en sorte que le personnel humanitaire ait pleinement accès à ces populations, en toute sécurité et sans entrave, et que l'aide humanitaire puisse leur être acheminée, *condamnant également* tous les actes de banditisme et les vols de véhicules à main armée, et *conscient* que, vu le grand nombre de civils du Darfour qui ont été déplacés, l'action humanitaire restera une priorité jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un cessez-le-feu durable et à un processus politique ouvert à tous,

Exigeant qu'il soit mis fin aux attaques contre les civils, d'où qu'elles viennent, notamment aux bombardements aériens, et à l'utilisation de civils comme boucliers humains,

Constatant que la situation au Darfour continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger le mandat de la MINUAD, défini dans la résolution

1769 (2007), pour une nouvelle période de 12 mois qui prendra fin le 31 juillet

2009;

2. *Se félicite* que le Gouvernement soudanais ait approuvé, lors de sa rencontre du 5 juin 2008 avec le Conseil, le plan de déploiement du personnel militaire de l'Union africaine et de l'ONU, *remercie* les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police et les pays donateurs du soutien qu'ils apportent à la MINUAD et, en vue de faciliter le déploiement complet et effectif de celle-ci et de renforcer la protection de son personnel, *demande* :

a) Que des moyens de mise en oeuvre, notamment les unités composant le Dispositif d'appui renforcé – génie, logistique, services médicaux et transmissions –, ainsi que du personnel militaire, civil et de police supplémentaire, y compris les fournisseurs, soient rapidement déployés, selon les plans dressés par le Secrétaire général; et

b) Que les États Membres s'engagent à fournir les unités nécessaires

– hélicoptères, reconnaissance aérienne, transport terrestre, génie et logistique – et les autres moyens de mise en oeuvre requis;

3. *Souligne* qu'il importe de renforcer les capacités des bataillons de la MINUAD hérités de la Mission de l'Union africaine au Soudan et celles des autres bataillons à venir, et *prie* les pays donateurs de continuer d'aider à faire en sorte que ces bataillons reçoivent un entraînement et du matériel conformes aux normes de l'ONU; *prie en outre* le Secrétaire général d'en faire état dans le prochain rapport qu'il lui adressera;

4. *Se félicite* que le Secrétaire général ait l'intention de déployer 80 % de la MINUAD d'ici au 31 décembre 2008, et *exhorte* le Gouvernement soudanais, les pays fournisseurs de contingents, les donateurs, le Secrétariat de l'ONU et toutes les parties prenantes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour l'y aider;

5. *Se félicite* de la signature de l'Accord sur le statut des forces; *exige* que le Gouvernement soudanais s'y conforme strictement et sans retard; et *exige en outre* du Gouvernement soudanais et de tous les groupes armés présents sur le territoire soudanais qu'ils facilitent le déploiement complet et rapide de la MINUAD et lèvent tous les obstacles à l'exécution de son mandat, notamment en assurant sa sécurité et sa liberté de circulation;

6. *Souligne* que, dans le souci d'intensifier la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ainsi que la sûreté et la sécurité de ces derniers, il convient d'améliorer les directives, les procédures et le partage de l'information;

7. *Souligne* qu'il faut que la MINUAD fasse tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités sur le plan de la protection des civils, de la liberté de passage du personnel humanitaire et de la collaboration avec les organismes des

Nations Unies;

8. *Réaffirme* sa condamnation des attaques qui ont été lancées contre la MINUAD, *souligne* le caractère intolérable de toute attaque ou menace dirigée contre la MINUAD, *exige* que ces attaques ne se reproduisent pas et *prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des conclusions des enquêtes menées par l'ONU et de lui présenter des recommandations sur les moyens de prévenir une éventuelle répétition de ces attaques;

9. *Affirme à nouveau* qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Darfour et que la paix ne peut être rétablie au Darfour qu'à la suite d'un règlement politique associant toutes les parties et du déploiement réussi de la MINUAD;

10. *Se félicite* de la nomination de M. Djibrill Yipènè Bassolé comme Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, *demande* au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles de s'engager pleinement et de façon constructive dans le processus de paix, notamment en participant à des pourparlers sous la médiation de M. Bassolé, *exige* de toutes les parties, notamment les groupes rebelles, qu'elles finissent de se préparer et qu'elles s'associent aux pourparlers, et *souligne* la nécessité de faire intervenir la société civile, y compris les organisations de femmes et les organisations dirigées par des femmes, les groupes locaux et les chefs coutumiers;

11. *Exige* de toutes les parties qu'elles mettent fin à la violence, aux attaques contre des civils, des agents du maintien de la paix et des agents humanitaires et aux autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Darfour, *exige en outre* qu'elles cessent les hostilités et respectent immédiatement un cessez-le-feu effectif et permanent, et *encourage* les médiateurs à consulter toutes les parties concernées sur les questions de sécurité en vue de mettre sur pied une commission du cessez-le-feu plus efficace, travaillant en étroite collaboration avec la MINUAD pour surveiller la cessation des hostilités;

12. *Demande* aux Gouvernements soudanais et tchadien de s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans l'Accord de Dakar, l'Accord de Tripoli et les accords bilatéraux ultérieurs, notamment en cessant de soutenir les groupes rebelles, *se félicite* de la création du Groupe de contact de l'Accord de Dakar et du projet de renforcement de la surveillance de la frontière entre le Soudan et le Tchad et *prend note* du fait que le Soudan et le Tchad sont convenus, le 18 juillet, de rétablir leurs relations diplomatiques;

13. *Exige* que les termes du Communiqué commun du Gouvernement soudanais et de l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour soient intégralement appliqués et que le Gouvernement soudanais, toutes les milices, les groupes armés et toutes les autres parties prenantes veillent à ce que les organisations humanitaires et leur personnel aient pleinement accès, en toute sécurité et sans entrave, aux populations qui ont besoin d'être secourues;

14. *Prie* le Secrétaire général d'assurer a) le suivi de la situation des enfants et l'établissement de rapports à ce sujet et b) la poursuite du dialogue avec les parties au conflit en vue de l'élaboration de plans d'action assortis d'un échéancier, destinés à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et autres violations dont les enfants sont les victimes;

15. *Exige* des parties au conflit qu'elles prennent immédiatement les mesures voulues pour protéger les civils, notamment les femmes et les filles, contre toutes formes de violence sexuelle, comme le veut la résolution 1820 (2008), et *prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la MINUAD applique les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) et de le renseigner sur la question dans le rapport qui lui est demandé au paragraphe 16 ci-après;

16. *Exige* des parties au conflit du Darfour qu'elles s'acquittent de leurs obligations internationales et des engagements auxquels elles ont souscrit dans les accords pertinents, ainsi que des obligations découlant de la présente résolution et de ses autres résolutions pertinentes;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, tous les 60 jours à compter de l'adoption de la présente résolution, sur la situation de la MINUAD, le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales;

18. *Réaffirme* qu'il est prêt à prendre des mesures contre toute partie qui entraverait le processus de paix, les opérations humanitaires ou le déploiement de la MINUAD et *considère* que la justice doit suivre son cours;

19. *Décide* de rester saisi de la question.

ANNEXE 19: RÉSOLUTION 1834 (2008) DES NATIONS UNIES

Nations Unies S/RES/1834 (2008)

Conseil de sécurité Distr. générale

24 septembre 2008

Résolution 1834 (2008)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5981e séance, le 24 septembre 2008

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions et les déclarations de son président concernant le Tchad, la République centrafricaine et la sous-région, y compris sa résolution 1778 (2007) et ses résolutions 1769 (2007) et 1828 (2008),

Réaffirmant son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Tchad et de la République centrafricaine, ainsi qu'à la cause de la paix dans la région,

Réitérant la préoccupation que lui inspirent les répercussions de la violence qui se poursuit au Darfour sur la situation humanitaire et la sécurité dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine,

Se déclarant vivement préoccupé par les activités de groupes armés et les autres attaques dans l'est du Tchad, le nord-est de la République centrafricaine et l'ouest du Soudan, qui font peser une menace sur la sécurité de la population civile, la conduite des opérations humanitaires dans ces régions, et la stabilité de ces pays, et donnent lieu à de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire,

Soulignant qu'un juste règlement du problème du Darfour et une amélioration des relations entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine contribueront à la paix et à la stabilité à long terme de la région,

Renouvelant son plein appui à l'action menée par le Secrétaire général et l'Union africaine, représentés par leur Médiateur en chef, M. Djibril Yipéné Bassolé, pour relancer le processus de paix initié par l'Accord de paix sur le Darfour, consolider le cessez-le-feu et renforcer la présence de maintien de la paix au Darfour,

Réaffirmant le caractère inacceptable de toute tentative de déstabilisation par la violence ou de prise du pouvoir par la force,

Réaffirmant ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1502 (2003) sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé,

Réaffirmant sa résolution 1612 (2005) sur les enfants dans les conflits armés, *prenant note* du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad (S/2008/532) et des recommandations qu'il contient, et *rappelant* les conclusions relatives au Tchad adoptées par son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2007/16),

Considérant qu'il incombe au premier chef aux Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine d'assurer la sécurité des populations civiles sur leur territoire,

Ayant à l'esprit la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole additionnel en date du 16 décembre 1966, ainsi que la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique,

Soulignant la nécessité de respecter le droit international des réfugiés, de préserver le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et des sites de personnes déplacées internes et de prévenir les recrutements, notamment d'enfants, qui pourraient intervenir dans et autour de ces camps du fait de groupes armés,

Se félicitant du déploiement de l'opération de l'Union européenne dans l'est du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA), *notant* que l'Union européenne a annoncé que l'opération avait atteint sa capacité opérationnelle initiale le 15 mars 2008 et *rappelant* que, conformément à sa résolution 1778 (2007), le mandat de l'opération de l'Union européenne court donc jusqu'au 15 mars 2009,

Se félicitant que la MINURCAT ait sélectionné et formé le premier groupe de policiers et de gendarmes du Détachement intégré de sécurité (DIS, précédemment désigné sous le nom de Police tchadienne pour la protection humanitaire), et *soulignant* la nécessité de déployer le DIS rapidement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général (S/2008/601) en date du 12 septembre 2008 et les recommandations qu'il contient concernant les dispositions à prendre pour assurer la suite de l'opération de l'Union européenne lorsque son mandat prendra fin,

Constatant que la situation qui prévaut dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 mars 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), tel qu'il résulte de la résolution 1778 (2007);

2. *Demande* au Secrétaire général d'achever le déploiement de la

MINURCAT dans les plus brefs délais et au Gouvernement tchadien de procéder rapidement, avec l'appui de la MINURCAT et conformément au mandat de celle-ci, au déploiement complet du Détachement intégré de sécurité;

3. *Invite* les donateurs à apporter leur contribution au fonds d'affectation spéciale de la MINURCAT, créé pour financer le Détachement intégré de sécurité;

4. *Exprime* son intention de proroger au-delà de la date mentionnée au paragraphe 1 la présence multidimensionnelle établie au Tchad et en République centrafricaine pour créer les conditions propices au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées et, à cette fin, *exprime* son intention d'autoriser le déploiement d'une composante militaire des Nations Unies qui succédera à l'EUFOR Tchad/RCA, tant au Tchad qu'en République centrafricaine, en tenant dûment compte des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général visé au paragraphe 8 et en consultation avec les gouvernements de ces pays;

5. *Prie* le Secrétaire général, en étroite collaboration avec l'Union européenne, de poursuivre la planification et de lancer la génération de force et l'élaboration des arrangements logistiques, administratifs, financiers et autres, en vue d'un transfert d'autorité le 15 mars 2009, y compris dans le nord-est de la République centrafricaine, entre l'EUFOR et la composante militaire des Nations Unies visée au paragraphe 4, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil de sécurité;

6. *Encourage* les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine à continuer de coopérer avec les Nations Unies et l'Union européenne en vue de faciliter la transition entre l'EUFOR et la composante militaire des Nations Unies;

7. *Encourage* les pays qui fournissent des contingents à répondre aux besoins de la force, en particulier en matière d'hélicoptères, d'unités de reconnaissance, de membres du génie, de logisticiens et de capacités médicales;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter le 15 novembre 2008 au plus tard un nouveau rapport sur les progrès en direction du déploiement intégral de la MINURCAT et du Détachement intégré de sécurité ainsi que sur l'actualisation de la planification et l'exécution des préparatifs mentionnés aux paragraphes 4 et 5, y compris des

options quant à la taille, à la structure et au mandat de la présence militaire des Nations Unies proposée pour remplacer la présence de l'EUFOR dans le nord-est de la République centrafricaine;

9. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte régulièrement, au moins tous les trois mois, de l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, y compris les mouvements de réfugiés et de déplacés, dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans la région, des progrès accomplis en direction de l'objectif d'aider à créer les conditions favorables à un retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que de l'exécution du mandat de la MINURCAT;

10. *Exprime* son intention de prendre la décision mentionnée aux paragraphes 4 et 5 d'ici au 15 décembre 2008;

11. *Encourage* chacun des Gouvernements du Soudan, du Tchad et de la République centrafricaine à veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé pour porter atteinte à la souveraineté des autres, à coopérer activement aux fins de la mise en oeuvre de l'Accord de Dakar en date du 13 mars 2008 et des accords antérieurs, et à coopérer également dans le but de mettre un terme aux activités des groupes armés dans la région et à leurs tentatives de prise du pouvoir par la force, *attend avec intérêt* de voir le Soudan et le Tchad honorer leur engagement de rétablir leurs relations diplomatiques, dans la perspective d'une normalisation totale de leurs relations, et *salue* le rôle joué en particulier par le groupe de contact régional, les Gouvernements de la Libye et de la République du Congo en tant que comédiateurs africains, ainsi que l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, y compris grâce au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINURCAT, pour soutenir le processus de Dakar;

12. *Exige* des groupes armés qu'ils mettent immédiatement fin à la violence et *engage* toutes les parties, au Tchad et en République centrafricaine, à respecter et appliquer l'Accord de Syrte en date du 25 octobre 2007 et l'accord de paix global signé à Libreville le 21 juin 2008;

13. *Encourage* les autorités tchadiennes et centrafricaines et les acteurs politiques des deux pays à continuer de promouvoir un dialogue national dans le respect des cadres constitutionnels, *prend acte* de l'action utile que mène le Gouvernement du Gabon pour favoriser un dialogue national en République centrafricaine, *insiste* par ailleurs sur l'importance de l'accord politique pour le renforcement du processus démocratique signé à N'Djamena le 13 août 2007 et *engage* les parties à poursuivre sa mise en oeuvre;

14. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.